



HAL
open science

Conditionnalité politique de l'aide publique au développement des partenaires occidentaux à l'Afrique : analyse des actions françaises en Afrique subsaharienne.

Adama Sadio

► To cite this version:

Adama Sadio. Conditionnalité politique de l'aide publique au développement des partenaires occidentaux à l'Afrique : analyse des actions françaises en Afrique subsaharienne.. Science politique. Normandie Université; Université Cheikh Anta Diop (Dakar), 2019. Français. NNT : 2019NORMR020 . tel-02279173

HAL Id: tel-02279173

<https://theses.hal.science/tel-02279173>

Submitted on 5 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE EN CO - TUTELLE INTERNATIONALE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité (Sciences politiques)

Préparée au sein de l'Université de Rouen Normandie
et de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

**Conditionnalité politique de l'aide publique au développement
des partenaires occidentaux à l'Afrique: analyse des actions
françaises en Afrique subsaharienne**

Présentée et soutenue par
Adama SADIO

Thèse soutenue publiquement le (3 juin 2019)
devant le jury composé de

M. Sébastien KOTT	Professeur / Université de Poitiers	Rapporteur
M. Alioune Badara FALL	Professeur / Université de Bordeaux	Rapporteur
M. Eloi DIARRA	Professeur / Université de Rouen	Examineur
M. Jean Philippe BRAS	Professeur / Université de Rouen	Examineur
M. Babacar GUEYE	Professeur / Université de Dakar (UCAD)	Directeur
M. Philippe LAGRANGE	Professeur / Université de Rouen	Co-directeur

Thèse dirigée par

M. Philippe LAGRANGE

Université de Rouen Normandie

M. Babacar GUEYE

Université de Dakar



Les Universités de Rouen et de Dakar n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans la présente thèse. Ces opinions devront être considérées comme propres à leur auteur.

Je dédie ce travail :

A mon père,

A ma mère

Et à toute ma famille

REMERCIEMENTS

La thèse est certes une œuvre personnelle, d'endurance académique et le résultat de lourds sacrifices individuels, mais sa réalisation ne saurait se faire sans un apport collectif. C'est ainsi à l'heure d'affranchir la ligne d'arrivée, j'éprouve un profond sentiment de gratitude à l'égard de personnes qui m'ont compris, accompagné, conseillé et soutenu. Je remercie sincèrement les Professeurs Babacar GUEYE et Philippe LAGRANGE non seulement d'avoir accepté de diriger cette recherche, mais leur approche de la discipline a guidé mes travaux. Leurs remarques et leurs conseils exigeants ont patiemment dirigé et accompagné ce travail et enrichi mes réflexions. Ils m'ont toujours poussé à développer ma connaissance du sujet traité afin de mieux consolider mes arguments et à prendre la distance nécessaire afin de mieux augmenter le coefficient scientifique de ma recherche. Leurs remarques, conseils et soutien tout au long de ce travail ont été précieux et d'un apport remarquable dans l'aboutissement de ce travail doctoral. Je ne saurais les remercier. J'adresse également mes chaleureux remerciements aux membres du Jury, notamment aux rapporteurs, d'avoir accepté d'évaluer mon travail doctoral.

Ce travail n'aurait certainement pas pris la même tournure sans sa relecture par Dr Alain Laurent ABOA, Dr Mamadou BODIAN, Mouhamadou BA à qui je suis profondément reconnaissant. Leurs remarques et observations ont contribué à relever la qualité scientifique de ma thèse.

Ce parcours aurait été beaucoup plus difficile sans le soutien de ma famille, qui n'a jamais cessé de me manifester ses encouragements, son soutien total et ses prières durant toutes ces années de doctorat. Je n'y serais certainement pas arrivé sans les prières, la compréhension et le soutien infaillible et à toute épreuve de ma mère, mon père et ma femme à qui je ne saurais exprimer toute ma gratitude. J'ai eu également la chance de compter sur le soutien des amis et je tiens à remercier en particulier ceux qui

ont partagé avec moi les difficultés durant tout le processus de l'élaboration de cette thèse : Michel DIOUF, Cheikh SADIO, Pape Dogo SECK, Ibrahima DIENG, Abdoulaye SOUMARE, Pape Abdoulaye DIOP, El Hadji NIANE, Algassimou DIALLO et Ababacar KANE.

RESUME

Tenu dans un contexte international de démocratisation et d'aspiration à la liberté de peuples africains subsahariens, la décision phare du sommet de La Baule de juin 1990 fut la résolution de la France de conditionner son APD aux efforts démocratiques des pays d'Afrique subsaharienne. Avec cette décision, Paris entend:

1. Encourager l'ouverture démocratique des Etats africains, condition sine qua non à l'instauration de la paix et à la réalisation du développement économique ;
2. Défendre et promouvoir des valeurs de la démocratie libérale qu'il estime universelles.

Par contre, la flagrance de la relation démocratie-développement est relative. Le relativisme culturel pose souvent problème au principe de l'universalité des valeurs démocratiques et des droits humains. Des potentats africains invoquent d'ailleurs le relativisme culturel pour innocenter leur mauvaise foi démocratique.

Il reste encore beaucoup d'efforts à réaliser pour l'implantation d'un véritable Etat de droit en Afrique subsaharienne, en dépit d'une tendance de normalisation des processus électoraux sur le continent. La stratégie de conditionnalité politique de la France poursuivant cet objectif en Afrique subsaharienne n'est pas toujours fidèle à l'esprit de La Baule dans sa mise en œuvre. La personnalisation des relations étatiques, la primauté des intérêts géostratégiques de la France, etc. prennent souvent le dessus sur l'idéal démocratique de La Baule.

La France demeure très présente en Afrique subsaharienne où ses multinationales ont une très forte implantation. Les leviers de commande de l'économie sont contrôlés par

la France à travers ses multinationales comme Bolloré, Orange et Areva. Cependant, au-delà de cette apparence, il est constaté une régression de l'influence française sur le continent. Ce recul est lié à des dynamiques endogènes telles que des opinions publiques nationales et d'un leadership politique apparemment conscients des enjeux géostratégiques que représente dorénavant l'Afrique subsaharienne sur la scène internationale. A cela s'ajoutent des dynamiques exogènes relatives notamment à la percée de la Chine dont l'orientation stratégique de sa politique internationale africaine porte atteinte à l'efficacité de la conditionnalité politique de la France.

Mots clés : Afrique subsaharienne – aide publique au développement – démocratie – droits de l'Homme – Chine – coopération – conditionnalité politique - France

SUMMARY:

Made in against the international backdrop of democratization and aspiration for the freedom of sub-Saharan African peoples, the landmark decision of the La Baule summit of June 1990 was France's commitment to conditioning its ODA to the democratic efforts of sub-Saharan African countries. Paris took this decision with a view to:

1. Encouraging the democratic opening of African States as a prerequisite for peace and economic development.
2. Defending and promoting values of liberal democracy that she considers universal.

On the other hand, the fragrance of the relationship between democracy and development is relative. Cultural relativism often poses a problem to the principle of the universality of democratic values and human rights. Moreover, African potentates invoke cultural relativism to exonerate their bad democratic faith.

Despite a trend towards the normalization of electoral processes on the continent, a lot of work is yet to be done to establish genuine Rule of Law in sub-Saharan Africa. As regards its implementation, France's political conditionality strategy pursuing this objective in sub-Saharan Africa is not always true to the spirit of La Baule. The personalized state relations, the primacy of the geostrategic interests of France, etc., often get the upper hand over the democratic ideal of La Baule.

France remains very present in sub-Saharan Africa where its multinationals are very strongly settled. France has a hold over the control levers of the economy through its multinationals like Bolloré, Orange and Areva. However, beyond this appearance, there is a regression of French influence on the continent. This decline is linked to endogenous dynamics such as national opinions and political leadership seemingly aware of the geostrategic stakes that now represent sub-Saharan Africa. Furthermore, there are exogenous dynamics, particularly related to the breakthrough of China,

whose strategic orientation in its African policy undermines the effectiveness of France's political conditionality.

Key words: Sub-Saharan Africa - Official Development Assistance - democracy - human rights - China - cooperation - political conditionality – France.

SOMMAIRE

DEDICACES	2
REMERCIEMENTS.....	3
RESUME.....	5
SOMMAIRE	9
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	11
INTRODUCTION GENERALE.....	18
PREMIERE PARTIE : LA CONDITIONNALITE POLITIQUE DE L'APD FRANÇAISE AUX ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : MOTIVATIONS ET JUSTIFICATIONS	72
CHAPITRE I : LES MOTIVATIONS DE LA CONDITIONNALITE POLITIQUE DE LA FRANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.....	74
SECTION I. : L'évolution historique de la conditionnalité politique de l'APD française.....	76
SECTION II. Les objectifs de la conditionnalité politique de la France.....	97
CHAPITRE II. LES JUSTIFICATIONS DE LA CONDITIONNALITE POLITIQUE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT DE LA FRANCE AUX ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE.....	137
SECTION I. Le bilan mitigé des processus de démocratisation des Etats d'Afrique au sud du Sahara, deux décennies après le discours de La Baule.....	139
SECTION II. La volonté de rupture face au réel.....	177
DEUXIEME PARTIE: LES DYNAMIQUES DU DECLIN DE L'INFLUENCE FRANCAISE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	219
CHAPITRE I. LE REcul DE L'INFLUENCE FRANCAISE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.....	224
SECTION I. L'Afrique subsaharienne : un enjeu géostratégique et économique pour la France sur la scène internationale	226
SECTION II. Le temps de la ferveur de nouveaux acteurs et vers la nécessité d'une reconsidération de la politique africaine de la France.....	257
CHAPITRE II. LA CONDITIONNALITE POLITIQUE FRANÇAISE A L'EPREUVE DE LA COOPERATION SINO-AFRICAINE	293
SECTION I. La coopération sino-africaine, une alternative pour les Etats africains face à la conditionnalité politique française	299

SECTION II. La diplomatie économique chinoise, un échappatoire de pays africains mis au ban de la communauté internationale.....	330
CONCLUSION GENERALE.....	363
ANNEXES.....	374
TABLE DES ANNEXES.....	375
BIBLIOGRAPHIE.....	458
TABLE DES MATIERES.....	495

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

A.

ACP:	Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADEMA/PASJ :	Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice.
ADEMA :	Alliance pour la démocratie au Mali
AFD :	Agence française de développement
AFETI :	Agence française d'expertise technique internationale
AFP:	Agence France-Presse
AEEM :	Association des Élèves et Etudiants du Mali
AEF :	Afrique Equatoriale Française
AFDL :	Alliance des Forces démocratiques pour la libération du Congo
AIDF :	Association Ivoirienne pour les Droits de la Femme
AJS :	Association des Juristes Sénégalaises
AIE :	Agence internationale de l'énergie
AIMF :	Association internationale des Maires francophones
AL.	Alinéa
AMDH :	Association Malienne des Droits de l'Homme
AOF :	Afrique Occidentale Française
APD :	Aide publique au développement
APDF :	Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes Maliennes

APE : Accords de partenariat économique
ARTP : Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes

B.

BM : Banque Mondiale

BNP : Banque nationale de Paris

BRIC: Ce sigle désigne le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et ce n'est que depuis le 14 avril 2011 qu'avec l'adhésion de l'Afrique du Sud aux pays émergents qu'on parle désormais de BRICS.

C.

CAD : Comité d'aide au développement

CADEF : Comité d'Action pour les Droits de la Femme et de l'Enfant

CACF : China Africa Coopération Forum

CAE : Cellule africaine de l'Elysée

CC : Conseil constitutionnel

CDP : Congrès pour la démocratie et le progrès

CE : Conseil européen

CEA : Commission économique des Nations unies pour l'Afrique

CEDEAO : Communauté économique des Etats d'Afriques de l'Ouest

CEE : Commission économique européenne

CEI : Commission électorale indépendante

CEMAC :	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CENI :	Commission électorale nationale indépendante
CFA :	Communauté financière africaine
CIAN :	Conseil français des investisseurs en Afrique
CICID:	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIF :	China International Fund Limited
CIJ :	Cour internationale de Justice
CNDD :	Conseil national pour la démocratie et le développement
CNDHCI :	Commission nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire
CNDH-Mali :	Commission nationale des Droits de l'Homme du Mali
CNID :	Congrès national d'initiative démocratique
CNUCED :	Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement
COMESA :	Common Market for Eastern and Southern Africa (Marché commun de l'Afrique orientale et australe)
CPI :	Cour Pénale Internationale
CREDILA :	Centre de recherche, d'étude et de documentation sur les institutions et les législations africaines
CSDH :	Comité sénégalais des Droits de l'Homme
D.	
(dir.)	Sous la direction de
DPW :	Dubai Port Word

DUDH :	Déclaration universelle des droits de l'Homme
E.	
éd.	Edition
ECOMOG:	Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group, bras armé de la CEDEAO
ENDA :	Environnement et développement en Afrique
EXIM-BANK :	China Export-Import Bank
F.	
FCSA :	Conférence du Forum sur la coopération sino-africaine
FDS :	Forces de défense et de sécurité
FMI :	Fonds monétaire international
FNLA :	Front National de Libération de l'Angola
FOCAC:	Forum sur la coopération sino-africaine
FONGS :	Fédération des ONG du Sénégal
FORS Elections :	Front des organisations de la société civile pour des élections pacifiques et transparentes au Bénin
FPI :	Front populaire ivoirien
FPR :	Front patriotique rwandais
FRCI :	Forces républicaines de Côte d'Ivoire FMI : Fonds monétaire international
FSS :	Forum social sénégalais
H.	
HCR :	human right watch
I.	
IDH :	Indice de Développement humain
J.	
JO :	Jeux olympiques
L.	

LSDH :	Ligue Sénégalaise des Droits de l'Homme
M.	
M 23 :	Mouvement du 23 juin
MEDEF :	Mouvement des entreprises de France
MPD :	Mouvement Pour la Démocratie
MPLA :	Mouvement Populaire de Libération de l'Angola
MIFED :	Mouvement International des Femmes Démocrates
O.	
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCI :	Organisation de la Conférence Islamique
OGE :	Organismes de gestion électorale
OMC :	Organisation mondiale du commerce
ONDH :	Organisation Nationale de Défense des Droits de l'Homme
ONEL :	Observatoire National des Elections
ONG:	Organisations non gouvernementales
ONU :	Organisation des Nations unies
Op. cit.	Opere citato (dans l'ouvrage ou l'article précité)
OSC :	Organisations de la Société Civile
OSCE :	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
OUA :	Organisation de l'Unité Africaine
OTAN:	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
P.	
p.	Page
PAD :	Port autonome de Dakar
PAIGC :	Parti africain pour l'indépendance de la Guinée Bissau
PAIVC :	Parti Africain pour l'Indépendance du Cap Vert
PAS :	Programmes/Plans d'ajustement structurel

PCQVP :	Publiez ce que vous payez
PDCI :	Parti démocratique de Côte d’Ivoire
PDS:	Parti Démocratique Sénégalais
PECO:	Pays d’Europe centrale et orientale
PDG :	Parti démocratique gabonais
PMA :	Pays moins avancés
PNUD :	Programme de développement des Nations Unies
PPTE :	Pays pauvres très endettés
PS :	Parti socialiste
PUDP :	Parti pour la Démocratie et le Progrès
PUF :	Presses Universitaires de France

R.

RADDHO :	Rencontre Africaine de Défense des Droits de l’Homme
RDC :	République démocratique du Congo
RDR :	Rassemblement des républicains
ROPPA:	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l’Afrique de l’Ouest
RPM :	Rassemblement pour le Mali
RQDI :	Revue québécoise de droit international
RDR :	Rassemblement des Républicains
RPT :	Rassemblement du peuple togolais
RSDG :	Rassemblement social démocrate gabonais

S.

SDN :	Société des Nations
--------------	---------------------

SENELEC :	Société Nationale d'Electricité
SINOPEC :	China Petroleum and Chemical Corporation
T.	
t.	Tome
TIC :	Technologies de l'information et de la communication
U.	
UA :	Union Africaine
UDPS :	Union pour la démocratie et le progrès social
UE :	Union européenne
UEMOA:	Union économique et monétaire ouest-africaine
UIT :	Union internationale des télécommunications
UN :	Union nationale
UNESCO :	Organisation des Nations-unies pour l'éducation, la science et la culture
UNTM :	Union nationale des travailleurs du Mali
UPC :	Union pour le progrès et le changement
UPG :	Union du peuple gabonais
URSS :	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
USA:	United States of America
V.	
Vol.	Volume
VSV:	Voix des Sans Voix
W.	
WEF:	World Economic Forum

INTRODUCTION GENERALE

L'année 2010 va faire date dans l'histoire politique contemporaine de l'Afrique subsaharienne¹, notamment francophone. En cette année, dix-sept (17) pays africains² ont fêté le cinquantenaire de leur accession à la souveraineté internationale. Parmi ces Etats, seuls deux ne sont pas francophones (la Somalie et le Nigéria). Dans plusieurs de ces pays, l'anniversaire a été ponctué par des manifestations de grandes envergures comme pour dire : « *depuis maintenant 50 ans, nous sommes maîtres de nous-mêmes* ». D'une telle impression, ces commémorations de cinquantenaire d'indépendance peuvent constituer une fenêtre ouverte nous amenant à porter notre réflexion sur les actions de l'ancienne puissance coloniale en Afrique au sud du Sahara à travers la conditionnalité politique de son aide publique au développement.

Au lendemain des indépendances jusqu'au début, pratiquement, du renouveau démocratique africain des années quatre-vingt-dix (90), l'Afrique subsaharienne est souvent le théâtre de conflits armés et de régimes autoritaires peu soucieux du respect des principes démocratiques et des droits de l'Homme. La recrudescence de

¹ L'Afrique subsaharienne est comprise comme l'ensemble des pays africains à l'exception de l'Afrique du nord (Algérie, Maroc, Tunisie, Libye et Egypte) soit 48 des 53 pays du continent africain. A souligner que l'étude portant sur la période 1990-2010 (même si cette limitation temporelle n'est pas rigide) n'a pas pris en considération l'Etat du sud Soudan fondé le 9 juillet 2011.

L'Afrique subsaharienne est la partie du continent voire du monde la plus pauvre. La preuve, la quasi-totalité des pays les plus pauvres du monde sont de l'Afrique noire (voir classement FMI des 25 pays les plus pauvres du monde 2015).

Sur le plan politique, l'Afrique subsaharienne reste caractérisée, depuis les indépendances, par de violents troubles sociaux et politiques. Les tentatives d'ouverture démocratique telle que la tenue des conférences nationales n'ont pas réussi à profondément modifier cette triste réputation.

² Ces pays et leur date d'indépendance : Bénin (1er août 1960), Burkina Faso (5 août 1960), Cameroun (1^{er} janvier 1960), Congo (15 août 1960), Côte d'Ivoire (7 août 1960), Gabon (17 août 1960), Madagascar (26 juin 1960), Mali (22 septembre 1960), Mauritanie (28 novembre 1960), Niger (3 août 1960), Nigéria (1er octobre 1960), République Démocratique du Congo (30 juin 1960), République centrafricaine (13 août 1960), Sénégal (20 août 1960), Somalie (1er juillet 1960), Tchad (11 août 1960) et Togo (27 avril 1960).

l'instabilité sociopolitique vaut au continent le record mondial des coups d'Etat dans les années 1970 détrônant ainsi l'Amérique latine³. L'Afrique francophone subsaharienne demeure de loin la partie la plus instable de l'histoire postcoloniale du continent avec au menu des conflits armés, des crises politiques majeures, des coups d'Etat, etc. La preuve, pendant la période de 1960 à 1972, le Bénin a connu une période d'instabilité politique majeure: cinq (5) Constitutions, dix (10) Présidents et une douzaine de coups d'Etat⁴. Durant toute cette période, le Bénin se caractérisait par des crises politiques et la stabilité était l'exception qui confirmait la règle. Cet état de fait qui a prévalu jusqu'à l'arrivée au pouvoir du Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR) dirigé par Mathieu Kérékou en 1972 a valu au Bénin le qualificatif d'« *enfant malade de l'Afrique* ».

La chute du mur de Berlin et l'effondrement du bloc communiste sont apparus, à plus d'un titre comme les « *géniteurs* » exogènes et immédiats des soubresauts démocratiques, au début des années quatre-vingt-dix (90), en Afrique noire⁵. Pour

³ L'Amérique latine a une histoire très chargée de renversements violents de régimes de 1910 à 2010. A ces coups d'Etat, il faut y ajouter de nombreuses tentatives de putschs. Pratiquement tous les pays de l'Amérique latine ont eu à vivre un coup d'Etat ou une tentative de coup d'Etat à savoir Mexique, Nicaragua, Bolivie, Venezuela, Brésil, Argentine, Salvador, Chili, Paraguay, Costa Rica, Salvador, Equateur, Bolivie, Panama, Pérou, Uruguay, Honduras et Argentine.

⁴ Le Dahomey (devenu Bénin) a connu son premier coup d'Etat militaire le 28 octobre 1963 avec la prise du pouvoir par le colonel Soglo. Le pays passe à la gestion civile moins de 4 mois plus tard (janvier 1964) et sera respectivement dirigé par Sourou Migan Apithy et Justin Ahomadegbé. Cette parenthèse de gestion civile sera vite fermée par le retour à la tête de l'Etat du colonel Soglo qui sera, à son tour, déposé le 17 décembre 1967 par un coup d'Etat perpétré par Maurice Kouandété. Après l'adoption d'une nouvelle Constitution le 31 mars 1968, le pays est présidé par Emile Derlin Zinsou victime d'un coup d'Etat le 10 décembre 1968. Le 7 mai 1970, un Conseil présidentiel regroupant les trois principaux partis est instauré. Ce Conseil présidentiel sera renversé le 26 octobre 1972 suite à coup d'Etat militaire par le commandant Mathieu Kérékou.

⁵ Lire Aminata Traoré, « Afrique : les nouvelles démocraties » in Le courrier ACP-CEE, n0 138, mars-avril 1993, p. 62 ;

plusieurs transitologues⁶, ces phénomènes politiques ont exercé de réelles influences sur le processus de démocratisation des pays africains. C'est la conviction de Philippe Hugon, pour qui « *la perestroïka et la mise en place du multipartisme en Europe centrale et de l'Est, ont exercé des influences certaines sur l'Afrique*⁷ ».

Ces dynamiques du dehors sont, cependant, insuffisantes pour expliquer le déclenchement du processus de démocratisation. Des dynamiques endogènes relatives particulièrement à la forte aspiration démocratique des peuples africains ont été très déterminantes dans la lourde tendance de démocratisation dans l'espace des Etats africains subsahariens. D'ailleurs pour certains dont Me Robert Dossou⁸, la chute du mur de Berlin et la dislocation du bloc de l'Est n'ont eu aucun impact sur l'entame des transitions démocratiques en Afrique. A l'en croire les dynamiques endogènes sont les seuls et uniques facteurs déclencheurs des lourdes tendances à la démocratisation des régimes politiques africains dans les années 1989-1990. Ainsi pour Me Robert Dossou, « *il est bien affirmé que ce sont les événements d'Europe de l'Est qui ont entraîné ceux d'Afrique. Je ne partage pas cette opinion. Pour moi, Vents d'Est et du Sud ont été produits par les mêmes causes. Il faut donc ramener à sa réelle dimension la place des bouleversements de l'Europe de l'Est par rapport aux revendications démocratiques en Afrique*⁹ ».

Il nous semble que c'est la conjugaison des dynamiques exogènes et endogènes qui ont amené l'Afrique subsaharienne, au tournant des années 80 et à l'orée des années 90, à traverser une situation particulière déclenchant les transitions démocratiques. Le début

⁶ Il est désigné ainsi les spécialistes des transitions démocratiques en Afrique.

⁷ Philippe Hugon, « Les effets des politiques d'ajustement sur les structures politiques africaines », in Gérard CONAC (Dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, p. 89.

⁸ Me Robert Dossou est le président du Comité préparatoire de la Conférence nationale des forces vives du Bénin.

⁹ Robert Dossou, « « Le Bénin : du monolithisme à la démocratie pluraliste, un témoignage », in Gérard CONAC, (Dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, p. 185.

de la « *décompression de l'autoritarisme*¹⁰ » dans le continent africain pour reprendre l'expression de Jean François Bayart s'est traduit par la tenue des conférences, tantôt « *souveraines* », tantôt « *non - souveraines* », dont le Bénin fut le pionnier¹¹. A la suite de la conférence nationale organisée par le Bénin, sept (7) autres pays africains ont connu l'expérience des conférences nationales. Il s'agit du Gabon (mars-avril 1990), du Congo (février-juin 1991), du Niger (juillet-novembre 1991), du Mali (juillet-août 1991), du Togo (juillet-août 1991), du Zaïre¹² (août 1991-décembre 1992) et du Tchad (janvier-avril 1993). Le constat est que tous les Etats ayant connu l'expérience des conférences nationales sont des pays d'Afrique subsaharienne francophone.

Cette vague de démocratisation n'a pas épargné certains Etats francophones qui n'ont pas tenu de conférence nationale. A titre illustratif, la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont fait des avancées considérables dans la voie de la démocratisation de leurs régimes politiques sans passer par cet exercice.

En Côte d'Ivoire, la jeunesse aspire à sortir du modèle du parti-Etat. Elle répond aux appels du Front populaire ivoirien (FPI) et manifeste. A cela s'ajoute une situation sociale aigüe marquée par l'effondrement des coûts du café et du cacao amenant le président Félix Houphouët Boigny à se soumettre à la volonté des institutions de Brettons Woods. C'est dans ce contexte qu'en 1990, le président Houphouët Boigny s'ouvre au multipartisme avec la reconnaissance du FPI de Laurent Gbagbo et consacre le poste de Premier ministre avec la nomination d'Alassane Dramane Ouattara.

¹⁰ Elle signifie les transitions démocratiques entamées en Afrique subsaharienne en 1990. Pour plus de détails, lire Jean François Bayart, « La problématique de la démocratie en Afrique. La Baule et puis après ? », in les Chemins de la démocratie, Politique Africaine, n° 43, octobre 1991, pp. 5-20.

¹¹ La conférence du Bénin s'est tenue du 19 au 28 février 1990.

¹² Devenu République Démocratique du Congo.

Quant au Sénégal où le multipartisme est une réalité depuis 1974, le président Abdou Diouf restaure la Primature après sa suppression en 1983 en nommant Habib Thiam et forme un Gouvernement de Majorité Présidentielle Elargie (GMPE) en 1991 avec des partis de l'opposition dont le Parti Démocratique Sénégalais (PDS) de Me Abdoulaye Wade.

Cette période dite des transitions démocratiques marque un déclic dans l'évolution démocratique des pays d'Afrique subsaharienne francophone. L'Afrique francophone au sud du Sahara prend le train de la démocratisation. Même les Etats lusophones et hispanophones, ralliés à la Francophonie, n'ont pas résisté à cette vague de démocratisation: le Cap Vert où l'opposition longtemps illégale du « *Mouvement pour la démocratie* » remporte les élections législatives du 12 janvier 1991 ; la Guinée Bissau avec l'abrogation de l'article 4 de la Constitution, qui instituait le parti unique avec l'exclusivité du PAIGC¹³, et l'adoption de la loi-cadre sur la création des partis politiques le 8 mai 1991¹⁴ ; Sao Tomé et Príncipe où les partis d'opposition obtiennent 55 % des sièges dans le Parlement élu le 20 janvier 1991, etc.

C'est dans ce contexte de démocratisation que se tient le 16^{ème} sommet des chefs d'Etat africains et français de La Baule. À la cérémonie d'ouverture, la France par la voix de son Président de la République inaugurerait une « *nouvelle ère* » dans sa politique de coopération avec les Etats africains. Désormais, la France « *liera ses efforts de contribution à tous les efforts faits pour aller vers plus de liberté*¹⁵ », a déclaré François Mitterrand, amené vingt-quatre heures après à préciser sa pensée :

¹³ PAIGC : Parti africain pour l'indépendance de la Guinée Bissau.

¹⁴ Lire Rapport de la Mission d'observation des élections présidentielles et législatives des 24 novembre et 16 janvier 2000, 37 p.

¹⁵ Extrait du discours du président François Mitterrand au sommet de La Baule.

« L'aide française sera plus tiède envers les régimes autoritaires » et « plus enthousiaste envers ceux qui franchiront le pas vers la démocratie¹⁶ ».

Ce discours de François Mitterrand consacrant le début de la conditionnalité démocratique de l'aide publique au développement de la France envers les Etats africains était hautement apprécié et avait suscité beaucoup d'espoir chez de nombreux Africains. Plus de vingt ans après le discours de La Baule, il serait intéressant de savoir s'il a atteint les objectifs escomptés dans l'espace Afrique subsaharienne. A La Baule, François Mitterrand s'adressait particulièrement à ses homologues des pays d'Afrique noire dont la plupart de ces Etats entretiennent des relations séculaires et singulières avec la France.

Notre étude s'inspire de cette volonté à la diffusion et à la promotion de la démocratie libérale par la France en Afrique subsaharienne, de la dynamique sociopolitique interne aux Etats africains et de l'intervention des pays émergents, notamment la Chine sur le continent africain. Aussi dans le souci de mener à bien notre étude, apparaît-il utile d'examiner les tendances lourdes qui constituent les préalables nécessaires à toute investigation scientifique de grande dimension. A ce souci de la rigueur scientifique, correspond, sans aucun doute, une multitude d'exigence liée à la définition terminologique (I) à la problématique de recherche, aux réponses apportées en guise d'hypothèses et à l'intérêt de notre objet d'étude (II), à la méthodologie qui est utilisée pour mener notre recherche et à l'énonciation du plan (III).

¹⁶ Op. cit.

I. LA DÉFINITION DES CONCEPTS

Pour une meilleure compréhension de notre travail, il nous semble nécessaire de procéder à la définition de quelques concepts qui seront sans conteste au cœur de ce travail à savoir ceux de *démocratie* et d'*aide publique au développement*. Ces concepts, non moins complexes, ont fait l'objet de nombreuses définitions souvent différentes selon les auteurs. Nous allons, d'abord, définir le concept de *démocratie* (I.1.) avant de définir celui d'*aide publique au développement* (I.2.). Nous allons, enfin, terminer par apporter des éclaircissements sous l'autel de notre recherche entre les concepts de *souveraineté* et de *légitimité démocratique* (I.3.).

I.1. La démocratie : un système politique aux définitions multiples

S'il y a un concept récurrent en science politique, en philosophie politique, en droit et même dans le vocabulaire quotidien, c'est celui de la démocratie. Il est pourtant frappant de constater que le sens à donner à ce concept demeure très complexe et que les définitions varient au gré des convictions des auteurs.

Dans son sens originel du grec, on pourrait définir la démocratie comme une forme de Gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple. La démocratie désigne un corpus de principes philosophiques et politiques suivant lequel une cité donnée organise son fonctionnement par des règles élaborées, décidées, appliquées et surveillées par l'ensemble des membres de ce groupe.

Pour Mathieu Burelle, la « *démocratie est un type de régime politique ancien, qui date de l'Antiquité, dont le but est d'assurer l'égalité et la liberté publique des citoyens en leur conférant un pouvoir égal sur les destinés de la société et de l'État. Autrement dit, la démocratie est le régime politique qui confie au peuple la souveraineté. Le mot «*

démocratie » vient d'ailleurs du grec « *demos* », qui signifie « *peuple* », et « *kratos* » qui signifie « *pouvoir* »¹⁷ ».

Il y'a des principes fondamentaux qui constituent les caractéristiques d'un régime démocratique. Le multipartisme est, d'abord, un principe basique dans une démocratie. Les droits des partis politiques de l'opposition doivent être reconnus tels que la liberté d'exercer leur mission d'opposition en critiquant le Gouvernement, organisant des activités politiques et conquérir au suffrage électoral. Les mœurs démocratiques imposent également aux partis politiques de l'opposition d'exercer leur rôle dans la légalité en se conformant à la loi.

L'organisation d'élections libres et transparentes est également un des critères principaux de la démocratie. Le pouvoir dans une démocratie est exercé par un parti ou une coalition de partis suite à des élections où les règles du jeu démocratique ont été respectées. Dans une démocratie, on acquiert le pouvoir qu'à travers le verdict des urnes par la volonté populaire. Sous ce rapport, la démocratie est pour reprendre la célèbre pensée du président américain Abraham Lincoln, « *le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple*¹⁸ ». En effet la démocratie pourrait être définie comme une compétition entre des individus et des groupes d'individus pour la conquête et l'exercice du pouvoir. Ce point de vue est défendu par Samuel Philipps Huntington, aux yeux de qui « *la démocratie existe là où les principaux leaders d'un système politique sont désignés par des élections concurrentielles auxquelles la masse de la population est admise à participer*¹⁹ ».

¹⁷ Mathieu Burelle, dans ses cours sur Éthique et politique, Collège Montmorency, p. 02.

¹⁸ Cité par Olivier Nay,al, *Lexique de Science politique, Vie et institutions politiques*, Paris, Ed. Dalloz, 2008, p. 149.

¹⁹ Cité par Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philippe Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques 7^{ème} édition*, Armand Colin, Paris, 2010. p. 76.

La séparation des pouvoirs également comme l'a si bien théorisée Montesquieu (*De l'esprit des lois*, 1748) et avant lui John Locke (*second Traité du gouvernement civil*, 1690) doit être de vigueur dans un régime démocratique. L'indépendance de la magistrature doit être garantie afin que le pouvoir judiciaire puisse jouer pleinement sa mission d'arbitre du jeu politique et dire toujours le Droit.

C'est dans cette perspective des principes fondamentaux de la démocratie qu'il faut comprendre la définition que Mutoy Mubiala donne à ce système politique. Pour Mutoy Mubiala, la « *démocratie libérale est caractérisée notamment par le multipartisme, les élections pluralistes à périodicité régulière, la liberté de la presse, le respect des droits de l'homme et des libertés publiques, la séparation des pouvoirs au sein de l'Etat* »²⁰. Si Mutoy Mubiala conditionne l'existence de la démocratie à la présence de tous ces facteurs ; d'autres penseurs sans pour autant s'inscrire en faux contre lui font du peuple le principal détenteur du pouvoir dans toute société dite démocratique. C'est le cas de Nicolas Beliescu qui indique que la définition de la véritable démocratie est « *le gouvernement du peuple par le peuple*²¹ ». Selon lui, une République démocratique est celle dans laquelle « *le peuple est souverain, c'est-à-dire qu'il est son propre maître*²² », et n'obéit qu'à « *des fonctionnaires de son choix*²³ ». Ces fonctionnaires, dit ce penseur, ne doivent agir et œuvrer qu'au nom et dans l'intérêt du peuple, et être toujours prêts « *à rendre la charge qui leur a été confiée au terme de leur mandat*²⁴ ».

²⁰ Mutoy Mubiala, L'aide à la démocratie in Revue Africaine de politique internationale, Institut Panafricain de Relations Internationales, 1180 Bruxelles-Belgique, Avril Mai Juin 1994, p.27 et 28.

²¹ Nicolas Beliescu, c'est tirer de la Revue Universelle des droits de l'homme, Volume 1, 1989, p.383.

²² Nicolas Beliescu, *ibid.*

²³ Nicolas Beliescu, *idem.*

²⁴ Nicolas Beliescu, *idem.*

Toutes ces définitions de la démocratie sont certes acceptables mais il nous semble apporter toutes des restrictions. D'où le souci de proposer une définition beaucoup plus globale. Ainsi, la démocratie « *désigne un mode d'organisation du pouvoir politique dont la légitimité requiert qu'il reconnaisse pleinement le primat de la souveraineté populaire et qu'il s'assigne pour objectif son renforcement effectif, mais dont l'agencement réel se fonde toujours pour l'essentiel sur une délégation de pouvoir à un personnel spécialisé par le biais d'élections régulières, concurrentielles et sans exclusives trop marquées vis-à-vis de certains secteurs, dans lequel aussi la volonté de la majorité ne s'exerce pas au point d'écraser les minorités ou les groupes d'intérêts de toutes espèces*²⁵. »

Enfin, il ne serait pas inutile pour mieux appréhender le concept de démocratie que l'on y jette un regard rétrospectif. L'histoire de la démocratie est une lente émancipation de l'Homme pour son égalité devant la loi et devant les opportunités.

L'histoire de la démocratie dont le début pourrait être daté au Vème siècle avant Jésus Christ est marquée par des événements majeurs qui, sans aucun doute, ont contribué à son approfondissement. Parmi ces événements, on peut y noter la révolution anglaise de 1688 qui a abouti au « *Bill of rights* »- *Déclaration des droits* – du 13 février 1689 contenant des dispositions qui limitent l'absolutisme royal. Il y'a aussi la révolution américaine, notamment la déclaration d'indépendance de 1776. A cela s'ajoutent la révolution française de 1789 et la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de la même année. Cette déclaration de 1789 a inspiré une autre portée par les Nations unies le 10 décembre 1948 : la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

²⁵ Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philippe Braud, op. cit.

Tout au long de son histoire, la démocratie n'a jamais cessé de se parfaire, de s'irriguer et de s'alimenter. La démocratie est un mouvement car étant une œuvre insatiable. Bref, plus on en a plus on en a besoin. L'évolution de la reconnaissance du droit de vote, en France, à tous les citoyens²⁶ sans distinction de sexe et d'origine sociale en est une illustration parfaite.

Après avoir donné la définition du concept de *démocratie*, nous allons tenter de définir le concept d'*aide publique au développement*.

I.2. L'aide publique au développement

L'aide publique au développement est un concept à définitions multiples et diverses sans compter ses motivations qui peuvent varier d'un pays ou d'un organisme donateur à un autre. Dans le cadre de notre recherche portant sur la « *Conditionnalité politique de l'aide publique au développement des partenaires occidentaux à l'Afrique : analyse des actions françaises en Afrique subsaharienne* », il va de soi que nous nous intéressons beaucoup plus à l'APD de la France à l'endroit de l'Afrique subsaharienne.

Dans la politique étrangère de la France, même si il est de coutume d'entendre parler de coopération et d'aide régulièrement, il est nécessaire de rappeler que la notion

²⁶ En France, en dépit de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le vote et l'éligibilité ne sont devenus généraux chez tous les hommes (sauf les femmes) qu'en 1948. Ce n'est qu'un siècle après c'est-à-dire le 29 avril 1945 que les Françaises votent pour la première fois, à l'occasion des élections municipales. Ce droit de vote aux Françaises est consacré en 1944, en reconnaissance de leur participation à la vie économique pendant la guerre et à la Résistance. Le premier succès de la reconnaissance du droit de vote aux femmes est noté en 1869 dans l'Etat américain de Wyoming avant d'être élargi dans tous les Etats-Unis en 1920 (en vertu du 19^e amendement à la Constitution des États-Unis qui octroie définitivement le droit de vote aux femmes).

d' « aide » se différencie de celle de « coopération ». L'aide suppose par exemple l'existence d'un pays donateur et d'un pays bénéficiaire et elle se fait de manière, en principe, désintéressée. Alors que la coopération ou le co-développement sous-entend un échange entre les deux Etats concernés et chacun trouve un intérêt dans cette coopération. Cependant dans ce travail, les notions d'« aide » et de « coopération » ne sont pas distinguées et sont utilisées dans le même esprit sous le concept d'« aide publique au développement ».

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE²⁷ définit l'« aide publique au développement » comme les « prêts ou dons fournis par le secteur public dans le but de favoriser le développement économique et d'améliorer les conditions de vie ²⁸ ». A souligner que selon cette définition du Comité d'aide au développement, l'aide militaire n'est pas incluse dans l'aide publique au développement.

L'APD française à l'instar des politiques similaires des autres Etats ou institutions donateurs a des motivations qui lui sont spécifiques. Après la décolonisation, la France semble ne pas souhaiter rompre ses relations avec ses anciennes colonies, notamment d'Afrique subsaharienne. Cette volonté de la France de maintenir les relations franco-africaines n'est pas neutre. Elle s'analyse par les soucis géopolitiques, économiques, humaines et diplomatiques plus particulièrement du rôle que l'ancienne puissance coloniale compte jouer sur la scène internationale. Rappelons que la période postcoloniale est vivement marquée par la guerre froide entre les blocs de l'Est et de l'Ouest. L'aide publique au développement était surtout un instrument pour chacun des deux blocs en guerre froide (Etats-Unis et l'Union soviétique) d'acheter la loyauté des

²⁷ OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique.

²⁸ Jean-Michel Debrat, Jean-Jacques Gaba et Philippe Hugon, La politique française d'aide au développement in l'aide publique française au développement, La documentation française, Paris, Alternatives économiques, n°64, 2005. p. 21.

Etats aidés et de consolider leur influence sur la scène internationale. L'aide publique au développement a toujours présenté des enjeux multidimensionnels aussi bien pour les pays donateurs que pour les pays receveurs. L'aide publique au développement de la France à l'Afrique subsaharienne dont l'organisme principal qui en a la charge est l'Agence française de développement²⁹ ne fait pas totalement fi de cette réalité des APD américaine et russe. En effet, l'APD française en Afrique subsaharienne répond également à plusieurs enjeux. « *L'aide française continue de s'orienter principalement vers l'Afrique. Vis-à-vis de l'espace Afrique subsaharienne dominant des préoccupations culturelles, géopolitiques et humanitaires, avec certains intérêts économiques en termes miniers ou pétroliers ou de soutien de firmes positionnées sur des niches. L'Afrique subsaharienne a reçu depuis l'Indépendance environ 50% de l'aide bilatérale française et demeure le continent le plus aidé.*³⁰ »

En dépit de ces objectifs réels (tantôt « *affichés* », tantôt « *inavoués* ») de l'aide française au développement et de l'importance que la France accorde aux Etats d'Afrique subsaharienne, le montant de l'APD française destinée aux Etats partenaires a connu une baisse significative pendant presque une dizaine d'années (soit de 7,17 milliards d'euros en 1994 à 5,88 milliards d'euros en 2003, autrement-dit une baisse de l'ordre de 18%). Néanmoins, à partir de 2005 il est constaté une revue sensible en hausse du montant des investissements directs de la France dans l'espace Afrique au sud du Sahara. En effet, de 2005 à 2011, le stock des investissements de la France dans cette partie du continent africain est passé de 6,4 milliards d'euros à 23,4 milliards d'euros soit le quadruple³¹.

²⁹ L'Agence française de développement a remplacé est créée en 1958 sous le nom de Caisse Centrale de Coopération Économique. Autrement-dit, juste à la veille des indépendances des pays d'Afrique subsaharienne francophone.

³⁰ Ibid. p. 23.

³¹ Lire Rapport Huber Védrine, Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France, Paris, décembre 2013, 170 p.

La baisse enregistrée de l'aide publique au développement de la France aux pays africains durant une décennie (1994-2004) s'analyse par plusieurs dynamiques dont la fin de la guerre froide avec la chute du mur de Berlin (1989) et l'implosion de l'empire soviétique (1991), la préoccupation française d'être présente dans le Peco³² et une implication beaucoup plus importante dans l'OTAN³³ et dans l'Union européenne. A ces facteurs explicatifs s'ajoute une quatrième dynamique à savoir le « *souci* » de la France de se débarrasser de la Françafrique. D'où la décision prise par la France de réduire son aide publique au développement en 1994. La revalorisation de l'APD française à l'Afrique subsaharienne à partir de 2005 pourrait être expliquée par une prise de conscience de Paris de la percée d'autres Etats sur le continent africain tel que la Chine et souvent à son détriment.

Après avoir procédé aux précisions terminologiques de la *démocratie* et de l'*aide publique au développement* pour une meilleure compréhension de notre étude, nous allons tenter d'apporter de la lumière sur la relation très controversée entre le concept de souveraineté et celui d'ingérence démocratique.

I.3. La souveraineté et la légitimité démocratique

La souveraineté est une notion qui est extrêmement complexe, insaisissable au regard des différentes perceptions dont elle fait l'objet et son évolution. La controverse qui se

³² Peco : Pays d'Europe centrale et orientale.

³³ OTAN: Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Organisation militaire d'assistance mutuelle en cas d'agression, réunissant plusieurs pays occidentaux. Constituée en avril 1949, l'OTAN a eu pendant plusieurs années le Pacte de Varsovie comme adversaire.

porte sur la souveraineté étatique est toujours d'actualité et elle semble être inépuisable entre chercheurs, décideurs politiques, entre autres.

La période postcoloniale dans l'espace Afrique subsaharienne coïncidant avec la guerre froide est marquée théoriquement par la consécration de la souveraineté étatique comme un socle de tout progrès international et un pilier fondamental du droit international (I.3.1). Au tournant des années 1980, on assiste à l'émergence théorique de nouveaux concepts dont la « *bonne gouvernance* », la « *conditionnalité démocratique* », etc. qui portent à réduire la dimension absolue et exclusive de la souveraineté étatique au bénéfice de la légitimité démocratique (I.3.2.).

I.3.1. La souveraineté étatique : la marque de la société internationale

La souveraineté étatique ne peut être dissociée du droit international car constituant elle-même l'un de ses principes fondamentaux. L'organisation des Nations unies a très souvent aussi bien dans sa Charte constitutive que dans des Assemblées générales réaffirmé le caractère sacré de la souveraineté des Etats la composant. « *L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres* »³⁴. En vertu de ce principe onusien, les Etats de la société internationale sont d'égalité souveraineté. Aucun autre acteur des relations internationales (que ça soit un Etat, une organisation régionale ou internationale, une multinationale, etc.) ne peut influencer un Etat dans ses prérogatives étatiques. D'ailleurs, le paragraphe 7 de l'article 2 de la Charte de l'ONU évoque expressément l'impossibilité de l'organisation mondiale à amener un Etat souverain à prendre une décision ne relevant pas de sa volonté. « *Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence*

³⁴ Article 2 paragraphe 1 de la Charte des Nations Unies.

nationale d'un État ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte; toutefois, ce principe ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévue au Chapitre VI³⁵ »³⁶.

Dans sa résolution 2131 du 21 décembre 1965 portant « *Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des États* », l'Assemblée générale des Nations unies avait également réaffirmé la sacralité de la souveraineté étatique. A ce propos, l'Assemblée générale de l'ONU soutenait au paragraphe 5 de sa résolution 2131 que « *tout État a le droit de choisir son système*

³⁵ « C'est un chapitre qui concerne des actions à mener "en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression". Il prévoit d'abord toute une série de mesures qui n'implique pas "l'emploi de la force armée" comme "l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radioélectriques et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques". Si ces mesures se révèlent "inadéquates", le Conseil de sécurité peut décider d'entreprendre "au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d'autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres de Membres des Nations Unies."

Et dans ce cas là, "tous les Membres des Nations Unies" sont invités à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, "les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris le droit de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales" ». Consultable en ligne sur <http://www.franceinfo.fr/actu/monde/article/ce-que-prevoit-le-chapitre-7-de-la-charte-de-l-onu-283879>

³⁶ Article 2 paragraphe 7 de la Charte des Nations Unies.

politique, économique, social et culturel sans aucune forme d'ingérence de la part de n'importe quel État »³⁷.

Cette position principielle sur le caractère intangible de la souveraineté étatique est aussi prise par la Cour internationale de Justice (CIJ), dans son arrêt du 27 juin 1986 sur l’Affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua. « *L’intervention interdite doit donc porter sur des matières à propos desquelles le principe de souveraineté des États permet à chacun de se décider librement* » a reconnu la Cour internationale de Justice. Mieux, le choix, ajoute la Cour internationale de justice, du système politique, économique, social et culturel relève également du pouvoir discrétionnaire d’un Etat:

« Les orientations politiques internes d’un État relèvent de la compétence exclusive de celui-ci [...] Chaque État possède le droit fondamental de choisir et de mettre en œuvre comme il l’entend son système politique, économique et social [...] La Cour ne découvre aucun instrument ayant une valeur juridique, unilatérale ou synallagmatique, par lequel le Nicaragua se serait engagé quant au principe et aux modalités de la tenue d’élections [...]. L’adhésion d’un État à une doctrine particulière ne constitue pas une violation du droit international coutumier. Conclure autrement reviendrait à priver de son sens le

³⁷ Dans le prolongement de cette résolution, on peut citer la Déclaration sur l’inadmissibilité de l’intervention dans les affaires intérieures des États et de l’ingérence dans les affaires intérieures des États, Rés. AG 36/103, Doc. Off. AG NU, 36e sess., Doc. NU A/RES/36/103, (1981), sans passer sous silence l’Affaire du Détroit de Corfou (Albanie c. Royaume-Uni), arrêt 9 avril 1949, [1949] C.I.J. Rec.

4. à la p. 35: « le prétendu droit d’intervention ne peut être envisagé par elle [la Cour] que comme une manifestation d’une politique de force, politique qui, dans le passé, a donné lieu aux abus les plus graves et qui ne saurait, quelles que soient les déficiences présentes de l’organisation internationale, trouver aucune place dans le droit international ». Pour d’amples explications, voir Michel Vincineau, « Quelques commentaires à propos de la « Déclaration sur l’inadmissibilité de l’intervention et de l’ingérence dans les affaires intérieures des États », dans Mélanges Charles Chaumont, 555, supra note 8 aux pp. 555-577.

*principe fondamental de la souveraineté des États sur lequel repose tout le droit international et la liberté qu'un État a de choisir son système politique, social et culturel.*³⁸ »

Au-delà de ces différentes positions sur l'inviolabilité de la souveraineté d'un Etat en dehors des cas prévus par l'article 7 de la Charte de l'ONU, la souveraineté doit être traduite par les actes que posent les Etats dans leurs fonctions. Autrement dit, la souveraineté ne se décrète pas, elle se pratique. Ce sont les « *marques de la souveraineté* », pour reprendre l'expression de Jean Bodin (Bodin, 1576).

Néanmoins, il est de plus en plus constaté une évolution dans la conception de la souveraineté étatique. Selon les termes de Karim Benyekhlef, c'est une notion « *plurielle* », « *fluide* », « *dynamique* » et « *évolutive* »³⁹. La souveraineté étatique ne semble pas, désormais, résister à la légitimité démocratique.

³⁸ Affaires des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua, supra note 1 à la p. 133: « la seule dérogation reconnue à la règle concerne les régimes nazis et racistes, autrement dit, « toutes les idéologies et pratiques totalitaires ou autres, en particulier, nazies, fascistes, néo-fascistes fondées sur l'exclusivisme ou l'intolérance raciale ou ethnique, la haine, la terreur, le déni systématique des droits de l'homme et des libertés fondamentales » ; Caroline Lang, L'affaire Nicaragua c. États-Unis devant la CIJ, Paris, Librairie générale de droit et jurisprudence, 1990; Pierre-Michel Eisenmann, « L'arrêt de la CIJ du 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci », (1986) 32 A.F.D.I. 153 aux pp. 153 et s.

³⁹ Cité par Lider Bal, Le mythe de la Souveraineté en Droit International, La souveraineté des Etats à l'épreuve des mutations de l'ordre juridique international, Université de Strasbourg, février 2012, p. 17.

I.3.2. La souveraineté et l'ingérence démocratique : la tendance à une primauté de l'ingérence démocratique

A la faveur de la guerre froide, les grandes puissances et institutions internationales étaient peu regardantes de la gestion politico-économique des Etats partenaires. Chacun des deux blocs comptait agrandir ses soutiens au niveau des Etats du tiers monde peu importe la situation démocratique qui prévalait dans lesdits Etats. La période post guerre froide semble s'accompagner de l'émergence d'un nouveau principe dans les relations internationales : le principe de la légitimité démocratique.

Désormais, la Communauté internationale « *dit* » subordonner sa coopération avec les Etats partenaires tiermondistes au respect des principes de bonne gouvernance démocratique. Certains internationalistes pour analyser cette nouvelle dynamique dans les relations internationales évoquent le « *droit émergeant à la démocratie* »⁴⁰. La conditionnalité de l'aide publique au développement des institutions de Brettons Woods aux Etats du tiers monde, la Convention UE⁴¹/ACP⁴², le discours de la Baule du président François Mitterrand (juin 1990) marquent tous la consécration du principe de la légitimité démocratique.

« Le principe de l'égale légitimité des régimes politiques, envisagé comme un corollaire de la souveraineté tend à céder le pas à un principe de légitimité démocratique, soit que les États affaiblis dans le Tiers Monde et à l'Est aient pris conscience de l'échec des régimes non-démocratiques et du lien entre les exigences du développement et celle

⁴⁰ Rafaâ Ben Achour, « la contribution de Boutros Boutros Ghali à l'émergence d'un droit international positif de la démocratie », in. *Mélanges Boutros Boutros Ghali*, Bruxelles, Bruylant, 1998, pp. 925-944.

⁴¹ UE : Union européenne.

⁴² ACP: Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

des droits de l'homme, soit qu'ils cèdent à la pression exercée par les puissances démocratiques.

L'évolution en ce sens est naissante mais de façon plus radicale le libre choix des modèles de développement et des politiques économiques qui apparaissaient, particulièrement dans le droit du développement comme un corollaire de la souveraineté, cède le pas à des choix économiques guidés ou imposés par les dispensateurs d'aides et de concours aux États qui en sont les bénéficiaires⁴³ ».

Ainsi, tous les instruments d'ingérence de l'influence politique à l'intervention coercitive en passant par l'isolement économique sont de plus en plus utilisés pour contraindre des États à se plier souvent à la volonté de la communauté internationale. Cette situation explique le fait que, dans les politiques intérieures relevant de leur souveraineté, des décisions y sont souvent prises soit suite à des pressions d'ordre international, soit sans leur accord. Une ingérence que la communauté internationale exerce sous couvert de la légitimité démocratique tend à définir une organisation idéale de la vie internationale.

Ce principe de légitimité démocratique est susceptible de remettre en cause un autre principe des relations internationales : la souveraineté étatique. En 1989, des organisations internationales ont acheminé des secours au Soudan dont les populations avaient désespérément besoin, dans le cadre d'une opération dénommée « *Opération Survie au Soudan* ». L'acheminement de ces secours se faisait contre la volonté des autorités gouvernementales et des forces rebelles, car ni les unes ni les autres ne voulant que l'aide soit distribuée dans des zones échappant à leur contrôle. La

⁴³ Société française pour le droit international, L'État souverain à l'aube du XXI^e siècle : Colloque de Nancy / Société française pour le droit international, Paris, Pedone, 1994. 318 p.

souveraineté du Gouvernement soudanais souffrait de cette opération même si finalement il y a eu accord entre les organisations humanitaires et les parties concernées. Car les règles internationales admises veulent que l'aide humanitaire soit fournie à la demande ou avec le consentement du Gouvernement qui conserve la souveraineté sur la zone considérée. La Somalie a connu la même situation à partir de la fin 1992 (résolution 794) à travers l'opération « *Restore Hope* ». Mais en Somalie, il n'y a pas eu d'accord.

Le « *non respect* » des principes de démocratie et de droits de l'Homme peut amener la communauté internationale dont la France à sanctionner le Gouvernement accusé de manquements démocratiques à travers leur politique de coopération internationale. Sous ce rapport, l'exemple du Togo est une illustration parfaite avec le gel de l'aide financière de la France et même de l'Union européenne aussi bien sous la présidence d'Etienne Eyadéma Gnassimbé⁴⁴ que sous celle de Faure Eyadema⁴⁵. En effet, l'Union européenne a gelé sa coopération avec le Togo de 1990 à 2007. Au regard de toutes ces interventions, il est constaté qu'au nom du principe de la légitimité démocratique, la souveraineté étatique est très souvent reléguée au second plan.

C'est ainsi qu'à l'aube des années 1990, certaines idées ont commencé à jaillir réclamant que les relations internationales, notamment la souveraineté étatique, soient repensées. L'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies en l'occurrence Javier Pérez de Cuellar avait constaté l'évolution des relations internationales en faveur de la morale aux dépens du droit international. Ainsi, il soutenait :

⁴⁴ Etienne Eyadéma Gnassimbé dit Gnassimbé Eyadéma a occupé le poste de chef d'Etat du Togo de 1967 à sa mort en 2005.

⁴⁵ Faure Eyadema a pris les rênes du pouvoir depuis 2005 suite au décès de son père Gnassimbé Eyadéma. Depuis 2005, il occupe continuellement la fonction présidentielle togolaise.

« Nous assistons à l'évidence à une évolution probablement irrésistible des opinions publiques, pour qui la défense des opprimés au nom de la morale doit avoir la primauté sur les frontières et les textes juridiques ». Mais « ne remet-elle pas en question » s'est-il-interrogé « l'un des principes cardinaux du droit international, celui, exactement opposé, du devoir de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats ? »⁴⁶.

C'est dans cet ordre d'idées que Javier Pérez de Cuellar avait lancé un appel à la communauté internationale des juristes en vue de forger un nouveau concept prenant à la fois en considération le droit et la morale. Si le mariage entre le droit et la morale est souhaité par Javier Pérez de Cuellar, la réalité est que la souveraineté des Etats africains est souvent remise en cause. Les raisons de cette violation sont multiples et variées. Pour certains dont le successeur de Javier Pérez de Cuellar à savoir Boutros Boutros-Ghali, la souveraineté emporte des responsabilités. Un Etat souverain soutient qu'il se conforme autant que se peut à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. La souveraineté d'un Etat ne peut être respectée que quand cet Etat est respectueux de la démocratie. Autrement dit, un Etat qui ne respecte pas les principes démocratiques et de droits humains ne peut plus se prévaloir d'être un Etat souverain. La meilleure manière pour un Etat de conserver sa souveraineté est de respecter ses engagements vis-à-vis aussi bien de la communauté internationale que de ses citoyens.

La remise en cause de la souveraineté d'un Etat pourrait être expliquée par sa ratification des Conventions et instruments internationaux. L'exercice de la souveraineté étatique est limité par l'engagement d'un Etat dans des organisations internationales et par ses obligations conventionnelles. L'engagement d'un Etat dans la communauté internationale suppose qu'il a des obligations à honorer.

⁴⁶Dans son allocution prononcée au printemps de l'année 1991 à l'université de Bordeaux.

A titre d'exemple, le Sénégal affirme dans le préambule de sa Constitution « *son adhésion à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et aux instruments internationaux adoptés par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'Unité Africaine, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979, la Convention relative aux Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989 et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981 ;⁴⁷* ». Et dans la hiérarchie des normes juridiques, des instruments internationaux ratifiés par un Etat peuvent avoir une autorité supérieure à la Constitution et aux lois et règlements en vigueur dans l'Etat concerné.

Sous ce rapport, la souveraineté étatique se voit, de droit, limitée. Cette limitation volontaire de la souveraineté de l'Etat ne peut être considérée en réalité comme une violation de la souveraineté étatique. C'est un abandon **voulu** d'une parcelle de la souveraineté étatique au profit de la communauté internationale voire de la légitimité démocratique. Jean Combacau soutient à cet effet que :

« Le droit international n'est pour chaque État que la somme de ces limitations de sa liberté légale primitive. Partout où il l'a laissé intervenir, il a consenti à voir les autres États s'intéresser licitement à son comportement, même le plus intime en apparence, dès lors qu'un État s'est engagé internationalement envers un ou plusieurs autres fût-ce sur un objet aussi interne que le traitement de ses propres sujets sur son propre territoire ou l'organisation de ses pouvoirs publics constitutionnels, ses partenaires sont aussi parfaitement fondés à lui demander des comptes sur la façon dont il s'en acquitte qu'il l'est de son

⁴⁷ Lire Constitution du Sénégal du 22 janvier 2001.

côté dans ses relations avec eux : rien dans ses regards réciproques ne heurte la souveraineté. »⁴⁸

Après avoir défini les concepts de démocratie et d'aide publique au développement et parlé de la souveraineté étatique et son évolution dans les relations internationales consacrant de fait une tendance à la primauté du principe de la légitimité démocratique, nous allons, dans la partie suivante, évoquer l'intérêt et la problématique de notre travail doctoral.

II. L'INTERET ET LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE

Cette recherche suscite un intérêt multidimensionnel (**II.1.**) et une problématique de recherche (**II.2.**).

II.1. L'intérêt de l'étude

II.1.1. L'intérêt historique de la recherche

L'analyse des actions françaises en Afrique subsaharienne au travers la conditionnalité politique de son aide publique au développement nous impose de revisiter son historique et de manière générale la relation entre la France et cette partie du continent africain. La France qui a colonisé bon nombre de ces Etats africains entretient des relations spécifiques avec ces pays. Certains des premiers Chefs d'Etat d'Afrique subsaharienne ont un lien étroit et un passé politique avec la France pour avoir occupé des postes de responsabilité dans la République française. Léopold Sédar

⁴⁸ Cité par Dodzi Kokoroko, «Souveraineté étatique et principe de légitimité démocratique» in Revue québécoise de droit international (RQDI), numéro 16.1-2003, mai 2004, p. 47.

Senghor (Sénégal) et Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire) ont été ministres dans le Gouvernement français dans la période pré indépendance. Dans l'Assemblée nationale française, Modibo Kéita (Mali) et Hubert Maga (Bénin) y ont été des vices Présidents. A cela s'ajoute le nombre substantiel de cadres africains qui sont formés dans les écoles et universités françaises. Cette situation a créé un lien spécifique entre les dirigeants de l'Afrique subsaharienne francophone et ceux de l'ancienne puissance coloniale. La « *Françafrique* ».

Le discours de La Baule qui symbolise la consécration de la conditionnalité politique de l'aide publique au développement est tenu dans un contexte international très particulier. La chute du mur de Berlin (9 novembre 1989) et l'éclatement de l'empire soviétique (1990-1991), et la crise socio-économique et politique à laquelle ont fait face beaucoup d'Etats d'Afrique subsaharienne ont été, à bien des égards, des facteurs déclencheurs du processus de démocratisation des années 1990 en Afrique au sud du Sahara. A cet effet, la question qui s'impose est de comprendre les motivations réelles du discours de La Baule ; en d'autres termes le discours de La Baule est-il le véritable facteur déclencheur du processus de démocratisation des années 1990 ? Ou François Mitterrand n'a-t-il pas pris au rebond une dynamique déjà enclenchée pour conditionner l'aide publique française au développement au respect de la démocratie et des droits humains ?

L'étude de la conditionnalité politique de la coopération française avec l'Afrique subsaharienne nécessite non seulement de comprendre l'environnement ayant favorisé son introduction, mais aussi les objectifs que l'ancienne puissance coloniale poursuit à travers l'intégration de cette conditionnalité politique. Ce travail nous permettra surtout de saisir la manière dont la France la met en œuvre sans oublier les réactions qu'a suscitées l'assujettissement de l'aide publique au développement au respect de la démocratie et des droits humains.

II.1.2. L'intérêt d'actualité de l'étude

L'analyse de la conditionnalité politique de la France aux pays d'Afrique subsaharienne présente une pertinence d'actualité. Les phénomènes qui entrent en phase dans le cadre de notre recherche continuent de se produire même si celle-ci a une délimitation temporelle qui n'est pas, rappelons-le, rigide. Cela fait que nous pouvons appréhender certains phénomènes en temps réel. La dimension d'actualité de notre objet de recherche fait qu'elle suscite une curiosité intellectuelle de la part des chercheurs et ne laisse pas de marquer les acteurs de la vie publique notamment les hommes politiques et les acteurs de la société civile.

Néanmoins, son caractère actuel n'est pas sans poser problème aux scientifiques du social du point de vue épistémologique dans la mesure où la « *neutralité axiologique*⁴⁹ » pour parler comme Max Weber qu'impose toute étude scientifique au chercheur vis-à-vis de son objet d'étude peut être difficile à opérer. La fraîcheur des données est susceptible de remettre en cause voire de rendre caduque une dimension de notre analyse sur ce sujet. En effet, l'évolution souvent en dents de scie de la relation entre la France et des Etats d'Afrique subsaharienne ainsi que l'instabilité de la démocratisation de certains régimes de cette partie du continent africain depuis le début du renouveau démocratique des années 1989-1990 ne sont pas pour nous faciliter la tâche.

II.1.3. L'intérêt théorique de notre objet de recherche

La pertinence aussi de notre étude est de comprendre pourquoi en moins d'une vingtaine d'années après l'introduction de la conditionnalité démocratique par la

⁴⁹ Lire Max Weber, *Le Savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1963. 186 p.

France dans sa politique de coopération avec les Etats africains, le climat politique ayant favorisé sa mise en œuvre refait surface dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Cette recherche nous donnera aussi l'occasion de savoir si l'Afrique au sud du Sahara demeure une ambition voire une priorité pour la France au regard de la volonté affichée de ses autorités étatiques à un moment de réduire sa présence militaire sur le continent et les moyens financiers consacrés à sa politique diplomatique en Afrique.

Ainsi, la nature ayant horreur du vide, est-ce que, le cas échéant, d'autres puissances à l'image de la Chine ne vont-elles pas en profiter pour occuper la place que la France avait jadis en Afrique subsaharienne plus particulièrement dans son espace francophone.

Un autre intérêt théorique est de mieux comprendre si la coopération sino-africaine est-elle une alternative aux pays d'Afrique au sud du Sahara en cas de sanction de la France ; autrement-dit, cette recherche nous permettra de comprendre la capacité des pays sanctionnés à contourner les sanctions et les mécanismes par lesquels ils le font. Cela d'autant plus que cette attitude agit sur l'efficacité de la stratégie de conditionnalité politique. Cela permettra de mieux voir dans quelle mesure les sanctions sont efficaces ou pas et pourquoi ?

En conclusion, il nous semble que bien des études portant sur la politique française de conditionnalité démocratique accordent peu de place voire pas du tout à l'analyse des actions des pays émergents plus particulièrement de la Chine. Il s'agit alors sous l'angle scientifique d'apporter notre modeste contribution à un champ de recherche encore peu exploré.

II.2. La problématique de l'étude

L'opérationnalité de la conditionnalité politique de son aide publique au développement à l'endroit des Etats africains peut amener la France à sanctionner⁵⁰ des Etats africains accusés d'avoir « *violé* » les principes de la démocratie et des droits de l'Homme. La suspension de la coopération de l'Union européenne avec le Togo de février 1993 à novembre 2007, le gel de l'aide publique au développement française à la Guinée après les événements sanglants du 28 septembre 2008, la cessation momentanée de la coopération de la France avec le Niger en 2010 suite au « *coup d'Etat constitutionnel* » de Mamadou Tandja et, enfin, celle avec la Côte d'Ivoire durant la crise post-électorale de 2010 illustrent à l'envi les sanctions que peuvent prendre la France dans l'esprit de la conditionnalité démocratique de sa coopération avec l'Afrique subsaharienne.

Néanmoins, l'efficacité ou non de la conditionnalité politique de la France dans sa coopération avec les pays d'Afrique au sud du Sahara mérite interrogation. Il a fallu moins d'une vingtaine d'année après le discours de La Baule pour voir certains acquis de la période des transitions démocratiques soient radicalement remis en cause dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne. Le climat sociopolitique ayant favorisé les transitions démocratiques des années 1990 refait pratiquement surface dans plusieurs pays du continent africain.

Il y'aurait même une recrudescence de l'accession au pouvoir par les coups d'Etat (Côte d'Ivoire en 1999, Mauritanie en 2007 et en 2009, Guinée Conakry en 2008, Niger en 2010, Mali en 2012, Burkina Faso en 2014, etc.). A cela s'ajoute la pratique,

⁵⁰ Ces sanctions peuvent-être de type économique, financier, politique, diplomatique, militaire, etc.

devenue banale, des révisions constitutionnelles « *déconsolidantes*⁵¹ » pour reprendre Ismaïla Madior Fall. Les révisions constitutionnelles « *déconsolidantes* » ont beaucoup fait et continuent de faire parler d'elles dans l'espace Afrique subsaharienne. Le discours de La Baule et les conférences nationales aussi bien souveraines que non-souveraines semblent ne pas réussir à empêcher certains régimes africains à tripatouiller leur Constitution.

Les règles fixant à deux (02) le mandat du Président de la République ont été supprimées dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne. Une forme de « *coup d'Etat* » que les chefs d'Etat africains utilisent pour s'éterniser au pouvoir. Ce fut les cas des pays comme le Burkina Faso avec Blaise Compaoré (1997)⁵², le Togo avec Gnassingbé Eyadema (2002), la Guinée Conakry avec Lansana Conté (2002), le Gabon avec Omar Bongo Odimba (2003), le Tchad avec Idriss Deby Itno (2005) et le Cameroun avec Paul Barthélémy Biya (2008), entre autres. La volonté expresse de certains Chefs d'Etat africains de se maintenir au pouvoir au point de tripatouiller la Constitution demeure une réalité. En dehors de la vive controverse autour de la troisième candidature de Me Abdoulaye Wade (2012), tout porte à croire que nombreux Présidents africains frappés par la limitation constitutionnelle risquent de procéder à des révisions constitutionnelles « *déconsolidantes* » pour briguer à nouveau un mandat présidentiel.

⁵¹ Voir Ismaïla Madior Fall, Les révisions constitutionnelles au Sénégal, révisions consolidantes et révisions déconsolidantes de la démocratie sénégalaise, CREDILA, 2011, 218 p.

⁵² Une autre révision constitutionnelle est intervenue en avril 2000 restaurant la limitation du mandat présidentiel à 5 ans, renouvelable une seule fois, au Burkina Faso. Cette clause est l'enjeu majeur des réformes politiques et institutionnelles actuelles au pays des « *hommes intègres* ».

« Au Togo en mars 2015 pour Faure Gnassingbé (fin du 2e mandat avec discussion sur la rétroactivité pour la limite si la limitation est ajoutée selon l'Accord Politique Global de 2006, après 10 ans de pouvoir), au Burundi en juin 2015 pour Pierre Nkurunziza (fin du 2e mandat avec limite atteinte, après 10 ans de pouvoir), en Tanzanie en octobre 2015 pour Jakaya Kikwete (fin du 2e mandat avec limite atteinte, après 10 ans de pouvoir), au Burkina Faso en novembre 2015 pour Blaise Compaoré (fin du 2e mandat avec limite atteinte, après 27 ans), au Bénin en mars 2016 pour Yayi Boni (fin du 2e mandat avec limite atteinte, après 10 ans de pouvoir), au Congo Brazzaville en juillet 2016 pour Sassou Nguesso (fin du 2e mandat depuis la nouvelle constitution de 2002 avec limite atteinte, après 32 ans), en RDC en novembre 2016 pour Joseph Kabila (fin du 2 e mandat avec limite atteinte, après 10 ans)⁵³ ».

Le déverrouillage constitutionnel de la clause limitative du nombre de mandats présidentiels est déjà effectué dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne depuis la période des transitions démocratiques. C'est le cas du Tchad où, en 2005, une révision constitutionnelle supprimant la limitation du mandat présidentiel à deux a été adoptée par référendum. Le cycle des révisions constitutionnelles personnalisées est certainement loin de connaître son épilogue au regard de l'évolution démocratique des pays d'Afrique subsaharienne.

Cette manière de s'éterniser au trône présidentiel n'est pas sans pouvoir causer des crises politiques majeures telles que des coups d'Etat et des conflits armés intra étatiques. Les exemples du Niger, du Sénégal et du Burkina Faso en disent long. Au

⁵³ Régis Marzin, En 2015 et 2016, la limitation du nombre de mandats des présidents africains, un levier pour accélérer la démocratisation ?, Afrika Express, 15 octobre 2014, p. 7.

Niger, Mamadou Tandja a été finalement renversé le 19 février 2010 par un groupe de militaires dirigé par Salou Djibo, chef d'escadron. Le Sénégal a connu de fortes tensions électorales en 2012 liées à la troisième candidature d'Abdoulaye Wade et Blaise Compaoré a quitté le pouvoir au Burkina Faso en octobre 2014 suite à de fortes mobilisations populaires. Cependant, si la communauté internationale condamne vigoureusement par principe les changements de pouvoir anticonstitutionnels, elle reste très souvent silencieuse devant ces tripatouillages constitutionnels.

Des crises politiques majeures porteuses de facteurs « *conflitogènes* » constatées dans certains pays d'Afrique au sud du Sahara sont révélatrices d'un déficit démocratique. L'exemple de la Côte d'Ivoire en est une parfaite illustration. Après 11 ans de crise institutionnelle, la Côte d'Ivoire a finalement organisé en 2010 la deuxième élection présidentielle ouverte et libre de son histoire⁵⁴. A l'issue de la présidentielle d'octobre-novembre 2010, la proclamation de la réélection de Laurent Gbagbo (51%) contre Alassane Dramane Ouattara (49%) par le Conseil constitutionnel a installé le pays dans une profonde crise post-électorale⁵⁵.

Ce genre d'instabilité sociopolitique a lourdement contribué au retard économique des Etats d'Afrique subsaharienne par rapport au reste du monde. Plusieurs tentatives

⁵⁴ Rappelons que la première élection libre et ouverte de la Côte d'Ivoire est celle de 1990 remportée par le président Félix Houphouët Boigny sur l'opposant historique Laurent Gbagbo marquant le début du pluralisme politique en Côte d'Ivoire. Rappelons pour mémoire que l'élection de 1995 était caractérisée par l'exclusion à la compétition présidentielle de Alassane Dramane Ouattara et le boycott d'une bonne partie de l'opposition dont le parti de Laurent Gbagbo par solidarité à Ouattara et celle de 2000 a été marquée par l'interdiction au président Henri Konan Bédié et à Ouattara de se présenter.

⁵⁵ La Côte d'Ivoire a connu durant cette période de vive tension politique deux présidents et deux gouvernements. Cette cacophonie institutionnelle a perduré jusqu'au 11 avril, date de l'arrestation du président Gbagbo dans sa résidence présidentielle.

d'explications ont été proposées dont celle relative à la fragilité du processus démocratique. La combinaison de la démocratie et du développement durable aura pour conséquence naturelle la pacification sociale du continent. A en croire François Mitterrand, la démocratie mène au développement et celui-ci à la paix⁵⁶.

En dépit de la mise en œuvre de la conditionnalité politique de l'aide publique au développement de la France, beaucoup d'Etats d'Afrique au Sud du Sahara connaissent, néanmoins, un processus de démocratisation instable alors que d'autres ont fait des reculades démocratiques (au regard de l'immixtion des militaires dans le jeu politique, des processus électoraux très souvent tendus, une absence d'Etat de droit, etc...) depuis la fin de la période des transitions démocratiques. Ceci pose la question de l'efficacité de la conditionnalité politique de la France face à une Afrique subsaharienne qui fait l'objet de toutes les convoitises.

L'Afrique subsaharienne est devenue un enjeu majeur dans la géopolitique mondiale. Aussi bien les autres puissances occidentales à l'image des Etats-Unis que les pays émergents comme la Chine, l'Afrique subsaharienne fait l'objet de vives convoitises au point d'être assimilable aujourd'hui à un théâtre de confrontation entre ses différents partenaires. Dans cette dynamique, la question est de savoir si la France n'est-elle pas en perte de vitesse dans le continent africain ? Les relations très particulières⁵⁷ entre la France et l'Afrique subsaharienne ont fait qu'une partie de

⁵⁶ Cette trilogie figure dans le discours prononcé par le président Mitterrand au sommet franco-africain de Biarritz les 7-8 novembre 1994.

⁵⁷ La relation entre la France et l'Afrique subsaharienne est multiséculaire et multidimensionnelle. En dehors de la période de la traite négrière, la France a colonisé une partie du continent noir, partage la même langue officielle (le français) avec celle-ci. Ce partage de la langue française touche aujourd'hui d'autres Etats du continent, jadis colonisés par d'autres pays européens, et qui ont rejoint la Communauté de la Francophonie dont 96 sur les 220 millions des locuteurs du français vivent en Afrique. La relation entre la France et l'Afrique, c'est également économique avec une forte présence de multinationales françaises sur le continent ou encore une forte

celle-ci (l'Afrique noire francophone) était présentée comme la « *chasse gardée* » de la France.

Si la France se dit subordonner sa coopération avec les pays africains au respect de la démocratie et des droits humains, l'empire du Milieu, quant à lui, se dit respectueux du principe de la souveraineté étatique dans sa politique étrangère en Afrique. Au moment où la communauté internationale sanctionne, la Chine choisit d'investir dans ces pays. Ce fut le cas après les événements sanglants de la Guinée du 28 septembre 2009, la Chine a choisi d'investir dans ce pays 7 milliards de dollars dans un projet minier. Cette orientation de la politique étrangère de la Chine en Afrique déclarant respecter la souveraineté des Etats partenaires est susceptible de rendre moins efficace les sanctions que la France pourrait infliger aux Etats d'Afrique au sud du Sahara estimés avoir violé les principes démocratiques et de droits de l'Homme. L'assistance financière chinoise aux Etats africains, le commerce entre la Chine et le continent africain, le veto dont dispose Pékin au Conseil de sécurité des Nations unies, entre autres, risquent de poser problème au succès de la conditionnalité politique de la France et au développement démocratique de l'Afrique subsaharienne. La coopération sino-africaine suscite ainsi beaucoup d'interrogations par rapport au développement économique des pays africains comparée à la politique africaine de la France. Ce comportement laxiste de la Chine dans sa politique africaine peut également être une aubaine pour des régimes africains qui ne brillent pas toujours par le respect de la démocratie et des libertés fondamentales de la personne humaine.

communauté africaine en France et plus de 100 000 ressortissants français vivant en Afrique. La singularité de la relation franco-africaine se caractérise également par la présence militaire française dans certains pays africains et la France a toujours été l'un des grands partenaires d'aide publique au développement de l'Afrique.

A la lumière de toutes ces considérations, notre recherche tentera de démontrer que l'influence française en Afrique subsaharienne est en régression. Nous chercherons aussi à savoir les dynamiques explicatives d'une part et, d'autre part, de démontrer combien ce recul rend inefficace la conditionnalité politique de l'aide publique au développement française à l'Afrique subsaharienne dans un contexte où celle-ci fait l'objet de vives convoitises sur la scène internationale.

De cette question centrale de notre recherche découlent les questions subsidiaires ci-dessous :

- Pourquoi la France a intégré le respect et la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme dans sa coopération avec les Etats de l'espace Afrique subsaharienne?
- Quel est le niveau d'implication de la France dans l'état démocratique des pays d'Afrique subsaharienne qu'elle compte améliorer au travers son aide publique au développement qu'elle dit conditionner au respect et à la promotion des valeurs démocratiques et de droits humains?
- Hier ignorée et fortement convoitée aujourd'hui, pourquoi l'Afrique subsaharienne aiguise autant les appétits des puissances occidentales et des pays émergents?
- Qu'est-ce qui explique la régression de l'influence économique et politique de la France dans l'espace Afrique subsaharienne ?
- La coopération sino-africaine ne constitue-t-elle pas une menace pour l'efficacité de la conditionnalité politique de l'aide publique française au développement aux pays d'Afrique subsaharienne?

Notre recherche aboutira à des conclusions qui apporteront des réponses aux questions soulevées dans la problématique. Ainsi, nous avançons à titre d'hypothèses les réponses suivantes :

- La France a intégré la conditionnalité politique dans sa coopération avec l'Afrique subsaharienne pour contribuer à la démocratisation du continent africain; néanmoins, celle-ci lui sert également sous couvert de la légitimité démocratique de mécanismes d'influence des politiques intérieures des Etats africains afin de défendre au besoin ses intérêts géostratégiques.
- La défense des intérêts stratégiques de la France et tantôt la personnalisation des relations franco-africaines font que la France n'est pas moins comptable de l'instabilité démocratique des pays du continent africain en général.
- La croissance démographique de l'Afrique au sud du Sahara, la forte croissance économique qu'elle ne cesse d'enregistrer, l'importance géostratégique de certains de ses Etats et l'enjeu diplomatique que représente l'Afrique subsaharienne sur la scène internationale font que l'indifférence d'hier à son égard a cédé la place à la forte convoitise des puissances occidentales et pays émergents.
- Le recul de l'influence française sur le continent africain s'explique par la combinaison de plusieurs dynamiques dont l'émergence d'une société civile plus regardante sur les relations franco-africaines, la prise de conscience de certains Présidents africains des enjeux géostratégiques actuels de l'Afrique et certains d'entre eux qui sont souvent tentés par être les maîtres du jeu. A cela s'ajoute l'intérêt majeur de plusieurs autres partenaires dont la Chine.

- La France n'a pas les moyens d'imposer la gouvernance démocratique aux régimes politiques africains à cause de la multiplicité de leurs partenaires techniques et financiers qui fonctionnent sur des logiques et des principes divergents et indépendants des siens. Autrement dit, le fait que la Chine soit peu regardante sur le respect des libertés politiques intérieures des Etats africains constitue une porte de sortie échappatoire des régimes politiques africains à la conditionnalité démocratique mise en vigueur par la France dans sa politique africaine.

Après avoir démontré l'intérêt de notre étude et les justifications principales qui nous ont guidé à lui donner cette orientation, il nous revient maintenant d'évoquer les considérations théoriques et méthodologiques de notre travail.

III. LES CONSIDERATIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES

« *Le but de la science est une connaissance et une compréhension meilleures de tout ce qui existe*⁵⁸ », affirmait Vladimir Kourganoff. C'est pourquoi la recherche scientifique obéit à des procédures scientifiques dont l'objectif est de cerner avec efficacité les phénomènes observés. La méthodologie pourrait être définie avec Madeleine Grawitz comme « *l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre, les vérifie* »⁵⁹. Conséquemment, toute entreprise scientifique s'articule autour de cette logique. Au même titre que tous ceux qui s'adonnent à l'entreprise scientifique, nous

⁵⁸ Vladimir Kourganoff, La recherche scientifique, 2^{ème} édition, Paris, P.U.F, col. « que sais-je », 1961, p. 40.

⁵⁹ Madeleine Grawitz, Méthodes des sciences sociales, 11^{ème} édition, Paris, Dalloz, 2000. p. 34.

devons observer les règles de la méthodologie et avoir conscience du but de la recherche, de la nature du raisonnement et des exigences d'un système théorique⁶⁰.

Aussi, dans le but de mieux fonder scientifiquement notre travail, il est loisible de procéder à une distinction entre le modèle d'approche théorique ou paradigmatique⁶¹ (III.1.) et la délimitation spatiale et temporelle de notre objet de recherche (III.2.).

III.1. Le cadre théorique de la recherche : une construction hybride

Raisonné en termes postmodernes, c'est essayer de réfléchir à tout ce qui, aujourd'hui, paraît caractériser empiriquement l'ordre mondial relâché le transitoire, l'instable, le désarticulé et l'ambivalent⁶². C'est tenter d'appréhender l'instable et de récuser l'équivoque⁶³. Ainsi, dans la logique de notre étude, nous avons tenté d'utiliser deux théories qui donnent une explication de la réalité internationale contemporaine : les paradigmes idéaliste et réaliste.

Ce faisant, nous sommes totalement en phase avec Jacques Huntzinger, pour qui, en substance, la théorie des relations internationales n'est pas un discours linéaire et cohérent, mais un dialogue entre des paradigmes contradictoires poursuivi depuis des siècles et qui se poursuivra longtemps encore. Tant et si bien que dans un effort de systématisation, notre recherche sur la stratégie de conditionnalité politique de la France aux pays d'Afrique subsaharienne sera mise en œuvre au travers des théories

⁶⁰ Robert King Merton, Eléments de théorie et de méthode sociologique, Paris, Armand Colin, 1997, p. 29.

⁶¹ Pour Madeleine Grawitz, le modèle d'approche théorique de la réalité sociale est synonyme de paradigme. Lire Lexique des Sciences sociales, 6^{ème} édition, Paris, Dalloz, 1997. 402 p.

⁶² Ibid.

⁶³ Ibid.

explicatives de l'idéalisme et du réalisme. Ainsi, nous allons, d'abord, montrer en quoi consistent ces théories avant de démontrer dans quel sens l'éclairage des deux écoles nous a aidé à mieux appréhender l'objet de notre étude.

III.1.1. La présentation des paradigmes idéaliste et réaliste

Constatant que chacun des deux paradigmes présente une spécificité, une présentation de leur quintessence paraît nécessaire.

Selon l'école idéaliste ou légaliste, la finalité de la politique étrangère doit être le respect des valeurs morales, démocratiques et de droits de l'Homme. Le but ultime de cette école est la préservation de la stabilité et de la paix dans le monde. Dans la théorie idéaliste, la responsabilité de la violation de certaines valeurs dont les principes démocratiques et de droits humains est du ressort de la communauté internationale. En relations internationales, l'école idéaliste milite en faveur d'une diplomatie ouverte, multilatérale et régulée par le droit international.

Cette conception des relations internationales qui promeut une responsabilité collective de la communauté internationale en cas de violation des valeurs démocratiques veut une régulation idéale du monde. A cet effet, la souveraineté étatique telle que proclamée dans la Charte des Nations-unies (paragraphe 7 article 2) peut être soumise à de dures épreuves.

Au nom de l'idéal d'une société internationale stable et de paix, les Etats, individuellement ou collectivement, peuvent engager des actions dans le but de contraindre un pays souverain à se conformer à la légitimité démocratique. Ces actions

peuvent aller de la condamnation de principe à l'intervention coercitive (militaire) en passant par l'embargo, le gel de la coopération, etc. Une situation qui s'inscrit dans la logique du courant idéaliste tendant à définir une organisation idéale de la vie internationale. L'intervention de la France en Côte d'Ivoire en vertu de la résolution 1979 du Conseil de sécurité des Nations-unies et celle de l'OTAN⁶⁴ en Libye dans le but, dit-on, de restaurer la légitimité démocratique en sont de parfaites illustrations.

Après avoir évoqué brièvement le paradigme idéaliste, nous allons parler de l'école réaliste dans les relations internationales. L'école réaliste des relations internationales est née aux Etats-Unis à la fin de la première guerre mondiale sur la base d'une double réaction à l'idéalisme interventionniste de Wilson et au mondialisme isolationniste des Républicains. L'école réaliste accorde la primauté dans sa conception des relations internationales au réalisme politique, aux notions d'intérêt national, de puissance, de conflit, d'équilibre des forces, entre autres. Cet intérêt se fait au détriment d'autres questions à moindre intérêt, selon elle, telles que les organisations internationales, les acteurs supra étatiques, les questions économiques et culturelles. L'influence desdites questions dans le fonctionnement des relations internationales est très relative voire nulle, selon l'école réaliste des relations internationales.

La politique internationale est, dans cette logique, le champ de prédilection des rapports de force entre Etats qui, naturellement, ont des intérêts différents souvent contradictoires. Les conflits, et partant la guerre sont des issues naturelles et inévitables que l'observateur doit prendre en compte : « *J'ai cherché, écrit Raymond Aron, ce qui constituait la spécificité des relations internationales ou interétatiques et j'ai cru trouver ce trait spécifique dans la légitimité et la légalité du recours à la force*

⁶⁴ OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique nord (en anglais : North Atlantic Treaty Organization)

*armée de la part des acteurs. Dans les civilisations supérieures, ces relations sont les seules, parmi toutes les relations sociales, qui admettent la violence comme normale*⁶⁵ ».

Sous ce rapport, la paix ne peut être, à en croire l'école réaliste, que la résultante de la puissance et de l'équilibre des forces. Presque toujours inégalement répartie, la puissance fait que certains Etats sont forts et d'autres faibles. A cet effet, il est du ressort des Etats forts d'assurer et de maintenir la paix mondiale en recourant et, si nécessaire, à la force militaire. En tout état de cause, l'ordre réaliste apparaît comme un ordre de la puissance assuré par les plus forts. Dans ces conditions, la diplomatie est réaliste, parfois même cynique, mais modérée et raisonnable⁶⁶.

Cependant, la théorie réaliste fait l'objet de plusieurs critiques. Les tenants de ces critiques la reprochent de ne produire aucune connaissance scientifique vérifiable et transmissible, de refuser l'inclusion d'autres paramètres dans leurs analyses comme le facteur économique et la coopération, d'accorder une influence très faible aux organisations interétatiques et aux multinationales et, enfin, la théorie réaliste est parfois considérée comme cynique et pessimiste.

Telle est de manière très concise une présentation des théories idéaliste et réaliste des relations internationales. En dépit de la pertinence de leurs conclusions, elles n'auraient un sens que si elles nous permettaient de mieux appréhender la scène internationale sous l'angle de notre recherche.

⁶⁵ Raymond Aron « *Qu'est ce qu'une théorie des relations internationales ?* » in Revue française de science politique, 17^e année, n°5, 1967. P. 843.

⁶⁶ Raymond Aron, *Paix et guerre entre les Nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1984, p. 140.

III.1.2. L'apport des paradigmes idéaliste et réaliste à notre étude

L'« *occidentalisation de « l'ordre politique »* international donne, non seulement, lieu au phénomène d'« *exportation* » et d'« *importation* » des modèles politiques⁶⁷, mais aussi au « *contournement de l'Etat*⁶⁸ » par plusieurs et divers moyens.

Le paradigme idéaliste nous a donné l'opportunité de mieux appréhender les actions françaises en Afrique subsaharienne par rapport à sa politique de conditionnalité démocratique. Les valeurs fondamentales de l'école idéaliste ou légaliste ont pour finalité de faire respecter les valeurs morales et les règles du droit. Le but ultime étant de préserver la paix. Pour le courant idéaliste, les Etats sont collectivement responsables des violations de principes démocratiques, de droits humains et des valeurs morales. C'est sous le bénéfice de cette considération que les puissances occidentales, dont notamment la France, s'impliquent dans le processus de démocratisation des pays d'Afrique au sud du Sahara. C'est tout le sens du discours de La Baule et, en général, de la mission démocratique que s'assignent les grandes puissances occidentales, à les en croire, à travers le monde. Sur ce, l'Afrique subsaharienne est l'un des champs d'expérimentation pour ne pas dire le meilleur de ces « *ingérences démocratiques* ».

⁶⁷ Voir Bertrand Badie, *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992. 334 p.

⁶⁸ Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, « Le contournement de l'Etat » in *Cahiers français*. N° 263, 2005, pp. 58-69.

Tous les moyens de pression de simple menace à l'intervention militaire en passant par l'embargo, la réduction et le gel de l'aide publique au développement, etc. sont utilisés par la France pour, dit-elle, faire respecter la démocratie et les droits de l'Homme dans des pays d'Afrique subsaharienne.

La conditionnalité politique de l'aide publique au développement de l'ancienne puissance coloniale en Afrique au sud du Sahara a pour finalité, à en croire aux tenants de cette politique, de contribuer à l'expansion de la démocratie libérale en Afrique dans un environnement international en passe de la mondialisation du respect des valeurs démocratiques et de droits humains.

Mais cette volonté expresse de la France de faire respecter les valeurs démocratiques et les droits de la personne humaine en Afrique subsaharienne cache mal les objectifs inavoués-même minimes-derrière le paravent de la vertu démocratique de la conditionnalité politique de son aide publique au développement.

De par l'éclairage réaliste, nous allons pouvoir saisir les paradoxes des actions de la France dans l'espace Afrique subsaharienne. Après la fin de la colonisation, la France a quitté l'Afrique, plus particulièrement son « *pré carré* », sans réellement partir. Ce comportement de l'ancienne puissance coloniale s'est traduit par l'installation de base militaire et sa très forte présence en bien des domaines sur le continent africain. Cette attitude de la France à l'égard de ses anciennes colonies en particulier et à l'Afrique en général s'inscrit en droite ligne avec la pensée de François Mitterrand pour qui, en substance, le respect et la puissance de la France aux yeux du monde sont intimement liés à sa présence sur le continent africain. Malgré le discours de La Baule, la

diplomatie française en Afrique subsaharienne a pour but de faire de la France une puissance sur la scène internationale.

Bien plus, les actions françaises dans des Etats d'Afrique subsaharienne prennent, dans certains égards, la dimension d'une lutte hégémonique entre l'ancienne puissance coloniale et d'autres puissances comme les États-Unis et surtout la Chine dont la présence sur le continent africain est de plus en plus forte. Or la lutte hégémonique est au cœur des préoccupations de l'école réaliste. Enfin, l'universalisation de la démocratie libérale en Afrique au sud du Sahara semble être un moyen pour les partenaires occidentaux dont la France de consolider et de renforcer sa puissance sur la scène internationale.

Tout compte fait, les paradigmes idéaliste et réaliste nous permettront de mieux cerner la réalité de l'aide publique française au développement vis-à-vis des pays d'Afrique subsaharienne. Cette donne a nécessité le recours à une approche méthodologique susceptible de rendre suffisamment compte de la complexité de notre étude.

III.2. L'échantillonnage

Toute connaissance scientifique nécessite sans aucun doute l'adoption d'une « *démarche scientifique* ». Partant de ce principe, nous allons, dans cette partie du travail, élaborer un « *appareillage méthodologique* » dans le but de pénétrer et d'expliquer la réalité étudiée. Dans l'optique de la méthodologie utilisée, aucun choix n'est prédéfini car c'est la réalité de la recherche qui a déterminé la méthodologie mise en œuvre. Il s'agit dans cette partie du travail de situer aussi bien la délimitation spatiale (III.2.1.) de notre étude ainsi que son cadre temporel (III.2.2.).

III.2.1. La délimitation spatiale de l'étude

Notre étude portant sur l'analyse de la conditionnalité politique de l'aide publique au développement française à l'Afrique subsaharienne concerne a priori, à quelques exceptions près, tous les Etats de cet espace du continent. Aussi, pour mieux cerner notre champ de recherche, nous allons évoquer les pays concernés par notre recherche. Ainsi, nous allons parler des pays d'Afrique noire francophone, ceux de l'espace anglophone de l'Afrique subsaharienne et, enfin, des Etats, considérés comme secondaires dans notre étude, dont les principaux sont la France et la Chine.

Compte tenu de l'étendue de notre sujet de réflexion, il nous a paru opportun de procéder à sa délimitation géographique afin que l'on fasse une analyse profonde et exhaustive de la conditionnalité politique de l'APD française aux Etats d'Afrique subsaharienne. A cet effet, nous avons le loisir de choisir plusieurs angles pour analyser cette question.

D'abord, nous pouvons porter notre étude spécifiquement sur un pays appartenant à cette partie du continent africain comme c'est souvent le cas. Ensuite, nous pouvons aborder notre étude sous l'angle de la généralité, c'est-à-dire en prenant comme échantillon l'ensemble des Etats d'Afrique subsaharienne.

La première option quoique scientifiquement valide ne nous offre pas la possibilité de comparer l'effectivité et l'impact de la conditionnalité politique de l'aide française au développement sur la démocratisation du pays étudié à un autre pays. Donc, par souci de mener une analyse comparative et exhaustive de la conditionnalité politique de

l'APD de la France aux Etats d'Afrique subsaharienne, il nous parait opportun de ne pas mener une étude monographique en portant notre choix sur la seconde option.

Les pays d'Afrique subsaharienne francophone

Les Etats d'Afrique noire francophone désignent l'ensemble des Etats d'Afrique subsaharienne ayant en partage la langue française. Le français s'est imposé comme langue officielle dans ces pays africains avec la pénétration coloniale de la France et de la Belgique sur ces territoires du continent africain. Ces Etats d'Afrique subsaharienne francophone forment maintenant une partie non négligeable de la Francophonie (26⁶⁹ des 54 pays membres et 1 des 3 Etats⁷⁰ associés de la Francophonie sont d'Afrique subsaharienne).

Cependant, pour des raisons d'ordre politique, historique et culturel, tous les Etats composant cet ensemble ne seront pas pris en considération par cette recherche. Le Madagascar, le Djibouti et les Iles Comores seront écartés de l'étude de la conditionnalité politique de l'aide publique au développement de la France aux Etats d'Afrique au sud du Sahara.

Au regard de sa situation géographique sur le continent africain et de son peuplement, le Madagascar est culturellement un peu différent des autres pays appartenant à cette partie du continent africain sans compter la spécificité de son histoire politique. En effet, au XIXème siècle, la France colonisatrice a retrouvé dans ce pays une bonne

⁶⁹ Bénin, Burkina Faso, Mauritanie, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Maurice, Niger, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé et Príncipe (Saint-Thomas-et-Prince), Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo. Voir <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/francophonie.htm>.

⁷⁰ Ghana. Voir Ibid.

organisation politique et un Etat bien structuré. Toutes ces considérations font que la grande île mérite d'être considérée complètement à part de l'entité des Etats francophones d'Afrique subsaharienne.

Quant au Djibouti⁷¹ et aux Comores⁷², leur accession tardive à la souveraineté internationale et la taille de leur démographie font qu'ils se singularisent par rapport aux autres Etats de cette partie francophone du continent africain.

Dans l'esprit de notre étude, des Etats d'Afrique noire francophone concernent aussi bien les anciennes colonies françaises que belges qui présentent des similitudes dans leur culture et leur évolution politique. Ainsi, notre étude concerne les Etats suivants : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée équatoriale, le Mali, le Niger, la République centrafricaine, la République Démocratique du Congo (ex Zaïre), la République du Congo, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad, le Togo et le Rwanda. A noter qu'en janvier 2008, soit un an après la rupture de ses relations diplomatiques avec la France, Paul Kagamé a saisi le Secrétaire général du Commonwealth, Kamalesh Sharma, pour adhérer à l'organisation anglophone⁷³.

⁷¹ Le pays accéda à l'indépendance le 27 juin 1977 à la suite d'un référendum le 8 mai 1977 par la France où la majorité de la population du territoire vota pour l'indépendance. La population de Djibouti est estimée en 1998 à 680.000 habitants dont plus de deux tiers vit dans Djibouti-ville, la capitale du pays. Pour plus de détails consulter: <http://www.presidence.dj>.

⁷² L'indépendance de la République fédérale islamique des Comores fut déclarée unilatéralement le 6 juillet 1975 suite aux promesses électorales de Valéry Giscard Estaing. L'archipel des Comores, de son appellation officielle l'Union des Comores, est composé de 731 775 habitants pour une superficie de 2 170 km². Pour plus de détails, consulter : <http://www.comores-online.com>.

⁷³ Lire l'article sur Jeuneafrique.com | [Le Rwanda intégré au sein du Commonwealth ? | Jeuneafrique.com - le premier site d'information et d'actualité sur l'Afrique.](#)

Le choix porté sur ces anciennes colonies françaises et belges n'est pas un fait du hasard. En effet, ils ont beaucoup de choses en commun. D'abord, tous ces pays constituant notre échantillon ont pratiquement accédé à l'indépendance à la même période, autrement dit en 1960. Ensuite, les principaux pays africains ayant vécu les transitions démocratiques des années 1990 y figurent. Mieux, les deux types de transitions démocratiques qu'a connues l'Afrique subsaharienne à savoir la transition par la « *magie* » des conférences nationales⁷⁴ et la démocratisation que les transitologues qualifient de « *graduella*⁷⁵ » ont été constatées surtout dans ces Etats.

Ensuite, la France a toujours entretenu une relation spécifique avec ces Etats d'Afrique subsaharienne francophone, plus particulièrement ses anciennes colonies communément qualifiées de « *pré carré* ». La complexité de la relation entre la France et son « *pré carré* », mais aussi avec les anciennes colonies belges, à savoir le Rwanda et la République démocratique du Congo est si singulière au point qu'elle soit qualifiée de « *Françafrique*⁷⁶ ».

⁷⁴ Tous les pays africains ayant organisé des conférences nationales (souveraine ou non souveraines) sont des Etats appartenant à l'échantillon sur lequel porte notre recherche.

⁷⁵ Il s'agit de ces Etats comme le Sénégal, le Cameroun et la Côte d'Ivoire qui ont procédé à des réformes démocratiques « *consolidantes* » consacrant entre autres le multipartisme, la nomination d'un Premier ministre sans pour autant passer par l'exercice des conférences nationales.

⁷⁶ La notion de « *Françafrique* » renvoie aux relations officieuses entre la France et son « *pré carré* ». Ces relations officieuses et souvent très personnalisées ont une réelle influence sur les relations politique, économique, diplomatique, militaire, etc. entre la France et ses anciennes colonies. La notion « *Françafrique* » vient de l'expression « *France-Afrique* » utilisée pour la première fois par l'ancien président ivoirien Félix Houphouët-Boigny en 1955. L'expression « *France-Afrique* » traduisait dans l'esprit de l'ancien Président de la République de Côte d'Ivoire le vœu de certains Présidents du « *pré carré* » français de maintenir des relations exceptionnelles avec la France même après les indépendances. Néanmoins, la notion « *Françafrique* » dans sa formulation orthographique actuelle est rendue populaire en 1998 par François-Xavier Verschave dans son ouvrage « *La Françafrique, le plus long scandale de la République* (2003), Stock, Paris, 379 p. »

En vertu de la relation particulière qu'ont toujours entretenue la France et ces Etats d'Afrique francophone subsaharienne, le discours de La Baule de François Mitterrand s'adressait certes à tous les chefs d'Etat et de Gouvernement africains présents à ce sommet, mais plus particulièrement à ceux des Etats d'Afrique subsaharienne francophone. Ce discours, tenu en juin 1990, a une portée symbolique dans ce sens où il peut être considéré comme le point de départ de la conditionnalité politique de l'APD de la France aux Etats africains.

Les pays d'Afrique subsaharienne anglophone

Il nous sera question d'évoquer les relations politiques et économiques entre la France et les Etats d'Afrique subsaharienne anglophone. Dans sa politique africaine, il est constaté une tendance de la France à sortir de son « *pré carré* » en faveur de pays d'Afrique subsaharienne anglophone. « *Regardons l'AFD⁷⁷ qui en quelques années a déployé son activité au-delà de la sphère francophone puisque, sur les trois dernières années, 47% de ses engagements concernent des pays anglophones, au premier chef desquels l'Afrique du Sud. (...) C'est également le cas des entreprises françaises dans le domaine de l'énergie, où la majorité des investissements français se sont dirigés vers des pays anglophones comme l'Angola ou le Nigeria* »⁷⁸. Les deux premiers pays partenaires commerciaux de la France en Afrique subsaharienne sont anglophones à savoir l'Afrique du Sud et le Nigéria. Sur les pays destinataires des exportations françaises en Afrique subsaharienne en 2015, l'Afrique du Sud (14,8 %) et le Nigéria

⁷⁷ AFD : Agence française de développement.

⁷⁸ Jeanny Lorgeoux et Jean-Marie Bockel, Rapport Sénat français, Afrique notre avenir, octobre 2013, p. 233.

(10,6 %) viennent en tête devant de pays, anciennes colonies françaises, tels que la Côte d'Ivoire (9,1 %), le Sénégal (6,3 %), le Cameroun (5,4 %) et le Congo (5,3 %) ⁷⁹.

La France

Au-delà des pays d'Afrique subsaharienne, la France est un des principaux acteurs de notre étude. Monarchie depuis 481, la France est devenue République pour la première fois le 21 septembre 1792 à la suite de la révolution française de 1789. De 1789 à 1958, la France est traversée par une instabilité politique avec au menu coups d'Etat, révolutions, etc.

Dès la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, la France est devenue une puissance coloniale en se constituant un « *domaine impérial* » en Afrique subsaharienne. Une partie non moins considérable du continent africain tombe sous sa domination: l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F), l'Afrique Occidentale Française (A.O.F), l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et le Madagascar, entre autres. A ces territoires, il faut ajouter d'anciennes colonies allemandes (le Togo et les ¾ du territoire camerounais) placées sous administration française-suite à la défaite allemande lors de la première guerre mondiale par le truchement du mandat de la SDN⁸⁰ (1922-1944) et de la tutelle de l'ONU (1945-1960).

Lorsque ces territoires accèdent à l'indépendance, pour la plupart en 1960, la France conclut des Accords de coopération militaire, monétaire, économique et culturelle avec les jeunes Etats afin de perpétuer sa présence en Afrique⁸¹. L'influence française s'est

⁷⁹ Voir <https://www.tresor.economie.gouv.fr/File/423104> (consulté le 20/04/2016).

⁸⁰ SDN : Société des Nations

⁸¹ Albert Bourgi., « La politique française de coopération en Afrique » in Encyclopédie juridique de l'Afrique, Tome 2, Abidjan-Dakar-Lomé, Nouvelles Editions Africaines, 1982, p. 207.

élargie aux anciennes colonies belges-Zaire, Rwanda, Burundi-et Espagnoles-Guinée Equatoriale-, en renforçant ses liens économiques avec des géants anglophones à l'image du Nigéria⁸² et de l'Afrique du Sud.

Dotée d'une arme nucléaire, titulaire d'un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies et sa « *forte* » présence en Afrique subsaharienne, la France est une puissance qui pèse sur la scène internationale.

Le discours de La Baule marque une étape décisive dans les relations entre la France et l'Afrique subsaharienne. A cette occasion, la France a ouvertement pris position pour la « *démocratisation* » des régimes politiques africains en conditionnant son aide publique au développement aux efforts de démocratisation desdits régimes. Pourtant, la « *realpolitik* » semble souvent avoir pris le dessus sur la mission démocratique de l'ancienne puissance coloniale.

L'étude sur la conditionnalité politique de l'aide publique au développement de la France à l'égard des pays d'Afrique subsaharienne nécessite une analyse impliquant d'autres acteurs individuels ou collectifs de la scène internationale. La nature de notre recherche et la rigueur scientifique nous obligent à ne pas nous limiter sur la France et les Etats d'Afrique subsaharienne constituant notre échantillon.

⁸² En 1994, le Nigéria était le premier fournisseur de la France et le 4^{ème} client de cette dernière en Afrique au sud du Sahara.

Les acteurs secondaires de notre étude

Il sera également question d'autres acteurs étatiques à l'image des Etats-Unis et de la Chine, des organisations sous régionales et régionales africaines (CEDEAO⁸³, UA⁸⁴, etc.) et de l'Union européenne et celles du système onusien (FMI⁸⁵, BM⁸⁶, etc.). L'intérêt⁸⁷ subit que semble présenter l'Afrique subsaharienne, dans la période post guerre froide, aux yeux des Etats-Unis ne saurait être passé sous silence. La tenue en août 2014 du premier sommet USA⁸⁸-Afrique à Washington révèle la pertinence de parler même, dans une importance moindre, de la coopération africaine des Etats-Unis.

Il en sera de même pour des organisations non gouvernementales et des multinationales-françaises, surtout celles dont le rôle dans le processus de démocratisation en Afrique subsaharienne est non négligeable. Enfin, il sera beaucoup question dans ce travail de la Chine dont la présence en Afrique subsaharienne est de plus en plus forte et suscite de vives controverses quant à son rôle dans le développement politique et économique des Etats d'Afrique subsaharienne. L'importance qui sera accordée à la politique sino-africaine dans ce travail se mesure aux difficultés qu'elle peut poser à l'efficacité de la conditionnalité politique de l'aide publique française à l'Afrique subsaharienne.

⁸³ CEDEAO : Communauté économique des Etats d'Afriques de l'Ouest.

⁸⁴ UA : Union Africaine.

⁸⁵ FMI : Fonds Monétaire International.

⁸⁶ BM : Banque Mondiale.

⁸⁷ A noter que l'intérêt des Etats-Unis pour le continent africain n'est pas un fait nouveau et précède même la guerre froide. Déjà au début du XIXe siècle, certains esclaves américains libérés ont rejoint le Libéria dont l'indépendance sera reconnue par la France et l'Angleterre en 1848. Ce qui fait du Libéria le premier pays indépendant du continent.

⁸⁸ USA : United States (Etats-Unis).

Tout compte fait, dans un souci scientifique, la limite spatiale de notre étude est composée des acteurs principaux et secondaires. Après une délimitation géographique de notre recherche, il nous paraît nécessaire de procéder à la délimitation temporelle des faits qui seront singulièrement pris en considération dans notre analyse.

III.2.2. La limite chronologique de la recherche: de 1990 à 2010

Dans un triple souci de faisabilité, de rigueur scientifique et de méthodologie, nous avons jugé utile de limiter chronologiquement notre recherche. A cet effet, notre étude a la modeste ambition d'analyser les faits se déroulant entre 1990 et 2010.

L'année 1990 constitue une date repère dans l'histoire politique africaine. En effet, 1990 marque le début des transitions démocratiques en Afrique subsaharienne avec le déclenchement des conférences nationales initiées par le Bénin (février 1990) et même des Etats africains n'ayant pas tenu de conférence nationale se sont procédés à l'ouverture démocratique de leur régime politique.

L'année 2010 s'impose, également, dans la mesure où tout travail en science sociale doit être porté sur des faits. Il s'agit pour nous d'éviter toute tentation futurologique en privilégiant la recherche et l'observation des faits⁸⁹. Le choix de l'année 2010 s'explique, enfin, par sa dimension symbolique : quinze (15) pays d'Afrique subsaharienne francophone ont célébré le cinquantenaire de leur indépendance en 2010.

Il va sans dire que pour mieux appréhender l'implication de la France dans le processus de démocratisation des Etats de l'espace Afrique subsaharienne, il serait très intéressant voire nécessaire d'analyser les faits antérieurs ou postérieurs à la période

⁸⁹ Maurice Duverger, *Méthodes de la Science politique*, Paris, PUF, 1961, p. 59.

choisie. Il s'agit, à cet effet, de comprendre la genèse de certains phénomènes sociaux afin de mieux cerner leur aboutissement ou encore leur évolution. Aussi, sans être superfétatoire, la limite temporelle de notre étude devrait être envisagée avec une bonne dose de souplesse.

Toutes ces délimitations géopolitique et chronologique, nécessaires à la compréhension de notre étude, auront constitué des prolégomènes nécessaires à une meilleure appréhension des données du problème dont il sera largement question dans les analyses.

Sous le bénéfice de tout ce qui est développé dans le corps de notre introduction et de l'orientation qu'elle a imprimé à notre travail, nous nous proposons de dégager les grandes lignes qui vont structurer notre plan. L'étude de l'implication de la France dans le processus de démocratisation des Etats d'Afrique subsaharienne à travers sa politique de conditionnalité politique va nécessiter de se questionner sur son historique, ses motivations manifestes et/ou cachées et son efficacité surtout face à l'émergence de nouvelles dynamiques à l'image d'une société civile et une opinion publique beaucoup plus attentionnées à la coopération franco-africaine et surtout à la percée fulgurante de la Chine en Afrique subsaharienne. En d'autres termes, cette recherche va être abordée sous deux grandes parties.

- La première partie est intitulée : **La conditionnalité politique de l'APD française aux Etats d'Afrique subsaharienne : fondements et justifications.**

- La seconde partie est titrée : **L'Afrique subsaharienne, un enjeu géostratégique sur lequel l'influence française s'effrite.**

PREMIERE PARTIE :
LA CONDITIONNALITE POLITIQUE
DE L'APD FRANÇAISE AUX ETATS
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE :
MOTIVATIONS ET
JUSTIFICATIONS

Dans la période post coloniale, l'état de la démocratie et des droits de l'Homme en Afrique subsaharienne laissait à désirer dans plusieurs Etats de cette partie du continent africain. L'instabilité politique et institutionnelle, la récurrence des coups d'Etat, la spirale des conflits armés intra étatiques, l'absolutisme présidentiel, etc. sont les marques principales de nombreux Etats d'Afrique subsaharienne. L'analyse de ce tableau peu reluisant de l'Afrique subsaharienne révèle que l'implantation faible des valeurs démocratiques et des droits humains en est la dynamique déterminante. La faible implantation des principes démocratiques et des droits de l'Homme dans l'espace Afrique subsaharienne n'est pas sans conséquence sur son développement économique. A en croire aux partenaires occidentaux de l'Afrique, il y a un lien mécanique entre la qualité de la démocratie et le développement économique d'un Etat.

Dans le souci d'accompagner l'Afrique subsaharienne à relever les défis du développement économique, les partenaires occidentaux dont la France assujettissent leur aide publique au développement au respect des valeurs démocratiques et des droits humains. Cette prime à la démocratie introduite dans la coopération internationale de la France avec l'Afrique au sommet de La Baule de juin 1990 a une histoire sur la scène internationale bien avant son adoption par François Mitterrand (**chapitre I**). L'efficacité de la stratégie de conditionnalité politique de l'aide publique au développement de la France aux Etats d'Afrique subsaharienne laisse à désirer au regard de la pérennisation ou de la réapparition des phénomènes ayant justifié sa mise en œuvre. Une situation dont Paris, dans la mise à exécution de sa politique étrangère en Afrique subsaharienne, semble avoir une part de responsabilité (**chapitre II**).

CHAPITRE I: LES MOTIVATIONS DE LA CONDITIONNALITE POLITIQUE DE LA FRANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Dans la perspective d'encourager l'implantation et la promotion des valeurs de la démocratie et des droits humains en Afrique subsaharienne, des pays occidentaux notamment la France et des organismes internationaux (particulièrement les institutions de Brettons Woods) et des organisations supra nationales comme l'Union européenne développent des stratégies que Diane Éthier recense au nombre de trois: le « *contrôle* », la « *motivation* » et la « *conditionnalité* »⁹⁰.

Pour la stratégie du contrôle, il s'agit pour les acteurs étrangers d'imposer l'implantation de la démocratie dans un Etat donné par une intervention militaire ou par l'intermédiaire d'acteurs locaux bénéficiant de leur soutien. Cette stratégie de contrôle a été, par exemple, utilisée en Côte d'Ivoire en 2011 pour renverser le régime de Laurent Gbagbo et installer Alassane Dramane Ouattara suite à la crise postélectorale de la présidentielle de 2010. La stratégie du « *contrôle* » a été également menée par l'OTAN en Lybie, du 19 mars au 31 octobre 2011, contre le régime de Mouammar Khadafi⁹¹.

La stratégie de « *motivation* », quant à elle, consiste pour la communauté internationale à mener des actions incitatives à la démocratie, notamment accorder des aides à un pays en vue de le motiver à s'orienter vers le respect des valeurs démocratiques et de droits humains. Les aides matérielles et/ou financières accordées aux Etats africains au sud du Sahara pour les besoins d'organisation des élections s'inscrivent dans cette dynamique.

⁹⁰ Diane Éthier, « Is Democracy Promotion Effective ? Comparing Conditionality and Incentives » in « *Democratization* », Vol. 10, No. 1, printemps 2003, p. 100. Ces stratégies (Democratic Promotion Strategies) sont traduites de l'anglais (control, conditionality, incentives).

⁹¹ Cette intervention militaire mettait en œuvre la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations Unies et l'OTAN a été chargée de donner corps à cette résolution.

Quant à la stratégie de « *conditionnalité* », elle porte sur l'aide que la communauté internationale apporte aux Etats d'Afrique subsaharienne assujettie au respect et à la promotion des principes démocratiques et de droits de l'Homme. Cette stratégie a été très utilisée au début des années 1990 dans les coopérations multilatérales et bilatérales. Elle consiste, par exemple, pour la communauté internationale, à réduire ou à suspendre sa coopération avec un Etat jugé peu respectueux des principes démocratiques. Depuis le discours de La Baule de juin 1990, la politique africaine de la France s'est inscrite dans cette stratégie de « *conditionnalité* » démocratique.

La conditionnalité démocratique est très présente dans les relations entre les pays d'Afrique subsaharienne et leurs partenaires internationaux dont la France. Celle-ci a une trajectoire historique (**Section I**) et répond à des objectifs bien déterminés (**Section II**).

SECTION I. : L'évolution historique de la conditionnalité politique de l'APD française

Le respect des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine posés comme condition à toute aide financière de la France vis-à-vis des Etats d'Afrique subsaharienne est loin d'être, en réalité, une initiative française. Cette subordination de la coopération de l'aide publique au développement que Mutoy Mubiala qualifie d'« *aide à la démocratie* »⁹² date bien avant le sommet franco-africain de La Baule de juin 1990. Bref, elle n'est pas une invention française. Les Etats-Unis d'Amérique, les institutions de Brettons Woods et l'Union européenne ont développé antérieurement au discours de La Baule une politique similaire à l'égard des Etats du tiers-monde.

Paragraphe 1. Les Etats-Unis : les géniteurs de la conditionnalité politique de l'aide publique au développement

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique peut être considéré comme le pionnier de la politique de « *conditionnalité démocratique* » dans sa coopération avec les Etats du tiers monde. En réalité, il est difficile de parler de politique africaine des Etats-Unis encore moins de « *conditionnalité démocratique* » dans la mesure où l'Afrique a peu intéressé les Américains.

Le début de la politique de subordination de l'aide publique au développement américaine aux Etats du tiers monde remonte aux années 1960 au moment où la guerre froide opposant les Etats-Unis à l'URSS⁹³ avait atteint son apogée. Cette politique de conditionnalité de l'aide financière au « *respect* » et à la promotion des valeurs

⁹² Voir Mutoy Mubiala, L'aide à la démocratie in *Revue Africaine de politique internationale*, Institut Panafricain de Relations Internationales, 1180 Bruxelles-Belgique, Avril Mai Juin 1994, p. 28.

⁹³ URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

démocratiques et de droits de l'Homme était, dans les faits, utilisée par les Américains pour endiguer l'expansion du communisme dans le monde. Cette volonté se traduisait en acte par l'entremise de l'assistance technique, financière et alimentaire que les Etats-Unis accordaient aux Etats du tiers monde. Le Gouvernement américain n'a pas, en réalité, eu de politique africaine même entre les deux guerres mondiales hormis des relations de coopération isolées avec tel ou tel autre pays en fonction des intérêts du moment. Depuis le début des tensions entre l'Amérique et l'URSS en 1947 que l'on peut considérer comme le début de la guerre froide, l'Afrique suscite de l'intérêt pour les deux grandes puissances. Il s'agit pour les Etats-Unis tout comme son adversaire soviétique d'élargir son influence sur le continent africain et de tenter d'y empêcher l'expansion de l'idéologie du camp adverse. A cette dynamique déterminante s'ajoutent d'autres non moins importantes telles que les matières premières et les voix africaines aux Nations unies.

Le thème du « *sous-développement* » était apparu dans un discours de Harry Truman, prononcé en 1948, au début de la guerre froide. Pour le Président américain, la pauvreté qui régnait dans le monde favorisait la pénétration soviétique : tenter de contenir puis annihiler la misère revenait à lutter contre le communisme. Néanmoins, dans sa lutte contre l'expansion du communisme en Afrique subsaharienne, les Etats-Unis « *sous traitaient* » ce travail à leurs partenaires européens, notamment la France afin qu'elle fasse office de « *gendarme de l'Afrique* ». Cette option américaine s'explique d'abord par le fait qu'il lui serait difficile dans la période post indépendance de concurrencer la France au regard de l'implantation de son influence dans l'espace francophone des pays d'Afrique au sud du Sahara avec lesquels l'ancienne puissance coloniale développe des relations séculaires et privilégiées. La lutte contre le communisme en Afrique délaissée à ses partenaires européens, l'Amérique va axer ses efforts sur d'autres zones stratégiques telles que l'Europe et le Moyen Orient en vue d'endiguer l'influence des Russes. Cette stratégie américaine consistant à privilégier l'Europe et surtout les pays du Golfe arabo-persique producteurs de pétrole et la

tendance à « *sous traiter* » à la France le combat antisoviétique sur le continent africain, il n'en demeure pas moins que les Etats-Unis investissent aussi l'Afrique. L'Afrique subsaharienne a occupé, certes de façon contingente, une place dans la diplomatie économique américaine. Toutefois, il y a lieu de relativiser la « *sous traitance* » française de l'Afrique subsaharienne au moment de la guerre froide. A certains égards, on pouvait apercevoir une rivalité économique entre les deux puissances occidentales (USA et France) en Afrique subsaharienne.

L'exemple de la Guinée en dit long. Suite au rejet du référendum du 28 septembre 1958 portant sur la communauté française, le général de Gaulle sanctionne le nouvel Etat guinéen en retirant toute l'administration française⁹⁴ et supprimant la coopération économique entre la France et son désormais ex colonie, premier Etat indépendant de l'Afrique noire francophone. En raison de sa grande richesse en matières premières⁹⁵, les Etats-Unis s'engouffrent dans cette brèche en accordant une bouffée d'oxygène à la Guinée de Sékou Touré. Une assistance économique américaine qui semble déplaire au général de Gaulle qui accuse son allié, les Etats-Unis, d'offrir une alternative au Gouvernement de Sékou Touré contre ses sanctions.

« En deux ans, les Etats-Unis envoient 40 000 tonnes de nourriture en Guinée permettant au pays d'éviter de tomber dans la famine. Dès 1964, les Etats-Unis deviennent même le premier fournisseur de la Guinée avec 2,48 milliards de francs CFA d'exportations vers ce pays et 11,20 milliards de francs CFA d'importations et deviennent aussi son 2^{ème}

⁹⁴ La Communauté française était une association qui regroupait la France et ses anciennes colonies. Cette organisation créée par la Constitution française du 4 octobre 1958 est devenue obsolète en 1960 avec l'accession à l'indépendance de l'essentiel des pays d'Afrique noire francophone. Les dispositions constitutionnelles la concernant sont abrogées en 1995.

⁹⁵ La Guinée est riche en fer, or, diamants, uranium mais surtout en bauxite, minerais central dans la production d'aluminium (le pays dispose en effet des principaux gisements au monde).

client. (...) En effet, entre 1961 et 1966, le montant total des aides américaines va se chiffrer à 75,9 milliards de dollars (importations agricoles, assistance technique, prêts, subventions). Il s'agit manifestement d'un investissement, côté américain, puisque plusieurs entreprises américaines s'implantent dans le pays parmi lesquelles Olin Mathieson ou encore Harvey (pour l'aluminium) »⁹⁶.

Une rivalité économique entre les deux alliés occidentaux est aussi constatée en République démocratique du Congo, l'un des pays d'Afrique subsaharienne les plus riches en matières premières⁹⁷. Juste après son indépendance le 30 juin 1960, l'ancienne colonie belge est traversée par une tourmente opposant Moïse Tshombé, déclaré président du Katanga en août 1960, à Patrice Lumumba, alors Premier ministre. Dans ces violents troubles politiques, la France apporte son soutien à Moïse Tshombé tandis que Patrice Lumumba bénéficie de l'appui des Etats-Unis d'Amérique. Ces soutiens étaient motivés par les intérêts économiques que chacun des deux alliés occidentaux poursuivait en République démocratique du Congo.

C'est, d'ailleurs, à cette période des années soixante (60) que l'Amérique commence réellement à s'intéresser à l'Afrique subsaharienne. Ce rapprochement des Etats-Unis d'Amérique à l'Afrique fait suite au rapport du vice-président Nixon, après un voyage sur le continent africain. Ce voyage pourrait être qualifié d'élément déclencheur de l'intérêt que suscite l'Afrique auprès du Gouvernement américain. Le rapport révèle les changements majeurs qui se préparent en Afrique et le poids éventuel de celle-ci dans la géopolitique mondiale. Ainsi, il est créé en mille neuf cent cinquante-huit

⁹⁶ Brian Tourré, De la « Françafrique » à la « Chinafrique » Quelle place pour le développement africain ?, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 55.

⁹⁷ La République démocratique du Congo est très riche en matières premières telles que pétrole, diamants, cuivre, caoutchouc, bois, café, cobalt, or, manganèse et étain.

(1958) un Bureau des Affaires Africaines au sein du Département d'Etat à la demande de Dwight David Eisenhower⁹⁸.

John Fitzgerald Kennedy⁹⁹ peut être considéré comme le véritable père fondateur de la politique africaine digne de ce nom des Etats-Unis d'Amérique. Cette attitude du président Kennedy s'explique aussi bien par des dynamiques du dedans que par des dynamiques du dehors. Au plan interne, on peut citer l'électorat noir qui a été, d'ailleurs, non moins négligeable dans sa victoire de 1960 sur Richard Nixon¹⁰⁰ et le lobbying noir en vue d'influencer la politique étrangère de l'Amérique notamment envers l'Afrique subsaharienne. *« Au fur et à mesure que les nations africaines deviennent indépendantes, les Noirs américains, jusque-là très réservés à l'égard de l'aide à l'étranger, y deviennent plus favorables, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de l'aide à l'Afrique. L'évolution commence sous la présidence d'Eisenhower et s'accroît sous celle de Kennedy¹⁰¹ »*. Ce lobbying des Afro-américains se sera perceptible suite à l'adoption des lois sur le droit de vote en 1965. Sur le plan international, l'intérêt que suscite l'Afrique pour les Etats-Unis s'explique, entre autres, par le souci de préserver les intérêts américains dans le continent africain et surtout d'éviter ce qui est qualifié de *« péril suprême »*, c'est-à-dire l'élargissement du bloc communiste en Afrique au sud du Sahara. Car, le continent africain est considéré par l'Administration Kennedy comme un des plus grands champs de concurrence entre les blocs Est et Ouest (une politique soviétique et une politique occidentale).

⁹⁸ Dwight David Eisenhower était le Président des Etats-Unis d'Amérique du 20 janvier 1953 au 20 janvier 1961.

⁹⁹ John Fitzgerald Kennedy est entré en poste à la Maison blanche le 20 janvier 1961 et est assassiné moins de trois ans après sa prise de fonction présidentielle, le 22 novembre 1963.

¹⁰⁰ Richard Nixon a dirigé les USA du 20 janvier 1969 au 9 août 1974.

¹⁰¹ Alfred Olivier Hero Jr, « American 1937-1967 », *Journal of Conflict Resolution and U.S. foreign policy*, mars 1969, p. 226.

En effet, les Etats qui avaient ostensiblement pris l'option pour les régimes de type communiste faisaient plus ou moins l'objet de sanctions de la part de l'Administration Kennedy. La politique de l'Administration Kennedy consistait à supprimer ou à réduire l'aide économique allouée aux pays qui avaient choisi les régimes de type communiste ou d'obédience soviétique. Le contexte de la guerre froide a amené les Etats-Unis ainsi que les autres puissances occidentales à fermer les yeux sur les violations des valeurs démocratiques et de droits de l'Homme par un régime tiers-mondiste particulièrement africain qui leur est favorable. L'essentiel, c'est d'agrandir le bloc de l'Ouest au détriment du bloc de l'Est¹⁰². Dans les faits, durant la guerre froide, l'Amérique était peu soucieuse du respect et de la promotion des valeurs de démocratie et de droits humains que de la lutte contre l'expansion du communisme en Afrique subsaharienne. L'Amérique a toléré et même soutenu des régimes autoritaires pour peu qu'ils manifestaient une antipathie avec le bloc soviétique¹⁰³. L'URSS faisait pareil de son côté en soutenant les régimes d'obédience communiste compte non tenu de la réalité démocratique dans les pays concernés.

Cette politique américaine était loin de rencontrer l'adhésion de tout le monde. Elle faisait l'objet de vives critiques pour deux raisons principales à savoir son caractère idéologique et surtout sa nature sélective. Et elle a valu aux Etats-Unis la dénégation

¹⁰² On se remémore encore cette anecdote révélatrice à propos du président Kennedy qui à propos d'un dictateur aurait eu ces mots : « Je sais qu'il est un salaud, mais c'est mon salaud, il n'est pas le salaud de Moscou. »

¹⁰³ Les Etats-Unis à travers la CIA ont apporté leur soutien au coup d'Etat du 11 septembre 1973 d'Augusto Pinochet en Chili contre le président socialiste Salvador Allende. En effet, l'élection de Salvador Allende, premier socialiste porté au pouvoir en Amérique latine, a suscité la peur chez les Américains de voir un régime d'obédience communiste s'installer sur le continent américain. Ainsi, les Etats-Unis planifient le renversement du régime socialiste chilien pour le remplacer à un autre proaméricain. Ainsi Augusto Pinochet, protégé des Etats-Unis, dirige le pays de 1973 à 1990 sous la dictature. Le dictateur Augusto Pinochet, mort le 10 décembre 2006 à l'âge de 91 ans, est accusé de violations graves des droits humains dont l'assassinat de milliers d'activistes de gauche, d'étudiants, de syndicalistes et d'opposants. A cela s'ajoutent la torture, l'emprisonnement et l'exil de plusieurs autres activistes de gauche.

de l'existence d'une réelle politique africaine de l'Amérique, mais plutôt d'une politique soviétique des Etats-Unis en Afrique.

La doctrine américaine de conditionnalité de l'aide publique au développement au respect et à la promotion des droits et de la jouissance des libertés fondamentales de la personne humaine ne s'est pas arrêtée avec l'Administration Kennedy. Elle a été reprise par l'Administration Carter vers la fin des années soixante-dix (70). Jimmy Carter laissait entendre, en substance, que l'aide économique des Etats-Unis ne sera plus destinée aux Etats ne respectant pas la démocratie et les droits de l'Homme.

Cette volonté de Jimmy Carter de promouvoir la démocratie et les droits de l'Homme est, souvent, sacrifiée sur l'autel de l'intérêt géopolitique des Etats-Unis, notamment dans sa lutte contre l'expansion du communisme en Afrique ou d'Etats africains prosoviétiques. Les conflits de l'Angola et de la République démocratique du Congo illustrent parfaitement cette donne. En effet, dans les années soixante-dix (70), lorsque la guerre civile s'éclata en Angola, peu de temps avant l'octroi de l'indépendance fixé le 11 novembre 1975 par les Portugais, entre le MPLA¹⁰⁴ et le FNLA¹⁰⁵ des forces étrangères s'y sont immiscées. Les Etats Unis et certains Etats africains dont l'Afrique du Sud apportent leur soutien au FNLA, pro-occidental, alors que le MPLA bénéficiait du soutien de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et de Cuba. Ronald Reagan s'est inscrit dans cette même lancée en affirmant dès son accession à la Maison-Blanche en janvier mille neuf cent quatre-vingt-un (1981) sa volonté ferme de former un vaste consensus stratégique antisoviétique. Cette politique se mène en général sous le couvert de la promotion des valeurs démocratiques et de droits humains.

¹⁰⁴ MPLA : Mouvement Populaire de Libération de l'Angola.

¹⁰⁵ FNLA : Front National de Libération de l'Angola.

La politique africaine de « *conditionnalité politique* » a survécu à la chute du bloc communiste en mille neuf cent quatre-vingt-onze (1991). Elle a été relancée par les Administrations Clinton et Obama. Barack Obama a soutenu à l’occasion de son premier voyage africain¹⁰⁶ : « *L’Afrique n’a pas besoin d’hommes forts, mais de fortes institutions. L’Amérique ne cherchera pas à imposer un système quelconque de gouvernement à aucune autre nation. La vérité essentielle de la démocratie est que chaque nation détermine elle-même son destin. Ce que fera l’Amérique, en revanche, ce sera d’accroître son aide aux personnes et aux institutions responsables, en mettant l’accent sur l’appui à la bonne gouvernance...¹⁰⁷* ». A noter que la période post guerre froide avec ses nouveaux enjeux a conduit les Etats-Unis en particulier et l’Occident en général à être beaucoup plus regardant sur l’implantation de la démocratie dans des Etats d’Afrique subsaharienne partenaires.

C’est l’établissement du Consensus de Washington, devenu plus tard Consensus Augmenté de Washington, axé sur le libéralisme économique et la démocratie pluraliste. Cette nouvelle donne dans les relations de coopération entre l’Afrique et ses partenaires occidentaux pour consolider la gouvernance économique et démocratique lie les mains des dirigeants africains.

Cependant, s’il est admis que cette politique de coopération assujettie au respect de la démocratie et des droits de l’Homme a eu à être prônée par les Etats-Unis d’Amérique, force est de reconnaître que ces derniers n’en n’ont pas l’exclusivité. Au tournant des années quatre-vingt (80) et au début des années quatre-vingt-dix (90), une politique

¹⁰⁶ Le président américain Barack Obama a effectué sa première tournée africaine du 26 juin au 3 juillet. Il s’est rendu au Sénégal, en Afrique du Sud et en Tanzanie.

¹⁰⁷ Extrait du discours de Barack Obama à Accra (Ghana) le 11 juillet 2009.

similaire est développée par les institutions de Bretton Woods, la Communauté économique européenne et d'autres puissances étrangères telle que la France dans leur politique de coopération avec les pays ACP¹⁰⁸, notamment avec ceux d'Afrique subsaharienne.

Paragraphe 2. Les institutions de Bretton Woods et l'Union européenne s'approprient la conditionnalité politique

Vers la fin des années 80 et au début des années 90, on assiste à une évolution dans les coopérations multilatérales et bilatérales. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Union européenne (Commission économique européenne à l'époque) conditionnent, désormais, l'aide publique au développement à la bonne gouvernance. De l'exigence de la bonne gouvernance économique¹⁰⁹, les institutions de Bretton Woods et l'Union européenne ont intégré la bonne gouvernance démocratique aux Etats demandeurs de leur aide publique au développement. La conditionnalité économique avait pour objectif d'exiger plus de transparence et un usage plus « *efficace* » de l'aide publique au développement par les Etats bénéficiaires afin de les sortir du marasme économique. C'est la raison de l'application des plans d'ajustement structurel (PAS). A en croire John Wiseman, « *le but des conditionnalités*

¹⁰⁸ ACP : Afrique, Caraïbes et Pacifique.

¹⁰⁹ Historiquement, le concept de gouvernance a été formulé explicitement en 1989 dans un rapport de la BM intitulé « De la crise à une croissance durable » (dit aussi 'rapport Berg', du nom de son auteur). Ce dernier partait du constat qu'un environnement favorable au marché, que visaient les programmes d'ajustement structurel, n'était pas une condition suffisante du développement. Ainsi ce rapport prenait-il en compte les dimensions politiques et culturelles du déclin de l'Afrique, en dénonçant dans la foulée le mauvais fonctionnement des administrations, la corruption, le laxisme dans la gestion des affaires publiques. Il pointait aussi du doigt un certain type de régimes clientélistes et illégitimes qui inhibaient le développement et qui, à ce titre ressortaient du domaine d'intervention de la BM.

économiques était plutôt de restructurer les économies des pays africains que d'avoir des effets particuliers sur les systèmes politiques africains »¹¹⁰.

Les plans d'ajustement structurels imposés par la BM et le FMI aux Etats du tiers-monde n'ont pas, à bien des égards, atteint l'objectif escompté avec l'exacerbation de la pauvreté et l'aggravation des disparités sociales. Les PAS ont contribué à engendrer un climat social tendu dans beaucoup d'Etats d'Afrique subsaharienne. Ces tensions sociales ont largement contribué à déclencher le processus de démocratisation dans beaucoup d'Etats d'Afrique subsaharienne au début des années 1990. Très sensibles à la stabilité sociale et politique du continent africain¹¹¹, les institutions de Bretton Woods, le Commonwealth (Harare en 1991), la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme (Vienne 1993) ont manifesté à l'unanimité leur conviction sur la corrélation entre la démocratie, la paix et le développement. Désormais, la Banque mondiale, le Fonds monétaire internationale, la Commission européenne, entre autres, intègrent la démocratisation des régimes politiques africains dans leur coopération multilatérale et bilatérale. La conditionnalité de l'aide publique au développement n'est plus seulement économique, des clauses politiques (Etat de droit, multipartisme, élections régulières et transparentes, liberté d'expression, etc.) sont introduites dans les accords de coopération.

Déjà dans son rapport de 1989, la Banque mondiale subordonne le développement au respect des principes démocratiques et de droits de l'Homme. Ce rapport a lié

¹¹⁰ Cité par Jean-Louis Atangana Amougou, Conditionnalité juridique des aides et respect des droits fondamentaux, Revue Afrilex-Droits d'Afrique, n°2, septembre 2001, p. 2.

¹¹¹ Rappelons que dans les années 70, les Etats occidentaux et les institutions financières partagent le discours des dirigeants du Tiers-Monde sur la nécessaire construction des Etats forts et stables. Tout le monde s'accordant sur le fait qu'il fallait d'abord aux Etats un certain niveau de développement avant de songer à des réformes démocratiques. Lire à ce propos : Jean-Louis Atangana Amougou, L'Etat et les libertés publiques au Cameroun, thèse de droit, Université Jean Moulin, Lyon3, 1999.

libéralisation économique et légitimité du pouvoir, en vantant les mérites du « *meilleur gouvernement (qui) exige un renouveau politique*¹¹² ».

Néanmoins, quelques années avant ce fameux rapport de la Banque mondiale, la Communauté économique européenne a tenté de mettre en œuvre une politique de conditionnalité démocratique dans sa coopération avec les Etats d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). L’idée de fonder la coopération sur le respect de la démocratie et des droits de l’Homme apparait avec Lomé III en mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985). Cependant, cette tentative de la Communauté économique européenne d’inclure les droits de l’Homme dans la Convention de Lomé III n’aura pas la portée escomptée face à l’opposition¹¹³ des Etats ACP et se limitent dans le préambule de l’Accord à une référence vague à la Charte des Nations unies.

A la faveur de la fin de la guerre froide et de la bipolarisation du monde, un nouvel ordre mondial se dessine. C’est, en réalité, à partir de ce moment que la CEE introduise une référence aux droits de l’Homme puis une conditionnalité politique dans ses Accords avec les Etats du tiers monde (à la fois les PECO¹¹⁴, les pays candidats à l’adhésion et les autres Etats tiers) ; conditionnalité qui évoluera au fur et à mesure des accords et de la maturation de ce concept au sein de la Communauté européenne. L’article 5 de cet accord « *fait du respect des principes démocratiques et des Droits de l’Homme le fondement des liens de coopération et des accords entre l’Europe et ses partenaires*¹¹⁵ ». En d’autres termes, « *le respect des Droits de*

¹¹² Banque Mondiale, *L’Afrique sub-saharienne. De la crise à une croissance durable. Etude de prospective à long terme*, Washington D.C., 1989, pp. 190-191.

¹¹³ Les pays ACP se sont opposés à cette volonté de la CEE pour des raisons, entre autres, d’ingérence, de néo-colonialisme, de cohérence entre la politique de l’Union vis-à-vis de l’Afrique du Sud et des pays ACP.

¹¹⁴ PECO : Pays d’Europe Centrale et Orientale.

¹¹⁵Ghislain Otis, « La conditionnalité démocratique dans les accords d’aide au développement conclu par l’Union européenne », in Organisation Internationale de la Francophonie, *Symposium sur l’accès aux financements internationaux, actes de la table ronde préparatoire n°3 « La bonne gouvernance : condition et objet du financement »*, 2003. p.150.

*l'Homme était donc reconnu comme un facteur fondamental d'un véritable développement, et la coopération était conçue comme une contribution à la promotion de ces droits*¹¹⁶. »

En effet, à cette époque, « *la communauté internationale découvrait qu'il n'y avait pas de développement sans un certain degré de démocratie, pas de démocratie sans respect des Droits de l'Homme et, enfin, pas de démocratie sans développement*¹¹⁷. » Face à ce constat, la Communauté économique européenne développe, au fur et à mesure des accords, sa stratégie de conditionnalité politique.

C'est ainsi que dans les accords de Lomé IV conclus en mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), il est prévu des sanctions de coopération dans une perspective positive. La Convention de Lomé IV révisée à Maurice en mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) élargit explicitement également les critères d'accès à l'aide au respect des principes démocratiques et de l'Etat de droit. Des sanctions allant jusqu'au gel partiel ou total de la coopération en cas de violation des principes de démocratie et de droits de l'Homme sont prévues par l'article 366 bis de la Convention de Lomé IV, après consultations avec le pays incriminé.

Une clause de protection des droits de la personne humaine est incorporée dans les dispositions de la Convention de Lomé IV signé le 15 décembre 1989. Cette disposition de protection des droits de l'Homme est introduite par les pays membres de la Communauté économique européenne contre l'assentiment des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La Convention dispose que :

¹¹⁶ Romain Yakemtchouk, « L'Union européenne et le respect des droits de l'Homme par les pays tiers » in *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, 2005, p.50.

¹¹⁷ Bruno Simma, Jo Beatrix Aschenbrenner et Constanze Schaulteye, « Observations relatives aux droits de l'homme en ce qui concerne les activités de coopération au développement de la communauté européenne », in ALSTON P. (sous la direction de), *L'Union européenne et les droits de l'Homme*, pp.596-597.

« La coopération vise un développement centré sur l'homme, son acteur et bénéficiaire principal, et qui postule donc le respect et la promotion de l'ensemble des droits de celui-ci. Les actions de coopération s'inscrivent dans cette perspective, où le respect des droits de l'homme est reconnu comme un facteur fondamental d'un véritable développement et où la coopération elle-même est conçue comme une contribution à la promotion de ces droits »¹¹⁸.

En juin 1991, le Conseil européen adopte une *Déclaration sur les Droits de l'Homme* réaffirmant que le respect des droits de l'Homme, de l'Etat de droit et de l'existence d'institutions politiques efficaces, responsables et bénéficiant d'une légitimité démocratique, étaient le fondement d'un développement équitable¹¹⁹.

En novembre de la même année, le Conseil européen adopte une résolution sur les droits de l'Homme, la démocratie et le développement qui devient ensuite un des documents de référence établissant les orientations et principes de la conditionnalité politique de l'Union européenne.

« Cette Résolution établissait pour la première fois un lien entre l'aide communautaire et les initiatives prises par les pays en voie de développement en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et la réduction des dépenses militaires (...) Ils ont conclu en affirmant que la prise en compte des droits de l'homme dans ses relations avec les pays en développement se fera par l'inclusion dans les futurs accords de

¹¹⁸ Alinéa 1^{er} de l'article 5 de la Convention de Lomé de 1989.

¹¹⁹ Conseil européen de Luxembourg, *« Déclaration sur les Droits de l'Homme, 28 et 29 juin 1991 »*, in DUPARC Ch., *La Communauté européenne et les droits de l'Homme*, pp.48-51.

coopération, d'une clause de "conditionnalité droits de l'homme et démocratie"».

En 1992, le Parlement européen s'approprie cette idéologie et va plus loin dans sa résolution 981 du 5 mai relative aux relations Nord-Sud. Le Parlement européen soutient ceci « *L'aide officielle doit en principe être réservée aux pays qui s'orientent vers la démocratie, le respect des droits de l'homme et la mise en place d'une administration responsable et efficace (un bon gouvernement). Il faut cesser de soutenir des dictatures. Il faut suspendre l'aide officielle aux pays où le processus démocratique s'est arrêté, sauf urgence humanitaire* »¹²⁰.

A la lecture de cette résolution, les Etats membres de la Commission économique européenne (CEE) prient le ferme engagement de suspendre toute assistance financière aux pays qui bafouent les droits et libertés fondamentaux de l'Homme. En d'autres termes, les Etats membres de la CEE estiment que soutenir un Etat qui viole les libertés individuelles et collectives serait cautionné implicitement ses dérives « *autoritaristes* ». Cependant, à en croire cette résolution, cet engagement de la CEE ne peut fléchir qu'en cas de force majeure, autrement dit pour des raisons humanitaires.

L'Accord de Cotonou ratifié le 23 juin 2000 pour une durée de vingt ans¹²¹ et entré en vigueur le 1^{er} avril 2003 voit se réaliser la volonté de l'Union européenne de fonder sa coopération avec les Etats ACP sur le respect de la démocratie et des droits de

¹²⁰ Mutoy Mubiala, op. cit, p. 28.

¹²¹ L'accord de Cotonou est ratifié le 23 juin 2000 par les 15 pays membres de l'époque de l'Union européenne et les 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) à l'exception de Cuba, de la Somalie et du Timor-est. L'accord de Cotonou est évalué et révisé tous les cinq ans par les deux parties l'ayant conclu. L'accord de Cotonou porte entre autres sur le dialogue politique, la société civile, l'aide au développement, le système économique et financier, l'accord commercial, etc.

l'Homme à l'occasion de la Convention Lomé III. L'article 9 de l'Accord de Cotonou reprend la "*clause d'éléments essentiels*" dans laquelle les parties se réfèrent à leurs obligations et à leurs engagements internationaux en matière de respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques et de l'Etat de droit. En effet, l'Accord de Cotonou renforce les aspects institutionnels de la conditionnalité démocratique. Dans la première révision de l'Accord de Cotonou en 2005, il est expressément prévu l'hypothèse de suspension par l'Union européenne de son aide publique au développement à tout Etat coupable de violation grave des principes démocratiques et des droits de l'Homme.

« Le partenariat soutient activement la promotion des droits de l'homme, les processus de démocratisation, la consolidation de l'État de droit et la bonne gestion des affaires publiques. Ces domaines constituent un élément important du dialogue politique. Dans le cadre de ce dialogue, les parties accordent une importance particulière aux évolutions en cours et au caractère continu des progrès effectués. Cette évaluation régulière tient compte de la situation économique, sociale, culturelle et historique de chaque pays. Ces domaines font également l'objet d'une attention particulière dans l'appui aux stratégies de développement »¹²².

Rappelons que l'Accord de Cotonou, conclu le 23 juin 2000 entre l'Union européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et Pacifique, expire en 2020. En vue de maintenir ses relations avec les Etats ACP tout en restant fidèle aux valeurs promues dans les Traités européens, l'Union européenne et les Etats ACP ont débuté les discussions sur un nouvel Accord de Cotonou en septembre 2018¹²³. Dans la dynamique des

¹²² Lire l'article 9, alinéa 4 de l'accord de Cotonou.

¹²³ Pour parvenir à la renégociation de l'Accord de Cotonou pour le compte des 78 Etats concernés, l'Union européenne a adopté son mandat de renégociation en juin 2018 alors que le groupe ACP a adopté le sien un mois plus tôt, autrement dit en mai 2018.

négociations sur le nouvel Accord Union européenne-Etats d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le Parlement européen a apporté, en général, son soutien à la Commission de l’Union européenne. En dehors du soutien apporté à la Commission de l’UE, les eurodéputés ont adressé huit recommandations fortes parmi lesquelles les questions relatives à la démocratie et aux droits humains. « *Le chapitre sur les droits de l’homme devrait lister explicitement les discriminations à combattre (sexuelles, ethniques, religieuses, ...) et mentionner les droits en matière de sexualité et de reproduction;* »¹²⁴, ont recommandé les députés du Parlement européen à la Commission.

Ces bouleversements intervenus sur la scène internationale au début des années quatre-vingt-dix (90) à savoir la fin de la guerre froide et du monde bi polaire, inclusion progressive de la conditionnalité politique dans la coopération de la CEE avec les Etats ACP, prédominance d’un modèle libéral et démocratique unique et forte aspiration démocratique des peuples semblent redéfinir certains aspects des relations internationales. La « *troisième vague de démocratisation* » ne laisse pas également indifférente la France dans sa coopération avec l’Afrique subsaharienne.

Paragraphe 3. Le discours de La Baule de juin 1990, un tournant dans la coopération franco-africaine

Face aux mutations dans les relations multilatérales et bilatérales et surtout aux fortes aspirations de peuples africains à la liberté, François Mitterrand adhère, du bout des

¹²⁴ Lire Eric Pichon, Les Briefings 'Accords internationaux en marche', Le futur partenariat de l’UE avec les pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (« post-Cotonou »), novembre 2018, 12 p.

lèvres¹²⁵, au principe de la conditionnalité politique qui venait de faire son entrée dans la *doxa* internationale.

A l'occasion du 16^{ème} sommet des chefs d'Etat de France et d'Afrique de La Baule (1990), le discours de François Mitterrand se distingue par son caractère novateur. En effet, François Mitterrand sort du cadre traditionnel de ce type de rencontre où les participants s'en tiennent plus à la forme qu'au fond. Le Président français axa sa communication sur la nécessité pour les Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique subsaharienne présents au sommet de s'engager dans la démocratisation de leurs régimes politiques. Il brouillait ainsi toutes les cartes, compte tenu du fait que les débats tournaient autour des thèmes classiques tels que la dette, son poids exorbitant, la responsabilité qui revient aux pays riches, entre autres. A la surprise générale, le discours de François Mitterrand tournait, principalement, autour des régimes politiques africains. Ainsi, il invita les Etats d'Afrique subsaharienne « *sous perfusion* » de l'aide publique française au développement à faire des efforts en vue d'assurer des élections libres, transparentes et démocratiques, le multipartisme, la liberté de la presse, l'Etat de droit, etc. s'ils souhaitent continuer à bénéficier convenablement de l'APD française.

Au cours de cette conférence, la France par la voix de François Mitterrand inaugure une nouvelle ère dans sa politique de coopération avec l'Afrique subsaharienne. En effet, la France avait pris la décision d'accroître son assistance financière aux Etats qui accompliraient des progrès considérables dans le chemin de la démocratisation. Par contre, l'aide financière de la France sera plus adoucie envers les pays africains ne respectant pas les principes démocratiques et de droits de l'Homme.

¹²⁵ Lire l'allocution prononcée à la Baule le 20 juin 1990 par François Mitterrand (Annexe p. 286) à l'occasion de la séance solennelle d'ouverture de la 16^{ème} conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique.

A La Baule, François Mitterrand semblait poursuivre deux objectifs. La première finalité semblait répondre au souci d'engager l'Afrique subsaharienne dans la dynamique du vent de démocratisation qui soufflait sur la planète. Autrement dit, l'Afrique devrait être partie prenante de l'accélération de l'élan démocratique que connut le monde après l'effondrement du mur de Berlin (1989). Le second objectif de François Mitterrand était que cette évolution vers des ouvertures démocratiques des régimes africains se consolide davantage à travers la préservation de la cohésion sociale et le renforcement de l'Etat de droit. La démocratie et le développement constituent des préalables au développement dans l'esprit de François Mitterrand comme c'est le cas pour les institutions de Bretton Woods, de la Commission économique européenne et autres partenaires occidentaux des Etats d'Afrique subsaharienne.

La subordination de l'aide publique au développement de la France aux Etats africains au respect de la démocratie et des droits de la personne humaine avait suscité des réactions diverses de la part de bon nombre de chefs d'Etat d'Afrique subsaharienne. Si certains approuvaient la conditionnalité politique de la France, d'autres, par contre, laissaient apercevoir leur désapprobation.

Le Président du Bénin, Mathieu Kérékou, se donnait en exemple de démocrate. Rappelons que le sommet de La Baule (juin 1990) est postérieur à la conférence nationale des forces vives du Bénin (février 1990). Omar Bongo Odimba, quant à lui, soutenait que le Gabon s'était déjà inscrit dans un processus de démocratisation. Gnassingbé Eyadema du Togo se disait aussi favorable à l'ouverture démocratique, mais il ne pouvait pas l'imposer à son peuple qui « *n'en voulait pas* », s'empressait-il d'ajouter.

Hormis ces Présidents d’Afrique subsaharienne qui étaient plus ou moins favorables à l’esprit de La Baule, certains de leurs homologues de cette partie du continent, cependant, manifestaient leur désaccord face à ce qu’ils considéraient comme de l’ingérence dans les affaires intérieures de leur pays et l’attitude paternaliste de l’ancienne puissance coloniale. Le Président tchadien, Hissèine Habré, le Président rwandais, Julius Habyarimana, et le Président malien, Moussa Traoré, s’étaient opposés à la politique de conditionnalité politique de la France à l’égard de l’Afrique subsaharienne. En effet, sur les ondes de RFI¹²⁶, Julius Habyarimana soutenait publiquement et sans ambages « *On nous parle comme si les peuples africains naissaient aujourd’hui. La démocratie n’est pas une transposition. C’est là que nous ne sommes pas d’accord. Il (François Mitterrand) donne des leçons, ce qui n’est pas une attitude démocratique* »¹²⁷. Cette position est similaire à celle défendue par l’ancien Président du Mali, Moussa Traoré, qui soutenait, en substance, que la conditionnalité de l’aide publique au développement française aux Etats d’Afrique noire est une ingérence de la France dans les affaires intérieures des pays africains. Dans sa pensée, l’Afrique subsaharienne n’a rien à apprendre de l’Occident du point de vue de la gestion de l’Etat et que le multipartisme est inapplicable en Afrique au regard de ses réalités socioculturelles.

Ces chefs d’Etat africains qui s’étaient montrés hostiles à l’« *injonction* » de La Baule ont pratiquement tous quitté le pouvoir quelques mois après pour des raisons diverses. Au Tchad, le régime de Hissèine Habré est renversé le 1^{er} décembre 1990 par Idriss Déby Itno, partisan d’une “ *démocratie vraie, totale, une démocratie pluraliste* ”¹²⁸.

¹²⁶ Ecouter l’émission Archives d’Afrique « *Portrait de Juvénal Habyarimana (5 et 6/18)* » présentée par Alain Foka et diffusée le samedi 31 janvier 2015 sur RFI (Radio France Internationale).

¹²⁷ Albert Bourgi et Christian Castéran, *Le Printemps de l’Afrique*, Hachette, 1991, p. 65.

¹²⁸ Robert Buijtenhuijs, *La conférence nationale souveraine du Tchad. Un essai d’histoire immédiate*, Paris, Khartala, 1993.

Au Mali, Moussa Traoré est déposé par un groupe¹²⁹ de militaires le 26 mars 1991 avec à sa tête le capitaine Amadou Toumani Touré. Quant à Juvénal Habyarimana du Rwanda, il est victime d'un attentat d'avion le 6 avril 1994.

Tout compte fait, le discours de François Mitterrand au sommet de La Baule a eu un réel impact sur la scène internationale et sur la trajectoire politique de nombreux Etats d'Afrique subsaharienne. Le discours de La Baule a bien encouragé des pays d'Afrique subsaharienne à engager des réformes en vue de renforcer leur système démocratique. En vérité, le discours de La Baule, qui s'inscrit en droite ligne avec le Consensus Augmenté de Washington, avait un retentissement également dans le monde occidental. Ainsi, les marges de manœuvre des dirigeants africains se révélaient très marginales : s'adapter à l'ère de l'ouverture démocratique ou courir le risque de faire l'objet de sanctions du monde occidental, acteur important dans le jeu public africain. Comme le note Adama Gaye :

« L'Afrique entière ne pouvait être sourde à ces pressions internes et externes pour l'adoption de principes démocratiques dans ses États, sauf à risquer d'en payer le prix par des turbulences à domicile et des sanctions politiques et économiques venant de l'extérieur ! (...)L'argent avait ainsi servi à acheter les consciences des porte-drapeaux du discours démocratique ; des partis politiques liges étaient créés par les dirigeants qui ne voulaient pas quitter leurs fonctions afin de donner l'air d'être de vrais démocrates ; même des commissions des droits de l'homme, des syndicats, des organes de presse, des groupes

¹²⁹ Comité de transition pour le salut du peuple (CTSP).

d'observateurs, bref une panoplie de mesures furent prises pour projeter l'illusion d'une démocratie dans maints pays. »¹³⁰

Ainsi, la question qui mérite d'être posée avec acuité et légitimement est de savoir quels sont les objectifs poursuivis par la France en intégrant l'ouverture démocratique dans sa coopération avec les pays d'Afrique subsaharienne?

¹³⁰ Adama Gaye, *Demain, la nouvelle Afrique*, Paris, L'Harmattan !, 2016, p. 113.

SECTION II. Les objectifs de la conditionnalité politique de la France

En subordonnant son aide publique au développement destinée aux Etats d'Afrique subsaharienne au respect et à la promotion des principes démocratiques et de droits de l'Homme, la France poursuit, sans aucun doute, des objectifs spécifiques. L'établissement de ce préalable à son assistance financière répond à une double conviction : pas de développement sans démocratie et universalité des principes démocratiques et des droits humains.

Paragraphe 1. Le lien entre la démocratie et le développement

« La démocratie vaut pour elle-même. Mais elle vaut aussi pour ce qu'elle permet. Il n'y a pas de vrai développement économique ni de vrai progrès social sans pluralisme »¹³¹.

Au début des années mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990), aussi bien les puissances occidentales dont la France, les organisations internationales que les institutions de Bretton Woods sont toutes convaincues de l'interaction mécanique entre le respect des droits de l'Homme, la démocratie et le développement. La BM, le FMI, le groupe des Sept, la Francophonie, le Commonwealth (Harare en 1991), la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme (Vienne 1993) ont tour à tour affirmé leur conviction que sans respect de la démocratie et des droits de l'Homme, il n'y aura point de développement. Le sommet de La Baule de juin 1990 n'a pas dérogé à la règle, François Mitterrand semblait être fortement convaincu au même titre que les autres grands dirigeants du monde après la guerre froide que « *pas de développement sans démocratie* ».

¹³¹ Extrait du discours de François Hollande prononcé le 12 octobre 2012 à Dakar à l'occasion de sa première visite en Afrique.

La démocratie est considérée par les puissances occidentales et les institutions de Bretton Woods comme la condition sine qua non du développement. Le Conseil européen ne pense pas différemment. Dans une de ses résolutions, le Conseil européen soutient : « *que la démocratie, le pluralisme, le respect des droits de l'homme, des institutions s'inscrivant dans un cadre constitutionnel et des gouvernements responsables désignés au terme d'élections périodiques et honnêtes, ainsi que la reconnaissance de l'importance légitime de l'individu dans la société constituent les conditions essentielles pour un développement économique et social soutenu*¹³² ».

Cette idée de causalité mécanique entre les droits de l'Homme, la démocratie et le développement renvoie à la théorie développementaliste et à celle de la modernisation¹³³. Pour les développementalistes des années 1960, il existe une corrélation générale associant le développement à la démocratie.¹³⁴

C'est d'ailleurs la conviction profonde du président américain Barack Obama. En visite à Accra (Ghana) en 2009, Barack Obama a soutenu à propos des régimes politiques que « *le développement ne va pas sans bonne gouvernance et que les institutions doivent être plus fortes que les hommes* »¹³⁵.

¹³² Résolution du Conseil européen datée du 29 juin 1991.

¹³³ La théorie de la modernisation a connu son apogée entre 1950 et 1960, avant d'être abandonnée. Des sociologues et économistes ont théorisé le concept de la modernisation avec en arrière-plan, une connotation sociale et culturelle. Selon cette théorie, certains pays sont « sous-développés » consécutivement à leur incapacité à mener des politiques adéquates et idoines. Pour les tenants de cette théorie, ces pays ne sont pas entrés (ou assez entrés) dans l'histoire et dans l'économie globale.

Elle se fonde sur les écrits de Walt Whitman Rostow (économiste et théoricien politique américain influencé par l'économie néoclassique) qui a défini « Les étapes de la croissance économique » (1970).

¹³⁴ Lire Philippe Marchesin, Démocratie et développement. In: Tiers-Monde. 2004, tome 45 n° 179. pp. 487-489.

¹³⁵ Ces propos sont tenus à l'occasion de la réception de cent quinze jeunes leaders africains (115) à la Maison Blanche par Barack Obama le 3 août 2010 dans le cadre du cinquantième anniversaire des indépendances.

Cette relation mécanique entre le respect des valeurs démocratiques et de droits de l'Homme et le développement est même défendue par l'Administrateur du PNUD¹³⁶, Mark Malloch Brown. «*Les droits de l'homme ne sont pas, comme certains l'affirment, une des retombées du développement* », affirme-t-il, dans son introduction¹³⁷, « *mais ils en sont une condition indispensable* », s'empresse-t-il d'affirmer. Le respect des droits de l'Homme et des politiques de développement saines « *créent une spirale positive* ».

Cette conviction de la France, des puissances occidentales, des organisations supranationales telle que l'UE et des institutions financières internationales sur l'interaction mécanique entre la démocratie et le développement se fonde sur des exemples concrets de pays développés au regard de leur état démocratique plus ou moins avancé. Cette conviction est, d'abord, confortée par l'exemple de nombreux pays riches dans le monde et qui disposent de systèmes politiques jugés démocratiques. A titre d'exemple, les Etats-Unis, l'Allemagne et la France sont des Etats qui se singularisent à la fois par leur niveau de développement économique¹³⁸ très avancé et une forte implantation démocratique de leurs régimes politiques. Ce même constat du « *caractère inséparable du développement politique au développement économique*» est valable pour plusieurs autres pays du monde.

Outre cette première série d'exemples de pays illustrant la corrélation flagrante entre la démocratie et le développement, on peut citer les cas, entre 1950 et 1980, de l'Inde, du Sri Lanka ou du Costa Rica, et, dans les années 1990, de certains pays africains tels que le Mali, le Ghana ou la Tanzanie et actuellement le Botswana. Le cas du Botswana est l'une des illustrations parfaites en Afrique subsaharienne du respect de l'expression

¹³⁶ PNUD : Programme de développement des Nations Unies.

¹³⁷ Lire le *Rapport sur le développement humain 2000* publié chaque année depuis 1990 par le PNUD.

¹³⁸ Selon le classement des 10 pays les plus riches du monde en 2010, les Etats-Unis occupent la 1^{ère} place, l'Allemagne est à la 4^{ème} place et la France est la 5^{ème} place. Plus de détails, Lire <http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20110214.OBS7997/classement-les-10-pays-les-plus-riches.html>.

des libertés démocratiques et une gouvernance économique rigoureuse et salutaire. Le Botswana est le pays d'Afrique subsaharienne anglophone et l'un des deux pays du continent africain (avec le Sénégal) à n'avoir jamais connu de coup d'Etat. La démocratie botswanaise, toujours citée en modèle sur le continent, a permis au pays d'éviter la malédiction des matières premières¹³⁹. Le Botswana gère de manière rigoureuse et vertueuse la rente diamantaire et assure une bonne distribution des richesses issues de cette matière première.

Par ailleurs, il est constaté même que dans une région a priori hostile à la thèse de la corrélation démocratie-développement, l'Asie de l'Est, le Japon de l'après-guerre avait énormément progressé avec un gouvernement démocratique ainsi que, plus récemment, les Philippines.

La démocratie facilite le développement en garantissant une stabilité des règles générales du jeu sur le long terme et institue le contrôle des dirigeants à travers l'imputabilité et la responsabilité. La démocratie exige aux autorités étatiques de rendre compte aux populations de leur gestion et le principe de séparation des pouvoirs régule et limite le pouvoir des uns et des autres.

La démocratie protège mieux que les autres systèmes politiques les droits de propriété nécessaire pour encourager l'initiative privée, les investissements et favoriser, par conséquent, la croissance. Bref, le respect et la promotion des valeurs démocratiques et de droits humains sont fortement susceptibles de booster la croissance et le développement d'un Etat. Pour Philippe Hugon, « *le futur de l'Etat conditionne le futur de l'économie* »¹⁴⁰. Autrement-dit un Etat démocratiquement solide garantit le développement économique.

¹³⁹ Le Botswana est le second pays producteur mondial de diamants et ambitionne d'en devenir le premier.

¹⁴⁰ Lire Philippe Hugon, *Géopolitique de l'Afrique*, 3^{ème} édition, Ed. Armand Colin, 2013, 128 p.

C'est sous cet angle que dès la fin de la guerre froide, la démocratie et les droits de l'Homme sont inscrits au cœur des préoccupations des grandes puissances occidentales et organisations internationales. Avec la fin de la bipolarisation du monde, disait l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Boutros Boutros Gali, l'Organisation mondiale peut s'engager plus résolument et placer sans détours les droits de la personne humaine dont la démocratie au centre de nos préoccupations¹⁴¹.

De plus, François Mitterrand et Salim Ahmed Salim¹⁴² vont beaucoup plus loin dans leur conviction à propos du respect et de la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme. A en croire François Mitterrand et Salim Ahmed Salim, le respect et la promotion des principes démocratiques et des droits humains est nécessaire pour relever les défis du développement économique. La combinaison de la démocratie et du développement aura pour conséquence naturelle, à les en croire, la stabilité sociale et politique du continent africain et, par voie de conséquence, son envol économique. Démocratie (libérale) = développement = paix. Cette trilogie figure dans le discours prononcé par François Mitterrand au sommet franco-africain de Biarritz (7-8 novembre 1994). Un an plutôt c'est-à-dire en 1993, le Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), Salim Ahmed Salim, dans son discours prononcé au sommet de l'organisation au Caire, abonde dans le même sens en soutenant, en substance, que la démocratie est le chaînon manquant entre la paix et le développement.

Le fondement dernier de la majorité des conflits armés africains est relatif à un déficit démocratique. En général, c'est toujours le manque de démocratie qui est la cause première de l'instabilité politique voire des conflits armés sur le continent africain. Au

¹⁴¹ Message du Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros Gali à la Conférence de Tunis (2-6 novembre 1992) pour le Sommet mondial de Vienne sur les droits de l'homme.

¹⁴² Ahmed Salim a été à la tête du Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine de septembre 1989 au septembre 2001 soit pendant trois mandats successifs.

lendemain des indépendances, l'Afrique subsaharienne était marquée par l'existence de régimes politiques dont la considération qu'ils accordaient aux valeurs démocratiques et de droits humains n'était pas des meilleurs. Ceci fait que l'alternance que François Mitterrand qualifiait d'« *oxygène de la démocratie* » était quasi-inexistante dans un continent où des régimes politiques au nom de l'unité nationale et de l'intérêt supérieur de la nation s'interdisaient toute ouverture démocratique.

Il est noté des tripatouillages constitutionnels, notamment concernant la limitation du mandat présidentiel dans le but de s'éterniser au pouvoir même après les transitions démocratiques des années 1990. A ces fonctions présidentielles à vie de droit s'ajoutent des fonctions présidentielles viagères de fait caractérisées par des élections monopartisanes. Cette situation a perduré dans beaucoup de ces Etats à l'instar de la Côte d'Ivoire¹⁴³ jusqu'au début de la période des transitions démocratiques des années 1990. De 1960 au début des transitions démocratiques en Afrique subsaharienne, la Côte d'Ivoire n'a connu de fait qu'un parti unique à savoir le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de Félix Houphouët Boigny en dépit de la reconnaissance (jamais appliquée) du multipartisme par la Constitution du 3 novembre 1960¹⁴⁴. Cette absence d'ouverture démocratique dans de nombreux Etats d'Afrique au sud du Sahara durant la période post indépendance constituait un terreau pour les instabilités politiques et sociales tels que des coups d'Etat, des révoltes, des rebellions et de la

¹⁴³ La Côte d'Ivoire a connu sa première élection multipartite le 28 octobre 1990. Cette élection présidentielle est remportée à la soviétique par le président Félix Houphouët Boigny (81,68%). Son adversaire, le candidat Laurent Bagbo, dénonce alors une manipulation du code de la nationalité qui a permis à des étrangers de voter. Les étrangers, notamment des ressortissants de pays de la sous-région ouest africaine accusés d'avoir voté pour le président Félix Houphouët Boigny sont qualifiés de bétail électoral par les opposants.

¹⁴⁴ Article 7 de la Constitution de la République de Côte d'Ivoire du 03 novembre 1960 stipule que « *Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement sous la condition de respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie, et les lois de la République* ».

patrimonialisation de l'Etat. Cette situation, qui n'est pas propice aux investissements, constitue un obstacle à l'essor économique du continent africain.

Les conférences nationales souveraines et celles dites non souveraines n'ont pas réussi, pour beaucoup de régimes africains, à améliorer la qualité de la gouvernance démocratique. Les transitions démocratiques n'ont pas réussi à décourager certains régimes africains à tripatouiller leur Constitution dans le dessein de conserver le pouvoir. Les règles fixant à deux (02) le nombre de mandat du Président de la République ont été, à maintes reprises, révisées. Ce fut les cas des pays comme le Sénégal avec ces trois premiers Présidents de la République¹⁴⁵, le Burkina Faso sous Blaise Compaoré (1997)¹⁴⁶, le Togo avec Gnassingbé Eyadema (2002), la Guinée Conakry avec Lansana Conté (2002), le Gabon avec Omar Bongo Odimba (2003), le Tchad avec Idriss Deby Itno (2005) et le Cameroun avec Paul Barthélémy Biya (2008).

Dans ce contexte, la seule alternative qui s'offrait aux opposants de certains régimes politiques en Afrique subsaharienne pour accéder au pouvoir était, malheureusement, pour beaucoup, l'usage de la violence. Cette instabilité politique n'encourage pas les investisseurs et, par voie de conséquence, contrarie le développement économique des Etats d'Afrique subsaharienne concernés.

¹⁴⁵ Le mandat présidentiel a connu beaucoup de révisions au Sénégal : 7 ans entre 1960 et 1963, 4 ans entre 1963 et 1967, 5 ans entre 1967 et 1992, 7 ans entre 1992 et 2001 et 5 ans, 5 ans de 2001 à 2008, 7 ans de 2008 à 2016 et 5 ans à partir de 2016.

¹⁴⁶ Une autre révision constitutionnelle est intervenue en avril 2000 restaurant la limitation du mandat présidentiel à 5 ans, renouvelable une seule fois, au Burkina Faso. Cette clause est l'enjeu majeur des réformes politiques et institutionnelles actuelles au pays des « *hommes intègres* ».

Cependant, cette conviction française voire occidentale de relation « *naturelle* » entre le respect des droits et des libertés fondamentaux de l'Homme, la paix, la croissance et le développement durable n'est pas, toujours, vérifiée dans les faits.

Paragraphe 2. La relation démocratie-développement n'est pas aussi flagrante

L'Afrique a connu des régimes qui, à un moment de l'évolution de leur histoire politique, n'avaient pas beaucoup d'égards pour les principes de démocratie et de droits de l'Homme. En dépit de cette situation, ces régimes ont, paradoxalement, réalisé des résultats considérables dans le domaine de la croissance et du développement économique. Gilles Olakounlé Yabi fait la même remarque sur l'absence de relation flagrante entre le développement démocratique et le développement économique. *«L'analyse théorique tout comme les expériences politiques de nombreux pays sur tous les continents, affirme-t-il, indiquent qu'il n'y a pas de lien de causalité simple et systématique entre la nature démocratique ou non des régimes politiques, la stabilité politique, la prévalence de la paix, ou entre démocratie et progrès économique.»*¹⁴⁷

La Côte d'Ivoire sous la présidence de Félix Houphouët Boigny ne fait pas exception à la règle. L'ancien président ivoirien a réalisé durant les deux premières décennies de la période post indépendance un taux de croissance économique de 7,8% de moyenne. Ces performances spectaculaires de l'économie ivoirienne ont été qualifiées de « *miracle économique ivoirien* ». En outre, au cours de la décennie 70, Félix Houphouët Boigny est parvenu à assurer la stabilité socio politique du pays. L'ancien président ivoirien a réalisé tous ces succès remarquables dans un contexte où sa gestion du pouvoir était peu enviable du point de vue démocratique.

¹⁴⁷ Gilles Olakounlé Yabi, « L'Afrique n'a pas besoin de démocratie « KPAYO » » in Géopolitique africaine n° double 53-54 (2015), Paris, Edition Publicité, p. 169.

Même si il ne pouvait pas être qualifié de dictateur, Félix Houphouët Boigny n'était pas non plus un démocrate. A titre d'exemple, à la suite des émeutes de février 1990 ayant entraîné une forte pression de la rue (étudiants, paysans, enseignants, opposants clandestins, fonctionnaires...réunis), Félix Houphouët Boigny procède à des arrestations tous azimuts de manifestants. A ces répressions et arrestations s'ajoute une absence de fait du multipartisme dans le jeu politique ivoirien jusqu'en 1990. Le culte du chef était aussi l'une des marques du régime Boigny comme ce fut, d'ailleurs, le cas dans beaucoup d'autres pays d'Afrique subsaharienne à cette époque. C'est dans ce contexte de tension sociale interne conjuguée aux dynamiques exogènes (implosion de l'empire communiste, discours de La Baule et conditionnalité des institutions de Bretton Woods) que Félix Houphouët Boigny révisé, sous la contrainte, le 6 novembre 1990¹⁴⁸, la Constitution ivoirienne permettant ainsi la création du poste de Premier ministre (en remplacement d'un poste de vice-président qui n'a jamais été pourvu en trente ans). A la faveur de cette transition démocratique, il est constaté l'instauration de fait du multipartisme¹⁴⁹, la reconnaissance légale d'une presse d'opposition, de syndicats indépendants et la libéralisation du secteur économique.

A ce facteur, il faudrait ajouter le bond économique réalisé à cette époque par le Ghana et le Burundi en dépit de leurs régimes politiques peu respectueux également des valeurs démocratiques et de droits humains. C'est ainsi que d'après un rapport de la Banque mondiale, « *le Ghana et le Burundi, pays à régime autoritaire durant les années 80 étaient considérés comme des pays obtenant des résultats satisfaisants en*

¹⁴⁸ Loi n° 90-1529 du 6 novembre 1990 portant révision de la Constitution de la République de Côte d'Ivoire, *Journal Officiel* de la République de Côte d'Ivoire, n° 43 du 7 novembre 1990.

¹⁴⁹ Le multipartisme a toujours été une réalité juridique en Côte d'Ivoire malgré son interdiction de fait jusqu'en 1990. En fait, l'article 7 de la Constitution du 3 novembre 1960 dispose « *Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leurs activités librement sous la condition de respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie, et les lois de la République* ».

matière d'ajustement »¹⁵⁰. En outre, selon le rapport¹⁵¹ mondial 2014-2015 sur la compétitivité du World Economic Forum (WEF), le Rwanda est le 7ème pays le mieux géré de la planète compte tenu de l'efficacité et la transparence dans les dépenses publiques. A ces performances spectaculaires sur la bonne gouvernance économique s'ajoute ce qui est qualifié de « *miracle rwandais* », autrement dit la bonne qualité du système d'assurance maladie du Rwanda.

Cependant, toutes ces prouesses, réalisées par le régime de Paul Kagamé, s'inscrivent aux antipodes de la gouvernance démocratique du pays. Des membres de l'opposition sont en exil et le régime rwandais est accusé d'être responsable de l'assassinat d'opposants¹⁵². La liberté individuelle y est malmenée. La Constitution fait souvent l'objet de tripatouillage¹⁵³ par les autorités de Kigali. Pourtant l'embellie de la situation économique du pays en dépit de l'état peu reluisant du respect des principes et valeurs démocratiques semblent emballer une certaine opinion africaine qui voit en Paul Kagamé un excellent chef de l'Etat. C'est le cas de Mossadeck Bally¹⁵⁴ qui

¹⁵⁰Amady Aly Dieng, Gouvernance et développement, dans « Bonne gouvernance et Développement en Afrique », Éditions « Démocraties africaines », Institut africain pour la démocratie (IAD), 1997. p. 107.

¹⁵¹ Le rapport du World Economic Forum procède à l'évaluation du niveau d'efficacité de la gouvernance de 144 pays du monde sur la base de critère comme le gaspillage des ressources, les obstacles à la régulation et la transparence dans l'élaboration des politiques nationales.

¹⁵² A titre d'exemple, les opposants rwandais en exil accusent le gouvernement de Paul Kagamé d'être responsable de la mort de Patrick Karegeya, ancien directeur général des renseignements extérieurs, le 1^{er} janvier 2014 à Johannesburg.

¹⁵³ Frappé par la clause constitutionnelle (art. 101 de la Constitution) limitant le nombre de mandat à deux, le président Paul Kagamé a proposé par référendum la révision de la Constitution en vue de briguer à nouveau un autre mandat. Lors du référendum du 18 décembre 2015, le OUI obtient 98,4% contre 1,6% pour le NON des voix valablement exprimées. Ainsi, Paul Kagamé a non seulement le droit de se représenter à la présidentielle de 2017, mais également de diriger le Rwanda jusqu'en 2034.

¹⁵⁴ Mossadeck Bally est un homme d'affaires malien et président directeur général du groupe hôtelier Azalaï installé dans plusieurs Etats de la sous-région ouest africaine.

exclame son admiration sur le leadership de Paul Kagamé caractérisé par le paradoxe entre absence de démocratie et progrès économique du Rwanda.

*« Il a sorti le Rwanda, un pays qui n'existait plus en 1994, du traumatisme du génocide. Il a donné confiance aux Rwandais. Il est devenu impensable de corrompre un policier ou un fonctionnaire dans ce pays. (...). Je souhaiterais qu'il y ait cinquante Paul Kagamé en Afrique ! »*¹⁵⁵, s'exclame Mossadeck Bally. Il s'empresse d'ajouter *« Pour ma part, je préfère un président critiquable sur le plan des droits de l'Homme, mais qui apporte l'école aux enfants, dans un pays où les routes se construisent, où les budgets ne sont pas détournés et où vous ne jetez pas un chewing-gum dans la rue...Je n'ai pas honte ni peur de le dire. »*¹⁵⁶

Au-delà de ces exemples de pays africains, il y a bien d'autres pays à travers le monde dont le développement économique confirme la non-corrélation entre la notion de démocratie et celle de développement. Le « *miracle* » des économies est-asiatiques (en 1960, leur part dans l'économie mondiale était de 4 % ; en 1992, de 25 %) s'est réalisé sur fond de régimes politiques autoritaires. L'une de ses meilleures illustrations, celle du Singapourien Lee Kuan Yew, a d'ailleurs servi de modèle dans toute la région jusqu'à la crise financière de 1997. Au total, le succès des « *dragons* »¹⁵⁷, dont le taux de croissance annuel a été de 9,2 % dans les années 1960, de 9 % et de 8,2 % dans les décennies suivantes (Doménách, 1998, p. 35) - précédant celui des « *tigres* »¹⁵⁸ et,

¹⁵⁵ Lire Mossadeck Bally, « Vivement cinquante Paul Kagamé », entretien avec la rédaction de Géopolitique africaine, N° double 53-54, 2015, pp. 155-164.

¹⁵⁶ Ibid.

¹⁵⁷ Corée du Sud, Taiwan, Singapour et Hong Kong (NdIR).

¹⁵⁸ Thaïlande, Malaisie et Indonésie (NdIR).

potentiellement, des « *bébés tigres* »¹⁵⁹, doit beaucoup au volontarisme politique et à un contrôle social rigoureux mais peu à la vitalité du pluralisme politique¹⁶⁰.

L'exemple le plus frappant, aujourd'hui, est celui de la Chine. Le taux de croissance de ce pays est impressionnant depuis près d'un quart de siècle : la croissance économique de la République populaire de Chine a, de 1990 à 2010, toujours été de deux chiffres¹⁶¹. Autres chiffres révélateurs: le commerce extérieur chinois est passé de moins de 1 % du total mondial en 1980 à 4% en 2002 tandis que les investissements privés étrangers atteignaient 350 à 400 milliards de dollars. Pourtant, malgré ces bonds considérables de la Chine en termes de croissance économique, la Chine reste caractérisée par un régime hostile à toute ouverture démocratique¹⁶². Il est vrai que si du point de vue politique, l'empire du Milieu demeure fermé à toute démocratisation de son régime politique, sous l'angle économique il fait sien de la libéralisation économique progressive depuis 1979. Sa relative stabilité sociale et politique peut aussi être considérée comme des dynamiques importantes de ses brillants succès économiques ces dernières décennies.

Outre ces exemples de non-corrélation entre la démocratie et le développement, il y a ceux d'autres pays qui, en dépit de leurs efforts de démocratisation, peinent à relever le défi du développement économique et à assurer leur stabilité institutionnelle.

En Afrique subsaharienne, à la suite du renouveau démocratique dans les années quatre-vingt-dix (90), beaucoup d'Etats africains ont réalisé des progrès importants dans la démocratisation de leur régime politique.

¹⁵⁹ Vietnam et Philippines (Ndlr).

¹⁶⁰ Lire Marchesin Philippe, Démocratie et développement. In: Tiers-Monde. 2004, tome 45 n°179. P. 490.

¹⁶¹ Ce n'est qu'entre 2010 et 2011 que le rythme de la croissance économique de la Chine commence à « s'essouffler » car passant de 10,4% à 9,33%. Depuis cette baisse, la croissance économique de l'empire du Milieu peine à retrouver ses belles performances en deux chiffres.

¹⁶² Philippe Marchesin, Op.cit.

Ces progrès démocratiques dans de nombreux États au cours des années 1990 n'ont pas en général changé la donne de manière significative sur le plan économique. A titre d'exemple, le passage à la démocratie en Côte d'Ivoire avec notamment la consécration du multipartisme en 1990 (reconnaissance du FPI de Laurent Gbagbo) et le bicéphalisme dans le pouvoir exécutif (nomination du Premier ministre Alassane Dramane Ouattara) n'a pas apporté une réelle plus-value dans le développement du pays ainsi que sa stabilité sociale et politique. Le multipartisme politique a exacerbé l'instrumentalisation de l'identité dans le jeu politique étant à l'origine du concept d'« ivoirité » et des multiples tensions politiques souvent très aiguës qu'a connu le pays de 1994 à avril 2011. Rappelons que le « *miracle ivoirien* » tant vanté est réalisé par Félix Houphouët Boigny durant une période caractérisée par une absence d'ouverture démocratique. Cette absence de corrélation entre la démocratie et le développement est attestée si l'on se réfère aux exemples des pays tels que le Bénin et le Sénégal. En effet, le Bénin¹⁶³ (20^{ème}) et le Sénégal¹⁶⁴ (25^{ème}), qui sont considérés comme des vitrines de la démocratie africaine, font partie des 25 pays les plus pauvres au monde¹⁶⁵.

Outre ces exemples de pays africains qui peinent à réaliser leur développement économique en dépit de leurs efforts dans l'implantation des valeurs démocratiques et de droits de l'Homme, on a pu souligner des exemples similaires dans d'autres régions

¹⁶³ Depuis la période des Conférences nationales dont il est l'inventeur, le Bénin a profondément amélioré la qualité de sa gouvernance démocratique au point que « l'enfant malade de l'Afrique » devienne aujourd'hui une des « puissances démocratiques » du continent africain.

¹⁶⁴ Le Sénégal a une riche et longue culture électorale (1848) et une forte tradition démocratique. Il est le premier pays d'Afrique subsaharienne à connaître le bicéphalisme (1969), le multipartisme (depuis 1974) et l'élection pluraliste (depuis 1978) y sont une réalité. Ce pays, qui n'a jamais connu de coups d'Etat, a réalisé deux alternances démocratiques. Comme le Bénin, le Sénégal est également considéré comme une puissance démocratique en Afrique subsaharienne.

¹⁶⁵ Voir le rapport de décembre 2015 de l'Indice de Développement humain (IDH) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

du monde. Le Pakistan a connu, entre 1988 et 1999, des troubles sociaux et politiques, la poussée des mouvements islamistes, la corruption grandissante et l'endettement s'accroît. La croissance diminue. Pourtant, pendant cette période, le pays s'est doté d'un régime politique démocratique marqué par la liberté de la presse, le multipartisme, l'organisation d'élections plus ou moins transparentes caractérisées par diverses alternances au pouvoir Benazir Bhutto et Nawaz Sharif. Au Bangladesh, malgré l'organisation d'élections en 1991, 1996 et 2001, le pays a connu une crise politique débouchant sur un conflit armé entre les partisans de Khalida Zia et Sheikh Hasina. Cette situation a eu un impact lourd sur le développement économique du pays.

Enfin, l'exemple de l'Amérique latine est une autre illustration parfaite de l'inadéquation entre la démocratie et le développement. Dans les années quatre-vingt (80), l'ouverture démocratique renaît dans les pays latino-américains. Néanmoins, cette décennie d'efforts considérables de démocratisation n'a pas encouragé le développement économique et social. Au contraire, la pauvreté n'a pas diminué et a progressé dans certains pays au point que cette période soit aujourd'hui, qualifiée par des Latino-Américains de « *la décennie perdue* ».

C'est dire que le lien entre la démocratie et le développement n'est pas aussi mécanique comme le soutiennent les partenaires occidentaux de l'Afrique subsaharienne. Néanmoins, les puissances occidentales notamment la France croient avec force que le respect des principes démocratiques et des droits de l'Homme est une condition sine qua non à la paix et au développement.

Fort de cette conviction, la France assujettit son aide publique au développement au respect et à la promotion de la démocratie et des droits humains. Cette politique de conditionnalité démocratique de l'aide publique au développement s'appesantit sur le fait que beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne sont sous perfusion financière des institutions de Bretton Woods et des grandes puissances occidentales.

Cette conviction n'est pas la seule motivation qui explique la mise en œuvre de la conditionnalité politique de l'aide publique au développement de la France aux Etats d'Afrique subsaharienne. Pour les partenaires occidentaux de l'Afrique - et notamment la France - la démocratie et les droits de l'Homme sont des valeurs universelles et leur violation doit interpeller la conscience universelle.

On peut aussi dire que l'absence de démocratie, par exemple, peut mener à une instabilité politique comme beaucoup de pays cités, mais elle peut engendrer la guerre, qui nuit gravement au développement et à la croissance économique. Donc, jusqu'à un certain niveau, c'est encore jouable (régimes dictatoriaux, autoritaires...) mais la ligne jaune est vite atteinte et les guerres civiles entraînent la régression le plus souvent.

Paragraphe 3. La démocratie et les droits de l'Homme, des valeurs universelles

«Pour eux (les pays occidentaux), les droits de l'Homme sont innés chez les individus, ils constituent un facteur intrinsèque de la « condition humaine » ; ils précèdent par conséquent toute structure étatique et doivent être respectés de façon absolue par les gouvernements »¹⁶⁶.

Cette pensée d'Antonio Cassese est partagée par François Hollande, pour qui : *« Le respect des droits de l'homme, l'égalité devant la loi, la garantie de l'alternance, les droits des minorités, la liberté religieuse : autant de valeurs universelles ancrées chez nous et qui doivent s'épanouir dans toute l'Afrique¹⁶⁷ ».*

¹⁶⁶ Antonio Cassese, « *Les Droits de l'Homme sont-ils véritablement universels ?* » in Revue Universelle des droits de l'homme, Volume 1, 1989, p.24.

¹⁶⁷ Extrait du discours de François Hollande prononcé le 12 octobre 2012 à Dakar à l'occasion de sa première visite en Afrique.

La démocratie et les droits de la personne humaine ne sont pas l'apanage d'une race, d'une religion, d'une époque etc. Même s'ils n'ont pas toujours été respectés en tout temps et en tout lieu, force est de constater que la démocratie et les droits de l'Homme pourraient contribuer à l'éclosion de la compétence humaine et au développement de tout Etat. En d'autres termes, le respect des droits humains libère les énergies.

De toute évidence, tout Etat qui veut relever les défis de la croissance et du développement durable doit au préalable veiller au respect des principes démocratiques et de droits de l'Homme. Les puissances occidentales ont fait de ce respect une condition dans leur politique de coopération avec les Etats d'Afrique subsaharienne. Les démocraties occidentales soutiennent que les droits humains sont innés chez l'Homme et ne peuvent être violés par aucune structure étatique¹⁶⁸. C'est ce qui explique que l'UE et les Etats ACP ont renouvelé leur profond attachement à la dignité et aux droits de l'Homme qui sont des aspirations légitimes des individus et des peuples. « *Les droits de l'homme, affirment-ils, sont universels, indivisibles et indépendants* »¹⁶⁹. Les Etats aussi bien de l'UE que ceux des ACP s'engagent à respecter et à promouvoir les droits et libertés fondamentaux de l'Homme. En signant cet Accord, les Etats ACP ont reconnu que les droits de l'Homme font partie du « *patrimoine juridique universel* »¹⁷⁰ et ils se sont engagés à les respecter.

¹⁶⁸ Rappelons, cependant, que pour la sociologie classique, ces valeurs ne sont pas innées, mais relèvent d'une certaine expérimentation et transmission et socialisation de génération en génération (Claude Dubar). Il n'y a pas d'inné qui tienne.

¹⁶⁹ Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000, Titre II : la dimension politique, Article 9, p. 09.

¹⁷⁰ *Patrimoine juridique universel* pourrait être défini comme l'ensemble des règles juridiques que l'on retrouve dans toutes les Constitutions du monde et que l'on est tenu de respecter.

Par ailleurs, le relativisme culturel ne peut, nullement, constituer un obstacle à la communauté internationale pour faire respecter les droits de l'Homme dans des pays d'Afrique subsaharienne. Il y a des droits de l'Homme qui dépassent toute volonté étatique et dont la communauté internationale a le devoir voire le droit de faire respecter. La preuve, la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies, est le premier instrument international pour faire respecter et promouvoir les droits de l'Homme partout, à travers le monde. La DUDH consacre les droits de l'être humain pour l'humanité entière en énonçant que l'Homme, en tant qu'individu, dispose de droits naturels inaliénables et sacrés. Au premier rang desquels se placent la liberté et son complément, l'égalité, qui est l'accès de tous à la liberté.

La reconnaissance du relativisme culturel par la communauté internationale est la génitrice du droit à la différence. Mais, ce droit à la différence ne doit pas et ne peut pas, à son tour, amener la communauté internationale à jouer la carte de l'indifférence par rapport à la violation des libertés fondamentales et des droits de l'Homme. Car si les droits humains sont universellement reconnus, leur violation doit interpeller la conscience universelle. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les actions des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'Homme tel qu'Amnesty International¹⁷¹ depuis sa création en 1961.

Par conséquent, le droit à la différence ne peut pas être invoqué pour enfreindre les principes démocratiques et de droits de l'être humain. Comme son nom l'indique, la Déclaration universelle des droits de l'Homme concerne l'humanité entière. L'existence de *droits naturels* signifie que l'Homme a, par sa nature même, en tout

¹⁷¹ Les objectifs généraux d'Amnesty International sont de faire respecter la Déclaration universelle des droits de l'Homme dans le monde entier.

lieu et en tout temps, des droits dont les Gouvernements du monde entier y compris ceux de l'espace Afrique subsaharienne sont tenus de respecter scrupuleusement. Et leur violation ne doit pas être sans conséquence. Car le droit à la différence n'engendre pas le droit à l'indifférence de la communauté internationale en cas de violation des droits de la personne humaine. Comme le rapporte Amin Maalouf, pour qui :

« Le postulat de base de l'universalité, c'est de considérer qu'il y a des droits inhérents à la dignité de la personne humaine, que nul ne devrait dénier à ses semblables à cause de leur religion, de leur couleur, de leur nationalité, de leur sexe, ou pour toute autre raison. Ce qui veut dire, entre autre autres choses, que toute atteinte aux droits fondamentaux des hommes et des femmes au nom de telle ou telle tradition particulière – religieuse, par exemple – est contraire à l'esprit d'universalité. Il ne peut y avoir d'un côté une charte globale des droits de l'homme, et de l'autre des chartes particulières, une charte musulmane, une charte juive, une charte chrétienne, une charte africaine, une charte asiatique, etc. »¹⁷²

C'est en vertu du principe de l'universalité des droits de l'Homme que se sont développés des mécanismes aussi bien locaux, régionaux et internationaux relatifs à la protection et à la promotion des principes démocratiques et des droits humains dans le monde. La protection et la promotion des principes de droits de l'Homme sont une obligation pour tous les Etats dont les Etats d'Afrique subsaharienne qui ont en général tous signé et ratifié lesdits instruments en tant que membres de la scène internationale.

¹⁷² Amin Maalouf, *Les identités meurtrières*, Paris, Editions Grasset, 2018, p. 123.

La promotion des droits de l'Homme commence par leur reconnaissance¹⁷³. Dans le souci de se conformer aux recommandations de la communauté internationale, tous les Etats d'Afrique subsaharienne ont, dans le préambule et le corps de leur Constitution, introduit des dispositions garantissant la liberté de la personne humaine. Cette garantie constitutionnelle fait de la reconnaissance des droits de l'Homme une réalité juridique dans le continent noir depuis l'adoption des premières chartes fondamentales après les indépendances en 1960. Cette garantie constitutionnelle des droits de l'Homme a été renforcée dans plusieurs Etats de l'Afrique au sud du Sahara durant la période des transitions démocratiques au début des années 1990.

Par ailleurs, la ratification d'une convention par un Etat ne traduit pas nécessairement son application. Si en théorie, les droits de l'Homme ont largement progressé de par le nombre considérable d'Etats ayant ratifié les traités et conventions internationaux sur les droits de l'Homme, la réalité est tout autre. Des Etats du continent africain sont peu respectueux des droits de l'Homme promus par les instruments internationaux qu'ils ont eux-mêmes ratifiés. L'analyste politique et économiste béninois Gilles Olakounlé Yabi analyse bien cette équation de la violation des principes et valeurs démocratiques et de droits humains par des Etats africains qui les ont pourtant consacrés dans leurs Constitutions et/ou ratifié des instruments internationaux les promouvant en ces termes :

« Le problème fondamental des faux régimes démocratiques n'est pas le fait qu'ils ne soient pas des démocraties, mais le fait que ces régimes prétendent être des démocraties alors qu'ils ne le sont pas et n'aspirent pas à le devenir. Ce ne sont pas des démocraties en construction mais des régimes non démocratiques qui ne s'assument pas. Leurs

¹⁷³ Voir Jacques Robert, « Les procédés juridiques de reconnaissance des libertés », in Droits de l'homme et libertés fondamentales, Montchrestien, Paris, 1997, pp. 95-119.

constitutions, calquées sur ou inspirées par celles des démocraties occidentales, proclament le respect des libertés et des droits de l'homme, la primauté de la souveraineté du peuple exercée à travers les élections régulières, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, l'indépendance de la justice, le respect de la liberté de la presse. Mais dans la réalité, ces principes et valeurs sont systématiquement ou régulièrement bafoués. »¹⁷⁴

La motivation de certains Etats d'Afrique subsaharienne en ratifiant lesdites conventions semble politique. En ratifiant des traités et conventions internationaux, des Etats cherchent surtout à se mettre à l'abri des critiques et pressions de la communauté internationale et de bénéficier de l'aide publique au développement des partenaires occidentaux. Apparemment des Etats d'Afrique subsaharienne se servent de la ratification des instruments internationaux sur les droits de l'Homme comme une esthétique démocratique destinée à la communauté internationale. Ces « vrais faux » régimes démocratiques d'Afrique subsaharienne sont qualifiés par Gilles Olakounlé Yabi de démocraties « *Kpayo* »¹⁷⁵. A titre d'exemple, dans son arrêt rendu le 29 juin 2018 sur l'affaire Khalifa Sall¹⁷⁶, la Cour de justice de la CEDEAO a condamné l'Etat du Sénégal, qui n'en a pas accordé une suite favorable. Ce même traitement a été

¹⁷⁴ Gilles Olakounlé Yabi, « L'Afrique n'a pas besoin de démocratie « KPAYO » » in Géopolitique africaine n° double 53-54, Paris, Edition Publicité, 2015, p. 167.

¹⁷⁵ A en croire Gilles Olakounlé, le terme « *kpayo* » est utilisé au Bénin pour qualifier l'essence réputée de mauvaise qualité importée massivement en contrebande du Nigéria voisin où les produits pétroliers sont subventionnés. Lire Gilles Olakounlé Yabi, « L'Afrique n'a pas besoin de démocratie « KPAYO » » in Géopolitique africaine n° double 53-54, Paris, Edition Publicité, 2015, pp. 165-174.

¹⁷⁶ Khalifa Ababacar Sall, député Maire de la ville de Dakar, a été déclaré coupable, le 30 mars 2018, pour plusieurs délits, dont « escroquerie aux deniers publics », « faux et usage de faux dans des documents administratifs » et de « complicité en faux en écriture de commerce ». Il est accusé d'avoir profité de ses fonctions d'édile de la ville de Dakar pour détourner 1,8 milliard de francs CFA (2,7 millions d'euros). Il est condamné à 5 ans de prison ferme, assortie d'une amende pénale de 5 millions francs CFA, sans dommages et intérêts.

également réservé à la décision du groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, le 29 janvier 2016, à propos de l'emprisonnement de Karim Wade¹⁷⁷ que les experts de cette instance onusienne avaient déclaré arbitraire¹⁷⁸. Trois années plutôt, l'Etat sénégalais avait également refusé la levée de l'interdiction de sortie du territoire¹⁷⁹, qui frappait sept anciens membres du régime déchu de Abdoulaye Wade dont son fils, Karim Wade, ordonnée par la Cour de justice de la CEDEAO. En effet, la présidente de cette juridiction communautaire, Awa Daboya Nana, a jugé, le 22 février 2013, cette décision de l'Etat du Sénégal « *illégal* » et sans « *aucune base juridique* ». « *L'Etat du Sénégal a violé le droit de présomption d'innocence de par les déclarations de son procureur spécial* », soutient-elle également.

Aussi au-delà de ce cadre juridique de reconnaissance des droits humains qu'est la Constitution ainsi que la signature et la ratification d'instruments internationaux sur les principes et valeurs démocratiques et de droits humains, des Etats africains au sud du Sahara ont créé des institutions en vue de mieux veiller au respect des droits de l'Homme tel que recommandé par les Nations unies au travers la DUDH. Ces institutions mises en place sont, entre autres, le Comité sénégalais des droits de l'Homme (CSDH)¹⁸⁰, la Commission nationale des droits de l'Homme de Côte

¹⁷⁷ Karim WADE est fils de l'ancien Président sénégalais, Maître Abdoulaye WADE. Il a été reconnu coupable du délit d'enrichissement illicite.

¹⁷⁸ Lire <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16996&LangID=F>

¹⁷⁹ Dans le cadre de la « traque des biens mal acquis » lancée par l'Etat du Sénégal contre d'anciens barrons du régime libéral (2000-2012), le procureur spécial près de la Cour de répression de l'enrichissement illicite (Crei) a interdit six personnalités du parti démocratique sénégalais et Karim Wade à sortir du territoire national, en novembre 2012.

¹⁸⁰ Le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme (CSDH) est créé par décret du 22 Avril 1970 par le président Léopold Sédar Senghor. Les missions du CSDH seront renforcées par la loi 97-04 du 10 mars 1997 dans le dessein de se conformer à la résolution A-48-632 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les institutions nationales pour la promotion et la protection des Droits de l'Homme et à la déclaration de la première conférence de Yaoundé du 5 au 7 février 1996. Avec le renforcement des prérogatives du Comité Sénégalais des Droits de l'Homme, le statut de ce dernier est rehaussé car n'étant plus régi par un décret (N°93-141 du 16 février 1993) mais désormais énoncé dans une loi. Dans le souci de mieux remplir sa mission de protection et de promotion des droits de la personne humaine, l'article 1^{er} de la loi portant création du CSDH définit sans aucune ambiguïté

d'Ivoire (CNDHCI)¹⁸¹ et la Commission nationale des droits de l'Homme du Mali (CNDH-Mali)¹⁸².

Aux côtés de ces institutions nationales de défense des droits de l'Homme créés par des Etats d'Afrique au sud du Sahara, il existe des ONG¹⁸³ de défense des droits et libertés de la personne humaine. Ces organisations nationales sont soit purement internes soit des ramifications locales d'organisations internationales de protection et

l'indépendance de cette institution en ces termes: *«le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme est une institution indépendante de consultation, d'observation, d'évaluation, de dialogue, de concertation et de proposition, en matière de respect des Droits de l'Homme. Il assure la représentation pluraliste des forces sociales issues des institutions et de la société civile concernées par la promotion et la protection des droits de l'homme ».*

¹⁸¹ En Côte d'Ivoire, la loi N° 2001-634 portant création de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI) est le 9 Octobre 2001 après trois ans d'hibernation dans les tiroirs de l'Assemblée nationale. Rappelons que le projet de loi relatif à la création de cette institution est déposé sur la table de l'Assemblée nationale par le président Henry Konan Bédié en 1998. En dépit de l'adoption de la loi N° 2001-634 portant création de la CNDHCI, celle-ci n'est mise en vigueur qu'après le déclenchement de la crise ivoirienne le 19 septembre 2002. L'effectivité de cette loi fait suite aux recommandations de l'accord de Linas Marcoussis (Annexe VI) qui estime que la violation des droits de l'homme a été un des facteurs déterminants de la guerre survenue le 19 septembre 2002. C'est dans cette logique que la loi 2004-202 modifiant la loi 2001-634 du 9 octobre 2001 portant création de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire fut votée sur l'initiative du gouvernement d'union nationale le 23 Mai 2004. Ainsi le 15 Juillet 2005, le président Laurent Gbagbo, par décision 2005-08/PR, crée la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire. Rappelons que sous le sceau de l'article 48 de la Constitution du 1^{er} août 2000, les décisions du Président de la République ont force de loi après consultation des présidents de l'Assemblée nationale et du Conseil constitutionnel. La CNDHCI a pour mission de veiller au respect des droits et libertés fondamentales de l'Homme et au respect des conventions internationales par les autorités judiciaires, policières et administratives ainsi que la promotion des mécanismes internationaux relatives aux droits de l'homme.

¹⁸² Le Mali crée la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Mali (CNDH-Mali) par la loi 19 novembre 2009 et le décret du 30 novembre 2009. La CNDH-Mali, héritière de la Commission Nationale des Droits de l'Homme instituée par le décret du 16 mars 2006, est un organisme gouvernemental qui, contrairement à celles du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, est placé sous la tutelle du Ministère de la Justice. Néanmoins sa mission consiste à assurer le respect des droits de la personne humaine et la stricte application des conventions internationales portant sur les droits de l'homme par les autorités maliennes.

¹⁸³ ONG: organisations non gouvernementales.

de promotion des droits de l'Homme à l'image d'Amnesty International¹⁸⁴ et de Human Rights Watch¹⁸⁵. On peut citer les exemples de la RADDHO¹⁸⁶, l'ONDH¹⁸⁷ et la LSDH¹⁸⁸ au Sénégal, l'APDF¹⁸⁹, l'AMDH¹⁹⁰ et le CADEF¹⁹¹ au Mali et l'AIDF¹⁹² et le MIFED¹⁹³ en Côte d'Ivoire. Ces ONG de défense et de protection des droits humains dénoncent les manquements dans la protection et le respect des droits de l'Homme dans les pays africains. Même les Etats occidentaux n'échappent pas à cette dynamique. La France n'a pas été ménagée dans le rapport 2006 d'Amnesty International sur la situation peu reluisante des droits de l'Homme dans ses prisons.

Les cadres régionaux existants sur le continent africain sont, à titre d'exemple, le Protocole additionnel de la CEDEAO¹⁹⁴ sur la démocratie et la bonne gouvernance et la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples. Le Protocole A/SP1//12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance a été signé en 2001 à Dakar par la quasi-totalité des Etats membres de la CEDEAO (14 sur les 15 pays membres). Des 14 pays membres de la CEDEAO signataires de ce Protocole, 9 Etats parmi eux l'ont ratifié en juillet 2009 lui rendant du coup effectif sur l'ensemble des pays signataires. Le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance a, entre autres, pour principal objectif le renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie au sein des Etats de l'espace CEDEAO. Le Protocole réaffirme l'attachement des pays membres

¹⁸⁴ Amnesty International est présent dans 150 pays dans le monde.

¹⁸⁵ Human Rights Watch dans 70 pays dans le monde.

¹⁸⁶ RADDHIO : Rencontre Africaine de Défense des Droits de l'Homme.

¹⁸⁷ ONDH : Organisation Nationale de Défense des Droits de l'Homme.

¹⁸⁸ LSDH : Ligue Sénégalaise des Droits de l'Homme.

¹⁸⁹ APDF : Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes Maliennes.

¹⁹⁰ AMDH : Association Malienne des Droits de l'Homme.

¹⁹¹ CADEF : Comité d'Action pour les Droits de la Femme et de l'Enfant.

¹⁹² AIDF : Association Ivoirienne pour les Droits de la Femme.

¹⁹³ MIFED : Mouvement International des Femmes Démocrates.

¹⁹⁴ CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

de la CEDEAO aux idéaux de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples et à l'ensemble des instruments internationaux relatifs aux droits et libertés de la personne humaine¹⁹⁵.

Si le Protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance est un mécanisme sous-régional qui promeut, entre autres, la protection des droits de l'Homme, la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples est un instrument régional visant le même objectif. Adoptée le 27 juin 1981 et ratifiée par 53 pays africains, la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples accorde une importance capitale à la protection des libertés individuelles (liberté d'opinion, de manifestation, d'association, etc.). Dans le but d'assurer l'application de la Charte par les Etats africains l'ayant ratifiée, la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples a créé la Commission africaine des droits de l'Homme¹⁹⁶. Ainsi, tous les Etats parties de la Charte africaine des droits de l'Homme sont tenus, conformément à son article 62, de présenter à la Commission des droits de l'Homme tous les deux ans un rapport sur les mesures d'ordre législatif ou autres allant dans le sens de renforcer le respect des libertés par la Charte.

Les instruments régionaux ne sont pas les seuls à avoir pour mission de garantir les droits de l'Homme ainsi que leur promotion dans l'espace CEDEAO. Les idéaux des

¹⁹⁵ Chapitre I des principes ; Section I des principes de convergence constitutionnelle ; Article 1^{er} , h) « *Les droits contenus dans la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples et les instruments internationaux sont garantis dans chacun des Etats membres de la CEDEAO ; tout individu ou toute organisation a la faculté de se faire assurer cette garantie par les juridictions de droit commun ou par une juridiction spéciale ou par toute Institution nationale créée dans le cadre d'un Instrument international des Droits de la Personne. En cas d'absence de juridiction spéciale, le présent Protocole additionnel donne compétence aux organes judiciaires de droit civil ou commun* ».

¹⁹⁶ Voir article 30 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

mécanismes internationaux portant sur les droits de l'Homme ratifiés par les Etats de l'Afrique de l'Ouest sont appelés à être appliqués par ceux-ci.

En dehors des mécanismes locaux et régionaux qui veillent au respect et à la promotion des principes démocratiques et de droits humains, il existe également des instruments internationaux poursuivant le même objectif. L'Accord de Cotonou entre l'Union européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Déclaration universelle des droits de l'Homme en sont de parfaites illustrations de l'existence d'instruments internationaux de protection des droits de l'Homme.

Convaincu de la trilogie entre les droits de l'Homme, la paix et le développement, la Commission européenne sur instruction du Parlement européen a intégré la protection et la promotion des droits de l'Homme dans l'Accord de Cotonou entre l'Union européenne et les Etats ACP à l'occasion de sa deuxième révision en 2010. C'est la conviction de René-Jean Dupuy, pour qui « *il y a un lien, une dialectique, une trilogie : Paix, Développement, droits de l'Homme. La paix, sans laquelle le développement est impossible ; le développement sans lequel les droits de l'Homme sont illusoire ; les droits de l'Homme sans lesquels la paix n'est que violence* »¹⁹⁷. Pratiquement tous les idéaux des grandes conventions internationales sur les droits de l'Homme y compris ceux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme sont désormais intégrés dans l'Accord de Cotonou.

La DUDH, adoptée le 10 décembre 1948, est ratifiée par les Etats d'Afrique subsaharienne. Mieux, les Etats africains de l'espace subsaharien ont en général repris à leur compte, dans leur Constitution, des valeurs relatives aux droits de l'Homme

¹⁹⁷Cité par Diego Uribe Vargas, « La troisième génération des droits de l'Homme », *RCADI*, vol. 184, 1984-I, p. 374.

contenues dans la DUDH. La consécration de l'égalité des citoyens devant la loi, la liberté d'opinion, de culte, d'association, etc. sont autant de valeurs inscrites dans la DUDH.

La ratification des instruments internationaux (Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ...) par les Etats est la traduction de la reconnaissance (?) du principe d'universalisme des droits de l'Homme. La ratification d'une convention internationale par un Etat vaut acceptation de ses dispositions et, mieux, de son application. Ce qui enlève toute crédibilité à la critique selon laquelle les droits de l'Homme sont la traduction des valeurs occidentales. Les Etats signataires ne sont pas exclusivement occidentaux. Un des instruments internationaux sur les droits de l'Homme au moins a été ratifié par tous les Etats et au minimum quatre traités fondamentaux ont été ratifiés par 80% des Etats du monde. L'acte final de la Convention de Vienne de 1993, signé par les Etats présents, stipule que « *s'il convient de ne pas perdre de vue l'importance des particularismes nationaux et régionaux et la diversité historique, culturelle et religieuse, il est du devoir des États, quel que soit le système politique, économique et culturel de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales* »¹⁹⁸.

Le principe de non-discrimination est un principe universel reconnu dans tous les instruments internationaux portant sur les droits de l'Homme. La discrimination des minorités basée sur le genre, la race, la couleur, l'opinion, l'orientation sexuelle, etc. sont strictement interdites par les grands traités sur les droits de l'Homme.

¹⁹⁸ Danièle Lochak, *Les droits de l'homme*, Editions La Découverte, Paris, 2005, p.56.

Toutefois, les droits en vigueur dans un pays doivent répondre aux aspirations légitimes des populations et être la résultante d'un processus endogène ou du moins tenir compte des réalités locales de chaque pays. Ces réalités et aspirations diffèrent en général suivant les sociétés humaines. A cet égard, la Constitution et les lois en vigueur dans un Etat doivent être établies en fonction de la spécificité de l'Etat en question pour une meilleure opérationnalité. Bref, c'est le droit à la différence. Ce droit à la différence remet en cause, dans une certaine mesure, l'universalité des principes démocratiques et de droits humains.

Paragraphe 4. Le relativisme culturel, un obstacle à l'universalité des principes démocratiques et de droits de l'Homme

Les luttes d'indépendance dans les années 1950 ont fait émerger durant cette période le droit des peuples à la différence. Ce droit des peuples à la différence va conduire à la reconnaissance des différences culturelles des sociétés humaines et l'égalité de toutes les valeurs culturelles des peuples du monde entier. D'où l'impossibilité de juger les pratiques culturelles d'une société donnée sur la base de valeurs qui lui sont étrangères. C'est le relativisme culturel pour parler comme Claude Lewis Strauss¹⁹⁹.

La Constitution qui est la loi fondamentale d'un pays pourrait être considérée comme une norme. La norme, quant à elle, pourrait être définie comme un ensemble de règles au service des besoins d'une société humaine. Les besoins des sociétés sont des constructions sociales comprises dans le temps et dans l'espace. C'est dans cette logique qu'il faut souvent comprendre la révision constitutionnelle voire le changement de Constitution dans certains pays en vue d'adapter, en principe, la Constitution aux réalités du moment. Pour Marcel Prélot et Jean Boulouis, la Constitution est « *l'ensemble des lois fondamentales qui, dans un pays, règlent*

¹⁹⁹ Claude Lewis Strauss, *Race et histoire*, Paris, Unesco, 1952, 85 p.

l'organisation et les rapports des pouvoirs publics et, éventuellement, déterminent les principes qui régissent les relations des gouvernants et des gouvernés »²⁰⁰.

« Le sage Solon, à qui l'on demandait quel est le meilleur système politique, répondait "pour quel pays, pour quel peuple, pour quelle époque ?" Aujourd'hui comme hier, la démocratie, c'est vrai Monsieur le Président, est plurielle. Dans sa diversité, elle appartient à l'humanité tout entière. Aucun peuple, plus qu'un autre, n'en détient la clef. Chacun suit avec elle son propre chemin, fait de chutes, de rechutes et d'espérances »²⁰¹.

Manifestement, il y a relation dialectique entre l'Homme et la loi. Certes l'Homme doit respecter et se conformer à la loi, mais il y a lieu de modifier la loi lorsque les circonstances l'exigent. La loi doit être l'émanation des aspirations légitimes des populations. Par ailleurs, elle doit résulter d'un processus endogène. C'est le cas de nombreux pays d'Afrique subsaharienne tels que le Bénin²⁰² et le Mali où à l'issue des conférences nationales notamment celles dites souveraines au début des années quatre-vingt-dix (90), de nouvelles Constitutions ont été mises en vigueur correspondant aux réalités sociopolitiques de la période post-guerre froide.

²⁰⁰ Citer par Hervé Bastart, Constitutions et transitions démocratiques en Côte d'Ivoire de 1990 à 2012, Mémoire en études internationales, Laval, Université Laval, 2014. p. 36.

²⁰¹ Extrait du discours du président Jacques Chirac, le jeudi 18 juillet 1996, devant les deux chambres réunies du Parlement du Congo-Brazzaville.

²⁰² Au terme des Conférences nationales des forces vives du Bénin et du Mali, la Constitution du 11 décembre 1990 (Bénin) et la Constitution du 12 janvier 1992 (Mali) furent adoptées dans le but de prendre en considération les aspirations démocratiques exprimées par les peuples béninois et maliens à travers ces forums de refondation de leurs Etats.

Ainsi, il va sans dire que la Constitution d'un Etat doit nécessairement être en conformité avec les réalités socioculturelles de la société où elle est mise en vigueur et non pas en fonction de réalités étrangères à la société considérée. Autrement dit, la loi est faite pour l'Homme et non l'Homme pour la loi. Ce qui explique le fait que certains droits de l'Homme, reconnus dans des pays occidentaux sont, par contre, déniés dans des pays d'Afrique subsaharienne ou souffrent, au mieux, d'un déficit d'appropriation.

C'est dans cet esprit qu'il convient d'analyser la souplesse apportée dans l'applicabilité de la conditionnalité politique de l'APD française aux pays d'Afrique subsaharienne. En effet, François Mitterrand a revu sa position soutenue à l'occasion du 16^{ème} sommet des chefs d'Etat africains et français de La Baule en juin 1990²⁰³. L'idée d'adaptation de l'effort de démocratisation aux réalités locales va progressivement prendre le dessus allant jusqu'à remettre en cause le principal message du discours de La Baule. Désormais, François Mitterrand insiste sur la relative opérationnalité de la démocratie en ces termes « *démocratie, bien sûr, mais chacun à son rythme* »²⁰⁴.

Partant de ce principe, l'universalité de certains droits humains peut poser problème en ce sens qu'ils sont conçus sans forcément tenir compte des réalités socioculturelles d'une partie de l'humanité dont les sociétés africaines au sud du Sahara. Alors, la question qui s'impose est de savoir comment des droits de l'Homme conçus sur la base

²⁰³ Désormais, la France « *liera ses efforts de contribution à tous les efforts faits pour aller vers plus de liberté*²⁰³ », a déclaré Mitterrand, amené vingt-quatre heures après à préciser sa pensée : « *L'aide française sera plus tiède envers les régimes autoritaires* » et « *plus enthousiaste envers ceux qui franchiront le pas vers la démocratie* ».

²⁰⁴ Lors du sommet francophone de Chaillot en 1991 c'est-à-dire un an après le sommet franco-africain de la Baule.

d'un modèle socioculturel bien déterminé, étranger aux sociétés africaines, peuvent-ils se payer le luxe d'avoir une dimension universelle en faisant fi du relativisme culturel ?

Une telle conception des droits de l'Homme pose problème dans la mesure où la démocratie ne s'exporte pas. Elle doit être le résultat d'un processus endogène. Certains penseurs tel que Michel Foucault soutiennent même qu'à l'instar de la pluralité des cultures, il doit exister une pluralité de déclarations des droits de l'Homme. Michel Foucault affirme « *l'homme est mort, seuls existent des hommes dans des cultures déterminées. Par conséquent, s'il existe des hommes et non pas un homme, il doit exister des déclarations des droits des hommes* »²⁰⁵. Cette pensée n'est pas en contradiction avec celle de Bin Mahatir Mohamad²⁰⁶, pour qui la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 « *a été élaborée par de grandes puissances qui ne comprenaient pas les besoins des plus pauvres* ». ²⁰⁷

Cette thèse de l'élaboration des droits de l'Homme par la France et d'autres puissances occidentales est confortée en 1965 par le rapport final de la table ronde d'Oxford, organisée par l'Unesco²⁰⁸. D'après ce rapport, les Etats qui ont participé à l'élaboration et au vote de la Déclaration universelle des droits de l'homme ne représentaient qu'une partie du globe.

Aussi, il n'est pas rare de voir certains Etats occidentaux dont particulièrement la France servir de réservoir juridique à des pays d'Afrique subsaharienne. A titre

²⁰⁵ Robert Badinter, L'universalité des droits de l'homme dans un monde pluraliste in Revue Universelle des droits de l'homme, Volume 1, 1989, p. 2.

²⁰⁶ Ancien Premier ministre malaisien.

²⁰⁷ Bertrand Badie, *La diplomatie des droits de l'homme*, Paris, Fayard, 2002, p. 49.

²⁰⁸ Unesco : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

illustratif, la plupart des Constitutions adoptées aussi bien après les indépendances que dans le contexte des transitions démocratiques en Afrique subsaharienne francophone²⁰⁹ tirent leur source de la Constitution du 04 octobre 1958 de la France. C'est ce qu'il est convenu de qualifier de « *mimétisme constitutionnel* ». Jean du Bois de Gaudusson constate que la performance des modèles exogènes ne garantit aucune réciprocité pour les pays africains. Pour Jean du Bois de Gaudusson, le fait que les Constitutions de la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara soient des « *copier-coller* » traduit une « *vision réductrice* » des démocraties africaines. Ce « *mimétisme constitutionnel* » illustre tout simplement la persistance des influences étrangères sur le constitutionnalisme africain²¹⁰.

En définitive, l'élaboration et l'applicabilité des droits de l'Homme ne peuvent pas se concrétiser sans la prise en compte des réalités socioculturelles. Car la Constitution doit toujours être au service de l'Homme et non l'Homme au service de la Constitution. Voilà pourquoi, certains droits humains tels qu'inscrits dans des instruments internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) et des conventions et traités internationaux signés et ratifiés par les Etats d'Afrique subsaharienne ont du mal à y prospérer compte tenu de leurs spécificités culturelles. Le droit à l'avortement médicalisé en est une illustration parfaite. Des Etats d'Afrique subsaharienne dont le Sénégal ont ratifié le Protocole de Maputo depuis 2014, mais l'avortement y est encore pénalement réprimé. Un paradoxe, qui amène l'AJS²¹¹ à faire des plaidoyers pour le respect strict par l'Etat du Sénégal de son engagement international de « *protéger les droits reproductifs des femmes, particulièrement en autorisant l'avortement médicalisé, en cas d'agression sexuelle,*

²⁰⁹ Lire André Cabanis, Michel Louis Martin, « le nouveau cycle constitutionnel ultraméditerranéen et la constitution d'octobre 1958 », Rapport de 16 pages présentés au IV^e Congrès de l'Association Française de Science politique, 1992.

²¹⁰ Voir Jean Du Bois de Gaudusson, « Le mimétisme postcolonial, et après? », *Pouvoirs*, 2009, 129(2), 2009, pp. 45-55.

²¹¹ AJS : Association des Juristes Sénégalaises.

de viol, d'inceste et lorsque la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère ou du fœtus »²¹².

Tout de même, le relativisme culturel ne doit pas servir de paravent aux Etats africains subsahariens pour violer les droits de l'Homme dans l'indifférence de la communauté internationale. C'est également la pensée d'Albert Bourgi qui considère que le « *relativisme* » démocratique et le « *mimétisme constitutionnel* » ne sont pas des obstacles aux processus démocratiques en Afrique subsaharienne. Selon Albert Bourgi, ces éléments ne doivent pas servir à justifier « *les ratés* » de la transition démocratique. A l'en croire, la référence à la démocratie en Afrique n'est perçue qu'à l'état « *formel* », « *elle est réduite à la seule dimension institutionnelle* »²¹³.

Pour lutter contre l'« *occidentalisation* » du monde à travers les droits de l'Homme tels qu'établis par les instruments internationaux auxquels les pays occidentaux ont été les principaux artisans pour ne pas dire les seuls, il est noté plusieurs efforts d'adaptation desdits droits par l'intermédiaire des textes régionaux. C'est dans ce contexte que s'inscrivent l'adoption de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (21 juin 1981) qui prend en considération les valeurs et traditions africaines et rappelle leur importance dans la conception du droit (article 4) ainsi que de la Convention du Caire (17 janvier 1992) qui soumet les droits de l'Homme au respect des principes musulmans (article 24).

²¹² Alinéa C - Article 14 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.

²¹³ Lire Albert BOURGI, « L'évolution du constitutionnalisme en Afrique : du formalisme à l'effectivité », *Revue Française de Droit Constitutionnel*, 4(52), 2002, p. 729.

Néanmoins, tous ces efforts d'adaptation prennent en considération l'idéal de protection des droits de l'Homme promu par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Ce constat a amené Bertrand Badie à soutenir que ce n'est probablement pas l'essence des droits de l'Homme qui est remise en cause, mais plutôt leur mode de production. Ces droits de l'Homme sont soupçonnés d'être des instruments au service de l'hégémonie occidentale. Les Etats occidentaux dont la France sont souvent accusés de vouloir, à travers les droits de l'Homme, imposer leur modèle socioculturel au reste du monde, notamment aux pays d'Afrique subsaharienne. Il y a « *présomption de domination* ». ²¹⁴

1.1. Le Droit à l'homosexualité, un droit de l'Homme diversement apprécié

Le droit à l'homosexualité, reconnu dans certains pays particulièrement occidentaux tels que la Hollande, le Portugal, l'Espagne et la France, demeure récusé par nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Jusqu'en 2006, l'Afrique du Sud a été le seul pays africain à avoir adopté le 14 novembre 2006 une loi autorisant le mariage homosexuel ainsi que le droit aux couples homosexuels d'adopter des enfants ²¹⁵. Et le Malawi suspend, le 5 novembre 2012, les articles 153 et 156 de son Code pénal qui criminalisent les relations sexuelles entre des personnes de même sexe qui encourrent une peine de 14 ans d'emprisonnement, avec ou sans châtement corporel. Sur la voie de la dépénalisation des relations homosexuelles en Afrique subsaharienne, un pas important a été franchi le 29 juin 2015 avec l'adoption d'un nouveau Code pénal au Zimbabwe qui enlève toute sanction juridique contre ce phénomène dans ce pays. A

²¹⁴ Lire Bertrand Badie et Jean-Marie Fardeau, « La diplomatie des droits de l'homme » in *Revue internationale et stratégique* (n° 50), 2003. pp. 13-23.

²¹⁵ Cette loi est adoptée par le Parlement sud-africain en dépit de la forte opposition de la majorité des Eglises, des chefs traditionnels et de la majorité de l'opinion publique. L'Afrique est le premier pays africain à avoir reconnu le droit au mariage homosexuel et le sixième au monde.

noter avant même la dépénalisation des relations homosexuelles, le Zimbabwe s'excellait sur le continent africain du fait de la tolérance sociale envers les personnes LGBT²¹⁶ alors que celles-ci font l'objet d'un fort sentiment d'intolérance dans de nombreux pays africains. A titre d'exemple, en Afrique du Sud, en dépit de la légalisation du mariage homosexuel en 2006, les personnes LGBT y sont souvent victimes d'actes de violences. Dans le lot des pays d'Afrique subsaharienne ayant revu leur code pénal interdisant toute discrimination à l'endroit des minorités sexuelles y figure, depuis le 24 janvier 2019, l'Angola. Ce pays sud-africain décriminalise les relations homosexuelles en retirant de son Code pénal la clause qui faisait référence à des « *vices contre nature* », selon l'organisation human right watch (HCR)²¹⁷. Mieux, « *Le gouvernement a également interdit toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Et toute personne qui refuse d'employer une personne ou de lui fournir des services en raison de son orientation sexuelle encourra une peine de prison de deux ans maximum* », précise l'organisation²¹⁸.

Cependant, la prohibition de l'homosexualité et/ou du mariage homosexuel demeure la réalité largement partagée sur le continent africain. Les peines encourues par des personnes coupables d'actes homosexuels, dans les pays de l'espace Afrique subsaharienne, sont, à titre illustratif, la peine capitale dans le Nord du Nigéria et en Gambie, tandis qu'au Sénégal, en Guinée et au Niger, la peine est de 3 ans. Au Sénégal, l'article 17 de la Constitution et l'article 111 du Code de la famille excluent systématiquement tout mariage homosexuel. L'article 111 du Code de la famille sénégalais stipule : « *Le mariage ne peut être contracté qu'entre un homme âgé de plus de 18 ans et une femme âgée de plus de 16 ans sauf dispense d'âge accordée pour*

²¹⁶ Le sigle LGBT signifie les personnes bisexuelles, homosexuelles et transgenres.

²¹⁷ <https://www.hrw.org/news/2019/01/23/angola-decriminalizes-same-sex-conduct>

²¹⁸ Le Parlement angolais a modifié les articles 70 et 71 de son code pénal qui interdisaient les rapports homosexuels privés, entre adultes consentants, qualifiés d'« offense contre la moralité publique ». Rappelons que lesdits articles concernés sont un héritage du droit colonial du Portugal en Angola.

motif grave par le Président du tribunal régional après enquête. » L'analyse de cet article montre, à suffisance que dans l'esprit du législateur sénégalais, la prohibition du mariage entre deux personnes de même sexe.

Scandalisé par l'importance du nombre des Etats africains (38) ayant réfuté le droit à l'homosexualité, le Parlement européen avait demandé à la Commission européenne d'inclure dans le principe de non-discrimination des minorités l'orientation sexuelle à l'occasion de la deuxième révision de l'Accord de Cotonou en 2010 entre l'Union européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Les Etats ACP, plus particulièrement ceux d'Afrique subsaharienne, ont systématiquement refusé cette volonté de la Commission européenne d'inscrire le droit à l'orientation sexuelle dans l'Accord de Cotonou.²¹⁹

En vertu de l'article 8 de l'Accord de Cotonou, l'Union européenne engage régulièrement le dialogue politique avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sur des questions portant sur la situation juridique des personnes LGBT. Par exemple, l'Union européenne a abordé la question relative aux homosexuels avec l'Ouganda et la Gambie durant toute l'année 2015.

L'absence de dépénalisation de l'homosexualité dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne s'explique, entre autres, par l'hostilité que les opinions publiques nationales africaines ont, en général, contre ce phénomène qu'elles considèrent comme une « tare » sociale. Cette aversion des opinions publiques africaines en général contre le droit à l'orientation sexuelle est basée sur leur modèle socioculturel. Le Président sénégalais, Macky Sall, est aussi convaincu de l'hostilité de l'opinion publique sénégalaise à la reconnaissance actuelle du droit à l'homosexualité.

²¹⁹ Cf. Anne-Marie Mourandian, « Le consensus sur la révision de l'Accord de Cotonou », *Le Courrier ACP-UE*, n°XVI, mars-avril 2010, consultable sur : <<http://www.acp-eucourier.info/fr/content/consensus-sur-la-r%C3%A9vision-de-l%E2%80%99accord-de-cotonou-0>>.

« Nous avons notre Code de la famille, nous avons notre culture, nous avons notre civilisation. Il faut que les gens aussi apprennent à respecter nos croyances et nos convictions. Au nom de quoi, on doit penser que parce qu'ailleurs, on pense que l'homosexualité doit être dépénalisée, que ça doit être une loi universelle ? Au nom de quoi ça doit être une loi universelle ? Il faut respecter le droit également pour chaque peuple de définir sa propre législation, je ne vois pas pourquoi on doit nous imposer cette vision. Les gens doivent avoir la modestie de comprendre que tous les pays ne sont pas les mêmes, n'ont pas les mêmes histoires, évolutions, chaque pays a son propre métabolisme. Ce sont des problèmes de société, chaque société doit apprécier selon ses capacités. Personnellement, je pense que les gens ont la liberté de faire ce qu'ils veulent, mais ils n'ont pas la liberté d'imposer aux autres ce qu'ils sont. Qu'ils soient homosexuels, c'est leur problème, ce n'est pas mon problème »²²⁰.

L'hostilité en général des opinions publiques africaines à la reconnaissance du droit à l'orientation sexuelle nous renvoie à cette pensée de Mohammed Bedjaoui suivant laquelle les droits de l'Homme ne peuvent être universels, ils sont déterminés par la singularité des sociétés humaines. « *La perception, la jouissance et l'espérance des droits humains, soutient-il, ne sont uniformes à travers le monde. Elles sont considérées par des facteurs spécifiques divers d'ordre historique, politique, économique, social ou culturel* »²²¹. Les droits de l'Homme ne peuvent en aucun cas être traduits en acte en dehors de la particularité de chaque pays. Le temps et l'espace sont les principaux facteurs devant déterminer la reconnaissance des droits humains. Pour Joseph Yacoub, les droits de l'Homme n'ont pas de base universelle, c'est-à-dire

²²⁰ Extrait de l'interview du président Macky Sall sur Itélé, le 25 octobre 2015.

²²¹ Mohammed Bedjaoui, La difficile avancée des droits de l'homme vers l'universalité, in Revue Universelle des droits de l'homme, Volume 1, 1989, p. 10.

de signification hors du temps et de l'espace. Ils évoluent selon les sociétés humaines et les époques, tout comme la vision de l'Homme évolue.

Conclusion du premier chapitre

Le discours de La Baule de François Mitterrand en juin 1990 peut être analysé comme le début de la conditionnalité politique de l'aide publique au développement de la France aux pays d'Afrique subsaharienne. L'intégration de la conditionnalité politique dans la politique étrangère de la France à l'égard des pays africains n'est pas, en réalité, une initiative française. Avant la France, les Etats-Unis et les institutions financières de Bretton Woods ont eu à subordonner leur coopération avec les Etats du tiers monde dont ceux de l'Afrique au sud du Sahara au respect et à la promotion des valeurs démocratiques et de droits humains. Les Etats-Unis, qui sont les pionniers de cette politique d'assujettissement de l'aide publique au développement (début des années 1960), l'ont initiée durant la guerre froide. L'adoption de cette politique de conditionnalité politique dans la diplomatie économique américaine à l'endroit des Etats partenaires du tiers monde durant la guerre froide (1947-1989) amène à s'interroger sur sa véritable motivation. A l'analyse des faits, il ne serait pas inexact de soutenir que la finalité réelle que la conditionnalité politique de l'Amérique était d'endiguer l'expansion de l'idéologie communiste dans les pays du tiers monde, particulièrement de l'Afrique subsaharienne. Bref, la conditionnalité politique de l'Amérique a surtout été conçue comme un moyen d'empêcher des Etats africains de tomber dans l'escarcelle soviétique.

A l'instar des Etats-Unis, les institutions de Bretton Woods subordonnent également leur aide publique au développement aux pays du tiers monde à la bonne gouvernance économique dans les années 1980. C'est la raison de l'application des plans d'ajustement structurels par des pays tiers-mondistes. De la conditionnalité économique, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont intégré progressivement la conditionnalité démocratique dans leur coopération. Dans son rapport de mille neuf cent quatre vingt neuf (1989), la Banque mondiale subordonne le développement au respect des principes démocratiques et de droits de l'Homme. Ce

rapport a lié libéralisation économique et légitimité du pouvoir, en vantant les mérites du « *meilleur gouvernement (qui) exige un renouveau politique*²²² ».

La Commission économique européenne (devenue Union européenne) s'inscrit aussi dans cette dynamique dans sa coopération avec les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Ainsi, l'exigence du respect et de la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme dans la coopération avec les pays ACP fait son apparition avec Lomé III en mille neuf cent quatre vingt cinq (1985). Cependant, cette exigence se heurtera à l'opposition des Etats ACP. La révision de la Convention de Lomé IV à Maurice en mille neuf cent quatre vingt quinze (1995) élargit explicitement également les critères d'accès à l'aide au respect des principes démocratiques et de l'Etat de droit. Le gel partiel ou total de la coopération est même prévu par l'article 366 bis de la Convention de Lomé IV en cas de manquements dans le respect des principes démocratiques et de droits humains.

Cette nouvelle donne dans les relations multilatérales doublée de la chute de l'empire communiste et de la forte aspiration des peuples à la liberté dans beaucoup de pays du continent africain n'ont pas laissé indifférent François Mitterrand. Ainsi à l'occasion du 16^{ème} sommet France-Afrique de La Baule, François Mitterrand souscrit au principe de conditionnalité politique en vue d'encourager les pays d'Afrique subsaharienne à ne pas rater le train de la démocratisation. Juin 1990 est une date très symbolique dans la coopération franco-africaine. La France se dit décider à ouvrir une nouvelle page dans ses relations avec le continent africain.

En subordonnant son aide publique au développement aux pays d'Afrique au sud du Sahara à l'implantation de la démocratie et de l'Etat de droit, la France avait pour

²²² Banque Mondiale, *L'Afrique sub-saharienne. De la crise à une croissance durable. Etude de prospective à long terme*, Washington D.C., 1989, pp. xii et 190-191.

ambition de contribuer à l'ouverture démocratique et à l'approfondissement des droits humains seuls gages de la paix et du développement de l'Afrique. Cette volonté d'encourager au travers l'APD les régimes africains à améliorer la qualité de leur démocratie répond à deux principes dont la France est convaincue :

- ❖ Pas de développement sans paix et pas de paix sans démocratie ;
- ❖ La démocratie et les droits humains sont des valeurs universelles.

Cependant au verdict des faits, il convient de nuancer ces deux convictions qui semblent sous tendre la politique africaine de la France. Des pays africains au sud du Sahara ont réalisé des performances économiques avec des régimes où la qualité démocratique et celle du respect des droits de l'Homme n'étaient pas satisfaisantes. Le principe d'universalité des valeurs démocratiques et de droits humains aux yeux de la France justifie en partie la conditionnalité politique de son aide publique au développement à leur respect et leur promotion par les Etats d'Afrique subsaharienne. Néanmoins, l'analyse es faits révèle les difficultés de l'opérationnalité de certaines libertés individuelles dans certains pays d'Afrique subsaharienne souvent pour des raisons relatives aux spécificités inhérentes aux sociétés humaines. Tout de même, la reconnaissance du relativisme culturel ne doit pas, par contre, servir d'alibi à la remise systématique en cause des idéaux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de tous les instruments régionaux et internationaux portant sur les droits de l'Homme ratifiés par les pays d'Afrique au sud du Sahara. Les droits de l'Homme, en dépit de leur mode de production qualifiée d'« *occidentale* », sont, dans une certaine mesure, des valeurs qui ont une portée universelle. Néanmoins, au vu des trajectoires historiques et réalités socioculturelles différentes, il est salutaire qu'un effort d'adaptation soit toujours effectué pour une meilleure appropriation de certains droits de l'Homme par des peuples des pays d'Afrique subsaharienne.

CHAPITRE II. LES JUSTIFICATIONS DE LA CONDITIONNALITE POLITIQUE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT DE LA FRANCE AUX ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Trois décennies après les indépendances, la situation démocratique de l'Afrique subsaharienne n'est pas très reluisante. Si pour certains pays de l'espace africain au sud du Sahara comme le Bénin, le Sénégal, le Cap Vert et le Ghana, il est noté des tentatives d'ouverture démocratique, par contre, dans de nombreux autres pays, l'implantation des valeurs démocratiques et de droits humains y est très faible ou y évolue en dents de scie.

Un régime politique « *hyperprésidentialiste* », absence de multipartisme, patrimonialisation du pouvoir, coups d'Etat, etc. furent les principales caractéristiques de nombreux Etats d'Afrique subsaharienne. C'est dans ce contexte qu'intervient le discours de La Baule de juin 1990 à travers lequel François Mitterrand encourage ses pairs africains à s'orienter vers la démocratisation de leur régime politique pour espérer continuer à bénéficier de l'aide publique au développement de la France. Ce discours marque le point de départ de la conditionnalité démocratique dans la politique africaine de la France.

Plus de deux décennies après cette déclaration, le bilan des processus de démocratisation demeure très mitigé. Les mêmes dynamiques (contestations des élections, patrimonialisation de l'Etat, révisions constitutionnelles « *déconsolidantes* », persistance des coups d'Etat, etc.) ayant amené l'ancien Président français à tenir le discours de La Baule demeurent présentes dans la politique africaine et semblent parfois prendre le dessus sur les succès des processus démocratiques réalisés sur le continent africain (**Section I**). Dans ce bilan partagé de l'évolution démocratique des Etats d'Afrique subsaharienne, vingt ans après l'adoption de la stratégie de

conditionnalité démocratique, la « *realpolitik* » dans la politique africaine de la France l'emporte souvent sur l'idéal démocratique (**Section II**).

SECTION I. Le bilan mitigé des processus de démocratisation des Etats d’Afrique au sud du Sahara, deux décennies après le discours de La Baule

De 1960²²³ à 1990²²⁴, la situation de la démocratie et des droits humains en Afrique subsaharienne n’était pas des meilleurs. D’ailleurs, l’espace Afrique subsaharienne a été très fortement affecté par des convulsions politiques.

« Entre 1960 et 1990, soixante-dix-neuf coups de force ont réussi en Afrique, les tentatives de putsch - vraies ou fausses - y ont été si nombreuses que personne ne les a recensées ; la prise de la radio-télévision nationale au petit matin et l'apparition des blindés aux points stratégiques de la capitale ont été les signes banals du changement brutal de régimes tout aussi rituellement dénoncés comme « corrompus » et « tribalistes » par les nouveaux arrivants ; au cours des trois premières décennies de l'indépendance, quatre-vingt-deux dirigeants ont été renversés ou assassinés, huit seulement se sont retirés en paix ; jusqu'à la chute du mur de Berlin, un seul dirigeant - le Premier ministre mauricien Seewoosagur Ramgoolam, en 1982 - a quitté le pouvoir à la suite d'une défaite électorale... Voilà l'Afrique de la guerre froide»²²⁵.

L’aube des années dix neuf cent quatre vingt dix (1990) marque le début du renouveau du constitutionnalisme africain. Des pays africains, notamment d’anciennes colonies françaises, dans leur majorité, se lancent dans la démocratisation de leur régime politique. Cette volonté de démocratisation a suscité beaucoup d’espoir. Mais 20 ans après ce renouveau démocratique, les faits montrent que, malgré des efforts consentis, la démocratie en Afrique subsaharienne demeure encore fragile dans beaucoup de pays. *« L’indice de démocratie (democracy Index) développé par The Economist*

²²³ Cette date coïncide avec l’accession à l’indépendance de nombreux pays d’Afrique subsaharienne francophone.

²²⁴ Début de la période des transitions démocratiques.

²²⁵ Antoine Glaser et Stephen Smith, Comment la France a perdu l’Afrique, Paris, Calmann-Lévy, 2005. p. 41.

*Group*²²⁶ depuis 2006 le montre avec force : la zone Afrique subsaharienne y arrive avant-dernière avec une note de 4,37 sur 10, devant le Moyen-Orient, pour une moyenne mondiale de 5,52. (...). Le Tchad est, quant à lui, antépénultième du classement, se situant à la 165e place sur 167. »²²⁷

Paragraphe 1. Les processus électoraux demeurent souvent tendus

A la faveur des processus de démocratisation suite aux conférences nationales, les Etats d’Afrique subsaharienne s’ouvrent au multipartisme. Des Etats du continent africain tels que la Côte d’Ivoire (1991), le Bénin (1992) et le Mali (1992) organisent pour la première fois de leur histoire politique post coloniale des élections multi partisans à cette période. De 1960 à 1990, à l’exception du Sénégal²²⁸, tous les autres Etats francophones du continent africain organisaient des élections mono partisans.

Cependant, en dépit de la constitutionnalisation de l’élection présidentielle multipartite à la faveur des transitions démocratiques des années 1990, l’alternance demeure quasi impossible dans plusieurs pays d’Afrique subsaharienne. Cette situation donnait, ainsi, l’impression que l’ouverture démocratique, dans ces pays, n’est que du bluff, mais les élections sont toujours, de fait, mono partisans aboutissant souvent à des impasses politiques et sociaux. Une situation qui a amené une partie de la classe politique à réclamer la création d’institutions électorales dont la mission est de contrôler et de superviser l’ensemble des opérations électorales. L’adhésion des différentes formations politiques au processus électoral se révèle comme la seule garante de la paix sociale.

²²⁶ Democracy Index, Economist Intelligence Unit.

²²⁷ Rapport Institut Montaigne, Prêts pour l’Afrique d’aujourd’hui ?, septembre 2017, p. 11.

²²⁸ Le Sénégal a organisé sa première élection présidentielle multipartite en 1978 opposant le président Léopold Sédar Senghor à l’opposant Abdoulaye Wade.

C'est ainsi qu'est née l'idée de la création d'institutions indépendantes de l'Exécutif et du Parlement chargées de l'organisation des élections de la République. Ces institutions revêtent plusieurs formes²²⁹ dont leur « tâche, d'après Arthur Schopenhauer, *n'est point de contempler ce que nul n'a encore contemplé, mais de méditer comme personne n'a encore médité sur ce que tout le monde a devant les yeux*²³⁰ ».

La création de ces institutions électorales est souvent la résultante de rapports de force entre l'opposition et le pouvoir dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Au Sénégal, l'opposition sénégalaise dirigée par Abdoulaye Wade organisait des marches dans les rues de Dakar dans le but de dénoncer des irrégularités dans le processus électoral²³¹ et faire des propositions pour la création d'institutions électorales. Dans un double souci d'être, d'une part, en phase avec le contexte de démocratisation des régimes politiques africains déclenché au début des années 1990 et, d'autre part, de garantir un processus électoral transparent et apaisé, le président sénégalais, Abdou Diouf, crée l'ONEL²³². En Guinée, les partis politiques d'opposition ont boycotté, à l'unanimité, les élections du 21 mars 2003 afin de réclamer la création d'une commission électorale.

²²⁹ Ces institutions sont appelées dans certains pays commissions électorales nationales autonomes (CENA) au Bénin, Commission Nationale Indépendante au Burkina Faso, Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) au Togo, Commission Electorale Indépendante (CEI) en Côte d'Ivoire et *Elections Cameroon* (ELECAM) au Cameroun.

²³⁰ Cité par Madeleine Grawitz, *Méthode de sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001, p. 315.

²³¹ Rappelons que le processus électoral des élections présidentielles et législatives de 1993 a connu de vives tensions avec notamment l'assassinat de Me Babacar Seye le 15 mai 1993, juste après avoir été promu Président du Conseil constitutionnel à la suite de la démission du Président Kéba Mbaye. Durant ce processus électoral, l'on a également constaté l'arrestation du candidat Abdoulaye Wade, accusé d'être le commanditaire de ce meurtre.

²³² ONEL : Observatoire National des Elections. Cet organisme de gestion des élections est créé par la loi n° 97-15 du 08 septembre 1997.

C'est dans ce contexte politique particulier en Afrique subsaharienne qu'il est noté la création d'organes de gestion électorale (OGE) suite au renouveau démocratique des années quatre vingt dix (90). La classe politique africaine entend, ainsi, dépolitiser l'administration électorale pour renforcer la crédibilité des processus électoraux. La création d'organes de gestion électorale est l'un des rares domaines où il est noté une absence de mimétisme du modèle électoral occidental comme c'est pratiquement très souvent le cas. Cette innovation africaine en matière électorale est aussi une réponse à une conviction de l'ancien président congolais Pascal Lissouba, qui déclara « *qu'on organise pas des élections pour les perdre* ».

En dépit de cette avancée dans la gestion des élections sur le continent africain, les processus électoraux demeurent en général lourds de contentieux. Au Sénégal, à l'occasion de la présidentielle de 2007, l'administration électorale et principalement le ministère de l'Intérieur en charge de l'organisation des élections ne sont pas parvenus à organiser un processus électoral consensuel et une élection présidentielle sans contestation. Au final, l'opposition dite significative regroupée au sein de la coalition « *Benno Siggil Sénégal* »²³³ a contesté la sincérité du scrutin présidentiel et a réclamé le départ du Ministre de l'Intérieur, Me Ousmane Ngom²³⁴, et son remplacement par une personnalité neutre. La coalition « *Benno Siggil Sénégal* » a également exigé l'audit du fichier électoral et la création d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI).

D'où la nécessité de l'implication d'acteurs tout à fait neutres et crédibles pour jouer un rôle d'arbitre afin de garantir la transparence et la paix des processus électoraux en Afrique subsaharienne. Des personnalités de la société civile bénéficiant de la confiance des différents acteurs politiques sont, dans bien des cas, désignées à la tête

²³³ « *Benno Siggil Sénégal* » : S'unir pour relever le Sénégal.

²³⁴ Me Ousmane Ngom est un responsable du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) du président Abdoulaye Wade.

des institutions électorales ayant en charge le contrôle et la supervision des opérations électorales dans le dessein de garantir la crédibilité du processus électoral aux yeux des partis politiques, particulièrement ceux de l'opposition, des acteurs de la société civile, de l'opinion nationale et internationale, etc. Les exemples du Bénin, du Togo et du Niger en sont des illustrations parfaites. Au Bénin, Pascal Tadjinou a été désigné Président de la Commission électorale nationale autonome en 2006. Il a conduit la difficile élection présidentielle de 2008. Au Togo, Issifou Tafa Tabiou est nommé Président de la Commission électorale nationale indépendante depuis le 14 octobre 2009. Il a organisé l'élection présidentielle du 04 mars 2010. Au Niger, Marou Amadou, membre très influent de la société civile nigérienne et ouest africaine, nommé Président du Conseil consultatif national le 7 avril 2010, a conduit les travaux de cet organe qui a abouti à doter le Niger d'avant-projets de Constitution, de Code électoral, de Charte des partis politiques et de loi sur la liberté d'information. C'est sur la base de ces textes que l'élection présidentielle de 2011 au Niger est organisée. A ces exemples, on peut y ajouter celui du Burkina Faso où Moussa Michel Tapsoba était nommé Président de la Commission électorale nationale indépendante en 2001 et compte à son actif l'organisation de plusieurs élections locales, législatives et présidentielle.

Si au Sénégal, le contentieux post électoral de la présidentielle de 2007 n'a pas porté préjudice à la stabilité des institutions, c'est tout à fait le contraire dans d'autres pays tels que la Côte d'Ivoire, le Mali et la République démocratique du Congo. Le Mali, jadis cité comme un exemple de transition démocratique, a connu en 1997 des lendemains électoraux très mouvementés. En raison d'irrégularités dénoncées par les partis d'opposition, la Cour constitutionnelle a annulé le premier (1^{er}) tour des élections législatives du 13 avril 1997. Les partis de l'opposition ont exigé la démission de la Commission électorale nationale indépendante et décidé de boycotter l'élection présidentielle repoussée au 11 mai 1997 finalement remportée par Alpha Omar Konaré dès le premier tour (84,36%) face à Mamadou Maribatrou Diaby du

PUDP²³⁵ (3, 57%). Dans ce contexte politique tendu, l'opposition a fait le choix de la violence en reprenant les recettes de 1991 en organisant des manifestations dans les artères de Bamako. Le jour de l'investiture d'Alpha Omar Konaré pour son second mandat, le 8 juin 1997, les principaux leaders de l'opposition ont été arrêtés pour avoir organisé des manifestations interdites.

Depuis l'adoption du *pluralisme politique*²³⁶ en octobre 1990, les processus électoraux en Côte d'Ivoire sont toujours caractérisés par des tensions électorales. En décembre 1994, le régime de Henry Konan Bédié a modifié le Code électoral en son article 49 écartant du coup Alassane Dramane Ouattara de la compétition présidentielle de 1995. L'article 49 de la loi 94-642²³⁷ portant révision du Code électoral, puis par l'article 35 de la Constitution du 23 juillet 2000²³⁸ durcissent les conditions d'éligibilité à la présidence de la République. En vertu de cette loi, ne peut être candidat à l'élection

²³⁵ PUDP : Parti pour la Démocratie et le Progrès.

²³⁶ Le *pluralisme politique* est l'existence de plusieurs partis politiques et l'électeur peut voter pour le parti qui correspond le mieux à ses convictions.

²³⁷ Rappelons qu'avant la modification de cette loi en 1994, tout électeur ivoirien pouvait être candidat à la présidentielle sous réserves des conditions classiques prévues par la loi 60-359 du 7 novembre 1960 relative à l'élection du Président de la République.

²³⁷ Evoquant les conditions d'éligibilité à l'élection présidentielle, l'article 35 de la Constitution ivoirienne de juillet 2000 dispose :

- ❖ être ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine ;
- ❖ n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne ;
- ❖ ne jamais s'être prévalu d'une autre nationalité.

²³⁸ Evoquant les conditions d'éligibilité à l'élection présidentielle, l'article 35 de la Constitution ivoirienne de juillet 2000 dispose :

- ❖ être ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine ;
- ❖ n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne ;
- ❖ ne jamais s'être prévalu d'une autre nationalité.

présidentielle que « *l'ivoirien de naissance né de père et mère eux-mêmes ivoiriens de naissance* ». L'élection présidentielle de 1995 sera également boycottée par d'autres leaders de l'opposition dont Laurent Gbagbo du Front Populaire Ivoirien (FPI). L'élection présidentielle de 2000, organisée par le régime du général Robert Gueï, qui est marquée par la mise à l'écart des candidats Alassane Dramane Ouattara (RDR²³⁹) et Henri Konan Bédié (PDCI²⁴⁰), a débouché à une crise politique aigue ayant frôlé la guerre civile.

Contrairement aux tensions électorales notées dans le passé, le contentieux de la période postélectorale du second tour du 28 novembre 2010 de l'élection présidentielle a plongé la Côte d'Ivoire dans une profonde crise institutionnelle. Une situation qui a conduit les deux candidats du second tour à se proclamer chacun Président de la République et à former son propre Gouvernement, installant ainsi le pays dans une cacophonie institutionnelle sans précédent jusqu'au 11 avril 2011, date de l'arrestation de Laurent Gbagbo. Rappelons que la CEI²⁴¹ a rencontré énormément de difficultés tout au long du processus électoral et dans la diffusion des résultats²⁴². Le président du Conseil constitutionnel, Paul Yao Ndré, qui avait validé la réélection²⁴³ du président Gbagbo est revenu le 4 mai 2011 sur sa décision en proclamant la victoire d'Alassane

²³⁹ RDR : Rassemblement des Républicains.

²⁴⁰ PDCI : Parti démocratique de Côte d'Ivoire.

²⁴¹ CEI : Commission électorale indépendante

²⁴² Des membres de la CEI proches de la majorité présidentielle ont empêché à la Commission électorale indépendante de proclamer les résultats²⁴² jusqu'à l'expiration de son délai « *indicatif* » ou « *impératif* » selon l'interprétation du code électoral. Le Conseil constitutionnel ivoirien a invalidé les résultats (la victoire du candidat Alassane Dramane Ouattara avec 54,10% des suffrages exprimés contre 45,90% pour le candidat Laurent Gbagbo) donnés par le président de la CEI, M. Bakayoko le jeudi 02 décembre 2010 et proclame l'élection du président sortant avec 51 % contre 49% pour Ouattara.

²⁴³ Selon le président du Conseil constitutionnel, Paul Yao Ndré, le candidat sortant, Laurent Gbagbo obtient 51,45 % des suffrages valablement exprimés contre 48,55 % pour son adversaire Alassane Ouattara.

Ouattara dont l'élection a toujours été reconnue par la quasi-totalité de la communauté internationale²⁴⁴.

Après les élections en Côte d'Ivoire qui ont entraîné l'opposition frontale entre Alassane Dramane Ouattara et Laurent Gbagbo, l'Afrique subsaharienne a connu d'autres conflits similaires en République démocratique du Congo (RDC) et au Gabon. En RDC, à l'issue du scrutin présidentiel du 28 novembre 2011, entre le président sortant, Joseph Kabila, et l'opposant Etienne Tshisekedi²⁴⁵, chacun criait victoire²⁴⁶. Pratiquement le même imbroglio électoral s'est passé au Gabon lors de l'élection présidentielle du 30 août 2009. Pis, au Gabon, les principaux rivaux du scrutin présidentiel à savoir le président sortant, Ali Bongo Odimba (PDG²⁴⁷), et les opposants André Mba Obamé (ancien ministre de l'intérieur et candidat de l'UN²⁴⁸) et Pierre Mamboundou (opposant historique et candidat de l'UPG²⁴⁹) soutenaient chacun avoir

²⁴⁴ Le 4 mai 2011, la décision n°CI-2011-EP-036/04-05/CC/SG portant proclamation de M. Alassane Ouattara en qualité de Président de la République de Côte d'Ivoire vient donc annuler la décision n°CI-2010-EP-34/03-12/CC/SG portant proclamation de M. Laurent Gbagbo en qualité de Président de la République de Côte d'Ivoire.

²⁴⁵ «*Non seulement l'UDPS (l'Union pour la démocratie et le progrès social,) rejette ces résultats, mais met en garde M. Ngoy Mulunda (le président de la CENI) et (le président Joseph) Kabila pour qu'ils respectent la volonté du peuple congolais dans la publication des résultats*» a déclaré, Etienne Tshisekedi, dirigeant du parti UDPS, dans sa première réaction publique suite à l'annonce des premiers résultats. Les observateurs du Centre Carter ont dénoncé le "manque de crédibilité" des élections présidentielle et législatives organisées du 28 novembre 2011 en RD Congo remportés par le président sortant, Joseph Kabila. Et la France, constatant certes des irrégularités et des violences électorales, a pris note des résultats.

²⁴⁶ La Cour suprême de justice a confirmé le résultat provisoire du scrutin à un tour donné par la Commission électorale nationale indépendante en proclamant la victoire de Joseph Kabila avec 48,95% des suffrages contre 32,33% à M. Tshisekedi.

²⁴⁷ PDG : Parti démocratique gabonais.

²⁴⁸ UN : Union nationale.

²⁴⁹ UPG : Union du peuple gabonais.

« gagné »²⁵⁰ la présidentielle. Il s'en est suivi des violences post-électorales souvent très fortes.

Plus de vingt ans après la tenue de sa conférence nationale souveraine²⁵¹, du 8 juillet au 28 août 1991, le Togo n'est toujours pas une démocratie électorale. Les élections présidentielles togolaises de 2005, 2010 et 2015 sont marquées par des contentieux électoraux. Lors de la présidentielle de 2005, l'image des militaires qui emmènent des urnes a scandalisé plus d'un et a rendu suspecte l'élection du président Faure Gnassingbé. Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur français d'alors, avait même qualifié le scrutin de « *mascarade électorale* ». Pour garantir la transparence du processus électoral de la présidentielle de mars 2010, l'Union européenne finance un système de centralisation des résultats par internet. Ce système informatique ne sera pas utilisé pour la centralisation et le décompte des voix. D'après les informations officielles, il est tombé en panne le soir du scrutin présidentiel suite à une « *attaque virale* ». Comme ce fut le cas en 2005, des hommes de tenue se signalent également durant la période post-électorale en récupérant (cinq jours après le vote) tous les procès-verbaux détenus par l'équipe de campagne de Jean-Pierre Fabre, principal adversaire du président sortant, à son QG²⁵².

La présidentielle du 25 avril 2015 opposant de nouveau Faure Gnassingbé à Jean-Pierre Fabre n'a pas dérogé à la règle des contentieux électoraux. Trois jours après le scrutin, alors que la totalité du décompte des voix n'est effectuée que dans 14 circonscriptions électorales sur les 42 dont compte le pays, Tabiou Issifou Taffa,

²⁵⁰ D'après les résultats officiels, le scrutin présidentiel à un tour est remporté par Aly Bongo Odimba (41,73%) suivi de André Mba Obamé (25,88%) et de Pierre Mamboundou (25,22%).

²⁵¹ Le général Gnassingbé Eyadema, alors président de la République du Togo, avait rejeté la souveraineté de la conférence nationale.

²⁵² QG : Quartier général.

président de la CENI (membre de la majorité sortante) proclame en direct de la télévision nationale la réélection de Faure Eyadema. Sous les regards des téléspectateurs, Nabourema Bemba, vice-président de la CENI (membre de l'opposition) conteste vigoureusement les résultats donnés. L'antenne est coupée avant que le président de la commission électorale ne réapparaisse pour poursuivre la proclamation des « *résultats* » consacrant la victoire du candidat sortant avec 58,75%. Ces résultats seront également contestés d'abord par le général malien Siaka Sangaré, chef de la MOE²⁵³ de l'Organisation de la Francophonie (OIF), avant qu'il se réfugie dans le mutisme.

Ces nombreuses violations du modèle démocratique par des dirigeants africains sous le couvert des élections ont amené Adama Gaye à qualifier ces scrutins de coup d'Etat civil et de détournement de l'idéal démocratique.

« C'est l'ère des pronunciamientos, ces coups d'État, non plus déclamés seulement par les militaires, comme au temps où l'Amérique latine en était la championne, mais exécutés aussi en douceur par des pouvoirs civils africains revêtus du manteau électoral, des votes piratés pour mener des projets à l'opposé des rêves des démocrates-citoyens africains. C'est la tropicalisation d'un idéal universel digne d'être enseigné dans le monde entier tant il incarne l'exemple le plus achevé du détournement de la démocratie... »²⁵⁴

²⁵³ MOE : Mission d'observation électorale.

²⁵⁴ Adama Gaye, Demain, op-cit., p. 110.

A l'occasion de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 consacrant la réélection du président sortant Boni Yayi avec 53,14% contre 35,64% pour son principal opposant, Me Adrien Houngbédji, ces résultats étaient fortement contestés par une partie de l'opposition. Mais la forte implication²⁵⁵ de FORS Elections²⁵⁶ dans tout le processus électoral béninois a été décisive et a, largement, contribué à calmer la tension post-électorale au Bénin. Ce rôle capital des observateurs de la société civile béninoise dans le processus électoral nous rappelle la Déclaration du sommet de l'OSCE²⁵⁷ d'Istanbul en 1999. « *L'observation électorale, affirme l'OSCE, peut jouer un rôle important dans le renforcement de la confiance d'un peuple dans le processus électoral* ».

La décennie des années 2000 est fortement marquée par des contentieux électoraux débouchant souvent sur des violences électorales. Dans la corne de l'Afrique, à l'issue du scrutin présidentiel du 27 décembre 2007 au Kenya, le président sortant Mwai Kibaki et son opposant Raila Odinga revendiquent chacun la victoire. Ce tohu-bohu électoral a dégénéré en des violences post-électorales entre les partisans des deux candidats et ayant fortement déchiré le tissu social du pays. Au Sénégal, malgré la forte expérience électorale du pays et la réalisation de la seconde alternance démocratique (25 mars 2012) après celle du 19 mars 2000, la période préélectorale de la présidentielle de 2012 est tenue sous une forte tension et de vives violences électorales et des manifestations quasi quotidiennes d'acteurs politiques et de la société civile. « *Les affrontements entre forces de l'ordre et manifestants ont provoqué*

²⁵⁵ FORS Elections, dans le cadre de son programme « Peace Bénin », a procédé à une alerte précoce et l'observation et le décompte parallèle des résultats du scrutin. Par rapport à l'alerte précoce, le Front a fait du plaidoyer et du lobbying à travers des conférences de presse, des publications, des communiqués de presse et autres manifestations. Le Front a réalisé des tee-shirts et plaquette pour sensibiliser et a discuté aussi avec des candidats. Au plan de l'observation des élections et du décompte parallèle, le Front a mobilisé des ressources pour déployer sur le terrain 360 observateurs coordonnateurs d'arrondissement et 5055 observateurs de centre de vote.

²⁵⁶ FORS Elections : Front des organisations de la société civile pour des élections pacifiques et transparentes au Bénin.

²⁵⁷ OSCE : Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

depuis le 27 janvier la mort d'au moins six personnes et ont fait plusieurs blessés dont le candidat à la présidentielle Cheikh Bamba Dièye. »²⁵⁸ Les contestataires, qui s'étaient regroupés au sein du M 23²⁵⁹, étaient contre la candidature du président sortant, Abdoulaye Wade, qu'ils estimaient anticonstitutionnelle²⁶⁰.

Les contentieux électoraux sont encore une réalité en Afrique subsaharienne, particulièrement dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest. En 2015, ce fut le cas en Côte d'Ivoire et en Guinée où des candidats ont vivement contesté les processus électoraux au point que certains comme Essy Amara, Mamadou Koulibaly et Charles Konan Bany (Côte d'Ivoire) se sont retirés du processus électoral et d'autres comme Cellou Dalein Diallo (Guinée) n'ont pas reconnu la réélection du président sortant Alpha Condé. A l'issue de la présidentielle de Février 2019 au Sénégal, les adversaires du président sortant, Macky Sall, ont rejeté, dans une déclaration commune, les résultats définitifs proclamés par le CNRV²⁶¹ consacrant la réélection²⁶² dès le 1^{er} tour de ce dernier.

Cependant, en dépit de ces cas de désolation démocratique et de processus électoraux accompagnés de tensions électorales, des Etats d'Afrique subsaharienne ont connu dans leur histoire politique récente des processus électoraux satisfaisants. On serait

²⁵⁸ Lire Mission d'Observation Electorale de l'UE au Sénégal, Rapport de la présidentielle 2012, 33 p.

²⁵⁹ le Mouvement du 23 juin (M 23), né suite aux manifestations du 23 juin 2011 contre le projet de loi instituant le ticket présidentiel, compte en son sein beaucoup de partis politiques de l'opposition et d'organisations de la société civile. Les organisations de la société civile les plus en vue sont le mouvement « *Y'en à marre* » et la RADDHO dont le Président est le Coordonnateur du M 23. Mieux, le siège de la RADDHO accueille souvent les rencontres du M 23 dont la mission principale, rappelons-le, est de lutter contre la candidature du président Abdoulaye WADE.

²⁶⁰ Source : Déclaration du 28 juin 2011 du M 23 : « Touche pas à ma constitution » « Wade Na Dem ».

²⁶¹ CNRV : Commission nationale de recensement des votes.

²⁶² Macky Sall a été donné vainqueur de l'élection présidentielle sénégalaise avec 58,27 % des votes. Il est suivi d'Idrissa Seck, qui obtient 20,50 % des suffrages. Ousmane Sonko est arrivé troisième avec 15,67 % des voix. Issa Sall a obtenu 4,07 % des suffrages, et Madické Niang a eu 1,48 % des voix. Le taux de participation est de 66,25 %, selon le président de la CNRV, Demba Kandji.

même tenté de se demander si la normalisation des processus électoraux ne constitue-t-elle pas la tendance en Afrique au sud du Sahara ?

Avec l'ouverture démocratique des années 1990 caractérisée notamment par des élections pluralistes sous la supervision d'observateurs nationaux et internationaux tels que ceux de l'ONU, de l'UE, de l'UA (ancienne Organisation de l'Unité Africaine), de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), etc., l'Afrique connut des alternances démocratiques.

« Ce processus a abouti à l'adoption, dans presque tous les pays africains, de nouvelles constitutions consacrant une démocratie dont la reconnaissance du pluralisme, de l'opposition politique ainsi que la proclamation de droits et libertés sont les traits fondamentaux... Ce renouveau démocratique est également marqué par la construction progressive de l'État de droit et l'organisation d'élections disputées débouchant sur une alternance dans plusieurs pays »²⁶³, nous fait remarquer Babacar Guèye.

Au Bénin, Nicéphore Soglo succède à Mathieu Kérékou lors de la présidentielle de 1991, au Cap-Vert, le PAIGC, parti ayant amené à l'indépendance, perd les élections législatives et la présidentielle de 1991 après l'instauration du pluralisme politique de la même année et le Sénégal réalise sa première alternance démocratique en 2000. Ces pays avec le Ghana et le Botswana, ont consolidé leur marche vers la normalisation des alternances démocratiques.

²⁶³ Babacar Guèye, « La démocratie en Afrique », in Revue Pouvoirs n°129, avril 2009, p. 22.

Le Cap Vert a organisé les 7 et 21 août 2011 des élections législatives et présidentielle sanctionnées par une alternance démocratique. L'élection présidentielle est remportée au second tour par Jorge Carlos Fonseca (54,09%), candidat du MPD²⁶⁴ (opposition) contre Manuel Inocêncio Sousa (45,91%), candidat du PAICV²⁶⁵ (majorité présidentielle). Ce qui fait l'exception cap verdienne et qui mérite de faire école²⁶⁶ en Afrique subsaharienne, c'est un processus électoral consensuel et un dialogue sincère entre tous les acteurs de la classe politique. En effet, le PAICV et le MPD ont signé un accord en novembre 2009 portant sur la révision de la Constitution. Ainsi donc, l'instauration d'un climat de confiance à travers un dialogue franc et sincère entre les acteurs en compétition est une dynamique très importante dans le renforcement de la stabilité politique et institutionnelle en Afrique subsaharienne.

Malgré son passé très chaotique qui lui a valu le qualificatif d'« *enfant malade de l'Afrique* », le Bénin s'est lancé, depuis la conférence nationale souveraine de février 1990, dans la démocratisation de son régime politique avec des élections généralement régulières, libres et transparentes et répondant aux standards internationaux. A ces exemples, on pourrait ajouter celui du Sénégal qui a réussi en 2000²⁶⁷ et en 2012²⁶⁸

²⁶⁴ MPD : Mouvement Pour la Démocratie.

²⁶⁵ PAICV : Parti Africain pour l'Indépendance du Cap Vert.

²⁶⁶ Au soir même du scrutin, Manuel Inocêncio Sousa reconnaît sa défaite et félicite son adversaire pour sa victoire. Le lendemain, le Premier ministre José Maria Neves, du PAICV, félicite lui aussi Fonseca pour sa victoire, qu'il qualifie de « grande journée de plein exercice de la liberté de choix démocratique » affirme son « entière disponibilité » au futur chef de l'État, dans le cadre institutionnel. Le même jour, la mission d'observation électorale de l'Union Africaine a rapporté « la maturité des acteurs politiques et des citoyens » et salue « la paix, la bonne entente entre les candidats » ainsi que « le respect du Code électoral ».

²⁶⁷ La Cour d'Appel a rendu public mercredi 22 mars les résultats provisoires du scrutin avec 58,40% des voix pour Abdoulaye Wade contre 41,51% des suffrages pour Abdou Diouf. Aucune contestation n'ayant été déposée à la suite de la proclamation provisoire, le Conseil Constitutionnel a établi, le 25 mars 2000, les résultats définitifs du 2^o tour comme suit : Inscrits : 2 745 239 Votants : 667 775 Nuls : 10474 Exprimés : 1 657 301 Ont

deux alternances démocratiques en douze ans caractérisées surtout par les coups de fil des candidats vaincus de surcroît présidents sortants (Abdou Diouf²⁶⁹ et Abdoulaye Wade²⁷⁰) félicitant les candidats vainqueurs (Abdoulaye Wade et Macky Sall). Ces communications téléphoniques sont intervenues bien avant la proclamation des résultats provisoires par la CNRV²⁷¹, dirigée par le président de la Cour d'appel de Dakar, et avant que le Conseil constitutionnel (CC) n'ait proclamé les résultats définitifs. Une élégance démocratique qui demeure encore un luxe dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Mieux depuis 1998, toutes les élections organisées au Sénégal (locales, législatives et présidentielle) se sont déroulées dans la régularité et la transparence et sans aucune contestation sérieuse pouvant remettre en cause la sincérité de ces scrutins²⁷².

obtenu : Abdoulaye Wade : 969 332, soit 58,40 % Abdou Diouf : 687 969, soit 41, 51 % Abdoulaye Wade a donc été proclamé élu président de la République du Sénégal.

²⁶⁸ Comme en 2000, le Conseil constitutionnel n'a noté aucun recours suite au second tour. Ainsi, il a confirmé le vendredi 30 mars 2012 les résultats de la Commission nationale de recensement des votes publiés mardi 27 mars 2012 et donnant Macky Sall vainqueur. Macky Sall, candidat de la Coalition de l'opposition « Benno Bokk Yaakaar » a été déclaré vainqueur du second tour de l'élection présidentielle par la haute juridiction. Sur 5.307.962 inscrits, 2.915.893 électeurs ont accompli leur devoir citoyen, le 25 mars dernier. 14.093 bulletins nuls ont été recensés. Sur les 2.901.800 suffrages valablement exprimés, Abdoulaye Wade de la coalition des Forces alliés pour la victoire en 2012 a obtenu 992.556 voix, soit 34,20 %. Quant au vainqueur Macky Sall, il a récolté 1.909.244, soit 65,80 %.

²⁶⁹ Le 20 mars 2000, le candidat sortant Abdou Diouf a "*chaleureusement félicité*" Wade par téléphone, a annoncé un communiqué de la présidence.

²⁷⁰ C'est au soir du scrutin du 25 mars 2012 que Me Wade appelle son adversaire à 21h 24 pour reconnaître sa défaite et le féliciter en ces termes : « *Les premières tendances montrent que tu es largement en tête. Je reconnais que tu as gagné et j'ai perdu. Je te félicite et te souhaite beaucoup de succès* ».

²⁷¹ CNRV : Commission Nationale de Recensement des Votes.

²⁷² A noter que depuis les élections législatives de 1998, le Sénégal a connu des élections contestées. Par-delà la présidentielle de 2007 où la réélection du président sortant a été fortement contestée par une bonne partie des candidats de l'opposition, il est noté sous la présidence de Macky Sall deux élections fortement contestées. Il s'agit des législatives de juillet 2017 et de la présidentielle de février 2019. Au sortir de la présidentielle de février 2019, les candidats de l'opposition ont, à l'unanimité, rejeté les résultats et ont systématiquement refusé de féliciter le président sortant réélu.

L'élégance républicaine des candidats vaincus aux présidentielles de 2000 et de 2012 au Sénégal semble avoir fait tâche d'huile au Mali (2013) et au Burkina Faso (2015). Ces actes de galanterie républicaine hautement symboliques, salués par la communauté internationale, sont également posés par les candidats vaincus Soumaïla Cissé (Mali) et Zéphirin Diabré (Burkina Faso) dès l'annonce des résultats provisoires par les Commissions électorales. Si le candidat de l'ADEMA/PASJ²⁷³, Soumaïla Cissé, s'est rendu au domicile de son adversaire du RPM²⁷⁴, nouvellement élu, Ibrahima Boubacar Kéita, Zéphirin Diabré du parti UPC²⁷⁵ a, quant à lui, effectué une visite au siège du parti du candidat victorieux de la présidentielle burkinabé, Roch Marc Kaboré, candidat du MPP²⁷⁶.

Ces avancées démocratiques de certains Etats d'Afrique subsaharienne sont également constatées par l'Institut Montaigne à travers l'indice de démocratie (democracy Index) développé par The Economist Group. « *En 2016, l'île Maurice (18e mondial), et le Cap Vert (23e) se situent, en revanche, juste devant la France (24e) à quasi égalité avec le Botswana* »²⁷⁷. Il faut cependant relativiser ces progrès démocratiques dans un continent africain où la personnalisation du pouvoir demeure encore une réalité.

Paragraphe 2. La personnalisation du pouvoir ou le pouvoir personnalisé

Après leur accession à la souveraineté internationale, les pays d'Afrique subsaharienne se sont confrontés à une grande équation : quel procédé pour la construction de la première République ? A la réponse à cette équation, la quasi-totalité des Etats

²⁷³ ADEMA/PASJ : Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice.

²⁷⁴ RPM : Rassemblement pour le Mali.

²⁷⁵ UPC : Union pour le progrès et le changement.

²⁷⁶ MPP : Mouvement du peuple pour le progrès.

²⁷⁷ Rapport Institut Montaigne, Prêts pour l'Afrique d'aujourd'hui ?, op. cit.

d’Afrique subsaharienne optent pour un régime « *présidentialiste* » où le Président de la République est l’épicentre du pouvoir exécutif et dispose d’une influence réelle sur les pouvoirs judiciaire et législatif. Cette option politique jugée par ses défenseurs comme étant la seule capable de garantir l’unité nationale et le développement socio-économique des Etats africains nouvellement indépendants a caractérisé beaucoup de régimes politiques du continent africain jusqu’à la période dite des transitions démocratiques des années mille neuf cent quatre vingt dix (1990).

Même le Sénégal qui avait choisi un régime parlementaire²⁷⁸ au lendemain de son indépendance a finalement rejoint, en janvier 1963, le peloton des régimes « *présidentialistes* » suite à la crise politique majeure de décembre 1962 avec l’arrestation du président du Conseil, Mamadou Dia, accusé de coup d’Etat contre le Président de la République, Léopold Sédar Senghor. A l’issue de cette crise politique, Léopold Sédar Senghor reconnut avoir commis une erreur de n’avoir pas instauré le régime « *présidentialiste* » à l’instar de ses autres homologues africains. L’expression caricaturale de Léopold Sédar Senghor selon laquelle « *deux taureaux ne peuvent pas partager le même marigot* » est très illustrative du refus du partage du pouvoir dans les régimes politiques d’Afrique subsaharienne.

Cette forte concentration du pouvoir entre les mains des Présidents de la République d’Afrique subsaharienne se traduit également au niveau de l’exécutif avec l’instauration de régime monocéphale. Hormis le Sénégal qui a créé un poste de Premier ministre²⁷⁹ en 1970, tous les autres Etats d’Afrique subsaharienne ont institué

²⁷⁸ Le Sénégal avait choisi un régime parlementaire réparti entre le Président de la République, chef de l’Etat (Léopold Sédar Senghor), et le Président du Conseil, chef du gouvernement (Mamadou Dia). Le Président de la République était élu par le Parlement qui investissait, aussi, le Président du Conseil pressenti par le Président de la République.

²⁷⁹ Abdou Diouf est nommé Premier Ministre suite à une modification de la constitution de 1963, mais le poste sera supprimé en 1983 avant d’être restauré en 1991 avec la nomination de Habib THIAM.

le poste de Premier ministre à l'occasion de la « *troisième vague de démocratisation* » pour parler comme Samuel Huntington²⁸⁰. La création ou la restauration du bicéphalisme²⁸¹ dans ce contexte de remise en cause de l'absolutisme présidentiel avait pour objectif de rationaliser la fonction présidentielle et de mettre fin au « *One Man Show*²⁸² » du Président de la République.

Cependant, vingt (20) ans après l'adoption du bicéphalisme exécutif par les pays africains au sud du Sahara que l'ingénierie constitutionnelle concevait comme une solution à l'« *hyper présidentielisme* » a-t-elle produit les résultats escomptés ? La réalité est que le Premier ministre sert, à bien des égards, au Président de la République de se décharger et surtout de bouclier et de fusible en cas de problème. C'est le Premier ministre qui, engageant la responsabilité de tout le Gouvernement face à une politique définie par le Chef de l'Etat dont il n'est qu'un simple exécutant, est remercié en cas de problème. Et la forte concentration des prérogatives du pouvoir exécutif entre les Présidents de la République demeure une réalité.

Il y a toujours un déséquilibre en faveur du Président de la République dans des pays de l'espace Afrique subsaharienne à exécutif bicéphale dans la mesure où c'est le Chef de l'Etat qui détermine la politique de la Nation²⁸³ et le chef du Gouvernement la conduit. C'est le Président de la République qui nomme également le Premier ministre

²⁸⁰ Samuel P. Huntington, *Troisième vague. Les démocratisations de la fin du XXe siècle*, Paris, Nouveaux Horizons, 1991. 339 p.

²⁸¹ La notion de bicéphalisme mérite d'être explicitée. Elle concerne la structure du pouvoir exécutif et se traduit par la distinction des fonctions entre le chef de l'Etat et celles du chef du Gouvernement. Cette modalité d'organisation peut se retrouver aussi bien dans les régimes qualifiés de parlementaires que dans ceux estampillés présidentiels avec la coexistence d'un chef de l'Etat et d'un chef de gouvernement qui se partagent les responsabilités qui peuvent varier d'un Etat à un autre.

²⁸² Un Président qui concentre l'essentiel du pouvoir exécutif et domine tout.

²⁸³ A titre illustratif, l'article 42 de la Constitution du 22 janvier 2001 stipule que le Président de la République « *détermine la politique de la Nation* ».

ainsi que les membres de son Gouvernement sur « *proposition* » de ce dernier. Il nomme aux emplois civils et à tous les emplois militaires en même temps qu'il accrédite les ambassadeurs. Il dispose même du pouvoir de nommer toutes les autorités administratives indépendantes. C'est le cas par exemple du Tchad²⁸⁴ et du Sénégal²⁸⁵.

*« Au Sénégal comme dans la plupart des systèmes politiques africains, le chef de l'Etat est dans une large mesure au centre de tout (...)...il se confond avec le système lui-même. Il n'en est pas seulement le symbole. Il est le modèle et le contrôle. L'on attend de lui qu'il guide, qu'il indique, qu'il protège »*²⁸⁶.

Cette forte personnalisation du pouvoir dans beaucoup d'Etats d'Afrique subsaharienne découle des Constitutions qui consacrent le chef de l'Exécutif comme la clé de voûte des institutions et s'apparente, parfois, à ce que l'on a appelé en France avant la révision constitutionnelle de juillet 2008 de la Vème République l'« *arbitre présidentiel* ». Il convient de souligner que la plupart de ces textes fondamentaux tirent leur source de la Constitution du 4 octobre 1958 de la cinquième (5^{ème}) République. Ce constat de l'« *absolutisme présidentiel* » est également fait par le Secrétaire général du Parti Socialiste (PS) sénégalais, Ousmane Tanor Dieng, à propos du régime politique sénégalais.

²⁸⁴ Lire de l'article 79 à l'article 92 de la Constitution du Tchad du 31 mars 1996 révisée suite au referendum du 6 juin 2005 portant sur les fonctions du Chef de l'Etat.

²⁸⁵ Voir les articles 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51 et 52 de la Constitution sénégalaise du 22 janvier 2001 relatives aux charges du Président de la République.

²⁸⁶ Ismāla Madior Fall, Les révisions constitutionnelles au Sénégal, révisions consolidantes et révisions déconsolidantes de la démocratie sénégalaise, CREDILA, 2011. p. 28.

« *Les institutions sénégalaises étaient dangereuses avec nous et sont encore plus dangereuses aujourd'hui avec le régime de l'alternance. On a observé depuis feu le président Léopold Sédar Senghor une hypertrophie du pouvoir présidentiel, tout est entre les mains du Président de la République. C'est lui qui initie, décide et exécute. Tout part de lui, tout revient à lui. Donc la première chose qu'il faut remarquer, c'est cette espèce de culture de l'Exécutif ou culture du bonapartisme ou du césarisme. Tout est entre les mains du Président de la République qui a des pouvoirs quasi-illimités* »²⁸⁷.

La forte concentration du pouvoir entre les mains du Président de la République n'a pas empêché certains Chefs d'Etat à modifier leur Constitution en vue de renforcer leurs prérogatives. C'est le cas de la Côte d'Ivoire où le président Henri Konan Bédié a procédé en 1998 à une révision constitutionnelle²⁸⁸ pour renforcer ses pouvoirs.

En outre, l'« *absolutisme présidentiel* » ou la personnalisation du pouvoir se traduit dans la capacité du Président de la République d'influencer les pouvoirs législatif et judiciaire dans leurs prérogatives. Au Sénégal comme dans de nombreux pays africains, les députés se considèrent moins comme des députés du peuple que des députés du Président de la République. Ce qui fait qu'en partage de l'initiative des lois entre l'Exécutif et le Parlement prévue par l'article 103²⁸⁹ de la Constitution du Sénégal du 22 janvier 2001, dans les faits plus de la majorité des lois sont d'inspiration

²⁸⁷ Interview accordée au Journal *Le Populaire* du mardi 8 mars 2005.

²⁸⁸ Sur les détails de cette révision constitutionnelle ainsi que la controverse doctrinale qui a suivi cette opération, voir : Aka Basile Koby, La révision constitutionnelle du 2 juillet 1998 et le présidentielisme ivoirien, op. cit.

²⁸⁹ « *L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République et aux députés. (...)* ».

présidentielle. « *Dans la pratique institutionnelle, le Parlement joue, en la matière, un rôle passif qui le réduit en une simple chambre d'enregistrement. En guise d'illustration statistique, sur un nombre de trente sept (37) révisions constitutionnelles validées entre 1960 et 2009, seules cinq (05) sont des propositions de révision, c'est-à-dire d'origine parlementaire.* »²⁹⁰ A titre d'exemple, lors de la destitution de Macky Sall en novembre 2008 de la présidence de l'Assemblée nationale, les députés du « *président Abdoulaye Wade* » comme certains d'entre eux aiment bien s'appeler n'ont ménagé aucun effort pour donner corps à cette volonté du Président de la République. Cet état de fait perdure encore sous la présidence de Macky Sall qui « *nomme* » le bureau de l'Assemblée nationale, dispose encore du monopôle de l'initiative des lois²⁹¹ et des députés se proclament des députés du chef de l'Etat comme l'attestent les propos des propos du député Momath Sow, le 4 mai 2019, à l'Assemblée nationale du Sénégal. « *De toutes les façons, tous les députés ici présents le sont grâce à une personne* », a-t-il soutenu wolof²⁹². Le député de renchérir pour dire « *Je suis un député de Macky Sall, je ne me tarde même pas à lire les projets de loi, je les vote les yeux fermés!* »²⁹³

Il est extrêmement rare en Afrique subsaharienne de voir un Parlement ne pas soutenir la politique du Gouvernement si c'est la majorité présidentielle qui dispose de la majorité parlementaire. L'intérêt du projet de loi pour les populations et/ou la démocratie importe moins que la satisfaction du désir du Chef de l'Etat. Par conséquent les projets de loi qui sont, en réalité, la traduction juridique de la volonté

²⁹⁰Ismäla Madior Fall, op-cit, p. 31.

²⁹¹ Toutes les lois votées à l'Assemblée nationale depuis l'élection de Macky Sall sont d'initiative présidentielle à l'exception qu'une à savoir la loi N°13/2015 modifiant la loi N°2002-20 modifiée du 15 mai 2002 portant règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

²⁹² Le wolof est la langue la plus parlée au Sénégal. Il est parlé par plus de 90% de la population sénégalaise même si l'ethnie qui porte le même nom représente 45% de la société sénégalaise. Le wolof est parlé aussi bien au Sénégal qu'en Mauritanie et Gambie. Le nombre de ses locuteurs est estimé à 16 000 000.

²⁹³ Voir https://www.ndarinfo.com/La-grosse-bourde-du-depute-Momath-Sow-Je-suis-un-depute-de-Macky-Sall-je-ne-me-tarde-meme-pas-a-lire-les-projets-de_a25418.html.

politique du Chef de l'État sont généralement votés sans résistance parlementaire majeure du fait de l'effet majoritaire. Les modifications constitutionnelles « *déconsolidantes* »²⁹⁴ ne résistent pas à la détermination des parlementaires à traduire en acte la volonté du Président de la République au risque de mettre en péril la stabilité politique et la paix sociale. Le 23 juin 2011, les députés sénégalais étaient sur le point de voter le projet de loi instituant l'élection d'un ticket unique à la présidentielle et restaurant le quart bloquant n'eût été la résistance forte du peuple et de certains chefs religieux. Ce qui a amené Abdoulaye Wade a retiré son projet dont l'adoption aurait consacré un recul de la démocratie sénégalaise.

Ce comportement des parlementaires sénégalais est aussi valable dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne. Cette domestication du Parlement par le Président de la République a une double explication (politique et constitutionnelle) dans un Etat comme le Sénégal. D'abord, le mode de désignation des candidats à la députation, notamment à travers la liste nationale, rend ces derniers vulnérables.

Les députés tiennent plus leur légitimité du Président de la République qui les a investis qu'au peuple qui les a élus. En d'autres termes, l'expression « *député du peuple* » ne traduit pas forcément la réalité au Sénégal et dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne. Alors, pour prétendre à un nouveau mandat législatif ou pour bénéficier d'autres largesses du Chef de l'Etat, le député doit lui faire totalement allégeance. C'est ainsi que la volonté de Abdoulaye Wade de destituer Macky Sall de la tête de l'Assemblée nationale en novembre 2008 n'a pas connu de vive résistance.

²⁹⁴ Une modification constitutionnelle « *déconsolidante* » (expression, empruntée au Pr Ismaïla Madior Fall) désigne toute modification qui affaiblit la constitution.

D'ailleurs, les rares députés qui se sont opposés au souhait du président Abdoulaye Wade ont été, en violation de la Constitution²⁹⁵, exclus de l'Assemblée nationale.

En outre, certains Etats d'Afrique subsaharienne comme le Sénégal ont un Parlement bicaméral (le Sénégal a supprimé à nouveau en 2012 le Sénat après l'avoir rétabli en 2007 après sa création et suppression respectivement en 1999 et 2001). A l'image des députés, le mode désignation des sénateurs fausse le principe de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs. Soixante cinq pour cent (65%) des sénateurs sont nommés par le Président de la République. Ces sénateurs y compris le Président du Sénat risquent d'être en général animés d'un sentiment de reconnaissance et, par conséquent, de docilité politique à l'égard du Chef de l'Etat.

L'autre explication de la domestication du Parlement par le Président de la République est d'ordre constitutionnel. La Constitution de certains pays d'Afrique subsaharienne dont la Constitution sénégalaise²⁹⁶ autorise le Président de la République à cumuler ses fonctions présidentielles à celles de chef de parti politique. Ainsi les parlementaires en donnant corps à la volonté du Chef de l'Etat traduisent en acte le souhait du chef de leur parti politique. A noter que la tendance en Afrique subsaharienne est l'interdiction

²⁹⁵ Il s'agit là d'une violation des articles 3 et 60 de la Constitution du 22 janvier 2001. En effet, l'article 3 stipule « *La souveraineté nationale appartient au peuple sénégalais qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum. (...)* ». Et l'article 60 dispose « *Les députés à l'Assemblée nationale sont élus au suffrage universel direct. Leur mandat est de cinq ans. Il ne peut être abrégé que par dissolution de l'Assemblée nationale ou par des élections anticipées dans les conditions et formes prévues par la Constitution. (...)* ».

²⁹⁶ L'article 38 de la Constitution dispose en effet « la charge de Président de la République est incompatible avec l'appartenance à toute assemblée élective, Assemblée nationale ou assemblées locales, avec l'exercice de toute autre fonction publique ou privée rémunérée. Toutefois il a la faculté d'exercer des fonctions dans un parti politique ou d'être membre d'académies dans un des domaines du savoir ».

de cumul des fonctions présidentielles avec des fonctions politiques. C'est le cas du Mali²⁹⁷ et de la Côte d'Ivoire²⁹⁸.

Les prérogatives constitutionnelles également du Président de la République du Sénégal de nommer soixante cinq pour cent (65%) des sénateurs lui donnent l'occasion de satisfaire une clientèle politique. A ces facteurs s'ajoute l'« *impossibilité* » de fait du Parlement de sanctionner le Gouvernement à plus forte raison de voter une motion de censure²⁹⁹ à son encontre alors que le chef de l'Etat dispose du droit de dissolution³⁰⁰ de l'Hémicycle.

Toutefois, un Parlement docile et disposé à voter tous les projets de loi du pouvoir exécutif ne correspond pas à l'attitude que les Parlements béninois et nigérien ont eu à démontrer dans leurs rapports avec le pouvoir exécutif. Au Bénin, le Parlement a demandé, le 17 août 2010, la mise en accusation de Boni Yayi à propos d'un scandale financier. Et au Niger, Mamadou Tandja, dans sa volonté de procéder à une révision

²⁹⁷ L'article 34 de la Constitution malienne du 31 Mars 1991 dispose « *Les fonctions de Président de la République sont incompatibles avec l'exercice de toute autre fonction politique, de tout autre mandat électif, de tout emploi public, de toute autre activité professionnelle et lucrative* ».

²⁹⁸ La Constitution ivoirienne du 23 juillet 2000 en son Article 54 dispose « *Les fonctions de Président de la République sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire, de tout emploi public, de toute activité professionnelle et de toute fonction de dirigeant de Parti Politique* ».

²⁹⁹ La recevabilité de la motion de censure nécessite la signature d'un dixième des membres de l'Assemblée nationale. Le vote de la motion de censure doit impérativement se faire deux (2) jours francs après son dépôt et la majorité absolue est exigée pour son adoption. Dans nos Parlements caractérisés par la discipline de parti et le phénomène de majorité mécanique, il n'est pas exagérer de dire que le vote de la motion de censure y est quasi impossible voire illusoire.

³⁰⁰ Sur le droit de dissolution au Sénégal voir Alioune Sall , « Le droit de dissolution en question : L'article 75 bis de la Constitution sénégalaise à l'épreuve de l'alternance », Revue EDJA, n°46, 2000, pp61-65 ; Moustapha Ngaïde, « Quelques remarques sur la réforme du droit de dissolution au Sénégal : du rituel à la pratique », Revue EDJA, n°66, 2005, pp. 7-44.

constitutionnelle afin de proroger son deuxième mandat présidentiel en cours, le Parlement s'y est farouchement opposé. Ce qui a amené d'ailleurs Mamadou Tandja à procéder à sa dissolution le 26 mai 2009. Néanmoins, il convient de nuancer ces deux cas, car aussi bien Boni Yayi³⁰¹ que Mamadou Tandja ne disposait pas de majorité parlementaire. Donc, ces cas sont très particuliers pour constituer des contre exemples au phénomène de majorité mécanique dans les Parlements d'Afrique subsaharienne en général qui sont caricaturés dans la pratique à de simples chambres d'enregistrement.

Le pouvoir personnalisé ou l'absolutisme présidentiel se manifeste également dans ses relations avec le pouvoir judiciaire. La Constitution attribue au Président de la République le pouvoir discrétionnaire de nomination à tous les postes civils, militaires et administratifs. Et, il en est de même des juges constitutionnels ou électoraux qui sont tous nommés par le Président de la République. Au Tchad³⁰², au Burkina Faso³⁰³ et en République démocratique du Congo³⁰⁴, à titre illustratif, le Chef de l'Etat nomme les magistrats de toutes les juridictions.

Mieux, le Conseil supérieur de la magistrature, instance chargée de gérer la carrière des magistrats, est présidé par le Chef de l'Etat et secondé par son Ministre de la

³⁰¹ Les 50 députés (sur les 83 qui composent l'Assemblée nationale) signataires de la demande de mise en accusation du Président béninois sont de l'opposition ou de la dissidence de la mouvance présidentielle.

³⁰² Le chef de l'Etat tchadien procède, en vertu de l'article 91 de la Constitution du 31 mars 1996 révisée suite au référendum du 6 juin 2005, « à la nomination des membres du Conseil Constitutionnel, de la Cour Suprême, du Haut Conseil de la Communication, de la Haute Cour de Justice et du Conseil Economique, Social et Culturel ».

³⁰³ L'article 53 Constitution du Burkina Faso du 2 juin 1991, révisée par la loi N° 002/97/ ADP du 27 janvier 1997, dispose « Le Président du Faso est le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature ».

³⁰⁴ La Constitution de Février 2006 en son article 82 dispose « Le Président de la République nomme, relève de leurs fonctions et, le cas échéant, révoque, par ordonnance, les magistrats du siège et du parquet sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature. Les ordonnances dont question à l'alinéa précédent sont contresignées par le Premier ministre ».

Justice. C'est le cas du Burkina Faso en vertu de l'article 53³⁰⁵ de la Constitution du 2 juin 1991. Enfin, le Procureur de la République est sous la dépendance du Ministre de la Justice qui, à son tour, est nommé par le Président de la République. C'est également le cas du Sénégal où la Constitution confère au Président de la République des pouvoirs significatifs lui permettant de pouvoir interférer dans le fonctionnement de la justice. Le régime politique sénégalais est très difficilement qualifiable. La nature des régimes politiques en Afrique subsaharienne n'est pas en général loin de ce que Bernard Chantebout qualifie de régime « *hyper-présidentiel* »³⁰⁶. Autant de leviers entre les mains du Président de la République pour domestiquer le pouvoir judiciaire dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne.

Cette situation peut bel et bien peser négativement sur la stabilité politique. La Côte d'Ivoire est plongée dans une profonde crise politique pendant quatre (4) mois suite à la décision du Conseil constitutionnel³⁰⁷ proclamant la réélection du président sortant Laurent Gbagbo en totale contradiction avec les résultats certifiés par la communauté internationale³⁰⁸.

³⁰⁵ L'article 53 de la Constitution burkinabé du 2 juin 1991 stipule que « *le Président du Faso est le Président du Conseil supérieur de la magistrature* ».

³⁰⁶ Bernard Chantebout, « La Constitution namibienne du 9 février 1990. Enfin un vrai régime semi-présidentiel », in *Revue française de droit constitutionnel*, n°3, 1990, pp. 541, 542.

³⁰⁷ Le Président du Conseil constitutionnel ivoirien, Paul Yao N'DRE, a invalidé les résultats proclamés par le président de la Commission électorale indépendante le jeudi 02 décembre 2010 proclamant vainqueur Alassane Dramane Ouattara avec 54% des suffrages exprimés contre 46% pour Gbagbo. Dès le lendemain, le Conseil constitutionnel proclame l'élection du Président sortant, Laurent Gbagbo, avec 51 % contre 49% pour ADO.

³⁰⁸ Le Secrétaire général de l'ONU a été le premier haut-responsable international à reconnaître la victoire d'Alassane Dramane Ouattara et à le féliciter. « Le secrétaire général félicite M. Alassane Ouattara (...) pour son élection et demande au président élu de travailler pour une paix durable, la stabilité et la réconciliation en Côte d'Ivoire », a ainsi déclaré le porte-parole de Ban Ki-Moon. La responsable de la diplomatie européenne Catherine Ashton lui a immédiatement emboîté le pas. « Je félicite M. Ouattara pour sa victoire », indique-t-elle dans une déclaration, où elle appelle toutes les parties au processus électoral à « accepter les résultats, tels que certifiés par le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies ».

Fort de l'expérience des instabilités institutionnelles sous la troisième (3^{ème}) et la quatrième (4^{ème}) République, la constitution du Niger de 1999 a tenté de rationaliser les rapports entre les pouvoirs exécutif et judiciaire afin de renforcer l'autonomie de ce dernier. La Constitution de 1999 du Niger consacre en son article 98 que les membres de la Cour constitutionnelle nouvellement créée ne sont pas tous désignés³⁰⁹ par le Chef de l'Etat. Cette initiative du Niger est salutaire et mérite d'être transposée dans les autres Etats d'Afrique au sud du Sahara. Car, un Etat de droit s'appuie sur une justice forte et indépendante.

D'ailleurs dans un passé pas lointain, l'attitude de la Cour constitutionnelle nigérienne en s'opposant au projet de révision constitutionnelle de Mamadou Tandja a conforté les constituants de la pertinence de priver le Président de la République le pouvoir discrétionnaire de nommer tous les membres de la Cour constitutionnelle. La décision de la Cour constitutionnelle béninoise, suite à une saisine de requérants (des députés, des acteurs de la société civile et des particuliers), en abrogeant par l'avis n° 02/CC du 25 mai 2009³¹⁰, la révision constitutionnelle adoptée par le Parlement dans le dessein de proroger le mandat de la législature va dans le sens d'affirmer l'indépendance de la justice.

³⁰⁹ Quatre (4) de ses sept (7) membres sont élus par leurs pairs (deux magistrats, un avocat et un enseignant de la Faculté de droit) et les trois autres étant désignés par le Président de la République, le Bureau de l'Assemblée Nationale et le Premier Ministre.

³¹⁰ Voir http://cour-constitutionnelle-niger.org/documents/avis/2009/avis_n_002_cc_2009.pdf

Paragraphe 3. Le peu de considération à la sacralité de la constitution, encore une réalité

A l'orée des années mille neuf cent quatre vingt dix (1990), le Bénin organise, pour la première fois en Afrique subsaharienne, une conférence nationale souveraine. Cette initiative sera reprise par d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Ce forum de discussion réunissant l'ensemble des forces vives de la Nation avaient pour objectif de réinventer l'Etat en Afrique noire. C'est dans ce contexte que de nouvelles Constitutions ont été adoptées. Dix (10) sur les vingt-deux (22) pays d'Afrique subsaharienne ayant été représentés au sommet France-Afrique de La Baule ont adopté une nouvelle Charte fondamentale à la faveur des transitions démocratiques. Et même les Etats³¹¹ de cette partie de l'Afrique n'ayant pas tenu de conférence nationale ont procédé à des modifications constitutionnelles majeures en vue de prendre le train de la démocratisation.

Vingt (20) ans après cette étape cruciale dans l'histoire politique de l'Afrique subsaharienne, la sacralité de la Constitution demeure problématique. Les tripatouillages constitutionnels sont plus que jamais une réalité en Afrique au sud du Sahara. Les révisions constitutionnelles au gré des intérêts du moment des détenteurs du pouvoir sont courantes. En d'autres termes, l'inflation révisionniste reste très présente dans la vie politique africaine en général.

Les exemples de la Côte d'Ivoire et du Sénégal sont très illustratifs. La Côte d'Ivoire a connu une multitude de modifications constitutionnelles entre les années 1998 et 1999 confirmant l'existence d'une instabilité constitutionnelle. Au Sénégal également

³¹¹ La Côte d'Ivoire, par exemple, a institué le multipartisme et la primature en 1990, le Sénégal a procédé le 6 octobre 1991 à une révision constitutionnelle qui a permis d'avoir un code électoral consensuel et la Guinée Bissau s'est ouvert, également, au multipartisme le 8 mai 1991.

derrière le paravent de la stabilité politique se cache une cascade de révisions constitutionnelles. Depuis son accession à la souveraineté internationale, le Sénégal a révisé sa constitution 37 fois³¹² dont 32 sont des initiatives présidentielles et seules 5 sont d'origine parlementaire. Cela prouve qu'au Sénégal comme dans beaucoup de pays de l'espace subsaharien du continent africain, l'institution présidentielle demeure au cœur des changements constitutionnels ou de Constitution. Cette « *pathologie du révisionnisme constitutionnel* » pour reprendre Ismaïla Madior Fall fait du Sénégal le pays qui révisé le plus au monde la Constitution. Dans cette logique de modification constitutionnelle, Abdoulaye Wade bat le record avec à son actif quatorze (14) révisions constitutionnelles d'inspiration présidentielle sur les 15 constatées sous son magistère³¹³.

Les cas de la Côte d'Ivoire et du Sénégal sont loin d'être les exceptions en Afrique subsaharienne en matière de modification constitutionnelle. A la suite du renouveau du constitutionnalisme africain au début des années quatre vingt dix (90), la disposition constitutionnelle limitant à deux (2) le nombre de mandat du Président de la République a été révisée voire supprimée dans beaucoup d'Etats du continent africain. Ce fut le cas des pays comme le Burkina Faso, le Sénégal et le Togo. Au Burkina Faso, après l'adoption consensuelle de la Constitution de juin 1991 prévoyant en son article 37³¹⁴ une clause limitative du nombre du mandat présidentiel, cet important acquis démocratique s'est vu être remis en cause par une révision constitutionnelle. En effet, la loi constitutionnelle du 27 janvier 1997 modifie l'article 37 en supprimant le

³¹² De 1960 à 1963, sous le Président Léopold Sédar Senghor, il y a eu deux révisions constitutionnelles présidentielles. Entre 1963 et 2001, sous l'emprise de la Constitution de 1963, il est noté 16 révisions présidentielles et 4 d'origine parlementaire. Depuis 2001, sous le magistère d'Abdoulaye Wade, 14 révisions présidentielles et une seule parlementaire ont été opérées.

³¹³ Lire Ismaïla Madior Fall, op-cit, 2011, 218 p.

³¹⁴ L'Article 37 de la Constitution du 2 juin 1991 stipule : « *Le Président du Faso est élu pour sept ans au suffrage universel direct, égal et secret. Il est rééligible une fois* ».

verrou constitutionnel de limitation des mandats tout en maintenant la durée des mandats (7 ans). L'article 37 fera l'objet d'une deuxième révision par la loi constitutionnelle du 11 avril 2000 qui ramène la durée du mandat présidentiel de 7 à 5 ans et réintroduit la limitation des mandats à deux. La modification constitutionnelle du 11 avril 2000 peut être qualifiée de révision « *consolidante* » en ce sens qu'elle exclut toute possibilité à un Président de la République du Burkina Faso de s'éterniser au pouvoir.

Néanmoins, dès le premier semestre de son second mandat en 2010 sous la loi constitutionnelle d'avril 2000, des responsables du CDP³¹⁵, parti de Blaise Compaoré, commencèrent à agiter l'idée de réviser à nouveau l'article 37 pour supprimer la clause limitative du mandat présidentiel. Ce débat va finir par installer une crise politique dans le pays qui renversa le régime de Blaise Compaoré après 27 ans au pouvoir (15 octobre 1987-31 octobre 2014).

D'autres chefs d'Etat d'Afrique subsaharienne se sont également donnés à cet exercice de l'inflation révisionniste constitutionnelle. Le président sénégalais Abdou Diouf, a opéré un changement constitutionnel en 1998 en vue de supprimer la limitation du nombre de mandat présidentiel au grand déplaisir de l'opposition sénégalaise³¹⁶. Au Togo, Gnassingbé Eyadema, sur l'impulsion de ses proches, a supprimé les verrous de la Constitution de 1992 limitant le mandat présidentiel en son article 59 à deux (2) le 30 décembre 2002. Lansana Conté, en Guinée Conakry, a soumis ce projet de révision

³¹⁵ CDP : Congrès pour la démocratie et le progrès.

³¹⁶ Cette disposition constitutionnelle limitant à deux le mandat présidentiel a été institué par le président Léopold Sédar Senghor en 1970 avant d'être supprimée en 1976 puis restaurée par le président Abdou Diouf en 1992 pour être ensuite supprimée en 1998 et enfin restaurée en 2001 dans la Constitution de la 3^{ème} République sénégalaise sous le magistère du président Abdoulaye Wade. Cette valse constitutionnelle pourrait être qualifiée d'étoile filante constitutionnelle.

constitutionnelle au référendum³¹⁷ le 11 novembre 2001 au détriment de l'opposition guinéenne. Il en est ainsi du Gabon avec Omar Bongo Odimba (2003), du Tchad avec Idriss Deby Itno (2005) et du Cameroun avec Paul Barthélémy Biya (2008).

La liste est loin d'être exhaustive dans une Afrique subsaharienne où des Présidents de la République cherchent à s'éterniser au pouvoir. Ces Présidents estiment, très souvent, que leur destin est intimement lié à celui de leur Nation. D'où le cycle infernal des révisions constitutionnelles personnalisées depuis le début de la période dite des transitions démocratiques.

« Depuis le début des années 1990, on est passé d'un droit constitutionnel instable à un droit constitutionnel que l'on peut dire chaotique. Ainsi, on peut constater, comme partout en Afrique, que le changement constitutionnel est une opération qui consiste, comme dans tout processus normal, à défaire la Constitution afin de la refaire, avec en prime, la méconnaissance de la suprématie de la Constitution³¹⁸ », nous fait remarquer Djedjro Francisco Meledje.

Pis, ces révisions constitutionnelles sont souvent source de crise politique dans certains pays d'Afrique subsaharienne. Les exemples du Niger et du Sénégal en disent long. Le président du Niger, Mamadou Tandja, au terme de son second mandat devant terminer le 12 décembre 2009 a voulu l'allonger de trois (3) ans dans la perspective, dit-il,

³¹⁷ La Cour Suprême de la République de Guinée a déclaré l'adoption du projet de modification constitutionnelle par 98, 35% des voix valablement exprimées.

³¹⁸ Francisco Meledje Djedjro, « Faire défaire et refaire la Constitution en Côte-d'Ivoire : un exemple d'instabilité chronique », *Draft paper presented at african Network of Constitutional Law conference on Fostering Constitutionalism in Africa*, Nairobi, avril 2007, p. 1.

d'achever ses chantiers. Ainsi, Mamadou Tandja se lance dans une opération de révision constitutionnelle par voie référendaire.

Sa volonté anéantie par l'Assemblée nationale et la Cour constitutionnelle, Mamadou Tandja dissout celles-ci plongeant ainsi son pays dans une crise politique et institutionnelle chronique. Il a été finalement renversé le 19 février 2010 par un groupe militaire. La crise politique au Sénégal qui a secoué le pays le 23 juin 2011 est la conséquence logique de la volonté d'Abdoulaye Wade de modifier la Constitution afin d'instituer le quart bloquant et l'élection d'un ticket présidentiel. A cet effet, Jean Waline avait vu juste en soutenant que *«chaque fois que l'on révisé la Constitution il y a le risque de jouer « l'apprenti-sorcier » c'est-à-dire de remettre en cause le très subtil équilibre que réalise la Constitution. Je serais tenté de dire qu'il n'y a pas de révision innocente de la Constitution et qu'avant de réviser il faut soigneusement réfléchir à toutes les conséquences éventuelles que pourrait avoir, ne serait-ce que par ricochet, la modification apportée³¹⁹»*.

Cependant, il importe de souligner qu'une révision constitutionnelle ou de Constitution n'est pas négative en soi. La Constitution étant une œuvre humaine ne peut être parfaite et figée. Changer de Constitution ou la Constitution s'impose lorsqu'il s'avère nécessaire. Ces modifications constitutionnelles dites significatives ou *« consolidantes »* sont susceptibles de renforcer la démocratie et la stabilité des institutions.

A la faveur du renouveau du constitutionnalisme africain des années quatre vingt dix (90), certains Etats d'Afrique au sud du Sahara ont procédé à des révisions constitutionnelles alors que d'autres ont, tout bonnement, changé de Constitution. Le

³¹⁹ Jean Waline, «Les révisions de la constitution de 1958 », in *Droit et politique à la croisée des cultures*, Mélanges Philippe Ardant, L.G.D.J, 1999. p. 243.

régime de Félix Houphouët Boigny en Côte d'Ivoire s'est ouvert, par exemple, au multipartisme (de fait) et institué la primature en 1990 et la Guinée Bissau s'est ouverte également au multipartisme le 8 mai 1991. Ces révisions constitutionnelles dites « *consolidantes* » car renforçant la démocratie et l'Etat de droit sont nécessaires à la limite salutaires. A titre illustratif, sur les 37 révisions constitutionnelles qu'a enregistrées le Sénégal depuis 1960, les 23 modifications constitutionnelles sont « *consolidantes* » et les 14 « *déconsolidantes* », autrement dit motivées par le désir de satisfaire un besoin conjoncturel très souvent d'ordre politique³²⁰.

D'autres Etats d'Afrique subsaharienne ont à un moment de leur histoire politique, par contre, décidé de changer de Constitution. C'est l'exemple du Bénin et du Mali qui ont adopté de nouvelle Constitution respectivement le 11 décembre 1990 et le 12 janvier 1992. Michel Virally écrivait à ce propos :

« Le droit, construction sociale, système de représentations intellectuelles, n'est pas en mesure d'arrêter l'histoire, de figer l'évolution des sociétés. Il doit sans cesse s'adapter, se modifier, pour conserver son effectivité en face des transformations sociales...Il s'établit ainsi dans tout ordre juridique, une tension entre des forces de conservation et des forces de changement, dont l'équilibre peut être fort différent suivant les périodes et les sociétés considérées, mais dont la résultante est telle que cet ordre ne peut immobiliser indéfiniment les normes qui le constituent et ne peut pas davantage se renouveler intégralement du jour au lendemain³²¹».

³²⁰ Lire Ismâla Madior Fall, op-cit, 2011, 218 p.

³²¹ Michel Virally, La pensée juridique. Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1960. p. 188.

Un processus électoral souvent tendu, une forte personnalisation du pouvoir et peu de considération à la primauté de la Constitution ne sont pas en général sans effet sur la stabilité politique et institutionnelle en Afrique subsaharienne. Ce déficit démocratique peut contribuer à l'irruption des militaires dans le champ politique en vue de s'emparer du pouvoir.

Paragraphe 4. La persistance des coups d'Etat

L'Afrique subsaharienne demeure la partie du monde la plus exposée à l'instabilité politique et institutionnelle et son espace francophone est, aujourd'hui, la partie la plus affectée par les coups d'Etat ou tentatives de coups d'Etat depuis les indépendances. Le continent africain compte soixante dix-neuf (79) coups d'Etat dans la période 1960-1990, soixante quatorze (74) coups d'Etat entre 1960 et 2008 dont quarante cinq (45) en Afrique francophone et dix neuf (19) en Afrique anglophone. A ces putschs s'ajoutent de très nombreuses tentatives « vraies » ou « fausses » de coups d'Etat en Afrique subsaharienne dans la période pré-discours de La Baule et durant celle post-discours de La Baule. Après chaque coup d'Etat réussi, le discours des nouveaux arrivants est presque partout identique. Les autorités du régime déchu sont toujours accusées de détournement de deniers publics et surtout de violations graves des principes démocratiques et de droits humains. Cela dit la « restauration » de la démocratie est l'une des motivations principales des coups d'Etat à en croire les nouvelles autorités putschistes.

Face au déficit d'ouverture démocratique en Afrique subsaharienne, le coup d'Etat était, pratiquement, perçu par des détracteurs des régimes en place comme le seul moyen à leur portée pour renverser un pouvoir avant la période post transitions démocratiques en 1990. L'ouverture démocratique des années dix neuf cent quatre vingt dix (1990) a positivement impacté sur la stabilité des institutions en Afrique

subsaharienne. La preuve, le nombre de coup d'Etat et de tentatives de coup d'Etat a considérablement chuté³²².

Malgré la baisse significative de ce mode d'accession au pouvoir en Afrique subsaharienne depuis le début du renouveau démocratique, il est, néanmoins, loin de disparaître³²³. Parmi les derniers coups d'Etat ou tentatives de putsch en date, on peut citer le coup d'Etat avorté du général Gilbert Diendéré, le 17 septembre 2015, contre le régime de la transition au Burkina Faso. On peut également comptabiliser les putschs

³²² Il est dénombré entre 1960 et 1990, 267 coups d'Etat ou tentatives de coups d'Etat en Afrique. Ce qui fait une moyenne de 9 coups d'Etat ou tentatives de coup d'Etat par an. Depuis l'ouverture démocratique des années quatre vingt dix (90), les coups d'Etat ou tentatives de coups d'Etat sont moins nombreux soit une moyenne de trois (3) coups d'Etat ou tentatives de coup d'Etat par an.

³²³ 1990 : Liberia, Prince Johnson renverse Samuel Doe ; 1991 : Mali, Amadou Toumani Touré renverse Moussa Traoré ; 1992 : Algérie, le Haut conseil de sécurité renverse Chadli ; 1995 : République fédérale islamique des Comores, Ayouba Combo renverse Saïd Mohamed Djohar ; 1996 : Burundi, Pierre Buyoya renverse Sylvestre Ntibantunganya ; 1996 : Niger, Ibrahim Baré Maïnassara renverse Mahamane Ousmane ; 1997 : Zaïre/République démocratique du Congo, Laurent Désiré Kabila renverse Mobutu Sese Seko ; 1999 : Union des Comores, Azali Assoumani renverse Tadjidine Ben Saïd Massoude ; 1999 : Côte d'Ivoire, Robert Guéï renverse Henri Konan Bédié ; 1999 : Guinée-Bissau, Ansumane Mané renverse Joao Bernardo Vieira ; 1999 : Niger, Daouda Malam Wanké renverse Ibrahim Baré Maïnassara ; 2003 : Centrafrique, François Bozizé renverse Ange-Félix Patassé ; 2003 : Guinée-Bissau, Verissimo Correia Seabra renverse Kumba Yala ; 2005 : Mauritanie, Ely Ould Mohamed Vall renverse Maaouiya Ould Taya ; 2008 : Mauritanie, Mohamed Ould Abdel Aziz renverse Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi ; 2008 : Guinée, Moussa Dadis Camara empare du pouvoir à la mort de Lansana Conté ; 2009 : Madagascar, Andry Rajoelina renverse le régime de Marc Ravalomanana ; 2010 : Niger, Salou Djibo renverse Mamadou Tandja ; 2012 : Mali, Amadou Haya Sanogo renverse Amadou Toumani Touré ; 2012 : Guinée Bissau, Antonio Indjai renverse Raimundo Pereira.

perpétrés en Guinée Bissau³²⁴, le 12 avril 2012³²⁵, et au Mali, le 22 mars 2012, contre Amadou Toumani Touré sans compter la tentative de coup d'Etat enregistrée dans ce même pays le 30 avril 2012. A ces coups d'Etat s'ajoute celui perpétré contre Mamadou Tandja le 18 février 2010³²⁶ par le général Salou Djibo suite à sa ferme volonté de prolonger son mandat présidentiel contre l'avis défavorable donné, le 25 mai 2009, par la Cour constitutionnelle quant à la légalité du référendum³²⁷.

Pourtant aussi bien les Organisations sous régionales et régionales africaines que la France prennent des mesures et posent des actes en vue de lutter farouchement contre ce mode d'accession au pouvoir. Le 35^{ème} sommet de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) d'Alger, en juillet 1999, a adopté une Déclaration condamnant l'usage du coup d'Etat comme mode d'accession au pouvoir. Cette résolution semble ne pas avoir d'effet spectaculaire au vu de la persistance de ce mode d'accession au pouvoir. Ainsi, l'Union Africaine, dans son Acte constitutif, s'oppose expressément contre

³²⁴ La Guinée Bissau a une histoire jalonnée d'instabilité institutionnelle chronique avec notamment des coups d'Etat et tentatives de coup d'Etat depuis son indépendance en 1974.

³²⁵ Ce coup d'Etat est perpétré contre le président intérimaire Raimundo Pereira arrêté en même temps que le Premier ministre Carlos Gomes Junior, favori du second tour de la présidentielle du 29 avril. M. Yala, l'autre finaliste du second tour, avait dénoncé des "fraudes massives" au premier tour du 18 mars, où il avait obtenu 23,26% des voix contre 48,97% pour M. Gomes.

³²⁶ Ce coup d'Etat est venu rallonger la liste déjà longue de coups d'Etat connus par le Niger depuis son accession à la souveraineté internationale. Le pays a déjà connu un coup d'Etat le 9 avril 1999 et une tentative de coup d'Etat en août 2002. Plus tôt, en 1999, Daouda Malam Wanké renversait Ibrahim Baré Maïnassara, en 1996, Ibrahim Baré Maïnassara renversait Mahamane Ousmane et en 1974, Seyni Kountché faisait tomber Hamani Diori.

³²⁷ La Cour constitutionnelle du Niger a validé vendredi 14 août 2010 le résultat du référendum très controversé qui a permis l'adoption d'une nouvelle Constitution accordant une rallonge de trois ans au président Mamadou Tandja. « Le projet de Constitution a recueilli 92,50% de voix favorables, soit plus de la majorité absolue des suffrages exprimés valables. Il doit par conséquent être déclaré adopté », selon un arrêt de la Cour. Selon la CENI, la nouvelle Constitution a été adoptée avec 92,50% des suffrages et le taux de participation a atteint 68,26%.

toute dévolution antidémocratique du pouvoir en condamnant et rejetant « *des changements anticonstitutionnels de gouvernement* »³²⁸. Cette condamnation de tout changement anticonstitutionnel par l'Union Africaine ne prévoit aucune sanction contre ceux qui instrumentalisent les Constitutions pour faire des coups d'Etat constitutionnels ou contre ceux qui soutiennent les juntas militaires au pouvoir.

Face au constat amer de l'inefficacité des condamnations de principe, la CEDEAO tente souvent de joindre l'acte à la parole. En Sierra Leone, Ahmed Tajan Kabbah, élu le 15 mars 1995, contraint à l'exil en Guinée suite au coup d'Etat de Johnny Paul Koroma le 25 mai 1997, a été rétabli au pouvoir le 10 mars 1998, grâce à l'intervention des troupes de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Ecomog³²⁹). De plus en plus convaincue que seules les actions réellement contraignantes parviennent à faire revenir l'ordre constitutionnel et à faire reculer ceux qui utilisent la force pour parvenir au pouvoir, la CEDEAO a obtenu, en 2012, le retour de l'ordre constitutionnel au Mali, en Guinée Bissau après avoir menacé les juntas au pouvoir d'une intervention militaire et le départ de Yaya Jammeh³³⁰, en janvier 2017.

³²⁸ Article 4 en son alinéa P de l'Acte constitutif de l'Union Africaine de 2000.

³²⁹ Ecomog: Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group, bras armé de la CEDEAO.

³³⁰ Après avoir reconnu sa défaite, le 2 décembre 2016, face au candidat de l'opposition, Adama Barrow, Yaya Jammeh fait volte face le 20 décembre demandant l'annulation du scrutin du 1^{er} décembre par la justice gambienne pour des cas de fraudes massives. Un revirement qui plongea le pays dans une crise post électorale aigue. C'est au soir du 21 janvier 2017 que Yaya Jammeh accepta de quitter le pouvoir après 22 ans à la tête de la Gambie suite à des négociations des présidents guinéen (Alpha Condé) et mauritanien (Mohamed Ould Abdoul Aziz). A rappeler que l'option militaire était bien envisagée par la CEDEAO dont des troupes étaient déjà déployées à cet effet.

Par ailleurs, la persistance des contentieux électoraux, de la personnalisation de l'Etat, des tripatouillages constitutionnels et des coups d'Etat en Afrique subsaharienne remettent en cause, dans une certaine mesure, l'efficacité de la conditionnalité politique de l'aide publique au développement de la France aux pays d'Afrique subsaharienne plus d'un quart de siècle après sa mise en œuvre.

SECTION II. La volonté de rupture face au réel

« Vouloir « rompre », c'est bien. Mais le faire, c'est une autre affaire. »³³¹

Dans la perspective de contribuer à l'implantation de la démocratie et des droits humains dans les pays africains au sud du Sahara bénéficiaires de son aide publique au développement, la France mène officiellement depuis juin 1990 une stratégie de conditionnalité démocratique dans sa coopération avec lesdits Etats. Cette conditionnalité démocratique permet à la France de « sanctionner » négativement ou positivement des Etats d'Afrique subsaharienne en fonction de leur comportement en termes de respect et de promotion des valeurs démocratiques et de droits de l'Homme. Plus de vingt ans après le sommet de La Baule, force est de constater que, à bien des égards, l'objectif escompté demeure un idéal. La personnalisation des relations entre chefs d'Etat français et leurs homologues africains ainsi que les intérêts géostratégiques et économiques de l'ancienne puissance coloniale ont souvent prévalu sur l'esprit du discours de La Baule. Ce discours révolutionnaire de La Baule, qui entendait améliorer la qualité démocratique des régimes politiques en Afrique subsaharienne, ne semble pas toujours résister, au verdict des faits, à la *realpolitik* dans la politique africaine de la France.

La stratégie de conditionnalité politique a toujours constitué, dans une certaine mesure, un mécanisme pour des partenaires étatiques et supra étatiques des pays d'Afrique subsaharienne, particulièrement les grandes puissances occidentales dont la France, d'influencer la conduite des affaires relevant de la souveraineté de ces Etats. Mieux, la stratégie de conditionnalité politique est souvent susceptible d'être perçue comme un mécanisme permettant à la France et aux autres partenaires occidentaux de l'Afrique

³³¹ Christophe Boisbouvier, *Hollande l'Africain*, Paris, Editions La Découverte, 2015, p. 98.

subsaharienne de défendre leur position géostratégique et économique sur le continent africain au regard de son application dont l'équité peut souvent laisser à désirer.

Les précurseurs de la stratégie de conditionnalité politique à savoir les Etats-Unis d'Amérique faisaient également de celle-ci, durant la période de la guerre froide, un usage autre que celui relatif à l'implantation de la démocratie et des droits humains dans les Etats du tiers monde bénéficiaires de leur aide publique au développement. Les Etats-Unis utilisaient surtout la stratégie de conditionnalité politique à des fins purement idéologiques, notamment contre l'expansion du communisme dans les pays tiers-mondistes. La preuve, l'Administration Kennedy gelait ou diminuait son assistance financière à l'endroit des Etats tiers-mondistes qui avaient opté pour des régimes de type communiste ou d'obédience soviétique.

La France, qui a fait sienne cette stratégie de conditionnalité politique américaine dans sa coopération avec les Etats africains au sud du Sahara, ne s'est pas, totalement, détournée de cette logique. La stratégie de conditionnalité politique permet à la France d'influer les Etats d'Afrique subsaharienne partenaires sur les affaires relevant de leur souveraineté étatique. En termes clairs, la politique de subordination de l'aide publique au développement au respect de la démocratie et des droits humains offrirait à la France la possibilité d'encourager les pays africains partenaires à s'orienter vers l'implantation des principes de démocratie et de droits humains. D'ailleurs le discours de La Baule a été la principale dynamique exogène ayant conduit aux transitions démocratiques des années dix neuf cent quatre vingt dix (1990). Dans le souci de se conformer aux exigences du discours de La Baule de François Mitterrand, nombreux régimes de l'espace Afrique subsaharienne ont engagé des réformes politiques et institutionnelles en vue de mettre en œuvre leur ouverture démocratique. Ces réformes politiques et institutionnelles ont été réalisées par le truchement des conférences nationales ou par ce qu'il est convenu d'appeler la démocratisation graduelle où

l'ouverture démocratique se fait de manière « *soft* », en douceur. Ce fut le cas du Sénégal et de la Côte d'Ivoire qui ont approfondi la qualité démocratique de leur système politique sans organiser de conférence nationale.

La stratégie de conditionnalité politique de l'APD française aux pays d'Afrique subsaharienne peut également se révéler comme un instrument à travers lequel l'ancienne puissance coloniale pourrait défendre des intérêts outre que ceux conformes à l'esprit du discours de La Baule (promouvoir la démocratie et les droits de l'Homme sur le continent africain). La France profite, dans une certaine mesure, de sa volonté d'accompagner, au travers son aide publique au développement, l'implantation de la démocratie et des droits de l'Homme en Afrique subsaharienne pour poursuivre des intérêts géostratégiques et économiques.

A la fin de la colonisation, la France avait jugé nécessaire de maintenir son influence sur le continent africain et, par conséquent, de peser lourd sur la scène internationale. L'accession à la souveraineté internationale des pays d'Afrique subsaharienne francophone, en 1960, ne s'est pas accompagnée de la fin de la forte présence de l'ancienne puissance coloniale dans ses désormais ex anciennes colonies d'Afrique subsaharienne. La France a voulu avoir un regard sur la conduite des affaires des ex colonies nouvellement indépendantes. Comme le souligne Christophe Boisbouvier :

« Malgré les indépendances, proclamées au tournant des années 1960, l'Élysée maintient des relations privilégiées avec la plupart des dirigeants de ses anciennes colonies africaines. Ces derniers, souvent installés et maintenus au pouvoir par la France elle-même, servent alors de relais locaux à la politique de puissance de l'ancienne métropole et

reçoivent en échange sa protection militaire, diplomatique et économique »³³².

Plusieurs mécanismes ont rendu effective l'influence de la métropole sur des affaires relevant, par principe, de la souveraineté étatique des Etats africains partenaires. De ces mécanismes, on peut citer la perpétuation du modèle administratif français en Afrique noire francophone et de la forte inspiration des Constitutions des nouveaux pays à la Constitution de la V^{ème} République française du 4 octobre 1958. Le leadership politique à la tête de ces nouveaux Etats africains est fortement imprégné de la culture française pour avoir été formés, pour la majeure partie, en France et, enfin, aux accords de défense militaire que la métropole a signés avec certaines de ses anciennes colonies d'Afrique subsaharienne. D'ailleurs, c'est en vertu de ces accords militaires que la France effectue des interventions militaires sur le continent africain dont la première fut le rétablissement, le 19 février 1964, du président gabonais Léon M'Ba, victime d'un coup d'Etat.

Paragraphe 1. La personnalisation des relations étatiques

Du Général de Gaulle à Nicolas Sarkozy en passant par Georges Pompidou, Valéry Giscard D'Estaing, François Mitterrand et Jacques Chirac, les relations entre les Présidents de la Ve République et ceux des Etats d'Afrique subsaharienne sont en général moins marquées par des relations d'Etat à Etat que par des relations fortement personnalisées. En d'autres termes, la relation franco-africaine est très souvent caractérisée par les relations personnelles qu'entretiennent les chefs d'Etat français et certains de leurs homologues d'Afrique subsaharienne. A titre d'illustration, François Mitterrand, précurseur de la stratégie de conditionnalité politique dans la politique

³³² Ibid., p. 11.

africaine de la France, est l'un des chefs d'Etat français de la Ve République ayant le plus entretenu des relations personnelles avec des Présidents africains. À l'endroit de Julius Habyarimana, François Mitterrand soutenait « *Nos relations sont anciennes et la France a déjà reconnu en vous un ami fidèle, un homme sur lequel nous pouvons fonder une amitié durable*³³³ ». A l'égard du Gabonais Omar Bongo, il laissait entendre « *Je veux porter publiquement témoignage de notre communauté de destin. J'ai pu chez vous, auprès de votre famille, passer des heures dont le souvenir m'est resté très vivant*³³⁴ ». Et avec l'ancien Président de la République de Côte d'Ivoire, François Mitterrand entretenait également des rapports très personnalisés. À l'intention de Félix Houphouët-Boigny et de son épouse, l'ancien Président de la République française affirmait « *Nous nous sommes connus il y a déjà de longues années et nous avons déjà su créer, entre nous, comme un air de famille dont nous ne nous sommes jamais éloignés* »³³⁵.

Cette personnalisation des relations entre la France et ses anciennes colonies se traduisait également à travers la Cellule africaine de l'Élysée (CAE)³³⁶ dans ses rapports avec les chefs d'Etat africains. Cette cellule semblait avoir plus d'égard pour les intérêts personnels des chefs d'Etat africains que pour ceux des populations.

³³³ Allocution prononcée par François Mitterrand, président de la République française, au cours du déjeuner offert par le président du Rwanda, Kigali, 7 octobre 1982, p. 1.

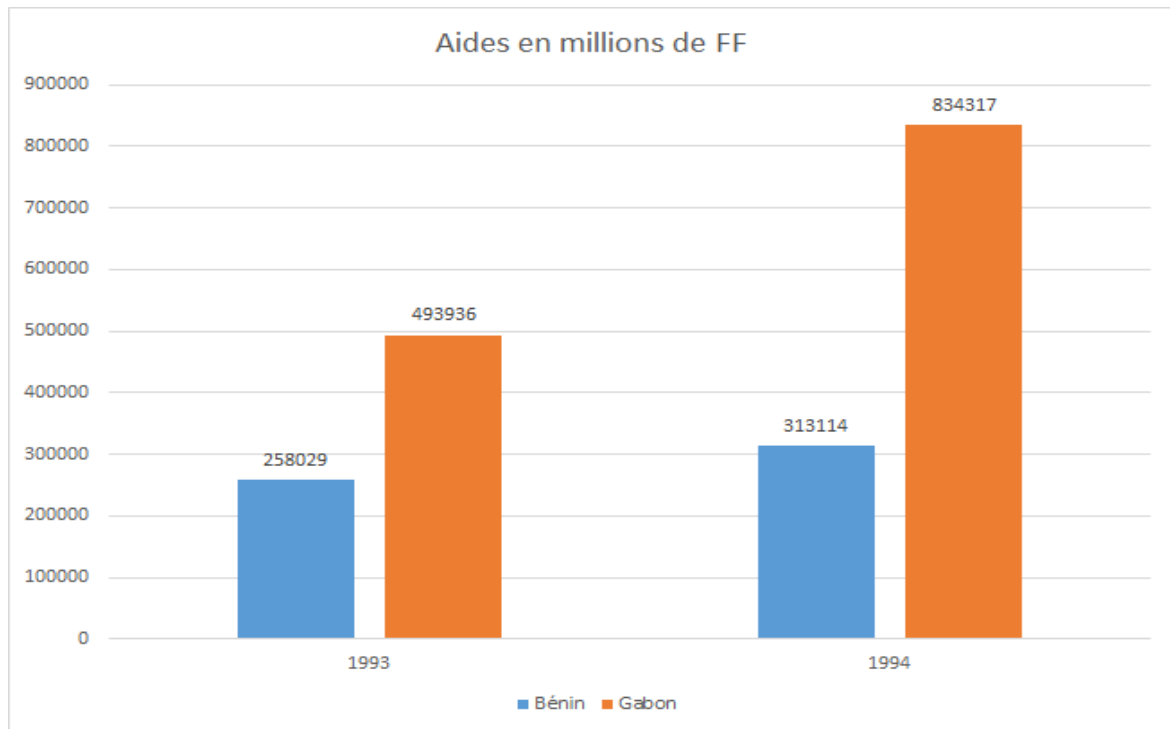
³³⁴ Allocution de le président de la République à l'issue du diner en l'honneur de son Excellence M. le président de la République gabonaise et Madame Omar Bongo, Palais de l'Élysée, 3 octobre 1984, p.5.

³³⁵ Discours prononcé par François Mitterrand, président de la République française, à l'occasion du diner offert en l'honneur de M. le président de la République française à Abidjan, le 21 mai 1982, p. 8.

³³⁶ Rappelons que la Cellule africaine de l'Élysée a été dissoute par Nicolas Sarkozy après son élection à la présidence de la République française. Cette dissolution s'inscrivait dans sa volonté, dit-on, de rompre avec la francafrique.

Cette forte personnalisation des relations franco-africaines est susceptible de porter un coup à la stratégie de conditionnalité politique de l'aide publique française au développement. La diplomatie économique ainsi que les intérêts géostratégiques que poursuit la France sur le continent africain peuvent fragiliser la mise en application de sa conditionnalité politique. Le fameux sommet franco-africain de La Baule de juin 1990 qui symbolise le début de la conditionnalité politique de l'aide publique au développement de la France aux Etats d'Afrique subsaharienne n'a pas, dans la réalité et au-delà de l'apparence, beaucoup modifié l'orientation de la politique africaine de la France. Dans certains pays africains où les intérêts de la France sont très forts, la mise en œuvre de la stratégie de conditionnalité politique y était-ou-y demeure-très relative voire inexistante. C'est le cas du Gabon, qui a continué à bénéficier de l'aide publique au développement de la France de manière conséquente, en dépit de la gouvernance peu démocratique du régime d'Omar Bongo Odimba au début des années quatre vingt dix (90). Alors que dans le même temps, l'aide publique au développement apportée au Bénin dont les efforts démocratiques étaient très salutaires³³⁷, était limitée à une portion congrue.

³³⁷ Lire Charles M'ba, La « conférence nationale » gabonaise : du congrès constitutif du rassemblement social démocrate gabonais (rsdg) aux assises pour la démocratie pluraliste, Afrique 2000, novembre 1991, n°7, pp. 75-90.



Source : *ministère français de l'Economie et des finances, direction du trésor.*

A l'analyse des graphiques ci-dessus à propos de l'aide française apportée au Bénin et au Gabon durant la période 1993-1994, il est constaté que les efforts de démocratisation des régimes politiques béninois et gabonais n'ont pas en réalité constitué un variable déterminant l'importance de l'APD à l'endroit desdits pays. L'aide française au Bénin est beaucoup moins importante que celle accordée au Gabon en dépit des efforts démocratiques salués du Bénin et de la conférence nationale avortée du Gabon.

Par-delà les intérêts français au Gabon, la personnalisation des relations étatiques a été l'une des marques de la coopération franco-gabonaise voire franco-africaine. L'amitié qu'entretiennent des présidents français et africains fait également le lit de la perpétuation des réseaux occultes de la Françafrique dont des soupçons d'enrichissement de dirigeants français et de financement de leurs activités politiques. « *Derrière l'amitié affichée, les dirigeants français entretiennent des relations coupables avec des despotes, bénéficient des financements occultes, remplissent illégalement les caisses de leurs partis politiques...* »³³⁸. Les révélations de l'avocat Robert Bourgi dans Le Journal du Dimanche (JDD) sur les multiples transferts de mallettes dans des circuits officieux semblent confirmer le caractère informel et pernicieux de la personnalisation des relations franco-africaines.

*« Pendant trente ans, Jacques Foccart a été en charge, entre autres choses, des transferts de fonds entre les chefs d'État africains et Jacques Chirac. Moi-même, j'ai participé à plusieurs remises de mallettes à Jacques Chirac, en personne, à la mairie de Paris. (...) Il n'y avait jamais moins de 5 millions de francs. Cela pouvait aller jusqu'à 15 millions. Je me souviens de la première remise de fonds en présence de Villepin. L'argent venait du maréchal Mobutu, président du Zaïre. C'était en 1995. Il m'avait confié 10 millions de francs que Jacques Foccart est allé remettre à Chirac »*³³⁹.

A en croire l'avocat franco-sénégalais, des chefs d'Etat africains ont contribué au financement de la campagne présidentielle de 2002 de Jacques Chirac. « *Par mon intermédiaire, et dans son bureau, cinq chefs d'État africains - Abdoulaye Wade*

³³⁸ Christophe Boisbouvier, op. cit, p. 25.

³³⁹ Laurent Valdiguié, « Robert Bourgi : "J'ai vu Chirac et Villepin compter les billets" », le 11 septembre 2011, modifié à 16h 06 mn, le 23 mars 2017.

(Sénégal), Blaise Compaoré (Burkina Faso), Laurent Gbagbo (Côte d'Ivoire), Denis Sassou Nguesso (Congo-Brazzaville) et, bien sûr, Omar Bongo (Gabon) - ont versé environ 10 millions de dollars pour cette campagne de 2002 »³⁴⁰, soutient-il.

Ces pratiques sont susceptibles de bien contribuer à légitimer le sentiment « pessimiste » qu'aurait eu François Mitterrand par rapport à l'amélioration de la qualité de la démocratie et des droits humains en Afrique subsaharienne. A en croire Albert Bourgi, l'ancien Président de la République française confiait, en privée, évoquant la démocratie en Afrique subsaharienne, « *il faut être réaliste, l'Afrique a perdu sur tous les tableaux*³⁴¹ ». Cette confiance pouvait bien renseigner sur l'opportunisme du discours de La Baule.

Paragraphe 2. Le discours de La Baule, une dynamique pas déterminante dans le processus démocratique en Afrique subsaharienne

Par-delà le contexte international caractérisé par la troisième (3^{ème}) vague de démocratisation qui a fortement touché des Etats de l'Europe de l'Est, la situation politique française dans laquelle s'est tenue le sommet de La Baule n'est pas aussi étrangère à cette position de la France d'ouvrir une nouvelle page dans sa politique de coopération avec l'Afrique subsaharienne. Le discours de La Baule est tenu à un moment où la côte de popularité de François Mitterrand s'inscrivait dans une logique décroissante au point de battre, en décembre 1991, un record d'impopularité (22% d'avis favorables) parmi les chefs d'Etat de la Ve République. Cette impopularité de

³⁴⁰ Ibid.

³⁴¹ Albert Bourgi et Christian Casteran, *Le Printemps de l'Afrique*, Paris, Hachette, 1991, p. 65.

l'ancien Président français est constatée par tous les instituts de sondage³⁴² à des degrés divers.

« Au tournant des années 1990, nous renseigne Christophe Boisbouvier, une part grandissante du « peuple de gauche déçante ».... Les affaires se multiplient et révèlent notamment que le financement de la campagne du candidat Mitterrand en 1988 a été illégal. Heureusement qu'en janvier 1990 les députés socialistes - dont François Hollande et Ségolène Royal - ont voté une loi d'amnistie ! »³⁴³

L'analyse de la tenue du discours de François Mitterrand à La Baule ne saurait passer sous silence cette réalité politique interne à la France. En d'autres termes, en bon stratège politique, il aurait saisi au rebond la balle de la troisième (3^{ème}) vague de démocratisation qui avait commencé à souffler en Europe de l'Est suite à l'implosion de l'empire soviétique et à la chute du mur de Berlin par une tentative d'apporter une réponse internationale à une question interne à la vie politique française relative à son impopularité. Pour François Mitterrand, *« le souffle de la démocratie fera le tour de la planète »*. À l'intention de ses homologues d'Afrique subsaharienne, François Mitterrand soutient en résumé que *« cette troisième vague de démocratisation qui a emporté les régimes forts de l'Europe de l'Est n'épargnera pas ceux d'Afrique au sud du Sahara »*. D'où la nécessité pour les pays africains de s'engager sur le chemin de la démocratie pour recevoir, en conséquence, une prime à la démocratie. Ainsi, l'ancien Président de la République française assujettit, dans son discours au sommet franco-africain de La Baule, l'aide publique au développement de la France aux efforts de démocratisation des Etats africains bénéficiaires.

³⁴² Lire <http://www.rtl.fr/actu/politique/sondage-hollande-atteint-la-cote-de-la-popularite-la-plus-basse-de-la-ve-republique-7766909419> site consulté pour la dernière fois le 26 juin 2015.

³⁴³ Christophe Boisbouvier, op. cit, p. 39.

L'antériorité de la tenue des conférences nationales dans certains pays d'Afrique subsaharienne audit sommet prouve que le discours de La Baule quoique d'une importance majeure dans le processus de démocratisation des régimes d'Afrique au sud du Sahara a une portée historique relative. Le discours de La Baule de François Mitterrand, à l'occasion du 16^{ème} sommet France-Afrique de juin 1990, ne mérite pas la légende qu'on lui attribue souvent sur la politique africaine. Le 16^{ème} sommet France-Afrique est certes un facteur non négligeable voire le catalyseur ayant également favorisé les transitions démocratiques des années dix neuf cent quatre vingt dix (1990) en Afrique subsaharienne, mais il n'en est pas l'élément déclencheur. Il convient de souligner que les conférences nationales qui ont été le symbole du déclenchement de cette troisième vague de démocratisation en Afrique au sud du Sahara, précisément la conférence nationale des forces vives du Bénin (du 19 au 28 février 1990) et, ensuite, celle du Gabon (mars-avril 1990) sont antérieures au sommet franco-africain de La Baule (juin 1990). Ces Forums de refondation de l'Etat africain se révélaient en réalité comme une réponse aux soubresauts sociaux et politiques qui traversaient beaucoup de ces Etats d'Afrique subsaharienne dans la période de la fin des années 1980 et début des années 1990.

Quelques faits dans la politique africaine de la France tenus dans la période du sommet de La Baule sont susceptibles de remettre en cause la légitimité historique du discours de François Mitterrand par rapport à l'ouverture démocratique des Etats d'Afrique subsaharienne au début des années 1990. En mai 1990, Paris a sauvé le pouvoir gabonais en participant, via ses forces armées basées à Port-Gentil, à la répression d'une insurrection populaire contre le régime d'Omar Bongo, l'« *ami* » de la France-« *opération Requin* ». En octobre de la même année, la France envoie plusieurs centaines de militaires au Rwanda – « *opération Noroît* ». Comme au Gabon, l'« *opération Noroît* » avait pour finalité d'assurer la survie du régime de Juvénal Habyarimana. A cet effet, les forces françaises auraient entraîné et équipé des

militaires rwandais. Elles sont même accusées d'avoir essayé d'arrêter l'avancée des rebelles du FPR³⁴⁴.

En d'autres termes, bien que les dynamiques exogènes (notamment le discours de La Baule) soient importantes pour rendre intelligible le déclenchement des ouvertures démocratiques en Afrique subsaharienne, les dynamiques endogènes aux pays africains ont été le facteur explicatif déterminant. L'explication fondamentale de cette lourde tendance à la démocratisation en Afrique au sud du Sahara au début des années dix neuf cent quatre vingt dix (1990) est relatif à la forte aspiration des peuples africains à la liberté. Comme le note Adama Gaye, « *Dès juin 1990, sentant le vent tourner dans cette direction, le président français de l'époque, François Mitterrand, pour ne citer que lui parmi les dirigeants occidentaux, avait ainsi profité de la tenue dans la ville balnéaire de la Baule pour apporter son soutien à la démocratisation du continent.* »³⁴⁵

Il convient de noter que la « *révolution* », sans effusion de sang, observée dans nombre de pays africains, à cette époque, a été, en partie, favorisée par le discours de La Baule. Néanmoins, la principale dynamique de l'écriture de la page des transitions démocratiques de l'histoire politique africaine post coloniale est liée à des considérations internes aux pays d'Afrique subsaharienne. Au Bénin, à la fin des années dix neuf cent quatre vingt (1980), la situation économique catastrophique et les troubles sociaux combinés à la chute des régimes communistes de l'Europe de l'Est ont amené le régime « *maxiste léniniste* » de Mathieu Kérékou a initié en février 1990 la conférence nationale souveraine. La « *rue* » a contraint Félix Houphouët Boigny de la Côte d'Ivoire à l'ouverture démocratique avec l'instauration du multipartisme (1990) et la création du poste de Premier ministre (1991). La transition démocratique

³⁴⁴ FPR : Front patriotique rwandais.

³⁴⁵ Adama Gaye, op-cit., p. 112.

au Mali a été impulsée en 1990-1991 par les associations de la société civile comme ADEMA³⁴⁶, CNID³⁴⁷, UNTM³⁴⁸ ou l'AEEM³⁴⁹. Chacun de ces éléments de la société civile malienne a joué un rôle important dans la révolte populaire du 26 mars 1991 ayant renversé Moussa Traoré par un groupe militaire dirigé par le capitaine Amadou Toumani Touré. Par-delà leur participation prépondérante à la chute du régime de Moussa Traoré, plusieurs responsables de ces organisations de la société civile malienne comme Oumar Mariko de l'Association des élèves et étudiants du Mali de même que le responsable de l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM) de l'époque ont eu à jouer un rôle de premier plan dans les organes de transition en 1991-1992.

Paragraphe 3. L'ambivalence de la France sur sa politique africaine après le sommet de La Baule

Le manque souvent de détermination de la France dans sa volonté d'exiger des Etats africains bénéficiaires de son aide publique au développement à s'inscrire dans la démocratisation de leur régime politique s'est traduit souvent dans des déclarations des chefs d'Etat français. De François Mitterrand à François Hollande en passant par Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, de tels discours sont parfois tenus par ces derniers. Déjà, en novembre dix neuf cent quatre vingt onze (1991) soit un (1) an après le sommet de La Baule, François Mitterrand s'adressant à ses pairs africains au sommet de Chaillot relativise sa stratégie de conditionnalité politique aux pays d'Afrique subsaharienne en ces termes « *fixer en toute indépendance les modalités et les rythmes* » de la transition démocratique « *dès lors que la direction est prise* »³⁵⁰.

³⁴⁶ ADEMA : Alliance pour la démocratie au Mali.

³⁴⁷ CNID : Congrès national d'initiative démocratique.

³⁴⁸ UNTM : Union nationale des travailleurs du Mali.

³⁴⁹ AEEM : Association des Élèves et Etudiants du Mali.

³⁵⁰ Allocution de François Mitterrand à l'ouverture du 4e sommet de la francophonie, 19 novembre 1991.

Ce qui peut être interprété comme un « *rétopédalage* » de François Mitterrand est en réalité un « *remake* » de sa position sur la politique africaine de la France dans les premières années de sa vie à l'Élysée. Après les fortes promesses électorales de rupture, François Mitterrand a perpétué les pratiques ténébreuses qu'il admonestait dans l'opposition. Le symbole fort de ce revirement est la démission de Jean Pierre Cot, ministre délégué chargé de la coopération et du développement (1981-1982), qui comptait moraliser les relations franco-africaines. D'ailleurs, à l'occasion d'une visite à Yaoundé (Cameroun) en juin 1983, François Mitterrand soutient, en marge d'une conférence de presse avec Paul Biya, qu'il n'y pas de « *hiatus entre avant 1981 et après* »³⁵¹ en faisant allusion à la politique africaine de la France avant et après son élection à l'Élysée.

Ce changement des socialistes français entre leurs convictions dans l'opposition et celles dans la pratique du pouvoir sous François Mitterrand est également constaté et condamné par un des leurs, Lionel Jospin. « *En septembre 1994, Lionel Jospin essaie de sortir le PS de sa torpeur. (...)« La politique africaine, écrit-il, est certainement le domaine où, après quelques velléités de rupture avec les errements anciens au début du premier septennat, les socialistes se sont le moins écartés des habitudes prévalant sous la droite. Les réseaux se sont maintenus, d'autres se sont créés* »³⁵². Pis, le responsable socialiste croit que la France a sa part de responsabilité dans l'état chaotique du continent africain : « *La situation dramatique de l'Afrique aujourd'hui – y compris dans notre zone traditionnelle d'influence – a naturellement des causes objectives, qui trouvent leur source sur place et qui ne peuvent nous être imputées. Mais la politique du secret, les multiples interventions discrètes, l'indulgence trop*

³⁵¹ « Conférence de presse de M. François Mitterrand, président de la République, Yaoundé (Cameroun), 21 juin 1983 », disponible sur < <http://discours.vie-publique.fr> >.

³⁵² Projet de résolution de Lionel Jospin, Vendredi , le 2 septembre 1994, cité in Gaspard-Hubert Lonsi Koko, Mitterrand l'Africain ?, Éditions de l'Égrégore, Paris, 2007, p. 121.

longtemps maintenue à l'égard d'excès internes de toutes sortes, les liens personnels entre chefs d'État – soi-disant “à l'africaine” – prévalant sur les relations diplomatiques en usage avec les autres pays, des politiques d'aide au développement inadaptées ont aussi leur part de responsabilité. Une remise en cause est nécessaire »³⁵³.

Jacques Chirac, magnifiant certes les valeurs de la démocratie, voit que l'Afrique a encore du chemin à faire pour s'approprier des valeurs démocratiques. Pour Jacques Chirac³⁵⁴, « *L'Afrique n'est pas mûre pour la démocratie* »³⁵⁵. En dépit de cette déclaration qui a fait couler beaucoup d'encre, Jacques Chirac semble en être fortement convaincu. Il milite, le 18 juillet 1996 à Brazzaville, pour une reconsidération des relations entre l'Occident et l'Afrique subsaharienne après avoir constaté, dans une certaine mesure, les échecs de la soumission de l'aide publique internationale à des conditions politiques. « *Ces échecs nous parlent d'eux-mêmes. Ils nous imposent aujourd'hui de repenser, dans un esprit de tolérance et d'humilité, nos liens à l'Afrique* »³⁵⁶ pour accompagner le continent noir sur le « *chemin difficile de la démocratie* » : « *Nous n'avons pas à lui donner de leçon ... La démocratie c'est un état d'esprit ... c'est le fruit d'un long apprentissage* »³⁵⁷. Six ans après le sommet de La Baule, le cadre tracé par la France apparaît d'autant plus tortueux que Jacques Chirac

³⁵³ Ibid.

³⁵⁴ Jacques Chirac, qui était alors Premier ministre, répondait, sur Europe 1, à la question de Catherine Nay lui demandant si ce n'était « pas un peu raciste de dénier aux Africains le droit d'avoir plusieurs partis comme n'importe quel citoyen du monde ». Se voyant reprocher d'avoir jugé l'Afrique pas mûre « pour la démocratie », il s'en est défendu dans une interview à Jeune Afrique : « Je n'ai pas dit cela. Je crois simplement que le multipartisme n'est qu'un élément de la démocratie. Il n'est pas toute la démocratie. Surtout, il ne doit pas être le prétexte pour favoriser le retour des rassemblements ethniques. »

³⁵⁵ Cette déclaration prêtée à Jacques Chirac est tenue en février 1990 au moment de la tenue de la Conférence nationale des forces du Bénin.

³⁵⁶ Ibid.

³⁵⁷ Ibid.

dresse à juste titre le constat sévère de l'inanité d'une stratégie de conditionnalité politique qui a servi de caution à une « *démocratie de façade* »³⁵⁸.

Par-delà les discours, la France a également posé dans sa coopération internationale avec l'Afrique subsaharienne des actes susceptibles de remettre en cause sa fidélité à l'esprit de La Baule. François Mitterrand, précurseur de la stratégie de conditionnalité démocratique dans la politique de coopération de la France avec les pays d'Afrique au sud du Sahara, n'est pas exempt de reproches relativement à l'état peu reluisant de la démocratie africaine qu'il a blâmé avec vigueur à l'occasion du sommet de La Baule. Dans l'opposition, le Parti socialiste (PS) qu'il dirigeait était foncièrement contre la tenue des sommets franco-africains. Au pouvoir, cependant, François Mitterrand a complètement remis en cause ses convictions d'opposant. Le premier sommet franco-africain sous sa présidence a été organisée à Paris les 3 et 4 novembre 1981 autrement-dit moins d'un an après son élection à l'Élysée. L'ancien Président de la République française fait partie des chefs d'Etat de la Vème République ayant le plus observé des pratiques dans les relations franco-africaines ne contribuant pas au respect et à l'approfondissement des valeurs démocratiques et de droits de l'Homme sur le continent africain.

Les années de François Mitterrand sont marquées par la continuité et la consolidation des sommets France-Afrique, des pratiques qualifiées de « *Françafrique*³⁵⁹ » avec la diplomatie officieuse, la pratique des réseaux, la personnalisation des rapports avec ses homologues africains, la mise en jeu des intermédiaires à l'image de Jacques Foccart

³⁵⁸ Ibid.

³⁵⁹ Rappelons que le vocable « *Françafrique* » est une invention en 1955 de Félix Houphouët Boigny, ancien Président de la Côte d'Ivoire. Par ce terme, le père de la Nation ivoirienne entendait qualifier les relations entre la France et ses anciennes colonies qu'il magnifiait, au demeurant. Ce terme a surtout été vulgarisé en 1998 par François-Xavier Verschave, spécialiste des relations France-Afrique, pour désigner les relations officieuses et occultes entre la France et l'Afrique.

(le père fondateur de la « *Françafrique* ») et, souvent, aux dépens des valeurs de démocratie et de droits humains. A titre d'exemple, lors de son passage à Saint-Louis du Sénégal le 23 mai 1982, François Mitterrand renonce au discours qu'il devait prononcer sur la volonté de la France de ne plus couvrir n'importe quelle violation des droits de l'Homme avec complaisance. Cette renonciation s'expliquerait par le fait qu'il ne voulait pas indisposer certains chefs d'Etat d'Afrique subsaharienne.

Jean Pierre Cot, ministre délégué de la coopération et ancien militant des droits humains, aurait été poussé à la sortie du Gouvernement par des lobbies de la « *Françafrique* ». Les Présidents du Gabon (Omar Bongo Odimba), du Zaïre (Mobutu Sese seko) et de la Centrafrique (André Kolingba) d'intelligence avec Guy Penne et Jean Christophe Mitterrand de la Cellule africaine de l'Elysée seraient parvenus à cette fin. En effet, Jean Pierre Cot mettait mal à l'aise certains barrons de la « *Françafrique* » du fait qu'il voulait mettre la démocratie et les droits de l'Homme au cœur de la politique de coopération française avec les Etats africains en mettant un terme à certaines mauvaises habitudes. Jean Pierre Cot, qui disait vouloir « *moraliser* » les relations France-Afrique, a finalement-démissionné-ou fut-il invité à la démission-le 08 décembre 1982. Les largesses du président gabonais Omar Bongo Odimba, qui soutenait financièrement des acteurs de la classe politique française à l'instar de son homologue ivoirien Houphouët Boigny ainsi que l'importance des intérêts français dans son pays, a finalement beaucoup pesé sur le départ de Jean Pierre Cot du Gouvernement. L'ambivalence de François Mitterrand sur la politique africaine n'est pas totalement exempte de reproche sur l'état de la démocratie et des droits humains en Afrique subsaharienne qu'il admonestait en 1990 à La Baule.

Cette ambivalence de la politique étrangère de la France sur le continent africain semble survivre au sommet de La Baule. L'esprit du discours de La Baule n'a pas été tout à fait respecté durant la période de la présidence de François Mitterrand post

sommet de La Baule. En dépit de ses progrès significatifs en termes de démocratisation, le Bénin, pionnier des conférences nationales en Afrique subsaharienne, n'a pas, en contre partie, perçu une prime en récompense à ses efforts démocratiques au courant des années 1989, 1990 et 1991. L'aide publique au développement que la France a accordée au Bénin en 1990-1991 avoisine celle reçue par le Gabon à la même période et pire elle chute à partir de 1992. Cependant, il est noté une hausse sensible de l'aide publique française au développement au pays d'Omar Bongo Odimba en 1993-1994 malgré sa conférence nationale non souveraine torpillée et qui s'est révélée être une coquille vide³⁶⁰. Les relations personnelles très fortes entre le président gabonais Omar Bongo et son homologue français semblent n'être pas étrangères à cette faveur qu'a bénéficié le Gabon de la part de la France. Les intérêts économiques de la France au Gabon surtout compte tenu des matières premières notamment le pétrole dont dispose le pays peuvent constituer un des facteurs explicatifs de cette bienveillance française.

Au Togo, le 3 décembre 1991, le processus de démocratisation connut un coup d'arrêt brutal. Les forces armées fidèles au Général Gnassingbé Eyadema envahissent la Primature et déchoient le Premier ministre Me Joseph Kokou Koffigoh de ses fonctions. Le Premier ministre Me Joseph Kokou Koffigoh, membre de l'opposition modérée, a été nommé à ce poste suite à la Conférence nationale souveraine du 8 juillet au 28 août 1991. L'absence de réaction de la France, pourtant si prompte à intervenir sur le continent en vertu de la légitimité démocratique, a contribué au torpillage de la transition démocratique au Togo.

³⁶⁰ Voir notamment Charles M'ba, La « conférence nationale » gabonaise : du congrès constitutif du rassemblement social démocrate gabonais (RSDG) aux assises pour la démocratie pluraliste, Afrique 2000, novembre 1991, n°7, pp. 75-90.

« Attaqué à l'artillerie, littéralement sous les bombes, Me Koffigoh griffonne sur un bout de papier une demande d'intervention adressée à la France, pour qu'elle vienne « sauver la démocratie au Togo ». Au péril de sa vie, Bruno Delaye la transmet à Paris, d'où le ministre de la Défense, Pierre Joxe, fait partir sur-le-champ trois cents parachutistes. Ils viennent d'arriver au Bénin voisin quand l'Élysée stoppe net leur progression. « Il fallait tenir compte du risque - pour la communauté française à Lomé - et du profond malaise qu'aurait provoqué, aussi ailleurs en Afrique, un affrontement entre militaires français et soldats togolais », expliquera-t-on, par la suite, à la présidence de la République. La presse rappellera « l'amitié » entre le général Eyadema et Jean-Christophe Mitterrand, du temps où ce dernier résidait à Lomé comme correspondant de l'Agence France-Presse (AFP) »³⁶¹.

Jacques Chirac, successeur de François Mitterrand à l'Élysée, n'est pas aussi resté insensible aux charmes des « baobabs » des relations franco-africaines. La « *realpolitik* » a aussi eu raison sur lui. Sous la présidence de Jacques Chirac (1995-2007), c'est aussi la perpétuation de la personnalisation des relations d'Etat à Etat. Durant toute sa présidence, Jacques Chirac s'est montré très proche de l'Afrique subsaharienne au point de se proclamer « *ami et avocat de l'Afrique* » ou de se voir attribuer le qualificatif de « *Chirac l'Africain* ».

« *La France perd un ami, j'ai perdu un frère !* ». Cette réaction de Jacques Chirac à l'annonce de la mort du président togolais Gnassingbé Eyadema en dit long. Déjà, après la victoire du 16 mars 1986 de la droite aux législatives, le nouveau Premier ministre du président socialiste François Mitterrand réserve sa première visite à son « *père* » ivoirien Félix Houphouët Boigny, une visite remplie de symbole. A Abidjan

³⁶¹ Antoine Glaser et Stephen Smith, Comment la France a perdu l'Afrique, Éditions Autrement, Paris, 2005, p. 54.

(Côte d'Ivoire), alors que la Conférence nationale se tenait au Bénin (19 au 28 février 1990), le Maire de Paris Jacques Chirac, en réunion de l'AIMF³⁶² en février 1990, y fera l'apologie du régime monopartiste dont la finalité « *inavouée* » était de venir au secours de son « *père* » Félix Houphouët Boigny dont le régime de parti unique vivait ses derniers moments. Pourtant, le processus de démocratisation fortement encouragé par la France à l'aune des années dix neuf cent quatre vingt dix (1990) était sensé ouvrir la page du multipartisme dans la politique africaine. « *Le multipartisme est une sorte de luxe que les pays en voie de développement, qui doivent concentrer leurs efforts sur leur expansion économique, n'ont pas les moyens de s'offrir.* »³⁶³ Il développe son argumentaire en soutenant que « *de toute façon, le multipartisme n'est pas lié à la démocratie puisqu'il y a des pays à parti unique où la démocratie s'exerce au sein de ce parti unique* »³⁶⁴, et cependant, « *il y a des régimes de pluralisme où la démocratie n'est pas respectée* »³⁶⁵.

Le multipartisme instauré à la faveur des transitions démocratiques n'a pas été accompagné en général d'élections libres et transparentes sur le continent africain. Néanmoins, Jacques Chirac se distinguait toujours par les télégrammes de félicitations qu'il envoyait à ses homologues africains à la suite d'élections présidentielles dont les processus électoraux sont très souvent sujets de fortes contestations de la part des opposants. Les relations personnelles entre Jacques Chirac et certains de ses homologues africains auraient certainement amené ces derniers à contribuer au financement de la campagne présidentielle de 2002 de « *Chirac l'Africain* ».

³⁶² AIMF : Association internationale des Maires francophones.

³⁶³ Extrait du discours du Maire de Paris Jacques Chirac en février 1990 à Abidjan (Côte d'Ivoire) à l'occasion de la réunion de l'Association des Maires francophones.

³⁶⁴ Ibid.

³⁶⁵ Ibid.

Cette personnalisation pourrait bien expliquer le mutisme de Jacques Chirac voire le soutien qu'il apporte à certains de ses « amis » homologues africains accusés de dérives de la démocratie. Dans sa volonté de modifier la Constitution tchadienne afin de se représenter autant de fois qu'il le souhaite, Idriss Déby avait bénéficié du soutien de l'« ami » Jacques Chirac. Ainsi, en mai 2004, Xavier Darcos, ministre français de la coopération, de passage à N'Djamena, manifeste publiquement le soutien de la France au président tchadien engagé dans une procédure de révision constitutionnelle vivement contestée par son opposition. « *La France soutient la position du président Déby, qui a été élu démocratiquement et par deux fois ; elle salue le fait que l'Assemblée nationale [tchadienne], à une majorité supérieure à celle qui d'habitude soutient le gouvernement, a approuvé la révision de la Constitution* »³⁶⁶, affirme le ministre français de la coopération.

En avril 2005, au Togo, Jacques Chirac apporte également son soutien à un autre dirigeant africain à l'issue d'un scrutin très contesté. Suite à la mort de Gnassingbé Eyadema (février 2005), son fils, Faure Eyadema, est élu Président de la République à l'issue d'un processus électoral loin d'être transparent et démocratique. Les manifestations de protestation des forces de l'opposition ont été fortement réprimées. Ces violences post-électorales ont provoqué 45.000 réfugiés dans les pays voisins selon le Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR) et ont fait entre 400 et 500 morts d'après le Haut-commissariat aux droits de l'Homme (HCDH)³⁶⁷. En dépit de ce tableau dramatique et du scrutin qualifié de « *mascarade électorale* » par le ministre

³⁶⁶ Propos tenus le 28 mai 2004 à la sortie d'une audience avec le président tchadien, Idriss Deby, à N'Djamena.

³⁶⁷ Voir le rapport du Haut-Commissariat des droits de l'Homme sur les violences et les allégations de violations des droits de l'Homme survenues au Togo avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005, septembre 2005.

de l'Intérieur Nicolas Sarkozy³⁶⁸, Jacques Chirac valide l'élection et adresse ses félicitations au Président nouvellement « élu », Faure Eyadema.

Les successeurs de Jacques Chirac ont, pratiquement, tenu le même discours de rupture. Nicolas Sarkozy a appelé au changement de la politique africaine de la France en rompant avec la « *Françafrique* ». Avant son arrivée à l'Élysée, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, manifeste dans un discours à Cotonou, le 19 mars 2006, son désir de rompre avec les anciennes pratiques dans les relations franco-africaines en ces termes : « *Je crois indispensable de faire évoluer, au-delà des mots, notre relation. L'immense majorité des Africains n'ont pas connu la période coloniale. 50% des Africains ont moins de 17 ans. Comment peut-on imaginer continuer avec les mêmes réflexes ?* »³⁶⁹.

Une critique à peine voilée a été adressée par le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy à l'endroit de certains Présidents de la République française y compris François Mitterrand et Jacques Chirac. François Mitterrand et Jacques Chirac faisaient souvent l'objet d'accusation de mettre les relations amicales au cœur de la diplomatie française en Afrique au sud du Sahara : « *Les relations entre des États modernes ne doivent pas seulement dépendre de la qualité des relations personnelles entre les chefs d'État, mais d'un dialogue franc et objectif, d'une confrontation des intérêts respectifs, du respect des engagements pris* »³⁷⁰.

³⁶⁸ Nicolas Sarkozy à l'époque, mais il n'était pas membre du gouvernement. Nicolas Sarkozy a quitté le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin le 29 novembre 2004. Et à partir de cette période, il ne manquait pas d'occasion, malgré qu'il fût un responsable de la majorité présidentielle française, de prendre ses distances vis-à-vis du président Jacques Chirac qu'il voulait succéder à l'Élysée.

³⁶⁹ Extrait du discours de Nicolas Sarkozy qu'il a prononcé à Cotonou le 19 mai 2006, en qualité de ministre de l'Intérieur.

³⁷⁰ Ibid.

Pour le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy « *Notre relation doit être décomplexée, sans sentiment de supériorité ni d'infériorité, sans sentiment de culpabilité d'un côté, ni soupçon d'en jouer de l'autre, sans tentation de rendre l'autre responsable de ses erreurs. À nous, Français, de renier tout paternalisme, d'exclure toute condescendance à l'endroit des Africains. Et surtout plus de respect. Nous ne savons pas mieux que vous quel est le bon chemin. Je refuse la posture d'une France donneuse de leçons* »³⁷¹.

A l'épreuve de la réalité du pouvoir, les convictions du ministre Nicolas Sarkozy semblent ne pas réellement accompagner le président Nicolas Sarkozy à l'Élysée. Le comportement du président Nicolas Sarkozy a démontré que les convictions d'un candidat à la présidence ne sont pas forcément celles d'un Président de la République. La « *realpolitik* » est passée par là. Juste après son investiture en 2007, l'une des figures emblématiques de la « *Françafrique* », Omar Bongo Odimba, a reçu la promesse d'être le premier chef d'Etat africain à être reçu à l'Élysée. Ellen Johnson Searlif, présidente du Libéria, sera finalement la première à rencontrer le président nouvellement élu suite à l'ire que cette promesse a soulevée auprès des organisations de la société civile dont l'Association Survie soucieuses de l'écriture d'une nouvelle page dans les relations diplomatiques de la France avec les Etats d'Afrique subsaharienne.

Le secrétaire d'Etat à la coopération, Jean Marie Bockel, aurait été victime de sa volonté manifeste d'une reconsidération de la politique d'aide publique au développement de la France à l'Afrique subsaharienne. Cette redéfinition, croit-il, doit se faire en faveur des principes de démocratie et de droits de l'Homme en conformité au discours de Cotonou et aux promesses électorales du candidat Nicolas Sarkozy devenu chef de l'Etat.

³⁷¹ Ibid.

Jean Marie Bockel soutenait sans ambages la nécessité de refonder la politique de coopération de la France avec l’Afrique en la moralisant et en la modernisant par l’intégration effective de la stratégie de conditionnalité démocratique conformément à l’esprit du discours de Cotonou de Nicolas Sarkozy. « *Il nous faut débarrasser [la relation franco-africaine] des réseaux d'un autre temps, des émissaires officieux qui n'ont d'autre mandat que celui qu'ils s'inventent. Le fonctionnement normal des institutions politiques et diplomatiques doit prévaloir sur les circuits officieux qui ont fait tant de mal par le passé. Il faut définitivement tourner la page des complaisances, des secrets et des ambiguïtés* ». Cet extrait du discours de Cotonou de Nicolas Sarkozy semblait être considéré par Jean Marie Bockel comme une feuille de route.

Enfin, cette épreuve a valu à Jean Marie Bockel, qui avait déclaré au journal Le Monde vouloir « *signer l’acte de décès de la Françafrique* »³⁷², son poste de secrétaire d’Etat à la coopération dans le Gouvernement. En effet, à l’occasion de ses vœux à la presse le 15 janvier 2008, Jean-Marie Bockel renouvelle son engagement à mettre un terme aux réseaux de la « *Françafrique* » conformément à la volonté exprimée par Nicolas Sarkozy à Cotonou en 2006. Dans le discours qu’il a prononcé à cet effet, Jean Marie Bockel affirme: « *La rupture annoncée à Cotonou tarde à venir [...] Je veux signer l’acte de décès de la Françafrique [...] Je veux tourner la page de pratiques d'un autre temps, d'un mode de relations ambigu et complaisant, dont certains, ici comme là-bas, tirent avantage, au détriment de l'intérêt général et du développement*³⁷³ ». Cette déclaration de Jean-Marie Bockel a une portée historique. A l’image de la démission de Jean-Pierre Cot en 1982, ce discours symbolise la rupture à la « *rupture* » tant promise par le candidat Sarkozy de refondation de la pratique diplomatique de la France sur le continent africain.

³⁷² Philippe Bernard, « Jean-Marie Bockel : « Je veux signer l’acte de décès de la Françafrique », Le Monde , 16 janvier 2008.

³⁷³ Ibid.

Cette déclaration appelant à la concrétisation des promesses de campagne du candidat Nicolas Sarkozy en rompant avec la « *Françafrique* » a déplu à certains dirigeants africains³⁷⁴. Jean-Marie Bockel a été par la suite muté au secrétariat d'Etat aux Anciens combattants, à la suite d'une demande, dit-on, d'Omar Bongo Odimba, de Denis Sassou Nguesso et de Paul Biya³⁷⁵. Robert Bourgi³⁷⁶, « *disciple* » de Jacques Foccart³⁷⁷, aurait joué le rôle d'intermédiaire entre ces Présidents d'Afrique subsaharienne et Nicolas Sarkozy. « *Bockel n'a rien compris à l'Afrique. Il fallait s'en débarrasser. J'ai transmis des messages en ce sens. Nicolas Sarkozy les a entendus* » a-t-il affirmé³⁷⁸. S'il en était besoin, l'éviction de Jean Marie Bockel de la rue Monsieur est la preuve que la volonté du candidat Nicolas Sarkozy de tourner la page de la « *Françafrique* » n'a pas résisté à la « *realpolitik* » et à la puissance de ces réseaux. En effet, il doit probablement son éviction aux présidents gabonais, congolais et camerounais qui ont manifesté au Président français, avec plus ou moins

³⁷⁴ Le Conseil des ministres gabonais tenu le 16 janvier dénonce « *un cliché méprisant faisant des États africains de vulgaires mendiants sollicitant sans fin l'aumône de la France* ».

³⁷⁵ Source : France-Gabon, Bientôt le divorce ? in Jeune Afrique No 2514 du 15 au 21 mars 2009, p. 37.

³⁷⁶ Me Robert Bourgi est un élément des réseaux de la Françafrique et a travaillé avec Jacques Foccart (symbole de la Françafrique) à l'Élysée en 1995. Me Robert Bourgi se définit, d'ailleurs, comme l'élève de Foccart et le fils de l'ancien Président de la République du Gabon, Omar Bongo Odimba également considéré comme un des piliers fondamentaux de la Françafrique. Sa fidélité à Jacques Chirac – pour lequel il ferraila dur contre Édouard Balladur auquel Nicolas Sarkozy était alors rallié – ne l'empêche pas de trouver sa place dans l'entourage du président Sarkozy. Le 16 mai 2007, il est à l'Élysée pour l'investiture. Le 27 septembre 2007, il reçoit les insignes de chevalier de la Légion d'honneur des mains du président Nicolas Sarkozy qui, à cette occasion, rend un hommage appuyé à Jacques Foccart.

³⁷⁷ Jacques Foccart, un homme très puissant sous la présidence du général De Gaulle, était chargé par celui-ci de développer des mécanismes en vue de maintenir les nouveaux Etats indépendants de l'Afrique subsaharienne francophone sous l'influence française. C'est le « *pré carré* » de la France. Jacques Foccart fut le secrétaire général de l'Élysée et responsable de nombreux services de renseignements français. Si l'ancien président Houphouët Boigny est l'homme qui a inventé le terme « France-Afrique » devenu plus tard « Françafrique », Jacques Foccart est celui qui a réussi avec brillance la mission de lui donner un contenu par des moyens illégaux et occultes.

³⁷⁸ Hervé Gattegno, « L'homme qui a tué Bockel », *Le Point*, 27 mars 2008.

d'insistance, leur désaccord avec les propos tenus par le secrétaire d'État à la coopération le 15 janvier 2008³⁷⁹.

Après son investiture, le successeur de Jean Marie Bockel, Alain Joyandet, a effectué une visite à Libreville auprès d'Omar Bongo. Cette cérémonie très couverte par les médias français et sur l'initiative du Secrétaire général de l'Élysée, Claude Guéant, et du conseiller spécial pour les affaires africaines de l'Élysée, Robert Bourgi, était très symbolique, car démontrant la peau dure de la « *Françafrique* ». Expliquant les raisons de cette cérémonie, Robert Bourgi affirmait « *Nous avons voulu présenter le nouveau secrétaire d'État au chef d'État gabonais, afin qu'il approuve ce choix. Cela fait partie des traditions entre la France et le Gabon qui entretiennent des liens particuliers et privilégiés sur le continent* ». Quant au nouveau secrétaire d'Etat, après son tête à tête avec le président gabonais, il qualifiait devant les questions des journalistes que « *le climat* » de cet entretien avec celui qu'il a appelé « *papa* » de « *Très chaleureux, et même affectueux* ». Pourquoi « *papa* »? « *Je l'ai appelé ainsi sur les conseils d'un de ses proches. Ça rend les choses plus simples...* »³⁸⁰, laisse-t-il entendre. Ce qui vient d'être développé prouve que Nicolas Sarkozy, à l'image de François Mitterrand, ses convictions d'opposant sur la Françafrique ne l'ont pas poursuivi durant son mandat à l'Élysée. Il n'a pas pu résister au sentier de dépendance comme l'a révélé Christophe Boibouvier :

« Car, contrairement à ce qu'il avait promis quelques années plus tôt, Sarkozy n'a pas tourné la « page des réseaux d'un autre temps, des conseillers officieux, des officines et des émissaires de l'ombre ». Comme ses prédécesseurs, Nicolas Sarkozy s'appuie, en politique africaine, sur des réseaux parallèles, à l'abri des regards indiscrets. Parmi les hommes de l'ombre : l'incontournable Claude Guéant, successivement secrétaire

³⁷⁹ Élise Colette, « La Françafrique m'a tué », *Jeune Afrique*, n° 2463, 23 mars 2008, p. 12.

³⁸⁰ Lire Francis Laloupo, *ibid.*, p. 36.

général de l'Élysée et ministre de l'Intérieur ; le très foccartien Robert Bourgi, avocat franco-libanais qui s'est successivement mis au service de Chirac et de Sarkozy ; »³⁸¹

Comme ses prédécesseurs, François Hollande parle aussi d'une nouvelle orientation de la diplomatie française en Afrique rompant avec les pratiques d'alors. La volonté de normaliser les relations franco-africaines a longtemps été manifestée par la gauche. Rappelons qu'avant son accession au pouvoir en 1981, le Parti socialiste n'était pas favorable aux sommets France-Afrique. En effet, durant la cohabitation de 1997 à 2002, période marquée par l'avènement au poste de Premier ministre du socialiste Lionel Jospin, le Gouvernement français a pris des mesures allant dans le sens de traduire en acte la volonté de la gauche d'insuffler une nouvelle orientation à la coopération franco-africaine rompant avec des pratiques susceptibles d'inhiber l'implantation de la démocratie et des droits humains en Afrique subsaharienne. La transmutation du ministère de la coopération en secrétariat d'Etat placé sous l'autorité du Quai d'Orsay, la révision des accords de défense liant la France à des pays africains, la suppression de la base militaire française en République centrafricaine, etc. sont des mesures prises par le Gouvernement du Premier ministre Lionel Jospin sous la présidence de Jacques Chirac.

Des initiatives dont le processus sera arrêté, en 2002, suite à la défaite de Lionel Jospin au scrutin présidentiel et à la reprise par la droite de la totalité des prérogatives du pouvoir exécutif. Le candidat François Hollande, ancien premier secrétaire du Parti socialiste (1997-2008), semble entendre se conformer aux idéaux de la gauche et poursuivre le chemin déjà tracé par son parti entre 1997 et 2002. Au cours de la campagne présidentielle de 2012, le candidat François Hollande soutenait « *Le regard français sur l'Afrique doit changer. Je crois en effet, comme beaucoup d'Africains,*

³⁸¹ Christophe Boisbouvier, op. cit, p. 75.

que la Françafrique doit disparaître. Je m'engage par exemple à ce que disparaissent les fameuses officines, et à n'avoir qu'une seule politique, confiée à notre diplomatie et seulement à celle-ci. Il me semble aussi que la France doit travailler davantage avec l'Union Africaine, en particulier pour la résolution des conflits armés ou des crises politiques. Nous devons donc renforcer notre partenariat avec l'UA, mais aussi avec les organisations sous-régionales, dont la légitimité est précieuse lorsqu'une intervention devient nécessaire»³⁸². Une position que confirmera François Hollande lors de sa première visite en Afrique, après son élection, en ces termes : « Je ne suis pas venu en Afrique pour imposer un exemple, ni pour délivrer des leçons de morale. Je considère les Africains comme des partenaires et des amis. L'amitié crée des devoirs : le premier d'entre eux est la sincérité. Nous devons nous parler librement. Nous devons tout nous dire, sans ingérence, mais avec exigence³⁸³. »

Pour manifester son engagement et sa fidélité à l'esprit de rupture incarné par la gauche dans la politique africaine de la France, il remplace le ministère de la coopération par celui du développement et déclare « *Le temps de la Françafrique est révolu.* » Et il poursuit, « *Les émissaires, les intermédiaires et les officines trouvent désormais porte close à la présidence de la République française comme dans les Ministères.* ³⁸⁴ » Ces déclarations de François Hollande nous rappellent le discours de Cotonou de Nicolas Sarkozy et la suppression de la Cellule Africaine de l'Élysée par ce dernier. Mais, la réalité du pouvoir (notamment sous les présidences de François Mitterrand et de Nicolas Sarkozy) a révélé qu'un discours sur le changement n'est pas, forcément, le changement. Le témoignage de Guy Penne, responsable de la Cellule

³⁸² Extrait de l'interview accordée par François Hollande, candidat du parti socialiste à la présidentielle 2012, à Afrik.com, le mardi 27 mars 2012. Dernière consultation le 29 février 2016.

³⁸³ Discours prononcé par le Président Hollande le 12 octobre 2012 à l'Assemblée nationale du Sénégal.

³⁸⁴ Ibid.

africaine de l'Élysée sous François Mitterrand, en dit long « *Quand j'étais dans l'opposition, j'étais contre ma fonction* »³⁸⁵, confiera-t-il plus tard.

Avec du recul, François Hollande n'a pas également réussi à se soustraire du poids des habitudes durant son quinquennat. « ... *on a vu comment l'homme qui se présentait en 2012 comme le candidat du « changement, maintenant » a renoué avec les anciennes habitudes. Celui qui faisait « rompre avec la Françafrique » a finalement rompu avec plusieurs de ses promesses de campagne... On n'efface pas le passé d'un trait de plume.* »³⁸⁶

Paragraphe 4. La politique de deux poids deux mesures dans l'application de l'esprit de La Baule

La France semble adopter, souvent, en Afrique une politique de deux poids deux mesures au regard de considérations outre que le respect et la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme. Si en Guinée Conakry³⁸⁷, elle sanctionne, en Mauritanie³⁸⁸, la France ferme les yeux. Au lendemain du coup d'Etat du 6 août 2008 en Mauritanie, le groupe pétrolier français Total a signé un accord avec la junte au pouvoir pour la réalisation d'infrastructures routières dans le nord du pays dans le but de faciliter la prospection pétrolière menée par ladite compagnie française. L'accord est paraphé dans la capitale mauritanienne (Nouakchott) par Pierre Desvoyes et Dy

³⁸⁵ Lire Philippe Marchesin, *Mitterrand l'Africain*, in *Politique africaine*, n° 58, juin 1995.

³⁸⁶ Christophe Boisbouvier, op. cit., p. 208.

³⁸⁷ Après le coup d'Etat de Moussa Dadis Camara et surtout après les événements sanglants du 28 septembre 2009.

³⁸⁸ Après le coup d'Etat militaire d'août 2008 du général Mohamed Ould Abdel Aziz, en août 2008, contre le chef d'Etat mauritanien, Sidi Ould Cheikh Abdallahi. Dans l'histoire politique de la République islamique de Mauritanie, Sidi Ould Cheikh Abdallahi est premier président démocratiquement élu (mars 2007).

Ould Zeine respectivement directeur général du groupe pétrolier français en Mauritanie et ministre mauritanien en charge du pétrole.

Le contraste est que l'accord est intervenu au moment où l'Union européenne, présidée par la France, a donné un délai d'un mois à Nouakchott en vue de prendre des dispositions pour un retour rapide à la légalité constitutionnelle. A défaut, l'Union européenne n'excluait pas de prendre des sanctions à l'endroit de la Mauritanie. Ces sanctions pouvaient aller jusqu'au gel de la coopération de l'UE avec la Mauritanie en dehors des aides touchant directement les populations.

C'est le cas également du Nigeria³⁸⁹ où les missions d'observation électorale (MOE) nationales et internationales ont qualifié à l'unanimité les élections des 14 et 21 avril 2007 ayant porté au pouvoir le défunt président Umaru Yar'Adua de reculade démocratique. En dépit de cette conclusion des missions d'observation électorale, il n'y a eu aucune réaction de la part de la France. L'intérêt économique de la France semble avoir pris le dessus sur la conditionnalité politique promu par le discours de La Baule. Rappelons que le Nigéria est l'un des trois principaux pays partenaires commerciaux de la France sur le continent africain et qu'il est également le premier pays exportateur de pétrole en Afrique.

La relation entre la France et l'Afrique au sud du Sahara notamment francophone durant la période post indépendance a été également caractérisée par de nombreuses interventions françaises sur le continent africain. A travers ces interventions, l'ancienne puissance coloniale jouait presque le rôle de « *gendarme* » du continent et s'était dotée d'une réelle influence sur le cours de l'histoire de nombreux Etats d'Afrique subsaharienne. « *Certaines de ces interventions ont été fortement contestées*

³⁸⁹ Le Nigeria est le premier pays africain exportateur de pétrole. Ce qui laisse penser que malgré sa volonté de faire respecter la démocratie et les Droits de l'Homme en Afrique subsaharienne, l'aide à la démocratie de la France n'est point désintéressée.

dans leurs objectifs, leurs modalités ou leurs conséquences. Des opérations relevaient assurément de la protection de nos concitoyens, d'autres se sont soldées par des coups de forces soit pour défendre les pouvoirs en place, soit pour en changer les titulaires. La France a longtemps fait l'histoire, fait et défait des chefs d'État, pour le bonheur et parfois pour le malheur des populations »³⁹⁰.

Après le coup d'Etat de Noël 1999 en Côte d'Ivoire, la France a refusé d'intervenir pour rétablir la légalité constitutionnelle. Henri Konan Bédié, victime du putsch militaire a été le successeur constitutionnel de Félix Houphouët-Boigny en 1993 et a été élu en 1995. Une élection certes entachée par l'absence de l'essentiel des candidats de l'opposition dont ses principaux adversaires à savoir Alassane Dramane Ouattarra du RDR³⁹¹ pour cause de nationalité ivoirienne dite « *douteuse* » et Laurent Gbagbo du FPI pour boycott. Après le coup d'Etat de 1999, la France s'est limitée à condamner le changement anticonstitutionnel et à assurer la protection du Président déchu, Henri Konan Bédié, en vue de lui permettre de s'exiler dans la dignité. Cette attitude de la France est perçue dans l'opinion publique africaine et internationale comme le début d'une nouvelle ère dans les relations franco-africaines. En vertu de cette nouvelle ligne directrice dans sa diplomatie en Afrique subsaharienne « *ni ingérence-ni indifférence* », la France applique, le 11 janvier 2000, la stratégie de conditionnalité politique en suspendant sa coopération militaire avec la Côte d'Ivoire et la mise en œuvre des projets de coopération civile ne bénéficiant pas directement aux populations. A en croire le ministre Charles Josselin, ces mesures illustrent « *la nouvelle politique française en Afrique. Il n'est plus question de nous ingérer dans le débat de politique intérieure, il n'est pas question de maintenir contre la volonté populaire tel ou tel dirigeant* »³⁹².

³⁹⁰ Jeanny Lorgeoux et Jean-Marie Bockel, Rapport Sénat français, Afrique notre avenir, octobre 2013, p. 259.

³⁹¹ RDR : Rassemblement des républicains.

³⁹² Entretien de Charles Josselin, Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, RFI, 27 décembre 1999.

La nouvelle stratégie « *ni ingérence-ni indifférence* » de la politique étrangère de la France en Afrique a vite révélé ses limites et s'est heurtée à la « *realpolitik* ». En février 2008, l'armée française est intervenue au Tchad pour protéger le régime d'Idriss Deby Itno fortement menacé par des rebelles soutenus, accuse Ndjamena, par le Soudan et qui ont envahi le Tchad à partir de bases situées au Darfour³⁹³. L'intervention de la force Licorne en Côte d'Ivoire dans la crise postélectorale de la présidentielle de 2010 et l'implication de l'armée française (opération SERVAL) en Centrafrique confirment l'enterrement de cette nouvelle doctrine française « *ni ingérence, ni indifférence* » dans la politique africaine de l'ancienne puissance coloniale. Il en est de même au Mali avec l'opération Epervier déclenchée le 11 janvier 2013 en dépit des multiples dénégations de la France de ne point intervenir. D'ailleurs la non intervention de la France en Côte d'Ivoire, suite au coup d'Etat de décembre 1999, s'inscrivant en droite ligne de la doctrine « *ni-ni* » (« *ni ingérence, ni indifférence* ») n'est pas en réalité une nouveauté depuis la tenue du sommet de La Baule en juin 1990 consacrant la conditionnalité politique de l'APD française aux Etats africains.

Au Togo, en 1992, la France a accordé une suite défavorable à la sollicitation du Premier ministre Me Joseph Koffigoh³⁹⁴, élu par la Conférence nationale, du 1er juillet au 28 août 1991, imposée par la « *rue* » et encouragée par l'ambassadeur de France, Bruno Délaye. La France a refusé d'apporter un soutien militaire au Premier ministre lors de l'encerclement de la Primature par des militaires³⁹⁵ proches du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT)³⁹⁶. Ce refus d'intervention de la France en dépit de la

³⁹³ Lire Human Rights Watch, résumé rapport janvier 2009 sur le Tchad, http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/5102~v~Rapport_mondial_2009___Tchad.pdf

³⁹⁴ Le Premier ministre Joseph Koffigoh est sorti des rangs de l'opposition et dispose d'énormes prérogatives que lui a conférées la Conférence nationale au détriment du Président.

³⁹⁵ Voir Mama Sani Aboudou-Salami, « Les rapports entre les institutions de la transition démocratique au Togo », in *RBSJA*, n° spécial, décembre 1990, pp. 61-71.

³⁹⁶ Le Rassemblement du Peuple Togolais est dirigé par le Général Gnassingbé Eyadema.

sollicitation du Premier ministre a permis au Président togolais Gnassingbé Eyadema de reprendre le contrôle de la situation marquant ainsi l'échec de la transition démocratique togolaise³⁹⁷.

Cette inconséquence dans la politique africaine de la France nous rappelle une pensée de l'ancien Président du Sénégal, Me Abdoulaye Wade, à propos de l'intervention de l'armée française sur le continent africain. « *Je crois que la France n'interviendra pas en Afrique, tant que ses intérêts ne seront pas menacés. Au Sénégal, ses intérêts ne sont pas en cause. Je me suis d'ailleurs efforcé, avant mon élection, de faire comprendre à l'Elysée et à Matignon à quel point le maintien d'Abdou Diouf était dangereux* »³⁹⁸.

François Mitterrand était fortement convaincu que la respectabilité de la France aux yeux du monde est strictement assimilée à sa présence en Afrique. A cet effet, devant des chefs d'Etat africains, il laisse entendre ceci « (...) *Je le dis solennellement devant vous: la France doit maintenir sa route et refuser de réduire son ambition africaine ... La France ne serait plus tout à fait elle-même aux yeux du monde si elle renonçait à être présente en Afrique* »³⁹⁹. C'est ce qui expliquerait, à bien des points, les diverses opérations militaires en Afrique subsaharienne notamment francophone dont au Tchad, en Côte d'Ivoire, etc. Ces opérations ont consisté à réaffirmer la position de la France dans les « *pays de champs* ». Au lendemain de la prise de Faya Largeau par Goukouni Wedeye avec l'aide des Libyens le 24 juin 1983, François Mitterrand confie « *Dans*

³⁹⁷ Le Général Eyadema, Président de la République, avait été dépouillé d'une large partie de ses pouvoirs par la conférence nationale au profit du Premier ministre. Avec le « cout d'Etat » contre le Premier ministre, le président Eyadema récupère toutes ses prérogatives.

³⁹⁸ Entretien avec Abdoulaye Wade, in *Politique Internationale*, n°87, printemps 2000, p. 127. Voir également l'article de Halcène Belmessous, *ibid.*, pp. 131-144.

³⁹⁹ Discours de M. François Mitterrand, président de la République, lors de la séance solennelle d'ouverture de la XVIIIe conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique, Biarritz, 8 novembre 1994, p. 8.

cette affaire compliquée, il faut avoir une idée simple. Si le Niger et le Cameroun craquent, c'en est fini de l'influence française en Afrique »⁴⁰⁰.

Depuis 1960, la France a fait plus de 30 interventions militaires sur le continent africain. L'Afrique subsaharienne abrite plus de la moitié des forces militaires françaises en dehors du territoire français ; une présence qui fait des forces françaises la plus importante des forces occidentales sur le continent africain. Cet investissement humain de la France s'accompagne d'un coût budgétaire considérable qui avoisine le milliard d'euros annuel⁴⁰¹. Tous ces efforts militaires et financiers de la France en Afrique subsaharienne n'ont pas pour motivation principale l'intérêt des Etats africains. Ces investissements militaires et financiers en Afrique au sud du Sahara permettent à la France de conforter son statut de grande puissance et surtout d'avoir en contrepartie une influence politique sans équivalent en Afrique subsaharienne⁴⁰². Ce qui nous amène à penser qu'à la condition expresse de contribuer à l'approfondissement de la démocratie en Afrique, les partenaires occidentaux accordent, trop souvent, la primauté aux intérêts nationaux avant toute politique de promotion des droits humains.

L'introduction de la conditionnalité politique dans la coopération franco-africaine a mis la France devant une problématique majeure : « *Comment encourager les pays d'Afrique subsaharienne dans la voie de la démocratie tout en maintenant l'influence française sur cette partie du continent ?* ». Devant cette équation, la réponse de la France est souvent ambiguë au point que la mise en œuvre de la stratégie de conditionnalité politique laisse tantôt apparaître une politique à géométrie variable, tantôt le retour dans les faits et au-delà des discours sur la rupture aux anciennes

⁴⁰⁰ Philippe Marchesin, op. cit., p. 10.

⁴⁰¹ Voir Jeanny Lorgeoux et Jean-Marie Bockel, op-cit.

⁴⁰² Jeanny Lorgeoux et Jean-Marie Bockel, ibid., p. 257.

pratiques dont des interventions militaires pour maintenir tel ou tel pays dans le giron français. Cette inconstance dans la politique diplomatique de la France en Afrique est susceptible d'hypothéquer l'esprit du discours de La Baule de François Mitterrand. Tout de même, elle révèle que dans la pratique de sa diplomatie sur le continent africain, la France fait sienne la pensée de l'homme politique britannique Lord Palmerson pour qui la défense des intérêts de l'Angleterre a la primauté sur tout et leurs satisfactions nécessitent tout sacrifice.

«Nous n'avons pas d'alliés éternels, et nous n'avons pas d'ennemis perpétuels. Nos intérêts, eux, sont éternels et perpétuels, et ce sont ces intérêts qu'il est de notre devoir de suivre»⁴⁰³ affirmait Lord Palmerson.

⁴⁰³ Propos tenus par Lord Palmerson à la Chambre des communes, 1948.

Conclusion du deuxième chapitre

Le renouveau démocratique africain à la faveur des transitions démocratiques suscitées par les conférences nationales tenues dans de nombreux Etats d'Afrique subsaharienne a suscité d'énormes espoirs à telle enseigne que cette période fut qualifiée de « *printemps de l'Afrique* »⁴⁰⁴. Cependant, les faits semblent avoir altéré les espoirs. En effet, dans quelques rares pays d'Afrique subsaharienne, les valeurs démocratiques et de droits de l'Homme sont plus ou moins observées, et totalement dissipées dans d'autres. Plus de vingt ans après le renouveau démocratique, les facteurs ayant fortement contribué à son émergence demeurent très présents dans la vie politique africaine.

La reconnaissance du pluralisme politique (de droit et/ou de fait) et la tenue d'élections multipartites ne sont pas en général accompagnés de processus électoraux transparents, réguliers, démocratiques et apaisés. En dépit de l'organisation d'élections pluralistes, l'alternance semble demeurer un luxe dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne. Les processus électoraux font très souvent l'objet de contentieux entre acteurs politiques et de la société civile. C'est ainsi que pour améliorer la crédibilité des processus électoraux, des institutions électorales sont créées en Afrique subsaharienne sur revendication des opposants afin de priver l'administration publique l'organisation des élections. Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, des personnalités de la société civile sont placées à la tête de ces institutions électorales. Ces organes de gestion électorale, qui sont très répandus en Afrique, n'ont pas réussi à tourner la page des contentieux électoraux et souvent très lourds dans des pays à

⁴⁰⁴ Lire Albert Bourgi et Christian Casteran, *Le printemps de l'Afrique*, Paris, Hachette, 1991, 186 p.

l'exception du Cap Vert, du Ghana, du Botswana, du Bénin⁴⁰⁵ et, dans une certaine mesure, du Sénégal.

Outre les tensions électorales, on observe également une sorte de la perpétuité de la personnalisation du pouvoir. De nombreux régimes politiques africains sont encore caractérisés par l'absolutisme présidentiel ou l'« *hyperprésidentialisme* ». La majorité des Présidents d'Afrique subsaharienne, chef du pouvoir exécutif, dispose énormément de leviers constitutionnels et politiques leur donnant la possibilité d'interférer dans le fonctionnement des pouvoirs législatif et judiciaire. Dans ces Etats, le Président de la République est le chef suprême de la magistrature et a en charge la carrière des magistrats. Une telle prérogative confère au chef de l'Exécutif la susceptibilité d'influencer le pouvoir judiciaire. Il en est de même pour le Parlement où le système électoral dans de nombreux Etats fait que l'élection des parlementaires de la majorité présidentielle relève plus de la volonté du chef de l'Exécutif que de la légitimité populaire. Ainsi, la traduction juridique de la volonté politique du Président de la République par les parlementaires peut être analysée comme une expression de leur reconnaissance envers le chef de l'Exécutif.

L'absence de la sacralité de la Constitution est encore une réalité dans de nombreux Etats africains. Des changements de Constitution ou des changements constitutionnels

⁴⁰⁵ Depuis le début de la période dite du « nouveau démocratique » au Bénin, en janvier-février 1990, les élections législatives du 28 avril 2019 sont l'unique exception dans l'absence de tensions durant les processus électoraux dans le pays. Cette situation s'explique par une rupture du consensus des différents acteurs politiques béninois sur les règles du jeu électoral. En effet, en juillet 2018, l'Assemblée nationale du Bénin a adopté la « loi portant charte des partis politiques » obligeant tous les partis politiques désirant participer aux compétitions électorales à s'inscrire en conformité aux nouvelles règles en vue d'obtenir un « certificat de conformité ». C'est par le truchement de cette nouvelle loi que toutes les formations politiques de l'opposition ont été disqualifiées. Seuls deux partis, par ailleurs proches du président Patrice Talon, ont réussi à obtenir leur « certificat de conformité » pour disputer les 83 sièges de l'hémicycle. Une situation inédite ayant plongé le pays dans une crise politique majeure.

« *déconsolidants* » sont très réguliers dans la vie politique africaine. Très souvent, des révisions constitutionnelles ou changements de Constitution sont faits dans le dessein de satisfaire les besoins du moment de régimes politiques. La preuve, les dispositions constitutionnelles portant sur le mandat présidentiel (durée et nombre) ont fait l'objet de modifications constitutionnelles dans de nombreux pays d'Afrique au sud du Sahara.

Ces tripatouillages constitutionnels, souvent qualifiés de coups d'Etat constitutionnels, sont susceptibles de contribuer aux motivations de la pérennisation des coups d'Etat militaires. L'irruption des militaires dans le jeu politique et institutionnel africain est toujours une réalité sur le continent africain. La pérennisation de ces tares de la démocratie africaine malgré l'adoption de la stratégie de conditionnalité politique de l'APD française à l'Afrique subsaharienne remet en cause l'efficacité de celle-ci.

L'engagement ferme de la France à La Baule à encourager l'amélioration de la qualité de la démocratie en Afrique ne se traduit pas toujours dans sa politique africaine. Les difficultés dans la réalisation de la stratégie de conditionnalité politique sont de divers ordres. La personnalisation des relations d'Etat à Etat semble en être une des explications. Ces relations personnelles qu'entretiennent des chefs d'Etat français et leurs homologues africains ne sont toujours pas pour faciliter l'application de l'esprit du discours de La Baule dans toute sa rigueur. Cela pourrait bien aussi expliquer l'ambivalence de la France dans la mise en œuvre de sa politique diplomatique en Afrique subsaharienne, une autre dynamique explicative. Depuis La Baule, les différents Présidents français semblent, à un moment de l'exercice de leur mandat, tomber sous les charmes de la « *realpolitik* » en dépit de leur volonté affirmée d'opérer une rupture avec les pratiques d'autrefois. D'où la politique de deux poids deux mesures de la France, souvent constatée, envers les pays d'Afrique subsaharienne

susceptibles de se faire « *accuser* » de délits de violation des principes démocratiques et de droits de l'Homme.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Le contexte international au seuil des années 1990 (chute du mur de Berlin et implosion de l'empire soviétique) combiné aux aspirations de liberté constatées dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont amené la France à subordonner son aide publique au développement au respect des valeurs démocratiques et des droits humains. La finalité « *affichée* » de la stratégie de conditionnalité politique de la France est d'encourager la démocratisation des régimes politiques africains. Cette stratégie de conditionnalité dans les relations internationales, initiée par les Etats-Unis durant la guerre froide, a servi également de moyen de pression sur les pays tiers-mondistes pour endiguer l'expansion du communisme et y élargir leur influence. Des organisations supranationales telles que la Commission économique européenne (actuelle Union européenne) avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les institutions financières de Bretton Woods avec les pays du tiers monde ont devancé la France dans l'intégration de la stratégie de conditionnalité démocratique dans leur politique d'aide publique au développement. La conditionnalité politique de l'APD était quasiment devenue une pratique courante sur la scène internationale durant la période de la fin des années quatre vingt (80) et au début des années quatre vingt dix (90) afin d'accompagner les régimes africains à améliorer la qualité démocratique de leur gouvernance.

Les principales motivations de cette nouvelle démarche dans les relations internationales sont inhérentes d'une part au lien mécanique entre la démocratie, la paix et le développement et d'autre part à l'universalité des valeurs démocratiques et de droits humains aux yeux des partenaires occidentaux dont la France. Ainsi dans les convictions de François Mitterrand le développement des pays d'Afrique subsaharienne passe nécessairement par la bonne gouvernance démocratique. Cependant, la réalité des relations franco-africaines depuis le sommet de La Baule en juin 1990 montre que la relation entre la démocratie et le développement n'est pas

aussi flagrante. Certains Etats d’Afrique subsaharienne cités comme étant de bons élèves en matière de pratique démocratique peinent cependant à réaliser le développement économique tandis que d’autres, peu soucieux du respect de la démocratie et des droits humains, parviennent, néanmoins, à faire des bonds économiques.

Cette relativité du lien entre démocratie, droits de l’Homme et développement économique est également valable en ce qui concerne l’impact réel de la stratégie de conditionnalité politique dans la coopération internationale de la France avec l’Afrique subsaharienne. La finalité principale du discours de La Baule de François Mitterrand était de tourner la page d’une Afrique subsaharienne où le respect des valeurs démocratiques et de droits humains était perçu comme un « *lux*e ». Ainsi, le pluralisme politique, les contentieux électoraux majeurs, les coups d’Etat, les tripatouillages constitutionnels, entre autres, devaient être de moins en moins courants dans la vie politique africaine à défaut de tourner complètement cette période peu glorieuse dans l’histoire politique post coloniale de l’Afrique subsaharienne. Plus de vingt ans après l’intégration de la conditionnalité démocratique dans les relations France-Afrique, le bilan semble tout à fait mitigé. Si certains Etats tels que le Ghana, le Bénin, le Cap Vert, le Sénégal et la Tanzanie semblent s’inscrire en général dans une logique permanente de normalisation démocratique, d’autres Etats d’Afrique subsaharienne valsent entre démocratisation et soubresauts alors qu’il existe encore de pays qui peinent à prendre leur envol démocratique. Les coups d’Etat, les révisions constitutionnelles « *déconsolidantes* », les contentieux électoraux souvent très lourds demeurent encore très présents en Afrique subsaharienne. Même des Etats tels que le Sénégal et Bénin qui semblent avoir atteint un niveau de démocratisation encourageant ne sont pas épargnés par les tripatouillages constitutionnels et des tensions électorales parfois lourdes susceptibles de menacer la paix sociale. Ce fut le cas lors du processus électoral des présidentielles sénégalaises de 2012 et 2019 et des législatives béninoises de 2019.

Ce bilan mitigé de la démocratisation des pays d'Afrique subsaharienne nous amène à nous interroger sur l'efficacité de la stratégie de conditionnalité politique de la France. Cette valse entre progrès et statut quo démocratique voire recul dans de nombreux pays africains peuvent être analysés comme la suite logique de l'absence d'application de l'esprit de La Baule dans toute sa rigueur et sans aucune arrière pensée. Néanmoins, cette situation pourrait bien être la conséquence d'une influence française en régression sur le continent africain. Les enjeux importants de l'Afrique subsaharienne sur la scène internationale font d'elle l'objet de toutes les convoitises. La combinaison de nouveaux facteurs dont la « *prise de conscience* » de certains leaders africains de la nouvelle place de l'Afrique subsaharienne sur la scène internationale, l'intervention de nouveaux acteurs dans les relations franco-africaines et surtout la coopération sino-africaine impulsent une nouvelle dynamique à la politique africaine de la France caractérisée par un recul de son influence sur le continent africain.

DEUXIEME PARTIE:

LES DYNAMIQUES DU DECLIN DE L'INFLUENCE FRANCAISE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

La diplomatie française en Afrique a longtemps été considérée comme un aspect fondamental et spécifique de la politique étrangère de la France. Cette politique, qui remonte au temps colonial, a connu un tournant après les indépendances. En effet, depuis quelques décennies, on note une évolution des modalités et des principes d'intervention de la politique africaine de la France. L'importance du continent africain dans la politique étrangère de la France a amené celle-ci dès la décolonisation à consacrer un ministère plein dans le Gouvernement chargé des affaires africaines et malgaches. Il s'agit du ministère de la Coopération. Ce département ministériel est communément appelé la « *Coop* » ou le ministère de la rue Monsieur. La « *Coop* », créée par le général de Gaulle en 1959, a largement contribué à élargir l'influence française sur le continent africain, notamment aux « *pays du champ* ».

Au fil des années, le ministère de la « *Coop* » ou de la rue Monsieur a connu différentes évolutions. D'abord, il y a eu l'étendue du champ d'action du ministère de la « *Coop* » englobant tous les pays en développement dont les pays émergents. Ensuite, par-delà l'élargissement du champ géographique de son intervention, les domaines d'action de la « *Coop* » ont été élargis. Enfin, dans le souci de tourner la page de la « *Françafrique* » dans les relations franco-africaines, François Hollande a, dès son arrivée à l'Élysée, supprimé le ministère de la rue Monsieur au profit du ministère du développement.

Ce changement dans la coopération franco-africaine pourrait présager une réorientation dans la politique africaine de la France. Aujourd'hui, la politique étrangère de la France sur le continent africain s'inscrit dans un contexte assez complexe marqué par l'intégration de nouveaux acteurs et/ou phénomènes, par l'intégration de la France au sein de l'Union européenne et par la diversification des partenaires de la part de l'Afrique subsaharienne. L'Afrique au sud du Sahara suscite beaucoup d'intérêts de la part des partenaires occidentaux et des pays émergents. La

forte croissance économique, l'explosion démographique, les matières premières, etc. placent l'Afrique subsaharienne au cœur de toutes les convoitises des principaux partenaires du continent dont la France. Une position réaffirmée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid) du 31 juillet 2013 en ces termes : « *Les pays d'Afrique subsaharienne demeurent la priorité de la France* ».

Cet intérêt que continue de susciter l'Afrique au sud du Sahara aux yeux de la France semble être consolidé par le volume de la coopération franco-africaine durant la dernière décennie. L'Afrique subsaharienne continue d'occuper une place de choix dans la politique étrangère de la France. « *Sur la période 1998-2010, l'Afrique subsaharienne a ainsi été à la fois le premier bénéficiaire de l'aide publique au développement française, en volume ou en proportion du total, et le premier destinataire de l'accroissement de cette aide observé depuis le début des années 2000* »⁴⁰⁶.

Cette vitalité de la coopération franco-africaine est symptomatique de l'importance de plus en plus croissante du continent africain dans les intérêts géostratégiques sur la scène internationale. L'Afrique subsaharienne constitue un réservoir d'opportunités pour les partenaires traditionnels (pays occidentaux dont la France) et des pays émergents, notamment les BRIC⁴⁰⁷. Les 30 202 704 Km² de surface du continent africain, la plus forte croissance mondiale, une démographie galopante (estimée à 2,300 milliards en 2050), une population jeune, une croissance économique de 5% en moyenne pendant plus d'une décennie, etc. « *A titre d'exemple, de 2005 à 2009,*

⁴⁰⁶ Jeanny Lorgeoux ; Jean-Marie Bockel, op.cit, p. 249.

⁴⁰⁷ BRIC: ce sigle désigne le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et ce n'est que depuis le 14 avril 2011 qu'avec l'adhésion de l'Afrique du Sud aux pays émergents qu'on parle désormais de BRICS.

l’Ethiopie a enregistré des taux de croissance supérieurs à ceux de la Chine, et l’Ouganda a réalisé de meilleures performances que l’Inde »⁴⁰⁸. Ce tableau reluisant et prometteur fait de l’Afrique subsaharienne une convoitise des grandes puissances occidentales et des pays émergents.

La France est fortement concurrencée sur le continent africain y compris dans son ancien pré carré par divers partenaires de l’Afrique subsaharienne. Cet intérêt galopant pour le continent africain se traduit par une présence de plus en plus forte de ces Etats sur le continent africain au point que le rôle majeur que jouait la France dans l’économie et la politique des pays d’Afrique subsaharienne post coloniale semblent s’effriter (**Chapitre I**). Parmi les nouveaux acteurs, qui tendent à modifier la donne géopolitique en Afrique, figure la Chine. En effet, l’Afrique est perçue par la Chine comme un nouvel horizon. Vis-à-vis des pays africains, la Chine ne présente pas d’exigences politiques particulières, à la différence de la France et des Etats-Unis. Elle évite toute forme d’ingérence dans la politique intérieure des pays africains et permet à ces pays de conserver leur souveraineté nationale (**Chapitre II**).

Il s’agit alors dans la deuxième partie de notre travail de tenter de démontrer comment l’Afrique subsaharienne demeure une grande opportunité pour la France et comment cette dernière est en train de perdre sa place de partenaire privilégié du continent africain. Cet effritement est le résultat de plusieurs dynamiques dont l’apparition de nouveaux acteurs dans les relations Afrique-France, des Présidents africains de plus en plus acteurs qu’actants desdites relations et la présence croissante de la Chine sur le continent africain. L’objectif est d’analyser les dynamiques de la régression de la présence et de l’influence de la France sur le continent africain. Autrement dit, il s’agit d’analyser également les facteurs du rapprochement entre la Chine et l’Afrique

⁴⁰⁸ William Gumede, « Pour une croissance plus inclusive » in Géopolitique africaine n° double 53-54, Paris, Edition Publicité, 2015, p. 101.

subsaharienne et d'examiner l'évolution de la politique africaine de la France dans ce nouveau contexte.

CHAPITRE I. LE REcul DE L'INFLUENCE FRANCAISE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

L'Afrique subsaharienne a toujours représenté une opportunité pour la France. Cet intérêt particulier a amené l'ancienne puissance coloniale à maintenir, de diverses manières, sa présence dans cette région, après l'accession des Etats à l'indépendance. Cette présence conférait à la France un rôle prépondérant en Afrique subsaharienne, particulièrement dans son « *pré carré* ». L'accès aux matières premières, la capacité d'influer sur le cours de l'histoire dans un pays, de même que l'appui diplomatique aux Etats africains sont, entre autres, les leviers dont dispose la France en guise de moyens de pression sur cette partie du continent. « *L'Afrique est le seul continent qui soit encore à la mesure de la France, à la portée de ses moyens. Le seul où elle peut encore, avec cinq cents hommes, changer le cours de l'histoire.* »⁴⁰⁹, soutenait Louis de Guiringaud, ancien ministre français des Affaires étrangères, à la fin de l'opération Barracuda en Centrafrique en 1979.

Les diverses opportunités économiques qu'offre l'Afrique au sud du Sahara suscitent également un intérêt de la part d'autres puissances telles que la Chine. Aujourd'hui, la présence chinoise en Afrique est grandissante au point de contrarier le statut de partenaire privilégié de l'Afrique subsaharienne notamment francophone dont se réclamait la France à une certaine époque. Manifestement, la montée en puissance de la Chine en Afrique y compris dans des Etats constituant d'alors le « *pré carré* » heurte les intérêts français, porte un sérieux coup au leadership de la France et à l'efficacité de la conditionnalité politique de son aide publique au développement dans cette région.

⁴⁰⁹ Antoine Glaser ; Stephen Smith, Comment la France a perdu l'Afrique, Éditions Autrement, Paris, 2005, p. 43.

Par-delà la présence croissante chinoise sur le continent africain, plusieurs facteurs tendent à bouleverser la donne géostratégique en Afrique subsaharienne. Il y a, par exemple, l'émergence d'une opinion publique africaine soucieuse d'ouvrir un nouveau chapitre dans les relations franco-africaines. Ici, il s'agit d'entretenir dorénavant des relations décomplexées avec l'ancienne puissance coloniale. A l'émergence de cette nouvelle opinion publique africaine s'ajoute un leadership politique africain conscient de l'inversion du curseur besoin de l'Afrique vers la France surtout compte tenu de la convoitise de l'Afrique subsaharienne par d'autres acteurs non moins importants sur la scène mondiale. « *La France sans l'Afrique, c'est une voiture sans carburant.* »⁴¹⁰ disait à *Libération* en 1996 l'ancien président gabonais Omar Bongo.

Quelles sont les opportunités que représente l'Afrique subsaharienne pour la France ? Qu'est ce qui matérialise le recul de l'influence française dans cette partie du continent ? (**Section I**) Comment se réalise le délitement de l'influence française sur le continent ? (**Section II**) Ce sont autant d'interrogations que notre travail se propose d'élucider dans ce chapitre.

⁴¹⁰ Antoine Glaser, *AfricaFrance Quand les dirigeants africains deviennent les maîtres du jeu*, Paris, Fayard, 2014, p. 20.

SECTION I. L’Afrique subsaharienne : un enjeu géostratégique et économique pour la France sur la scène internationale

«*Nous protégerons aussi nos intérêts* ». Cette affirmation de François Hollande suite aux attentats⁴¹¹ du 23 mai 2013 au Niger contre le groupe nucléaire français Areva à Arlit est riche d’enseignements. Elle est révélatrice de la détermination de la France à veiller strictement sur ses intérêts en Afrique subsaharienne. De quels intérêts s’agit-il ? Dans la présente section, nous essaierons de répondre à cette interrogation à la lumière de l’engagement de la France sur le continent africain.

Paragraphe 1. L’Afrique subsaharienne dans la diplomatie mondiale

1.1. Le poids diplomatique très relatif de l’Afrique sur la scène mondiale

« Les Etats ne sont contraints par aucune loi, le droit est une fable qui n’a aucune portée à l’extérieur des amphithéâtres des facultés »⁴¹².

Cette conception réaliste des relations internationales, dont Jean Ping fait l’écho, s’est souvent illustrée par des actions menées par des acteurs de la scène internationale en violation du droit international public. En effet, selon les termes de la Charte de l’organisation mondiale « *l’Organisation est fondée sur le principe de l’égalité*

⁴¹¹ L’attentat a été revendiqué par le groupe jihadiste Mujao (Mouvement pour l’unicité et le jihad en Afrique de l’Ouest).

⁴¹² Cette théorie relève des tenants du réalisme dans les relations internationales, tel Edward Hallett Carr ou Henry Kissinger, pour qui le champ international est fondamentalement anarchique. Lire Jean Ping, *Eclipse sur l’Afrique, Fallait-il tuer Kadhafi*, Michalon Editeur, Paris, 2014, p. 10.

souveraine de tous ses membres »⁴¹³. Aussi, la souveraineté est un des piliers fondamentaux consacrés par la Charte de l'ONU :

*« Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte; toutefois, ce principe ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévues au Chapitre VII »*⁴¹⁴.

Il est vrai que ce principe de l'égalité et de la souveraineté des Etats présente des limites prévues par l'article 39 chapitre 7 de la charte de l'ONU⁴¹⁵, mais également a connu des évolutions significatives en mettant l'accent sur la primauté de la souveraineté au détriment de l'absolutisme de la souveraineté étatique. Tout compte fait, le droit international public a bien encadré cette hypothèse d'intervention légale. A cet effet, deux conditions s'avèrent nécessaires à toute intervention étrangère afin de lui attribuer une dimension légale. Il s'agit en particulier de l'épuisement de toutes les voies pacifiques et la prérogative du Conseil de sécurité des Nations unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

❖ L'épuisement de toutes les voies pacifiques ;

« Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de

⁴¹³ Article 2, paragraphe 1 de la Charte des Nations unies.

⁴¹⁴ Lire paragraphe 7 article 2 de la Charte des Nations unies.

⁴¹⁵ L'article 39 chapitre VII de la Charte de l'organisation mondiale stipule que : « *Le Conseil de sécurité constate l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et fait des recommandations ou décide quelles mesures seront prises conformément aux Articles 41 et 42 pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales* ».

médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix »⁴¹⁶.

La recherche de la résolution pacifique des différends est une forte recommandation de l'organisation mondiale. Et ce n'est qu'après avoir épuisé les options de résolution pacifique qu'intervient le second critère *sine qua non* à légitimer toute intervention conformément au droit international public.

- ❖ La prérogative du Conseil de sécurité des Nations unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Théoriquement, le Conseil de sécurité des Nations unies est l'unique organe légal au monde ayant les prérogatives d'adopter une résolution pour le maintien de la paix dans le monde⁴¹⁷.

Toutefois, dans la pratique, des opérations militaires sont menées sur le sol africain sans que ces deux préalables⁴¹⁸ ne soient scrupuleusement respectés. Les interventions militaires en Côte d'Ivoire, du 3 au 11 avril 2011, et en Libye, décidée le 19 mars à Paris par l'OTAN⁴¹⁹, en sont de parfaites illustrations. Ces deux opérations militaires

⁴¹⁶ Chapitre VI relatif au règlement pacifique des différends, article 33, paragraphe 1 de la Charte de l'organisation mondiale.

⁴¹⁷ Lire chapitre VII de la Charte des Nations unies relatif à l'action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'actes d'agressions.

⁴¹⁸ Il s'agit de l'épuisement de toutes les pacifiques de règlement et que seul le Conseil de sécurité a la prérogative d'engager une opération de maintien de paix dans un pays donné.

⁴¹⁹ OTAN : Organisation du traité de l'Afrique Nord. L'OTAN est une organisation de défense conjointe créée en avril 1949 par des Etats occidentaux. L'OTAN est fondée par douze (12) Etats à savoir La Belgique, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Portugal, la France, le Danemark, le Canada, l'Italie et les Etats-Unis. L'organisation a connu plusieurs adhésions après sa création. La Grèce et la Turquie rejoignent l'OTAN en 1952, puis l'Allemagne de l'Ouest en 1955. Ensuite, la Pologne, la Hongrie et la République Tchèque se sont ajoutés à la liste des membres de l'organisation en 1999. Enfin, en 2004, c'est le

se sont décidées sans un mandat explicite du Conseil de sécurité. Mario Mauro, ministre italien de la Défense, faisait état du caractère illégitime de ces prises de décisions et de toute intervention militaire, en dehors du cadre légal onusien, en affirmant: « *L'usage de la force ne peut être légitime que si cette décision a été prise par l'OTAN, l'Union européenne ou l'ONU* »⁴²⁰. En effet, l'octroi de mandat d'usage de la force militaire est une prérogative exclusive du Conseil de sécurité des Nations unies⁴²¹.

En outre, les opérations militaires en Côte d'Ivoire et en Libye sont déclenchées avant que toutes les options pacifiques de règlement de différends ne soient épuisées. Dans les deux cas, l'Union Africaine n'a été ni associée, ni consultée dans la prise de décision, alors que ces interventions militaires sont décidées au moment où l'UA était sur le point de trouver des sorties pacifiques de crise.

En Côte d'Ivoire, en début du mois d'avril 2011, le groupe des cinq chefs d'Etat⁴²², désignés par l'Union Africaine⁴²³, avait, finalement, réussi à obtenir la souscription du

tour d'autres pays tels que l'Estonie, la Bulgarie, la Lettonie, la Slovénie, la Lituanie et la Slovaquie de rejoindre l'OTAN.

A noter que l'organisation a également connu un va et vient de la France. Membre fondateur de l'organisation, la France a quitté le commandement militaire en décembre 1966 avant de le réintégrer en partiellement 30 ans après soit en 1996.

⁴²⁰ Extrait du discours de Mario Mauro lors de la conférence de Munich sur la sécurité en février 2007.

⁴²¹ L'article 42 chapitre VII de la Charte des Nations Unies stipule « *Si le Conseil de sécurité estime que les mesures prévues à l'Article 41 seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d'autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres de Membres des Nations Unies.* ».

⁴²² Il s'agit des Présidents Mohamed Ould Abdel Aziz (Mauritanie), Blaise Compaoré (Burkina Faso), Jacob Zuma (Afrique du Sud), Jakaya Kikwete (Tanzanie) et Idriss Déby (Tchad). Ce panel mandaté par l'Union africaine était dirigé par le chef d'Etat mauritanien, Mohamed Ould Abdel Aziz.

⁴²³ A l'issue de son 16^{ème} sommet, tenu les 30-31 janvier 2011 à Addis-Abeba, en Ethiopie, l'Union africaine a désigné cinq chefs d'Etat en vue de trouver une solution pacifique à la crise post-électorale.

président sortant, Laurent Gbagbo, après avoir obtenu, bien avant, celui du candidat Alassane Dramane Ouattara sur le plan de sortie pacifique de crise. C'est en prenant les dispositions afin d'acter cet accord de paix que les opérations militaires ont été déclenchées par la France, révèle Jean Ping en ces termes :

«En début d'avril 2011, le commissaire Ramtane Lamamra, en charge à l'UA des questions de paix et de sécurité, reçut un important appel téléphonique de Nouakchott : c'était le président mauritanien, Mohamed Ould Abdel Aziz, président du groupe des cinq chefs d'Etat mandaté par l'UA pour régler la crise post-électorale, qui annonçait que Gbagbo avait finalement accepté le principe d'un accord de paix déjà préalablement approuvé par Ouattara. Thabo Mbeki et d'autres amis de Gbagbo avaient réussi à convaincre ce dernier comme l'UA le demandait instamment, de reconnaître la victoire de Ouattara »⁴²⁴.

Ce fut un réel espoir pour l'Union Africaine de réaliser enfin la « *solution politique et diplomatique globale* » telle qu'elle l'a recommandée. Cette solution pacifique prônée par l'UA était soutenue par la résolution 1975 (2011) du Conseil de sécurité de l'organisation mondiale. L'Union Africaine prend les dispositions nécessaires pour un voyage express du Président de sa Commission, Jean Ping, afin d'acter cet accord de paix. Malheureusement, l'espoir d'une sortie pacifique de la crise sous la baguette de l'UA fut vite dissipé. La réalité est beaucoup plus complexe⁴²⁵. Paris a décidé de faire

⁴²⁴ Jean Ping, *Eclipse sur l'Afrique, Fallait-il tuer Kadhafi*, Michalon Editeur, Paris, 2014, p. 6.

⁴²⁵ Le président de la Commission de l'Union Africaine qui devrait rejoindre les présidents Mohamed Ould Abdel Aziz et Idriss ne pouvait effectuer son voyage. Les aéronefs de la délégation ne pouvaient atterrir à l'aéroport Félix Houphouët Boigny d'Abidjan géré depuis le 31 mars par l'ONUCI. Malheureusement, le secrétaire général adjoint de l'ONU, le Français Alain Le Roy, saisi par le commissaire Lamamra, n'a pas donné suite à la demande de l'UA à cet effet.

usage de la force militaire en dehors de l'ONUCI et surtout en dépit du grand espoir de régler pacifiquement la crise post-électorale conformément à la recommandation de l'UA fortement soutenue par la résolution 1975 (2011) du Conseil de sécurité. Jean Ping soutient qu'« *A vrai dire, Paris venait, comme pour court-circuiter l'UA, de déclencher précipitamment le compte à rebours en dehors du cadre légal de la résolution de l'ONU...* »⁴²⁶ L'ONUCI⁴²⁷, contournée, Paris met en jeu l'opération Licorne et ignore l'UA. Jean Ping poursuit en disant que :

*« Toujours est-il que dès le lendemain 4 avril, l'opération « Licorne » était lancée en lieu et place de l'ONUCI, contournant ainsi l'ONU et lui forçant la main, prenant de court l'UA et la court-circuitant en bombardant dix jours durant la résidence officielle des chefs d'Etat de Côte d'Ivoire et en « capturant » Gbagbo. »*⁴²⁸

Un scénario similaire au règlement de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire a été observé dans un autre pays du continent africain en 2011 en l'occurrence la Libye.

Le Conseil de sécurité des Nations unies avait voté la résolution 1973 le 17 mars 2011 dans l'objectif d'assurer la protection des populations civiles et une aide humanitaire. Rappelons que trois Etats africains⁴²⁹, membres non permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, avaient participé favorablement à l'adoption de ladite résolution.

⁴²⁶ Jean Ping, *Eclipse sur l'Afrique, Fallait-il tuer Kadhafi*, Michalon Editeur, Paris, 2014, p. 8

⁴²⁷ ONUCI : Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire.

⁴²⁸ Jean Ping ; *Op. cit.*, p. 9.

⁴²⁹ Il s'agit du Gabon, du Nigéria et de l'Afrique du Sud.

Par ce qu'on pourrait qualifier de « ruse » de la diplomatie occidentale, ces objectifs humanitaires ont fait place au dessein réel de l'OTAN - notamment de la France - qui était de renverser le régime du colonel Muammar Kadhafi. En effet, le 19 mars 2011, au moment où le comité ad hoc des chefs d'Etat africains⁴³⁰ chargés par l'UA de trouver une solution pacifique à la crise libyenne se réunissait à Nouatchott (Mauritanie), un sommet international se tenait à Paris réunissant les dirigeants des pays arabes et de l'OTAN. La décision de déclencher les bombardements de l'OTAN fut prise par le sommet sans consulter l'UA. Cette décision de l'OTAN n'avait pas agréé la Russie et la Chine, qui y aperçoivent un détournement d'objectif de la résolution 1973 du Conseil de sécurité. « *Mais pour la Russie et la Chine, par ailleurs membres permanents du Conseil de sécurité, ce fut certainement un camouflet, d'autant que la résolution 1973 (2011) ne prévoyait nulle part d'aider « le peuple libyen à se libérer de Kadhafi »* »⁴³¹ Pis, le groupe ad hoc désigné par l'organisation continentale fut déconseillé, en express, par le sommet de Paris de se rendre en Libye pour convaincre les parties en conflit d'accepter la feuille de route proposée par l'Union Africaine. « *Je crois qu'il était très important de restituer la vérité historique. L'Union Africaine (UA) a été la seule organisation au monde à refuser l'intervention militaire étrangère en Libye et avait proposé une sortie de crise pacifique* »⁴³².

Si la voix diplomatique de l'Afrique subsaharienne est très souvent inaudible sur la scène internationale, on peut également observer les difficultés qu'éprouvent bien souvent les organisations sous régionales et régionales africaines à se donner les moyens nécessaires pour faire appliquer leurs propres résolutions sur le territoire

⁴³⁰ Jacob Zuma d'Afrique du Sud, Mohamed Abdel Aziz de Mauritanie, Denis Sassou Nguesso du Congo, Amadou Toumani Touré du Mali, Yoweri Museveni d'Ouganda.

⁴³¹ Jean Ping, Op. cit, p. 12.

⁴³² Jean Ping, ex-président de la Commission de l'Union africaine, extrait de l'entretien de par L'humanité dimanche le samedi 14 juin 2014. A lire sur le lien

<http://www.humanite.fr/jean-ping-les-pays-occidentaux-nont-pas-laisse-lunion-africaine-entrer-dans-cette-histoire-libyenne>.

africain. Sur ce point, on pourrait citer les exemples de la CEDEAO et de l'Union Africaine, deux organisations qui ont pour mission, entre autres, le maintien de la paix et de la sécurité au sein des Etats africains et qui, bien souvent, ne peuvent agir sans recourir à un soutien extérieur, notamment celui de la France et de l'Union européenne. Par exemple, il a fallu l'intervention militaire de la France, à travers l'Opération Serval⁴³³ pour que le Mali recouvre son intégrité territoriale, après quasiment deux années d'occupation du Nord du territoire par des groupes jihadistes.

Les difficultés auxquelles fait face l'organisation panafricaine dans la réalisation de ses missions s'expliquent en partie par son incapacité à se donner les moyens de faire appliquer ses décisions. L'Union Africaine compte encore aujourd'hui sur l'appui de ses partenaires extérieurs notamment les puissances occidentales et la Chine pour faire appliquer ses résolutions sur le continent africain. Le financement extérieur de l'Union Africaine a été vertement critiqué par le président tchadien Idriss Deby Itno, alors président en exercice de cette organisation. En effet, lors du 26^e sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, il a soutenu que : *« Il est inadmissible que le fonctionnement de notre organisation, ainsi que certaines de ses activités, soient financés par l'extérieur (...) Nous attendons tout de l'extérieur. Cela doit impérativement changer »*⁴³⁴.

L'influence de l'Afrique subsaharienne sur la diplomatie mondiale est très marginale. Aucun pays de l'Afrique au sud du Sahara n'est membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. En effet, l'Afrique subsaharienne est absente des grandes

⁴³³ L'opération Serval a débuté le 11 janvier 2013 pour terminer le 15 juillet 2014. Cette intervention militaire de la France a eu pour objectif de donner corps à la résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations unies votée le 20 décembre 2012.

⁴³⁴ Extrait du discours prononcé à la tribune du 26^e sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine à la cérémonie d'ouverture, le samedi 30 janvier 2016 à Addis-Abeba.

décisions diplomatiques qui se prennent et qui peuvent contribuer à changer le cours de l'histoire de certains pays du monde, notamment de pays africains. L'absence des pays africains en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU contraste avec le volume de travail de cette instance dans la gestion des dossiers ayant trait au continent africain. Une contradiction que dénonce Cheikh Tidiane Gadio, ancien ministre des Affaires étrangères du Sénégal sous le président Abdoulaye Wade, en ces termes « *l'Afrique occupe 70% de l'agenda du Conseil de sécurité. (...). Son absence est une injustice* »⁴³⁵.

1.2. L'Afrique subsaharienne, un élément majeur pour la « grandeur » de la France sur la scène internationale

A la fin de la colonisation, la France a jugé opportun de continuer à rester très présente sur le continent africain, plus particulièrement dans les « *pays de champ*⁴³⁶ ». Cette présence française en Afrique subsaharienne revêt plusieurs dimensions dont la coopération franco-africaine. Le continent africain demeure l'un des principaux centres d'intérêt de la politique de coopération de la France. « *Deux tiers de l'aide bilatérale de la France se dirigent vers l'Afrique, mais comme une grande partie des fonds qu'elle accorde aux institutions internationales se dirige elle aussi vers le continent, c'est au bilan trois quarts de l'aide française qui lui sont destinés* »⁴³⁷.

⁴³⁵ Extrait de l'émission Grand Jury du 08 novembre 2015 sur la RFM, radio privée de Dakar (Sénégal).

⁴³⁶ L'expression « pays du champ » désigne l'ensemble des 14 pays africains ayant en commun l'usage du franc CFA comme monnaie. Ces Etats ont des relations séculaires, particulières et privilégiées avec l'ancienne puissance coloniale.

⁴³⁷ Thierry Bangui, *la Chine, un nouveau partenaire de développement de l'Afrique, Vers la fin des privilèges européens sur le continent noir ?*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 159.

Le dynamisme de la politique africaine de la France s'explique notamment par l'importance géostratégique de l'Afrique subsaharienne et par divers enjeux diplomatiques. Avec ses quarante-huit (48) pays, l'Afrique subsaharienne constitue un important soutien diplomatique pour des pays émergents et des puissances occidentales au sein de l'Assemblée générale des Nations unies. Ces partenaires de l'Afrique sont conscients du fait que bénéficier du soutien diplomatique d'autant d'Etats africains, c'est s'assurer des voix importantes et décisives de ces pays lors des votes et des prises de décisions à l'Organisation mondiale. La quête du soutien diplomatique des pays d'Afrique subsaharienne est l'un des objectifs de la politique africaine de la France.

Le soutien diplomatique d'Etats africains a bien souvent contribué à donner plus de poids à la France sur la scène internationale. C'est ainsi que comme l'affirmait Jacques Godfrain, ancien ministre français de la Coopération :

« Grâce à ce lien avec l'Afrique, la France ne sera jamais ni le Liechtenstein ni même l'Allemagne. Nous sommes un pays à part en Europe. Aux Nations unies, grâce à l'Afrique, nous pesons plus lourd que notre population, notre superficie et notre produit intérieur brut. L'Afrique est pour nous un levier formidable. Petit pays, avec une petite force, nous pouvons soulever la planète parce que nous sommes en relations d'amitié et d'intimité avec quinze ou vingt pays africains »⁴³⁸.

Depuis la décolonisation voire même avant, la France a toujours su compter sur le soutien diplomatique de pays africains pour faire valoir ses positions aux Nations

⁴³⁸ Cité par Antoine Glaser ; Stephen Smith, op.cit., p. 12.

unies. Et cela, les différents Présidents français de la 5^{ème} République avaient, plus ou moins, conscience de l'importance de faire aligner des Etats du continent africain sur les choix diplomatiques de Paris. C'est dans cette logique qu'il faut interpréter l'intérêt particulier qu'accordent les différents Présidents français à l'Organisation internationale de la Francophonie qui compte en son sein beaucoup d'Etat africains⁴³⁹. En effet, en dehors de la dimension culturelle, la Francophonie est également un beau cadre pour la France afin d'aligner des Etats sur ses positions diplomatiques et consolider son statut de puissance mondiale. Mieux, contrairement à la présence de l'armée française et au Franc CFA, l'OIF polarise moins de critiques de la part d'une partie de l'opinion publique africaine hostile à la politique diplomatique de la France en Afrique. Cette donne n'échappe pas à un proche de François Hollande, pour qui « *L'OIF est un outil d'influence ... un outil qui, ayant l'avantage d'être moins voyant et plus « acceptable » que l'armée française ou le franc CFA, permet à la France d'exercer son soft power.* »⁴⁴⁰

Les voix d'Etats africains, notamment du « *pré carré* », ont été, par exemple, très décisives dans la réélection de Boutros Boutros-Ghali, candidat de la France, au secrétariat général des Nations unies. Rappelons que Boutros Boutros-Ghali n'était pas le choix diplomatique des Etats-Unis pour le poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies. « *Le secrétaire général des Nations unies était accusé par les Etats-Unis d'être « un obstacle aux réformes », un incapable, de surcroît prétentieux et mégalomane, voire corrompu. (...). Le gouvernement américain*

⁴³⁹ Les pays et Etats membres de la Francophonie sur le continent africain sont : le Bénin, le Burkina-Faso, le Burundi, le Cameroun, le Cap-Vert, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Djibouti, l'Égypte, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Équatoriale, le Mali, le Madagascar, le Maroc, la Maurice (île), la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad, le Togo et la Tunisie.

⁴⁴⁰ Cité par Christophe Boisbouvier, op. cit, p. 113.

a annoncé brutalement, le 19 juin dernier, qu'il opposerait son veto à la réélection du diplomate égyptien»⁴⁴¹.

Cette position américaine n'était pas partagée par l'Union Africaine et des Etats tels que le Japon, la Russie, l'Allemagne et particulièrement la France qui avait parrainé la candidature de Boutros Boutros Ghali. La France menaçait également d'opposer son veto à tout autre candidat non francophone. C'est ainsi que l'ancien président ivoirien, Félix Houphouët Boigny a fait, en quelque sorte, office de directeur de campagne du candidat de la France auprès de ses homologues d'Afrique noire francophone, à en croire l'ancien ministre français des Affaires étrangères Roland Dumas. Dans ses mémoires, l'ancien patron du Quai d'Orsay révèle :

« Le président ivoirien a, de mon bureau au Quai d'Orsay, appelé personnellement tous ses homologues pour leur enjoindre de voter pour le candidat de Paris. Houphouët-Boigny m'a alors demandé : "Quand le président de la République va-t-il recevoir ses 'pairs' ?" Mitterrand nous reçut alors longuement pour harmoniser les positions, et c'est ainsi qu'a été élu l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali. » « Sans nos "satellites" africains, sa candidature n'aurait pas été acquise », reconnaît Roland Dumas, qui précise encore : « Les Américains m'en ont voulu, car ils avaient un candidat qui n'était francophone que du bout des lèvres. »⁴⁴²

⁴⁴¹ Lire Eric Rouleau, L'ambition hégémonique des Etats-Unis, Pourquoi Washington veut écarter M. Boutros-Ghali, Le Monde diplomatique, novembre 1996, lire sur <http://www.monde-diplomatique.fr/1996/11/ROULEAU/5870>.

⁴⁴² Antoine Glaser, Op.cit., p. 10.

L'Afrique a joué un rôle important dans le poids diplomatique de Paris au sein des Nations unies. Outre le fait d'être une puissance nucléaire, la forte présence de la France en Afrique et surtout l'influence qu'elle y exerce ont, certainement, contribué à conforter la position et la voix de la France aux Nations unies. L'Etat français en a parfaitement conscience. En effet, la France doit son adhésion au Conseil de sécurité de l'organisation mondiale en qualité de membre permanent à deux facteurs importants:

- En sa qualité de membre des principaux Etats vainqueurs de la seconde guerre mondiale ;
- Du fait de sa forte présence en Afrique coloniale. L'invasion, en mars 1941, de Koufra (Libye) par une colonne française, quelques mois après la victoire historique de l'Allemagne sur la France en mai 1940, a beaucoup contribué à conférer à la France l'un des cinq sièges permanents au sein de l'instance onusienne.

La présence militaire ainsi que les différentes interventions des forces françaises en Afrique pour des raisons de maintien de paix, de lutte contre le terrorisme, de l'établissement de l'ordre constitutionnel, etc. participent également à renforcer le statut de « *grandeur* » de la France aux Nations unies. A l'ONU, le statut de puissance doit se mériter et l'Afrique est le seul théâtre où la France peut réellement influencer sur le cours de l'histoire. Mohamed Bazoum, ministre d'Etat à la présidence du Niger, fait la même remarque à propos de dividende diplomatique de l'intervention française au Mali : « *Le succès de Serval, dit-il, et la modicité du prix payé en termes de vies humaines ont conféré beaucoup de prestige à la France. De temps en temps, à l'ONU il faut mériter son rang, et Serval a prouvé que la France n'usurpait pas son statut de puissance. Elle a joué à la « grande » puissance et elle a réussi. Elle peut-être dans le P 5 (le groupe des cinq membres permanents, qui sont dotés d'un droit de veto au*

Conseil de sécurité) »⁴⁴³. Pour Albert Bourgi, la France peut prétendre mieux que ce que lui attribue Mohamed Bazoum. « *Mieux que le P5, la France peut rester dans le P3, ce club où avec les Etats-Unis et la Grande Bretagne, elle fait la pluie et le beau temps dans plusieurs régions du monde.* »⁴⁴⁴

L’Afrique est une aubaine pour l’affirmation de la puissance de la France. La France est le partenaire privilégié des grands pays du monde sur des sujets concernant le continent africain. En 2014 soit un an après le début de l’opération Serval, Barack Obama reçoit François Hollande à la Maison-Blanche avec tous les honneurs. Le président américain considère son homologue français comme le partenaire favori des Etats-Unis dans la lutte contre le terrorisme dans le Sahel.

La France continue de jouer un rôle diplomatique majeur en Afrique subsaharienne. Bien des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies portant sur l’Afrique au sud du Sahara sont portées ou fortement soutenues par la France. Et très souvent lesdites résolutions en vertu du chapitre 7 de la Charte des Nations unies servent de couverture légale aux interventions françaises sur le continent africain pour y maintenir la paix et la sécurité internationales. A preuve, la France est intervenue en 2010 en Côte d’Ivoire⁴⁴⁵ et en 2013 au Mali⁴⁴⁶ sous le couvert – certes perverti- des résolutions du Conseil de sécurité de l’ONU.

⁴⁴³ Cité par Christophe Boisbouvier, op. cit, p. 113.

⁴⁴⁴ Ibid.

⁴⁴⁵ Il s’agit, entre autres, des résolutions 1951 et 1962 adoptées successivement par le Conseil de sécurité à sa 6431e séance du 24 novembre 2010 et à sa 6458e séance du 20 décembre 2010. La résolution 1962, après avoir félicité le peuple ivoirien de la tenue des deux tours du scrutin présidentiel, condamnait, entre autres, « dans les termes les plus énergiques les tentatives pour usurper la volonté du peuple et remettre en cause l’intégrité de la consultation et toute avancée du processus de paix en Côte d’Ivoire ». Ainsi, ladite résolution du Conseil de sécurité décidait également de mettre en œuvre toute initiative allant dans le sens de ramenant la paix et la sécurité en Côte d’Ivoire.

Par le nombre considérable de ses voix à l'Assemblée générale des Nations unies, l'Afrique subsaharienne présente un enjeu diplomatique réel pour la France. Cela fait que le continent africain demeure une zone du monde où la France peut encore jouer un rôle prépondérant sur le cours de l'histoire. L'Afrique est un terrain (pour ne pas dire le seul) où la France peut démontrer sa forte influence et, subséquemment, imposer sa politique diplomatique.

Paragraphe 2. Les intérêts économiques de la France en Afrique subsaharienne

Longtemps marginalisée dans les cercles d'intérêts géostratégiques, l'Afrique subsaharienne présente, aujourd'hui, diverses opportunités pour ses partenaires. Le dynamisme de sa croissance économique (5% de taux de croissance annuelle depuis plus d'une décennie), ses ressources naturelles, sa forte croissance démographique et les diverses opportunités qu'offre son marché, font de l'Afrique subsaharienne, un attrait économique important. Ainsi, l'Afrique décrite comme le continent de la misère, des épidémies, des guerres, etc. par une certaine opinion internationale change complètement de visage. Les priorités de la communauté internationale en Afrique évoluent pour conquérir les nouvelles opportunités qu'elle offre. Les puissances occidentales notamment la France, partenaires traditionnels de l'Afrique subsaharienne, font face à la concurrence des pays émergents particulièrement la Chine.

En février 2015, François Hollande affirme : « *L'Afrique c'est notre avenir.... C'est notre avenir parce que c'est le continent qui connaît la plus grande progression*

⁴⁴⁶ L'opération Serval de l'armée française s'est déroulée dans le cadre de la résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations unies votée le 20 décembre 2012.

démographique. C'est notre avenir parce que c'est le continent qui connaît la plus forte croissance ces dernières années. C'est notre avenir parce que c'est le continent qui a les potentiels les plus élevés – pas simplement les ressources mais [aussi] les capacités pour assurer son développement »⁴⁴⁷. La France dispose encore de nombreux intérêts dans sa zone d'influence en Afrique subsaharienne, malgré la forte concurrence à laquelle sont confrontées ses entreprises, en raison notamment du « *new scramble for Africa* » (le nouveau grand rush vers l'Afrique). Dans le dessein d'aider les entreprises françaises à profiter au mieux de « *nouvel eldorado* », Nicolas Sarkozy⁴⁴⁸ puis François Hollande n'hésitent pas à porter le manteau de directeur marketing desdites entreprises auprès de leurs homologues africains. Le 28 août 2012, soit quatre mois après la prise de fonction de François Hollande, Laurent Fabius, patron du Quai d'Orsay, annonce la nouvelle orientation de la politique étrangère française : la diplomatie économique⁴⁴⁹. Mieux pour Laurent Fabius : « *Le ministère des Affaires étrangères doit devenir celui des Entreprises. Il l'est déjà partiellement. Il doit l'être pleinement* »⁴⁵⁰.

Le 4 décembre 2013, François Hollande participe au « *Forum pour un modèle économique de partenariat entre l'Afrique et la France* », à Bercy, organisé par son ministre de l'Economie et des finances, Pierre Moscovici, en partenariat avec le Medef International. Dans la perspective de ce Forum, le Président commande un rapport à

⁴⁴⁷ Extrait du discours de François Hollande au forum économique franco-africain à Bercy, 6 février 2015. Discours consultable au lien suivant : <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-a-bercy-lors-du-forum-franco-africain-pour-une-croissance-partagee-2/>

⁴⁴⁸ Lire Antoine Glaser et Stephen Smith, *Sarko en Afrique*, Plon, Paris, 2008, 216 p.

⁴⁴⁹ La diplomatie économique consiste à orienter les objectifs de la pratique diplomatique à la satisfaction des intérêts économiques, commerciaux ainsi que ceux du secteur privé français.

⁴⁵⁰ Extrait de la déclaration de Laurent Fabius, ministre français des affaires étrangères au XXe conférence des ambassadeurs, le 28 août 2012. Voir <https://mg.ambafrance.org/Intervention-du-Ministre-sur-la>

Hubert Védrine⁴⁵¹. Prenant en considération les résultats du rapport Hubert Védrine, François Hollande déclare : « *Les conclusions du rapport Védrine sont claires. Si nous ne regardons que l'intérêt de la France, nous pouvons évaluer à 200 000 le nombre d'emplois qui pourraient être créés en cinq ans si nous doublions nos exportations vers le continent africain. Alors je retiens cet objectif : la France doit doubler ses échanges avec l'Afrique.* »⁴⁵² Le Président français compte également sur le marché africain pour résoudre la lancinante question du chômage en France. Rappelons que l'inversion de la courbe du chômage était un engagement ferme de François Hollande et un défi personnel pour être candidat à sa propre succession en 2017. Pour booster les échanges commerciaux et économiques franco-africains, François Hollande annonce la création de la Fondation Africafrance dirigée par le Franco-Béninois Lionel Zinsou. Dans le même sillage, l'Agence française d'expertise technique internationale (Afeti) est créée en décembre 2014⁴⁵³ et inaugurée le 20 janvier 2015 pour aider les entreprises françaises à gagner des marchés à l'étranger, notamment en Afrique.

Les relations particulières entre la France et l'Afrique subsaharienne, principalement les pays francophones, expliquent, en partie, la forte présence des multinationales françaises⁴⁵⁴ dans cette partie du continent. « *Des données récentes estiment à 62 000 le nombre des entreprises et micro-entreprises françaises actives sur le continent* »⁴⁵⁵ affirme Macky Sall. Le Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN) estime,

⁴⁵¹ L'ancien ministre français des Affaires étrangères, Hubert Védrine, est assisté dans ce travail par quatre autres personnalités à savoir le Franco-Ivoirien Tidjane Thiam, le Franco-Béninois Lionel Zinsou, le Franco-Tunisien Hakim el Karoui et le Français Jean-Michel Severino.

⁴⁵² Extrait du discours de clôture de François Hollande au « Forum pour un modèle économique de partenariat entre l'Afrique et la France », le 4 décembre 2013 à Bercy.

⁴⁵³ Décret no 2014-1656 du 29 décembre 2014 relatif à l'Agence française d'expertise technique internationale.

⁴⁵⁴ De ces grandes entreprises françaises, on peut citer Bolloré, BNP, Areva, Société Générale, EDF, CFAO, etc.

⁴⁵⁵ Extrait du discours de Macky Sall, Président de la République du Sénégal, prononcé le 6 février 2015 à Paris, à l'occasion du Forum franco-africain « pour une croissance partagée » accueilli par le ministère français de l'Economie et de l'industrie.

quant à lui, «1.000 établissements et 80.000 collaborateurs » français en Afrique et pour «40 milliards d'euros» pour leur chiffre d'affaires⁴⁵⁶. Néanmoins, il faut noter que ces estimations ne reflètent pas forcément la réalité exacte de la présence des entreprises françaises en Afrique ainsi que de leurs chiffres d'affaires. Des entreprises françaises non adhérentes au Conseil français des investisseurs en Afrique sont estimées à 25% du total des sociétés françaises sur le continent africain. Les multinationales françaises présentes en Afrique développent certes beaucoup de relations dans des pays d'Afrique du nord (le Magreb), mais leur présence en Afrique subsaharienne est loin d'être négligeable.

Le groupe pétrolier français Total est aussi très présent sur le continent africain. Total assure l'exploitation de nombreux gisements en Afrique subsaharienne particulièrement dans des Etats tels que le Nigéria, le Gabon, l'Angola, la République démocratique du Congo et le Sénégal. L'Afrique subsaharienne présente un réel intérêt pour le groupe pétrolier français. D'ailleurs, l'ancien président directeur général de Total en l'occurrence Christophe de Margerie⁴⁵⁷ prend le contrepied de Nicolas Sarkozy, pour qui « *la France, économiquement, n'a pas besoin de l'Afrique* »⁴⁵⁸. En effet, souligne Christophe de Margerie « *Total a économiquement besoin de l'Afrique. Nous sommes non seulement la première entreprise de France, mais aussi, et surtout, le premier investisseur en Afrique. Et Total a beaucoup plus d'intérêts en Afrique qu'en France* »⁴⁵⁹. Aujourd'hui, le groupe Total, qui occupe la cinquième place des grandes multinationales pétrolières mondiales, est la première en Afrique subsaharienne. La compagnie Total, présente dans 43 pays africains sur les 53,

⁴⁵⁶ Voir Jeanny Lorgeoux ; Jean-Marie Bockel, op.cit, 501 p.

⁴⁵⁷ Christophe de Margerie a été directeur général de du groupe Total de 2007 à 2010. Puis il est devenu le président directeur général dudit groupe de 2010 à sa mort le 20 octobre 2014 dans un accident d'avion en Russie.

⁴⁵⁸ Nicolas Sarkozy en visite au Mali, *Le Figaro*, 19 mai 2006.

⁴⁵⁹ <http://www.jeuneafrique.com/32098/economie/christophe-de-margerie-total-a-besoin-de-l-afrique/>

exploite, à elle seule, 30% de la production africaine en hydrocarbures, ce qui représente 20% de la production mondiale.

Le groupe français Bolloré, qui, en 2013, comptait 250 filiales et 25 000 salariés, fait également partie des sociétés françaises dont la présence en Afrique subsaharienne est très remarquable. Le groupe Bolloré a des filiales dans de nombreux Etats africains au sud du Sahara et développe des activités dans divers domaines. Les pays africains sont les principaux champs d'exploitation de cette multinationale française. Sur les 55 pays où Bolloré est présent à travers le monde, on dénombre 45 pays d'Afrique subsaharienne. La multinationale Bolloré œuvre dans plusieurs secteurs à savoir dans le transport, la logistique, les médias, etc. Elle intervient aussi en Afrique subsaharienne dans la distribution de l'énergie, des télécommunications, etc. L'entreprise Bolloré fait l'essentiel de ses chiffres d'affaires (80% de ses bénéfices) sur le continent africain.

La forte implantation du groupe Bolloré en Afrique subsaharienne s'explique également par le soutien manifeste qu'il bénéficie de la part de Paris. Nicolas Sarkozy, ami très proche de Vincent Bolloré, a beaucoup utilisé de son influence durant son mandat pour aider l'entreprise française à gagner des marchés sur le continent. François Hollande, en dépit des relations privilégiées entre Vincent Bolloré et son prédécesseur, apporte aussi son soutien au groupe français en Afrique. Son ministre du redressement productif, Arnaud Montebourg, a saisi personnellement par voie épistolaire, le 26 mars 2013, le président du Niger, Mahamadou Issoufou. Dans sa correspondance, Arnaud Montebourg fait l'éloge du groupe Bolloré et informe le président nigérien du soutien du Gouvernement français à l'entreprise, candidate à un appel d'offre pour la construction d'une infrastructure ferroviaire entre Niamey, Ouagadougou et Cotonou. Bolloré est « *crédible et expérimenté* » ainsi énonça le ministre français les mérites du

groupe Bolloré, dans sa lettre, puis affirme, de manière expresse, qu'il bénéficie du « *soutien de la France.* »⁴⁶⁰

D'autres entreprises françaises réalisent également d'excellents chiffres d'affaires en Afrique. A titre d'exemple, la société Bouygues a fait 1,2 milliards d'euros de chiffres d'affaires en Afrique en 2004. Et la vente des armes françaises sur le continent a représenté 30 milliards d'euros entre 1996 et 2003. Tout compte fait, l'Afrique représente un vivier important pour les nombreuses entreprises françaises qui y mènent des activités. Pour Thierry Bangui, « *Les entreprises françaises de CAC 40 (Total, BNP Paris bas, ...) font des bénéfices confortables. L'essentiel de leur bénéfice se fait à l'étranger dont l'Afrique. Il est donc inexact de dire que la France n'a pas économiquement besoin de l'Afrique* »⁴⁶¹.

L'économie africaine est en mouvement. Depuis quelques années, le continent africain enregistre un taux de croissance galopant. La croissance économique en Afrique est même plus importante que celle de nombreux pays développés et cette croissance fait du continent une « *terre d'avenir de l'économie mondiale* » selon les termes de François Hollande dans son discours de Dakar en 2012. Et Vincent Jauvert de renchérir « *Savez-vous que, depuis plus dix ans, la croissance économique du continent se situe juste derrière celle de l'Asie ? Elle a été en moyenne de 5% par an et devrait atteindre 6,4% l'an prochain ! Même si elle ne représente encore que 2% du commerce mondial, l'Afrique a connu la plus forte croissance dans les échanges internationaux entre 2000 et 2011. C'est le continent qui épargne le plus après l'Asie : les réserves de change y sont estimées à 500 milliards de dollars* »⁴⁶². Le dynamisme

⁴⁶⁰ Elise Karlin, « Arnaud Montebourg soutient le groupe Bolloré au Niger », L'Express, 22 mai 2013.

⁴⁶¹ Thierry Bangui, *la Chine, un nouveau partenaire de développement de l'Afrique, Vers la fin des privilèges européens sur le continent noir ?*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 167.

⁴⁶² Entretien de Vincent Jauvert, *Le Nouvel Observateur*, paru le mardi 3 décembre 2013.

de la croissance économique du continent africain offre diverses opportunités qui augurent de perspectives intéressantes.

A cette forte croissance économique s'ajoute aussi la démographie galopante du continent africain. La population de cette partie du monde avoisinerait les 2,3 milliards d'habitants à l'horizon 2050. Cette croissance fulgurante de la population africaine est inédite dans l'histoire de l'humanité. Vers la fin du siècle actuel, la population du continent africain devrait, d'après des estimations, dépasser celle de l'Inde et de la Chine et sera le quadruple ou le quintuple de la population européenne ou d'Amérique du nord. Cette explosion démographique pourrait certes se présenter à la fois comme une menace pour la stabilité du continent⁴⁶³, mais également comme un atout pour le continent. Alors que la population européenne se vieillisse et celle de l'Amérique et de l'Asie se ralentisse, la population africaine, quant à elle, se rajeunisse. Un constat qui n'a pas échappé à Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union Africaine, pour qui « *L'Afrique a l'avenir devant elle, parce qu'elle sera dans 50 ans le continent le plus peuplé du monde, composé pour moitié de jeunes en âge de travailler et de plus en plus formés* »⁴⁶⁴.

L'Afrique, « *jeunesse du monde* » présente de nombreuses opportunités qui expliquent le « *new scramble for Africa* » (la nouvelle ruée vers l'Afrique). « *Les besoins d'infrastructures sont considérables. La qualité de son agriculture, ses ressources naturelles, ses richesses minières, ce continent a tous les atouts pour être demain le continent de la croissance, du développement et du progrès. Il y a en Afrique un*

⁴⁶³ En 2050, l'Afrique aura environ 2 milliards de femmes et d'hommes à nourrir, loger, etc., et dont plus de la moitié sera composée de jeunes à trouver de l'emploi. La lutte contre la pauvreté est le défi que l'Afrique devra relever vers la moitié de ce siècle pour éviter autant que possible de faire face à des risques d'instabilité sociale dont la pauvreté est le terrain fertile.

⁴⁶⁴ Propos rapportés par Jeanny Lorgeoux ; Jean-Marie Bockel, p. 26.

*potentiel exceptionnel. (...). Les grands pays se tournent vers l'Afrique et investissent massivement. Vous n'avez pas à avoir peur de cet intérêt nouveau »*⁴⁶⁵. Le poids politique et économique de l'Afrique subsaharienne pourrait être déterminant, à l'avenir, dans les divers centres d'intérêts géostratégiques dans le monde.

L'Afrique subsaharienne occupe, de par sa position géostratégique actuelle, une place centrale dans les intérêts français. Un constat qui tend à contredire les propos de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur lorsqu'il affirmait devant des membres de la société civile malienne en 2006 : « *La France, économiquement n'a pas besoin de l'Afrique. Les flux entre la France et l'Afrique représente 2% de notre économie* ».

Paragraphe 3. L'influence économique française en Afrique subsaharienne en régression

La France est bien présente en Afrique subsaharienne. Cette implantation sur le continent, notamment en Afrique noire francophone, s'explique en partie par les rapports particuliers et privilégiés que la France entretient avec des pays africains. Aujourd'hui, l'Afrique subsaharienne s'ouvre de plus en plus à d'autres entreprises étrangères à savoir américaines et celles des pays émergents, notamment chinoises. Certes des entreprises françaises telles que Bolloré, Orange, Total et Bouygues demeurent très implantées en Afrique subsaharienne dans des domaines larges, mais force est de constater que les sociétés françaises sont très concurrencées maintenant par des entreprises issues de puissances émergentes.

⁴⁶⁵ Extrait du discours de François Hollande devant l'Assemblée nationale sénégalaise, le 12 octobre 2012.

La convoitise dont fait désormais l'objet l'Afrique subsaharienne de la part de pays émergents et occidentaux autre que la France a-t-elle changé la donne ? La « ruée » vers l'Afrique subsaharienne fait-elle perdre aux entreprises françaises des marchés ? La France demeure-t-elle encore le partenaire économique privilégié voire principal des pays d'Afrique subsaharienne francophone ? L'influence française connaît-elle un recul sur le continent africain ? Autant d'interrogations qui invitent à une analyse approfondie des nouveaux rapports économiques entre la France et les pays d'Afrique subsaharienne.

« *L'Afrique subsaharienne francophone est la « chasse gardée » de la France* ». Cette assertion ne semble plus tout à fait conforme à la réalité. L'ouverture du marché africain à de nouveaux acteurs internationaux tend à changer la donne. Ces nouveaux acteurs internationaux dont l'Amérique et les BRIC réalisent une pénétration fulgurante dans le marché africain. Pour le Fonds monétaire international, la moitié des importations des pays d'Afrique provient de ces « nouveaux » partenaires et 60% de leurs exportations sont également destinées à ces derniers⁴⁶⁶. La coopération entre ces « nouveaux » partenaires internationaux et l'Afrique au sud du Sahara a largement contribué à repousser la domination française sur le marché africain. Le volume des échanges commerciaux entre l'ancienne puissance coloniale et l'Afrique semble s'inscrire dans une dynamique décroissante. La preuve, de 2000 à 2011, la part de marché de la France en Afrique au sud du Sahara est passée de 10,1% à 4,7% soit une régression de 5,4% en une décennie⁴⁶⁷.

L'Afrique subsaharienne est devenue un marché où la concurrence entre les partenaires traditionnels dont la France et ceux qu'on peut qualifier de nouveaux

⁴⁶⁶ <http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20140201trib000813094/presence-francaise-en-afrique-ce-qu-il-reste-de-la-cooperation.html>.

⁴⁶⁷ Lire Rapport Védrine, Afrique-France : un partenariat pour l'avenir, novembre 2013, 170 p.

partenaires est très rude. Même dans les « *pays du champ* », la France y est, aujourd'hui, fortement concurrencée. Les entreprises chinoises remportent beaucoup de marchés dans ces pays au point d'y prétendre jouer un rôle égal avec la France voire la supplanter. A titre d'exemple, les entreprises chinoises ont devancé en 2011 celles de la France dans les 14 « *pays du champ* » utilisant le franc CFA⁴⁶⁸ respectivement 17,7% et 17,2%. Un constat fait également par le patronat français. « *Désormais, il n'y a plus d'avantage acquis. Cela n'existe plus dans le monde des affaires* »⁴⁶⁹, affirme le Medef⁴⁷⁰ International.

Cela prouve l'évolution des relations franco-africaines. L'influence française en Afrique subsaharienne y compris dans sa « *chasse gardée* » semble s'effriter. L'Afrique subsaharienne s'ouvre de plus en plus à l'international. L'intérêt que suscite le continent africain auprès des partenaires surtout émergents fait qu'il dispose, désormais, de moyens pour contourner les pressions politiques et économiques des partenaires tutélaires. L'époque où la France disposait d'une grande influence politique et économique sur des pays africains, particulièrement ses ex colonies désignées sous le vocable de « *pré carré* », semble être un vieux souvenir dans de nombreux pays. Nombreux sont les pays d'Afrique subsaharienne dont certains de l'espace francophone africain qui prennent « *souverainement* » la décision d'ouvrir leur marché à d'autres partenaires (notamment la Chine, les pays du Golf, le Brésil et l'Inde) dans des secteurs « *réservés* » jadis aux entreprises françaises.

« *Désormais, l'Afrique peut régler ses comptes avec l'Europe en lui retirant des marchés. Les dirigeants sont libres de faire leurs choix, et la dépendance s'est réduite*

⁴⁶⁸ CFA : Communauté financière africaine.

⁴⁶⁹ Ibid.

⁴⁷⁰ MEDEF : Mouvement des entreprises de France.

à l'égard de pays tels que la France qui est dans le viseur »⁴⁷¹, soutient Francis Akindès. Au Sénégal, la concession du terminal à conteneurs du port autonome de Dakar (PAD), le 08 octobre 2007, au groupe DP World⁴⁷² au détriment du groupe français Bolloré pouvait être analysée comme un symbole fort du recul de l'influence française en Afrique subsaharienne. En conférant la gestion du nouveau terminal à conteneurs à l'entreprise du Golf, principal concurrent de Bolloré⁴⁷³ dans la région, les autorités sénégalaises semblaient ainsi faire preuve de l'expression d'une « *souveraineté* ». L'Etat du Sénégal remettait également en cause, par cet acte, les intérêts d'un groupe français, installé au Sénégal depuis 1926 et dont les relations amicales très fortes entre son Président-Directeur général, Vincent Bolloré, et Nicolas Sarkozy, Président de la République française, était un secret de polichinelle. Dans cette affaire, les autorités sénégalaises soutenaient avoir mis en avant les « *intérêts* » de leur pays aux dépens de ceux du groupe français après 80 ans de gestion et, par voie de conséquence, des intérêts de l'ancienne puissance coloniale. Ce dessaisissement du groupe Bolloré de la gestion du port de Dakar pourrait être qualifié d'« *évolution* » dans les relations franco-africaines. Des pays africains ouvrent désormais le marché et les nominés ne sont pas toujours des multinationales françaises.

L'un des symboles les plus marquants de cette « *évolution* » dans les relations franco-africaines ou de la perte de vitesse de la France en Afrique subsaharienne est la décision du 18 août 2010 du président gabonais Ali Bongo de casser l'exclusivité française sur le marché gabonais. Le symbole est fort si on se réfère au fait qu'Omar

⁴⁷¹ Francis Akindès, « Le monde sait quoi faire de l'Afrique, mais l'Afrique ne sait pas quoi faire du monde » in Géopolitique africaine n° double 53-54, Paris, Edition Publicité, 2015, p. 56.

⁴⁷² Dubaï Ports Word (DPW) est un exploitant portuaire mondial appartenant au gouvernement des Emirats Arabes Unis. DP World est le troisième exploitant mondial et exerce sur 49 terminaux dans le monde.

⁴⁷³ Vincent Bolloré, Président-Directeur général du groupe français, entretient des relations amicales très privilégiées avec le Président Nicolas Sarkozy. Entre autres faveurs dont a bénéficié le Président Nicolas Sarkozy de la part de Vincent Bolloré, on peut citer la mise à sa disposition, dès son élection en 2007, du jet privé, du Paloma et du yacht personnel du PDG du groupe Bolloré.

Bongo, père et prédécesseur d'Ali Bongo à la tête de l'Etat gabonais, a entretenu durant tout son magistère⁴⁷⁴ des relations très particulières avec la France au point d'être présenté comme l'un des piliers de la « *Françafrique* ». Après avoir signé quelques temps auparavant des contrats avec des multinationales asiatiques d'un montant de 3,5 milliards d'euros, Ali Bongo déclarait, le 18 août 2010, sans détours « *La France n'aura plus le monopole des relations économiques avec le Gabon. La France a des partenaires, les États africains ont aussi des partenaires, ce ne sont pas des relations exclusives. Cela n'existe plus* »⁴⁷⁵. Il convient, néanmoins, de souligner que la diversification des partenaires du Gabon est entamée sous la présidence d'Omar Bongo Odimba. A l'occasion d'une visite de Hu Jintao au Gabon en janvier 2004, à titre illustratif, Libreville a ouvert son marché pétrolier à Pékin. Hu Jintao et son hôte, Omar Bongo, ont signé un contrat pour l'exploration et l'exploitation de pétrole au Gabon. Un accord de vente à la Chine de pétrole gabonais d'un volume d'un million de tonnes pour la même année (2004) a également été signé par Sinopec⁴⁷⁶ et Total-Gabon. Ces accords ont eu le mérite de faire de l'empire du Milieu le troisième pays importateur du pétrole gabonais après les Etats-Unis et la France.

Un autre exemple de l'effritement de l'influence de la France en Afrique subsaharienne francophone est constaté au Congo Brazzaville. A l'image de l'ancien président du Gabon Omar Bongo Odimba, le président congolais, Denis Sassou Nguesso, est également considéré par une certaine opinion comme l'une des figures emblématiques de la « *Françafrique* ». Les autorités congolaises ont cassé l'exclusivité que bénéficiaient des entreprises françaises au Congo Brazzaville. Les entreprises françaises font, désormais, face à une concurrence des entreprises d'autres pays surtout asiatiques. C'est ainsi que des groupes non français assurent l'exploitation de matières premières congolaises. Il est aussi noté un recul dans les échanges

⁴⁷⁴ Le président Omar Bongo Odimba a dirigé le Gabon du 02 décembre 1967 à sa mort, le 08 juin 2009.

⁴⁷⁵ Francis Laloupo, *France-Afrique la rupture, maintenant ?*, (2013), Paris, Acoria Editions, p. 80.

⁴⁷⁶ SINOPEC : China Petroleum and Chemical Corporation.

commerciaux entre la France et le Congo Brazzaville au profit d'autres pays partenaires. Julien Bokilo fait le même constat « *La France n'a plus de monopole à Brazzaville. 80 % des grands travaux en infrastructures sont exécutées par les Chinois, lesquels obtiennent également des autorisations pour la prospection dans le domaine autrefois privilégié du pétrole. De même, 50 % du bois du Congo est exploité par les sociétés chinoises et exporté en Chine. (...), nous remarquons que dès les années 2002 à 2007, la Chine occupe le premier rang des cinq partenaires principaux du Congo, en volume (tonnes) et en valeur d'échange (milliards de FCFA), alors que la France n'y figure plus. Elle arrive en effet derrière Taïwan, les USA, la Corée du Sud et la Corée du Nord* »⁴⁷⁷.

La dynamique croissante du recul de la France en Afrique subsaharienne est également constatée au Niger, autre Etat membre des « *pays du champ* », et cinquième pays producteur d'uranium au monde pour une production estimée à 6500 tonnes en 2007. Les autorités du Niger ont mis fin en 2007 à 40 ans de monopôle de l'exploration, l'exploitation et la vente de l'uranium par le groupe français Areva. Le groupe français est désormais concurrencé par des entreprises canadiennes, chinoises⁴⁷⁸, indiennes et britanniques auxquelles, l'Etat nigérien a accordé des permis d'exploitation d'uranium. A cette démonopolisation du groupe Areva de la prospection, l'exploitation et la vente de l'uranium par le gouvernement nigérien s'ajoute la renégociation du contrat du permis octroyé au groupe français à son expiration. Ainsi, avec le nouveau contrat, le prix de la tonne est passé de 42 à 61 euros soit de 27 300 à 40 000 FCFA avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

⁴⁷⁷ Julien Bokilo, *La Chine en Afrique, La Chine en concurrence avec les anciens partenaires de l'Afrique et les pays Brics*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 27.

⁴⁷⁸ C'est par exemple le cas de la société chinoise China National Nuclear Corporation qui a aussi bénéficié de permis d'exploration et de concession.

La régression constatée des parts de marché de la France sur le continent est beaucoup plus préoccupante dans les pays d’Afrique subsaharienne francophone qualifiés, jadis, de « *chasse gardée* » de l’ancienne puissance coloniale. Ce recul de l’influence de la France dans son « *pré carré* » a également attiré l’attention d’Hubert Védrine qui l’a souligné dans le rapport portant son nom. « *C’est en « Zone CFA » que la France voit sa position commerciale reculer le plus rapidement, notamment face à la Chine, depuis le début des années 2000. Même si les parts de marché ne reflètent qu’imparfaitement la réalité des chaînes de valeur et que le poids du pétrole et de l’aéronautique induit un biais dans le commerce de la France, il reste néanmoins éclairant d’en regarder l’évolution* »⁴⁷⁹.

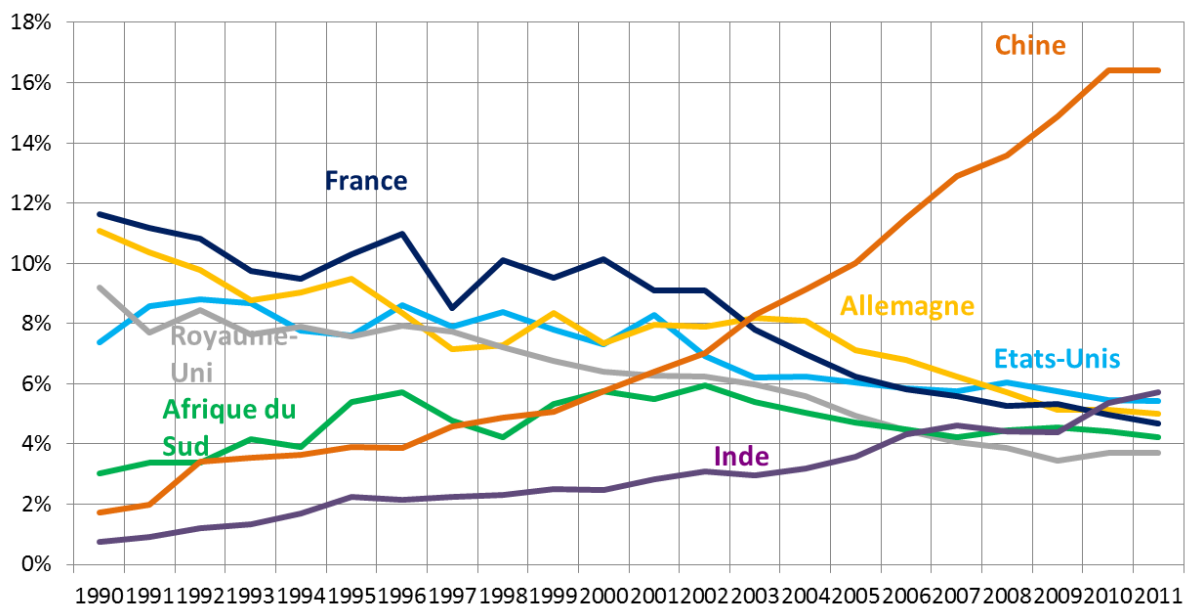
Perte de marchés, monopôle cassé et renégociation de contrats caractérisés en général par leur revue en hausse notamment dans des Etats africains du « *pré carré* » sont très éloquents et révélateurs des mutations pour ne pas dire de l’«*évolution* » en cours dans les relations franco-africaines. L’Afrique subsaharienne est maintenant très connectée de la mondialisation. Courtisée vivement par les pays émergents, des autorités d’Etats d’Afrique au sud du Sahara semblent avoir conscience que ce nouveau statut leur confère plus de marge de manœuvre et ils donnent l’impression de l’exploiter à la faveur des « *intérêts* » de leurs pays en faisant jouer la carte de la concurrence. Cette concurrence fait perdre à la France de son influence d’antan sur le continent africain. Une régression du poids de la France en Afrique subsaharienne est l’une des conclusions que l’on peut tirer du rapport, exploité par le quotidien français *Le Monde*⁴⁸⁰, fait par 42 ambassadeurs français en poste sur le continent à la demande du Quai d’Orsay en 2007. Ce rapport de la diplomatie française précise également que « *les Africains entrent dans la mondialisation plus vite qu’on ne le croit et sont désormais courtisés par tous les pays émergents (Chine, Inde, Brésil) et par les États*

⁴⁷⁹ Rapport Védrine, *Afrique-France : un partenariat pour l’avenir*, Paris, 2013, p. 44.

⁴⁸⁰ Quotidien français *Le Monde* du 26/04/2008.

Unis. Loin de toute pensée misérabiliste projetée sur ce continent, les progrès accomplis par l'Afrique sont importants et largement sous-estimés par l'opinion et les observateurs... ». Ce rapport du Quai d'Orsay est, entre autres, motivé par le souhait de la France de lutter efficacement contre le recul de son influence dans le monde et en Afrique particulièrement comme le révèle le tableau ci-dessous.

Graphique : Parts de marché des six premiers exportateurs en Afrique subsaharienne



Source : Base CHELEM, CEPII, 2013.

La France est de plus en plus fortement concurrencée et son leadership remis en cause sur le continent africain y compris dans les « *pays du champ* ». La régression de l'influence de la France en Afrique subsaharienne est une réalité. Cette thèse est aussi soutenue par Vincent Jauvert. « *Entre 2000 et 2011, la part de marché de nos entreprises au Sud du Sahara a baissé de 10% à moins de 5%, même si en valeur les*

exportations françaises ont doublé. C'est qu'entre-temps la Chine s'est activée. Sa part de marché sur le continent est passée de moins de 2% en 1990 à plus de 16% en 2011, tandis que nombreux autres pays, comme l'Inde, les Etats-Unis ou le Brésil, ont intensifié leurs liens avec l'Afrique. Cela dit, la France demeure un acteur important sur le continent »⁴⁸¹ soutient Vincent Jauvert. Néanmoins, la résistance des entreprises françaises face à la forte pénétration chinoise en Afrique subsaharienne est plus réelle dans l'espace francophone. « *Dans la zone CFA, les anciennes colonies pour l'essentiel, les entreprises françaises font jeu égal avec la Chine. En Afrique subsaharienne, la France est le troisième investisseur et des grands groupes, tels Total, Alstom, Schneider, Sanofi ou Orange, sont de plus en plus présents* »⁴⁸².

Déjà dans les années 1990, il est constaté une décroissance de l'influence politique de la France sur le cours de l'histoire dans certains pays africains. Le conflit armé dans la région des Grands Lacs, déclenché en 1996, ayant comme antagonistes les forces loyalistes au président du Zaïre (actuelle République démocratique du Congo) Mobutu Sese Seko et les rebelles de l'AFDL⁴⁸³ de Laurent Désiré Kabila. Toutes les deux forces en guerre bénéficiaient du soutien militaire et/ou politique de pays limitrophes et de certaines puissances occidentales dont notamment la France⁴⁸⁴. Au nom de la

⁴⁸¹ Extrait de l'entretien de Vincent Jauvert, Le Nouvel Observateur, paru le mardi 3 décembre 2013.

⁴⁸² Entretien de Vincent Jauvert, Le Nouvel Observateur, *ibid*.

⁴⁸³ AFDL : Alliance des Forces démocratiques pour la libération du Congo.

⁴⁸⁴ En République Démocratique du Congo (ex Zaïre), le conflit armé qui était originellement interne au pays en ce sens qu'il portait sur la reconnaissance des droits de citoyenneté des " Banyarwanda " (Hutu, Tutsi, Twa) en général et des " Banyamulengé " (Tutsi) en particulier, sur fond de tension entre ces " allogènes " et les " autochtones " s'est internationalisé au fil du temps. L'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, l'Angola et les Etats Unis apportent leur soutien à l'AFDL de Laurent Désiré Kabila et le maréchal Mobutu était soutenu, du moins, politiquement par la France. Cependant, quelques temps après que Laurent Désiré Kabila accède au pouvoir, en juin-juillet 1998, on a noté une refondation des alliances en fonction des intérêts des uns et autres. A cet effet, le camp anti Kabila est désormais constitué, entre autres, par ses anciens alliés les USA, le Rwanda, l'Ouganda, l'Angola et le Burundi.

sauvegarde des intérêts français, la théorie de la « *stabilité* » fut, alors, défendue par Paris. Ainsi, Paris soutint politiquement le non moins « *dictateur* » le maréchal Mobutu Sese Seko jusqu'à sa chute le 17 mai 1997, jour de rentrée des rebelles à Kinshasa.

Les exemples angolais et congolais (ex Zaïre) illustrent bien un enchevêtrement d'intérêts qui permet à chaque partie de trouver son compte tout en servant les intérêts de l'autre. C'est cette interaction d'intérêts égoïstes ou cette politique du donnant-donnant qui a attribué à cette guerre civile le qualificatif de « conflit armé interne internationalisé » ou de « conflit armé mixte ».

SECTION II. Le temps de la ferveur de nouveaux acteurs et vers la nécessité d'une reconsidération de la politique africaine de la France

La perte de l'exclusivité de certains marchés que bénéficiaient des entreprises françaises ainsi que la rude concurrence dont elles font face dans des pays d'Afrique subsaharienne y compris dans les « *pays du champ* » sont l'expression du recul de l'influence française sur le continent africain. La régression de l'influence de la France en Afrique noire est fortement liée à trois dynamiques à savoir :

- émergence d'une opinion publique africaine plus exigeante ;
- un leadership politique africain qui semble bien saisir les enjeux que représente, dorénavant, l'Afrique subsaharienne ;
- la tentative de ce leadership politique d'Afrique subsaharienne à rejeter toute attitude « *paternaliste* » de l'ancienne puissance coloniale en vue de devenir les « *maîtres* » du jeu.

Paragraphe 1. L'opinion publique africaine plus connectée et plus exigeante

1.1. Une société civile regardante de la coopération franco-africaine

L'irruption de la société civile dans l'espace public africain coïncide avec la période du renouveau démocratique au tout début des années 1990. Cette émergence est favorisée par un contexte socio politique aussi bien d'ordre local qu'international très particulier. Les années 1990 furent marquées dans beaucoup de pays africains par des tensions sociales et des aspirations démocratiques aboutissant à la tenue de Conférences nationales dont le Bénin fut le pionnier. Cette dynamique de renouveau démocratique fut également encouragée par un contexte international spécifique, notamment l'assujettissement de l'aide publique au développement de la France aux

efforts démocratiques des pays africains au sud du Sahara. Ce contexte particulier dans l'histoire politique africaine a largement contribué à la naissance de la société civile africaine dans cette période. Les organisations de la société civile des pays d'Afrique au sud du Sahara ont, dans leur mission d'alerte et de veille citoyenne, contribué à l'approfondissement du respect des libertés individuelles et collectives en Afrique subsaharienne et sont, parfois, amenées à être très regardantes sur les relations franco-africaines.

La société civile pourrait être définie comme le corps social par opposition à la société politique et à la société commerciale. C'est aussi un ensemble d'organisations ou de groupes constitués de façon plus ou moins formelle et qui n'appartiennent ni aux sphères politiques (majorité présidentielle ou opposition) ni à la sphère commerciale. Le but de la société civile n'est donc pas lucratif, mais celle-ci doit surtout rester à équidistance des chapelles politiques afin de bien jouer son rôle de régulateur et de garant des libertés individuelles et collectives, des institutions et de la Constitution. L'amélioration des conditions sociales des populations est également une des motivations de la société civile.

A en croire le centre ghanéen pour la Démocratie et le développement, la société civile englobe toutes les institutions intermédiaires et groupes privés qui évoluent entre le domaine de l'Etat et la famille, telles que les associations volontaires, de charité, les chorales, les associations religieuses, les clubs sociaux, les groupes professionnels et les syndicats, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et les médias⁴⁸⁵.

⁴⁸⁵ Center for Democracy and Development, Collective Security in West Africa. Proceedings of workshop on Sub-Regional Security, Accra 24-26 juillet 1999.

La période où la politique africaine de la France se limitait entre les autorités françaises et leurs homologues d'Afrique subsaharienne est en passe d'être révolue. Ces derniers n'ont plus le monopôle des relations de la coopération franco-africaine. Des organisations de la société civile africaine et française sont devenues des acteurs non moins importants des relations entre l'Afrique subsaharienne et l'ancienne puissance coloniale. Elles sont, désormais, regardantes sur les pratiques des autorités françaises et africaines dans la coopération de leurs Etats. En vertu de leur mission d'alerte et de veille citoyenne, des organisations de la société civile condamnent et dénoncent toute pratique qu'elles jugent antidémocratiques ou désavantageuses au peuple du continent africain y compris dans la coopération franco-africaine. Bref, ces organisations de la société civile contribuent, à leur manière, à la moralisation des relations entre la France et l'Afrique subsaharienne.

Au Sénégal, le CCUAP⁴⁸⁶, qui regroupe des citoyen(ne)s sénégalais(es) de la société civile, dénonce le contrat signé par l'Etat du Sénégal et le groupe français EIFFAGE portant sur l'autoroute à péage Dakar-AIBD⁴⁸⁷. Le CCUP fustige « *les abus multiformes et multidimensionnels qui entourent la conception, la construction, la gestion et l'exploitation de l'Autoroute à péage. Le Collectif a exigé, entre autres, la remise à plat du contrat inique et opaque qui lie l'Etat du Sénégal et l'Entreprise EIFFAGE ainsi que la baisse drastique du prix du péage* »⁴⁸⁸.

Au Niger, des organisations de la société civile se sont farouchement et pendant longtemps opposées à la multinationale française Areva à propos de l'uranium d'Arlit dont elle a en charge l'exploitation. La responsabilité sociale de l'entreprise française a

⁴⁸⁶ CCUAP : Collectif Citoyen des Usagers de l'Autoroute à Péage.

⁴⁸⁷ AIBD : Aéroport international Blaise Diagne.

⁴⁸⁸ Extrait du communiqué du Collectif Citoyen des Usagers de l'Autoroute à Péage (CCUAP), fait à Dakar le 03 Aout 2018.

toujours constitué l'un des différends opposant la société civile nigérienne à la multinationale française Areva. Celle-ci est souvent accusée par des acteurs de la société civile du Niger d'exploiter les richesses d'Arlit et ne faire aucun investissement en retour pour les populations locales qui s'appauvrissent. Cette « *faillite* », d'après la société civile nigérienne, dans sa responsabilité sociale a toujours été réfutée par le groupe français qui évoque « *un contrôle rigoureux* » de l'environnement⁴⁸⁹.

Dans la crise l'opposant à Areva en 2007, le Gouvernement du Niger a bénéficié du soutien d'organisations de la société civile du pays. A cet effet, la société civile a organisé des marches de solidarité en faveur du Gouvernement. Ces mêmes manifestations de rue de la société civile d'Arlit en soutien au Gouvernement nigérien sont également constatées le 12 octobre 2013. Le Premier ministre du Niger avait estimé « *très déséquilibré* » le partenariat entre Areva et Niamey. A noter que dans son combat contre la multinationale française, la société civile nigérienne a reçu le soutien de l'association Sherpa⁴⁹⁰ en 2009 avant qu'elle ne se retire en décembre 2012.

L'implication de la société civile sénégalaise et nigérienne dans les relations entre la France et leurs pays n'est pas une exclusivité sur le continent africain. Des organisations de la société civile d'autres pays africains s'engagent également dans la dynamique d'alerte et de veille citoyenne dans les relations franco-africaines. L'ONG gabonaise, PCQVP (Publiez ce que vous payez), est très regardante de la politique africaine de la France. Avant son élection à l'Élysée, Nicolas Sarkozy avait fait de la « *moralisation* » des relations franco-africaines un engagement ferme. Dans son

⁴⁸⁹ Voir le Rapport AREVA au Niger, 2009, 21 p.

⁴⁹⁰ L'association Sherpa a été créée en 2001 à Paris dans le dessein de lutter contre les crimes économiques. Elle a également pour finalité la protection et la défense des populations contre le détournement de deniers publics. Ainsi dans ses missions de veille citoyenne, l'association Sherpa collabore avec d'autres organisations de la société civile du monde, dont notamment africaine.

discours de Cotonou en 2006, le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, s'engageait, sans détour, d'inscrire dans une nouvelle dynamique la coopération franco-africaine. « *Il nous faut construire une relation nouvelle, assainie, décomplexée, équilibrée, débarrassée des scories du passé et des obsolescences qui perdurent de part et d'autre de la Méditerranée* »⁴⁹¹, soutenait l'ancien ministre de l'Intérieur français.

A la tête du pouvoir exécutif français, le président Nicolas Sarkozy réitère cet engagement d'écrire une nouvelle page dans les relations franco-africaines en tournant définitivement celle des pratiques peu orthodoxes. Nicolas Sarkozy défendait avec force devant les ambassadeurs français sa vision de la coopération entre la France et l'Afrique en ces termes : « *Je suis de ceux qui pensent que les liens anciens et de tous ordres qui nous unissent aux peuples de la Méditerranée et, au-delà, de l'Afrique sont un atout, une chance pour peu que nous ayons l'ambition et la volonté de les organiser et de les renforcer, en rompant définitivement avec d'anciennes pratiques* »⁴⁹². Un engagement qui équivaldrait à une feuille de route aux yeux du Secrétaire d'Etat français à la Coopération, Jean-Marie Bockel. Le désenchantement du Secrétaire d'Etat français à la Coopération face à la « *realpolitik* » fut vite remarqué par lui-même en ces termes « *Mais la rupture tant annoncée à Cotonou tarde à venir* »⁴⁹³.

Cet aveu implicite de Jean-Marie Bockel de la perpétuation des pratiques tant décriées par Nicolas Sarkozy a amené le PCQVP, un collectif d'organisations de la société civile africaine basée au Gabon, a rappelé au chef d'Etat français, lors de son voyage en juillet 2007 à Libreville, à traduire en acte son engagement d'inscrire dans le passé certaines pratiques dans les relations entre l'Afrique subsaharienne et l'ancienne

⁴⁹¹ Extrait du discours du Ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, sur la démocratie au Bénin et sur l'établissement de nouvelles relations entre la France et l'Afrique, Cotonou le 19 mai 2006.

⁴⁹² Extrait d'allocution du président Nicolas Sarkozy, à l'occasion de la conférence des ambassadeurs, le 27 août 2007 à Paris.

⁴⁹³ Lors de la présentation des vœux le 15 janvier 2008, à Paris.

puissance coloniale. « *Vous avez déclaré que vous voulez le codéveloppement et moins de Françafrique, nous vous prenons au mot* », rappelle le PCQVP dans son communiqué adressé au Président français. Plus loin, le PCQVP soutient à l'intention de Nicolas Sarkozy « *La rupture que vous avez prônée tout au long de la campagne présidentielle et lors de votre investiture à la tête de l'Etat français ne doit pas se limiter à la simple rhétorique, mais doit constituer un espoir pour nos populations* »⁴⁹⁴.

Dans son engagement pour une « *moralisation* » des relations entre les pays d'Afrique subsaharienne et leurs partenaires étatiques, les multinationales, entre autres, le PCQVP-Gabon milite en faveur de la transparence dans les contrats pétroliers du Gabon et leurs retombées sur les populations. Ainsi dans leur communiqué adressé au président français, le PCQVP-Gabon sensibilise Nicolas Sarkozy sur les bénéficiaires des ressources naturelles du pays en ces termes « *les revenus issus de la manne (des) ressources naturelles ne profitent malheureusement pas aux populations. Une infime minorité de Gabonais confisque 80% de cette manne" qui "au lieu d'assurer le bien-être des populations nourrit de manière continue la corruption et des comptes à l'étranger de responsables politiques véreux* ». Au Congo Brazzaville, la branche locale du PCQVP mène également un combat pour la transparence dans les contrats et revenus du pétrole. Cette veille citoyenne du PCQVP du Congo-Brazzaville a beaucoup contribué aux audits des revenus du pétrole ainsi que la publication des résultats de l'audit sur le site du ministère des Finances congolaises. Ces audits sont réalisés par des cabinets internationaux lancés par l'Etat congolais avec l'appui de la Banque mondiale.

⁴⁹⁴ Extraits du communiqué du PCQVP à l'adresse du président Nicolas Sarkozy en juillet 2007 lors de sa visite à Libreville (Gabon).

Le dynamisme de la société civile africaine dans sa mission de veille et d'alerte citoyenne s'est également manifesté à propos des négociations commerciales entre l'Union européenne et les pays africains autour des accords de partenariat économique. Tout au long du processus des négociations, des organisations de la société civile d'Afrique subsaharienne se sont farouchement opposées à la signature par leurs Gouvernements des APE⁴⁹⁵ tels qu'ils sont présentés par la commission de l'Union européenne aux pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique). Les accords de partenariat économique (APE) sont une réponse que l'UE a proposée aux pays ACP suite à la non-conformité, d'après l'OMC⁴⁹⁶, de la convention de Lomé et des accords de Cotonou à ses règles. En effet, la convention de Lomé et des accords de Cotonou permettaient à des marchandises provenant des pays ACP d'entrer sans droits de douane dans l'espace européen.

C'est pour résoudre cette disparité que la Commission de l'UE a proposée, en 2002, les accords de partenariat économique aux pays ACP. Les APE qui consacrent la libre circulation de tous les produits des pays ACP en Europe et 80% des produits européens sur le marché des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sont qualifiés par de nombreuses études de pernicieux aux économies de la quasi-totalité des pays ACP, très vulnérables. La menace de déstructuration des économies africaines par les accords de partenariat économique a été également l'une des conclusions du rapport de la députée Christiane Taubira commandité par le président Nicolas Sarkozy en 2008. « *Ainsi, après la suppression des recettes fiscales douanières qui constituent parfois près de 40 % des ressources budgétaires des États, les APE vont procéder durablement sinon définitivement au désarmement des États* »⁴⁹⁷, a estimé la parlementaire Christiane Taubira.

⁴⁹⁵ APE : Accords de partenariat économique.

⁴⁹⁶ OMC : Organisation mondiale du commerce.

⁴⁹⁷ Christiane Taubira, Rapport sur les accords de partenariat économique entre l'union européenne et les pays ACP, Et si la Politique se mêlait enfin des affaires du monde ?, Paris, juin 2008, p. 108.

Sous le bénéfice de cette considération, des organisations⁴⁹⁸ de la société civile d'Afrique au Sud du Sahara se sont mobilisées pour s'opposer à la signature des APE sous leur mouture actuelle par les chefs d'Etat africain puis à leur ratification par les Parlements des pays d'Afrique subsaharienne. C'est ainsi qu'en dépit de la signature, en 2014, des accords de partenariat économique par tous les Présidents d'Afrique de l'Ouest, plusieurs chefs d'Etat d'Afrique australe et cinq Présidents d'Afrique de l'Est (16 octobre 2014) avec le Commissaire européen au commerce, Karel De Gucht, la mobilisation de la société civile africaine ne s'essouffle pas. Des organisations de la société civile d'Afrique subsaharienne comptent sensibiliser les parlementaires des pays africains concernés pour qu'ils ne ratifient pas les accords, seul espoir de leur non application.

1.2. Les nouveaux mouvements citoyens ou générations facebook

L'affirmation de la vigilance citoyenne se passe également, désormais, et de plus en plus sur les réseaux sociaux qui s'érigent comme des contre-pouvoirs. Les réseaux sociaux, particulièrement facebook, whatsapp et tweeter, occupent de plus en plus une place prépondérante dans la stratégie de communication des acteurs politiques africains et d'ailleurs. Ils sont conscients du nombre croissant des usagers de réseaux sociaux sur le continent africain et surtout le rôle majeur et galopant que joue, désormais, l'internet dans le modelage des opinions publiques. Les média classiques (télévision, radios et presse) n'ont plus le monopôle de la communication pour toucher une large cible. Comme le rapporte Stephen Smith, «*Le téléphone limite les*

⁴⁹⁸ Parmi ces organisations de la société civile d'Afrique subsaharienne, on peut citer le Forum social sénégalais (FSS), la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS), le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa) et la Coalition nationale contre les APE (une plateforme d'organisations de la société civile, d'hommes politiques, d'artistes, etc.).

déplacements alors que le transport y est coûteux et éreintant. Il permet à une majorité sans ordinateur d'accéder à l'internet»⁴⁹⁹.

Les réseaux sociaux sont devenus des canaux de communication où se font et se défont des propagandes. Les combats s'internationalisent à travers les réseaux sociaux. Le monde est devenu un village planétaire. L'internet abolit les frontières. Cela permet à des Africains résidant sur le continent ou dans la diaspora africaine de livrer régulièrement leurs avis sur des questions relatives à l'Afrique subsaharienne. C'est le cas au Sénégal où des Sénégalais de la diaspora sont très actifs sur les réseaux sociaux sur des questions portant sur la gouvernance politique et économique de leur pays. Les exemples des web activistes Assane Diouf et de Souleymane Jules Diop en sont de parfaites illustrations. Assane Diouf, immigré aux Etats-Unis, s'est distingué par ses sorties très virulentes contre le régime de Macky Sall au point de se voir attribuer le qualificatif d'« *insulteur public numéro 1* ». Le journaliste Souleymane Jules Diop, en désaccord avec le régime d'Abdoulaye Wade, animait sur le site d'informations sénégalais Seneweb.com⁵⁰⁰ des chroniques hebdomadaires alors qu'il résidait au Canada.

Les réseaux sociaux « *font* » et « *défont* » des régimes politiques. Ils sont utilisés par des web activistes pour sensibiliser et dénoncer certaines pratiques de chefs d'Etat africains ainsi que des pratiques dans les relations de coopération entre des pays d'Afrique subsaharienne et leurs partenaires étatiques supra étatiques et des multinationales. Ainsi, il arrive que des campagnes de dénonciation se mènent sur la toile par des activistes africains contre des multinationales françaises gagnant des marchés en Afrique subsaharienne. On en voudrait pour preuve, des internautes

⁴⁹⁹ Stephen Smith, *La ruée vers l'Europe, La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent*, Paris, Grasset et Fasquelle, 2019, p. 119.

⁵⁰⁰ Seneweb.com est le premier quotidien en ligne sénégalais et de l'Afrique de l'Ouest.

sénégalais ont organisé deux journées de boycott (1^{er} et 2 octobre 2015) de l'opérateur téléphonique français Orange⁵⁰¹. L'idée du CCUAP⁵⁰², qui dénonce le contrat signé par l'Etat du Sénégal et l'entreprise française EIFFAGE portant sur l'autoroute à péage Dakar-AIBD, est née sur les réseaux sociaux.

Les réseaux sociaux contribuent largement aux élections de Présidents en Afrique subsaharienne au même titre qu'ils ont été d'une importance capitale à la réalisation du printemps arabe. La chute des anciens chefs d'Etat de la Tunisie (Zine el-Abidine Ben Ali) et de l'Egypte (Hosni Moubarak) et du Guide de la Révolution libyenne (Mouammar Kadhafi) ont révélé la puissance des réseaux sociaux dans la mobilisation de l'opinion contre un régime politique. L'échec du coup d'Etat du général Gilbert Diendéré au Burkina Faso, le 17 septembre 2015, en est une autre preuve. Le cyber activisme est aujourd'hui une réalité en Afrique subsaharienne. D'ailleurs, la Ligue des Cyber-Activistes africains pour la Démocratie⁵⁰³ est lancée à Dakar en novembre 2015.

Nombreux sont aujourd'hui les Africains qui s'informent sur la toile. Cette tendance des populations africaines à s'orienter vers l'internet pour s'informer s'explique par l'intégration progressive de l'internet dans le quotidien des peuples d'Afrique au sud du Sahara en ce XXI^{ème} siècle.

⁵⁰¹ Ces journées de boycott Orange avaient pour objectif de protester contre la cherté des tarifs de communication du premier opérateur téléphonique au Sénégal et de l'amener à réduire ses tarifs.

⁵⁰² CCUAP : Collectif Citoyen des Usagers de l'Autoroute à Péage.

⁵⁰³ La Ligue des Cyber- Activistes africains pour la Démocratie est un mouvement regroupant des web activistes, blogueurs et web citoyens du continent ayant en partage le souci de contribuer à l'approfondissement de la démocratie à travers les réseaux sociaux.

« *En Afrique subsaharienne l'Internet mobile est désormais beaucoup plus développé que l'internet fixe. Malgré le retard de l'Afrique en matière d'accès à haut débit, l'accès à Internet est en plein développement avec 25 millions de connections (Internet) et 57 réseaux 3G déjà déployés. Environ 3 milliards de dollars d'investissements cumulés sur la période 2010-2013. Le flux sur la bande passante internationale en Afrique est passé de 100 Giga bps en 2008 à 1 Tera bps (10 fois plus) en 2012. La multiplication de ces investissements va favoriser l'abaissement des prix. Une baisse des prix de bande passante de 20 % d'ici 18 mois est déjà estimée par les experts pour les grands pays africains* »⁵⁰⁴.

Cette fulgurante pénétration de l'internet dans le quotidien des populations en Afrique est également constatée par le Président sénégalais, pour qui « *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) y connaissent un essor inédit. Plus de 80% d'Africains sont maintenant connectés à un réseau de téléphonie moderne, et le nombre d'internautes est en croissance régulière.* »⁵⁰⁵ Au Sénégal, la pénétration exponentielle de l'internet dans la vie des populations a attiré l'attention du directeur général de l'ARTP⁵⁰⁶, Abdou Karim Sall. « *Aujourd'hui, 9,6 millions*⁵⁰⁷ *de Sénégalais*

⁵⁰⁴ Jeanny Lorgeoux ; Jean-Marie Bockel, op.cit, p. 160.

⁵⁰⁵ Extrait du discours de Macky Sall, Président de la République du Sénégal, prononcé le 6 février 2015 à Paris, à l'occasion du Forum franco-africain « pour une croissance partagée » accueilli par le ministère français de l'Economie et de l'industrie.

⁵⁰⁶ ARTP: Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes.

⁵⁰⁷ Sur une population totale de 15 726 037 d'habitants (derniers chiffres de l'Agence nationale des statistiques et de la démographie en 2018).

utilisent l'Internet, dont 88,6% via mobile. Ce qui représente un taux de pénétration de l'Internet de 62,9% »⁵⁰⁸, constate-t-il.

L'internet est un raccourci très pertinent pour l'internaute de ne plus être un récepteur passif de l'information. Avec l'internet, l'internaute peut passer du statut de récepteur à celui d'émetteur en commentant une information ou en partageant en un clic sa réflexion sur la toile. Avec une heure de connexion, l'internaute africain peut avoir beaucoup d'informations des trois (3) média classiques (radio, télévision et presse). L'accès des Africains de plus en plus à l'internet (avec la concurrence des différents opérateurs de téléphonie dans de nombreux pays) facilite ces derniers à être beaucoup plus connectés du monde et à livrer leur point de vue.

« L'Afrique affichait depuis deux décennies le plus faible taux de pénétration d'Internet dans le monde, les tarifs d'accès les plus coûteux au monde ainsi que l'absence de réseaux internationaux haute capacité. Pourtant, l'utilisation des TIC a véritablement connu un boom ces dernières années sur le continent. Ainsi, selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), le taux de pénétration des téléphones portables sur le continent serait supérieur à 45 % et celui de l'Internet dépasserait les 10 % avec une croissance du nombre de lignes mobiles de 44 % par an, soit la plus forte croissance au monde ! »⁵⁰⁹

La pénétration progressiste des réseaux sociaux dans le quotidien des populations africaines dont notamment les jeunes s'accompagne d'une veille citoyenne sur la

⁵⁰⁸ Extrait du discours d'Abdou Karim Sall, directeur général de l'ARTP, à l'ouverture officielle du 5^{ème} Sommet Africain de l'Internet à Dakar du 29 au 11 mai 2018.

⁵⁰⁹ Jeanny Lorgeoux ; Jean-Marie Bockel, *ibid.*

gouvernance de leurs Etats y compris sur les relations franco-africaines. Cette pénétration semble être accompagnée d'un sentiment grandissant de nationalisme africain pour ne pas dire anti-français qui se développe de plus en plus chez les jeunes africaines. La popularité de l'activiste Kémi Seba⁵¹⁰ sur les réseaux sociaux et du mouvement « *France dégage* »⁵¹¹ et de la performance politique du candidat Ousmane Sonko⁵¹² lors de la présidentielle sénégalaise de février 2019 en sont de belles illustrations. Ce sentiment s'explique par plusieurs dynamiques dont la perception qu'ont ces jeunes africaines aussi bien de la politique d'immigration de la France que de sa politique africaine. Stephen Smith évoque, sans ambages, l'existence d'un sentiment antifrçais dans les anciennes colonies françaises. L'auteur affirme, dans son ouvrage « *La ruée vers l'Europe. La jeune Afrique en route pour le vieux continent* », que « *Dans les anciennes colonies françaises, il s'y ajoute – probablement en raison de la tutelle que Paris y a exercée bien au-delà des indépendances – un vif sentiment antifrçais, surtout parmi les cadres..* »⁵¹³

⁵¹⁰ L'activiste Kémi Seba connu pour son discours panafricain, anti-impérialiste qui s'apparente à un discours anti-intérêt français en Afrique fait des émules sur facebook où sa page officielle est suivie par plus de 584 522 followers à la date du 21 avril 2019.

⁵¹¹ « France dégage » est un mouvement regroupant de jeunes Sénégalais très actifs sur les réseaux sociaux. Il organise régulièrement des manifestations dans les artères de Dakar pour dénoncer la « mainmise de la France sur l'économie sénégalaise », appeler à l'abandon de la monnaie Franc CFA et au départ de l'armée française du territoire sénégalais.

⁵¹² Le candidat de « Sonko Président », suivi par 172 272 followers sur facebook à la date du 21 avril 2019, est arrivé à la troisième place de la présidentielle sénégalaise de février 2019. Le benjamin des candidats (44 ans) s'est taillé une belle part en ralliant à sa cause 687 065 électeurs soit 15,67% dès sa première tentative. L'homme politique Ousmane Sonko se distingue dans le champ politique sénégalais par son discours fortement nationaliste et contre la part « belle » attribuée à la France dans le marché sénégalais.

⁵¹³ Stephen Smith, op – cit., p. 135.

Paragraphe 2. L'émergence d'un leadership politique plus « conscient » des enjeux de l'Afrique dans le monde

« Depuis cinq ans, les économies africaines vont mieux et de nouveaux leaders, plus libres et plus exigeants, ont fait leur apparition. Beaucoup de choses changent, il y a des raisons d'« être optimiste » »⁵¹⁴.

Cette assertion de l'ancien secrétaire général de l'ONU, Koffi Annan, renseigne bien sur le caractère de certains chefs d'Etat du continent africain de ces dernières années. Ces leaders africains se caractérisent par leur forte tentative de se libérer du « *paternalisme* » des partenaires occidentaux, notamment de l'ancienne puissance coloniale (la France). La nouvelle donne mondiale fait de l'Afrique subsaharienne une convoitise des puissances occidentales et des pays émergents. Une réalité bien comprise par des dirigeants africains. Cette prise de conscience consolide les coudées franches de chefs d'Etat d'Afrique subsaharienne dont certains revendiquent plus de considération à leur égard de la part de la France et des autres partenaires occidentaux. Ces Présidents d'Afrique subsaharienne se laissent parfois habiter par le souhait de traiter avec leurs homologues occidentaux d'égal à égal. En d'autres termes, ces leaders africains remettent en cause voire contestent l'ingérence de la France dans des affaires relevant de leur souveraineté étatique. Cette politique d'ingérence se traduit, entre autres, par la conditionnalité démocratique de l'aide publique française au développement à l'Afrique subsaharienne et de son attitude qualifiée de « *paternaliste* » par une certaine opinion publique africaine.

⁵¹⁴ L'hebdomadaire Jeune Afrique numéro 2452 du 6 au 12/01/2008, rubrique « *Ils ont dit* ».

Cette attitude « *rebelle* » d'une partie du leadership politique d'Afrique subsaharienne contraste avec le comportement de chefs d'Etat africains (dont la quasi-totalité de ces Présidents ne sont plus en exercice) tels que Félix Houphouët Boigny, Omar Bongo Odimba et Léopold Sédar Senghor. Ces anciens Présidents d'Afrique subsaharienne sont connus pour leur proximité politique avec la France au point d'être considérés par une certaine opinion de principaux leviers de la « *Françafrique* ».

Ce contraste constaté entre ces anciens chefs d'Etat et certains Présidents contemporains d'Afrique subsaharienne dans les relations politiques et économiques entre leurs pays et la France se traduit par des actes, des discours et des symboles révélant l'effritement de l'influence française sur cette partie du continent. Les pratiques consacrant l'exclusivité du marché dans des pays d'Afrique subsaharienne aux multinationales françaises et la capacité de la France a pesé sur leur trajectoire politique se conjuguent de plus en plus au passé. Ce n'est pas seulement dans le champ politique français que l'on retrouve des velléités de tourner la page des pratiques qualifiées de « *Françafrique* » à l'instar de l'ancien secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie, Jean Marie Bockel. Cette volonté de rupture est également notée dans la politique africaine.

Sur le marché, il est constaté dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne que les groupes français y font désormais face à de rudes concurrences qui peuvent s'analyser comme le symbole de la régression pour ne pas dire la fin de l'« *exclusivité* » des marchés entre des Gouvernements africains et des multinationales françaises. En 2007, l'Etat nigérien ouvre le marché de l'uranium, exclusivement détenu d'alors par l'entreprise française Areva, à des multinationales canadiennes, indiennes, chinoises et britanniques. Ainsi se ferme 40 ans de privilège de prospection, d'exploitation et de vente de l'uranium d'Arilt que les autorités nigériennes accordaient au groupe français Areva. Les symptômes de la fin de l'époque où Areva avait la part belle au Niger se

sont encore manifestés, le 13 juillet 2010, lors d'une rencontre entre le président de la transition le Général Salou Djibo et les responsables de la société française dans la résidence de l'ambassadeur du Niger à Paris. Au cours de cette entrevue, le président du Niger a sommé, dans un discours peu diplomatique, à Anne Lauvergeon, responsable de la multinationale française, à monter un financement de 20 milliards de Frs CFA⁵¹⁵ avant le 15 septembre au risque de faire remplacer Areva le 17 du même mois soit en moins d'une semaine. La fermeté et les menaces du successeur de Mamadou Tandja au groupe français illustrent parfaitement le changement qu'opèrent les relations franco-africaines.

Au Gabon, l'arrivée d'Aly Bongo au pouvoir s'accompagne d'une nouvelle ère dans la coopération franco-gabonaise. Si sous le magistère d'Omar Bongo Odimba, une des figures de la « *Françafrique* », le marché gabonais était quasi pour ne pas dire exclusivement gagné par des multinationales françaises tels que Total, Rougier, Bolloré et Veolia, mais sous la présidence de son successeur celles-ci sont concurrencées par des groupes non français. Des multinationales non françaises ont remporté d'importants marchés au Gabon. « *Le groupe américain Bechtel dirige désormais l'Agence nationale des grands travaux ; le groupe singapourien Olam a planté dans le Woleu-Ntem (nord du pays) plus de 50 000 ha d'hévéas et de palmiers à huile ; l'Indien Tata a en projet un complexe de production d'engrais ; l'Israélien Mori s'intéresse à des fermes agro-pastorales ; le trader suisse Gunvor enlève des cargaisons de pétrole brut ; quant aux Russes Gazprom et Lukoil, ils ont un pied dans le palais d'Ali Bongo pour se voir attribuer des permis..* »⁵¹⁶

⁵¹⁵ Environ 30 millions d'euros.

⁵¹⁶ Antoine Glaser, *AfricaFrance Quand les dirigeants africains deviennent les maîtres du jeu*, Paris, Fayard, 2014, p. 80.

L'apparition de nouveaux leaders africains susceptibles de remettre en cause l'intérêt français sur le continent est également constatée au Sénégal. La gestion du port de Dakar confiée à Dubaï Port World, une entreprise d'Emirats arabes unis, en 2007 sous le régime d'Abdoulaye Wade au détriment du groupe français Bolloré est hautement symbolique. Le marché du port de Dakar semblait être un « *bien* » spécialement réservé au grand groupe français depuis plusieurs décennies. Le dessaisissement du port de la gestion de Bolloré par les autorités sénégalaises a un double symbole. D'une part, c'est la première fois, après 80 ans, que la gestion du port de Dakar soit confiée à une autre entreprise de surcroît non française. D'autre part, cette décision fortement contestée par l'entreprise Bolloré ait été prise sous la présidence de Nicolas Sarkozy, qui entretient des relations privilégiées avec le Président-directeur général du groupe Bolloré, Vincent Bolloré. Dire autrement, les autorités sénégalaises se donnent les moyens de choisir apparemment le plus « *offrant* » des concurrents pour, disent-elles, l'intérêt du pays. Cette décision du pouvoir politique sénégalais confiant la gestion du port à l'entreprise de Dubaï remet en cause l'intérêt français. La perte du port de Dakar par le groupe Bolloré est un autre exemple de l'« *évolution* » en douce des relations franco-africaines par l'intérêt pressant de l'Afrique subsaharienne pour divers et multiples partenaires et, surtout, par des Présidents d'Afrique au sud du Sahara souvent tentés par une « *rébellion* » vis-à-vis du « *paternalisme* » français.

Ce type de leadership africain contribue largement à la « *soft* » révolution de paradigme, en ce début du XXI^e siècle, dans les relations entre l'Afrique noire et l'ancienne puissance coloniale. Cette nouvelle donne est un exemple probant du recul de l'influence de la France en Afrique subsaharienne.

1.1. Le regard des chefs d'Etat africains sur le choix des ambassadeurs français

Les tentatives d'influence de Présidents d'Afrique subsaharienne dans les choix de Paris sur les responsables français ayant un rôle dans les relations franco-africaines ne sont pas une nouveauté. Jean Pierre Cot a été poussé à la démission le 08 décembre 1982 par François Mitterrand à la demande de chefs d'Etat africains considérés comme des piliers de la « *Françafrique* » dont Omar Bongo Odimba. Une situation similaire est aussi constatée avec le départ du Gouvernement de Jean Marie Bockel en 2009 encore à la demande de Présidents africains, dont particulièrement Omar Bongo Odimba, à leur homologue français, Nicolas Sarkozy. Les propos de Jean-Marie Bockel rapportés par Christophe Boisbouvier prouvent ô combien des dirigeants d'Afrique subsaharienne en l'occurrence Omar Bongo et Denis Sassou Nguesso ont demandé et obtenu son départ de la tête du secrétariat d'Etat en charge de la coopération et de la Francophonie. « *De Bongo et Sassou, c'est le second qui a été le plus dur avec moi(...). Christophe de Margerie [le P-DG de Total] a tenté une médiation, mais c'était trop tard. Mon départ a été un très mauvais signal dont les réseaux ont tout de suite profité* »⁵¹⁷, confie Jean-Marie Bockel.

Cette « *ingérence* » de chefs d'Etat d'Afrique subsaharienne se manifeste également dans le choix d'ambassadeurs de la France dans leur pays. Des dirigeants africains parviennent à faire changer des ambassadeurs français avec lesquels ils n'entretiennent pas de bons rapports, à amener Paris à reconsidérer son choix sur un ambassadeur ou à conduire l'Elysée et/ou le Quai d'Orsay à valider leur choix porté sur un ambassadeur. Les exemples du Président camerounais, Paul Biya, et de son homologue sénégalais, Me Abdoulaye Wade, en sont de parfaites illustrations.

⁵¹⁷ Cité par Christophe Boisbouvier, *Hollande l'Africain*, Paris, Editions La Découverte, 2015, p. 75.

En septembre 2009, Paul Biya s'est opposé au choix de Paris porté sur Gildas Le Lidec pour le poste d'ambassadeur de la France au Cameroun en succession de Georges Serre. Le Président camerounais a invoqué l'hostilité de l'opinion publique camerounaise pour opposer son veto au choix de Paris sur Gildas Le Lidec. « *Entrez, mon cher ambassadeur, me (Georges Serre) dit Biya. Je vais vous donner une nouvelle qui n'est pas plaisante. Je ne peux accepter l'accréditation de votre nouvel ambassadeur. Je suis vraiment très triste, je n'ai rien contre lui, mais notre opinion publique ne le comprendrait pas* »⁵¹⁸.

Si Paul Biya a refusé de recevoir l'accréditation d'un ambassadeur choisi par Paris, Abdoulaye Wade a, quant à lui, précipité le départ de deux ambassadeurs de France à Dakar. Non satisfait du travail de l'ambassadeur Jean-Didier Roisin, ancien directeur Afrique du Quai d'Orsay, entré en fonction en 2003 en remplacement de Jean de Gliniasty, Abdoulaye Wade demande à son homologue français, Jacques Chirac, le changement du diplomate après moins de dix-huit mois de service à Dakar. Une demande à laquelle le Président français a fini par accéder en procédant à la nomination d'un nouvel ambassadeur en l'occurrence André Parant. Ce dernier, conseiller pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient de Jacques Chirac, restera en fonction à Dakar jusqu'à l'arrivée à l'Élysée de Nicolas Sarkozy où il sera remplacé en mai 2007 par Jean Christophe Ruffin sur décision du nouveau patron du Quai d'Orsay, Bernard Kouchner.

Jean Christophe Ruffin sera le deuxième ambassadeur français accrédité auprès des autorités de Dakar dont le départ sera précipité par Abdoulaye Wade. En août 2010, durant sa troisième année de service à Dakar, Jean Christophe Ruffin est poussé à la sortie et remplacé par Nicolas Normand à la suite de profondes divergences avec le président sénégalais. L'ambassadeur Nicolas Normand, bien apprécié par Abdoulaye

⁵¹⁸ Antoine Glaser, *ibid.*, p. 55.

Wade suite à une entrevue facilitée par Robert Bourgi, est nommé à Dakar par Nicolas Sarkozy contre l'avis du Quai d'Orsay qui l'avait pressenti à Djibouti. La décision du chef d'Etat français s'explique par le souci de satisfaire son homologue sénégalais, tombé sous le charme de l'ambassadeur Nicolas Normand.

1.2. Le cinquantenaire des indépendances africaines et menace sur la présence militaire française au Sénégal et au Tchad, un symbole du recul de l'influence française en Afrique subsaharienne

La présence militaire française n'échappe pas également à la « *rébellion* » de chefs d'Etat d'Afrique subsaharienne. La présence des forces armées françaises dans certains pays africains ne poursuit pas seulement des intérêts géostratégiques, mais elle symbolise aussi le cœur de la présence de l'ancienne puissance coloniale en Afrique au sud du Sahara. Alors, autant la présence militaire française est un symbole de la présence française sur le continent, autant leur remise en cause par des Présidents d'Afrique subsaharienne francophone est un symbole d'une « *(r)évolution* » dans les relations franco-africaines. Les Présidents de deux anciennes colonies françaises à savoir le Sénégalais Abdoulaye Wade et le Tchadien Idriss Deby Itno ont eu à inviter publiquement Paris à libérer les bases militaires françaises sur leur territoire. Si le premier a acté sa décision, le second s'est limité à la menace.

« *Je déclare solennellement que le Sénégal reprend en ce jour, le 4 avril 2010 à 00h00, toutes les bases antérieurement détenues sur notre sol par la France, et entend y exercer sa souveraineté* »⁵¹⁹, déclare le président sénégalais Abdoulaye Wade. Le choix de 2010, année de célébration du cinquantenaire des indépendances des Etats

⁵¹⁹ Extrait du discours à la Nation du président Abdoulaye Wade, le 3 avril 2010, jour de la fête de l'Indépendance du Sénégal.

d’Afrique francophone subsaharienne, par Abdoulaye Wade est hautement symbolique pour annoncer la reprise de la « *souveraineté* » de son pays sur les emprises militaires françaises. Cette annonce s’apparente à une déclaration d’une seconde indépendance du Sénégal. Les négociations entre les deux pays suite à la décision du Président sénégalais ont abouti à la réduction drastique des effectifs des troupes françaises passant de 1.200 à 300 soldats stationnés en permanence à Dakar soit 900 de moins. La décision du Président de la République du Sénégal de fermer les bases militaires françaises à Dakar a été vertement critiquée par son successeur. Pour Macky Sall, « *la demande de retrait de la base française était une erreur qui relevait d'un sentiment nationaliste quelque peu mal placé. Sans de telles bases en Afrique, le Mali aurait disparu de la carte et notre pays aussi aurait peut-être subi les conséquences très néfastes de l'avancée des terroristes* », a indiqué le chef de l'Etat sénégalais. Macky Sall renchérit, « *nous avons besoin que les "Eléments français du Sénégal" puissent être renforcés pour former et entraîner les forces sénégalaises et de ses voisins de la Cedeao*»⁵²⁰.

A l’instar d’Abdoulaye Wade, l’anniversaire du cinquantenaire de l’indépendance du Tchad en août 2010 a été aussi une occasion très symbolique pour Idriss Deby Itno afin de menacer de mettre un terme à la présence des troupes françaises sur le territoire tchadien. Il s’agit de l’opération « *Epervier* » déclenchée en février 1986. Le Tchad reproche à l’ancienne puissance coloniale de ne pas s’acquitter convenablement de ses obligations financières vis-à-vis du pays d’accueil de l’opération « *Epervier* ». Idriss Deby exige, alors, de Paris de payer financièrement N’djamena s’il souhaitait le maintien de l’opération « *Epervier* » sur le sol tchadien. « *Si la France veut rester au Tchad, affirme Idriss Deby, utiliser ses avions et entraîner ses hommes, il y a un coût à payer.* » Sinon, menace le président tchadien « *"Épervier" peut partir, nous*

⁵²⁰ http://www.lemonde.fr/international/article/2013/06/29/macky-sall-il-est-inacceptable-d-appeler-des-soldats-europeens-pour-regler-nos-problemes_3438914_3210.html.

garderons les meilleures relations possibles »⁵²¹. A noter que cette menace du Président tchadien est restée sans suite. Ce qui pourrait amener à penser que les autorités françaises auraient accédé à ses exigences financières.

1.3. La tentative de chefs d'Etats africains de tourner la page du « paternalisme » français

Les relations entre les Présidents d'Afrique subsaharienne et leurs homologues français ne sont pas toujours au beau fixe. Nombre de chefs d'Etats ont parfois eu une attitude inflexible et parfois très critique vis-à-vis de la politique africaine de la France. L'un des plus emblématiques d'entre eux fut le Burkinabé Thomas Isidore Sankara. En effet, avec l'arrivée au pouvoir du capitaine Thomas Sankara, le discours révolutionnaire qui caractérisait son régime va se traduire par un ensemble de comportements et d'actions factieux, opposés à l'impérialisme français. Cette attitude de défiance envers la France peut être également observée chez certains chefs d'Etats en Afrique subsaharienne. On note cependant quelques différences dans les motivations de ces chefs d'Etats et également dans le degré d'opiniâtreté et de défiance vis-à-vis de la France.

« *Nous ignorons vous et moi le contenu réel de ce qui est parfois appelé Françafrique* »⁵²², affirmait le président gabonais Ali Bongo, lorsqu'il s'adressait au président français Nicolas Sarkozy, à l'occasion de la visite officielle que ce dernier effectuait au Gabon en 2010. Ce discours d'Ali Bongo résonne comme une volonté de tourner la page de la « *Françafrique* », qui a longtemps caractérisée les relations entre la France et l'Afrique, et plus exactement, entre la France et des chefs d'Etats

⁵²¹ Propos tenus lors du point de presse animé par le président Idriss Deby Itno le 11 août 2010.

⁵²² Extrait du discours du président Ali Bongo lors de la visite officielle de son homologue français Nicolas Sarkozy le 24 février 2010.

africains. En réponse au discours d'Ali Bongo, Nicolas Sarkozy a eu ces mots : «*Je n'appartiens pas à la génération de la colonisation, je n'en ai donc pas les réseaux, même si j'ai lu des livres d'histoire, mais je n'en ai pas non plus les complexes*». Ce propos de Sarkozy a une tonalité similaire à celui qu'il a tenu en 2006 à Cotonou. Cependant, on a pu observer dans les actes et les décisions du président Sarkozy qu'il y a parfois un décalage entre son discours au sujet de la «*Françafrique*» et les actes posés dans le cadre de la politique africaine de la France.

Rappelons qu'en 2008 soit un an après son élection à l'Élysée, à la demande de certains présidents africains tels que le Gabonais Omar Bongo, le Président français Nicolas Sarkozy a pris la décision de muter son secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie, Jean-Marie Bockel, au poste de secrétaire d'État aux anciens combattants. Cette décision de Nicolas Sarkozy traduit éloquemment les contradictions qui caractérisent les discours et les faits au sujet de la «*Françafrique*».

Les velléités d'Ali Bongo de marquer une rupture avec le «*paternalisme*» de la France se sont poursuivies sous la présidence de François Hollande, successeur de Nicolas Sarkozy. En octobre 2012, à moins d'une semaine du sommet de la Francophonie de Kinshasa (République démocratique du Congo) qui s'est tenu du 13 au 14 octobre 2012, Ali Bongo effectue un voyage à Kigali pour rendre visite à Paul Kagamé. Cette visite constitue doublement un pied de nez d'Ali Bongo à l'ancienne puissance coloniale. D'une part en raison des tensions diplomatiques entre Paris et Kigali du fait du génocide rwandais de 1994. D'autre part, la nature des relations entre Paris et Kigali depuis la fin du régime génocidaire a largement contribué à la décision du Président rwandais de faire de l'anglais, en 2003, la troisième langue officielle du pays⁵²³ et d'adhérer au Commonwealth en 2009.

⁵²³ Les trois langues officielles au Rwanda sont le Kinyarwanda, le français et l'anglais.

L'expérience du bilinguisme rwandais semble avoir bien inspiré Ali Bongo au point que ce dernier ait annoncé, au cours de sa visite à Kigali, qu'il entend faire de l'anglais une langue officielle au même titre que le français. Interrogé sur cette décision historique et hautement symbolique, Ali Bongo semble minimiser la portée lorsqu'il affirme : « *Tout ceci est ridicule, je dis bien ridicule. Il y a des problèmes beaucoup plus graves aujourd'hui auxquels nous avons à faire face que de perdre notre temps à polémiquer sur une question comme celle-là, qui est tout simplement ridicule. En fin de compte, je qualifierais tout ceci de tempête dans un verre d'eau.* »⁵²⁴ Néanmoins, même si on peut concéder à Ali Bongo de l'ambition à préparer ses concitoyens à mieux faire face aux défis d'un monde où parler l'anglais est devenu un atout majeur, la polémique n'est pas aussi ridicule comme il le laisse entendre. La période (à la veille du 14^{ème} sommet de la Francophonie) et le lieu (le Rwanda qui entretient des relations difficiles avec la France) ne sont pas neutres. Ils confèrent à cette décision un caractère très symbolique à la limite provocateur vis-à-vis de l'ancienne puissance coloniale.

Cette annonce d'Ali Bongo de faire de l'anglais une langue officielle ainsi que sa volonté exprimée lors de la visite de Nicolas Sarkozy en février 2010 d'ouvrir une nouvelle page dans les relations franco-gabonaises s'inscrit, en réalité, dans une dynamique déjà enclenchée à une période où le chef d'Etat gabonais était le ministre de la Défense d'Omar Bongo Odimba. En effet, s'il est vrai que la présence militaire française au Gabon n'a jamais été remise en cause par Libreville comme ce fut le cas pour Dakar et N'djamena, néanmoins l'exclusivité détenue par la France du marché de la vente d'armement des forces armées gabonaises a été reconsidérée lorsqu'Ali Bongo était ministre de la Défense. En effet, celui-ci a diversifié les sources

⁵²⁴ Propos tenus lors de la conférence de presse qu'Ali Bongo animée en compagnie de Paul Kagamé au terme de sa visite de deux jours à Kigali en octobre 2012.

d'approvisionnement des forces armées gabonaises en cédant des parts du marché à des Etats tels que l'Allemagne, l'Autriche et la Grande Bretagne. Compte tenu des rapports très privilégiés entre la France et le Gabon sous Omar Bongo, cette décision du ministre de la Défense Ali Bongo est alors très révélatrice de la « *soft (r)évolution* » qui s'opère dans les relations franco-gabonaises surtout que l'ouverture du marché d'approvisionnement des forces armées gabonaises à d'autres pays n'a pas été bien appréciée par Paris.

Si le voyage d'Ali Bongo chez son homologue rwandais, Paul Kagamé, peut être interprété comme un pied de nez à l'ancienne puissance coloniale, c'est dû aux relations diplomatiques tendues entre Kigali et Paris. Depuis son accession à la tête de l'Etat rwandais, le président Kagamé entretient des rapports très difficiles avec les autorités françaises. Le génocide⁵²⁵ qu'a connu son pays en 1994 en constitue la principale cause. Depuis la fin du génocide de 1994, les relations franco-rwandaïses ont connu plusieurs développements marqués par des tensions fréquentes allant parfois jusqu'à la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays. Régulièrement, le chef de l'Etat rwandais n'hésite pas à porter des critiques contre la France qu'il accuse d'avoir une « *responsabilité réelle* » dans le génocide.

En effet, la commission chargée de rassembler les preuves du génocide mise en place par Kigali a conclu dans son rapport du 5 août 2008, que la « *responsabilité* » de la France dans la « *préparation et l'exécution du génocide* » était avérée. Sur la base des conclusions de ce rapport, le régime de Paul Kagamé va accuser la France d'avoir soutenu le régime Hutu d'alors dans la planification et l'exécution du génocide contre les Tutsi. Ces conclusions de la commission rwandaïse contrastent totalement avec

⁵²⁵ Le génocide rwandais a fait quelques 800 000 personnes assassinées entre avril et juillet 1994. Les membres de la minorité tutsi, ethnie du président Paul Kagamé, ont été, essentiellement, les victimes du génocide.

celles de deux enquêtes ouvertes par l'Etat français. Le 15 décembre 1998, la commission d'information parlementaire de la France conclut à l'exonération de la France de toute responsabilité dans le génocide rwandais de 1994 et évoque juste des erreurs d'appréciation de Paris. Une autre enquête française menée par le juge Jean-Louis Bruguière à la suite d'une information judiciaire ouverte le 27 mars 1998 aboutit aux mêmes conclusions. En mars 2004, cette enquête désigne Paul Kagamé comme le responsable de l'assassinat de l'ancien président rwandais Juvénal Habyarimana. L'attentat d'avion qui a coûté la vie à ce dernier est considéré comme l'élément déclencheur du génocide de 1994. Une accusation rejetée par le régime de Paul Kagamé et qui est à l'origine des tensions diplomatiques entre Paris et Kigali.

C'est dans ce contexte d'accusations et de déni que Kigali a annoncé le 24 novembre 2006 la rupture de ses relations diplomatiques⁵²⁶ avec Paris et tente une action judiciaire contre la France devant la CIJ⁵²⁷ le 18 avril 2007. Ce n'est que le 29 novembre 2009 que l'on assiste à l'annonce par l'Elysée du rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda. Ce rétablissement des relations diplomatiques semble ne pas avoir réussi à adoucir les tensions entre les deux pays. En effet, la normalisation des relations diplomatiques s'est faite presque simultanément avec l'adhésion du Rwanda au Commonwealth⁵²⁸. Cette adhésion peut être interprétée

⁵²⁶ L'annonce par Kigali de la rupture de ses relations diplomatiques avec Paris fait suite à l'émission de mandats d'arrêt par le juge français Jean-Louis Bruguière, le 23 novembre 2006, contre des proches de Kagamé pour leur implication dans le génocide de 1994. Ainsi Kigali donne 24h à l'ambassadeur de France, Dominique Decherf, pour quitter le pays.

⁵²⁷ CIJ : Cour internationale de justice.

⁵²⁸ Le Commonwealth regroupe essentiellement des anciennes colonies de la Couronne britannique. Le Rwanda est le second pays africain après le Mozambique à devenir membre de cette organisation qui n'a jamais eu de relations historiques avec la Grande Bretagne.

comme une volonté de Paul Kagamé de prendre ses distances avec le monde francophone et d'arrimer son pays du monde anglo-saxon.

Déjà en 2003, Kigali fait de l'anglais une langue officielle à l'instar du français et du Kinyarwanda. Et en 2010 soit un an après le rétablissement des relations diplomatiques franco-rwandaïses, Paul Kagamé fait de l'anglais la langue de scolarisation en remplacement du français. L'autre dynamique qui témoigne de l'absence d'influence de la France sur les autorités rwandaïses, malgré la « *fin* » de la brouille diplomatique, réside dans la constance de Paul Kagamé dans sa désignation de la France comme ayant une « *responsabilité* » dans le génocide de 1994. Le Président de la République du Rwanda a réitéré ses accusations contre la France à l'occasion du vingtième anniversaire du génocide rwandais le 7 avril 2014. « *Les gens ne peuvent être soudoyés ou forcés de changer leur histoire. Aucun pays n'est assez puissant – même s'il pense l'être – pour changer les faits* », a affirmé en anglais Paul Kagamé avant de lancer, alternativement en anglais et en français, « *After all... after all..., les faits sont têtus* »⁵²⁹. Une accusation fortement récusée par le Premier ministre français, Manuel Valls, devant les députés au Palais Bourbon. « *Je n'accepte pas les accusations injustes et indignes qui pourraient laisser penser que la France s'est rendue complice d'un génocide au Rwanda. Son honneur, c'est toujours de s'interposer entre les belligérants* »⁵³⁰.

⁵²⁹ Extrait du discours de Paul Kagamé lors du vingtième anniversaire du génocide le 7 avril 2014 devant 30 000 spectateurs rassemblés au Stade Amahoro de Kigali. A rappeler que l'interview de Paul Kagamé dans les colonnes de Jeune Afrique la veille à travers laquelle il a réitéré ses accusations contre la France a amené Christiane Taubira (Ministre de la Justice, garde des sceaux) à annuler son présence à la cérémonie du vingtième anniversaire du génocide. En réponse à cette brusque décision de Christiane Taubira, le Ministre rwandais des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, fait savoir à l'ambassadeur de la France à Kigali, Michel Flesch, qu'il n'est pas le bienvenu au stade Amahoro.

⁵³⁰ Extrait du discours de politique générale, mardi 8 avril 2014, du Premier ministre français Manuel Valls.

Outre Ali Bongo et Paul Kagamé, d'autres chefs d'Etat africains manifestent une volonté de se libérer du « *paternalisme* » occidental, notamment des anciennes puissances coloniales. Cette volonté de ces Présidents d'Afrique subsaharienne de résister au « *paternalisme* » des dirigeants occidentaux traduit l'émergence d'une nouvelle génération de chefs d'Etat africains. Ces derniers semblent ne plus vouloir entretenir des relations analogues à celles qui existaient jadis entre leurs prédécesseurs et les autorités françaises. Cela semble être la conviction du président ivoirien Laurent Gbagbo quand il soutient « *Il faut cesser d'infantiliser les rapports entre la France et l'Afrique. C'est fini, l'époque d'Houphouët, de Bongo ou d'Eyadema ! La France ne peut plus changer les chefs d'Etat africains qui ne lui conviennent pas. Il faut que les Etats se respectent les uns les autres, et la France ne doit plus mettre son nez dans les affaires de la Côte d'Ivoire* »⁵³¹. Cette conviction du président ivoirien Laurent Gbagbo se retrouve, dans une certaine mesure, chez son homologue de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, dans la posture qu'il affiche vis-à-vis des autorités belges.

Pour Joseph Kabila, l'Etat belge doit comprendre que les temps ont changé et que les relations actuelles entre la RD Congo et la Belgique, ancienne puissance coloniale, ne peuvent plus être ce qu'elles ont été par le passé. En avril 2008, la visite du ministre des Affaires étrangères de la Belgique a soulevé l'ire de Joseph Kabila. A l'intention du chef de la diplomatie belge, le Président de la République démocratique du Congo a eu ces propos « *Pour moi, l'essentiel, c'est que la Belgique doit se décider à propos du type de relations qu'elle souhaite entretenir avec la République démocratique du Congo. Soit de bonnes, de très bonnes relations de partenariat adulte avec un Etat souverain et indépendant, soit des relations de maître à esclave. Le gouvernement belge doit y lever l'option sur ce point et construire une relation sur la base de son*

⁵³¹ Extrait de l'interview du président ivoirien Laurent Gbagbo au quotidien français *Le Figaro*, août 2008.

choix ». Joseph Kabila s'empresse d'ajouter « (...) je constate que chaque mission est dirigée par le ministre des Affaires étrangères, c'est avec beaucoup d'arrogance, comme si nos visiteurs venaient ici pour nous donner des leçons. C'est inacceptable. Le Congo n'acceptera jamais cela, et surtout pas moi. Un autre peut-être, mais pas moi. Dans ce pays, on a versé le sang, et pour notre indépendance, et pour notre libération. Je n'accepterai jamais de leçons de la part de qui que ce soit, qu'il s'agisse du ministre des Affaires étrangères belge ou chinois, peu importe »⁵³².

Durant les tensions postélectorales de l'élection présidentielle du. De la République démocratique du Congo, Jean-Yves Le Drian, ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, s'inscrit en faux contre les résultats officiels⁵³³, qualifiés de « *putsch électoral* » par le candidat Martin Fayulu. « *Les élections se sont déroulées à peu près dans le calme, ce qui est une bonne chose, mais il semble bien que les résultats proclamés [...] ne soient pas conformes aux résultats que l'on a pu constater ici ou là, parce que la conférence épiscopale du Congo a fait des vérifications et annoncé des résultats qui étaient totalement différents* »⁵³⁴, a déclaré Jean-Yves Le Drian. Quelques semaines plus tard, le patron du Quai d'Orsay revient sur ses propos en affirmant que « *L'élection s'est achevée finalement par une espèce de compromis à l'africaine. Je ne vois pas pourquoi on le remettrait en cause aujourd'hui.* »⁵³⁵ Ce qui s'apparente à une contradiction entre le doute affiché au lendemain de l'annonce des résultats de la présidentielle et l'acceptation de la victoire de Félix Tshisekedi notée dans la dernière position de Paris peut s'analyser comme un recul de la France suite

⁵³² Thierry Bangui, *la Chine, un nouveau partenaire de développement de l'Afrique, Vers la fin des privilèges européens sur le continent noir ?*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 140.

⁵³³ L'opposant Félix Tshisekedi arrive en tête de la présidentielle du 30 décembre 2019 devant Martin Fayulu (34,8%), candidat de la coalition d'opposition Lamuka et le candidat de la coalition au pouvoir FCC Emmanuel Ramazani Shadary (23,8%). Au total 21 candidats étaient en compétition.

⁵³⁴ Extrait de l'interview de Jean-Yves Le Drian, le 20 janvier 2019, sur CNews.

⁵³⁵ Extrait de l'interview de Jean-Yves Le Drian, ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, sur la radio France Inter, le 4 février 2019.

aux vives contestations du Gouvernement congolais contre la sortie de Jean-Yves Le Drian sur CNews.

Mécontent de l'«*humiliation*»⁵³⁶ infligée par François Hollande au président congolais Joseph Kabila, au sommet de la Francophonie du 13 octobre 2012 à Kinshasa, Idriss Deby Itno rend visite à son homologue congolais le 16 octobre pour lui manifester sa solidarité. La visite d'Idriss Deby à Kinshasa, le 16 octobre, est intervenue trois jours après le sommet de la Francophonie auquel il avait boycotté. C'est un pied de nez au Président français avec qui il entretenait des relations pas des meilleurs. En fait, au lendemain de sa prise de fonction, François Hollande tenait à rester fidèle à ses promesses humanistes électorales : tourner la page de la «*Françafrique*» et ne pas transiger avec les potentats africains dont le chef d'Etat tchadien accusé de violation des valeurs démocratiques et de droits humains. Néanmoins, la guerre contre le terrorisme au Mali, déclenchée en janvier 2013, a fini par rapprocher François Hollande et Idriss Deby. Le président tchadien s'est montré incontournable et Paris a fini par lui faire son principal allié dans la lutte contre le terrorisme dans le Sahel. François Hollande se plia à la *realpolitik* et Idriss Deby, le mal-aimé des Socialistes français⁵³⁷, est devenu fréquentable.

Le président sénégalais Abdoulaye Wade a également tenu des discours et posé des actes qui tendent à afficher une certaine volonté de s'affranchir de l'influence française

⁵³⁶ A l'occasion du sommet de la Francophonie du 13 octobre 2013, François Hollande rencontre brièvement (durant trente minutes) Joseph Kabila et à qui il n'a pas adressé de remerciement lors de son discours. Par contre, le Président français accorde des audiences à l'ambassade de France à l'opposant Etienne Tshisekedi et aux veuves de Floribert Chebeya, Président-fondateur de l'ONG congolaise La Voix des Sans Voix (VSV), et de son assistant, Fidèle Bazana, assassinés en juin 2010.

⁵³⁷ Depuis la disparition le 3 février 2008, puis la confirmation de la mort de l'opposant politique tchadien et membre de l'Internationale socialiste Ibni Oumar Mahamat Saleh, le Parti socialiste français entretient des relations très difficiles avec le président du Tchad, Idriss Deby.

voire européenne. En décembre 2007, le Président sénégalais s'est particulièrement distingué par son opposition farouche aux accords de partenariat économique⁵³⁸ (APE) que l'Union européenne avait proposés aux Etats africains lors du IIème sommet Afrique-UE à Lisbonne. Ce sommet Afrique-Union européenne de Lisbonne a vu l'adoption d'un nouveau « *partenariat stratégique* » entre les pays de l'UE et ceux du continent africain, mais il a été surtout marqué par le rejet des APE par certains chefs d'Etat africains dont Abdoulaye Wade qui en était l'un des portes étendards. A la clôture du sommet de Lisbonne dont la finalité principale était d'amener les chefs d'Etat à signer les accords de partenariat économique (APE) avant le 31 décembre 2007, le Président sénégalais réaffirme son opposition et celle de nombreux de ses homologues en ces termes : « *Oui, oui... Mais on ne parle plus des APE. On a dit qu'on les a rejetés, pour nous c'est fini. Quand on va se retrouver, on discutera, l'Union européenne présentera des APE, nous nous présenterons autre chose. Mais aujourd'hui... Je l'ai même dit en plénière plusieurs fois, et cela a été dit, et redit encore ce matin : les Etats africains rejettent les APE. Maintenant, quand j'ai lu ce texte, j'ai dit, comme dans toutes les conférences internationales : s'il y a des pays qui ne sont pas d'accord avec ces résolutions, il faut mentionner qu'ils ont des réserves sur la résolution, c'est la démocratie ! Mais ceci représente la tendance de la majorité des Etats africains...* »⁵³⁹. L'opposition d'Abdoulaye Wade à l'adoption des accords de partenariat économique ne s'est pas limitée au discours. Il a organisé une marche de protestation contre les APE durant le sommet de Lisbonne qui a enregistré la

⁵³⁸ Les accords de partenariat économique proposés par les 27 pays de l'Union européenne aux 53 Etats africains dont la signature devait être faite avant la fin de l'année 2007 prévoient le libre-échange intégral, sans droits de douane, des marchandises en provenance de l'Afrique et de ceux des Caraïbes et du Pacifique (les Etats des Caraïbes ont signé les APE avec l'UE le 16 décembre 2007) et qui entrent dans l'UE et vice versa. Les APE vont alors désavantager, d'après ces détracteurs, de nombreux pays africains au regard de la faiblesse du volume des marchandises qu'ils exportent et le poids important des recettes douanières dans leur économie sans compter les risques de disparition d'entreprises locales qui ne pourront pas concurrencer avec celles européennes.

⁵³⁹ Extrait de la conférence de presse du président sénégalais Abdoulaye Wade à la fin du sommet de Lisbonne UE-Afrique de décembre 2007.

participation de nombreux acteurs politiques et de la société civile africaine, notamment du Sénégal.

Ce deuxième sommet Afrique-Union européenne de Lisbonne des 8 et 9 décembre 2007 a également été marqué par le veto du Premier ministre britannique, Gordon Brown, à la participation du président zimbabwéen Robert Mugabe audit sommet sous peine de ne pas y assister. Le Président zimbabwéen, accusé de multiples violations de droits de l'Homme (notamment à l'égard de la communauté blanche de son pays) et de dérive autocratique, est interdit de séjour dans l'espace européen, sauf en cas de dérogation. Gordon Brown s'oppose ainsi totalement à sa présence à Lisbonne. La position de Gordon Brown soutenue par certains dirigeants de l'Union européenne a été fortement récusée par des chefs d'Etat africains et qui, en solidarité, à leur homologue zimbabwéen menaçaient de boycotter, eux aussi, la rencontre si ce dernier n'était pas autorisé à y participer. Parmi les dirigeants africains ayant manifesté leur soutien à Robert Mugabe et menacé d'annuler leur participation au sommet si le Président du Zimbabwe n'y était pas invité, on peut citer le chef d'Etat zambien Levy Mwanawasa, le président de l'Afrique du Sud Thabo Mbeki, Abdoulaye Wade, chef de l'Etat du Sénégal, et Alpha Omar Konaré, Président de la Commission de l'Union Africaine. « *Qui peut dire qu'on viole les Droits de l'homme au Zimbabwe plus que dans d'autres pays africains ?* », répondait Abdoulaye Wade aux dirigeants européens qui s'opposaient à la venue de Robert Mugabe au sommet de Lisbonne. Quant à Alpha Omar Konaré, il considère que l'invitation de Lisbonne adressée à l'Union Africaine concerne l'ensemble des chefs d'Etat et de Gouvernement des 53 pays du continent africain. La menace de ces dirigeants africains semble avoir été prise au sérieux par Lisbonne qui, pour sauver le sommet qui devrait se tenir en 2003 avant d'être reporté, a invité Harare à prendre part au sommet. L'invitation de Robert Mugabe a conduit, naturellement, au boycott du sommet par Gordon Brown.

Néanmoins, il convient de noter qu'au-delà de l'exigence de l'Union Africaine et de certains dirigeants du continent pour une participation du vieux dirigeant du

Zimbabwe, Robert Mugabe, le déclic en 2006 dans la coopération sino-africaine avait participé à amener l'UE à accéder à cette revendication. En effet, alors que le refus systématique de l'Europe à la participation de Robert Mugabe face à l'exigence de l'Union Africaine, nouvelle remplaçante en 2002 de l'OUA, fait reporter le sommet UE-UA de Lisbonne prévu en 2003. En novembre 2006, la Chine, dont la percée sur le continent y menace les intérêts de l'Europe, tient un grand sommet avec l'Afrique à Pékin avec la présence du « *dictateur* » Robert Mugabe. Cinq jours après le sommet Chine-Afrique où il a été décidé un renforcement des liens de partenariat économiques et politiques entre les deux parties, la chancelière allemande Angela Merkel a déclaré que l'UE ne devait pas « *laisser cette question [de l'aide au développement de l'Afrique] à la seule Chine* »⁵⁴⁰ et a invité Bruxelles à organiser le 2^{ème} sommet Afrique-Union européenne sans aucune conditionnalité. Le 2^{ème} sommet Europe-Afrique fut finalement tenu en décembre 2007 avec la présence de tous les chefs d'Etat africains dont le « *dictateur* » Robert Mugabe sauf le président Omar El-Béchir du Soudan, sous le coup d'un mandat d'arrêt de la CPI.

⁵⁴⁰ Extrait du discours de la chancelière allemande Angela Merkel sur le thème de la sécurité, à Berlin le 11 novembre 2006.

Conclusion du premier chapitre

Les pays francophones en Afrique subsaharienne ont toujours constitué un intérêt géostratégique pour la France. Cet intérêt tient particulièrement aux potentialités économiques qu'offrent ces pays et également à leur poids diplomatique à l'Assemblée générale des Nations unies. Ces enjeux et bien d'autres ont amené la France à maintenir, sous diverses formes, sa présence dans ces pays.

Il est vrai que l'importance de l'Afrique subsaharienne dans la diplomatie mondiale peut légitimement être relativisée au regard de son absence parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies même si plus de la majorité des questions traitées par cette instance onusienne la concerne. A cela s'ajoutent les difficultés objectives auxquelles font face les organisations sous régionales (la CEDEAO par exemple) et régionale (Union Africaine) pour mener à bien leurs missions. Néanmoins, l'Afrique subsaharienne demeure un réservoir considérable susceptible de faire pencher la balance lors des votes aux Nations unies. La preuve, le soutien diplomatique des Etats africains contribue largement à l'adoption des projets de résolutions portés par la France à l'Assemblée générale de l'organisation mondiale. Par ailleurs, la France doit en partie son poste de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies à sa présence et son influence, d'alors, en Afrique noire francophone.

La richesse de l'Afrique subsaharienne en matières premières (pétrole, gaz, uranium, etc.), le dynamisme de sa croissance ainsi que son marché font d'elle l'objet de toutes les convoitises des pays émergents et partenaires occidentaux classiques dont la France. La France a des intérêts économiques sur le continent africain à travers surtout ses multinationales qui sont présentes dans beaucoup d'Etats d'Afrique subsaharienne notamment francophone. Cependant, il convient de souligner que les entreprises

françaises sont fortement concurrencées par des multinationales d'autres Etats dont celles des pays émergents. Cette concurrence s'est aujourd'hui traduite par la régression de la présence française sur le continent africain y compris dans les « *pays du champ* ». Ce recul des entreprises françaises sur le marché africain est facilité par la régression de l'influence française en Afrique subsaharienne favorisée par de nouveaux phénomènes ou acteurs.

Des organisations de la société civile africaine sont de plus en plus regardantes des relations franco-africaines. A cet effet, dans leur mission d'alerte et de veille citoyenne, elles s'impliquent activement dans la défense de ce qu'elles considèrent être les intérêts des populations africaines dans la coopération franco-africaine. Au Niger, des organisations de la société civile se sont farouchement opposées à la multinationale française AREVA. L'organisation PCQVP-Gabon milite en faveur de la transparence dans les contrats pétroliers du Gabon et leurs retombées sur les populations. C'est pareil pour le PCQVP du Congo-Brazzaville qui a beaucoup contribué aux audits des revenus du pétrole ainsi que la publication des résultats de l'audit sur le site du ministère des Finances congolaises.

L'émergence d'une nouvelle forme d'alerte et de veille citoyenne que nous pouvons qualifier de « *générations facebook* » ou de « *webactivistes* » contribue beaucoup à l'évolution des relations franco-africaines. Ces derniers sont très regardants sur la gouvernance démocratique et économique de leurs Etats ainsi que leur coopération avec la France. La pénétration progressiste de l'usage de l'internet dans le quotidien des Africains, dont notamment les jeunes, participe largement à rendre fictive les frontières entre Etats africains, à leur permettre d'être mieux connectés aux enjeux du monde et, par conséquent, de s'ériger en contre-pouvoir vis-à-vis de certaines pratiques dans les relations franco-africaines.

A ces facteurs, il convient d'y ajouter l'émergence d'un nouveau leadership politique africain apparemment beaucoup plus conscient des enjeux que représente l'Afrique subsaharienne aujourd'hui sur la scène internationale. Cette conscience de certains chefs d'Etat de l'espace Afrique subsaharienne de la forte convoitise dont font l'objet les pays africains leur amène à tenter d'être plus des acteurs que des actants des relations franco-africaines. Comme par le passé avec des chefs d'Etat africains comme Omar Bongo Odimba, des Présidents d'Afrique subsaharienne continuent d'être influents sur le choix de Paris de certaines autorités françaises dont des diplomates en service dans des pays africains. La présence des bases militaires françaises sur le continent, symbole de la présence française en Afrique subsaharienne, a été remise en cause en 2010 par les présidents Abdoulaye Wade et Idriss Déby Itno. Si le dernier n'a pas finalement joint l'acte à la menace, le chef de l'Etat sénégalais, quant à lui, a annoncé le 03 avril 2010 le retrait des forces armées françaises du Sénégal.

Si le capitaine Thomas Sankara du Burkina Faso, durant sa présidence (1983-1987), se distinguait par son combat contre ce qu'il qualifiait de « *néocolonialisme* » ou d'« *impérialisme* », des chefs d'Etat africains tels que Paul Kagamé et à la limite Aly Bongo, Abdoulaye Wade et Joseph Kabila se font remarquer par leur tentative de se « *libérer* », disent-ils, du « *paternalisme* » occidental, notamment français. La combinaison de toutes ces dynamiques s'analyse comme des symptômes de la régression de l'influence de la France sur le continent africain. Cette nouvelle donne se traduit également par la situation des multinationales françaises sur le continent africain. Les Présidents africains développent la diversité des partenaires, ouvrent le marché africain à l'international au point que les groupes français y soient fortement concurrencés par des multinationales d'autres pays partenaires de l'Afrique subsaharienne dont la Chine. La coopération sino-africaine semble être un facteur non négligeable de l'inefficacité de la conditionnalité politique de l'APD française aux Etats d'Afrique subsaharienne.

CHAPITRE II. LA CONDITIONNALITE POLITIQUE FRANÇAISE A L'EPREUVE DE LA COOPERATION SINO-AFRICAINE

«L'Afrique est devenue, à une vitesse effrayante, un champ de manœuvre politique pour les puissances émergentes. L'Afrique du Sud d'abord, dont on a vu cependant les handicaps. La Chine ensuite, dont on se plaît à rappeler la présence forte sur le continent noir. Mais également le Brésil, très présent jusque dans les plus petits Etats africains, au nom d'ailleurs d'une histoire partiellement commune. Et l'Inde, depuis longtemps présente sur la côte orientale africaine, et qui pénètre de plus en plus à l'intérieur même du continent. On peut imaginer que les puissances émergentes sont en train de remplacer les anciennes puissances coloniales. La France, mais aussi, dans une moindre mesure, la Grande-Bretagne, comme bien entendu la Belgique et le Portugal, ne cessent de subir des revers au sein de leur ancien pré carré. »⁵⁴¹

La place de l'Afrique a connu une nette évolution dans les relations internationales. Ce continent suscite un intérêt grandissant du fait notamment de ses ressources naturelles, de sa démographie, de ses potentialités économiques, mais surtout des divers enjeux géostratégiques et diplomatiques que représente ce continent. L'Afrique est un continent très vaste, dont la superficie est estimée à 30 millions de km². Elle abrite environ 30% des réserves minérales mondiales. A ces ressources naturelles s'ajoute sa production de plus en plus croissante en pétrole. « *L'Afrique dispose d'environ 100*

⁵⁴¹ Extrait de l'interview de Bertrand Badie à consulter sur http://www.lemonde.fr/international/chat/2009/10/14/quelle-diplomatie-pour-les-puissances-emergentes-dans-le-systeme-international_1253984_3210.html.

milliards de barils de réserves prouvées, soit 10% des réserves mondiales et produit environ 10 millions de barils par jour. Contrairement à d'autres zones riches en hydrocarbures d'Asie, du Moyen-Orient, et d'Amérique centrale, le sous-sol africain demeure sous-exploré. L'Afrique subsaharienne compte une quinzaine de pays de producteurs de pétrole et un nouveau pays rejoint le club presque tous les deux ou trois ans »⁵⁴², souligne Xavier Harel.

Au-delà des ressources énergétiques et de bien d'autres richesses naturelles, le continent africain abrite également un marché de 900 millions de consommateurs, aujourd'hui, de 1,5 milliards à l'horizon 2030, et 2,3 milliards à l'horizon 2050. Ceci pourrait expliquer l'intérêt considérable de l'Union européenne pour le marché africain à travers notamment les accords de partenariat économique.

L'importance des ressources naturelles de l'Afrique, la place stratégique de ce continent dans les relations internationales, de même que ses potentialités géostratégiques suscitent la convoitise des puissances occidentales et même des pays émergents tels que la Chine dont la percée y est croissante.

Soulignons que les relations entre la Chine et l'Afrique subsaharienne remontent à plusieurs siècles. Il est difficile de déterminer la date exacte du début des relations entre la Chine et l'Afrique. Mais, selon l'essayiste chinois Yuan Wu, dans un ouvrage⁵⁴³, on peut situer le début de ces contacts par voie terrestre à la Dynastie Tang (618-907). Dans la période contemporaine, le point de départ de la coopération sino-africaine peut-être daté à la veille des indépendances (la période 1950-1960) plus particulièrement au sommet des pays non alignés de Bandung en avril 1955. Ces

⁵⁴² Cité par Thierry Bangui, op.cit, p. 222.

⁵⁴³ Wu Yuan, *China and Africa 1956-2006*, Beijing, China Intercontinental Press, 2006.

relations qui se sont accentuées même après les indépendances⁵⁴⁴ revêtaient plus une dimension idéologique. La motivation principale de la démarche chinoise en Afrique était de contrer l'influence de l'URSS⁵⁴⁵.

C'est ainsi que la Chine, à la fin des années 60, entretient des relations officielles avec les pays africains socialistes non alignés sur l'Union des Républiques socialistes soviétiques⁵⁴⁶. Les exemples de la Guinée de Sékou Touré, du Mali de Modibo Kéita et du Ghana de Kwame Nkrumah en sont de parfaites illustrations. « *En septembre 1960, Sékou Touré est reçu triomphalement en Chine. La Guinée signe avec la Chine un traité d'amitié et un accord de coopération, assorti d'un prêt de 25 millions de dollars. (...) Quelques mois plus tard, le dirigeant ghanéen Nkrumah se rend à son tour en Chine afin d'y signer des traités similaires. Le Mali fait l'objet d'une aide économique chinoise sous la forme d'un prêt de 20 millions de dollars sans intérêts* »⁵⁴⁷. A ces exemples de relations bilatérales s'ajoute la tournée diplomatique du Premier ministre chinois Zhou Enlai du 14 décembre 1963 au 4 février 1964 sur le continent africain. Ces exemples montrent l'intérêt que la Chine accordait au continent africain durant la période des années 1950-1960 avec le financement d'infrastructures et de stades en Afrique subsaharienne. La période des années 1970 et 1980 est

⁵⁴⁴ Notons que dans leur combat d'accéder à la souveraineté internationale, beaucoup de Mouvements de libération nationale africains ont bénéficié du soutien militaire et financier de l'Empire du Milieu. Les propos de Mao à l'occasion de l'ouverture du 8ème congrès du Parti Communiste Chinois (PCC) en 1956 confirment cette option chinoise déjà prise en 1955, pendant la Conférence de Bandung. Dans son discours, Mao affirme : "We must give active support to the national independence and liberation movements in Asia, Africa, and Latin America, as well as to the peace movement and righteous struggle in all countries throughout the world" (W.A.C. Adie (1964): *Chinese Policy toward Africa*).

⁵⁴⁵ URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

⁵⁴⁶ Sur les 41 pays africains ayant accédé à l'indépendance à cette période, la Chine entretient des relations diplomatiques officielles avec 16 Etats africains. Pékin évitait systématiquement d'entretenir des relations diplomatiques officielles avec les pays africains proches des Etats-Unis et de l'Union Soviétique.

⁵⁴⁷ Eric Nguyen, *Les relations Chine-Afrique*, Studyrama perspectives, Paris, 2009, p. 20.

caractérisée par une coopération sino-africaine moins intense, pour des raisons d'ordre interne. Cette situation est aux antipodes de l'intensification que l'on a pu observer dans les relations entre la Chine et l'Afrique, au milieu des années 1990 et au seuil du XXI^e siècle. Ce regain d'intérêt de l'empire du Milieu à l'Afrique coïncide avec son fort besoin énergétique pour maintenir sa croissance économique et Pékin trouve en l'Afrique des opportunités énergétiques majeures.

« Dès la fin des années 1970 et la libération économique chinoise, Pékin se tourne vers les matières premières africaines pour diversifier sa dépendance énergétique, même si les relations entre le continent et la Chine se sont construites dès les indépendances, dans les années 1960 avec le mouvement des non-alignés. L'Afrique représente aujourd'hui près d'un quart de l'approvisionnement en pétrole de la Chine. Le Nigéria, l'Angola et le Soudan sont ses principaux fournisseurs. L'Afrique approvisionne aussi la Chine en charbon (en provenance d'Afrique du Sud), en platine (Afrique du Sud encore), en minerais du Gabon, en cuivre et en cobalt à partir de la République démocratique du Congo (RDC) et de la Zambie). La Chine trouve donc en Afrique tout ce dont elle a besoin pour son développement industriel et sa croissance. »⁵⁴⁸

La relative rivalité sino-soviétique cède, désormais, la place à un engagement croissant de la Chine en Afrique pour des raisons surtout économiques et diplomatiques. Son combat diplomatique contre Taïwan, son ambition de grande puissance économique mondiale et son intérêt pour les matières premières amènent la Chine à un changement

⁵⁴⁸ Laurence Daziano, « L'Afrique, levier de la puissance chinoise » in *Géopolitique africaine n° double 53-54*, Paris, Edition Publicité, 2014, p. 72

de stratégie et d'objectifs dans sa politique africaine. En 2000, la Chine tient son premier sommet sino-africain.

La Chine se présente alors comme un concurrent sérieux voire une menace pour les intérêts des grandes puissances occidentales en Afrique subsaharienne. Si la France a son sommet franco-africain, la Chine a aussi son sommet sino-africain dénommé China Africa Coopération Forum (CACF)⁵⁴⁹. Le sommet sino-africain de 2006⁵⁵⁰ est marqué par la Déclaration du 12 janvier 2006⁵⁵¹ dans laquelle la Chine expose les nouvelles lignes directrices de sa politique étrangère. A ce grand sommet diplomatique entre la Chine et l'Afrique s'ajoutent les multiples ballets diplomatiques des dirigeants de l'empire du Milieu⁵⁵² et la mise en place du Fonds de développement sino-africain, une plateforme de financement et d'investissement pour encourager les entreprises chinoises à envahir le marché africain.

⁵⁴⁹ Le sommet du CACF qui regroupe des Chefs d'Etat et de gouvernement africain se tient tous les trois ans. La première et la deuxième réunion se sont tenues respectivement en 2000 et en 2003 à Addis Abéba. La troisième a eu lieu avec un grand succès à Beijing (Pékin), en novembre 2006, et a vu la participation d'une quarantaine de chefs d'Etats et de gouvernements africains ainsi que des dirigeants d'entreprises. La 4^e Conférence du Forum sur la coopération sino-africaine (FCSA) s'est tenue à Charm el-cheikh (Égypte) du 8 au 9 novembre 2009 avec la participation de 49 pays africains.

⁵⁵⁰ Le «Forum sur la coopération Chine – Afrique» a enregistré la présence de plus de 40 chefs d'Etat et de gouvernement africains.

⁵⁵¹ Dans la Déclaration du 12 janvier 2006, Pékin énonce les principes fondamentaux de sa politique de coopération à l'endroit du continent noir: absence d'ingérence (on ne donne pas d'avis sur le régime politique, quitte à coopérer avec des États parias), aide liée (c'est-à-dire dépensée en Chine), absence d'aide budgétaire, et aucune exigence en matière de bonne gouvernance (à la différence des Occidentaux et de la Banque mondiale).

⁵⁵² Dans la période des années 2006-2007, le président de la République populaire de Chine Hu Jintao, le Premier ministre Jiabao et le Ministre des Affaires étrangères Li Zhaoxing ont effectué plus d'une vingtaine de visites en Afrique.

La coopération sino-africaine semble prendre le contrepied de la coopération franco-africaine. Si la France privilégie dans sa coopération africaine les « *pays du champ* », la Chine, quant à elle, n'a pas de zone privilégiée et traite avec l'Afrique en général en tenant compte de ses objectifs stratégiques. En outre, si la France depuis 1990 dit conditionner sa coopération avec les pays africains au respect des valeurs démocratiques et de droits de l'Homme, l'empire du Milieu, en ce qui le concerne, fait fi de toute conditionnalité politique dans sa coopération avec l'Afrique subsaharienne.

Entre ces deux paradigmes diamétralement opposés entre la coopération sino-africaine et la coopération franco-africaine aussi bien dans leur champ d'action de manière générale que dans leur stratégie, l'efficacité de la conditionnalité politique de la France dans sa coopération africaine mérite une analyse approfondie.

L'engagement chinois en Afrique menace-t-il l'efficacité de la conditionnalité politique de l'APD de la France aux pays d'Afrique subsaharienne? Pour répondre à cette interrogation, nous tenterons d'établir, d'une part, un parallèle entre ces deux politiques de coopération (**Section I**). D'autre part, nous analyserons comment l'orientation de la diplomatie chinoise, qui fait fi du comportement démocratique des Etats partenaires, constitue un paravent pour des régimes africains au ban de la communauté internationale (**Section II**).

SECTION I. La coopération sino-africaine, une alternative pour les Etats africains face à la conditionnalité politique française

L'image de l'Afrique, longtemps écornée par de nombreux préjugés, connaît aujourd'hui une évolution sensible. L'Afrique est au centre des enjeux géostratégiques et suscite beaucoup d'espoir. Parlant de l'Afrique, François Hollande affirme :

« Elle est aussi une terre d'avenir pour l'économie mondiale. Sa croissance, ces dix dernières années, a été supérieure à celle de beaucoup d'autres régions émergentes. Les besoins d'infrastructure sont énormes. La qualité de son agriculture, ses ressources naturelles, ses richesses minières recèlent des possibilités immenses et encore largement inexploitées. Ses paysans, ses artisans, ses étudiants, ses entrepreneurs, ses savants constituent une ressource humaine exceptionnelle. Les grands pays émergents se tournent vers vous et investissent massivement »⁵⁵³.

C'est dans cette logique qu'il faut analyser l'intérêt des pays émergents comme la Chine pour le continent africain. Le fort engagement de la Chine sur le continent africain était d'abord d'ordre idéologique dans les années 1950-1960 avant de devenir purement économique particulièrement à l'aube des années 2000. La coopération sino-africaine bouleverse la norme dans les politiques de coopération bilatérale initiées par bon nombre de puissances occidentales, notamment la France depuis 1990. L'absence de conditionnalité politique dans la coopération sino-africaine n'est, en réalité, qu'une apparence. La Chine est certes peu regardante sur les questions de droits de l'Homme,

⁵⁵³ Extrait du discours de François Hollande à Dakar le 12 octobre 2012.

mais elle conditionne bien souvent son assistance financière et technique à un soutien diplomatique⁵⁵⁴ et son aide est liée⁵⁵⁵.

Un regard porté sur l'engagement chinois en Afrique subsaharienne laisse percevoir la percée de l'empire du Milieu dans le continent africain. Dans son offensive pour la (re) conquête de l'Afrique au sud du Sahara, Pékin développe une stratégie qui allie échanges commerciaux, travaux d'infrastructures et offensive diplomatique. Le volume des échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique subsaharienne s'inscrit dans une dynamique croissante et il en est de même pour les marchés acquis par les entreprises chinoises ainsi que l'aide financière alléchante de l'empire du Milieu aux pays d'Afrique subsaharienne.

Paragraphe 1. Le parallélisme entre les échanges commerciaux sino-africains et ceux franco-africains

Le regard de la communauté internationale sur l'Afrique semble avoir évolué en raison notamment de l'importance croissante de l'Afrique sur le marché international. Le gigantesque potentiel commercial de l'Afrique subsaharienne est l'une des dynamiques principales qui tend à expliquer cette nouvelle réalité. Le marché africain estimé aujourd'hui à 900 millions de consommateurs potentiels va atteindre 1,5 et 2,3 milliards respectivement en 2030 et 2050. Selon ces projections, l'Afrique sera le

⁵⁵⁴ La non reconnaissance de Taïwan est une condition sine qua none de la coopération chinoise. A nos jours, seuls une petite poignée de pays africains ont encore des relations diplomatiques avec Taïwan. Au-delà de la non reconnaissance de Taïwan, la Chine a besoin des voix africaines au sein des instances internationales telles que l'ONU, l'OMC etc. en vue d'asseoir ses ambitions géopolitiques (soutien à l'OMC ; vote contre la candidature du Japon au Conseil de sécurité de l'ONU).

⁵⁵⁵ La construction des infrastructures dans les pays bénéficiaires de l'aide chinoise doit être attribuée à des entreprises chinoises.

continent le plus peuplé du monde à l'horizon 2050. « *Dans trente-cinq ans, ce rapport sera de l'ordre de 450 millions d'Européens pour quelque 2,5 milliards d'Africains, soit cinq fois plus; par ailleurs, la population européenne aura continué de vieillir dans l'intervalle alors que, en 2050, les deux tiers des Africains auront toujours moins de trente ans* »⁵⁵⁶.

Cette forte croissance démographique du continent africain est susceptible de constituer à l'avenir une source d'inquiétude par rapport à la stabilité des pays d'Afrique subsaharienne. « *En effet, dans les prochaines années, il faudra être en capacité de proposer une formation, un emploi, un logement, un système de protection sociale à ces populations jeunes, nombreuses et de plus en plus urbaines. À défaut, si le système éducatif ne peut absorber et former correctement des cohortes aussi nombreuses, si le marché du travail, formel et informel, n'est pas assez large pour proposer des emplois et des salaires correspondants à leur niveau de formation, la frustration sera grande. Déjà, certains diplômés de l'enseignement supérieur en Afrique sont contraints d'accepter des emplois en-dessous de leur niveau de qualification, faute d'un marché du travail formel suffisamment profond pour leur offrir des perspectives. Le salariat reste en effet très peu développé en Afrique subsaharienne, de sorte que 16 % seulement des personnes en emploi sont salariées*⁵⁵⁷. *L'inadéquation entre l'offre d'emplois qualifiés et la demande croissante de jeunes diplômés arrivant sur le marché du travail est également un puissant vecteur d'émigration* »⁵⁵⁸. Ainsi, les véritables enjeux de l'Afrique subsaharienne est d'assurer une éducation de qualité, une formation en adéquation avec les besoins du marché de travail et d'assurer les besoins primaires pour une vie décente aux jeunes africaines afin d'éviter que cette forte croissance démographique soit une menace de stabilité

⁵⁵⁶ Lire Stephen Smith, *La ruée vers l'Europe: La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent*, Paris, Grasset, 2018, 272 p.

⁵⁵⁷ Banque mondiale, *Youth Employment in Sub-Saharan Africa*, 2014.

⁵⁵⁸ Rapport Institut Montaigne, *Prêts pour l'Afrique d'aujourd'hui ?*, septembre 2017, p. 14.

politique et institutionnelle pour le continent et un grand vecteur de l'émigration clandestine.

Toutefois, cette tendance croissante de la démographie africaine notamment les jeunes peut également offrir d'excellentes opportunités. Ce boom démographique est synonyme d'un vaste marché, d'un besoin énorme en infrastructures et d'une population active source de productivité. La dynamique évolutive des populations d'Afrique subsaharienne traduit les immenses espoirs en l'avenir de cette partie du continent. C'est d'ailleurs ce que semble avoir compris les puissances occidentales, les BRICS et même certains pays africains tels que le Maroc, qui s'emploient à déployer des stratégies de coopération avec les pays d'Afrique subsaharienne.

La signature des accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'intérêt subit des Etats-Unis pour le continent noir au point de tenir en août 2014, et pour la première fois, un sommet USA-Afrique ne sont pas, en réalité, étrangers à l'importance croissante du marché africain. Ces enjeux que représente (ra) le continent africain sont bien saisis par François Hollande, pour qui *« L'Afrique est la jeunesse du monde. Elle est aussi une terre d'avenir pour l'économie mondiale. Aucun enjeu planétaire ne pourra se faire sans l'Afrique. Toutes les réponses essentielles passent déjà par votre continent : l'économie, les matières premières, l'environnement, l'énergie, la gouvernance mondiale »*⁵⁵⁹.

⁵⁵⁹ Extrait du discours du Président de la République française François Hollande devant l'Assemblée nationale sénégalaise, le 12 octobre 2012.

La République populaire de Chine semble avoir perçu les enjeux géostratégiques que représente l'Afrique subsaharienne. Déjà, durant la décennie 1980-1990, les autorités de ce pays ont multiplié les visites officielles en Afrique, signe de leur intérêt croissant pour cette partie du continent. Cette nouvelle dynamique dans la politique africaine de Pékin a motivé la tenue de la réunion des diplomates chinois en Afrique en 1995.

Cette période peut être considérée comme le point de départ de la « *grande* » offensive chinoise sur le continent africain. Cette nouvelle impulsion dans la politique de coopération de l'empire du Milieu avec l'Afrique s'est produite à un moment où les partenaires traditionnels du continent africain l'avaient pratiquement « *déserté* » pour des raisons diverses. La fin de la guerre froide, l'implosion de l'empire communiste et l'intérêt de l'Occident aux nouveaux Etats de l'Europe de l'Est, devenus au seuil de la période des années 1990 un véritable enjeu géostratégique, constituent, entre autres, les motivations du « *désintérêt* » des partenaires traditionnels notamment la France à l'endroit de l'Afrique subsaharienne. Ainsi, les partenaires classiques de l'Afrique subsaharienne laissent le champ libre à l'empire du Milieu. Visiblement, la Chine semble avoir profité du vide laissé par les pays occidentaux.

La conquête du marché africain est une excellente opportunité pour le commerce chinois. L'intérêt subit de la République populaire de Chine pour l'Afrique subsaharienne dans la période des années 1990 est marqué par le renforcement de la coopération sino-africaine. Ce renforcement de la coopération sino-africaine s'est particulièrement manifesté dans l'ascension fulgurante des échanges commerciaux entre Pékin et le continent africain. Les produits exportés en Afrique subsaharienne sont réputés pour leur prix bon marché et de qualité très discutable. Mais ces produits sont prisés en Afrique, dans un contexte où le taux de pauvreté reste très élevé. A

preuve, en dehors de l'Afghanistan, d'Haïti et du Nepal, tous les vingt-cinq autres pays les plus pauvres dans le monde sont de l'Afrique subsaharienne⁵⁶⁰.

Les échanges commerciaux constituent une dynamique importante dans la stratégie de la Chine en Afrique subsaharienne. Dans sa stratégie de conquête du marché africain, la Chine a beaucoup misé sur le partenariat commercial. En un ¼ de siècle (soit de 1980 à 2005), l'empire du Milieu a multiplié par 50 ses échanges commerciaux avec le continent africain. Le Gouvernement français mesure à sa juste valeur la régression du volume des échanges commerciaux de la France en Afrique subsaharienne durant une décennie (2005-2015) au profit des pays de la région Asie particulièrement la République populaire de Chine. « *Les parts de marché françaises en Afrique subsaharienne restent élevées mais ont été divisées par deux en dix ans au profit des grands pays émergents et principalement de la Chine : notre part de marché a diminué de 7 % en 2005 à 4 % en 2015, quand celle de la Chine augmentait de 8% à près de 22%. La France a perdu sa place de premier fournisseur de l'ensemble des pays de la Zone franc dès 2008* »⁵⁶¹.

A l'instar du sommet franco-africain, Pékin a initié également le forum sino-africain en 2000. Le moment de la prise de l'initiative de la tenue de ce forum est révélateur de l'importance du continent africain dans les ambitions diplomatiques, économiques et commerciales de la Chine. Le forum sino-africain a consolidé les relations commerciales entre la Chine et les pays de l'espace africain au sud du Sahara. Immédiatement après le lancement du forum, les relations commerciales entre l'Afrique et l'Asie se sont renforcées, pendant que celles entre la France et l'Afrique enregistraient une régression sensible. L'Etat français a, par exemple, constaté cette

⁵⁶⁰ Voir le rapport de décembre 2015 de l'Indice de Développement humain (IDH) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

⁵⁶¹ Voir <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/423104>.

réalité de 2005 à 2015 avec une diminution de la part de marché de la France en Afrique subsaharienne de 7% à 4% alors que celle de l'empire du Milieu connaissait une hausse considérable de 8% à 21,7%. Cette tendance est également valable si on prend en considération, sur la même période, la région Afrique dans son entièreté dans ses échanges commerciaux avec la France d'une part (8,7 % à 5,6%) et avec la Chine d'autre part (6,7 % à 17,6 %) ⁵⁶². L'ascension exponentielle de la Chine en Afrique, notamment dans les échanges commerciaux, tend à faire de ce pays un des partenaires stratégiques du continent africain ⁵⁶³. « *En une décennie (1993 à 2004), elle a successivement supplanté le Portugal, le Japon, l'Inde, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Allemagne* » ⁵⁶⁴.

Conscientes de l'importance capitale du marché africain, les autorités chinoises accélèrent la cadence des échanges commerciaux avec l'Afrique subsaharienne. Les échanges commerciaux entre Pékin et ses partenaires évoluent au fil du temps. Evoquant cette situation en 2010, sur la base des données enregistrées en 2009, le ministre chinois du commerce affirmait « *les échanges commerciaux entre la Chine et le continent africain ont atteint l'an dernier 166,3 milliards de dollars, en hausse de 83% par rapport à 2009. La Chine serait ainsi devenue le premier partenaire commercial de l'Afrique* » ⁵⁶⁵.

⁵⁶² Ibid.

⁵⁶³ Pratiquement inexistante dans les relations commerciales de l'Afrique au reste du monde avant les années 1980, la Chine est devenue en 2004 le troisième partenaire de l'Afrique. La Chine y était devancée par la France, qui était pratiquement le premier partenaire commercial de l'Afrique noire, spécifiquement francophone. La période 2005-2015 a vu l'empire du Milieu renverser, totalement, la tendance en devançant largement l'ancienne puissance coloniale en Afrique subsaharienne en matière de relations commerciales.

⁵⁶⁴ Atlas de l'Intégration Régionale en Afrique de l'Ouest, l'Afrique et la Chine, CEDEAO-CSAO/OCD, décembre 2006, p. 4.

⁵⁶⁵ Source : <http://economie.jeuneafrique.com/regions/international-panafricain/11982-chinafrrique-pekin-double-la-mise-avec-20-milliards-de-dollars-de-credits.html>.

En 2007, le président chinois d'alors Hu Jintao prévoyait que le volume des échanges entre la République populaire de Chine et l'Afrique atteindrait les 100 milliards de dollars. Ces prévisions se sont confirmées puisque déjà en 2008, le volume commercial entre Pékin et l'Afrique excéda les 100 milliards de dollars⁵⁶⁶. Cette belle performance dans les échanges commerciaux sino-africains en 2008 fait de la Chine le deuxième partenaire commercial de l'Afrique derrière les Etats-Unis⁵⁶⁷ et surpassant la France. Pékin a même devancé Paris dans la Zone franc composée généralement de pays d'anciennes colonies françaises où la France jouissait du statut de premier pays fournisseur au profit de la Chine. En effet, dans cette partie de l'Afrique subsaharienne, « *la France a perdu sa place de premier fournisseur dès 2008. Par sous région, la Chine a dépassé notre pays dès 2006 avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)*⁵⁶⁸ *dans son ensemble et depuis 2011 avec la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC)*⁵⁶⁹ »⁵⁷⁰.

En vingt ans, les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique ont connu une croissance rapide et continue au point de dépasser ceux entre la France et l'Afrique. De 2% en 1990, la part de marché de Pékin en Afrique a atteint plus de 16% en 2011 surpassant celle de la France. En effet, de 2000 à 2011, la part de marché de la France

⁵⁶⁶ Les échanges commerciaux entre Pékin et le continent africain ont atteint exactement 106 milliards US en cette année 2008.

⁵⁶⁷ En 2008, le volume commercial entre les Etats-Unis et l'Afrique s'élève à 120 milliards USD.

⁵⁶⁸ L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) est composée du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

⁵⁶⁹ Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République Centrafricaine et Tchad sont les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

⁵⁷⁰ Lire <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/423104>.

en Afrique au sud du Sahara est passée de 10,1 % à 4,7 %⁵⁷¹. « Pékin a troqué ses habits d'idéologue pour revêtir ceux de commerçant. »⁵⁷² L'analyse de la période 2000-2014 prouve à nouveau la progression rapide et constante des échanges commerciaux entre l'empire du Milieu et l'Afrique. La balance commerciale entre la Chine et l'Afrique est passée de 10 milliards de dollars en 2000 à 210 milliards en 2014.⁵⁷³ « Les relations entre la Chine et l'Afrique sont entrées dans un âge d'or »⁵⁷⁴ s'exclame le Premier ministre chinois, Li Keqiang.

Les principaux produits que l'Afrique au sud du Sahara exporte vers la Chine sont le pétrole et le coton. Néanmoins, les importations du continent africain en provenance de la République populaire de Chine sont beaucoup plus variées. Parmi les produits chinois dont l'Afrique subsaharienne importe, on peut y citer les produits de l'artisanat, les biens manufacturés et les matériels et machines de transport.

Nonobstant le niveau élevé des échanges entre la Chine et l'Afrique, ces échanges sont encore loin d'atteindre le volume des relations commerciales entre la Chine et bien d'autres régions à travers le monde comme l'illustrent les graphiques ci-dessous.

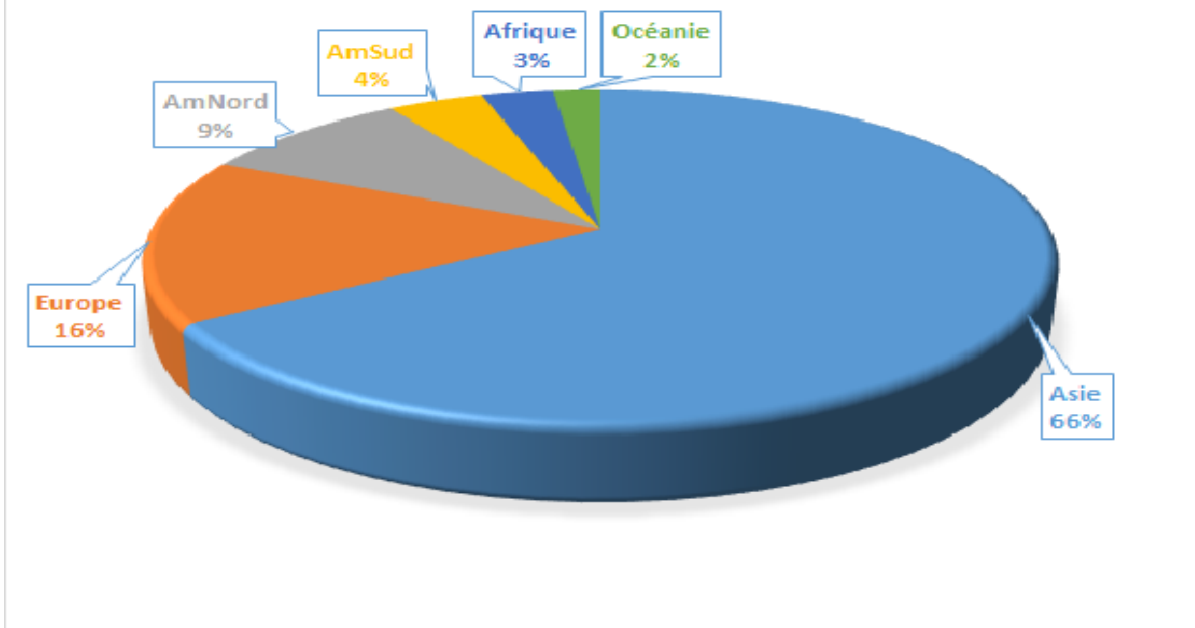
⁵⁷¹ Rapport Huber Védrine, Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France, Paris, décembre 2013, p. 3.

⁵⁷² <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2654p024-029.xml0/>

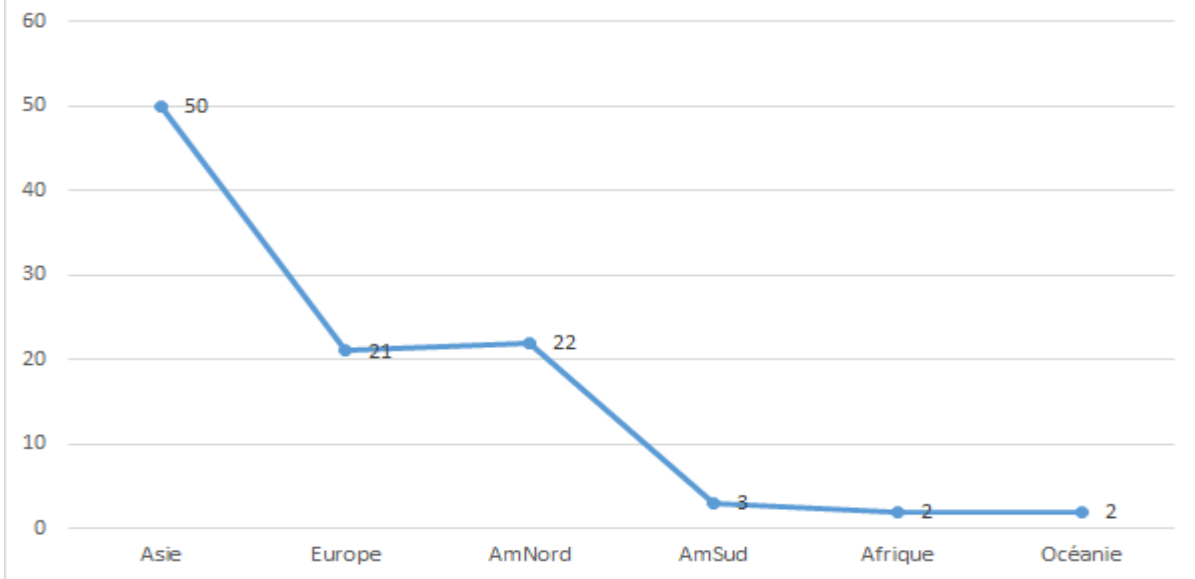
⁵⁷³ Lire rapport annuel de la Banque africaine de développement, 2014.

⁵⁷⁴ Li Keqiang, extrait d'un entretien avec les médias africains, 4 mai 2014.

EXPORTATIONS CHINOISES EN 2004



Importations chinoises en 2004



Source : *China Statistical Yearbook 2004*

L'analyse de ces représentations visuelles des taux d'exportation et d'importation de la Chine en 2004 atteste que l'Asie est la principale destination des exportations

chinoises (66%), suivie de l'Europe (16%), ensuite de l'Amérique du Nord (9%). L'Afrique (3%) vient en cinquième place des destinations des exportations chinoises après l'Amérique du Sud (4%) et l'Océanie (2%) est la dernière destination des exportations de l'empire du Milieu. A propos de l'origine des importations de l'empire du Milieu dans la même année, l'Afrique garde également la cinquième place (2%) en ex æquo avec l'Océanie. Elles sont devancées par l'Asie (50%), l'Amérique du Nord (22%), l'Europe (21%) et l'Amérique du Sud (3%).

Les matières premières constituent un aspect clé des échanges commerciaux entre l'Afrique et la Chine. La Chine a un besoin très fort en matières premières, notamment en pétrole. La preuve, 64,2% des importations chinoises d'Afrique en 2004 portent sur le pétrole⁵⁷⁵.

Une analyse de la coopération sino-africaine révèle que celle-ci est fortement orientée vers des Etats africains qui ont une forte richesse en pétrole. On ne peut s'empêcher de lier l'attrait de la Chine pour les pays d'Afrique subsaharienne producteurs de pétrole et l'offensive diplomatique de ce pays dans cette région. « *En 2005, la Chine est le deuxième consommateur mondial de pétrole avec plus de 6 millions de barils/jour, derrière les Etats-Unis (20 millions de barils/jour) et devant le Japon (5 millions de barils/jour). D'ici 2030, les experts prévoient que la demande chinoise passe à plus de 13 millions de barils/jour, dont 80 % serait importée. Ces volumes considérables poussent la Chine à multiplier les offensives diplomatiques et économiques sur le terrain pétrolier face aux autres pays consommateurs* »⁵⁷⁶, révèle un rapport sur l'Afrique et la Chine.

⁵⁷⁵ Source : Base de données Comtrade, CNUCED (2006).

⁵⁷⁶ Atlas de l'Intégration Régionale en Afrique de l'Ouest, l'Afrique et la Chine, CEDEAO-CSAO/OCD, décembre 2006, p. 10.

Il y a une nette coïncidence entre la grande offensive diplomatique de la Chine sur le continent africain à partir des années 1990 caractérisées par l'établissement de relations officielles avec de nombreux pays africains et la défection de nombreux autres vis-à-vis de Taipei au profit de Pékin ainsi que la croissance fulgurante de l'importation du pétrole africain par ce dernier. L'année 1998 semble être le début d'une vitesse de croisière de l'importation du pétrole africain par l'empire du Milieu. De 1998 à 2005⁵⁷⁷, l'importation par la République populaire de Chine du pétrole africain est multipliée par 9 (elle est passée de 100 000 à plus de 900 000 barils/jour). Cette tendance de la montée en puissance des importations pétrolières africaines par la République populaire de Chine ne s'est pas estompée après 2005.

Dans les deux premiers pays exportateurs de pétrole en Afrique subsaharienne, la Chine y devance la France. En 2015, le Nigéria (30 %) et l'Angola (14,8 %) composent les deux premiers fournisseurs de la France. La position du Nigéria (1^{er}) et de l'Angola (2^{ème}) dans la hiérarchie des principaux pays d'Afrique producteurs de pétrole brut expliquent leurs places de choix dans les échanges commerciaux des pays africains avec la France. « *Le Nigéria est notre premier fournisseur de pétrole brut en Afrique subsaharienne. Sur la période 2005- 2015, nos achats de pétrole brut à ce pays ont pratiquement doublé, passant de 1,5 Md€ à 2,9 Md€ en 2015 (en forte baisse par rapport à 2014, 4,1 Md€). L'Angola reste notre 2ème fournisseur de pétrole en Afrique subsaharienne avec des achats relativement stables (+11 %) sur 2005-2015 (1,4 Md€ d'importations en 2015)* »⁵⁷⁸. Cependant, de 2% en 1990, la part de marché de Pékin en Afrique a atteint plus de 16% en 2011 dépassant celle de la France. En effet, de 2000 à 2011, la part de marché de la France en Afrique au sud du Sahara est

⁵⁷⁷ La Chine est devenue le 2^{ème} pays consommateur de pétrole du monde soit 5,4 millions de barils par jour et juste derrière les Etats-Unis d'Amérique.

⁵⁷⁸ <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/423104> (consulter le 5/4/2016).

passée de 10,1 % à 4,7 %⁵⁷⁹. Rappelons que l'essentiel des importations chinoises provenant de pays d'Afrique subsaharienne concerne le pétrole.

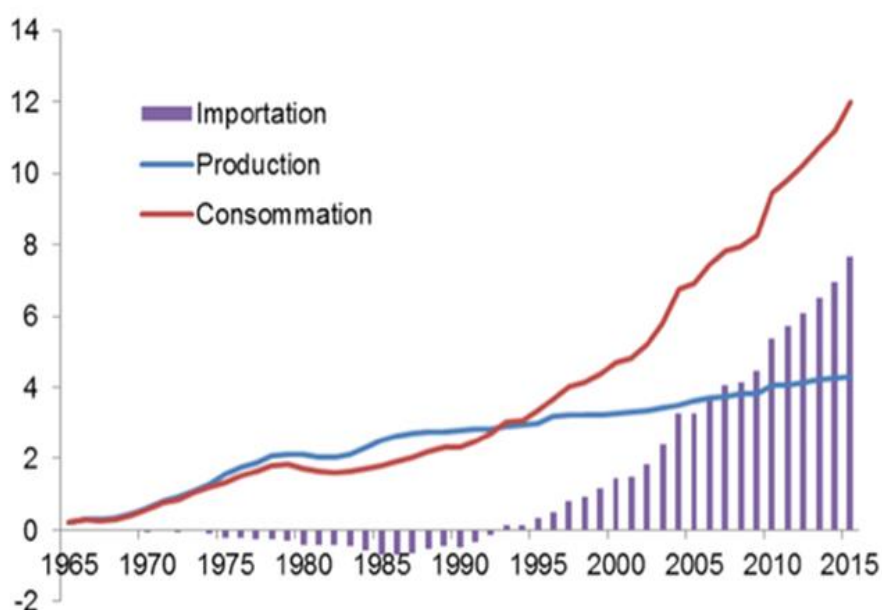
La boulimie pétrolière de la Chine explique son intérêt au pétrole africain dans la perspective de consolidation de son développement économique. En effet, la croissance économique de la République populaire de Chine a, de 1990 à 2010, toujours été de deux chiffres⁵⁸⁰. La croissance va de pair avec un fort besoin en pétrole. Dans son ambition de grande puissance planétaire, il était nécessaire à la Chine de satisfaire ce besoin fondamental en pétrole. Cette nouvelle donne a radicalement changé le rapport qu'entretient la Chine avec le pétrole. De statut d'exportateur⁵⁸¹, la République populaire de Chine est passée à celui d'importateur de pétrole à partir de 1993. Mieux, ces importations pétrolières vont crescendo comme l'atteste le graphique ci-dessous.

⁵⁷⁹ Rapport Huber Védrine, Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France, Paris, décembre 2013, p. 3.

⁵⁸⁰ Ce n'est qu'entre 2010 et 2011 que le rythme de la croissance économique de la Chine commence à « s'essouffler » car passant de 10,4% à 9,33%. Depuis cette baisse, la croissance économique de l'empire du Milieu peine à retrouver ses belles performances en deux chiffres.

⁵⁸¹ La République populaire de Chine, forte de ses 2,3% de réserves pétrolières en Asie, était le 2^{ème} pays exportateur de pétrole de la région.

Consommation, importation et production de pétrole en Chine depuis 1965 (en millions de barils par jour)



Source : BP Statistical Review (2016), Author provided

L'analyse de ce graphique démontre l'évolution exponentielle de la consommation en pétrole de la République populaire de Chine. Compte tenu du fort besoin en pétrole de la Chine comparé à sa capacité de production, pour maintenir et consolider son rythme de développement, les importations de l'empire de Milieu en pétrole connaissent une croissance rapide et constante depuis le début des années 90⁵⁸². Pour maintenir le cap de ses ambitions économiques, les approvisionnements étrangers représentent, en 2015, 60% des besoins pétroliers journaliers de la Chine contre 30% en 2000, à en croire aux chiffres du Département américain à l'énergie⁵⁸³.

⁵⁸² Jusqu'en 1993, la Chine était un pays exportateur de pétrole. A partir de cette date, eu égard à son besoin croissant en pétrole, l'empire du Milieu est devenu un pays importateur au point de devenir le premier pays importateur mondial en 2014 et le second consommateur.

⁵⁸³ https://www.energy.gov/sites/prod/files/2016/04/f30/China_International_Analysis_US.pdf

L'analyse du graphique révèle également que pour sa consommation pétrolière, la Chine a importé 7,5 mb/j en 2015. La satisfaction de ce réel besoin en pétrole explique en grande partie l'intérêt croissant de la Chine au continent africain. L'Afrique représente 22% des importations pétrolières de la Chine.

Toutefois, cette dynamique n'est pas suffisante pour expliquer la nécessité pour la Chine de se tourner vers l'Afrique subsaharienne pour ses importations pétrolières. Les pays de l'Asie exportateurs de pétrole sont les principaux partenaires⁵⁸⁴ de Pékin pour ses besoins en pétrole, notamment l'Arabie Saoudite, l'Oman, l'Indonésie et l'Iran. Pour des raisons géostratégiques, la zone du Moyen-Orient, en dehors de l'Iran, est fortement sous l'influence des Etats-Unis d'Amérique, principaux concurrents de la Chine en importation de pétrole. A cela s'ajoute l'instabilité politique et sociale dont fait régulièrement l'objet cette région. Cette donne constitue un risque majeur pour l'empire du Milieu de maintenir le cap de sa forte croissance économique et de grande puissance mondiale. D'où l'intérêt voire la nécessité pour la Chine de diversifier ses fournisseurs en pétrole. Tout de même, en dépit de sa politique de diversification depuis 2000, en analysant la géographie des importations chinoises en pétrole en 2015, il est constaté que le Moyen-Orient (52%) demeure la principale source d'approvisionnement de la Chine devant l'Afrique (22 %), la Russie et les ex-Républiques de l'Union soviétique (13 %) et les Amériques (11 %)⁵⁸⁵.

Le continent africain, au regard de sa richesse en pétrole, est une aubaine pour Pékin. Les pays d'Afrique subsaharienne⁵⁸⁶ exportateurs de pétrole font l'objet de vive convoitise de la part de Pékin. Dans cette chasse à l'or noir et conformément aux

⁵⁸⁴ Ces pays de cette partie du monde ont fourni à la Chine 52% de ses importations pétrolières en 2015 et pourrait même atteindre 70% en 2020, Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

⁵⁸⁵ Voir https://www.energy.gov/sites/prod/files/2016/04/f30/China_International_Analysis_US.pdf

⁵⁸⁶ Parmi ces pays africains exportateurs de pétrole, on peut citer Algérie, Angola, Soudan, Guinée équatoriale, Libye, Congo-Brazzaville, Gabon, Tchad et Nigéria.

principes fondamentaux de sa diplomatie (Déclaration du 12 janvier 2006⁵⁸⁷), Pékin fait fi des sanctions de la communauté internationale à l'égard de tel ou tel autre Etat quel qu'en soit les « *chefs d'accusation* » portés par la communauté internationale à son encontre. « *Real politik* », cynisme politique ou absence d'hypocrisie ? En tout cas, la stratégie chinoise semble bien payée en Afrique subsaharienne. Ainsi, « *L'Afrique fournit actuellement à la Chine 30% de ses approvisionnements en pétrole. (...). En 2006, l'Angola devient momentanément le plus grand fournisseur de pétrole de la Chine, devançant l'Arabie saoudite. Depuis, Ryad est repassée à la première place* »⁵⁸⁸.

L'Afrique est un continent qui dispose d'une forte richesse en pétrole et généralement de bonne qualité. En dehors des Etats africains déjà exportateurs de pétrole, de

⁵⁸⁷ Pékin a publié, le 12 janvier 2006, sa politique africaine dans un document intitulé les « Documents politiques de la Chine à l'égard de l'Afrique ». Ainsi la politique chinoise à l'égard de l'Afrique déclinée dans ledit document porte : 1. Augmenter l'aide à l'égard de l'Afrique. En 2009, l'aide de la Chine apportée aux pays africains sera doublée par rapport à 2006 ; 2. Fournir aux pays africains, dans les trois années à venir, un prêt préférentiel d'un montant de 3 milliards de dollars américains et un crédit d'achat préférentiel à l'exportation d'un montant de 2 milliards de dollars américains ; 3. Créer un fonds de développement sino-africain d'un montant total de 5 milliards de dollars américains pour encourager les entreprises chinoises à aller investir en Afrique ; 4. Aider à construire le Centre de conférence de l'Union africaine pour soutenir le processus d'intégration des pays d'Afrique ; 5. Exempter les dettes des prêts sans intérêt du gouvernement échu à la fin de 2005 pour tous les pays pauvres et les pays les moins développés de l'Afrique qui ont établi des relations diplomatiques avec la Chine ; 6. Ouvrir davantage le marché vers l'Afrique. Le nombre des articles non taxés exportés par les pays les moins développés de l'Afrique qui ont établi des relations diplomatiques avec la Chine est passé de 190 à 440 ; 7. Etablir, dans les trois années à venir, 3 à 5 zones de coopération économique et commerciale dans les pays africains ; 8. Former, dans les trois années à venir, 15 000 spécialistes pour l'Afrique, envoyer 100 experts et techniciens agricoles en Afrique, créer 10 centres modèles présentant les caractéristiques avancées de la technique agricole, construire 30 hôpitaux en Afrique et apporter sans condition un fonds de 300 millions de yuans destiné à fournir des médicaments et à bâtir 30 centres contre la malaria, envoyer 300 jeunes volontaires en Afrique et construire 100 écoles dans les régions rurales africaines. Avant 2009, le nombre des étudiants africains qui obtiennent une bourse du gouvernement chinois passera de 2 000 personnes à 4 000 personnes par an.

⁵⁸⁸ Eric Nguyen, *Les relations Chine-Afrique*, Paris, Studyrama perspectives, 2009, p. 35.

nouveaux gisements de pétrole sont découverts dans certains pays⁵⁸⁹ et il y a de réel espoir d'en découvrir dans d'autres pays africains. Ainsi, l'Afrique subsaharienne est devenue une belle fille à plusieurs prétendants. Si l'Afrique a toujours été un continent où la France avait une réelle influence, notamment dans les « *pays du champ* », la Chine lui dispute actuellement, âprement, le marché africain y compris celui des pays de l'espace Afrique francophone. L'attraction du continent africain a amené de nombreuses puissances occidentales dont les Etats-Unis, des organisations régionales (Union européenne) et les autres pays émergents à tenir, eux aussi, leur sommet avec l'Afrique à l'image du sommet franco-africain.

Conscients que l'Afrique est, désormais, une aubaine dans le domaine du pétrole, les Etats-Unis n'entendent plus laisser l'Afrique à leurs principaux concurrents, notamment la Chine. A l'instar du sommet franco-africain et du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), la politique africaine des Etats-Unis d'Amérique semble prendre une nouvelle orientation depuis quelques années, plus particulièrement sous le 2^{ème} mandat de l'administration de Barack Obama. Après avoir effectué une tournée diplomatique en Afrique, Barack Obama a convoqué en août 2014 un sommet Etats-Unis-Afrique. Cette grande première dans la politique africaine de l'Amérique renseigne bien sur l'intérêt que cette grande puissance accorde, dorénavant, au continent africain. Cette nouvelle dynamique dans la politique africaine de l'Amérique cache mal la bataille qu'elle mène sur le continent africain contre la Chine pour des questions purement économiques et relatives particulièrement au pétrole. « *C'est pourquoi l'Afrique est devenue un enjeu entre la Chine et les Etats-Unis. Depuis 2004, le pétrole africain représente 15% des importations pétrolières américaines, montant comparable à celui de l'Arabie saoudite.* » (...) *Washington et Pékin se disputent*

⁵⁸⁹ Parmi les Etats africains qui ont rejoint le peloton de pays africains exportateurs de pétrole, on y retrouve le Tchad et la Mauritanie respectivement depuis 2003 et 2006. Et récemment, d'importants gisements de pétrole et de gaz viennent d'être découverts au Mali.

âprement les gisements pétroliers de l'Angola, du Nigéria, du Gabon, de Sao Tomé et Príncipe, et de la Guinée Equatoriale. »

Paragraphe 2. Les infrastructures de grande envergure, l'annulation de dettes et les contrats faramineux : une stratégie chinoise peu explorée par la France en Afrique subsaharienne

La politique africaine de la Chine se distingue par une stratégie de partenariat économique très spécifique. Au moment où les partenaires traditionnels de l'Afrique subsaharienne dont la France semblaient lui « *tourner* » le dos avec la fin de la guerre froide et un regard beaucoup plus tourné vers les nouveaux pays d'Europe de l'Est, la Chine, quant à elle, arrive en force sur le continent africain. Au titre de ses stratégies de (re) conquête de l'Afrique subsaharienne, l'empire du Milieu mobilise des moyens financiers très colossaux qu'il met au bénéfice des pays africains partenaires avec des « *avantages* » inédits sans compter la réalisation de grands projets d'infrastructures⁵⁹⁰ dans lesdits pays. L'aide chinoise accordée aux partenaires africains se contraste avec celle de la France : la coopération chinoise n'est pas assujettie au respect des valeurs démocratiques et de droits de l'Homme encore moins aux principes de bonne gouvernance.

Dans le domaine des finances, la République populaire de Chine, par l'intermédiaire d'*Exim Bank (China Export-Import Bank)*, dispose de fonds très considérables au service de sa politique de coopération, notamment la coopération sino-africaine. A titre d'exemple, l'assistance financière de la Chine à l'endroit de l'Afrique subsaharienne destinée à la construction de réseaux d'électricité, de routes et de chemins de fer est passée, chaque année, de 1 à 7 milliards de dollars. D'ailleurs, l'essentiel de l'aide chinoise à l'Afrique est orientée au financement des infrastructures de base. Mieux, la coopération sino-africaine n'est assujettie à aucune conditionnalité politique,

⁵⁹⁰ Les entreprises chinoises bénéficient de l'appui réel et considérable de l'Etat chinois dans leur pénétration des marchés africains.

contrairement à l'aide publique au développement française. L'*Exim Bank*, qui est une banque de l'Etat chinois, joue un rôle très considérable dans la politique africaine de l'empire du Milieu. L'*Exim Bank* accorde, pour le compte de l'Etat chinois, des prêts aux Etats africains dans des conditions très alléchantes. A ce rôle d'accorder des prêts aux pays partenaires, l'*Exim Bank* encourage les entreprises chinoises à investir à l'étranger, plus particulièrement, en Afrique en leur apportant son soutien financier.

En effet, la Chine semble accorder une priorité à aider les Etats africains à la construction d'infrastructures (routes, voies ferrées, de réseaux d'électricité, stades, etc.). Cette démarche innovatrice de la Chine était un terrain peu exploré par la France (spécifiquement par faute de moyens) et les autres partenaires traditionnels de l'Afrique subsaharienne à l'instar des Etats-Unis (par absence d'appétit). « *Malgré l'abondance de ces ressources naturelles et d'une main-d'œuvre bon marché, aucun des colonisateurs européens n'a eu le réflexe ni l'envie de doter les pays sous leur autorité d'infrastructures ou de structures pour ajouter de la valeur sur place aux matières premières africaines.* »⁵⁹¹

Des fonds importants sont mobilisés à cet effet par l'empire du Milieu, à travers notamment l'*Exim Bank*, pour la réalisation d'infrastructures dans les pays partenaires d'Afrique subsaharienne. Les fonds mobilisés par la Chine pour la construction d'infrastructures de base en Afrique dans la période 2001-2010 sont estimés à 67,2 milliards de dollars, d'après l'agence de notation Fitch Ratings. Avec ce montant, Exim Bank se place devant la Banque mondiale dont la totalité des engagements à l'égard du continent africain pour la même période est de 55 milliards de dollars.

⁵⁹¹ Adama Gaye, *Demain, la nouvelle Afrique*, Paris, L'Harmattan !, 2016, p. 53.

Avec cette politique de financement de la construction des infrastructures, la République populaire de Chine donne l'occasion aux Etats partenaires d'Afrique subsaharienne de réaliser des infrastructures de prestige. En d'autres termes, l'empire du Milieu donne la possibilité aux chefs d'Etat africains de concrétiser ce que certains de leurs opposants qualifient d'« *éléphants blancs* ». Avec la coopération sino-africaine, la construction de ces infrastructures de prestige est notée dans de nombreux pays africains entretenant des relations diplomatiques avec Pékin. Au Sénégal, l'empire du Milieu a construit, dans les années 80, le stade de l'amitié (devenu stade Léopold Sédar Senghor), réhabilité, dans la décennie 2000, sur des crédits octroyés sans intérêt par Pékin, onze (11) stades de capitales régionales et a construit pour un montant estimé à 30 millions d'euros le grand théâtre national de Dakar, du musée des civilisations, etc., sous la présidence d'Abdoulaye Wade. Le successeur de ce dernier à la tête de l'Etat sénégalais, Macky Sall, a signé avec son homologue chinois Xi Jinping, en février 2014, des accords pour la construction de grandes infrastructures telles que l'autoroute « *Ila-Touba* » (416 milliards de Francs CFA), la Cité du Savoir (90 millions USD) et l'arène nationale (32 milliards de francs CFA).

En dehors du programme de construction et/ou de réhabilitation des stades, Pékin finance d'autres projets au Sénégal dont l'électricité. Face aux graves difficultés de distribution d'électricité auxquelles a fait face le Sénégal, la Chine a financé pour 58 milliards de francs CFA un projet dénommé « *Boucle de Dakar* » destiné à renforcer et à étendre le réseau de distribution de la SENELEC⁵⁹² en 2010.

L'axe diplomatique Pékin-Abidjan est également très dynamique. La République populaire de Chine a assuré le financement et la construction d'importants projets d'infrastructures aussi bien sous le régime de Laurent Gbagbo que sous celui de son successeur, Alassane Dramane Ouattara. D'importants chantiers sont réalisés par le

⁵⁹² SENELEC : Société Nationale d'Electricité.

régime de Laurent Gbagbo tels que le Palais de la culture à Abidjan, le Palais des députés et un siège de l'Assemblée nationale à Yamoussoukro (capitale politique de la Côte d'Ivoire). Des routes ont été également financées et construites par les Chinois en Côte d'Ivoire sous la présidence de Laurent Gbagbo. Ce dynamisme de l'axe Pékin-Abidjan ne s'est pas affaibli avec l'arrivée au pouvoir d'Alassane Dramane Ouattara. Le président ivoirien Alassane Dramane Ouattara a engagé d'importants chantiers en Côte d'Ivoire avec l'appui financier et technique de Pékin. En retour d'une visite officielle en Chine en juillet 2012, le chef de l'Etat ivoirien magnifie les retombées de son voyage à Pékin. *« Nous avons parlé avec nos amis chinois de plusieurs projets dont l'autoroute Abidjan-Bassam (ville située à 25 km à l'est d'Abidjan) dont le lancement des travaux aura lieu vendredi »,* a révélé le président ivoirien. *« Nous avons également parlé de la réalisation du chemin de fer reliant San Pedro (sud-ouest) à Man (ouest) pour l'exploitation du mont Klaoyo et de la construction du barrage hydro-électrique de Soubré (sud-ouest) »,* a-t-il ajouté.

La réalisation d'infrastructures routières, de chemins de fer, de centres de santé, d'hôpitaux et d'universités, etc. est également au cœur de la coopération entre la Chine et la République démocratique du Congo. Des 9 milliards de dollars US de prêt que Pékin a accordés en 2007 à la République démocratique du Congo, plus de la moitié est destinée à la réhabilitation et à la construction de projets d'infrastructures. Des milliers de kilomètres de routes sont réhabilitées ou construites avec ce financement à travers le pays. Il s'agit de la *« construction de plus de 3000 Km de voies de chemin de fer entre Sakania (Katanga, Sud-est) et Matadi (Bas-Congo, Ouest), ainsi qu'à la réhabilitation et à la construction d'une route reliant Kisangani (Province orientale, Nord-est) à Kasumbalesa (Katanga), distante de 3 400 Km. (...) D'autres travaux de voirie, sur une distance totale estimée à 450 km, sont également à financer avec cette enveloppe dans différentes villes du pays dont une autoroute devant relier le centre-*

ville de Kinshasa à l'aéroport international de N'Djili»⁵⁹³. Au-delà de ces infrastructures routières réalisées en République démocratique du Congo, les Chinois ont ainsi construit ou réhabilité des routes interétatiques⁵⁹⁴ facilitant ainsi le déplacement des personnes et des biens dans cette région de l'Afrique subsaharienne.

Outre les infrastructures routières, la coopération sino-congolaise s'est également traduite par la construction d'infrastructures sociales (5000 logements sociaux) et sanitaires (31 hôpitaux et 145 centres de santé) dans tout le pays. Se réjouissant des relations excellentes entre les deux pays, et probablement pour répondre aux détracteurs de la présence chinoise en Afrique, le président congolais, Joseph Kabila, a pris la République de Chine pour modèle, lorsqu'il affirma : « *Si j'ai pu contribuer à réunir les conditions pour que mon pays soit un jour la Chine de l'Afrique, j'aurai accompli ma mission* »⁵⁹⁵.

Il est indéniable que, dans sa coopération avec les pays d'Afrique subsaharienne, la Chine accorde la primauté à la réalisation de grandes infrastructures économiques. Aujourd'hui, la Chine est devenue un partenaire majeur pour nombre de pays africains au Sud du Sahara. Le budget que l'empire du Milieu accorde au financement des infrastructures en Afrique subsaharienne semble s'inscrire dans une dynamique croissante. De 2006 à 2012, l'aide économique chinoise a quasiment doublé, à chaque édition du Forum Chine-Afrique de ces dernières années. Ainsi, cette aide est passée de 5 milliards de dollars à 2006 à 10 milliards de dollars en 2009 avant d'atteindre 20 milliards de dollars lors du Forum Chine-Afrique en 2012. A l'occasion du sommet de Johannesburg de décembre 2015, la Chine a fait la promesse de tripler son aide aux

⁵⁹³ Thierry Bangui, op.cit, pp. 40-41.

⁵⁹⁴ C'est le cas de la construction de la voie routière reliant la capitale du Katanga (RD Congo). Cet axe routier est allé jusqu'en Afrique du Sud et la Tanzanie.

⁵⁹⁵ Interview accordée à l'hebdomadaire Jeune Afrique n°2424, du 24 au 30 juin 2007.

Etats d'Afrique subsaharienne, par rapport à celle de 2012, notamment sous la forme de prêts. Ce qui s'élève à un montant de 60 milliards de dollars. Cette promesse du président Xi Jinping intervient au moment où ses principaux concurrents sur le continent africain proposent des montants largement moins importants. L'Union européenne avait promis de dégager, lors du sommet de Malte Afrique-Union européenne de novembre 2015, une aide de 2 milliards d'euros au continent africain en vue de lutter contre les flux migratoires. Barack Obama a promis, à l'occasion de son quatrième et dernier voyage sur le continent africain en juillet 2015, une assistance financière de 9 milliards de dollars à des pays africains dans le cadre de son projet « *power Africa* ».

Le développement des infrastructures est essentiel pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. La réalisation des infrastructures sur le continent africain est susceptible d'avoir un impact significatif sur le développement économique des Etats africains au sud du Sahara. Il est vrai que la relation mécanique entre le transport et le développement économique est très discutable. Cette question est l'objet de controverse entre théoriciens du développement et hommes politiques. Des acteurs politiques africains comme Abdoulaye Wade, Alassane Dramane Ouattara et Macky Sall mettent en avant le lien direct et mécanique entre le développement des infrastructures et le développement économique. Cette prise de position est loin de faire l'unanimité. Tout de même, l'effet du transport sur le développement économique semble être une réalité quelle qu'en soit l'échelle. « *Les infrastructures permettraient ou mieux, accompagneraient le développement, mais ne le feraient pas. Aujourd'hui dans la littérature, de nombreux auteurs réaffirment que les infrastructures sont une condition nécessaire, mais non suffisante du développement et insistent sur la nécessité de stratégies d'accompagnement* »⁵⁹⁶.

⁵⁹⁶ <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00615189/document>.

Par-delà l'orientation de sa stratégie africaine consistant à construire ou à réhabiliter des infrastructures pour le bénéfice des Etats africains partenaires, la Chine fait aussi dans le symbole en termes de construction d'infrastructures sur le continent africain. La République populaire de Chine a offert, le 25 mai 2007, un siège à l'Union Africaine à Addis Abéba conformément à son engagement fait dans la Déclaration du 12 janvier 2006 relative aux principes fondamentaux de la diplomatie chinoise.

Le don de ce siège dont le coût de construction s'élève à 250 millions de dollars US est entièrement pris en charge par l'empire du Milieu. Ce nouveau siège de 20 étages de l'Union Africaine, plus haut bâtiment d'Ethiopie, est un complexe hautement moderne qui abrite une salle de conférence de 2500 places. Ce cadeau de la Chine à l'organisation panafricaine, achevé en décembre 2011, est triplement symbolique :

- L'annonce du cadeau de Pékin à l'Afrique, faite le 25 mai 2007 en Ethiopie, a coïncidé avec le 44^{ème} anniversaire de l'organisation panafricaine. L'édifice, qui est mis gratuitement à la disposition de l'Union Africaine par la République populaire de Chine, mettra à l'abri l'organisation panafricaine, pour les besoins de ses sommets, de la location des locaux de la CEA⁵⁹⁷.
- Le choix de l'Ethiopie semble loin d'être fortuit. L'Ethiopie abrite le siège de l'Union Africaine depuis la création de l'Organisation panafricaine en 1963 sur ses terres et est l'unique pays africain à n'avoir pratiquement jamais fait l'objet de colonisation et a disposé de son propre alphabet, le Mengis. A ces singularités de l'Ethiopie par rapport au reste du continent africain s'ajoute le fait qu'Addis-Abeba ait abrité le 2^{ème} Forum sino-africain en 2003 et le 1^{er} Forum tenu sur le continent africain.

⁵⁹⁷ CEA : Commission économique des Nations unies pour l'Afrique.

- L'attribution gratuite d'un siège à l'Union Africaine traduisant sa soustraction du coup de la location de centre de conférences est révélatrice de la stratégie rationnelle de la percée chinoise en Afrique. Wang Chao, vice-ministre chinois du commerce et représentant l'Etat chinois en guise de « *membre honoraire* », a fait constater la dimension symbolique de ce geste de la République populaire de Chine. Ce don est « *un symbole des relations entre la Chine, l'Ethiopie et l'ensemble de l'Afrique* »⁵⁹⁸.

Néanmoins, en dépit des investissements importants de l'empire du Milieu en Afrique comparés à ceux des partenaires occidentaux du continent africains, il importe de nuancer l'ampleur de ces investissements au regard de ceux accordés par la Chine aux autres régions du monde. A l'image des échanges commerciaux⁵⁹⁹ de Pékin avec les autres continents, ses investissements en Afrique sont au bas de l'échelle de la pyramide des investissements extérieurs chinois comme le fait constater Jean Ping en ces termes : « *Savez-vous encore sur les 56 milliards d'investissements chinois réalisés dans le monde en 2009, plus de 71% sont restés concentrés en Asie, 13% sont allés en Amérique Latine, près de 6% à l'Union européenne et seulement moins de la moitié de ce qu'a reçu l'Europe (2,6% exactement) sont revenus à l'Afrique ?* »⁶⁰⁰

⁵⁹⁸ Michel Beuret ; Michel Serge, « *La Chine a-t-elle un plan en Afrique ?* », in Afrique contemporaine, 2008/4 n° 228, p. 55.

⁵⁹⁹ A titre illustratif, en 2004, l'analyse des taux d'exportation et d'importation de la Chine atteste que l'Asie est la principale destination des exportations chinoises (66%), suivie de l'Europe (16%), ensuite de l'Amérique du Nord (9%). L'Afrique (3%) vient en cinquième place des destinations des exportations chinoises après l'Amérique du Sud (4%) et l'Océanie (2%) est la dernière destination des exportations de l'empire du Milieu. A propos de l'origine des importations de l'empire du Milieu dans la même année, l'Afrique garde également la cinquième place (2%) en ex æquo avec l'Océanie. Elles sont devancées par l'Asie (50%), l'Amérique du Nord (22%), l'Europe (21%) et l'Amérique du Sud (3%).

⁶⁰⁰ Jean Ping ; *Eclipse sur l'Afrique, Fallait-il tuer Kadhafi*, Michalon Editeur, Paris, 2014, p. 69.

Paragraphe 3. Le leadership politique africain tombe sous le charme de la coopération sino-africaine

Les Chinois à la quête de matières premières africaines pour maintenir leur croissance et leur développement apportent en retour aux pays africains de moyens financiers très importants et leur permet de réaliser des infrastructures de grande envergure dont l'Afrique a fortement besoin. L'intensité de la coopération sino-africaine a amené les grandes puissances occidentales⁶⁰¹ à accorder une plus grande attention à l'Afrique subsaharienne au risque de perdre toute leur influence sur le continent. Abdoulaye Wade du Sénégal a invité, à cet effet, les chefs d'Etat européens à changer leur comportement « *paternaliste* » à l'encontre des Etats africains au risque de voir ces derniers se tourner vers les nouveaux partenaires émergents, menés par la Chine⁶⁰². Sous ce rapport le président sénégalais pose un acte riche en symbole traduisant son intérêt pour les BRIC⁶⁰³. D'ailleurs, l'intérêt du chef de l'Etat du Sénégal pour les pays émergents s'est également manifesté avec la création dans son Gouvernement d'« *un ministère dédié à la Coopération internationale, orienté vers les bailleurs émergents, en parallèle à celui des Affaires étrangères, plutôt tourné vers les bailleurs traditionnels* »⁶⁰⁴. La création de ce ministère de la Coopération internationale est venue s'ajouter à un autre acte plein de sens que le Président sénégalais avait posé en

⁶⁰¹ Le sommet Etats-Unis-Afrique en est une parfaite illustration. Ce sommet organisait pour la première fois en août 2014 se révèle, en réalité, comme une réponse américaine à la percée chinoise sur le continent africain.

⁶⁰² Voir le discours du président Abdoulaye Wade lors du sommet Afrique-Europe à Lisbonne en décembre 2007.

⁶⁰³ BRIC est un acronyme qui désigne la réunion virtuelle de 4 pays dits « émergents » au plan de leur poids dans l'économie mondiale, le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine.

⁶⁰⁴ ENDA CACID, *La Chine et l'Afrique, les faits et les chiffres, Évaluation des relations commerciales, de l'investissement et de l'aide publique au développement*, Dakar, ENDA CACID, 2012. p. 2.

2007 à l'occasion de la visite du Président chinois au Sénégal en lui remettant à titre symbolique la « clé »⁶⁰⁵ de l'Afrique.

Cette intensité de la coopération entre l'Afrique subsaharienne et l'empire du Milieu aux dépens des partenaires occidentaux dont notamment la France est aussi notée par le ministre djiboutien du commerce, Rifki Abdoukader Bamakrama, en ces termes : « (...) *Nos relations économiques se développent beaucoup plus avec l'Est qu'avec le Nord. Vous savez dans la politique, il n'y a pas d'amitié, ce sont des intérêts qui comptent !* »⁶⁰⁶.

L'investissement que la Chine fait en Afrique subsaharienne en contrepartie de l'exploitation des ressources naturelles africaines n'est pas, à l'en croire, sans profiter au continent africain. Pékin qualifie sa coopération avec l'Afrique de « *partenariat gagnant-gagnant* ». La Chine assure le financement et la réalisation de nombreux grands projets de pays d'Afrique subsaharienne avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques, avec des prêts à zéro. Pékin finance la réalisation du Palais de la culture à Abidjan, du palais des députés à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), du stade Léopold Sédar Senghor, de l'autoroute Thies-Touba et de la réhabilitation de tous les stades régionaux au Sénégal, de grands stades en Centrafrique, Bénin, Cameroun, Mali, des voies ferrées et terrestres en RD Congo, etc.

⁶⁰⁵ Au regard de la position géographique du Sénégal, porte de l'Afrique de l'Ouest, de son aura politique (vitrine démocratique en Afrique et une diplomatie rayonnante) et de son port étant parmi les plus importants de la sous-région (port de transit pour des Etats de l'intérieur tel que le Mali), la remise d'une clé au président chinois est remplie de symbole.

⁶⁰⁶ Extrait du discours de Rifki Abdoukader Bamakrama, chef de la délégation de la COMESA au colloque de New Delhi en avril 2008.

Le dynamisme de l'axe Pékin-Kinshasa est très salué par Joseph Kabila, qui, du reste, s'étonne de l'inquiétude qu'il susciterait auprès des partenaires occidentaux de la République démocratique du Congo. A un journaliste qui disait à Joseph Kabila, « *Au Congo, comme ailleurs, l'activisme des Chinois inquiète les Occidentaux...* », le Président congolais répondait « *Mais pas les Congolais ! Lorsqu'il s'agit de refaire le grand boulevard Lumumba qui relie Kinshasa à l'aéroport de N'Djili, l'Union européenne renâcle et la Chine offre ses services. Si c'est notre bien et notre développement que veulent nos amis Occidentaux, ils devraient donc s'en réjouir* »⁶⁰⁷.

L'autre particularité de l'efficacité de la coopération sino-africaine par rapport à la coopération entre les partenaires occidentaux traditionnels, particulièrement la France, et le continent africain est relative au respect des engagements pris par les partenaires de l'Afrique subsaharienne. La générosité des pays occidentaux en promesse n'est pas toujours suivie de générosité en action. Cette donne contraste en général avec la coopération sino-africaine où la Chine semble s'exceller dans le respect de la plupart de ses engagements à l'endroit de ses partenaires africains. La preuve, les décisions prises à l'issue des différents Forums sur la Coopération sino-africaine sont généralement matérialisées. Ce pragmatisme des Chinois dans leur politique de coopération est vivement salué par Abdoulaye Wade qui déplore également la lenteur notée dans la concrétisation des engagements des partenaires occidentaux à l'égard de l'Afrique. « *Quand je veux construire 5 kilomètres de routes, avec la Banque mondiale, il me faut 5 ans. Avec la Chine, c'est quelques jours. Je dis oui ou je dis non, ils viennent, on signe le papier, ils sont sur place* »⁶⁰⁸ affirme le Président sénégalais.

⁶⁰⁷ Interview de Joseph Kabila, Président de la RD Congo, accordée à l'hebdomadaire Jeune Afrique n°2424, du 24 au 30 juin 2007, recueillie par François Soudan.

⁶⁰⁸ Extrait du discours du président sénégalais, Abdoulaye Wade, au sommet UE-Afrique de Lisbonne, décembre 2007.

L'absence de conditionnalité politique de l'aide chinoise contrairement à la coopération franco-africaine contribue également à ce que des chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique subsaharienne qualifient d'efficacité et de pragmatisme la coopération sino-africaine. Le non-respect de certains principes démocratiques et de droits de l'Homme peut amener la France à reconsidérer voire suspendre sa coopération avec un pays africain. Sous ce rapport, la conditionnalité politique de son aide publique au développement explique le non-respect de ses engagements.

Un argument qui est loin de convaincre des leaders politiques africains, partisans de la coopération sino-africaine, pour qui la violation des valeurs démocratiques et de droits de l'Homme sert de prétexte à la France pour ne pas respecter ses engagements à l'endroit de certains pays africains. La fidélité dans le respect des engagements constitue, d'après les défenseurs de la coopération Chine-Afrique, la principale différence de celle-ci de la coopération franco-africaine. En février 2009, l'adjoint du ministre chinois des Affaires étrangères a noté cette différence en ces termes « *La Chine honorera son engagement de soutenir le développement des pays africains et continuera à encourager les compagnies chinoises à investir davantage en Afrique* ». Si cette absence de conditionnalité politique dans la coopération internationale de Pékin en Afrique intrigue la France et d'autres partenaires occidentaux de l'Afrique, les partisans de la coopération sino-africaine en ont une autre lecture. Le respect de la souveraineté nationale des pays africains partenaires est, à en croire les défenseurs de la coopération Chine-Afrique, l'expression de la compréhension de la « *réalité africaine* » par Pékin.

Par ailleurs, les détracteurs de la coopération Chine-Afrique accusent l'empire du Milieu d'alourdir la dette africaine. Les Chinois accordent des prêts faramineux aux

Etats africains au sud du Sahara. Rappelons que ces prêts importants se font sans aucune conditionnalité politique. Des accusations qualifiées d'infondées et battues en brèche par les défenseurs de la présence chinoise en Afrique.

Il est vrai que la France développe une politique de réduction de la dette africaine et est l'un des plus grands donateurs bilatéraux de l'Afrique subsaharienne. « *En 2010, 45 % de l'aide bilatérale nette française a été allouée à l'Afrique subsaharienne (2,6 Md€), essentiellement sous forme de dons et d'annulations de dette. La France est le second donateur bilatéral de l'Afrique subsaharienne en volume (2,9 Md€) du Comité d'aide au développement (CAD), après les États-Unis (5,8 Md€), devant le Japon (1,2 Md€) et le premier au sein de l'UE (3,6 Md€) devant le Royaume-Uni (2,2 Md€), Elle est le quatrième pays qui concentre le plus son aide totale (aide bilatérale et multilatérale imputée) à l'Afrique subsaharienne (45 %), devant le Royaume-Uni (40 %) et l'Allemagne (28 %)*»⁶⁰⁹. L'Afrique subsaharienne bénéficie alors une part spéciale de l'aide publique au développement (APD) que la France accorde à ses partenaires. La dynamique ascendante entre 2003 et 2012 de l'aide publique au développement de la France à l'Afrique subsaharienne confirme l'intérêt de la France au continent africain dans sa politique de coopération. « *Entre 2003 et 2012, l'Afrique subsaharienne est la principale bénéficiaire des autorisations de dons et de prêts financés par l'AFD, à hauteur de 40 % du total. Cette priorité subsaharienne a été réaffirmée par le CICID du 31 juillet 2013. Les encours de prêts en Afrique subsaharienne de Proparco ont été multipliés par trois entre 2003 et 2012.*»⁶¹⁰

Cependant, la Chine peut revendiquer la paternité de cette initiative. Déjà en 2000, Pékin s'est engagé, à l'occasion de la première conférence ministérielle du Forum sur la Coopération sino-africaine, à procéder à l'allègement de la dette africaine. Un

⁶⁰⁹ Rapport Hubert Védrine, op.cit., p. 17.

⁶¹⁰ Rapport Védrine, ibid., p. 18.

engagement qui sera suivi d'effet deux ans plus tard avec l'annulation de 1,3 milliards de dollars US de dettes de 32 pays africains des PMA⁶¹¹ et des PPTE⁶¹². Un deuxième engagement similaire est pris par l'empire du Milieu à l'occasion du sommet sur la coopération sino-africaine de Pékin en 2006 en faveur de tous les PMA et PPTE africains partenaires diplomatiques de la Chine. Cette seconde annulation porte sur la totalité des dettes desdits pays dont les prêts sont arrivés à échéance à la fin de l'année 2005. A l'instar de la promptitude dans le décaissement, celle dans l'annulation des dettes est aussi une singularité de la coopération sino-africaine par rapport à celle franco-africaine voire occidentale. Mieux pour les Etats africains bénéficiaires de ces annulations, celles-ci ne sont soumises à aucune conditionnalité politique.

⁶¹¹ PMA : Pays moins avancés.

⁶¹² PPTE : Pays pauvres très endettés.

SECTION II. La diplomatie économique chinoise, un échappatoire de pays africains mis au ban de la communauté internationale

Paragraphe 1. L'offensive diplomatique de la Chine en Afrique subsaharienne

La diplomatie est une dimension importante des relations sino africaines. Forte de ses 53 pays⁶¹³ soit plus du quart du nombre des voix de l'Assemblée générale des Nations unies, l'Afrique constitue un allié de taille sur la scène internationale. En effet, à l'Assemblée générale des Nations unies, chacun des 193 Etats membres dispose d'une voix. Consciente du poids diplomatique des pays d'Afrique subsaharienne (48 Etats sur les 53 que compte l'ensemble du continent), la Chine ne ménage aucun effort pour renforcer ses relations avec ses pays dans l'optique d'une marginalisation de la Chine Taïwan.

Dans sa lutte pour la reconnaissance d'une seule Chine et l'isolement diplomatique de Taïwan, Pékin se voit contraindre de courtiser l'Afrique subsaharienne. Déjà en 1971, l'apport diplomatique des Etats africains avait été très décisif⁶¹⁴ à la Chine populaire en vue de remplacer la Chine Taïwan au sein du Conseil de sécurité des Nations-unies. Le soutien diplomatique de l'Afrique subsaharienne à la Chine n'a pas échappé à l'attention de Mao Zedong. Le fondateur de la République populaire de Chine s'en est convaincu, « *Si maintenant nous sommes entrés à l'ONU, c'est que les frères pauvres d'Asie et d'Afrique nous ont épaulés* »⁶¹⁵.

⁶¹³ Le continent africain est composé de 53 pays qui représentent ¼ des 193 voix des Etats membres de l'Assemblée générale de l'organisation mondiale des Nations-unies.

⁶¹⁴ Sur les 76 pays ayant voté en faveur de la République populaire de Chine à l'Assemblée générale de l'ONU, 26 sont des Etats africains.

⁶¹⁵ Atlas de l'Intégration Régionale en Afrique de l'Ouest, l'Afrique et la Chine, CEDEAO-CSAO/OCD, décembre 2006, p. 2-3.

Suite à la forte répression, en juin 1989, de la contestation des étudiants qui a fait plus de 1000 morts, la Chine fut l'objet de vives condamnations de la part des pays occidentaux. Face à cette situation très inconfortable et pour éviter son isolement diplomatique, Pékin lança une offensive diplomatique sur la scène internationale et bénéficia du soutien de Gouvernements d'Afrique subsaharienne. Ainsi, si certains chefs d'Etat africains au sud du Sahara tels que José Ewurdo dos Santos de l'Angola et le Namibien Sam Nujoma ont adressé leurs félicitations aux autorités chinoises pour avoir vaincu ce qu'ils ont qualifié de contre révolution, d'autres s'étaient rendus à Pékin pour saluer cette « *victoire* ». Ce fut le cas du président burkinabé Blaise Compaoré, qui s'est rendu en République populaire de Chine pour témoigner de son soutien au régime de Pékin. En outre, en 1996, les soutiens d'Etats d'Afrique noire vis-à-vis de Pékin permettent à l'empire du Milieu d'éviter une condamnation de la Commission des droits de l'Homme de l'organisation des Nations-unies.

Ceci pourrait expliquer l'intérêt croissant que l'empire du Milieu accorde à l'Afrique subsaharienne. D'ailleurs, après le soutien décisif d'Etats africains à Pékin au détriment de Taiwan à l'Assemblée générale des Nations unies en 1971, la République populaire de Chine, dans la période des années 1970, attribue, au travers sa politique africaine, de l'aide à des pays d'Afrique au sud du Sahara tels que Bénin, Iles Maurice, Madagascar, Nigeria, Rwanda, Togo, Tunisie, Zaïre, Sénégal, Haute Volta et Cameroun. Cette aide chinoise à ces pays peut être analysée comme une « *récompense* » de Pékin envers l'Afrique subsaharienne pour son soutien diplomatique ou une pure stratégie diplomatique dans le dessein de rendre l'empire du Milieu beaucoup plus attractif aux yeux des Etats africains au détriment de la République de Chine.

Après avoir acquis un siège au Conseil de sécurité de l'ONU aux dépens de Taïwan, la République populaire de Chine va s'adonner à un autre combat diplomatique contre la Chine Taïwan, cette fois, sur le continent africain. La finalité de cette offensive diplomatique de Pékin auprès des Etats africains est la non reconnaissance de Taipei et la reconnaissance d'une seule Chine.

En dépit de cette débâcle de la République de Chine au Conseil de sécurité de l'ONU au profit de l'empire du Milieu grâce, entre autres, au soutien diplomatique de pays africains, la République de Chine développe une stratégie de conquête diplomatique en Afrique. Cette stratégie est particulièrement basée sur ce qu'il est convenu d'appeler la « *diplomatie de chèque* ». La stratégie diplomatique de Taipei s'est révélée payante, car elle est parvenue à nouer des relations diplomatiques officielles avec de nombreux Etats africains. Le cas du Sénégal, qui a rompu en 1996 ses relations diplomatiques avec la République populaire de Chine, illustre bien les performances de l'offensive diplomatique taïwanaise sur le continent africain. Cette donne a attiré l'attention d'Almamy Mamadou Wane, dans son ouvrage consacré au Sénégal post-alternance démocratique. A l'en croire « *...environ 56 milliards de francs CFA (environ moins de 10 millions de dollars) avaient représenté la dot pour que le Sénégal entre dans une idylle avec Taïwan : 50 milliards CFA étaient destinés à l'Etat, 5 au Parti socialiste, celui du Président Abdou Diouf, et 1 à l'intermédiaire. Ces commissions directes ou indirectes, qui avaient été réparties entre des hommes d'affaires, des politiciens et des diplomates, avaient ainsi jeté l'un des grands pays Ouest-africains dans les bras ou plus précisément les eaux de l'île de Taïwan* »⁶¹⁶. En dehors du Sénégal, d'autres pays d'Afrique au sud du Sahara⁶¹⁷ vont entretenir durant la période des années 1990 des relations diplomatiques avec la Chine Taïwan.

⁶¹⁶ Cité par Adama Gaye, *Chine-Afrique : Le dragon et l'Autriche*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 27.

⁶¹⁷Parmi ces Etats africains, on peut citer Liberia, Lesotho, Guinée Bissau, Centrafrique, Niger, Burkina Faso, Gambie, São Tomé-et-Principe et Tchad.

Après le raz-de-marée de la diplomatie taïwanaise en Afrique subsaharienne notamment dans les années 1990, la République populaire de Chine concomitamment à sa grande offensive économique sur le continent africain ne compte point laisser le champ diplomatique libre à la République de Chine. A cet effet, Pékin procède à la (re) conquête diplomatique de beaucoup d'Etats d'Afrique subsaharienne. C'est dans cette dynamique que des Etats africains⁶¹⁸ dont le Niger, la République centrafricaine, le Burkina Faso, la Gambie, le Sao Tomé et Principe, le Swaziland, le Malawi, le Sénégal⁶¹⁹ (2005), le Tchad (2006), le Malawi (2007) et enfin le Swaziland et le Burkina Faso (2018) ont (re) noué des relations diplomatiques avec l'empire du Milieu. Avant le (r)établissement des relations diplomatiques de ces pays avec Pékin, d'autres Etats africains au sud du Sahara à savoir le Lesotho (1994), le Niger (1996), la Centrafrique, la Guinée Bissau (1998) et l'Afrique du Sud⁶²⁰ ont pris cette option dans les années 1990.

Quant au Sénégal après près d'une dizaine d'années de rupture diplomatique avec Pékin en faveur de Taipei (1996-2005), il reprend ses relations diplomatiques avec Pékin le 25 octobre 2005⁶²¹. Dans une lettre adressée au président taïwanais Chen

⁶¹⁸ A noter que tous ces Etats africains qui ont (à nouveau) entretenu des relations diplomatiques avec Pékin ont reconnu l'existence d'une seule Chine, condition sine qua non de l'Empire du Milieu à tout.

⁶¹⁹ Avant la rupture de leur relation diplomatique en 1996, la coopération sino-sénégalaise n'était pas aussi dynamique. Le stade Léopold Sédar Senghor (appelé stade de l'amitié à l'époque) construit et offert par la République populaire de Chine est l'une des rares réalisations que l'on peut comptabiliser durant leur premier compagnonnage diplomatique.

⁶²⁰ L'Afrique du Sud qui était le principal soutien diplomatique en Afrique a finalement rejoint le peloton des alliés de Pékin après avoir tenté, sans succès, de jouer un double jeu en voulant reconnaître aussi bien Pékin que Taipei à la fois.

⁶²¹ Les ambassadeurs ont commencé officiellement leur mission diplomatique le 1^{er} janvier 2006 à Dakar et à Pékin.

Shui-Bian, le président sénégalais Abdoulaye Wade lui en donne les motivations de la défection du Sénégal en faveur de la République populaire de Chine. «*Les Etats n'entretiennent pas des amitiés entre eux mais poursuivent des intérêts*», a affirmé Abdoulaye Wade dans sa missive adressée à son homologue de la République de Chine Chen Shui-Bian.

Vu le rythme de défections au détriment de Taipei, Pékin semble largement atteindre sa principale ambition diplomatique sur le continent africain : isoler diplomatiquement Taïwan. Taïwan ne compte désormais qu'un seul allié diplomatique sur le continent africain à savoir le Swaziland, Sao Tome et Principe et le Burkina Faso sont les derniers Etats d'Afrique subsaharienne partenaires de Taipei qui se sont tournés vers Pékin respectivement en décembre 2017 et mai 2018.

Au regard de la croissance de ses alliés au grand dam de Taipei, Pékin ne fait-il pas également usage de la diplomatie du « *carnet de chèque* » en vue d'accroître ses alliés en Afrique subsaharienne ? Il est difficile de répondre par l'affirmative. En tout état de cause, au nom de la « *real politik* », il est très difficile à un Etat de snober la République populaire de Chine au vu de ce qu'elle représente aujourd'hui en termes de puissance économique, diplomatique, commerciale, etc. Thierry Bangui en est fortement convaincu et affirme « *Plus la Chine monte en puissance sur les plans économique et diplomatique, plus les Taïwanais ont du mal à faire entendre leur voix et pire perdent un à un leurs rares alliés, notamment africains* »⁶²². Le général de Gaulle a tranché le débat bien avant l'heure à propos de l'établissement diplomatique d'un pays devant un éventuel choix sur l'une des deux Chines. Pour le général de Gaulle devant une telle équation, le choix d'un pays réaliste sera sans équivoque.

⁶²² Thierry Bangui, op.cit., p. 62.

« *L'évidence et la raison, affirme le général de Gaulle, commandent de choisir la Chine continentale au lieu de Taïwan.* »⁶²³

La logique du « *lui ou moi* » de Pékin est également appliquée par Taipei. Suite à la reprise diplomatique entre Pékin et Dakar, Taipei condamne vigoureusement cette reprise diplomatique entre le Sénégal et la République populaire de Chine et rompt toute relation officielle avec Dakar.

La diplomatie a aussi beaucoup pesé voire déterminant sur l'intérêt que la Chine porte au Sénégal. Si la Chine s'intéresse autant au Sénégal, c'est moins pour ses intérêts économiques et commerciaux⁶²⁴ que pour son poids diplomatique aussi bien dans l'espace africain qu'au sein de la communauté internationale. Le Sénégal demeure un

⁶²³ Adama Gaye, op-cit., p. 222.

⁶²⁴ Cela ne veut pas dire que la République populaire de Chine ne dispose pas d'intérêts ou ne cherche pas à en bénéficier au Sénégal. Il est vrai que le Sénégal ne dispose assez de ressources premières même si en 2015 et en début 2016 des découvertes en pétrole et de gaz y sont notées. La découverte récente du pétrole, dynamique déterminante de la politique africaine de la Chinoise, ne peut-être invoquée dans l'explication de l'intérêt de Pékin sur Dakar même si les recherches ont débuté depuis longtemps et l'espoir de découverte de gisements pétroliers était permis. Les rares matières premières dont disposait réellement le Sénégal et susceptible d'intéresser la Chine sont un peu de phosphates et des sables marins. Néanmoins, la Chine a quand même quelques intérêts commerciaux et économiques au Sénégal. Le volume commercial entre Pékin et Dakar s'élève à plus de 400 milliards de francs CFA, soit plus de 600 millions d'euros. Ce volume commercial est très largement favorable à l'empire du Milieu avec 90% d'exportations chinoises sur le marché sénégalais. La Chine est aujourd'hui le deuxième partenaire du Sénégal derrière l'Union européenne. Enfin, l'aide publique au développement chinoise au Sénégal est également beaucoup orientée vers la réalisation d'infrastructures dont le Grand Théâtre de Dakar, le musée des civilisations et l'autoroute Ila-Touba. Pour la réalisation de ces infrastructures avec des prêts avantageux, les chantiers sont confiés à des entreprises chinoises. Autrement-dit, l'aide chinoise est liée.

Etat certes faible en matières premières⁶²⁵, mais disposant d'un rayonnement diplomatique à travers le monde. La diplomatie sénégalaise jouit d'une bonne image dans la sous-région ouest africaine, en Afrique et dans les instances internationales (OCI⁶²⁶, ONU) au point que les présidents sénégalais (Abdoulaye Wade et Macky Sall) soient régulièrement invités aux sommets du G8⁶²⁷.

Cette considération dont bénéficie le Sénégal auprès du G8 semble être l'une des principales dynamiques ayant déterminé l'intérêt de Pékin pour ce pays de l'Afrique de l'Ouest. Dans la pensée d'Eilert Stamm, « *Pékin s'intéresse au Sénégal pour des raisons essentiellement politiques. Le poids diplomatique que ce dernier représente dans la politique du Sud doit soutenir la construction d'une sphère d'influences politiques en Afrique et ainsi confirmer les prétentions de la République populaire de Chine à un rôle dirigeant dans le Sud* »⁶²⁸.

Si l'importance diplomatique du Sénégal suscite autant la convoitise de la Chine, son image démocratique reluisante n'en est pas moins une des raisons fondamentales de l'intérêt que l'empire du Milieu accorde au Sénégal. La Chine est toujours accusée par ses détracteurs de soutenir des Etats-parias en Afrique subsaharienne à l'image du

⁶²⁵ De nombreux gisements de pétrole et de gaz sont découverts au Sénégal, mais le début de leur exploitation est prévu en 2021.

⁶²⁶ OCI : Organisation de la Conférence Islamique.

⁶²⁷ Le G8 (groupe des huit) est une association d'échange et de partenariat économique regroupant huit Etats parmi les grandes puissances économiques du monde. Il s'agit des Etats-Unis, de la France, du Royaume-Uni, de l'Italie, du Canada, du Japon, de l'Allemagne et de la Russie. Cette dernière est suspendue du G8, en mars 2014, suite à la montée de tension autour de la crise en Ukraine. Ce qui fait qu'aujourd'hui on parle plus de G7 que de G8.

⁶²⁸ Eilert Stamm (Friedrich Ebert Stiftung-Bureau Sénégal), L'engagement de la Chine au Sénégal, Bilan et perspectives, un an après la reprise des relations diplomatiques, Dakar, Décembre 2006, p. 4.

Soudan et du Zimbabwe⁶²⁹. En établissant des relations diplomatiques avec le Sénégal, la Chine fait aussi dans le symbole. Une réponse à ses détracteurs comme quoi, dans sa politique africaine, la République populaire de Chine n'encourage pas la violation des principes démocratiques et de droits de l'Homme et ne s'intéresse pas seulement aux matières premières du continent. Le Sénégal est l'unique pays d'Afrique subsaharienne francophone à n'avoir jamais connu de coup d'Etat. Dans son histoire politique post coloniale, le Sénégal a réalisé deux alternances démocratiques⁶³⁰. A cela s'ajoute le fait que le pays n'ait jamais connu de rupture institutionnelle et s'est doté d'institutions démocratiques qui fonctionnent convenablement. Cette situation vaut au Sénégal l'image d'un Etat démocratique aux yeux de la communauté internationale. Parlant de la vitalité démocratique du Sénégal, François Hollande affirme « *Le respect des droits de l'Homme, l'égalité devant la loi, la garantie de l'alternance, les droits des minorités, la dignité de la femme, la liberté religieuse : autant de valeurs universelles ancrées chez vous et qui doivent s'épanouir dans toute l'Afrique* »⁶³¹.

Dans sa politique africaine, Pékin a fortement besoin d'établir des relations diplomatiques avec Dakar en vue de se départir de l'image d'une Chine pilleuse des ressources naturelles africaines et de souteneur de régimes dictatoriaux. Ces propos du Premier ministre Macky Sall sont très éloquents sur l'importance stratégique que la position politique du Sénégal occupe dans la coopération africaine de la Chine. « *Je pense que le plus important pour Pékin, c'est réellement la question diplomatique. Le*

⁶²⁹ La Chine refuse toujours de voter au Conseil de sécurité des Nations Unies pour s'opposer à toute résolution visant à sanctionner un Etat africain allié de Pékin. C'est le cas de résolution 1706 du conseil de sécurité autorisant le déploiement de la mission des nations unies au soudan en remplacement aux forces de l'union africaine au Darfour.

⁶³⁰ En 2000, le président Abdou Diouf du Parti Socialiste est battu par le candidat du Parti Démocratique Sénégalais (opposition), Me Abdoulaye Wade. Le président Wade sera, à son tour, battu, en 2012, par son ancien Premier ministre Macky Sall, candidat de l'Alliance pour la République (opposition).

⁶³¹Extrait du discours du Président de la République française François Hollande devant l'Assemblée nationale sénégalaise, le 12 octobre 2012.

Sénégal a moins de richesses naturelles que d'autres pays africains, mais représente, en revanche, un élément essentiel dans le dispositif ouest africain. Et la Chine en a besoin pour rayonner dans la région»⁶³².

Toujours dans le souci de redresser son image de prédateur des matières premières africaines dont l'orientation de la politique étrangère encourage les régimes « *autoritaires* » sur le continent, la Chine apporte son soutien financier aux opérations de maintien de paix de l'Union Africaine au Darfour en 2006. Le 19 juin 2006 à Brazzaville, Wen Jiabao, Premier ministre du Conseil des Affaires d'Etat chinois, annonce que Pékin va accorder un soutien financier au Darfour. «*Pour témoigner notre soutien à l'Union Africaine, le Gouvernement chinois a décidé d'accorder aux opérations de maintien de paix de l'UA au Darfour une aide budgétaire de 1 million de dollar américain. Nous allons également accorder à la région du Darfour 20 millions de yuan renminbi d'aide humanitaire en urgence, afin d'atténuer la souffrance de la population locale*»⁶³³, affirme Wen Jiabao à Brazzaville. Une aide financière saluée par le président congolais Denis Sassou Nguesso, également Président de l'Union Africaine. «*Les partenaires internationaux, les amis de l'Afrique devraient appuyer les efforts de l'Afrique pour qu'elle se prenne en charge elle-même et ne continue pas d'être éternellement assistée. Voilà pourquoi nous remercions tous les partenaires qui ont appuyé l'effort de l'UA lors de son intervention au Darfour. Je remercie le Premier ministre pour la déclaration qu'il vient de faire au sujet du Darfour, de l'appui qu'il apporte à l'intervention de l'UA au Darfour et du soutien humanitaire que la Chine apporte aux populations sinistrées du Darfour*»⁶³⁴.

⁶³² Macky Sall dans *le Figaro* du 5/6/2006.

⁶³³ Extrait du discours de Wen Jiabao, Premier ministre du Conseil des Affaires d'Etat chinois, lors de son séjour à Brazzaville en juin 2006.

⁶³⁴ Extrait du discours du Président congolais Denis Sassou Nguesso à l'occasion de la visite de Wen Jiabao, Premier ministre du Conseil des Affaires d'Etat chinois en juin 2006.

Néanmoins, cette diplomatie économique chinoise en Afrique subsaharienne est à nuancer. La preuve, au mois d'août de la même année, Pékin tout en saluant la résolution 1706 du Conseil de sécurité des Nations unies⁶³⁵ en mai 2006 s'est abstenu lors de son adoption. La résolution 1706 du Conseil de sécurité, portée par les États-Unis et le Royaume-Uni, a été votée par 12 pays et a enregistré 3 abstentions à savoir la Chine, le Qatar et la Russie. A en croire l'ambassadeur chinois, Wang Guangya, le déploiement de cette mission doit nécessiter le consentement du Gouvernement du Soudan. Rappelons qu'Omar El-Béchir s'est opposé à l'application de cette résolution. Pis, la Chine s'est opposée à l'adoption de toute sanction contre le Soudan. Autrement dit les intérêts économiques⁶³⁶ de Pékin au Soudan ont, finalement, pris le dessus sur ce qui semblait être une nouvelle orientation qu'aurait opérée sa diplomatie sur le continent africain.

Et si la Chine a approuvé, en 2008, l'envoi des forces hybrides au Darfour après s'être abstenue de voter la résolution 1706 du Conseil de sécurité des Nations-unies en 2006, c'est fondamentalement pour des raisons liées aux jeux olympiques de Pékin en août 2008. En effet, la répression de la République populaire de Chine au Tibet avait

⁶³⁵ La résolution 1706 du Conseil de sécurité des Nations unies autorise le déploiement d'une force onusienne susceptible d'atteindre 17 300 soldats en remplacement aux forces de la mission de l'Union africaine fortes de 9 000 soldats. La résolution 1706 dont l'objectif est le respect de l'accord de paix signé en mai 2006 invite les autorités soudanaises à accepter le déploiement au Darfour de la mission de l'ONU.

⁶³⁶ En sa qualité de second consommateur mondial d'énergie après les États-Unis, la Chine est tributaire du pétrole à 40% et a un besoin estimé à 1,6 million de baril par jour. Cette consommation journalière de la Chine est en progression continue alors que le pays a une production en régression constante. D'après l'organe de planification économique *« en 2010 la moitié des besoins pétroliers de la Chine viendra des importations, ce taux pouvant atteindre 80% en 2020 »*. Dans le Darfour, des multinationales chinoises exploitent 40% du pétrole et contrôles des gisements pétroliers dans le Haut Nil occidental. A cela s'ajoutent les nombreux chantiers dont des entreprises chinoises ont en charge. C'est le cas de la construction d'un pipeline de 1 400 kilomètres reliant le Bassin de Melut à Port-Soudan ainsi que le terminal pétrolier destiné à l'exportation des hydrocarbures. C'est aussi l'exemple du marché de la fourniture d'armes au gouvernement soudanais.

provoqué l'ire de beaucoup d'organisations de la société civile, acteurs politiques et célébrités les amenant à militer pour le boycott des jeux olympiques de Pékin 2008 pour dénoncer les multiples violations des droits humains par Pékin. Ainsi, pour desserrer l'étouffement, la Chine lâche du lest sur le Darfour. Une autre affaire dans laquelle l'attitude de la République populaire de Chine a été fortement critiquée par une bonne partie de l'opinion internationale qui accuse la Chine de protéger le Gouvernement soudanais avec l'alignement total de sa diplomatie à ses intérêts économiques.

Par ailleurs, on constate que la Chine est aujourd'hui le plus grand pourvoyeur de soldats en Afrique subsaharienne même devant la France. Des soldats chinois sont au Libéria, au Djibouti, au Mali, au Soudan du Sud, etc. Aujourd'hui, la Chine compte 2 500 soldats dans les théâtres d'opération de maintien de paix sur le continent (Liberia, Mali et Soudan du Sud) sous le drapeau onusien. Ce nombre (2 500) de soldats chinois en Afrique pourrait atteindre 8 000 dans les années à venir à en croire le président chinois, Xi Jinping⁶³⁷.

D'ailleurs, la Chine a inauguré sa première base militaire à l'étranger à Djibouti le 1^{er} août 2017. Cette nouvelle donne s'explique par le fait que la Chine a de très grands intérêts économiques à l'Est de l'Afrique au sud du Sahara qu'elle compte protéger. En effet, au travers sa base militaire à Djibouti, la République populaire de Chine est soupçonnée de vouloir protéger les voies maritimes en vue de l'acheminement des matières premières plus particulièrement le pétrole vitales à sa survie et son ambition de puissance économiques. En outre, la présence militaire chinoise sur le continent africain peut aussi être analysée comme une volonté d'affirmation de puissance sur la scène internationale. En conclusion, la forte présence de militaires chinois en Afrique s'explique essentiellement par la défense des intérêts économiques et diplomatiques de Pékin.

⁶³⁷ Sébastien Le Belzic, « *Djibouti, l'avant-poste militaire de la Chine en Afrique* », *Le Monde*, 17 juillet 2017.

Paragraphe 2. La diplomatie chinoise, un paravent pour les pays africains en rupture de ban avec les occidentaux

Dans ses relations avec l’Afrique subsaharienne, la République populaire de Chine accorde une importance capitale à la diplomatie. La politique diplomatique chinoise plus particulièrement à l’égard des Etats d’Afrique subsaharienne se singularise des pratiques diplomatiques affichées des puissances occidentales, notamment de la France. La politique étrangère chinoise se dit respectueuse de la souveraineté nationale des pays partenaires, doctrine des « *cinq principes de coexistence pacifique* »⁶³⁸.

La doctrine des « *cinq principes de coexistence pacifique* » est reprise, notamment à propos du principe de non-ingérence, par la « *Déclaration de Pékin de 2006* ». La politique diplomatique de Pékin en Afrique est axée essentiellement sur des objectifs économiques et commerciaux. La Chine est peu regardante sur les pratiques démocratiques des Etats africains. Pour Pékin, il n’est pas question de s’ingérer dans les affaires internes des Etats souverains. Une stratégie qui semble bien l’avantager par rapport à la politique africaine de la France souvent accusée d’ingérence et de « *paternalisme* » du fait de la conditionnalité politique de son aide publique au développement.

⁶³⁸ Les 28 et 29 juin 1954, il est publié respectivement une déclaration entre Chine-Inde et Chine-Myanmar en vue d’initier une politique dénommée les Cinq Principes de coexistence pacifique. Cette initiative majeure dans les relations entre ces trois pays se veut être étendue dans leurs rapports avec les autres pays d’Asie et du monde. Les Cinq Principes de coexistence pacifique portent sur le respect mutuel de la souveraineté et de l’intégrité territoriale, la non-agression mutuelle, la non-interférence mutuelle dans les affaires intérieures, l’égalité et les avantages réciproques ainsi que la coexistence pacifique. Rappelons que l’initiateur des Cinq Principes de coexistence pacifique est Zhou-Enlai, célèbre ministre chinois des Affaires étrangères.

En vertu du principe de respect de l'intangibilité de la souveraineté nationale des Etats, Pékin, dans la pratique de sa politique étrangère, n'entend point interférer dans les affaires intérieures des pays avec qui il entretient des relations diplomatiques. Cette orientation de la diplomatie chinoise en Afrique subsaharienne contraste avec celle de la France, qui, depuis juin 1990, dit assujettir sa coopération au respect des principes démocratiques et de droits de l'Homme. Dans l'esprit du discours de La Baule, les Etats d'Afrique au sud du Sahara doivent faire des efforts dans le respect et la promotion des valeurs démocratiques et de droits humains pour espérer bénéficier de l'assistance financière de l'ancienne puissance coloniale. L'empire du Milieu fait fi de cette conditionnalité politique. Cette orientation de la diplomatie chinoise est critiquée par les Occidentaux qui y perçoivent une entrave à la promotion de la bonne gouvernance démocratique et économique. Une accusation que récuse Pékin qui refuse que les autres pays lui imposent leur idéologie tout comme il exclut toute ingérence dans les affaires intérieures de tout autre Etat.

Cette position sans équivoque de la Chine dans la conduite de ses relations bilatérales en ne tenant pas compte de la situation de la démocratie et des droits de l'Homme semble être une stratégie très appréciée des pays africains partenaires.

Dès lors, la question qui s'impose est de savoir pourquoi les pays d'Afrique subsaharienne tombent généralement sous le charme de la diplomatie chinoise ? D'abord, certains Etats africains peu soucieux du respect des principes démocratiques et de droits de l'Homme trouvent en la Chine une alternative idéale à la conditionnalité politique de la France. Cette donne fait que la République populaire de Chine développe des relations diplomatiques même avec des pays d'Afrique subsaharienne au ban de la communauté internationale⁶³⁹. « *Les relations de la Chine avec le*

⁶³⁹ Les relations diplomatiques qu'entretient la Chine avec le Zimbabwe et le Soudan en sont de parfaites illustrations.

continent repose sur le principe de non « ingérence dans les affaires intérieures », de « gagnant-gagnant »... , hélas, convient le mieux aux régimes autoritaires du continent »⁶⁴⁰, affirme Thierry Bangui. Le Premier ministre chinois, Li Keqiang, n'a d'ailleurs pas manqué de le souligner : « Je voudrais affirmer à mes amis africains, avec toute ma sincérité, que la Chine n'entend aucunement agir de façon impérialiste, comme certains pays l'ont fait auparavant. »⁶⁴¹

Le Soudan fait partie des principaux partenaires de l'empire du Milieu en Afrique subsaharienne en dépit de son isolement diplomatique du fait d'accusations de violations massives des droits de l'Homme dont fait l'objet son chef d'Etat, Omar el-Béchir⁶⁴². D'ailleurs, le Président soudanais, accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité au Darfour, est sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI) depuis 2009. Pékin fait fi de cette situation et achète les deux tiers du pétrole soudanais. Mieux, la République populaire de Chine assure au Soudan une protection diplomatique. Elle s'est non seulement abstenue d'adopter la résolution 1706, mais la Chine s'est opposée, en avril 2006, au vote de la résolution 1591, portée par les Etats-Unis et le Royaume Uni, visant à sanctionner des autorités de Khartoum et deux chefs rebelles du Darfour. A en croire Wang Gangya, ambassadeur de la Chine et également président du Conseil de sécurité au mois d'avril 2006, la prise de toute sanction contre des personnalités serait « *contre productive* ». « *A ce moment sensible, la publication de cette liste aurait un effet négatif sur les négociations de paix* », déclare-t-il devant la presse.

⁶⁴⁰Thierry Bangui, *ibid.*, p. 104.

⁶⁴¹ Extrait du discours du Premier ministre chinois, Li Keqiang , lors du sommet Chine-Afrique, Pékin, novembre 2006.

⁶⁴² Le président soudanais Omar Al-Bachir est destitué le 11 avril 2019 par l'armée, après 30 ans de présidence (1989-2019), à la suite de 4 mois de contestation populaire contre son pouvoir.

La Chine populaire développe également une coopération avec le Zimbabwe sous la présidence de Robert Mugabe qui, pourtant, fait aussi l'objet d'accusation de non-respect de droits humains. Ces accusations ont refroidi les relations diplomatiques du Zimbabwe avec nombreux Etats occidentaux dont la France. En vue de contourner ces sanctions de la communauté internationale, les autorités zimbabwéennes ont initié la politique « *Look east policy* » (Regardez la politique de l'Est). Cette politique consiste à substituer les partenaires occidentaux, qui ont suspendu leur coopération avec Harare, à des partenaires asiatiques plus particulièrement la Chine. La « *Déclaration de Pékin* » de janvier 2006, particulièrement le principe de non-ingérence, a également pris le dessus sur les souhaits de la communauté internationale de sanctionner la Guinée Conakry suite aux événements du 28 septembre 2009⁶⁴³. En effet, le régime du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD), dirigé par le capitaine Moussa Dadis Camara, est accusé de massacre⁶⁴⁴ et de violations sexuelles sur ses opposants dont des leaders ont été tabassés.

Cette sanglante répression d'une manifestation pacifique de l'opposition a suscité de vives condamnations de la communauté internationale. La CEDEAO et l'Union européenne décrètent le gel des avoirs et l'interdiction de voyage aux membres du CNDD ainsi qu'un embargo sur les armes. L'UE, les Etats-Unis et la France prennent également des sanctions militaires et économiques à l'encontre du régime du capitaine

⁶⁴³ Après avoir pris le pouvoir le 24 décembre 2008 suite au décès du président Lansana Conté, le 22 décembre 2008, le capitaine Moussa Dadis Camara avait pris l'engagement d'organiser l'élection présidentielle en 2009 à laquelle aucun membre du CNDD dont lui ne sera candidat. Cependant quelques mois plus tard, le chef de la junte revient sur son engagement et décide de se représenter à la présidentielle. Une volte face fortement contestée par des partis d'opposition et des organisations de la société civile qui organisent des manifestations dans le pays dont le rassemblement au stade du 28 septembre 2008 réprimée dans le sang par des militaires du CNDD.

⁶⁴⁴ La répression sanglante a fait près de 60 morts selon le régime du CNDD et plus de 150 d'après les organisations de défense des droits humains.

Moussa Dadis Camara en procédant à la suspension de l'aide publique au développement et de la coopération militaire. C'est dans ce contexte d'isolement diplomatique que la République populaire de Chine signe un protocole entre 7 et 9 milliards de dollars US, le 9 octobre 2009, avec le régime guinéen pour l'exploitation minière, pétrolière, des infrastructures routières et hospitalières, etc. A propos des ressources minières, il est révélé par des études que la Guinée dispose plus de 40 milliards de tonnes de réserves de bauxite. Ces importantes réserves sont susceptibles d'assurer l'approvisionnement de l'industrie mondiale de l'aluminium pendant plus de 500 ans. Cette durée d'approvisionnement des réserves de bauxite que dispose la Guinée est trois fois plus longue que celle du pétrole connu sur terre⁶⁴⁵. Le Gouvernement guinéen a signé le protocole avec le China International Fund Limited (CIF) et la Sonangol, la société pétrolière angolaise (Tanguy, 2009). Par-delà le soutien économique chinois à l'égard du régime du CNDD, le soutien diplomatique de Pékin a beaucoup impacté sur la réponse internationale quasi unanime contre le massacre du 28 septembre 2009. Ainsi, la coopération chinoise est bien une alternative qui s'offre aux pays d'Afrique subsaharienne au ban de la communauté internationale, notamment la France.

Cette voie de contournement que propose la République populaire de Chine fait fi des vœux de sanctions de la France ainsi que de la communauté internationale. Les pays d'Afrique subsaharienne visés à travers ces sanctions s'engouffrent dans cette brèche pour rendre inefficace leur isolement économique et diplomatique. Aussi, le développement des relations diplomatiques entre des pays africains au sud du Sahara et l'empire du Milieu peut-être perçu comme un message implicite que ces derniers envoient à la France afin qu'elle « *respecte leur souveraineté nationale* ».

⁶⁴⁵ Lire Ibrahima Soumah, *Avenir de l'industrie minière en Guinée*, Conakry, L'Harmattan, 2007, 257 p.

Ce respect de l'intangibilité de la souveraineté des Etats d'Afrique subsaharienne partenaires est, sans conteste, une dimension très importante dans l'explication de la percée de la Chine sur le continent africain. Une dynamique bien comprise par des acteurs politiques et chercheurs français au point qu'ils invitent leur Gouvernement à reconsidérer sa stratégie dans la mise en œuvre de sa politique africaine. Cette invite fait suite au constat de la percée fulgurante de la République populaire de Chine en Afrique dans beaucoup de secteurs stratégiques (plus particulièrement les matières premières et les infrastructures).

La diplomatie chinoise en Afrique subsaharienne connaît un succès retentissant au regard aussi bien des nombreuses tournées diplomatiques des plus hautes autorités de l'empire du Milieu et le nombre important de Gouvernements africains représentés aux différents Forums sur la coopération sino-africaine (FCSA) depuis son lancement en 2000. D'ailleurs le Forum de Beijing⁶⁴⁶ de 2000⁶⁴⁷ et celui de Pékin⁶⁴⁸ de 2006 ont enregistré, à titre illustratif, la présence de beaucoup plus de Chefs d'Etat et de représentants de Gouvernements africains que le 1^{er} sommet franco-africain⁶⁴⁹ (1973) et celui très symbolique de La Baule⁶⁵⁰ de 1990.

⁶⁴⁶ Le Forum de Beijing est le premier Forum sur la coopération Chine-Afrique.

⁶⁴⁷ Le Forum de Beijing en octobre 2000 a noté la présence de hauts représentants de 44 pays africains.

⁶⁴⁸ Le Forum de Pékin de 2006, 3^{ème} Forum sur la coopération Chine-Afrique, est rehaussé par la présence de 41 chefs d'Etat africains sur les 48 pays africains représentés.

⁶⁴⁹ Le premier sommet France-Afrique, tenu en 1973 à Paris, a enregistré la présence de onze pays dont sept chefs d'États.

⁶⁵⁰ 36 pays africains dont 22 chefs d'Etat ont participé au sommet de La Baule de juin 1990, symbolisant le début de la conditionnalité politique de la France aux Etats africains.

Paragraphe 3. La France revendique sa stratégie de conditionnalité politique, la Chine applique en « douce » son principe du « lui ou moi »

La politique diplomatique de la République populaire de Chine en Afrique se singularise surtout par rapport à celle de la France à travers notamment son caractère de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays partenaires d'Afrique subsaharienne. La politique non-interventionniste chinoise, un des principes cardinaux de sa pratique diplomatique, est inscrite en 1954 dans les « *cinq principes de coexistence pacifique* » et reprise par la « *Déclaration de Pékin de 2006* ». Ce principe de non-ingérence amène souvent Pékin à se garder d'interférer dans la politique intérieure d'un Etat partenaire et user très souvent de son droit de veto au Conseil de sécurité des Nations unies pour s'opposer à une initiative similaire de la communauté internationale. La Chine se dit convaincue que tous les Etats sont égaux et souverains et nul Etat ne peut s'arroger le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un autre Etat en vue de l'amener à réorienter ses choix politiques dans un sens ou dans un autre.

A l'épreuve des faits, le principe de non-ingérence de la République populaire de Chine n'est pas, en réalité, absolu. La Chine subordonne bien sa politique de coopération au moins à une condition : la reconnaissance d'une seule et unique Chine. C'est le principe du « *lui ou moi* ». C'est en vertu de ce principe du « *lui ou moi* » que Pékin rompt toute relation diplomatique avec les Etats d'Afrique subsaharienne qui reconnaissent Taïpei à l'image du Swaziland⁶⁵¹.

La campagne présidentielle zambienne de 2006 a encore révélé ô combien Pékin est intransigeant sur ce principe du « *lui ou moi* ». Le slogan de campagne « *La Zambie*

⁶⁵¹ Le Swaziland est l'unique Etat africain qui reconnaît encore la Chine Taïwan et n'entretient pas de relation diplomatique avec la Chine populaire.

aux Zambiens » du candidat de l'opposition Michael Sata était perçu par les autorités chinoises comme un discours antichinois. Ce discours trouvait bien échos auprès d'une frange des populations locales qui ne voyait pas d'un bon œil la coopération sino-zambienne. Le candidat Michael Sata menaçait même de reconnaître la Chine Taïwan dès son élection à la tête de l'Etat zambien.

Face à cette menace de reconnaissance de Taipei, Pékin menace, à son tour, de rompre toute relation diplomatique avec la Zambie si l'opposant Michael Sata était élu et qu'il tenterait d'acter cette promesse électorale. Cette menace de l'empire du Milieu démontre à l'envi le caractère relatif du principe de non-ingérence de sa politique étrangère. Autrement-dit, dans sa politique diplomatique, la Chine peut utiliser le « *soft power* » ou la carotte avec une politique de coopération « *alléchante* » (infrastructures, aides financières, etc.) et peut également utiliser le « *hard power* » ou le bâton à l'occasion (menace de rupture diplomatique par exemple).

La reconnaissance de la République de Chine ne serait pas moins qu'un choix politique intérieur de la Zambie autrement-dit de l'expression de sa souveraineté nationale dont l'empire du Milieu se dit, pourtant, respectueuse dans la « *Déclaration de Pékin de 2006* ». Dire autrement, au-delà des ambitions économiques et commerciales affichées et du discours sur le respect absolu de la souveraineté étatique, la diplomatie chinoise poursuit également officieusement un objectif diplomatique : l'isolement international de la Chine Taïwan. L'atteinte de cet objectif amène l'empire du Milieu à exiger de ses partenaires la reconnaissance d'une seule Chine. Bref, Pékin impose à tout Etat avec qui il développe une coopération à rompre tout lien diplomatique avec Taïwan. L'analyse des communiqués communs annonçant le rétablissement officiel des relations diplomatiques entre d'une part Pékin et Dakar et d'autre part Pékin et Brazzaville en est une parfaite illustration.

« *Le Gouvernement de la République du Sénégal reconnaît qu'il n'y a qu'une Chine dans le monde, que le Gouvernement de la République populaire de Chine est l'unique Gouvernement légal représentant toute la Chine et que Taiwan fait partie intégrante du territoire chinois* »⁶⁵², affirment Pékin et Dakar dans un communiqué commun publié le 25 octobre 2005. Cette condition de Pékin est également acceptée par le Congo Brazzaville, qui affirme, dans un communiqué conjoint avec la Chine, sans ambages sa reconnaissance à une seule Chine. « *Les deux parties se sont engagées à continuer à se soutenir sur les problèmes touchant à leur souveraineté d'Etat et intégrité territoriale. La partie congolaise a réaffirmé sa fidélité à la politique d'une seule Chine, son opposition à toute forme d' «indépendance de Taiwan », y compris « l'indépendance de jure », et à l'adhésion de Taiwan à toute organisation internationale et régionale réservée aux pays souverains ainsi que son engagement de n'entretenir aucune relation officielle ni aucun contact officiel avec Taiwan. La partie chinoise a exprimé sa haute appréciation devant cette position* »⁶⁵³. Le Burkina Faso, l'un des derniers pays africains ayant rompu ses relations diplomatiques avec Taïwan, a également embouché la même trompette. « *Il n'y a qu'une seule Chine dans le monde* »⁶⁵⁴, ont déclaré le ministre des affaires étrangères burkinabé, Alpha Barry, et son homologue chinois, Wang Yi, à Pékin le 26 mai 2018. Auparavant, le 24 mai 2018, Ouagadougou annonce la rupture de ses relations diplomatiques avec Taïwan⁶⁵⁵. « *Le gouvernement du Burkina décide ce jour de rompre ses relations diplomatiques avec Taïwan* »⁶⁵⁵, a déclaré le ministre des Affaires étrangères Alpha Barry à Ouagadougou.

⁶⁵² Le Soleil, 16 janvier 2006.

⁶⁵³ Extrait du communiqué conjoint du Congo Brazzaville et de la République populaire de Chine, le 19 juin 2006, durant la visite en République du Congo du Premier Ministre du Conseil des Affaires d'Etat Wen Jiabao.

⁶⁵⁴ Extrait de la déclaration commune des chefs de la diplomatie burkinabé et chinoise à Pékin le l'issue de la signature officielle du partenariat diplomatique entre le Burkina Faso et la République populaire de Chine.

⁶⁵⁵ Le Burkina Faso entretenait des relations diplomatiques avec la Chine Taïwan depuis 1994. Avant cette rupture, le Burkina Faso était le second pays africain avec le Swaziland à résister à la grande offensive diplomatique chinoise de Pékin sur le continent africain. .

Cette politique diplomatique en Afrique de la République populaire de Chine conditionnée à la rupture des relations diplomatiques et économiques avec la Chine Taïwan et la reconnaissance d'une seule Chine peut être analysée sous l'angle d'un déni du principe de non-ingérence qui détermine officiellement la politique étrangère de Pékin. Cependant, pour Pékin, la reconnaissance de Taipei par un Etat est plutôt la traduction de l'ingérence de ce dernier dans ses affaires intérieures. « *En ayant des relations avec Taiwan, ce sont ces pays qui s'ingèrent dans les affaires intérieures de la Chine. Selon le principe d'une seule Chine, nous ne pouvons pas avoir de rapports avec eux* »⁶⁵⁶ dit le "Monsieur Afrique" de Pékin, Lu Shaye. A noter qu'à l'image de Pékin, Taipei fait aussi sien du principe du « *lui ou moi* » dans sa politique diplomatique en Afrique subsaharienne.

Outre l'exigence de la Chine aux Etats africains de ne reconnaître qu'une seule Chine, l'empire du Milieu amène subtilement ces pays à être très dépendants de lui. La politique de conditionnalité de Pékin en Afrique subsaharienne est sournoise. La Chine fait faire aux pays africains tributaires ce dont elle souhaite. A preuve, Omar El-Béchir a accepté l'indépendance du Sud Soudan parce qu'à un moment donné il n'était pas convaincu du soutien chinois.

En outre, dans la perspective des jeux olympiques de Pékin en 2008, il est constaté une reconsidération par la Chine de sa politique africaine dont notamment envers l'Etat soudanais. En effet, vu les nombreuses violations des droits humains au Darfour et l'inflexibilité d'Omar El-Béchir de cautionner le déploiement de la mission hybride Union Africaine-Nations-unies pourtant déjà autorisée par la résolution 1706 du

⁶⁵⁶ <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2654p024-029.xml0/>.

Conseil de sécurité, des voix se sont levées appelant au boycott des JO⁶⁵⁷ de Pékin en 2008. Cette campagne pour le boycott des jeux olympiques de Pékin a été portée par des célébrités⁶⁵⁸ dont la plus en vue était l'actrice américaine Mia Farrow. Dans leur « *manifeste* » pour le boycottage des JO 2008, il se disait à l'endroit de l'empire du Milieu de rester « *pour toujours comme l'hôte des Olympiades du génocide* » en allusion aux jeux olympiques de Pékin de 2008.

Cette campagne de boycottage, qui n'avait pas plu à la Chine⁶⁵⁹, l'a finalement amenée à reconsidérer sa position sur le Darfour. Mieux, « *La Chine souhaite travailler avec le reste de la communauté internationale pour la paix et la stabilité au Darfour* », a déclaré le 8 mai 2007 une porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères. En effet, la Chine, par la voix d'un émissaire en visite à Khartoum a invité, en avril 2007, Omar El-Bachir à accepter le déploiement des forces hybrides tel que prévu par la résolution 1706 du Conseil de sécurité de l'ONU. Une requête à laquelle Khartoum accorda une suite favorable. Car si au regard de l'étroitesse de ses relations avec Pékin, Khartoum semble n'en avoir cure de l'avis des pays occidentaux, la Chine, quant à elle, dispose d'une réelle influence à son égard. En fait, l'empire du Milieu parvient à influencer les Etats tributaires de sa coopération dans leur politique intérieure. Autrement dit, si la France évoque sans ambages la conditionnalité politique de sa coopération, la Chine ne le revendique pas, mais l'analyse des faits laisse percevoir

⁶⁵⁷ JO : Jeux olympiques.

⁶⁵⁸ Il s'agit d'une centaine de parlementaires américains, des acteurs politiques français, des cinéastes, des leaders de la société civile, etc.

⁶⁵⁹ La porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères Jiang Yu a vivement déploré l'engagement de certains à vouloir prendre pour tribune les jeux olympiques de Pékin pour mener cette campagne. « *Ces derniers jours certaines organisations ou une poignée de gens ont tenté d'utiliser les jeux Olympiques pour faire pression sur le gouvernement chinois* », a-t-elle dit. "La Chine s'oppose à toute tentative de politiser les jeux Olympiques", a-t-elle soutenu.

que Pékin conditionne parfois de manière certes sournoise sa coopération avec les Etats africains au travers notamment le principe du « *lui ou moi* ».

Conclusion du deuxième chapitre

Considérée plus comme un champ d'affrontement au moment de la guerre froide, dans un contexte où la France paraissait comme la puissance étrangère la mieux intégrée en Afrique subsaharienne, cette partie du continent est l'objet d'attention de la part d'autres partenaires, notamment les pays émergents. Même des pays africains tels que ceux du Maghreb, principalement le Maroc, s'intéressent de plus en plus à l'Afrique subsaharienne, à telle enseigne que cette région est également devenue le champ d'affrontement d'un autre genre, celui d'intérêts géostratégiques. La seule différence est qu'aujourd'hui la concurrence sur le continent n'oppose plus les Soviétiques aux pays occidentaux, mais plutôt ces derniers et les pays émergents dont spécifiquement la Chine. Cette ruée vers l'Afrique subsaharienne s'explique principalement par la qualité et la quantité de ses ressources naturelles, sa superficie (estimée à 30 millions de km²), son nombre important de voix (48) aux Nations-unies, les belles performances de sa croissance économique (plus de 5% par an en moyenne depuis plus d'une décennie), sa démographie galopante (estimée 900 millions, à nos jours, de 1,5 milliards dans l'horizon 2030 et 2,3 milliards à l'horizon 2050), etc.

C'est dans cette logique que s'inscrit l'intérêt croissant que l'empire du Milieu accorde à l'Afrique subsaharienne. La Chine y est devenue un sérieux concurrent pour la France au point de porter un coup à l'influence de la France en Afrique subsaharienne. En effet, si la France dit subordonner sa coopération avec l'Afrique noire au respect et à la promotion des valeurs démocratiques et de droits humains, la Chine, quant à elle, est guidée par la satisfaction de ses intérêts économiques et diplomatiques. Cette orientation de la politique étrangère chinoise réaffirmée dans la « *Déclaration de Pékin de 2006* » semble être un atout majeur de la coopération sino-africaine par rapport à celle franco-africaine. Se gardant de s'ingérer dans les affaires intérieures de ses partenaires africains, la République populaire de Chine offre une alternative aux Etats africains souvent au ban de la communauté internationale.

Les stratégies de la coopération sino-africaine sont aux antipodes des relations entre la France et les pays d’Afrique subsaharienne. En effet, si la France s’intéresse plus à ses ex colonies ou « *pré carré* », la politique étrangère de la Chine en Afrique concerne toute l’Afrique subsaharienne et n’est déterminée par aucun critère de bonne gouvernance économique et démocratique. La percée fulgurante de la présence chinoise en Afrique subsaharienne ne semble négliger aucun secteur. Conscientes de l’importance capitale du marché africain, les autorités chinoises accélèrent la cadence des échanges commerciaux avec l’Afrique subsaharienne. Les échanges commerciaux entre Pékin et ses partenaires africains s’accroissent au fil du temps. De 2% en 1990, la part de marché de Pékin en Afrique a atteint plus de 16% en 2011 dépassant celle de la France. En effet, de 2000 à 2011, la part de marché de la France en Afrique au sud du Sahara est passée de 10,1 % à 4,7 %⁶⁶⁰.

L’Afrique subsaharienne, au regard de sa richesse en pétrole, est une zone stratégique pour la République populaire de Chine. « *Environ 30 % des découvertes globales de gaz et pétrole faites au cours des cinq dernières années l’ont été en Afrique au Sud du Sahara, reflétant l’appétit mondial croissant pour les ressources naturelles africaines.* »⁶⁶¹

Si la France peut être amenée à reconsidérer sa coopération avec des pays d’Afrique subsaharienne exportateurs de pétrole à l’image du Soudan, c’est tout à fait le contraire de la Chine que l’on accuse de protéger Khartoum en dépit de ses violations des droits humains.

⁶⁶⁰ Rapport Huber Védrine, Un partenariat pour l’avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l’Afrique et la France, Paris, décembre 2013, p. 3.

⁶⁶¹ Cf Africa Energy Outlook, Agence Internationale pour l’Énergie (Rapport sur l’Afrique en 2014).

La politique sino-africaine se distingue également par les fonds importants que mobilise la Chine en vue d'assurer le financement de la réalisation d'infrastructures sur le continent africain. Ces financements entrepris par l'*Exim Bank (China Export-Import Bank, la banque publique chinoise)* ont permis la construction de nombreuses infrastructures en Afrique. Des réalisations que ne semblait pas prendre en compte la politique diplomatique en Afrique de la France. Les chantiers d'envergure occupent une place centrale dans la politique africaine de la Chine. La stratégie chinoise semble ainsi procéder d'une démarche novatrice et peu explorée par la France et les autres partenaires traditionnels de l'Afrique. C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'il faut interpréter le nouveau siège offert par la Chine à l'Union Africaine pour un coût estimé à 250 millions de dollars US.

La politique africaine de la Chine, qui se caractérise par la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays africains et un certain pragmatisme dans l'appui économique à ces pays, tend à séduire nombre de chefs d'Etat africains. On peut en juger par ces propos d'Abdoulaye Wade, ancien président du Sénégal, « *Quand je veux construire 5 kilomètres de routes, avec la Banque mondiale, il me faut 5 ans. Avec la Chine, c'est quelques jours. Je dis oui ou je dis non, ils viennent, on signe le papier, ils sont sur place* »⁶⁶².

Ce pragmatisme qui s'apparente à une stratégie de séduction de l'empire du Milieu à l'égard de l'Afrique au sud du Sahara s'explique aussi par la convoitise que suscite le poids diplomatique des pays de cette partie du continent. Aujourd'hui, l'Afrique

⁶⁶² Extrait du discours du président sénégalais, Abdoulaye Wade, au sommet UE-Afrique de Lisbonne, décembre 2007.

subsaharienne compte quarante-huit (48) voix à l'Assemblée générale des Nations-unies. Les pays d'Afrique subsaharienne ont contribué à certains succès diplomatiques de l'empire du Milieu tels que l'isolement progressif de la Chine Taïwan sur la scène internationale et même le remplacement de celle-ci en 1971 au poste de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies.

La politique africaine de la Chine, qui s'adosse à la doctrine des « *cinq principes de coexistence pacifique* » confirmée par la « *Déclaration de Pékin de 2006* », est axée essentiellement sur la satisfaction des intérêts économiques de la Chine. En voie de conséquence, la Chine se dit interdire toute ingérence dans les affaires relevant de la souveraineté des pays partenaires. Cette orientation de la politique étrangère de Pékin, qui prend le contrepied de la diplomatie française en Afrique, vaut à la Chine d'être accusée de soutenir des Etats africains au ban de la communauté internationale tels que le Soudan et le Zimbabwe.

Il convient de relativiser la politique de non-ingérence de la Chine dans ses relations avec les pays avec lesquels elle développe des liens diplomatiques. Si la France revendique la conditionnalité politique de son aide publique au développement, l'empire du Milieu, quant à lui, pose également une conditionnalité, même si elle semble ne pas le dire ouvertement. En effet, la reconnaissance de l'existence d'une seule Chine ou le principe du « *lui ou moi* » est une condition que pose la Chine avant de développer des relations diplomatiques avec tout Etat d'Afrique subsaharienne. Par-delà ce fait, la Chine fait plier à sa volonté les pays africains bénéficiaires de son aide économique et diplomatique. C'est le cas du Soudan qui, par le passé, n'avait pas cautionné le déploiement des forces armées de la mission hybride Union Africaine-Nations unies pourtant déjà autorisée par la résolution 1706 du Conseil de sécurité de l'organisation mondiale. Les autorités soudanaises n'ont revu leur position que suite à

la demande de leurs homologues chinois qui craignaient un boycottage des JO 2008 de Pékin.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Les relations entre la France et l’Afrique subsaharienne, particulièrement dans sa partie francophone possède une consistance aux contours complexes et multiformes. Ces relations qui ont pour point d’ancrage des intérêts politiques et diplomatiques s’inscrivent aujourd’hui dans une dynamique nouvelle de mondialisation et de diversification des partenaires économiques. La France, après avoir été un des pays à avoir poursuivi, après les indépendances, une politique africaine semble être dépourvue de stratégie à long terme sur ce continent en comparaison avec la Chine, l’Inde ou les Etats-Unis. Même si la France continue de maintenir sa présence en Afrique subsaharienne, elle n’est plus, tout à fait, le seul partenaire privilégié qu’elle était, quelques années auparavant.

Il est exact que dans pratiquement beaucoup de secteurs, il semble exister des raisons légitimes de s’interroger sur l’impact de l’Afrique subsaharienne sur le cours du monde. Dans la diplomatie, en dépit du fait que la majorité des questions que traite le Conseil de sécurité des Nations unies portent sur l’Afrique, aucun pays du continent n’est membre permanent de cette instance décisionnelle de l’organisation mondiale. L’Union Africaine et les organisations sous régionales du continent africain n’arrivent toujours pas à assurer leur autonomie financière et, par conséquent, à bien mener la mission qu’elles se sont généralement assignées. Ces mêmes handicaps se retrouvent également dans d’autres domaines tels que le commerce international où le poids de l’Afrique est estimé à 2%. Sous le bénéfice de toutes ces considérations, on peut légitimement s’interroger sur l’influence de l’Afrique subsaharienne sur la scène internationale.

Ce tableau peu reluisant est, cependant, un voile qui cache la réalité de l’Afrique dans le monde d’aujourd’hui et ce qu’elle pourrait bien représenter dans l’avenir. Le

dynamisme de la croissance de l'économie africaine, le nombre important de ses voix dans la diplomatie mondiale (48) et l'importance en qualité et en quantité de ses matières premières font de l'Afrique subsaharienne l'objet de toutes les convoitises. Aussi bien la France, les États-Unis que les pays émergents semblent s'engager à intensifier leur coopération avec les pays d'Afrique au sud du Sahara. Ainsi, la France, à travers ses multinationales, est vivement concurrencée dans cette partie du continent y compris dans ses ex colonies qualifiées de « *pays du champ* » de la France.

Il est vrai que la France demeure très présente sur le continent africain, mais cette présence est devenue moins importante. La régression de la présence de la France en Afrique subsaharienne semble être la résultante du recul de son influence dans cette partie du continent rendu possible par une multitude de facteurs et d'acteurs. En effet, des organisations de la société civile africaine accordent un regard particulier aux relations franco-africaines. Ce qui fait que, dans leur mission d'alerte et de veille citoyenne, il est souvent constaté que des organisations de la société civile dénoncent des pratiques qu'elles considèrent antidémocratiques dans la coopération franco-africaine. Cette même démarche d'alerte et de veille citoyenne dans les relations entre la France et les pays africains au sud du Sahara est aussi notée chez des internautes africains dits « *générations réseaux sociaux* » ou « *webactivistes* ». Ces internautes ou « *webactivistes* » dont le nombre semble croître avec la pénétration fulgurante de l'internet dans le quotidien des peuples africains jouent un rôle de « *sentinelles* » de la bonne gouvernance en Afrique subsaharienne. Pis, il est souvent constaté un sentiment de nationalisme africain pour ne pas dire anti-français qui se développe de plus en plus chez les jeunes africains très connectés dans les réseaux sociaux. Ce sentiment s'explique par plusieurs dynamiques dont la perception qu'ont ces jeunes de la politique d'immigration de la France et de sa politique africaine. Paris sait que son image n'est plus des meilleurs en Afrique. L'image très dégradée de la France en Afrique est même attestée par un rapport fait par 42 ambassadeurs français sur le continent à la demande du Quai d'Orsay en 2007.

Le recul de l'influence française sur le continent africain s'explique également par le rôle de plus en plus important de présidents d'Afrique subsaharienne dans les relations franco-africaines. Ces chefs d'Etat deviennent plus des acteurs que des actants dans la coopération franco-africaine. La forte convoitise dont le continent africain fait l'objet de la part des partenaires occidentaux dont la France et des pays émergents a certainement contribué à amener des gouvernants d'Afrique subsaharienne à avoir conscience de l'intérêt que présentent leurs Etats aux yeux de la France et des autres partenaires. Cette dynamique qui semble être une « *prise de conscience* » des enjeux géostratégiques a conduit des dirigeants africains à se donner plus d'importance à telle enseigne que certains font plier les autorités françaises à leurs volontés et d'autres parviennent à casser l'exclusivité du marché dont bénéficiait la France dans leurs pays.

Cette ouverture du marché accompagnée des enjeux géostratégiques expliquent le rush des pays émergents dont particulièrement la Chine vers les pays d'Afrique subsaharienne. Pour la satisfaction de ses ambitions de puissances économiques et diplomatiques, la République populaire de Chine développe des stratégies en vue de conquérir ou consolider ses relations avec des Etats d'Afrique au sud du Sahara. La présence « *progressive* » de la Chine sur le continent africain tend à remettre largement en cause l'efficacité de la conditionnalité politique de l'aide publique au développement de la France aux pays d'Afrique subsaharienne. Car à l'opposé de Paris, Pékin fait fi de l'état de la démocratie et des droits humains dans les pays avec lesquels il développe des relations diplomatiques. Cette stratégie de l'empire du Milieu dans sa politique diplomatique en Afrique semble être bien appréciée par des chefs d'Etat et de Gouvernement africains qui ne s'excellent pas en général dans la protection et le respect des valeurs démocratiques et de droits de l'Homme. Les pays d'Afrique subsaharienne au ban de la communauté internationale pourraient bien compter sur la coopération sino africaine pour desserrer l'étau.

La politique de non-ingérence de la Chine dans les affaires intérieures des Etats partenaires contraste avec la conditionnalité politique dans la coopération franco-africaine. Par ailleurs, le dynamisme et le pragmatisme de la coopération sino-africaine sont susceptibles de rendre moins dépendants les pays d’Afrique subsaharienne de l’aide publique au développement de la France. Le volume des échanges commerciaux entre la Chine et l’Afrique subsaharienne s’inscrit dans une dynamique croissante et les produits chinois en dépit de leur qualité souvent critiquée sont très prisés par des populations africaines du fait de leur prix bon marché. La politique africaine de la Chine se distingue également par la réalisation de grandes infrastructures financées par Pékin et construites par des entreprises chinoises. Cette dimension de la coopération sino-africaine hautement appréciée par des présidents africains a été et demeure peu explorée par la France dans sa politique africaine.

A ces stratégies « *appétissantes* », il convient de relever la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats africains. Une manière pour la Chine de subjuguier ces pays et de saper les effets des pressions de la communauté internationale sur les Etats africains peu soucieux des valeurs de démocratie et de droits de l’Homme. A titre d’exemple, si les multiples violations de la démocratie et des droits humains ont amené la communauté internationale dont la France à geler leur coopération avec le Soudan, les relations diplomatiques entre Khartoum et Pékin n’ont jamais connu de rupture. D’ailleurs, la Chine est accusée d’encourager le Soudan dans ses violations des principes démocratiques et de droits humains en ne votant pas toute résolution « *contraignante* » du Conseil de sécurité contre les autorités soudanaises.

Cependant, la politique de non-ingérence de l’empire du Milieu n’est pas absolue. Si la France subordonne sa coopération avec les pays d’Afrique subsaharienne au respect des valeurs démocratiques et de droits de l’Homme, la Chine ne pose pas de conditions à son aide en termes de politiques et d’orientations économiques. Pas plus qu’elle n’a

d'exigence vis-à-vis de ses partenaires en termes de démocratie, de transparence dans l'usage des fonds etc. Sa politique de coopération se fonde sur la « *non-ingérence* » dans les affaires intérieures des pays africains. Ce qui l'amène à investir dans des pays où la corruption et la violation des droits de l'Homme atteignent des proportions endémiques. La seule forte exigence de la Chine à l'égard de ses partenaires africains, c'est celle de ne reconnaître qu'une seule Chine. Et elle parvient également, au besoin, à faire admettre sa volonté aux Etats africains partenaires comme le Soudan qui lui sont tributaires.

CONCLUSION GENERALE

La conclusion générale de ce travail de recherche est organisée de la manière suivante. D'abord, nous revenons sur les résultats de notre travail qui confirment ou infirment les hypothèses de notre recherche. Enfin, nous abordons les propositions que nous formulons en vertu des résultats de notre travail.

Les résultats de la recherche

Le sommet France-Afrique de La Baule de juin 1990 constitue un tournant décisif dans la politique africaine de la France. En marge de ce sommet, la France par la voix de François Mitterrand décida de conditionner son aide publique au développement aux pays d'Afrique subsaharienne au respect et à la promotion des valeurs démocratiques et de droits humains. A noter qu'avant la France, d'autres partenaires des Etats africains au sud du Sahara ont intégré la stratégie de la conditionnalité politique dans leur politique de coopération internationale. C'est le cas de la politique étrangère des Etats-Unis où la conditionnalité a occupé une place prépondérante dans leurs relations avec les pays tiers-mondistes surtout durant la guerre froide (1947-1989). L'Amérique que l'on peut qualifier de pionnière de cette stratégie dans les relations internationales en faisait surtout un instrument, sous le prétexte de contribuer à l'implantation de la démocratie et des droits de l'Homme, pour endiguer l'expansion du communisme dans les pays du tiers monde. En dehors des Etats-Unis, les institutions de Bretton Woods ont également intégré la stratégie de conditionnalité dans leurs relations avec les pays du sud dont ceux d'Afrique subsaharienne. Il en est de même pour la Commission économique européenne (actuelle Union européenne) qui fait apparaître avec Lomé III en dix-neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) pour la première fois l'exigence de respect et de promotion de la démocratie et des droits humains dans ses rapports avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). La révision de la Convention de Lomé IV à Maurice en mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) élargit explicitement également les critères d'accès à l'aide

européenne pour les pays ACP au respect des principes démocratiques et de l'état de droit.

A cette dynamique très particulière dans les coopérations multilatérales entre d'une part les institutions de Bretton woods et la Commission économique européenne et d'autre part les pays du sud dont ceux d'Afrique subsaharienne s'est ajoutée la chute du mur de Berlin (9 novembre 1989), l'effondrement de l'empire soviétique (1991) et la forte aspiration à la liberté des peuples dans de nombreux pays africains, notamment de l'espace francophone. C'est dans cette nouvelle donne des relations internationales que s'est tenu le sommet de La Baule où François Mitterrand a pris la décision historique d'intégrer la stratégie de conditionnalité politique dans la coopération française avec les pays d'Afrique au sud du Sahara. En ouvrant une nouvelle page dans sa politique africaine, la France souhaiterait contribuer à l'implantation de la démocratie et des droits de l'Homme dans l'espace Afrique subsaharienne. Bref, l'Afrique subsaharienne ne devait pas manquer à la dynamique de démocratisation qui avait fini d'envahir de nombreuses zones du monde.

Cette volonté de la France d'encourager, à travers son aide publique au développement, les pays d'Afrique subsaharienne à l'implantation des valeurs démocratiques et de droits humains, avait une double explication. D'une part, dans l'esprit de François Mitterrand, la démocratie est une condition sine qua non à la paix et le développement économique ne peut se réaliser que dans la paix. D'autre part, la France croit que les valeurs démocratiques et de droits humains sont des valeurs universelles qui doivent s'implanter dans toutes les zones du monde.

Toutefois, à l'analyse des faits, il convient de nuancer ces deux principes qui semblent « gouverner » l'orientation de l'aide publique au développement de la France à

l'endroit des pays d'Afrique noire. Des Etats africains comme la Côte d'Ivoire sous Houphouët Boigny et le Rwanda avec Paul Kagamé ont réalisé à un moment de leur histoire d'importantes avancées économiques alors que leurs régimes ne peuvent pas être qualifiés de démocraties. Cette absence de relation mécanique entre la démocratie et le développement économique contrairement au principe mitterrandien est également constatée dans d'autres zones du monde. L'universalité des valeurs démocratiques et des droits humains, autre conviction mitterrandienne ayant soutenu l'introduction de la stratégie de conditionnalité démocratique, semble souvent rencontrer des difficultés réelles compte tenu des spécificités culturelles des sociétés humaines. D'où les difficultés souvent constatées dans l'appropriation de certains droits humains par certaines sociétés africaines d'une part et l'invocation du relativisme culturel par des régimes dans certaines situations y compris même pour légitimer leur mauvaise foi démocratique.

L'intégration par la France de la stratégie de conditionnalité politique dans sa politique d'aide publique au développement trouve sa légitimation dans l'état démocratique peu reluisant de beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne. L'amélioration de la qualité démocratique des régimes africains a été le fondement des conférences nationales organisées par de nombreux Etats de cette partie du continent africain. Vingt ans après la tenue de ces forums de refondation de l'Etat africain, force est de constater que dans de nombreux pays l'illusion démocratique a cédé la place à la désillusion démocratique.

Si la reconnaissance du multipartisme de droit et/ou de fait s'est accompagnée d'alternances démocratiques et d'une tendance à la normalisation des élections dans des pays tels que le Cap Vert, le Ghana, le Sénégal, la Tanzanie, le Botswana, etc., elle s'est révélée, cependant, comme un coup d'épée dans l'eau dans plusieurs autres Etats d'Afrique subsaharienne. Les processus électoraux dont particulièrement ceux des

scrutins présidentiels demeurent caractérisés par des tensions électorales parfois très lourdes. L'élection présidentielle est devenue la source principale des violences politiques débouchant dès fois sur des ruptures de la paix comme en Côte d'Ivoire en 2010. Sous ce rapport, il ne serait pas inexact de dire que les consultations électorales dans certains pays d'Afrique subsaharienne semblent perdre leur caractère démocratique et, par conséquent, ne sont plus des moments de sérénité et de dévolution pacifique du pouvoir politique, mais elles deviennent des moments de craintes et de peur de violences.

Parallèlement à la perpétuation des tensions électorales souvent constatées, la rationalisation de la fonction présidentielle demeure une problématique dans la majorité des pays d'Afrique au sud du Sahara. Dans de nombreux régimes africains, les chefs d'Etat sont l'épicentre du pouvoir exécutif et disposent encore d'importants leviers constitutionnels et/ou politiques pour domestiquer les pouvoirs législatif et judiciaire. Cet absolutisme présidentiel contribue, à bien des égards, à la tentation récurrente des Présidents d'Afrique subsaharienne aux tripatouillages constitutionnels notamment à propos des dispositions constitutionnelles relatives au mandat présidentiel. Ces modifications constitutionnelles « *déconsolidantes* » ou « *putsch* » constitutionnel constituent, d'ailleurs, l'une des explications principales de la persistance des crises politiques sur le continent (cas du Sénégal le 23 juin 2011 et du Burkina Faso en octobre 2014) et des coups d'Etat militaires (exemple du Niger en 2010).

La reproduction de toutes ces insuffisances de la démocratie africaine après l'intégration par la France de la stratégie de conditionnalité politique de son aide publique au développement aux Etats d'Afrique subsaharienne pose doublement problème aussi bien sur son application que sur son efficacité. A l'analyse des relations franco-africaines, il ne serait pas exagéré de dire que l'application de l'esprit

du discours de La Baule souffre parfois de deux poids deux mesures. Cette absence d'égalité de rigueur pour tous les pays d'Afrique au sud du Sahara susceptibles d'être « *coupables* » de violations des principes démocratiques et de droits de l'Homme s'analyse par les relations très personnelles qu'entretiennent des chefs d'Etat français avec certains de leurs homologues africains et le sacrifice de la conditionnalité politique sur l'autel des intérêts économiques et géostratégiques de la France.

L'Afrique subsaharienne présente des enjeux protéiformes et majeurs. L'absence de l'Afrique subsaharienne parmi les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, les difficultés réelles auxquelles font face l'Union Africaine et les autres organisations sous régionales, son poids dans le commerce international (2%), la récurrence des crises politiques débouchant parfois sur des ruptures de la paix, la quasi-totalité des pays les plus pauvres du monde sont sur le continent africain⁶⁶³, etc. sont autant de facteurs qui peuvent légitimer le peu d'intérêt de l'Afrique sur la scène internationale.

Pourtant, l'Afrique subsaharienne est un réservoir d'enjeux. Depuis plus de 10 ans, la croissance économique du continent africain dépasse 5% devant l'Europe et derrière l'Asie. La croissance démographique de l'Afrique est galopante et la population africaine est estimée à près de 2,3 milliards à 2050. Cette forte population fera de l'Afrique à l'horizon 2050 l'un des plus grands marchés. Déjà, en dépit de son faible taux dans le commerce mondial (2%), « *l'Afrique a connu la plus forte croissance dans les échanges internationaux entre 2000 et 2011, avec une croissance des importations au Sud du Sahara de 16 % par an en moyenne* »⁶⁶⁴. L'Afrique subsaharienne est très riche en matières premières dont le pétrole et a un fort besoin en

⁶⁶³ A ce propos, voir classement FMI des 25 pays les plus pauvres du monde 2015.

⁶⁶⁴ Rapport Huber Védrine, op.cit, p. 2.

infrastructures. Et vu le nombre important de ses Etats (48), l'Afrique au sud du Sahara est très courtisée sur la scène internationale. D'ailleurs, la France doit son poste de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, outre sa participation à la victoire des Alliés (8 mai 1945), du fait qu'elle dispose d'une réelle influence en Afrique.

Tout compte fait, l'Afrique subsaharienne suscite beaucoup d'intérêts aux yeux de la France, mais aussi des pays émergents dont particulièrement la Chine. C'est la ruée vers l'Afrique subsaharienne. Ainsi, la France est fortement concurrencée sur le continent africain y compris dans les « *pays du champ* ». Tout de même, la France demeure très présente en Afrique subsaharienne où ses multinationales ont une très forte implantation. Les leviers de commande de l'économie sont contrôlés par la France à travers surtout ses multinationales. Les exemples du port (Bolloré), de la téléphonie (Orange) et des mines (Areva) en sont de parfaites illustrations. Le pouvoir des ambassadeurs de France est encore important en Afrique subsaharienne, notamment dans sa partie francophone. Le pouvoir que disposent les ambassadeurs de la France en Afrique au sud du Sahara, ils n'en ont pas dans d'autres parties du monde. L'Afrique subsaharienne est l'une des rares zones du monde où la France bénéficie de facto des soutiens « *naturels* » aux résolutions qu'elle présente à l'organisation des Nations unies.

Néanmoins, cette influence française sur le continent africain est certes encore importante, mais elle a connu une grande régression. Par voie de conséquence, la conditionnalité politique de l'aide publique au développement voit ses chances de prospérer en Afrique subsaharienne fortement remises en cause. Ce recul de l'influence de la France dans cette partie du continent africain s'explique, entre autres, par l'introduction de nouveaux acteurs et/ou phénomènes dans les relations franco-africaines. Il s'agit d'acteurs de la société civile africaine classique et des internautes

ou « *webactivistes* » qui, en vertu de leur mission de veille et d’alerte, sont parfois très regardants sur les relations entre la France et l’Afrique subsaharienne. Une autre dynamique explicative est liée au rôle important que jouent de plus en plus des dirigeants africains dans la détermination des relations entre la France et l’Afrique subsaharienne. A titre d’exemple, la forte convoitise dont fait l’objet l’Afrique subsaharienne amène certains Présidents africains à faire jouer la concurrence en cassant, dans certains cas, l’exclusivité dont bénéficiaient des multinationales françaises dans leurs pays ou même parfois à intervenir dans la nomination ou la destitution par Paris de membres du personnel administratif français ayant un rôle dans les relations franco-africaines.

Enfin, la percée de l’empire du Milieu en Afrique subsaharienne a largement contribué au recul de l’influence française sur le continent africain. Officiellement la coopération sino-africaine s’inscrit dans un paradigme quasi complètement opposé à celui de la coopération franco-africaine. Dans sa coopération avec les pays d’Afrique subsaharienne, la République populaire de Chine, contrairement à la France, ne dit pas lier son aide publique au développement au respect et à la promotion des valeurs démocratiques et de droits de l’Homme. Le retour en force de la Chine sur le continent africain s’est également traduit par le financement et la réalisation de grandes infrastructures routières, ferroviaires, etc. Un domaine très peu exploré par la France dans sa coopération avec les pays d’Afrique au sud du Sahara. Ces différences de stratégies dans la conduite des deux politiques de coopération internationale semblent bien profiter à l’empire du Milieu dont la stratégie semble bien charmer de nombreux chefs d’Etat africains. La coopération entre la Chine et l’Afrique se révèle, à plusieurs égards, comme une alternative pertinente pour des régimes politiques africains face à la conditionnalité politique de l’aide publique au développement française.

Les questions de coopération internationale, de développement économique, de stabilité institutionnelle et de processus démocratique en Afrique subsaharienne conduisent à identifier les voies et moyens en vue de relever les défis induits.

Les propositions

Au terme de notre travail de recherche qui a fait une revue critique de ces questions, il y a lieu de formuler les propositions suivantes :

Proposition 1.

Les gouvernants d'Afrique subsaharienne doivent s'entourer de compétences techniques hautement qualifiées afin de tirer un maximum de profits des contrats qu'ils signent avec leurs partenaires étatiques et les multinationales ;

Proposition 2.

Les gouvernants d'Afrique subsaharienne doivent veiller à ce que la forte croissance économique constatée sur le continent soit effectivement profitable aux populations. Pour ce faire, l'entrepreneuriat local doit être encouragé et accompagné par les gouvernants d'Afrique subsaharienne à défaut la forte croissance économique ne sera que virtuelle pour les populations. Le développement de champions nationaux est un vecteur puissant de développement économique inclusif ;

Proposition 3.

"Chaque année, la corruption fait perdre 148 milliards de dollars à l'Afrique" (Akinwumi Adesina, président BAD, 2016). La France, l'Union européenne, l'Union Africaine et les organisations sous régionales du continent doivent mieux accompagner les organisations de la société civile africaine de lutte contre la corruption afin qu'elles jouent au mieux leur rôle de veille et d'alerte contre la mal gouvernance économique. La culture de la dénonciation de la corruption doit être encouragée, les lanceurs d'alerte protégés et des suites judiciaires réservées aux cas de soupçon de corruption;

Proposition 4.

Les Etats d'Afrique subsaharienne doivent accorder un intérêt particulier à leur investissement sur le capital humain. Une éducation et une formation de qualité orientées vers les besoins du marché doivent être mises en œuvre. Donner un emploi décent aux jeunes africaines est l'un des principaux enjeux du continent dans ce 21^e siècle pour prévenir les risques d'instabilités politiques et institutionnelles, d'émigration irrégulière, de corruption, de détournements de deniers publics et d'insécurité surtout face aux idéologies extrémistes, etc.;

Proposition 5.

À l'instar du protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance de la CEDEAO qui interdit systématiquement toute réforme substantielle de la loi électorale à moins de six mois de l'élection sans un large consensus des acteurs politiques et l'Union Africaine qui condamne et rejette (article 4 alinéa P de son Acte constitutif) tout changement

anticonstitutionnel de Gouvernement, l'Union européenne, les organisations sous régionales et régionales africaines doivent être intransigeantes sur les tripotouillages constitutionnels portant sur le mandat présidentiel. L'essentiel des crises politiques majeures et les conflits armés en Afrique subsaharienne trouvent leur fondement premier dans la conquête/conservation du pouvoir présidentiel.

Pour conclure, en vertu de tout notre développement et des résultats de notre étude, il serait intéressant d'ouvrir une perspective qui pourrait faire l'objet d'une recherche beaucoup plus approfondie. En effet, la diversification de la coopération n'est-elle pas le meilleur moyen pour l'Afrique subsaharienne de sortir de la conditionnalité politique et de mieux asseoir les bases de son développement économique ?

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1	376
<i>A. Rapport général de synthèse de la conférence des forces vives de la nation 1104, Cotonou, 19-28 février 1990</i>	376
<i>B. Allocution prononcée par François Mitterrand à la baule, le 20 juin 1990, à l'occasion de la séance solennelle d'ouverture de la 16ème conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique</i>	390
<i>C. Discours de M. Jacques CHIRAC, Président de la République française, devant les deux chambres réunies du Parlement congolais.</i>	403
<i>D. Déclaration du Sommet de Beijing du Forum sur la Coopération sino-africaine 04/11/2006</i>	412
<i>E. XXe Conférence des ambassadeurs - Intervention du ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius, au cours de la séance plénière «Diplomatie économique»</i>	419
<i>F. Discours prononcé par François Hollande devant l'Assemblée nationale du Sénégal le 12 octobre 2012</i>	429
<i>G. Discours de M. Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine à la Conférence commémorative du 60e anniversaire de la publication des Cinq Principes de la Coexistence pacifique, 28 juin 2014</i>	441
Annexe 2 Vue d'ensemble de l'Afrique subsaharienne	456

Annexe 1

A. Rapport général de synthèse de la conférence des forces vives de la nation¹¹⁰⁴, Cotonou, 19-28 février 1990

Monsieur le président de la République,
Monsieur le président du Présidium de la Conférence,
Excellences, Mesdames, Messieurs.

Comme chacun sait désormais, à la suite de la session conjointe des organes centraux de l'Etat les 6 et 7 décembre 1989, une décision a été prise visant à libérer le pays de l'idéologie du marxisme-léninisme, visant aussi à une séparation du parti et de l'Etat, à la création d'une nouvelle structure gouvernementale, et à la convocation d'une Conférence nationale des forces vives du pays. L'actuelle Conférence qui s'achève est l'application de cette décision du 7 décembre.

Nous tenons immédiatement à dire notre très vive appréciation au Comité préparatoire, à son président, le ministre Robert Dossou, à son vice-président, le ministre Pancrace Brathier, et à chacun de ses membres. L'oeuvre accomplie justifie amplement leurs efforts, leur engagement et leur détermination.

Cette conférence a réuni près de cinq cent participants, venant des horizons plus divers (paysans, travailleurs de tous ordres, cadres de l'administration, partis et sensibilités politiques, associations de développement, organisations non gouvernementales, représentants de cultes, sans oublier des personnalités ayant exercé au plan national ou international des fonctions de premier plan). Cette rencontre exceptionnelle a été largement amplifiée par la presse nationale et internationale et particulièrement par les organes de radiodiffusion et de télévision qui ont accompli un extraordinaire effort permettant ainsi au peuple tout entier de participer à l'avènement. Les centaines de messages d'encouragements et de félicitations venant de partout à l'intérieur et à

l'extérieur du pays démontrent clairement, s'il en est encore besoin, la portée historique de cette Conférence.

Ajoutons que le président de la République a été un participant régulier à la rencontre qu'il a solennellement ouverte et avec laquelle il a été en contact à tout instant.

C'est sous votre présidence, cher Monseigneur Isidore de Souza, que cette Conférence s'est déroulée. Vous êtes avec nous entré dans l'histoire décisive de ce pays. Au nom de votre foi, de votre disponibilité profonde pour ce peuple, vous avez conduit nos travaux avec une compétence sans égale, avec une impartialité jamais prise à défaut, avec une patience dont vous seul étiez capable. La Conférence entière, unanime, me demande de vous remercier et de vous dire nos vœux les plus sincères et les plus fraternels pour le succès de votre noble mission au milieu de nous.

Briser les chaînes

Mesdames et messieurs, que dire maintenant de l'atmosphère générale de nos travaux ? Quels grands problèmes ont été soulevés ? Quelles décisions capitales peut-on retenir ? Quelle vision avons-nous maintenant de notre destin ?

Tout observateur attentif auprès de vous ces derniers jours aura ressenti avec une intensité profonde qu'une nation, qu'un peuple plongé dans la nuit s'accrochait soudain, s'arc-boutait soudain autour d'un même radeau ou d'une chaîne, prenait appui sur cette dernière chance de survie et brisait ses liens, se libérait et sortait, rayonnant, le visage en larmes et en sang, méconnaissable, peut-être, mais définitivement vivant.

Vous vous attendez donc à ce que je vous dise dans ce rapport les piqûres d'épines ressenties, mais surtout les fleurs ensemble amassées. La première belle gerbe, c'est la Conférence nationale elle-même. Nul ne pouvait y croire. Chacun de nous ici a émis, ou partagé ses doutes et ses craintes, et même sa certitude qu'il s'agissait d'un piège, un de ces nombreux pièges que les pouvoirs en difficultés imaginent facilement pour

reprendre leur souffle et poursuivre leur emprise sur des peuples asservis. Et pourtant, voici que soudain tout ce pays dans sa réalité profonde, significative, se retrouve aux Etats généraux de la nation. Voici que des hommes et des femmes qui ne se connaissaient peut-être pas, dont certains se haïssaient, dont les intérêts s'opposaient, dont les souffrances s'excluaient, se retrouvent des jours et des nuits pour crier ensemble leur espérance. Qu'ils soient venus de Tounkountouna ou de Savalou, d'Avrankou ou de Comé, les participants à cette Conférence ont pris la mesure de l'avènement en création et de l'histoire qu'ils étaient appelés à façonner. Et vous êtes d'accord tous, je crois, pour que j'affirme en votre nom à tous que la première constatation de votre Rapporteur général est que le président Mathieu Kérékou en prenant l'initiative de ce rassemblement a certainement obéi à des contraintes économiques et sociales, mais qu'il a de toute façon été l'artisan d'un événement majeur : la naissance d'une nouvelle République. Monsieur le président de la République, sachez que la nation toute entière vous est reconnaissante de cet acte de courage politique. Cette première constatation que nous devons relever se fonde sur une deuxième nécessité, celle des raisons profondes de notre rassemblement...

Déshonorer l'argent

Vous avez dit et je le rappelle : « l'argent ne peut plus être notre maître ». Tournant en effet le dos à notre histoire et à notre géographie, à nos arts, à notre habileté, nous avons refusé notre croissance à partir de notre être et de nos ressources. Préférant l'immédiat que quelques-uns au « moyen terme » de tous, nous avons choisi d'élargir épisodiquement le petit cercle de privilèges et continuons d'étouffer les énergies du plus grand nombre.

L'argent devenu notre maître nous dicte toutes nos extravagances, toutes nos faiblesses, tous nos abus. A cause de l'argent qu'il nous faut à tout prix, nous nous mettons en danger de n'avoir plus de culture authentique, plus de libertés, plus de respect pour rien, plus de famille...

Vous avez dit, Mesdames et Messieurs, et je le rappelle : « le pouvoir ne peut plus être confisqué par quelques-uns pour l'écrasement des autres ». Oh ! Certes toute société doit s'organiser autour de quelques idées fondamentales. Elle doit se donner des dirigeants pour la conduire et servir les intérêts généraux. Mais nous avons appris à nos dépens que « tout pouvoir livré à lui-même devient fou ». Nous avons appris que l'autorité se fonde sur la raison

– « si tu commandes à ton peuple d'aller se jeter à la mer, il fera la révolution. » Mais parce que le pouvoir facile nous a tentés, parce que nous y tenions à tout prix, parce que sans lui nous paraissions vides à nous-mêmes, nous n'avons rien épargné : violences de toutes sortes, tortures, meurtres avoués ou non... pourvu que nous soyons sûrs que nous sommes seuls à bord et que nous régnions... Vous me pardonnerez de ne plus rappeler dans tous les détails les souffrances que vous avez longtemps décrites. Depuis les enfants dans la rue, les femmes devenues nos choses alors qu'elles sont nos mères et nos références de valeurs sûres, les travailleurs sans salaires et donc sans considération et sans avenir. Vous me pardonnerez de ne plus rappeler cela dans le détail puisque vous l'avez si bien dit que chacun de nous en a eu le cœur bouleversé et l'esprit troublé au point que nous avons décidé de nous transformer en Etats généraux de la nation, de proclamer sans ambiguïté la souveraineté de notre rassemblement et la force exécutoire de nos décisions. Pourquoi cette révolution ? Cette révolution est fondée sur la vérité, « la vérité qui suscite au plus timide front que son amour visite, une sereine audace à l'épreuve de tout ». Cette vérité est que nous avons eu mal. Un peuple qui a mal et qui le ressent est un peuple en voie du salut, car, « seul ce qui fait mal, très mal, saisit l'homme tout entier et accélère le processus d'irruption de l'esprit en lui. »

Un Etat de droit

Vous vous attendez donc que je vous rappelle ici vos décisions essentielles en ce qui concerne la direction des affaires de l'Etat. D'abord vous voulez désormais un Etat de droit dans lequel le pouvoir est un service. Vous voulez que l'autorité soit recentrée en son essentiel, « Autoritas » : prendre les autres en charge pour les faire grandir.

Vous voulez un Etat de droit où le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire soient clairement séparés. Et vous voulez une presse libre et responsable. Vous voulez aussi que puissent s'exprimer et fleurir des mouvements associatifs efficaces, des coopératives dynamiques et productrices de biens. Vous voulez que les hommes et les femmes de ce pays aient le droit absolu et inaliénable de mettre l'intelligence au centre de leur vie. Et vous avez bien voulu retenir ce mot d'un philosophe contemporain : « quand l'intelligence déserte le forum, la médiocrité s'installe et tout finit en dictature. » L'intelligence et l'imagination au pouvoir, vous avez résolu d'en faire désormais l'axe de notre organisation sociale et politique. Vous voulez que les libertés fondamentales soient garanties pour tous et que nul ne s'arroge le droit de chosifier l'autre et de le mettre à genoux.

Notre peuple a souffert dans son histoire la tragédie de l'esclavage et de la condition servile. C'est donc par tragique inculture qu'aujourd'hui, avec l'aide des spécialistes qui ont fait leurs preuves, des nègres se retrouvent torturant et tuant d'autres nègres. C'est donc par tragique inculture que des gouvernements indépendants organisent eux-mêmes la dispersion de leurs peuples à travers le monde, faisant de l'état de réfugié le moins anormal qui soit désormais en cet univers de violence et de haine. Ces décisions dans le domaine politique sont nombreuses. Les rapports, motions et résolutions seront tous retranscrits et publiés en temps opportun et urgent dans leur intégralité. Mais vous voulez que je vous rappelle l'essentiel. Nous avons décidé du changement. Nous aurons une nouvelle constitution à soumettre au référendum populaire dans les prochains moments.

Cette constitution consacrera un régime entièrement démocratique pour un développement fondé sur le travail, la liberté et la solidarité. En attendant cette constitution et les élections législatives et présidentielles prévues pour janvier et février 1991, une structure de transition a été mise en place. Sous votre autorité de chef d'Etat, Monsieur le président Mathieu Kérékou, un gouvernement sera installé, ayant à

sa tête un Premier ministre. Nous avons unanimement désigné Monsieur Nicéphore Soglo.

Cher ami Nicéphore Soglo, si le président de la République veut bien accepter les conclusions de nos travaux, vous serez dans quelques jours le Premier ministre et le chef du gouvernement de notre pays. Le peuple béninois, par ma voix et à travers ses représentants authentiques ici rassemblés, vous apporte sa confiance et son soutien affectueux et déterminé ; en cette période de turbulences économiques et d'ajustement structurel, nous savons que le navire est entre de très bonnes mains.

Pour réguler toutes opérations nationales qui s'imposeront ces prochains mois, il est institué un Haut Conseil de la République, dont le mandat est le suivant :

- Contrôler le suivi des décisions de la Conférence nationale ;
- Exercer la fonction législative, notamment en matière budgétaire ;
- Contrôler l'exécutif ;
- Etudier les amendements qui seraient reçus après la popularisation de l'avant-projet de constitution ;
- Superviser les élections législatives et présidentielles, ainsi que le règlement du contentieux électoral ;
- Approuver l'avant-projet de constitution ;
- Assurer l'accès équitable des partis politiques aux mass-médias officiels et veiller au respect de la déontologie en matière d'information ;
- En cas de vacance de pouvoir, le Haut Conseil de la République désigne en son sein, et selon le cas, un membre pour assurer l'intérim du président de la République ou du Premier ministre ;
- Enfin le Haut Conseil de la République assure la défense et la promotion des droits de l'homme tels qu'ils sont proclamés et garantis dans la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Une commission de rédaction de la prochaine constitution est désignée, dont les travaux nous seront remis dans les toutes prochaines semaines... Maurice Ahanhanzo-Glele, conseiller juridique de l'Unesco, a bien voulu accepter d'y veiller personnellement. Enfin, un calendrier à la fois souple et précis permettra d'installer les nouvelles institutions...à la date du 1^{er} avril 1991.

Nous avons donc choisi de nous réhabiliter et de nous respecter.

Parmi vos autres conclusions essentielles, permettez-moi de relever votre attitude face à la question des forces armées. Ici, je ne vais pas révéler un secret d'Etat, mais je fais appel au souvenir des présidents Hubert Maga et Justin Ahomadegbe. Lorsque nous entreprenions de négocier les termes de notre indépendance, le général De Gaulle avait dit à nos futurs chefs d'Etat en une séance pathétique comment lui, militaire, percevait l'avenir de nos institutions, et il avait les plus grands doutes sur la manière dont nous pourrions utiliser les forces armées. Sur ce point, vous l'avez dit, la réflexion doit se poursuivre.

Fort heureusement, les responsables de nos structures militaires viennent de prendre une décision qui fera d'eux, dans le Tiers-monde, les annonciateurs d'une aube nouvelle. En décidant librement de se retirer de la gestion des affaires publiques, en faisant le choix d'une vie démocratique, notre armée vient de donner une leçon qui retentira loin, très loin, sur tout le continent. Notre rapport se devait de le consigner formellement.

Redéfinir notre développement

Nous l'avons dit : le pouvoir, l'autorité, le gouvernement, c'est un service. Mais un service au bénéfice de qui et avec quels moyens ? Votre rapporteur général a retenu une idée essentielle émise par plus d'un : l'homme au centre du développement, l'homme au cœur de la croissance économique et du partage des biens. Encore faut-il que nous sachions définir notre développement comme étant la maîtrise, à partir de

notre environnement culturel, des ressources et des techniques permettant la santé physique pour tous, la santé mentale pour tous et la santé sociale pour tous.

Notre pays, le Bénin, traverse une crise économique et financière d'une exceptionnelle gravité. Y a-t-il des moyens d'y porter remède ? La réponse de cette Conférence nationale a été sans ambiguïté : malgré ses lourds handicaps, ce pays est riche de potentialités, ce pays peut s'en sortir. Comment ? Vous avez sur ce plan souligné des réalités très concrètes. Ces réalités commandent d'observer que nous disposons des richesses intérieures fondées sur notre agriculture vivrière commerciale ; que le Bénin est l'un des pays du continent qui peut assurer l'autosuffisance alimentaire de toute sa population et exporter vers les pays voisins, notamment le Nigeria, non seulement le riz qui vient d'ailleurs, mais encore le maïs, le manioc, l'igname, cultivés chez nous, ainsi que les produits de la pêche. Déjà à l'intérieur de ce pays en parcourant nos marchés, en observant la circulation sur nos routes, en notant les constructions entreprises dans nos villes par diverses individualités, bref en tenant une bonne statistique de l'argent dépensé par nous-mêmes dans l'espace national, il paraît qu'un divorce existe entre les structures de l'Etat et ses moyens d'une part, et les structures des collectivités autonomes avec leurs propres ressources d'autre part... Pour que ce hiatus soit corrigé, il faut une chose première : un comportement différent des dirigeants face à l'argent. Il ne s'agit pas de dire « j'ai des milliards » ; ceci a peu d'importance réelle dans ce pays. Par contre, un comportement de frugalité et de solidarité est un exemple que notre peuple attend, un exemple qui aura à tout sûr un effet multiplicateur.

C'est à partir de là que le changement s'opérera. Regarder nos structures qui portent des valeurs, nos églises, nos temples, nos mosquées. Ces structures ne sont pas riches, elles n'ont sans doute pas des milliards, mais parce que nous croyons profondément qu'elles sont à notre service, qu'elles rejoignent nos soucis profonds, que sans elles quelque chose d'essentiel en nous serait brisé ou anéanti, ces structures trouvent généralement les moyens d'agir et de servir la collectivité. C'est un exemple qui n'est

pas probant en tous les domaines, mais il éclaire le chemin. Les ressources intérieures, c'est aussi une autre manière de gérer la chose publique. Nous n'avons pas les moyens d'administrer la société comme cela est la norme à Paris ou à Washington.

S'habiller à sa taille, se chausser à son pied, voilà la vraie sagesse. Or les milliards que nous dépensons en pure perte parce que nous avons une administration aux méthodes inadéquates, parce que nous multiplions et gardons les structures ou des services inutiles, sont autant de richesses diverties de l'essentiel. Et il y a ces ressources inexploitées et disponibles immédiatement, comme il a été rappelé à cette conférence. Les transferts des liquidités des travailleurs algériens vers leur pays à partir de la France, l'importance pour Israël des communautés juives de la diaspora, la solidité des projets animés dans leur village par les Portugais de l'étranger, voilà quelques exemples qui devraient nous éclairer.

Un million de Béninois au Nigeria, un autre million dispersé entre le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Gabon et la France, voilà une source de richesse qu'aucun gouvernement jusqu'à présent n'a vraiment organisée. Or ces hommes et ces femmes profondément attachés à leur pays d'origine ne demandent pas mieux que de contribuer à son relèvement pourvu que s'installe un régime qui suscite leur confiance. Une autre source de richesse, ce sont nos relations avec nos partenaires de la communauté internationale. Nous disons bien « *partenaires* » ; il ne s'agit pas de mendier ; il s'agit de construire ensemble, et cela est possible. Le Nicaragua a obtenu des organisations non gouvernementales une table ronde très originale, celle de la solidarité pour un développement authentique. Si nous sommes fidèles à nos engagements au cours de la conférence, c'est un chemin que nous pouvons nous aussi emprunter en nous fondant sur des projets concrets visant la satisfaction des besoins immédiats de nos populations.

Les organisations non gouvernementales sont devenues un appui très puissant pour le développement. Elles sont religieuses ou laïques, et elles ont désormais dans diverses

institutions internationales, des droits de tirage, des lignes de crédit, bref des possibilités d'appuis directs qui doivent pouvoir nous servir immédiatement, notamment dans tout ce qui touche les services éducatifs, les services de santé, l'environnement urbain, le développement rural... Certes, n'abusons de rien, et ne donnons à personne l'impression que la solution de nos problèmes sera facile. Ce que votre Rapporteur a retenu de vos délibérations, c'est que des réponses financières existent véritablement, pourvu que nous nous attelions nous-mêmes à mettre en œuvre un programme national de redressement économique et social.

Vous vous êtes attachés à mieux cerner les contours du programme d'ajustement structurel pour le comprendre et le mettre en œuvre, et vous savez désormais que ce programme est un concours qui nécessite un comportement d'adultes, une administration rigoureuse, des hommes compétents. Je ne veux pas insister sur d'autres axes importants des travaux de notre commission des affaires économiques. L'excellent rapport d'Idelphonse Lemon sera disponible au cours de cette journée. Le programme d'ajustement structurel, couplé avec le programme national de redressement économique et social, nous mettra sur le chemin de la sortie décisive de la crise qui nous étreint et dont l'une des conséquences les plus graves est le sinistre qui s'est abattu sur notre système scolaire.

Nos écoles sont fermées. Des mesures urgentes sont attendues pour redéfinir notre école par rapport à la vie et à l'emploi. Notre école doit pouvoir satisfaire trois objectifs : formation générale, formation à l'emploi, formation du caractère. Elle doit pouvoir mettre le jeune qui en sort en relation avec un réseau économique pouvant le porter individuellement ou dans le cadre d'une coopérative de production.

En attendant que les états généraux de l'éducation que vous avez voulus, nous permettent d'appréhender une autre vision de la formation et de l'utilisation des ressources humaines, il nous faut agir pour les secours d'urgence. Ainsi, tous les élèves et étudiants en classe d'examen devraient recevoir une attention prioritaire au

niveau de mesures exceptionnelles à imaginer sans tarder sur le plan national, et sur le plan des possibilités de bourses étrangères que nous pouvons négocier dans les prochains jours, je dis bien dans les prochains jours, car nous n'avons pas le droit de sacrifier toute une génération en attendant l'aboutissement des négociations avec les syndicats. A vous entendre, le prochain gouvernement devra prendre très à cœur la solution de cette préoccupation majeure dès la première minute de son installation.

Notre commission de l'éducation, entre plusieurs propositions dont vous prendrez également connaissance avec attention, a mis un accent particulier sur la science. Cela est très heureux. Les peuples qui se développent sont ceux qui privilégient la recherche scientifique et ses applications. Le Bénin nouveau devra prendre très à cœur cette orientation pour créer un réseau de chercheurs éprouvés dans les domaines des besoins essentiels de la nation. Ici la coopération internationale devra être utilisée judicieusement, tant au plan des ressources que dans la mise en rapport avec les structures les plus performantes.

Au carrefour d'un monde nouveau

Mesdames et messieurs, « le jour qui passe est passé, l'heure qui sonne est sonnée, demain seul reste et les après-demain ». Nous avons perdu beaucoup de temps. Mais nous venons depuis hier de gagner un siècle, celui qui vient. Or ce siècle lui-même peut encore nous échapper si nous manquons de vigilance et d'audace. Vous l'avez dit vous mêmes, rien n'est jamais définitivement acquis ; et donc je vous remets en mémoire que je vous ai entendus en appeler régulièrement à tous ceux qui vous écoutaient pour qu'ils défendent eux aussi leurs libertés et leur développement par les voies pacifiques que nous avons choisies. Je vous ai entendus leur rappeler de rassembler leur énergie pour enfin promouvoir leur développement dans la solidarité d'un peuple ressuscité. Je vous ai entendus en écoutant attentivement Patrice Gbegbelegbe et Florentin Mitobaba en appeler à tous nos amis de par le monde. Nous avons choisi en toute responsabilité un système de gouvernement endogène et autocentré. Nous faisons ce choix en un moment où le monde entier vibre aux accents de la liberté. Récemment, le Premier ministre français M. Michel Rocard, et c'est

encore vous qui l'avez rappelé, recevant les ambassadeurs de France réunis à Paris, a tenu à souligner des choses essentielles qui ne peuvent nous échapper ici. Je cite Michel Rocard : « *il n'y a pas de remèdes à des situations de crise économique et sociale qui ne procèdent d'abord d'une volonté de réforme politique, passant notamment par un approfondissement de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Ceci est vrai en Europe, ceci est vrai en Amérique latine, mais ceci est vrai également en Afrique.* »

Il nous faut, sans faiblesse, rappeler à nos amis africains que la liberté de penser, d'exprimer, d'agir – qui suppose un respect pointilleux des principes fondamentaux des droits de l'homme – est un facteur essentiel de développement. Il serait de mauvaise politique de transiger sur l'essentiel : sans liberté, il ne peut y avoir de développement durable. »

Il nous plaît de souligner ces mots de Michel Rocard car nous étions déjà tentés de désespérer de nos amis du monde, un peu comme ces Polonais de naguère qui lançaient le cri resté fameux : « *Dieu est trop haut et la France trop loin !* »

Si je traduis bien les sentiments de notre Assemblée et ses propos, elle veut que je vous demande, cher Monsieur l'Ambassadeur de France, de transmettre au président François Mitterrand personnellement notre désir de coopération toujours franche et toujours plus étroite. Nous souhaitons et nous voulons qu'il accepte, M. Mitterrand, d'être le premier garant du contrat de solidarité, qu'ici nous avons négocié et scellé.

Cher Monsieur Pavlov, ancien collègue du Bureau international du travail à Genève, et aujourd'hui Ambassadeur de l'Union des Républiques socialistes et soviétiques en République du Bénin, notre Conférence a plus d'une fois fait référence à la Perestroïka. Nous y avons foi et nous vous prions, c'est le vœu de l'Assemblée, de transmettre à Monsieur Gorbatchev notre sincère admiration et notre espoir que son succès sera aussi le nôtre auquel nous souhaitons qu'il contribue puissamment.

Excellence, Madame l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, bienvenue dans notre pays. Au nom de ce peuple, au nom de cette Assemblée, un ancien associé du Centre pour les affaires internationales de l'Université de Harvard vous interpelle. Entre le peuple des Etats-Unis d'Amérique et le peuple du Bénin existe une forte et profonde solidarité.

Soyez notre témoin, soyez notre partenaire. Soyez notre amie. Transmettez, je vous prie, au président Georges Bush, notre sincère espoir qu'il appuiera notre combat pour la liberté, la démocratie et le développement¹¹⁰⁵...

Excellence, Monsieur l'Ambassadeur d'Egypte, le président Moubarak est aujourd'hui le président très respecté de l'OUA. Nous en appelons à ses bons offices en cas de besoin. Nous sommes pleinement confiants que l'OUA aidera ce pays à vivre en paix par la justice et la démocratie¹¹⁰⁶.

Distingué Représentant de la République fédérale du Nigeria, nous sommes votre voisin immédiat, vous ne pouvez donc ne pas considérer notre profonde complémentarité avec vous. Nous sommes persuadés au sein de cette Assemblée que le président Babangida apprécie à sa juste valeur cette ère nouvelle qui s'ouvre au Bénin, qui offre également à la République fédérale du Niger la possibilité d'une coopération plus étroite dans notre région au profit de nos peuples. Oh oui, ensemble nous vaincrons à coup sûr¹¹⁰⁷...

Mesdames et messieurs, pardonnez, je vous prie, ce qui peut apparaître comme une digression dans un rapport de cette nature ; vous avez voulu et vous avez dit que nous devons prendre le monde à témoin pour réussir le pacte qu'ici nous avons conclu. Nous en appelons donc clairement au droit et au devoir d'ingérence du monde entier. Nous en appelons au soutien de tous pour que nous sortions définitivement de l'abîme où nous sommes plongés.

Debout et libres

Vigilance de notre peuple, soutien de nos partenaires internationaux. Mais faisons aussi appel comme vous l'avez voulu à nos propres forces spirituelles... Lorsqu'après toutes les invectives, tous les désaccords exposés, malgré toutes les souffrances et toutes les rancœurs accumulées, cette Assemblée s'est ressaisie au chant de l'hymne national, nous avons vu mesdames, nous avons messieurs, nous avons vu « la négraille assise attendûment debout, debout sous le soleil, debout dans les cordages, debout à la barre, debout et libre ».

Monsieur le président, il n'y a pas de vent favorable à celui qui ne sait où il va. Vous avez voulu que je traduise ici nos convergences, je m'y suis efforcé sans vraiment toujours réussir à faire passer toute l'intensité du message. Mais je suis persuadé que chacun de nous, de Bertin Borna à Simon Ogouma, de Paulin Hountondji à Robert Dossou, de Joseph Kélé à Adrien Hounbedji, de Mouharaf Gbadamassi à Théophile Paoletti, du président Emile Derlin Zinsou au président Mathieu Kérékou, nous avons décidé de tendre la main les uns aux autres. Cette conférence veut avoir réussi à réconcilier la nation avec elle-même.

Tous les autres problèmes, si nous sommes fidèles aux décisions que nous avons prises, sont déjà résolus en puissance...

Alors parce que nous avons juré de ne plus jamais humilier l'intelligence, parce que les chaînes sont brisées et que nous avons définitivement conquis le droit de parler au nom de l'Afrique, et des libertés fondamentales des hommes et des femmes de ce continent, parce que nous entrons désormais en partenaire majeur dans un monde majeur, parce que la nuit s'est dissipée et que l'aube rayonne : au travail mes amis.

Nous avons vaincu la fatalité !

Cotonou, le 28 février 1990.

B. Allocution prononcée par François Mitterrand à la baule, le 20 juin 1990, à l'occasion de la séance solennelle d'ouverture de la 16ème conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique

Majesté,

Laissez-moi vous remercier pour la présidence que vous avez exercée depuis la Conférence de Casablanca. Je salue ceux qui nous rejoignent dans notre Conférence pour la première fois. Je ne ferai pas de distinction. Mais je noterai cependant la présence de la Namibie, ce qui marque bien qu'il y a aussi des évolutions heureuses : l'accession à l'indépendance est l'une des formes essentielles de la liberté et la Namibie en est le meilleur symbole. Depuis la conférence de Casablanca, beaucoup de choses se sont passées. Vous avez parlé, Majesté, des maux dont souffre l'Afrique. Chacun le sait, ils sont nombreux. Cela repose sur des réalités difficiles et parfois angoissantes.

La crise est d'abord économique. Elle s'aggrave sans cesse. Vous savez que la production par tête diminue chaque année, que la part de l'Afrique dans la concurrence mondiale recule, que les investissements se font plus rares, qu'ici ou là la famine resurgit, que la dette s'alourdit. Bref, on est installé cruellement dans le cycle infernal "dette-sous développement", tandis que la population croit.

Comment voulez-vous que les systèmes scolaires et sociaux puissent résister à la poussée de la démographie dans de telles circonstances ? Vous avez eu raison de le dire tout à l'heure, se tourner vers l'Afrique et porter accusation révèle une grande injustice de ceux qui, avec complaisance, parfois même avec satisfaction, dénoncent les mœurs, les traditions, le système politique, la manière de vivre de l'Afrique. Si j'ai moi-même des observations critiques à faire, comme je le ferai à l'égard de mon pays, je refuse de m'engager dans ce procès. Je préfère examiner avec vous la manière dont on pourrait préparer l'avenir immédiat. Car je suis de ceux qui pensent que si responsabilités il y a, on ne peut ignorer celles qui incombent à la société

internationale et particulièrement aux pays les plus riches. Sont-ils sans pitié ou simplement indifférents ?

Nous attendons encore, en dépit des efforts répétés de la France et de quelques autres, le plan mondial qui permettrait d'examiner, sur une distance de cinq à dix ans, la manière de parer aux maux successifs qui viennent pour une large part des pays riches pour atteindre les pays en voie de développement, pauvres ou moins pauvres, mais en tout cas très endettés. Examinons par exemple, l'effondrement des cours des matières premières. Je me répète d'une année sur l'autre. Mais comment ne pas se répéter ? Nous sommes contraints de tenir le même discours puisque les faits n'ont pas changé. Si on se met à la place des responsables africains, on se dit comment faire ? On établit un budget, on tente de planifier sur deux ans, trois ans, cinq ans et en l'espace d'une semaine, quand ce n'est pas au cours d'une simple séance d'un après-midi dans une ville lointaine, tout s'effondre.

Les monnaies de base ont connu des évolutions qui ont constamment dérangé vos prévisions ; vos productions ont connu des évolutions saisissantes vers la baisse. On s'interroge : comment le financier le plus avisé du monde, pourtant si prêt à se faire donneur de leçons, agirait-il ? Quelle solution trouverait-il pour compenser les pertes, arrêter le désastre ? On s'étonne après cela de la fuite des investissements étrangers... Et que penser de la fermeture des marchés en Occident ? Faut-il s'étendre sur le débat au sein du GATT à propos du maintien du protectionnisme, sur les produits agricoles, les produits textiles et combien d'autres ? Il y a là une spirale qui empêche les pays africains de retrouver un équilibre hors duquel tout leur est interdit.

Le développement, bien entendu, la prospérité, l'équilibre politique, le temps et l'espace nécessaires pour procéder aux réformes politiques attendues. Il est vrai que

l'Afrique est l'oubliée de la croissance, la laissée pour compte du progrès ; je dis ceci d'une façon rapide car, dans tel ou tel pays, on observe des efforts récompensés par le succès. Nous n'allons pas nous attarder pour tenter de désigner le coupable. Les responsabilités sont partagées. Dans mon esprit, elles commencent par l'insouciance ou l'irresponsabilité des pays, qui par solidarité internationale et dans leur intérêt, devraient comprendre qu'une large et audacieuse politique Nord-Sud s'impose. Elles continuent par les défaillances de nombreux pays africains qui n'ont pas pu ou qui n'ont pas su prendre à temps les mesures qui pouvaient leur convenir. Prenons-en acte ; posons-nous ces questions.

La première question est sous-jacente dans les campagnes qui se développent, un peu partout dans le monde, contre la politique de la France faut-il que la France renonce afin de ne plus être exposée aux critiques nombreuses qui la frappent ? Faut-il qu'elle rapatrie chez elle tous les moyens et qu'elle les consacre à ses ressortissants nationaux ? Faut-il qu'elle se replie, faut-il qu'elle cherche en elle même ses seules ambitions. Je vous dirai ce que je pense de la politique de la France et de la manière dont elle est conduite. Mais je répondrai par avance à cette question : la France est décidée à poursuivre sa politique et donc à aider l'Afrique, quoi qu'il en soit et quoi qu'on en dise. Elle ne se retirera pas de l'œuvre engagée depuis si longtemps et qui, sous des formes différentes au travers de l'histoire, l'a associée à un grand nombre de ces pays. La France restera fidèle à son histoire dont, d'une certaine manière vous êtes, et à son avenir dont vous serez, je l'espère aussi.

Permettez-moi quelques rappels simples. La France est toujours le premier des pays industriels avancés dans l'aide aux pays en voie de développement. Le premier, nettement, devant tous les autres. C'est vrai que des pays comme le Canada ou l'Allemagne font un effort tout à fait estimable. Mais, c'est vrai que d'autres grandes puissances restent à quelque distance et même parfois à une longue distance. Notre

aide à l'Afrique en 1990 est supérieure à celle de 1989 qui, elle-même, était en accroissement par rapport aux années précédentes. La quatrième Convention de Lomé, à laquelle nous avons pris une part si évidente, a permis d'augmenter de 45% les engagements financiers de la Communauté.

Dans toutes les enceintes internationales, j'ai plaidé pour le développement que je considère comme un élément indissociable des progrès de la démocratie. Nous sommes allés partout, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de la Coopération, le ministre de la Francophonie notamment, pour plaider le dossier de l'Afrique. Et nous devons répéter, encore une fois, les mêmes choses simples. A Toronto, nous avons mis au net un plan qui permettrait de réduire ou d'abolir la dette des pays les plus pauvres et nous avons préconisé trois façons de faire en annonçant aussitôt celle que nous avons choisie. A Dakar, peu de temps après, nous avons annulé nos créances publiques à l'égard de trente-cinq pays d'Afrique. Cet exemple a été suivi par quelques uns. A la tribune des Nations Unies, j'ai demandé qu'un plan fut élaboré et décidé en faveur des pays dits intermédiaires, ceux qui sont peut-être moins pauvres, mais si endettés que le bénéfice de leur travail est absorbé par le service de la dette. A Toronto, à Dakar, à New York, j'avais déjà indiqué que la France ne s'en tiendrait pas là. Je pense que dès maintenant, il convient de ne plus faire que des dons à 100% aux pays les moins avancés. Une conférence de ces pays se tiendra à Paris, cet automne, j'aurai l'occasion d'y revenir.

Je pense qu'il convient de limiter à 5%, ce qui revient à une réduction de 50%, les taux d'intérêt de tous les prêts publics aux pays dits intermédiaires de l'Afrique subsaharienne. C'est une décision unilatérale de la France. Elle n'a pas été négociée, ni avec vous, ni avec nos partenaires de ce fameux club des pays les plus riches qui se réunira dans quelques semaines à Houston. Mais j'ai l'intention, à Houston précisément, de demander à nos partenaires, aux six autres pays industrialisés, d'aller

plus loin. J'ai l'intention de leur demander d'abord s'il leur est possible de reprendre à leur compte des dispositions du type de celle que je viens d'énoncer ; ensuite, d'allonger de toute façon les délais de remboursement des pays les plus endettés par des moyens divers qu'il conviendra de choisir. Et j'en reviens à ce projet dix fois traité et dont il faudra bien comprendre qu'il est nécessaire, celui d'un fonds spécial mondial. J'avais proposé qu'il fût financé par des nouveaux droits de tirages spéciaux. Je pense que les pays peuvent renoncer à certains de leurs droits pour alimenter une sorte de fonds mondial de garantie qui servirait à amorcer la pompe pour que, désormais, un nouveau cours des choses préside à la marche des affaires internationales.

Mais, rien ne se fait au hasard. Peut-être à certaines époques l'argent se répandait avec prodigalité, sans contrôle. Moi, je n'ai pas connu ce temps-là. Je veux dire que je n'étais pas responsable au temps où ces pratiques ont pu exister. Vous savez bien, Madame et Messieurs, comment les choses se passent, comment les décisions sont prises. Il peut même arriver que des difficultés naissent à ce propos entre nous. Pas exactement entre vous et moi, mais entre nos hauts fonctionnaires lorsqu'ils discutent âprement de la valeur de tel projet, de son financement, de ses modalités. Il vous arrive même parfois de reprocher à la France, par ses exigences et par sa rigueur, d'exprimer je ne sais quel relent de l'époque coloniale, bien que nous ne prétendions pas, et vous le savez bien, dicter la politique que vous avez à faire.

Les crédits du Fonds d'aide et de coopération qui sont placés sous la tutelle du ministre de la Coopération et qui servent à développer des projets font l'objet d'une instruction interministérielle, avec un luxe de précautions de toutes sortes. Les crédits sont alloués au fur et à mesure des réalisations. On constate, sur place, ce qui se fait, en collaboration avec les responsables de chacun de vos pays. Il en est de même pour les crédits, prêts et dons gérés par la Caisse centrale de coopération économique. Ce sont des institutions sévères ou des organismes parfois rébarbatifs qui accumulent les

étages administratifs, mais qui sont quand même bien nécessaires. Ils permettent en tout cas d'avoir la conscience tranquille. Pour vous comme pour nous cette aide est menée avec la rigueur nécessaire, pour qu'elle soit utile à vos peuples.

A tout cela, Madame et Messieurs, vos Etats participent et contribuent. Ils font entendre leurs voix, ils font connaître aussi leurs objections et ils acceptent parfaitement tout ce qui leur permettra de mener leur action sous le contrôle de chefs d'Etat dont je peux dire que j'ai souvent constaté le scrupule sur la manière dont ils devaient gérer les crédits qui doivent servir au développement de leur peuple. Si l'on doit constater un certain nombre de défaillances à travers le temps, je ne vois pas, ayant fait un examen approfondi de cette situation, ce qui pourrait être vraiment remarqué au cours de ces dernières années.

Pour la balance des paiements, il arrive qu'une contribution soit consentie par la France aux Etats lorsqu'ils ont constaté que leur programmation se heurte à des décisions souvent spéculatives qui ruinent, en l'espace de quelques heures, la patience et la prévision de plusieurs années. Là encore, c'est notre ministère des Finances qui intervient. Il a des instructions financières pour chaque pays. Le ministère des Affaires étrangères et celui de la Coopération y prennent part : dans un système aussi précis, par où serait passée cette "évaporation", dont on parle sans arrêt, dans un procès de type carriériste, comme une sorte d'invitation en sourdine à voir la France arrêter, cesser de pratiquer la politique qui nous rassemble aujourd'hui et qui fait de nous des pays amis et solidaires, nous qui représentons ensemble, sur la scène internationale, un front de quelque 30, 35 pays.

Mais sur ces 35 pays, presque tous sont sous-développés. Peut-on dire : que c'est de leur faute, et oublierait-on cette indifférence des peuples riches ou plutôt de leurs

dirigeants, cet oubli de leur responsabilité et de leur intérêt, car c'est du développement des termes de l'échange qu'eux mêmes tireront les moyens de leur prospérité ? Je n'ignore pas les interrogations que suscitent chez vous les événements qui ont bouleversé l'Est de l'Europe. Vous craignez que bien des capitaux ne se détournent de l'Afrique. C'est une inquiétude que l'on peut comprendre, car les moyens des pays qui sont vos amis ne sont pas illimités. Eh bien, il dépend de nous qu'il n'en soit pas ainsi.

La France fait son devoir. C'est vrai que si l'on ne rétablit un climat de confiance dans la marche en avant des pays de l'Afrique, il est difficile d'espérer la venue d'investissements étrangers, privés. On peut prendre des mesures de toutes sortes, notamment fiscales, mais ne s'agit-il pas aussi d'un problème politique ? Si l'on veut redonner confiance dans les chances de l'Afrique ce sera par une stabilité retrouvée, avec des administrations en bon état de marche, avec une gestion scrupuleuse et un certain nombre de dispositifs, soit anciens, soit nouveaux qu'il conviendra de déterminer au cours des heures de travail que nous aurons cet après midi et demain. Prenons un cas : celui de la zone franc. Je crois que l'on peut considérer que cette zone franc est un facteur de stabilité pour l'Afrique noire. Je crois que les pays qui participent y sont très attachés. Eh bien, la France aussi.

Périodiquement, l'idée d'une dévaluation du franc CFA est relancée par de grandes institutions internationales. On dit que vous y êtes hostiles, moi aussi. Cela ne réglerait aucune de vos difficultés. Je crains que cela ne puisse aboutir qu'à alourdir les charges de vos dettes et à renchérir vos importations. Certains d'entre vous se posent la question de savoir si l'Union économique et monétaire européenne ne modifierait pas la relation du franc CFA avec les autres monnaies de l'Europe. Je vous dis dès maintenant que ce qui vaut pour le franc CFA par rapport au franc vaudra demain par rapport à la monnaie européenne si celle-ci, comme nous l'espérons, voit le jour. Je puis m'en porter garant. Ainsi disposerez-vous d'une vaste zone qui vous apportera

certaines formes de sécurité dans le trouble général qui s'empare de l'Afrique. Vous savez que l'Europe dispose d'un Marché commun et qu'elle est à la recherche d'une monnaie unique. Or la zone-franc a une monnaie mais elle n'a pas de Marché commun. Il y a pour l'instant d'un côté un marché commun sans monnaie et de l'autre une monnaie sans marché commun. Il y a là peut-être une situation dont la contradiction pourrait toucher à l'absurde. Ne devriez-vous pas, Madame et Messieurs, rechercher l'unification de vos marchés et l'harmonisation de règles administratives, juridiques, fiscales et douanières dans des ensembles suffisamment vastes ? Il serait peut-être trop ambitieux de considérer l'ensemble de l'Afrique noire. La réalité historique et géographique devrait aboutir à plusieurs ensembles et ce serait déjà un grand progrès.

En tout cas, nous sommes prêts à vous aider pour mettre en œuvre ce mouvement que je crois indispensable si l'on veut pouvoir disposer de l'instrument politique, géographique, économique qui nous permettra d'avancer dans la lutte contre la crise.

Mais je tiens à dire ceci : de même qu'il existe un cercle vicieux entre la dette et le sous-développement, il existe un autre cercle vicieux entre la crise économique et la crise politique. L'une nourrit l'autre. Voilà pourquoi il convient d'examiner en commun de quelle façon on pourrait procéder pour que sur le plan politique un certain nombre d'institutions et de façons d'être permettent de restaurer la confiance, parfois la confiance entre un peuple et ses dirigeants, le plus souvent entre un Etat et les autres Etats, en tout cas la confiance entre l'Afrique et les pays développés.

Je reprends à mon compte l'observation, à la fois ironique et sévère, de Sa Majesté le Roi du Maroc lorsqu'il évoquait la manière dont la démocratie s'était installée en France. Cela n'a pas été sans mal, ni sans accidents répétés. Elargissant le propos, je reprendrai les termes de l'un des chefs d'Etat avec lequel nous donnions hier soir : l'Europe dont nous sommes, nous Français, avait à la fois le nazisme, le fascisme, le franquisme, le salazarisme et le stalinisme. Excusez du peu... Etait-ce les modèles à

partir desquels vous aviez à bâtir vos Etats, vous qui n'avez disposé, dans la meilleure hypothèse que d'un quart ? Il nous a fallu deux siècles pour tenter de mettre de l'ordre, d'abord dans notre pensée et ensuite dans les faits, avec des rechutes successives ; et nous vous ferions la leçon ? Il nous faut parler de démocratie. C'est un principe universel qui vient d'apparaître aux peuples de l'Europe centrale comme une évidence absolue au point qu'en l'espace de quelques semaines, les régimes, considérés comme les plus forts, ont été bouleversés. Le peuple était dans les rues, sur les places et le pouvoir ancien sentant sa fragilité, cessait toute résistance comme s'il était déjà, et depuis longtemps, vidé de substance et qu'il le savait. Et cette révolution des peuples, la plus importante que l'on eut connue depuis la Révolution française de 1789, va continuer.

Je le disais récemment à propos de l'Union Soviétique cette révolution est partie de là et elle reviendra là. Celui qui la dirige le sait bien, qui conduit avec courage et intelligence une réforme qui, déjà, voit se dresser devant elle toutes les formes d'opposition celles qui s'y refusent, attachées au système ancien et celles qui veulent aller plus vite. Si bien que l'histoire reste encore en jeu. Il faut bien se dire que ce souffle fera le tour de la planète. Désormais on le sait bien : que survienne une glaciation ou un réchauffement sur l'un des deux pôles et voilà que le globe tout entier en ressent les effets. Cette réflexion ne doit pas rester climatique, elle s'applique à la société des hommes !... Enfin, on respire, enfin on espère, parce que la démocratie est un principe universel.

Mais il ne faut pas oublier les différences de structures, de civilisations, de traditions, de mœurs. Il est impossible de proposer un système tout fait. La France n'a pas à dicter je ne sais quelle loi constitutionnelle qui s'imposerait de facto à l'ensemble de peuples qui ont leur propre conscience et leur propre histoire et qui doivent savoir comment se diriger vers le principe universel qu'est la démocratie. Et il n'y a pas trente six chemins

vers la démocratie. Comme le rappelait M. le Président du Sénégal, il faut un Etat, il faut le développement et il faut l'apprentissage des libertés... Comment voulez-vous engendrer la démocratie, un principe de représentation nationale avec la participation de nombreux partis, organiser le choc des idées, les moyens de la presse, tandis que les deux tiers d'un peuple vivraient dans la misère.

Je le répète, la France n'entend pas intervenir dans les affaires intérieures des Etats africains amis. Elle dit son mot, elle entend poursuivre son œuvre d'aide, d'amitié et de solidarité. Elle n'entend pas soumettre à la question, elle n'entend pas abandonner quelque pays d'Afrique que ce soit. Ce plus de liberté, ce ne sont pas simplement les Etats qui peuvent le faire, ce sont les citoyens : il faut donc prendre leur avis et ce ne sont pas simplement les puissances publiques qui peuvent agir, ce sont aussi les organisations non gouvernementales qui souvent connaissent mieux le terrain, qui en épousent les difficultés qui savent comment panser les plaies. Nous ne voulons pas intervenir dans les affaires intérieures. Pour nous, cette forme subtile de colonialisme qui consisterait à faire la leçon en permanence aux Etats africains et à ceux qui les dirigent, c'est une forme de colonialisme aussi perverse que tout autre. Ce serait considérer qu'il y a des peuples supérieurs, qui disposent de la vérité, et d'autres qui n'en seraient pas capables, alors que je connais les efforts de tant de dirigeants qui aiment leur peuple et qui entendent le servir même si ce n'est pas de la même façon que sur les rives de la Seine ou de la Tamise.

Voilà pourquoi il faut procéder à une étude méthodique de tout ce qui touche à la vie économique. Il faut mettre en place des dispositifs douaniers qui empêcheront des évasions de capitaux qui viennent souvent justifier les critiques entendues. De ce point de vue encore, la France, si vous le souhaitez, est prête à vous apporter l'aide humaine et technique, à former des fonctionnaires, à se trouver auprès d'eux. J'ai vu naître la plupart de vos Etats, j'ai connu vos luttes pour en finir avec l'état colonial. Ces luttes

vous opposaient souvent à la France, et seule la sagesse des dirigeants français et africains a évité, en fin de compte, le drame d'une guerre coloniale en Afrique noire.

Il fallait bâtir un Etat, une souveraineté, avec des frontières garanties internationalement, telles que les avaient dessinées les compas et les règles des pays coloniaux, dans les salons dorés des chancelleries occidentales, déchirant les ethnies sans tenir compte de la nature du terrain. Et voilà que ces Etats nouveaux, doivent gérer les anciennes contradictions héritées de l'histoire, doivent bâtir une administration centrale, nommer des fonctionnaires après les avoir formés, gérer des finances publiques, entrer dans le grand circuit international, souvent sans avoir reçu des anciens pays coloniaux la formation nécessaire. Et on aurait à raisonner avec ces Etats, comme on le ferait à l'égard de nations organisées depuis mille ans comme c'est le cas de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne ou du Portugal ! Les mœurs, les traditions aussi respectables que les vôtres, l'histoire et la nature de ces peuples, leur propre culture, leur propre façon de penser, tout cela pourrait se réduire à une équation décidée dans une capitale du nord ?

Vraiment, je fais appel à votre raison, et je pense que nous nous connaissons assez pour savoir que rien ne sera fait entre nous en dehors du respect et de la considération que nous nous devons. S'il y a contestation dans tel Etat particulier, eh bien ! Que les dirigeants de ces pays en débattent avec leurs citoyens. Lorsque je dis démocratie, lorsque je trace un chemin, lorsque je dis que c'est la seule façon de parvenir à un état d'équilibre au moment où apparaît la nécessité d'une plus grande liberté, j'ai naturellement un schéma tout prêt : système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure : voilà le schéma dont nous disposons. Nous en avons discuté plusieurs fois et hier soir encore en particulier. Je sais combien certains défendent scrupuleusement leur peuple et cherchent le progrès y compris dans les institutions. Plusieurs d'entre vous

disaient : "transposer d'un seul coup le parti unique et décider arbitrairement le multipartisme, certains de nos peuples s'y refuseront ou bien en connaîtront tout aussitôt les effets délétères". D'autres disaient : "nous l'avons déjà fait et nous en connaissons les inconvénients". Mais les inconvénients sont quand même moins importants que les avantages de se sentir dans une société civiquement organisée. D'autres disaient : "nous avons commencé, le système n'est pas encore au point, mais nous allons dans ce sens". Je vous écoutais. Et, si je me sentais plus facilement d'accord avec ceux d'entre vous qui définissaient un statut politique proche de celui auquel je suis habitué, je comprenais bien les raisons de ceux qui estimaient que leurs pays ou que leurs peuples n'étaient pas prêts.

Alors qui tranchera ? Je crois qu'on pourra trancher en disant que de toute façon, c'est la direction qu'il faut prendre. Certains ont pris des bottes de sept lieues, soit dans la paix civique soit dans le désordre, mais ils ont fait vite. D'autres marcheront pas à pas. Puis-je me permettre de vous dire que c'est la direction qu'il faut suivre. Je vous parle comme un citoyen du monde à d'autres citoyens du monde : c'est le chemin de la liberté sur lequel vous avancerez en même temps que vous avancerez sur le chemin du développement. On pourrait d'ailleurs inverser la formule : c'est en prenant la route du développement que vous serez engagés sur la route de la démocratie. A vous peuples libres, à vous Etats souverains que je respecte, de choisir votre voie, d'en déterminer les étapes et l'allure. La France continuera d'être votre amie, et si vous le souhaitez, votre soutien, sur le plan international, comme sur le plan intérieur. Vous lui apportez beaucoup. Quand je constate, par exemple, que le flux de capitaux qui va du Sud pauvre vers le Nord riche est plus important que le flux de capitaux qui va du Nord riche au Sud pauvre, je dis qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Le colonialisme n'est pas mort. Ce n'est plus le colonialisme des Etats, c'est le colonialisme des affaires et des circuits parallèles.

Nous parlons entre Etats souverains, égaux en dignité, même si nous ne le sommes pas toujours en moyens. Il existe entre nous des conventions de toutes sortes. Il existe des conventions de caractère militaire. Je répète le principe qui s'impose à la politique française chaque fois qu'une menace extérieure poindra, qui pourrait attenter à votre indépendance, la France sera présente à vos côtés. Elle l'a déjà démontré, plusieurs fois et parfois dans des circonstances très difficiles. Mais notre rôle à nous, pays étranger, fut-il ami, n'est pas d'intervenir dans des conflits intérieurs. Dans ce cas-là, la France en accord avec les dirigeants, veillera à protéger ses concitoyens, ses ressortissants mais elle n'entend pas arbitrer les conflits. C'est ce que je fais dans le cadre de ma responsabilité depuis neuf ans. De la même manière, j'interdirai toujours une pratique qui a existé parfois dans le passé et qui consistait pour la France à tenter d'organiser des changements politiques intérieurs par le complot ou la conjuration. Vous le savez bien, depuis neuf ans, cela ne s'est pas produit et cela ne se produira pas.

**C. Discours de M. Jacques CHIRAC, Président de la République française,
devant les deux chambres réunies du Parlement congolais.**

Brazzaville, Congo, le jeudi 18 juillet 1996

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Président du Sénat,

Mesdames et Messieurs les ministres,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique,

Mesdames et Messieurs,

C'est un privilège que d'être le premier Chef d'Etat invité à s'exprimer devant le Parlement congolais réuni en Congrès, selon les dispositions de votre Constitution. Cet honneur que vous me faites aujourd'hui s'enrichit d'une émotion particulière : celle, chacun me comprendra, de me retrouver à Brazzaville, dans cette capitale où le Général de Gaulle dessina l'avenir. L'avenir de la France quand, le 27 octobre 1940, le Général déclarait incarner la France éternelle, son idéal de liberté et de justice, et en appelait à l'Empire pour lui "refaire une épée". Ainsi Brazzaville fut-elle, dans la tourmente, "le refuge de notre honneur et de notre indépendance". L'avenir de l'Afrique quand, le 30 janvier 1944, le Général de Gaulle donnait sa vision de votre continent, de sa "marche en avant", des "devoirs de la France". Une fois encore, le Général ouvrait un chemin riche, prémonitoire, généreux, et réaliste. 2 "Comme toujours, disait-il, la guerre précipite l'évolution. Parce qu'elle a pour enjeu la condition de l'homme, partout chaque individu lève la tête, regarde au-delà du jour et s'interroge sur son destin. S'il est une puissance que les événements conduisent à s'inspirer de leurs leçons, c'est bien la France qui, par degrés, élève les hommes vers les sommets de dignité et de fraternité où, quelque jour, tous pourront s'unir".

L'émancipation de l'Afrique, son accession à l'indépendance et à la démocratie, son développement, la construction d'une solidarité continentale, il était du devoir de la France de les accompagner. Mais le Général présentait aussi ce qu'il faudrait de temps, de sensibilité, d'intelligence pour y parvenir. "C'est, disait-il, les pieds bien enfoncés dans la terre d'Afrique, concluait-il, que l'on peut en mesurer la personnalité, les intérêts, les aspirations, l'avenir. C'est ainsi que l'on garde le sens de ce qui y est réalisable".

Mesdames et Messieurs, c'est ce même encouragement à la démocratie et au développement, fait de compréhension, de tolérance et de mesure, vertus fondamentalement africaines, ce message aussi de solidarité, de confiance et d'espoir que je suis venu vous apporter au nom de la France. Que ne dit-on pas sur l'Afrique ! Depuis quelques années, un pessimisme complaisant s'affiche, prétexte facile au désengagement des pays riches. On voudrait accuser l'Afrique de tous les maux pour donner du confort à son propre égoïsme. C'est justement ce contre quoi la France se bat aujourd'hui. Finissons-en avec les descriptions apocalyptiques de l'Afrique ! Regardons devant nous, au-delà de l'horizon immédiat. Nous voyons une Afrique pleine de promesses, mais aussi une Afrique qui doit surmonter les graves difficultés qu'elle connaît mais elle le peut. C'est que l'Afrique n'en finit pas de payer son tribut à l'Histoire.

Il est temps que l'Occident et l'Afrique acceptent de regarder ensemble leur passé commun, aussi douloureuses qu'en soient certaines pages. La dignité des uns et des autres passe par la reconnaissance d'une histoire que l'Occident ne doit plus ignorer ni taire, celle de la déportation de millions et de millions d'Africains pendant près de trois siècles et demi. Pour du sucre et du café, des Européens et des Africains ont accepté d'arracher à leurs terres et à leurs familles des hommes libres, contraints à traverser les

océans pour aller travailler jusqu'à la mort dans l'esclavage le plus dégradant. Notre culture et notre histoire convergent pour briser enfin la chape de silence qui étouffe encore la tragédie de la traite négrière. En arrachant ces hommes, les plus jeunes et les plus vigoureux, la traite a amorcé un long processus de sous-développement dont les séquelles ne sont pas encore cicatrisées. Elle a brisé l'esprit d'initiative de paysans, terrorisés par l'éventualité de razzias qui les surprenaient sur le chemin de leurs champs, ou par l'attaque de leurs villages au petit matin. L'artisanat n'a pas pu soutenir le choc de la concurrence des produits européens que les négriers déversaient à pleines cales pour acheter les esclaves. Un lent martyre conduisait inéluctablement ces hommes à accepter la condition de victimes, brisant tout élan créateur.

Mais le mal ne s'est pas arrêté là. En dispersant ses œuvres d'art aux quatre vents des musées et des collections particulières, l'Occident a vidé l'Afrique de ses supports spirituels. Aujourd'hui, l'Occident devrait, non pas réparer, car ni le sang, ni le viol spirituel n'ont de prix, mais construire de nouvelles bases de collaboration et d'entraide où chacun puisse reconnaître et respecter l'identité de l'autre. C'est d'autant plus nécessaire que, plus tard, l'économie de rente, les violences importées, les divisions ethniques, devaient hypothéquer encore l'avenir de l'Afrique, en faussant ou en détruisant les équilibres sociaux, les repères traditionnels, les références ancestrales.

Quand vinrent les indépendances, il fallut parer au plus pressé, construire l'État, bâtir l'unité nationale, se doter d'une idéologie. La période fut rude et des traces en subsistent encore dans bien des pays. L'aspiration des citoyens à la conduite des affaires publiques et au pluralisme, en un mot à la vie démocratique, est la plus récente étape de cette évolution. Mais la réponse à cette attente ne pouvait venir de l'extérieur.

La volonté qui s'est manifestée dans un passé récent, de soumettre l'aide publique internationale à des conditions politiques, a conduit certains pays à se parer d'un masque pour répondre à cette exigence. Il s'en suivit une démocratie de façade, mais sans adhésion de l'esprit et du cœur. Tout cela allait finalement à l'encontre des objectifs poursuivis. Ces échecs nous parlent d'eux mêmes. Ils nous imposent aujourd'hui de repenser, dans un esprit de tolérance et d'humilité, nos liens à l'Afrique.

L'Afrique est un continent libre, riche d'anciennes et puissantes traditions, de fécondes valeurs de civilisation. Moins qu'ailleurs, la démocratie ne s'y exporte, ne s'y plaque, ne s'y décrète. Plus qu'ailleurs, elle doit s'y ressentir, s'acclimater, s'enraciner. Plus que jamais aussi, l'Afrique a besoin de la démocratie, source de stabilité, de confiance, de solidarité. Nous n'avons pas à lui donner de leçon de démocratie. Tout au plus, pouvons-nous lui inspirer, lorsque c'est nécessaire, un désir de démocratie, lui montrer les voies qui s'ouvrent à elle et les progrès qu'entraîne naturellement l'ouverture démocratique. Nous pouvons alors, par notre soutien et nos encouragements, l'accompagner partout où les Africains ont fait eux-mêmes le choix de la démocratie.

Cette démocratie nécessaire, j'ai souhaité vous en parler. Je suis venu vous faire part de ma vision d'une Afrique où s'affirment aujourd'hui une volonté, une espérance, un appel. Le principe démocratique est comme ce feu, qu'évoquait Voltaire, "que l'on prend chez son voisin, que l'on allume chez soi, que l'on communique à d'autres et qui, finalement, appartient à tous". Ainsi, la flamme de la démocratie sera-t-elle passée, dans l'Histoire des hommes, de Grèce en Occident, puis d'Occident en Orient, du nord au sud. S'appuyant sur le même socle de valeurs intangibles -la liberté, la dignité, le respect de l'autre, l'égalité des hommes, le droit qui les garantit-, elle prend ici le visage du parlementarisme, là, celui de la démocratie présidentielle. Ici, c'est le modèle centralisé qui s'impose, là, c'est la structure fédérale.

Le sage Solon, à qui l'on demandait quel est le meilleur système politique, répondait "pour quel pays, pour quel peuple, pour quelle époque ?" Aujourd'hui comme hier, la démocratie, c'est vrai Monsieur le Président, est plurielle. Dans sa diversité, elle appartient à l'humanité tout entière. Aucun peuple, plus qu'un autre, n'en détient la clef. Chacun suit avec elle son propre chemin, fait de chutes, de rechutes et d'espérances. Aucune nation ne peut prétendre avoir jamais atteint à son accomplissement. Mais partout où elle progresse, la démocratie est un facteur de développement et un facteur de paix.

Avec la stabilité, vient la confiance. Celle des Africains eux-mêmes, rassemblés dans un même attachement à leurs institutions, prêts à accomplir ensemble de grandes choses. La confiance, aussi, de la Communauté internationale dont l'aide est indispensable à l'Afrique. Enfin, et l'Histoire l'a montré, il se tisse tout naturellement entre nations démocratiques une solidarité puissante. Celle-ci a joué pleinement entre les nations occidentales aux heures les plus sombres. Elle commence à jouer pour l'Afrique à mesure que vos pays accomplissent leur ouverture démocratique. Mais comprenons bien aussi qu'un pays qui s'exclut du processus de démocratisation, lasse la Communauté internationale. Alors, le risque est grand de voir se tarir l'assistance extérieure.

La démocratie, c'est un état d'esprit, ce sont des comportements, des réflexes. C'est le fruit d'un long apprentissage, celui de l'intérêt général, de la tolérance, de l'acceptation des différences. C'est le seul moyen d'être libre et le remède le plus honnête que l'on puisse opposer aux maux de la société. La démocratie exige le rejet de la solution trop facile, de la loi du plus fort et du recours à la violence. Elle dépasse les divisions et les haines. Elle désarme la peur. La démocratie, c'est un Etat respectueux de chacun, juste, équitable, désintéressé, capable de susciter l'adhésion, de mobiliser les énergies. C'est l'acceptation de règles transparentes et rigoureuses d'administration et de gestion, en

un mot la "bonne gouvernance". Nous en parlerons au Sommet qui nous réunira, en décembre prochain, à Ouagadougou. La démocratie, ce sont enfin des nations solidaires, qui s'épaulent les unes les autres et construisent la paix.

Dans cette marche vers la démocratie, l'Afrique dispose d'atouts qui lui sont propres. Je pense en particulier à cette belle tradition du dialogue et du débat dont votre continent reste si fortement imprégné. Je pense à ce désir profond de "politique consensuelle", appliqué du nord au sud, et qui réconcilie la légitimité et votre sens de la fraternité. Je salue les Africains qui font mentir les vieux clichés : l'Afrique violente, l'Afrique des féodalités et des prébendes, l'Afrique des fractures ethniques. Je les appelle à se rassembler parce que le consensus fait partie du génie africain et parce que telle est leur vocation. Je les invite à faire grandir, dans leur pays et dans leur cœur, cette démocratie vivante, consentie, aux couleurs de l'Afrique. Parce que c'est leur avenir. Parce que l'Afrique a besoin de la démocratie. Parce que le monde a besoin d'une Afrique démocratique.

Déjà, ceux qui connaissent votre continent ressentent ce frémissement qui le parcourt. Par une multitude de signes et d'attitudes, une aspiration profonde à l'Etat de droit se fait jour en Afrique. Une nouvelle culture, qui rejette l'arbitraire, émerge à son rythme, celui des grands mouvements de fond. Ainsi, l'Afrique du Sud, longtemps au ban du continent et de l'humanité tout entière, trouve sa voie et trace son chemin. Les grandes libertés, de pensée, de croyance, d'expression, qui sont la condition même du plein exercice de la citoyenneté, s'installent dans le continent africain. Des cours constitutionnelles, garantes suprêmes d'une vie démocratique authentique, s'imposent par leur sagesse et leur fermeté. Les processus électoraux se généralisent, pas toujours parfaits, certes, mais quelle nation dans le monde pourrait prétendre avoir atteint la perfection dans la démocratie ? L'élection tend désormais à devenir un mode normal de dévolution du pouvoir en Afrique. A l'exemple des premières démocraties

africaines, comme le Sénégal et d'autres, de nombreux pays renouent avec les urnes. Je salue l'alternance dans la sérénité et l'attitude de ceux qui, prenant acte du verdict des urnes, ont su se retirer dans la paix et dans la dignité. Ceux-là ont fait accomplir à leur peuple un pas décisif vers les valeurs républicaines. Je salue les vainqueurs qui ont su garder, ouverte, la porte du dialogue et qui ont su accueillir les perdants. Oui, l'Afrique se trouve, à son tour, engagée dans ce vaste processus de démocratisation que connaissent aujourd'hui de nombreuses parties du monde, désormais libérées des pesanteurs et affrontements idéologiques d'hier.

Nous, Français, devons naturellement aider l'Afrique sur ce chemin difficile. Je crois au dialogue entre les nations et entre les peuples. Je crois aux vertus de l'échange pour faire avancer les principes qui nous tiennent à cœur. Depuis longtemps, la France est présente à vos côtés et maintient dans le continent africain une puissante tradition de coopération scientifique, culturelle, pédagogique et technique. Cet effort, la France entend le soutenir. Elle n'aura de cesse d'appeler, comme elle vient de le faire devant le Groupe des 7 Nations les plus industrialisées du monde à Lyon, les grandes puissances industrielles, qui sont aussi de grandes nations démocratiques, de ne pas baisser les bras, de garder confiance et d'augmenter leur aide à l'Afrique. Parce qu'il y va de l'avenir du monde, parce qu'il y va aussi d'un certain sens de la morale et de notre honneur d'humanistes. J'en appelle aussi à la famille francophone.

Ici, à Brazzaville, nous avons la chance de parler le français, cette langue de la liberté qui dépasse chacun de nos pays. Avec la France, c'est le mouvement francophone tout entier qui doit s'impliquer dans l'édification de la démocratie. Des instruments existent pour cela, que ce soit l'Agence de coopération culturelle et technique et les autres opérateurs, l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française ou l'Association internationale des maires francophones. C'est tout ce réseau qui doit aujourd'hui, solidairement, contribuer à promouvoir, élargir et consolider les valeurs

de la République. Encore une fois, il ne s'agit pas d'imposer un modèle, mais de progresser ensemble, chacun dans sa diversité. Si, dans cette perspective, il est nécessaire de disposer d'éléments nouveaux, je propose qu'un Observatoire de la démocratie soit créé, s'appuyant, par exemple, sur notre grande famille francophone. Outil d'analyse et de proposition, il formerait aussi cadres et dirigeants. Car pour conduire un pays moderne, pour assurer son équilibre et sa stabilité, il faut connaître, il faut respecter les droits de l'Homme autant que les lois de l'économie.

Oui, au-delà des erreurs, des échecs et des drames, j'affirme, devant vous, ma confiance en l'avenir démocratique de votre continent. Oui, une aspiration profonde à la paix, à la liberté, au débat se fait jour ici, en Afrique. Cette aspiration, la France dont c'est la vocation et qui sait que l'avenir de votre continent en dépend, la France la soutient résolument. L'Afrique politique de demain, celle que j'entrevois, c'est une Afrique qui, par son génie, en s'appuyant sur ses expériences, sur son histoire, sur ses valeurs de civilisation, écoutant son aspiration sincère, aura su inventer son propre modèle.

Il faut en finir avec les coups, de force ou d'Etat, les putschs, les juntes, les pronunciamientos et toutes les manifestations de transition violentes. Ces événements d'un autre âge sont, pour chacun de nous, une véritable humiliation. Pour les peuples, ils sont un retour en arrière. Pour le monde, ils sont une déception et l'alibi trop commode du désengagement. L'Afrique de demain, c'est un continent stable qui, avançant à son rythme, lequel s'accélère aujourd'hui, mais avec détermination, sur les chemins de l'Etat de droit, aura su gagner la complète confiance de la Communauté internationale comme de ses peuples. C'est un réseau de nations en paix et solidaires, ayant su développer des coopérations régionales et participant pleinement aux affaires du monde. Cette vision de l'Afrique prend corps actuellement sous nos yeux. Le soutien de la France, son appui sans réserve aux réformes que les Africains ont le

courage et la volonté d'entreprendre, sa voix lorsqu'il faut plaider sur la scène internationale, sont acquis. C'est ce message de fidélité, de confiance, d'affection et d'espoir que je souhaitais vous porter au nom de la France ici à Brazzaville.

D. Déclaration du Sommet de Beijing du Forum sur la Coopération sino-africaine 04/11/2006

Nous, Chefs d'Etat, Chefs de Gouvernement et Chefs de Délégation de la République populaire de Chine et de 48 pays africains, nous sommes réunis à Beijing les 4 et 5 novembre 2006 pour le Sommet du Forum sur la Coopération sino-africaine.

Nous apprécions hautement ce Sommet tenu à l'occasion du 50e anniversaire de l'inauguration des relations diplomatiques entre la République populaire de Chine et les pays africains.

En vue de promouvoir l'amitié, la paix, la coopération et le développement, nous avons passé en revue l'amitié, la solidarité et la coopération sincères entre la Chine et l'Afrique durant le demi-siècle écoulé et eu des discussions fructueuses sur les objectifs communs ainsi que les perspectives de développement de la coopération sino-africaine dans un nouveau contexte.

Conscients du fait que grâce aux efforts conjugués de part et d'autre, le Forum sur la Coopération sino-africaine, créé en 2000, constitue d'ores et déjà une plateforme importante pour le dialogue collectif en même temps qu'un mécanisme efficace pour la coopération pragmatique entre les deux parties, nous avons décidé d'accroître le rôle de ce Forum et avons réaffirmé à cet effet la validité des buts et des objectifs définis dans les documents adoptés par le Forum.

Nous considérons qu'aujourd'hui, le monde connaît des mutations aussi complexes que profondes, que l'interdépendance s'accroît de jour en jour dans la société humaine et que la recherche de la paix, l'intensification du développement et la promotion de la coopération sont devenues le courant de notre époque et les priorités de tous les pays.

Nous déclarons que le développement de nos relations amicales et de notre coopération sont en concordance avec les Cinq Principes de la Coexistence pacifique ainsi qu'avec tous les principes internationaux qui favorisent le multilatéralisme et la démocratie dans les relations internationales. Nous élevons notre voix en faveur du multilatéralisme et de la démocratie dans les relations internationales. Nous soulignons que la diversité du monde doit être respectée et préservée, que tous les pays du monde, grands ou petits, riches ou pauvres, puissants ou faibles, doivent se témoigner mutuellement de l'estime, se traiter d'égal à égal et vivre dans la paix et l'amitié et que les différentes civilisations et les divers modes de développement doivent s'inspirer les uns des autres, progresser en interaction et coexister dans l'harmonie.

Face à un approfondissement toujours plus marqué de la globalisation économique, nous préconisons le renforcement de la coopération Sud-Sud et du dialogue Nord-Sud et appelons l'Organisation mondiale du Commerce à reprendre les négociations du cycle de Doha, pour promouvoir un développement équilibré, coordonné et durable de l'économie mondiale de façon à permettre à tous les pays d'en bénéficier et de réaliser le développement et la prospérité communs.

Nous appelons à une réforme de l'ONU et des autres institutions internationales multilatérales afin de les amener à mieux servir tous les membres de la communauté internationale. Cette réforme doit viser à accroître le rôle de l'ONU, à mettre

pleinement en valeur les fonctions de l'Assemblée générale de celle-ci et à accorder une plus grande attention à la question du développement. Il faut donner la priorité à l'augmentation de la représentation et de la pleine participation des pays africains au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU et dans d'autres institutions des Nations Unies.

Nous estimons que la poursuite ferme par la Chine, le plus grand pays en développement du monde, d'un développement pacifique et les efforts déployés par l'Afrique, le continent regroupant le plus grand nombre de pays en développement, pour sa stabilité, son développement et son renouveau, constituent en soi une contribution de poids à la paix et au développement dans le monde.

Les pays africains sont vivement encouragés par l'essor rapide de l'économie chinoise. Ils adressent leurs félicitations à la Chine et souhaitent qu'elle remporte de plus grands succès dans son édification nationale. Ils réaffirment leur attachement au principe de l'unicité de la Chine et apportent leur soutien à la réunification pacifique de celle-ci.

La Chine apprécie hautement les progrès enregistrés par l'Afrique dans le maintien de la paix régionale, la promotion de la coopération régionale et l'accélération du développement économique et social, salue le rôle actif joué à cet égard par les pays africains, l'Union Africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales, réaffirme son appui aux pays africains dans leurs efforts tendant à gagner en puissance par le resserrement de leurs rangs et à résoudre les problèmes africains de manière indépendante, soutient les organisations régionales et sous-régionales de l'Afrique dans leurs efforts pour promouvoir l'intégration économique et soutient les pays africains dans la mise en œuvre des programmes du NEPAD.

Nous appelons la communauté internationale à encourager et à soutenir les efforts engagés par l'Afrique pour la recherche de la paix et du développement et à apporter une plus grande assistance aux pays africains en matière de règlement pacifique des conflits et de reconstruction post-guerre. Nous exhortons surtout les pays développés à accroître leur aide publique au développement et à honorer leurs engagements sur l'ouverture du marché et l'annulation de dettes. Nous exhortons aussi les organisations internationales concernées à accorder une assistance financière et technique plus importante à l'Afrique afin de renforcer la capacité de celle-ci à réduire la pauvreté et les calamités ainsi qu'à prévenir et à traiter la désertification, et de l'aider à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement définis par les Nations Unies. La question du développement des pays les moins avancés, des pays pauvres très endettés, des petits pays insulaires et des pays sans littoral en Afrique doit retenir une plus grande attention.

La Chine et l'Afrique, liées par une solidarité et une coopération traditionnelles, partageant bonheur et malheur, se sont toujours traitées en toute sincérité. L'amitié sino-africaine, ayant résisté aux épreuves du temps et des aléas internationaux, s'est profondément enracinée dans les esprits et s'est avérée encore plus puissante.

Dans un nouveau contexte, la Chine et l'Afrique, unies par les mêmes objectifs en matière de développement et les intérêts convergents, ont devant elles de vastes perspectives de coopération. En ce nouveau siècle, la Chine et les pays africains auront à resserrer leur amitié traditionnelle et à élargir leur coopération mutuellement avantageuse pour réaliser leur développement partagé et leur prospérité commune.

Nous proclamons solennellement l'établissement entre la Chine et l'Afrique d'un partenariat stratégique de type nouveau, caractérisé par l'égalité et la confiance réciproque sur le plan politique, la coopération gagnant-gagnant sur le plan économique ainsi que les échanges bénéfiques sur le plan culturel et, à cet effet, nous sommes convenus de :

- Multiplier les visites de haut niveau, engager des dialogues stratégiques, accroître la confiance politique réciproque et promouvoir une amitié durable ;

- Approfondir la coopération mutuellement avantageuse, en étendre les champs d'action, encourager et intensifier les échanges commerciaux et les investissements croisés, explorer de nouveaux modes de coopération, donner la priorité à la coopération dans les domaines de l'agriculture, de l'infrastructure, de l'industrie, de la pêche, de l'informatique, de la santé publique et de la formation du personnel, en valorisant, dans l'intérêt des peuples chinois et africains, la complémentarité basée sur leurs atouts respectifs ;

- Intensifier les échanges de vues en matière de gouvernance et de développement pour tirer profit des points forts de chacun dans l'intérêt de tous, progresser ensemble et accroître les capacités d'auto développement des uns et des autres ;

- Renforcer le dialogue entre les différentes cultures, promouvoir les échanges et l'interaction entre les peuples, en particulier entre les jeunes des deux côtés, et intensifier les échanges et la coopération dans les domaines culturel, scientifique, technologique, éducatif, sportif, environnemental, touristique et des affaires des femmes ;

- Renforcer la coopération internationale pour affronter ensemble les menaces sécuritaires mondiales et les défis de la sécurité non-traditionnelle, et défendre les intérêts communs des pays en développement dans l'esprit de la confiance réciproque, du bénéfice mutuel, de l'égalité et de la coordination ;
- Renforcer le Forum sur la Coopération sino-africaine, intensifier le dialogue collectif et accentuer la coordination et la coopération entre le Plan d'Action du Forum d'une part et le NEPAD et les programmes de développement socio-économique des pays africains d'autre part ;
- Traiter de façon appropriée les problèmes et défis susceptibles de surgir dans la coopération, en engageant des consultations amicales et en tenant compte de l'amitié sino-africaine et des intérêts à long terme des deux côtés.

Nous estimons que la mise en place d'un partenariat stratégique de type nouveau, qui représente la volonté unanime de la Chine et de l'Afrique, résulte d'un choix fait par elles en toute indépendance et sert les intérêts communs des deux côtés, aidera à renforcer la solidarité, le soutien et l'assistance mutuels et l'unité des pays en développement et contribuera à une paix durable et à un développement harmonieux dans le monde.

Nous avons, dans l'esprit de cette Déclaration, élaboré et adopté le Plan d'Action de Beijing (2007-2009) du Forum sur la Coopération sino-africaine.

Nous apprécions les efforts et le travail remarquable des Ministres participant à la 3e Conférence ministérielle du Forum sur la Coopération sino-africaine, saluons les résultats du dialogue de haut niveau entre les dirigeants chinois et africains et les représentants du monde des affaires, et exprimons nos félicitations pour le plein succès de ce Sommet.

E. XXe Conférence des ambassadeurs - Intervention du ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius, au cours de la séance plénière «Diplomatie économique»

- Paris, 28 août 2012-

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames, Messieurs,

Je veux remercier les intervenants ainsi que le Secrétaire général, qui ont contribué à faire de ce débat un moment très utile. J'en retiens au moins quatre enseignements.

Le premier, c'est l'urgence du redressement. Chacun le sait, le président de la République et le Premier ministre y ont insisté, et plusieurs d'entre vous l'ont dit : le redressement économique de la France est la priorité nationale. La priorité de toutes celles et ceux qui sont déterminés à ce que notre pays ne sorte pas des radars de la mondialisation.

Le diagnostic est connu. Notre déficit commercial est lourd : 70 milliards d'euros en 2011. La flambée des prix du baril de pétrole ne suffit pas à l'expliquer. Le dernier excédent remonte à 2002.

Il existe bien sûr plusieurs aspects. L'enjeu de la compétitivité du «fabriqué en France» a été évoqué. Il faut l'aborder sans tabou. C'est le sens de la mission confiée par le Premier ministre à Louis Gallois, un «grand patron» dans tous les sens du terme.

Mais notre sujet va au-delà. C'est tout l'appareil public qui doit être tendu vers l'impératif de redressement. Le ministère des Affaires étrangères doit prendre et il prendra sa pleine part de cet effort collectif. Il y aurait quelque paradoxe à ce que le Quai d'Orsay, spécialiste des crises, ne se préoccupe pas de la crise économique. L'administration n'a pas à se substituer aux entreprises, ce n'est pas son rôle ; mais elle peut agir - et elle le doit - pour les soutenir. C'est la raison pour laquelle je souhaite que la diplomatie économique soit pour nous une priorité majeure, votre priorité.

Un deuxième enseignement que je tire de nos échanges : le redressement est autant affaire de croissance qu'enjeu d'influence. La géométrie des puissances mondiales, en recomposition, est marquée par l'affirmation spectaculaire des BRICS (Chine, Brésil, Inde, Russie, Afrique du Sud), désormais porteurs de la moitié de la croissance mondiale, et par le développement de nouveaux émergents. Cette tectonique est largement déterminée par des critères économiques. Le poids de la France dans le monde se mesure notamment à l'aune de son PIB, de sa balance commerciale et budgétaire, de sa capacité à attirer les investissements.

Or sur ces plans-là, rien n'est acquis. Dans la mondialisation, chaque nation est un peu comme la Reine rouge de Lewis Carroll dans Alice au pays des merveilles : il faut courir pour simplement rester à la même place. L'enjeu économique est aussi diplomatique : c'est celui de la place et du rôle de la France dans le monde.

L'ensemble des responsables de notre pays doit y contribuer. C'est pourquoi j'ai demandé à quelques personnalités de stature internationale de bien vouloir apporter leur concours. L'ancien Premier ministre M. Jean-Pierre Raffarin l'avait fait avec succès pour plusieurs dossiers entre la France et l'Algérie : il a bien voulu accepter de poursuivre. Mme Martine Aubry a accepté d'accompagner notre action d'ensemble en Chine. M. Louis Schweitzer, qui a notamment mené à bien l'accord majeur Renault-Nissan, fera de même au Japon. M. Pierre Sellal enfin, le Secrétaire général du Quai d'Orsay, suivra particulièrement les Émirats Arabes Unis. Le concours précieux et bénévole de ces personnalités, qui seront rejointes prochainement par un petit nombre d'autres, devrait aider à notre efficacité internationale sans se confondre évidemment avec le rôle permanent de nos ambassadeurs : qu'elles en soient vivement remerciées.

Troisième enseignement : nous avons beaucoup d'atouts. Je connais depuis longtemps et j'ai rencontré depuis ma prise de fonctions de nombreux responsables économiques, dirigeants de grands groupes, PME, entreprises de taille intermédiaire qui me l'ont confirmé : l'offre française est excellente dans de nombreux domaines, industriels ou de services : aéronautique et spatial, énergies traditionnelles et renouvelables, transports, eau, gestion des réseaux, bâtiment, agroalimentaire, luxe, santé, chimie, tourisme, culture, art de vivre... Cette offre correspond aux besoins des nouveaux territoires en développement.

La plupart des entrepreneurs que j'ai rencontrés marquent leur satisfaction à l'égard de l'appui qu'ils ont pu obtenir de la part de notre réseau diplomatique, pour des soutiens ponctuels ou pour apporter l'éclairage politique indispensable. Avec les autres administrations et acteurs concernés (je pense notamment au ministère de l'Économie et des Finances, du Commerce extérieur, du Redressement productif, à Ubifrance, aux Chambres de commerce, aux conseillers du commerce extérieur, aux diverses organisations représentatives des entreprises et des salariés, à l'Agence française de Développement, à l'Agence française pour les Investissements internationaux...), le Quai agit pour soutenir l'appareil productif national.

Nos instruments d'influence sont aussi, cela a été souligné, des leviers extrêmement utiles : la France déploie le second réseau diplomatique du monde, accorde chaque année près de cent millions d'euros de bourses aux étudiants étrangers, souvent en partenariat avec de grandes entreprises françaises, fournit aux acteurs économiques une veille scientifique approfondie. Le réseau de nos établissements français à l'étranger est reconnu comme un vrai facteur d'attractivité. Nos 490 établissements dans 130 pays sont précieux et je veillerai à ce qu'ils aient les moyens de bien agir. Plus largement, notre diplomatie culturelle et d'influence contribue fortement à l'attractivité de la France. Nous y reviendrons demain.

Oui, nous avons des atouts. Mais les juges de paix que sont notre taux de croissance, celui du chômage, la balance de notre commerce extérieur et de notre budget, sont malheureusement convergents et négatifs. Nous devons donc collectivement faire plus et mieux.

C'est pourquoi nous devons développer le réflexe économique. C'est le quatrième enseignement que je tire des échanges. Notre diplomatie, mobilisée par des préoccupations traditionnelles et par la multiplication des crises, n'a pas toujours pu s'adapter. Notre dispositif de soutien extérieur paraît morcelé, parfois peu lisible et pas toujours efficient.

Les grands contrats sont mieux suivis que le commerce courant et les grandes entreprises mieux que les PME - même si celles-ci vont bénéficier à partir de 2013 de l'action internationale de la Banque publique d'investissement. Les initiatives régionales ne sont pas encore assez coordonnées. La question des liens entre la base territoriale de nos entreprises et leur présence à l'étranger n'est pas toujours suffisamment cernée. L'enjeu des investissements étrangers sur le sol national est parfois sous-estimé. Au plan européen, le principe de réciprocité dans les échanges avec le reste du monde reste peu défendu et appliqué.

Je le dis donc clairement : nous devons agir plus vite et plus fort. J'ai souhaité, dès mon arrivée au Quai d'Orsay, inscrire notre politique étrangère dans la stratégie de redressement du pays qu'a fixée le président de la République. En nous appuyant sur vos contributions dont je salue la qualité, en concertation avec les autres administrations, un plan d'action pour donner à notre diplomatie économique cette nouvelle ambition a été élaboré. Je vous demande votre plein engagement dans sa mise en oeuvre, avec un souci permanent d'efficacité, d'utilité et de réactivité. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation.

Ce plan, quelles en sont les grandes lignes ?

D'abord, le soutien de nos entreprises à l'international, le soutien de la promotion du «fabriqué en France» et de la «destination France» pour les investissements sera désormais une instruction prioritaire et permanente de notre réseau diplomatique. Cela commence à mon niveau et à celui des ministres : pour chacun de nos entretiens, déplacements, une réflexion sera menée en organisant si nécessaire des rencontres préalables avec des représentants des entreprises et en les intégrant plus fréquemment dans les délégations ministérielles.

Dans les postes, je vous demande de prévoir dans chacun de vos plans d'action un volet économique détaillé, quantitatif et qualitatif, définissant des objectifs et une feuille de route précis. Nous en ferons régulièrement le bilan. La stratégie économique de chaque poste comprendra en particulier une partie dédiée aux PME et aux ETI.

Partout où cela est pertinent, l'offre française en matière «d'économie verte» sera valorisée. Notre diplomatie économique doit être aussi une diplomatie écologique. Non seulement parce que notre conception du développement s'appuie sur trois piliers : économique, écologique et social ; mais parce que les entreprises françaises spécialistes du développement durable sont parmi les meilleures du monde et doivent être parmi nos «vaisseaux-amiraux» à l'exportation. Dans ces secteurs, vous vous appuyerez bien sûr aussi sur nos opérateurs, en particulier l'Agence française de Développement dont la qualité environnementale des services et des projets est appelée à devenir l'une des signatures.

Deuxième élément de ce plan d'action : chaque ambassadeur sera désormais clairement positionné à la tête de «l'équipe de France». Vous réunirez autour de vous les services concernés ainsi qu'un Conseil économique constitué de dirigeants d'entreprises, conseillers du commerce extérieur, économistes, chercheurs... afin d'éclairer vos décisions. J'encouragerai le regroupement de nos services de soutien à l'activité économique, partout où ce sera possible. L'avis de l'ambassadeur sera systématiquement sollicité avant la délivrance à Paris de crédits. Les relations avec les collectivités, en particulier les Régions, seront développées.

Certains postes diplomatiques négocient des textes réglementaires et normatifs qui peuvent avoir des implications directes pour les entreprises. Ces dossiers parfois d'apparence technique sont décisifs pour notre compétitivité. Ils doivent être considérés avec le même niveau d'implication que les sujets diplomatiques traditionnels. Certains de nos voisins et amis européens l'ont mieux compris que nous. Je souhaite que ces postes mettent en place des procédures simples qui permettent aux entreprises d'exposer, en amont comme dans le cours des négociations, leurs attentes. Cela se fait déjà pour une part, mais il faut aller plus loin. Les Représentations permanentes, en particulier auprès de l'Union européenne, assureront un dialogue continu notamment lors de la négociation des accords commerciaux.

J'ai écouté attentivement ce que le Vice-président Tajani a dit de la politique industrielle européenne. Comme lui, je suis pro-européen et partisan d'une Europe ouverte ; pas d'une Europe offerte. Est-ce notre intérêt que le taux moyen des droits de douane soit, comme cela est actuellement le cas, de 3,2 % en Europe contre 7,8 % en Asie ? Et que la valeur des marchés publics attribués à des entreprises de pays tiers soit de 312 milliards d'euros en Europe, contre seulement 34 milliards aux États-Unis ? Nos positions dans les discussions européennes devront s'appuyer sur les principes de réciprocité et de juste échange, en nous posant systématiquement la question : «Est-ce

bon pour nos entreprises, est-ce bon pour nos emplois en Europe ?». Tel doit être notre fil conducteur.

Mieux défendre nos intérêts économiques, c'est également développer nos outils d'influence. C'est un troisième grand élément de notre plan d'action.

Plusieurs postes ont développé des programmes de bourses cofinancés, pour la formation des étudiants étrangers. J'en ai signé deux moi-même récemment. Je souhaite que ces partenariats soient étendus en recherchant, partout dans le monde, les meilleurs étudiants. Nous refermer sur nous-mêmes serait, vous le savez mieux que quiconque, une erreur et une faute. Une personne étrangère formée en France peut devenir le meilleur ambassadeur de notre pays.

Nous disposons aussi des services scientifiques à l'étranger, qui mènent une action de veille utile. Vous en déciderez les orientations prioritaires dans chacun des postes, en fonction des réalités locales et en concertation avec les entreprises françaises sur le terrain.

Je l'évoquai au début de mon propos : la France bénéficie du réseau scolaire à l'étranger le plus étendu du monde. 300.000 élèves, +50 % en 20 ans. C'est un atout majeur. Ce réseau, qui ne sera pas touché par les économies budgétaires mises en oeuvre, accompagne l'évolution des communautés françaises à l'étranger et contribue au rayonnement français. Les entreprises seront associées plus étroitement à leur développement, notamment immobilier.

En matière consulaire enfin, il importe que les postes soient parfaitement informés de demandes spécifiques des acteurs économiques, en particulier en matière de visas, afin

que les entreprises et les principaux investisseurs voient leur séjour en France facilité. L'accueil est un facteur clé. Ne sous-estimons pas l'importance de cette politique pour notre attractivité.

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs, Si la diplomatie économique est notre priorité, notre organisation doit la refléter. J'ai décidé de créer au sein du Quai d'Orsay une Direction entièrement dédiée aux entreprises et aux affaires économiques. Elle sera confiée à Jacques Maire, un de vos collègues qui travaille depuis dix ans en entreprise et dont les compétences sont reconnues. Au sein de la Direction générale de la mondialisation, elle sera le point d'entrée des entreprises, concernant leurs intérêts propres mais aussi les sujets liés à la régulation et aux négociations susceptibles d'avoir un impact sur leurs activités. Les autres directions continueront naturellement d'entretenir des relations avec les entreprises dans leurs domaines de compétences, mais en liaison avec cette Direction.

Le «réflexe économique» imprènera non seulement notre organisation interne, mais également la formation initiale et continue de nos diplomates. En début de carrière comme dans le cadre des formations au départ en poste, des modules de formation sur les enjeux économiques et commerciaux seront élaborés. Plusieurs d'entre vous ont fait le choix d'acquérir une expérience professionnelle dans le monde des entreprises. Je salue cette démarche. Les profils disposant d'une compétence économique seront encouragés dans la stratégie de recrutement du Quai d'Orsay. Les «flux» seront organisés et valorisés dans la gestion des carrières. Ces expériences doivent être un plus, un tremplin, pas un frein.

La Communication du Quai d'Orsay devra aussi, c'est le dernier volet de notre plan d'action, mettre l'accent sur la diplomatie économique. Je continuerai à rencontrer de

manière régulière les entrepreneurs. Les clubs qui existent et fonctionnent (club des ambassadeurs, club des entrepreneurs) seront développés tout en diversifiant les sujets abordés.

Pour marquer l'ouverture de cette maison vis-à-vis de notre appareil productif, une journée annuelle «Portes ouvertes aux entreprises» sera organisée. La première aura lieu dès cette année. Des «messages aux entreprises» seront développés dans le cadre des points de presse du ministère et nos outils de communication seront mobilisés en ce sens. Nous ferons en sorte que les entreprises françaises, selon des règles précises, bénéficient de certains éléments d'analyse de nos postes diplomatiques. Là aussi, ne soyons pas plus naïfs que nos compétiteurs. Enfin, le dialogue avec les partenaires économiques et sociaux sera approfondi, afin notamment que ce plan soit mis en oeuvre et adapté si nécessaire.

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames, Messieurs,

Le ministère des Affaires étrangères doit devenir celui des Entreprises. Il l'est déjà partiellement. Il doit l'être pleinement. La situation du pays et de l'Europe l'exige.

N'opposons pas la présence sur notre sol et à l'étranger. Vous êtes parfois amenés à défendre pour de bonnes raisons les intérêts de tel ou tel acteur français à l'étranger sans pouvoir pleinement prendre en compte les conséquences sur notre sol, notamment en termes d'emploi : gardons à l'esprit notre objectif, il s'agit de servir, avec nos entreprises et d'une certaine manière à travers elles, notre pays et notre territoire.

Le redressement économique est notre priorité. Elle impose une mobilisation totale. Avec le sens du service public et de l'intérêt général qui fait votre professionnalisme et votre excellence, je compte sur vous./.

F. Discours prononcé par François Hollande devant l'Assemblée nationale du Sénégal le 12 octobre 2012

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique,

Mesdames et Messieurs,

Je mesure l'honneur que vous me faites en m'invitant à m'exprimer au sein de votre Assemblée. J'y vois un double symbole, celui de la vitalité de votre démocratie et celui de la force du lien qui unit nos deux pays.

J'effectue ici, à Dakar, mon premier déplacement en Afrique depuis l'élection qui m'a porté à la présidence de la République française. Ce choix est celui de l'amitié. Il est aussi et surtout celui de l'avenir.

Note amitié est fondée sur notre histoire. Une histoire belle, cruelle, rebelle. Une histoire qui nous lègue une langue en partage, mais aussi une culture politique en commun.

Je pense en cet instant à Blaise Diagne, et à ses successeurs, qui ont activement participé aux travaux du parlement français après la guerre. Je pense à Léopold Sédar Senghor qui fit partie du comité chargé d'élaborer la Constitution de la Ve République.

L'histoire d'une fraternité, aussi. Celle de combats menés ensemble.

La France se souvient qu'en 1914 et en 1940, elle a pu compter sur le concours de nombreux Sénégalais enrôlés de gré ou de force sous le drapeau tricolore et dont le courage a permis à la France d'être ce qu'elle est aujourd'hui. Par deux fois au cours du siècle dernier, le sang africain a été versé pour la liberté du monde. Nous ne l'oublierons jamais. Cette histoire a aussi sa part d'ombre. Comme toute nation, la France se grandit lorsqu'elle porte un regard lucide sur son passé.

Je serai cet après-midi sur l'île de Gorée pour rendre hommage à la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite, en présence d'élus des outre-mer français dont j'ai souhaité la présence à mes côtés. L'histoire de l'esclavage, nous devons la connaître, l'enseigner et en tirer toutes les leçons, parce que l'exploitation des êtres humains continue de souiller l'idée même d'humanité. Il nous revient de poursuivre le combat contre ceux qui exploitent la misère et la détresse de jeunes filles, d'enfants, de réfugiés, de migrants. À la Maison des esclaves, qui fait face à l'océan Atlantique, je ne m'inclinerai pas seulement devant l'histoire, je m'engagerai pour la défense de la dignité humaine.

La part d'ombre de notre histoire, c'est aussi la répression sanglante qui, en 1944, au camp de Thiaroye provoqua la mort de 35 soldats africains qui s'étaient battus pour la France. J'ai décidé de donner au Sénégal toutes les archives dont la France dispose sur ce drame afin qu'il puisse les exposer au mémorial sur Thiaroye.

Mais la meilleure raison de ma présence ici est que je veux vous parler de l'avenir et d'une valeur universelle que nous défendons ensemble : la démocratie.

Le Sénégal est un exemple pour l'Afrique.

Les trois premiers présidents sénégalais ont su, dans leur diversité, transmettre, tous, le flambeau à leur successeur, permettant à votre pays de réussir des alternances sans déchirement.

Votre Assemblée nationale, devant laquelle je m'exprime, est l'une des seules du continent à avoir exercé la totalité de ses droits, sans interruption, depuis l'indépendance.

Et quand je vois le nombre de femmes, ici, du peuple sénégalais - un nombre qui a doublé par rapport aux dernières élections -, cela m'inspire, au regard de la situation pourtant récemment améliorée en France, une nécessaire modestie...

Voilà ce que nous portons ensemble.

Le respect des droits de l'homme, l'égalité devant la loi, la garantie de l'alternance, les droits des minorités, la liberté religieuse : autant de valeurs universelles ancrées chez vous et qui doivent s'épanouir dans toute l'Afrique.

Je ne suis pas venu en Afrique pour imposer un exemple, ni pour délivrer des leçons de morale. Je considère les Africains comme des partenaires et des amis. L'amitié crée des devoirs : le premier d'entre eux est la sincérité. Nous devons nous parler librement. Nous devons tout nous dire, **sans ingérence, mais avec exigence.**

La démocratie vaut pour elle-même. Mais elle vaut aussi pour ce qu'elle permet. **Il n'y a pas de vrai développement économique ni de vrai progrès social sans pluralisme.**

J'ai une conviction profonde : si l'Afrique, berceau de l'humanité, parvient à faire vivre pleinement la démocratie, partout et pour tous, si elle réussit à surmonter les démons de la division, alors, elle sera le continent où se jouera l'avenir de la planète.

L'Afrique est portée par une dynamique démographique sans précédent : la population au sud du Sahara doublera en l'espace de quarante ans - pour atteindre près de 2 milliards de femmes et d'hommes en 2050. Le nombre d'habitants aura été multiplié par dix en un siècle : c'est un changement sans équivalent dans l'histoire humaine. L'Afrique est la jeunesse du monde.

Elle est aussi une terre d'avenir pour l'économie mondiale. Sa croissance, ces dix dernières années, a été supérieure à celle de beaucoup d'autres régions émergentes. Les besoins d'infrastructure sont énormes. La qualité de son agriculture, ses ressources naturelles, ses richesses minières recèlent des possibilités immenses et encore largement inexploitées. Ses paysans, ses artisans, ses étudiants, ses entrepreneurs, ses savants constituent une ressource humaine exceptionnelle.

Les grands pays émergents se tournent vers vous et investissent massivement. Vous n'avez pas à avoir peur de cet intérêt nouveau, à la condition expresse que vous sachiez, grâce à vos institutions et vos pratiques, guider et orienter cet afflux d'hommes et de capitaux, et écarter les prédateurs.

Votre défi, c'est de renforcer la place de votre continent dans la mondialisation. De lui donner une finalité plus humaine, d'y prendre la place qui doit être la vôtre, d'assumer une nouvelle responsabilité. Aucun enjeu planétaire ne pourra être traité sans l'Afrique. Toutes les réponses essentielles passent déjà par votre continent : l'économie, les matières premières, l'environnement, l'énergie, la gouvernance mondiale. Dans toutes les négociations internationales sur ces sujets, la France - et au-delà l'Union

européenne, et l'Afrique partagent la même vision de l'avenir. Dans ces négociations, vous êtes notre premier partenaire. Nous sommes votre premier allié. Et notre devoir, c'est de vous accompagner dans les domaines d'avenir : l'agroalimentaire, les télécommunications, les services financiers...

C'est vers cette Afrique de demain que je regarde en venant ici au Sénégal.

Le changement viendra d'abord et avant tout des peuples. Les Africains ont pris leur destin en main et ce mouvement ne s'arrêtera pas.

Chaque pays connaît sa propre dynamique et parfois ses rechutes. Chaque pays adapte ses institutions à son histoire ou à ses réalités. Chaque pays est chahuté par des mouvements qui contestent les frontières issues de la colonisation. Mais j'ai confiance, l'Afrique est en marche et les principes sur lesquels elle peut fonder son développement sont ceux que vous portez.

La transparence, vous avez raison de l'exiger de toutes les entreprises qui viennent investir chez vous ou occuper des positions, et notamment dans le secteur minier et forestier.

La bonne gouvernance, car c'est une condition de la stabilité, de la sécurité et de la probité. C'est pourquoi je salue l'initiative du président Sall de lancer une opération de récupération des biens mal acquis. La lutte contre la corruption, les abus financiers et contre l'impunité est l'affaire de tous. Nous devons être intraitables face à ceux qui pourraient se croire autorisés à voler les deniers de leur propre pays ou face à ceux qui viennent chercher des contrats en ne négligeant aucun moyen de pression ou d'influence.

L'égalité, car, si l'Afrique se développe, le nombre de pauvres ne cesse de progresser. Près de la moitié des pays du continent sont en passe d'atteindre les Objectifs du millénaire. Mais trop nombreux sont ceux qui restent au bord du chemin. La question des inégalités est, pour vous comme pour nous, au cœur du message que nos peuples attendent de nous.

Et notamment les femmes, qui, en Afrique, constituent une formidable force de changement et de transformation. Elles sont de plus en plus nombreuses à s'impliquer dans la vie économique et sociale. Elles jouent un rôle majeur auprès de la jeunesse africaine qui représente les deux tiers de la population du continent.

Mais je n'ignore pas les menaces auxquelles vous faites face et les périls que vous affrontez : les crises alimentaires, les changements climatiques, les trafics de toutes sortes, les conflits, les fondamentalistes.

Car nous sommes confrontés au même combat, celui de la dérive identitaire, celui du terrorisme.

Je pense particulièrement au Mali, victime de groupes extrémistes qui font régner la terreur dans le Nord. C'est votre sécurité qui est en jeu, c'est aussi la nôtre, celle de l'Europe qui connaît la valeur inestimable de la paix pour laquelle elle a obtenu aujourd'hui l'illustre récompense du prix Nobel.

Le futur de l'Afrique se bâtira par le renforcement de la capacité des Africains à gérer eux-mêmes les crises africaines.

Les organisations telles que la Cedeao et l'Union africaine se sont imposées dans le traitement des situations de crise en Afrique. C'est encourageant. L'engagement des armées africaines dans le maintien de la paix, au sein des Casques bleus, en est la preuve, je pense au courage des Burundais, Djiboutiens, Éthiopiens, Kényans et Ougandais qui payent un lourd tribut pour libérer la Somalie. Je salue aussi ici les soldats sénégalais engagés dans des opérations de maintien de la paix difficiles, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, en RDC ou au Soudan.

Aujourd'hui, c'est la crise que connaît le nord du Mali, occupé et violenté, qui doit nous fédérer. On en connaît les causes, elles sont multiples. Les pratiques mafieuses de groupes terroristes, les erreurs qui ont marqué la fin de l'intervention en Libye, et notamment le manque de contrôle des armes. Le trafic de drogue qui a corrompu l'économie malienne, mais qui menace aussi, chacun en est conscient, toute l'Afrique d'ouest en est. L'insuffisance du développement économique et social du Sahel, qui a nourri le désespoir. L'absence de mise en œuvre effective des accords passés qui auraient dû conduire à une coexistence harmonieuse de toutes les communautés maliennes.

Mais au-delà de l'analyse de ces causes, nous devons prendre nos responsabilités. Les horreurs actuelles ne peuvent plus se poursuivre. Comment accepter ces mausolées profanés, ces mains coupées, ces femmes violées ? Comment tolérer que des enfants soient enrôlés de force dans des milices, que des terroristes viennent dans cette région pour y semer la terreur ? La France aussi, à travers ses ressortissants dans la région, a été attaquée.

Le Mali a fait appel à la communauté internationale et demande un soutien. Nous devons le lui apporter, avec la Cedeao, avec l'Union africaine, avec l'Union

européenne, avec les Nations unies, car la responsabilité première reviendra aux Africains. La France apportera un appui logistique. Mais à sa place. C'est dans cet esprit que je conçois la résolution de la crise malienne.

Chers amis,

Je veux ici dire ma volonté de renouveler la relation entre la France et l'Afrique.

Le temps de la Françafrique est révolu. Il y a la France et il y a l'Afrique. Il y a le partenariat entre la France et l'Afrique, avec des relations fondées sur le respect, la clarté et la solidarité.

La clarté, c'est la simplicité dans nos rapports d'État à État.

Les émissaires, les intermédiaires et les officines trouvent désormais porte close à la présidence de la République française comme dans les Ministères.

La clarté, c'est dans la constitution du gouvernement d'avoir remplacé le ministère de la Coopération par celui du Développement auprès du Quai d'Orsay, indiquant ma conviction que nous devons affronter ensemble les grands défis de l'humanité, changements climatiques, pandémies et autres crises.

Le respect, c'est la franchise. Elle doit être réciproque. Je ne céderai pas à la tentation de la complaisance, et je n'en attends pas non plus en retour. Nous devons tout nous dire.

Cette sincérité vaut en particulier pour le respect des valeurs fondamentales : la liberté des médias, l'indépendance de la justice, la protection des minorités. Car, sans État de droit, il ne peut y avoir de fonctionnement normal de l'État, ni d'investissement durable

des entreprises, ni de société en paix. Nous devons enfin être particulièrement engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le respect, c'est une définition parfaitement claire de la présence militaire française en Afrique. Celle-ci ne pourra se poursuivre que dans un cadre légal et dans la transparence. Ainsi, l'accord de défense entre la France et le Sénégal a récemment été revu. Il sera rapidement ratifié dans nos deux pays. Il en sera de même partout, et ces accords ne contiendront plus de clauses secrètes. J'irai au bout de cette démarche. Je tire les enseignements des crises que nous avons à affronter : un dispositif ne doit pas être figé, il doit s'adapter, et privilégier la réactivité plutôt qu'une présence statique. C'est dans cet esprit que sera définie la nouvelle politique de défense de la France.

La solidarité, c'est le développement.

L'Afrique subsaharienne est la première priorité de la politique de la France, puisqu'elle concentre plus de la moitié de notre effort budgétaire. Mon pays est particulièrement actif pour défendre les intérêts de l'Afrique dans les institutions multilatérales. Mais le partenariat franco-africain ne se réduit pas à l'action des États. Il associe et associera aussi des entreprises de nombreuses collectivités territoriales françaises, des ONG, des associations de migrants, et tout le tissu vivant de nos sociétés civiles.

La solidarité, c'est l'introduction des financements innovants pour trouver de nouvelles ressources. Au niveau européen, une taxe sur les transactions financières sera bientôt en place avec onze pays. Pour la France, 10 pour cent au moins de son produit ira au développement et à la lutte contre les pandémies qui meurtrissent votre

continent : le paludisme, la tuberculose, le sida. La part de l'aide française allant aux ONG sera par ailleurs doublée.

La solidarité, c'est le co-développement, qui ne peut être réduite à la seule question migratoire. J'entends mettre fin à ce paradoxe absurde, qui fait que la France dans un passé récent a trop souvent fermé la porte à ceux-là mêmes qui voulaient y créer des emplois, y développer les échanges, participer à l'effort de recherche ou de création artistique ! Je souhaite que les procédures administratives soient simplifiées pour les étudiants, dès lors qu'ils sont motivés, talentueux, capables de subvenir à leurs besoins, mais aussi pour les artistes et les créateurs. Votre ministre de la Culture, Youssou N'Dour m'a alerté. J'ai entendu son appel.

La solidarité, c'est, enfin, la consolidation de la zone franc. Que l'on me comprenne bien, les monnaies communes à l'Afrique de l'Ouest et à l'Afrique centrale constituent un véritable atout, notamment en matière d'intégration régionale, et la stabilité monétaire est un avantage économique précieux. Mais je suis convaincu que les pays de la zone franc doivent pouvoir assurer de manière active la gestion de leurs monnaies et mobiliser davantage leurs réserves pour la croissance et l'emploi.

Pour amplifier encore la croissance africaine, je veux aussi établir entre l'Europe et l'Afrique **des relations commerciales plus équitables**. Je considère que la position des pays africains dans la négociation des accords de partenariat économique n'a pas été assez prise en compte. Cette discussion s'est enlisée. Je suis favorable à ce que nous la relançons sur de nouvelles bases, avec des conditions de calendrier et de contenu plus favorables pour les pays africains.

Nous voulons permettre aux États africains de négocier de meilleurs contrats avec les multinationales étrangères, par exemple dans le secteur minier. C'est pourquoi la France mettra en place, avec la Banque mondiale, une facilité financière pour renforcer l'assistance juridique aux pays africains dans la négociation de leurs contrats. Il s'agit de permettre aux pays africains de percevoir un juste prix pour leurs ressources.

Nous soutiendrons donc un renforcement de la réglementation européenne en faveur de la transparence des comptes des entreprises extractives. Une transparence réelle, avec des comptes publiés pays par pays, et projet par projet.

Ici, au Sénégal, ces principes se traduisent par la volonté de la France d'être toujours à vos côtés.

C'est la raison pour laquelle la France a accordé en juillet dernier à votre pays une aide budgétaire exceptionnelle de 130 millions d'euros, répondre aux urgences.

Je sais aussi l'importance que vous accordez à **la jeunesse**. Je partage pleinement cette priorité. Avec le président Sall, nous visiterons, cet après-midi, l'un des trois centres de formation professionnelle que l'Agence française de développement a récemment financés à Dakar. La France soutiendra aussi la construction et la rénovation de collèges publics dans l'académie de Dakar. C'est par l'éducation, de l'école primaire à la formation professionnelle, que les jeunes Africains pourront, à leur tour, imaginer et construire l'Afrique de demain. Ce faisant, nous construisons aussi la Francophonie de demain. Communauté de langue, d'initiatives et de valeurs promises à un grand avenir.

Cet investissement humain devra être complété d'un investissement dans **les infrastructures**, dont l'état actuel constitue un frein au développement durable du continent africain.

Votre croissance est d'abord celle de vos villes. Mais je suis conscient que votre pays a l'ambition, comme beaucoup d'autres, d'assurer un développement inclusif, qui ne laisse pas de côté ses campagnes. Il existe dans le domaine agricole de grandes marges de productivité. Partout en Afrique, et évidemment ici aussi au Sénégal, nous serons avec vous pour réduire la dépendance aux importations de produits alimentaires, afin que les Africains puissent nourrir les Africains.

Mesdames et messieurs, chers amis,

Je remercie le Sénégal pour la chaleur de son accueil. Il me touche et m'encourage à penser que nous avons encore tant à faire ensemble. Pour nos pays et pour l'Afrique.

Une grande histoire commune nous lie. Il nous revient maintenant d'écrire un nouveau récit, celui de notre avenir. C'est "épaule contre épaule", pour reprendre les mots donnés par Senghor à votre hymne national que la France et l'Afrique avanceront ensemble.

Vive le Sénégal.

Vive la France.

Vive l'amitié entre le Sénégal et la France.

Faire rayonner les Cinq Principes de la Coexistence pacifique pour construire un monde meilleur basé sur la coopération et le gagnant-gagnant

G. Discours de M. Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine à la Conférence commémorative du 60e anniversaire de la publication des Cinq Principes de la Coexistence pacifique, 28 juin 2014

Monsieur le Président U Thein Sein,

Monsieur le Vice-Président Mohammad Hamid Ansari,

Mesdames et Messieurs les Chefs de mission diplomatique,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Aujourd'hui, nous sommes réunis ici pour commémorer solennellement le 60e anniversaire de la publication des Cinq Principes de la Coexistence pacifique. Cet événement célébré en commun par la Chine, l'Inde, le Myanmar et la communauté internationale revêt une signification importante pour faire rayonner les Cinq Principes de la Coexistence pacifique, renforcer l'amitié et la coopération entre les différents peuples et promouvoir la paix et le développement dans le monde.

À cette occasion, je tiens à souhaiter, au nom du gouvernement et du peuple chinois ainsi qu'en mon nom personnel, une chaleureuse bienvenue à tous les invités et amis ici présents.

Le Président U Thein Sein et le Vice-Président Mohammad Hamid Ansari viennent de prononcer des discours importants et pleins de chaleur, que j'ai beaucoup appréciés.

Il y a 60 ans, sur fond de décolonisation après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la cause de l'indépendance et de la libération nationales s'est développée vigoureusement en Asie, en Afrique et en Amérique latine, et les pays nouvellement indépendants aspiraient à l'instauration des relations internationales d'égal à égal. En répondant à ce courant historique, la Chine, l'Inde et le Myanmar ont avancé ensemble les Cinq Principes de la Coexistence pacifique – le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la non-agression mutuelle, la non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures, l'égalité et les avantages mutuels, et la coexistence pacifique.

Les 28 et 29 juin 1954, la Chine a publié, respectivement avec l'Inde et le Myanmar, une déclaration commune confirmant que ces Cinq Principes s'appliqueraient aux relations Chine-Inde et Chine-Myanmar, ainsi qu'aux relations que les trois pays entretenaient avec les autres pays asiatiques et avec le reste du monde, ce qui est une initiative majeure dans les annales des relations internationales et une contribution historique à la construction d'un nouveau type de relations internationales justes et raisonnables.

En jetant un regard rétrospectif sur l'histoire, nous avons une pensée profonde pour les dirigeants de l'ancienne génération des trois pays qui ont lancé ensemble les Cinq Principes de la Coexistence pacifique, et nous exprimons notre haute estime pour les personnalités clairvoyantes de différents pays qui ont œuvré depuis de longues années au rayonnement de ces Principes !

Aujourd'hui, nous commémorons ensemble le 60e anniversaire de la publication des Cinq Principes de la Coexistence pacifique. L'occasion nous est ainsi offerte d'avoir des échanges pour mieux faire rayonner ces Principes dans le nouveau contexte, promouvoir l'instauration d'un nouveau type de relations internationales et construire ensemble un monde meilleur basé sur la coopération et le gagnant-gagnant.

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Si les Cinq Principes de la Coexistence pacifique ont vu le jour en Asie, c'est parce qu'ils s'inscrivent dans les pensées traditionnelles des peuples asiatiques en faveur de la paix. La nation chinoise préconise depuis toujours la « primauté de la paix », l'« harmonie dans la différence », la « coexistence pacifique de tous les États » et l'« amour universel et la non-agression ». Les peuples de l'Inde, du Myanmar et d'autres pays asiatiques sont aussi traditionnellement attachés à des valeurs comme la bienveillance, la bonté et la paix. Le grand poète indien Rabindranath Tagore a écrit dans sa poésie : « Vous croyez pouvoir gagner l'amitié par la guerre ? Le printemps s'échappera alors sous vos yeux. » Le peuple du Myanmar a construit la Pagode Kaba Aye, dédiée à la prière pour la paix dans le monde.

Les Cinq Principes de la Coexistence pacifique illustrent parfaitement les buts et principes de la Charte des Nations Unies, et facilitent leur mise en œuvre. Composés de quatre « mutuel » et d'une « coexistence », ces Cinq Principes représentent les nouvelles attentes des pays asiatiques vis-à-vis des relations internationales et incarnent un esprit du droit international qu'est la cohérence des droits, des devoirs et des responsabilités des différents pays.

Dans les années 1950, le vent de l'amitié sino-indienne, guidé par les Cinq Principes de la Coexistence pacifique, soufflait partout sur les vastes territoires des deux pays. Au cours de la visite en Inde du Premier Ministre Zhou Enlai, s'entendaient ici et là des cris de joie « Panchsheel Zindabad » (Vivent les Cinq Principes de la Coexistence pacifique) et « Hindi-Chini Bhai Bhai » (Les peuples indien et chinois sont frères). À la lumière des Cinq Principes de la Coexistence pacifique, la Chine et le Myanmar ont réglé adéquatement leur question frontalière. Le Traité de frontière qu'ils ont signé en 1960 est le premier du genre que la Chine nouvelle a signé avec un pays voisin, et le Traité d'amitié et de non-agression mutuelle signé par les deux pays est le premier traité de paix et d'amitié entre des pays asiatiques.

Au cours des 60 ans écoulés, les Cinq Principes de la Coexistence pacifique non seulement ont germé et pris racine dans les esprits en Chine, en Inde et au Myanmar, mais aussi se sont répandus en Asie et dans le monde. La Chine, l'Inde et le Myanmar ont tous grandement contribué au rayonnement de ces principes. La partie chinoise estime que les pratiques dans les relations internationales démontrent une grande vitalité des Cinq Principes de la Coexistence pacifique. La partie indienne juge que si ces Principes étaient reconnus dans les relations mutuelles de tous les pays, il n'y aurait guère de conflit et certainement pas de guerre. Le Myanmar affirme que les Cinq Principes de la Coexistence pacifique constituent une ligne directrice pertinente pour tout pays.

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Durant les six dernières décennies, malgré les épreuves des aléas internationaux, les Cinq Principes de la Coexistence pacifique, en tant que norme ouverte et inclusive du droit international, ont incarné l'essence des valeurs que sont la souveraineté, la justice, la démocratie et la légalité.

- Les Cinq Principes de la Coexistence pacifique sont déjà devenus une norme fondamentale régissant les relations internationales et un principe fondamental du droit international. Incarnation pertinente de la nature même d'un nouveau type de relations internationales, ces Principes interdépendants se complètent mutuellement et forment un ensemble indivisible. Ils s'appliquent aux relations entre États aux régimes sociaux, aux niveaux de développement et aux tailles différentes. Les dix principes adoptés en 1955 par la Conférence de Bandung représentent une extension et un développement des Cinq Principes de la Coexistence pacifique. Le Mouvement des non-alignés né dans les années 1960 a fait de ces Cinq Principes une ligne directrice. L'Assemblée générale des Nations Unies, dans ses déclarations concernées adoptées en 1970 et en 1974, ont acceptés ces Cinq Principes. Adoptés par un grand nombre d'organisations et d'instruments internationaux dans le monde d'aujourd'hui, les Cinq Principes de la Coexistence pacifique bénéficient d'une adhésion et d'un respect larges dans la communauté internationale.

- Les Cinq Principes de la Coexistence pacifique ont défendu énergiquement les droits et intérêts des nombreux pays en développement. Ces principes, dont la quintessence est l'égalité souveraine de tous les pays du monde et l'opposition au monopole des affaires internationales par un pays quelconque, offre aux pays en développement une puissante arme intellectuelle pour défendre la souveraineté d'État et l'indépendance nationale, ainsi qu'un étendard pour leur coopération solidaire et leur union en vue d'émergence, ce qui a permis d'approfondir leur compréhension et confiance

mutuelles, de renforcer la coopération Sud-Sud et de promouvoir l'amélioration et le développement des relations Nord-Sud.

- Les Cinq Principes de la Coexistence pacifique ont joué un rôle actif dans la promotion de l'instauration d'un ordre politique et économique international plus juste et plus rationnel. En rejetant la loi de la jungle, ces principes ont accru les forces anti-impérialiste et anti-colonialiste et accéléré l'effondrement du système colonial. Sur fond de Guerre Froide et de confrontation Est-Ouest, les soi-disant idées de la « grande famille », de la « politique des blocs » et des « sphères d'influence », loin de permettre une bonne gestion des relations interétatiques, ont créé des conflits et envenimé la situation. Or, les Cinq Principes de la Coexistence pacifique, en contraste saisissant, ont frayé une nouvelle voie au règlement pacifique des questions interétatiques léguées par l'histoire et des différends internationaux.

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Le monde d'aujourd'hui traverse des changements aussi profonds que complexes. Le courant de l'époque, marqué par la paix, le développement, la coopération et le gagnant-gagnant, s'affirme encore davantage. Les états deviennent de plus en plus interdépendants pour former une communauté de destin. Dans le même temps, les injustices et les inégalités dans les relations internationales se posent avec acuité, les défis planétaires se multiplient, les conflits régionaux et les guerres locales se succèdent les uns aux autres. Beaucoup de gens, les enfants notamment, vivent toujours sous les feux de guerre, et dans pas mal de pays en développement, les populations souffrent encore de la faim et de la précarité. Il nous reste donc un long

chemin à parcourir pour préserver la paix mondiale et promouvoir le développement partagé.

Les Cinq Principes de la Coexistence pacifique, s'agissant de leur esprit, sens et rôle dans le nouveau contexte, ne sont ni dépassés ni atténués ni affaiblis. Bien au contraire, ils ont été renouvelés, approfondis et renforcés au fil du temps.

« Tous les bons principes devraient évoluer avec le temps pour rester pertinents. » Le Président U Thein Sein et le Vice-Président Mohammad Hamid Ansari viennent de nous livrer d'excellentes idées et propositions pour poursuivre et faire rayonner les Cinq Principes de la Coexistence pacifique dans le nouveau contexte et promouvoir l'instauration d'un nouveau type de relations internationales et d'un monde meilleur. La Chine, l'Inde et le Myanmar partagent de larges consensus à cet égard. Je voudrais à cette occasion vous présenter quelques-unes de mes réflexions.

Premièrement, s'en tenir à l'égalité souveraine. La souveraineté, symbole fondamental de l'indépendance d'un État, incarne et garantit ses intérêts. La souveraineté et l'intégrité territoriale sont inviolables. Les pays du monde doivent respecter les intérêts vitaux et les préoccupations majeures de part et d'autre. Ces principes sont essentiels, et ils ne doivent en aucun cas être ébranlés ni rejetés.

Tous les pays, grands ou petits, puissants ou faibles, riches ou pauvres, sont membres égaux de la communauté internationale et bénéficient d'un droit de participer, sur un pied d'égalité, aux affaires internationales. Et les affaires d'un pays doivent être gérées par son peuple. Nous devons respecter les systèmes sociaux et les voies de développement choisis en toute indépendance par les différents pays et nous opposer à

la subversion illégale des pouvoirs légitimes d'autres pays pour des intérêts ou raisons égoïstes.

Deuxièmement, s'en tenir à la sécurité commune. La sécurité doit être universelle. Tous les pays du monde ont le droit de participer, sur un pied d'égalité, aux affaires sécuritaires internationales et régionales, ainsi que la responsabilité de préserver la sécurité internationale et régionale. Nous devons préconiser un concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable, respecter et garantir la sécurité de chaque pays. Nous ne pouvons pas nous contenter d'un monde où seulement un ou quelques pays se trouvent en sécurité alors que les autres en insécurité. Il faut surtout éviter que l'on cherche sa sécurité absolue au détriment de celle des autres. Il est nécessaire de renforcer la coopération internationale et régionale pour répondre ensemble aux menaces sécuritaires non traditionnelles toujours plus nombreuses, lutter fermement contre toute forme de terrorisme et éliminer le terreau de ce fléau.

Nous devons travailler pour régler de façon pacifique les divergences et litiges entre États par voie de dialogue et de consultations, accroître la confiance mutuelle, résoudre les différends et promouvoir la sécurité à travers le dialogue, et nous garder du recours arbitraire à la force ou à la menace par la force. L'emploi de la force, loin d'être une démonstration de puissance, illustre par contre le manque de moralité et la faiblesse de conviction. Seule une sécurité fondée sur la justice et la conviction est solide et durable. Il nous faut œuvrer à mettre en place une nouvelle architecture de coopération sécuritaire en Asie-Pacifique basée sur l'ouverture, la transparence et l'égalité et encourager les efforts de tous les pays du monde pour la préservation de la paix et de la sécurité mondiales et régionales.

Troisièmement, s'en tenir au développement partagé. Le ciel, la planète et le monde sont suffisamment grands pour le développement et la prospérité de tous les pays. La situation où certains pays s'enrichissent de plus en plus alors que d'autres souffrent toujours de la pauvreté et du sous-développement ne peut pas durer. Tout comme le bateau s'élève avec la montée des eaux et que le fleuve s'accroît avec les eaux de ses affluents, seul l'épanouissement de chacun permet le développement de tous. Chaque pays doit, tout en cherchant son propre développement, contribuer activement à un développement partagé pour que les fruits du développement profitent davantage et mieux à tous les peuples.

Nous devons travailler ensemble pour préserver et développer une économie internationale ouverte, promouvoir une croissance forte, durable et équilibrée de l'économie mondiale, encourager la libéralisation et la facilitation du commerce et de l'investissement, poursuivre une coopération régionale ouverte, combattre toute forme de protectionnisme et lutter contre toute tentative et tout acte qui visent à esquiver ses malheurs en les faisant retomber sur autrui.

Il est indispensable de promouvoir la coopération Sud-Sud et le dialogue Nord-Sud, de renforcer la capacité d'auto-développement des pays en développement, d'inciter les pays développés à assumer davantage de responsabilités, de réduire l'écart Nord-Sud, de mettre en place un nouveau partenariat international pour le développement plus équitable et plus équilibré et de consolider la base d'un développement économique mondial stable et durable.

Quatrièmement, s'en tenir à la coopération gagnant-gagnant. « La coopération fait la force et le repli sur soi mène à l'impuissance. » La coopération gagnant-gagnant doit constituer un choix politique fondamental de tous les pays du monde dans la gestion

des affaires internationales. Il s'agit d'un principe universel qui s'applique non seulement au secteur économique, mais également aux domaines politique, sécuritaire et culturel.

Tout pays doit associer ses intérêts nationaux à ceux des autres et s'efforcer d'élargir la convergence d'intérêts. Il faut s'entraider en vue d'une prospérité commune au lieu de se mettre des bâtons dans les roues. Il faut adopter un nouveau concept de gagnant-gagnant et de bénéfique pour tous et en finir avec la vieille idée de jeu à somme nulle et avec la logique « le gagnant prend tout » en vue de l'avènement d'un monde harmonieux où tous les pays se développent dans le respect de la diversité, l'inspiration mutuelle et le partage.

Nous sommes appelés à œuvrer ensemble, avec un sens de solidarité et de responsabilité commune, à relever les défis planétaires croissants dont le changement climatique, la sécurité énergétique et de ressources naturelles, la cybersécurité et les grandes catastrophes naturelles, de sorte à préserver la planète, foyer commun de toute l'humanité.

Cinquièmement, s'en tenir à la tolérance et à l'inspiration mutuelle. La diversité culturelle est une caractéristique fondamentale de la société humaine. Le monde d'aujourd'hui compte sept milliards d'habitants, plus de 200 pays et régions, plus de 2 500 ethnies et plus de 5 000 langues. Chaque ethnie ou culture a son originalité et ses spécificités, ce qui fait la diversité, mais non la supériorité.

« Les choses du monde se développent sans rivalité, et les quatre saisons alternent sans contradiction. » Nous devons respecter la diversité culturelle, promouvoir les échanges

et dialogue interculturels, favoriser la coexistence pacifique et le développement harmonieux des différentes civilisations, et rejeter l'égoïsme et toute tentative d'abaisser une autre culture ou nation. Comme nous l'enseigne l'histoire de l'humanité, toute idée sur l'uniformisation culturelle du monde n'est qu'une illusion irréaliste.

Chacun a ses atouts et ses faiblesses. Les divers pays et nations doivent promouvoir les échanges et l'inspiration mutuelle, se compléter et s'enrichir mutuellement avec la quintessence de leurs cultures, de manière à réaliser ensemble un tableau magnifique de la civilisation humaine.

Sixièmement, s'en tenir à l'équité et à la justice. « Lorsque la grande voie de la vertu était fréquentée, toute chose sous le ciel était un bien commun. » L'équité et la justice sont de nobles objectifs poursuivis par tous les peuples du monde dans les relations internationales. Mais elles sont loin d'être réalisées aujourd'hui.

Nous devons promouvoir ensemble la démocratisation des relations internationales. Le destin du monde doit être dans les mains de tous les peuples du monde et les affaires mondiales, concertées et gérées ensemble par les gouvernements et les peuples de tous les pays. L'idée de monopoliser les affaires internationales est anachronique et les tentatives dans ce sens sont vouées à l'échec.

Nous devons promouvoir ensemble la légalité dans les relations internationales. Il faut faire respecter le droit international et les principes fondamentaux régissant les relations internationales universellement reconnus et mettre les règles largement applicables au service de la justice, de la paix et du développement. « La loi, c'est un principe directeur à respecter par tous. » Dans la communauté internationale, la loi est

à respecter par tous. Aucune loi n'est applicable qu'aux autres et non à soi-même ou valable que pour soi-même et pas pour les autres. Le « deux poids, deux mesures » n'a pas sa place dans l'application de la loi. Tous les pays doivent préserver ensemble l'autorité et la rigueur du droit international et de l'ordre international, se conformer à la loi dans l'exercice de leurs droits, rejeter toute distorsion du droit international et toute tentative de porter atteinte aux intérêts légitimes d'autres pays, à la paix et à la stabilité sous prétexte de l' « état de droit ».

Nous devons promouvoir ensemble la rationalisation des relations internationales. Il faut faire progresser la réforme du système de gouvernance mondiale pour l'adapter aux nouveaux changements dans les rapports de force internationaux, répondre aux préoccupations et revendications des différentes parties, et mieux préserver les droits et intérêts légitimes des nombreux pays en développement.

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

La Chine préconise activement et applique fermement les Cinq Principes de la Coexistence pacifique. Inscrits dans la Constitution de la Chine, ces principes constituent la pierre angulaire de sa politique étrangère. La Chine est un acteur, constructeur et contributeur du système international contemporain.

- La Chine poursuivra résolument la voie du développement pacifique. Il s'agit là d'un choix stratégique fait par la Chine suivant la tendance de développement de notre époque et en fonction de ses intérêts fondamentaux. « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse », tel est un concept préconisé par les Chinois.

La Chine n'adhère pas à l'idée selon laquelle la puissance mène inévitablement à l'hégémonie. Ni l'hégémonisme ni le bellicisme ne coulent dans les veines des Chinois. La poursuite indéfectible par la Chine de la voie du développement pacifique profitera non seulement à elle-même, mais aussi à l'Asie et au monde. Aucune force ne peut ébranler notre conviction dans le développement pacifique. La Chine défend avec détermination sa souveraineté, sa sécurité et ses intérêts de développement et soutient en même temps les efforts des autres pays pour défendre les leurs, surtout ceux des pays en développement. Fidèle au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, la Chine n'imposera jamais sa propre volonté à autrui, ni ne prétendra jamais à l'hégémonie quelque puissante qu'elle soit. Nous espérons sincèrement que les autres pays suivront aussi la voie du développement pacifique et travailleront ensemble pour avancer à pas assurés sur cette voie.

- La Chine développera avec détermination une coopération d'amitié avec tous les pays du monde sur la base des Cinq Principes de la Coexistence pacifique. « La confiance mutuelle rassemble les pays voisins et la bonne volonté rapproche les pays éloignés. » La Chine veille à approfondir la coopération mutuellement avantageuse avec ses voisins conformément au principe de l'amitié, de la sincérité, du bénéfice mutuel et de l'inclusivité pour qu'ils puissent bénéficier davantage des progrès de la Chine. Elle continuera à fonder la politique extérieure sur ses relations avec les pays en développement et à s'en tenir à la juste conception de la justice et des intérêts pour être toujours ami fiable et partenaire sincère des autres pays en développement. Accordant une haute importance à la place et au rôle des grands pays, la Chine s'efforce de développer avec eux des relations de coopération dans tous les domaines. Nous travaillons activement à développer avec les États-Unis un nouveau modèle de relations entre grands pays, à promouvoir avec la Russie un partenariat global de coordination stratégique et à construire avec l'UE un partenariat pour la paix, la croissance, la réforme et la civilisation, en vue de préserver ensemble la paix mondiale et d'assurer un développement partagé.

- La Chine appliquera inébranlablement la stratégie d'ouverture mutuellement bénéfique. La Chine est en train de mettre en œuvre des initiatives de coopération majeures comme la Ceinture économique de la Route de la Soie, la Route de la Soie maritime du 21^e siècle, le Corridor économique Bangladesh-Chine-Inde-Myanmar et la communauté de destin Chine-ASEAN, et elle saisira les opportunités ainsi offertes pour promouvoir sur tous les plans une nouvelle vague d'ouverture sur l'extérieur, développer un système économique ouvert et créer de nouvelles possibilités et perspectives pour le développement de l'Asie et du monde.

Actuellement, le peuple chinois avance vers la construction d'une société de moyenne aisance sur tous les plans et la réalisation du rêve chinois du grand renouveau national. Le rêve chinois étant étroitement lié aux beaux rêves des autres peuples du monde, le peuple chinois entend travailler avec eux pour s'accorder mutuellement soutien et assistance dans la réalisation de leurs propres rêves, et la Chine souhaite progresser et prospérer ensemble avec les autres pays, notamment les pays voisins.

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Pour rendre hommage à ceux qui ont travaillé à la poursuite et au rayonnement des Cinq Principes de la Coexistence pacifique, et encourager un plus grand nombre de personnes et de groupements à suivre leur exemple, je voudrais ici annoncer la décision du gouvernement chinois de créer le « Prix de l'Amitié des Cinq Principes de la Coexistence pacifique » et la « Bourse d'excellence des Cinq Principes de la Coexistence pacifique ».

« Une longue marche commence par le premier pas », le dit un adage chinois. Un proverbe indien enseigne : « Les gouttes d'eau rassemblées font les ruisseaux et les épis de riz font les gerbes. » Et on dit souvent au Myanmar : « Il faut avoir la tête dans les étoiles mais les pieds sur terre. » La Chine continuera à jouer un rôle moteur dans le rayonnement des Cinq Principes de la Coexistence pacifique, et à conjuguer les efforts avec l'Inde, le Myanmar et le reste de la communauté internationale pour contribuer à l'avènement d'un monde harmonieux de paix durable et de prospérité commune !

Je vous remercie.

Annexe 2 Vue d'ensemble de l'Afrique subsaharienne



Les Etats de l'Afrique subsaharienne sont représentés dans cette carte par la couleur rouge. L'Afrique subsaharienne est comprise comme l'ensemble des pays africains à

l'exception de l'Afrique du nord (Algérie, Maroc, Tunisie, Libye et Egypte) soit 48 des 53 pays du continent africain. A souligner que l'étude portant sur la période 1990-2010 (même si cette limitation temporelle n'est pas rigide) n'a pas pris en considération l'Etat du sud Soudan fondé le 9 juillet 2011.

L'Afrique subsaharienne est la partie du continent voire du monde la plus pauvre. La preuve, la quasi-totalité des pays les plus pauvres du monde sont de l'Afrique noire (voir classement FMI des 25 pays les plus pauvres du monde 2015).

Sur le plan politique, l'Afrique subsaharienne reste caractérisée, depuis les indépendances, par de violents troubles sociaux et politiques. Les tentatives d'ouverture démocratique telle que la tenue des conférences nationales n'ont pas réussi à profondément modifier cette réputation peu reluisante.

La recrudescence de l'instabilité sociopolitique vaut au continent le record mondial des coups d'Etat dans les années 1970 détrônant ainsi l'Amérique latine. L'Afrique francophone subsaharienne demeure de loin la partie la plus instable de l'histoire postcoloniale du continent avec au menu des conflits armés, des crises politiques majeures, des coups d'Etat, etc.

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE DE LA BIBLIOGRAPHIE :

I.	OUVRAGES GENERAUX	46059
II.	OUVRAGES SEPECIALISES	46666
III.	TRAVAUX UNIVERSITAIRES	47373
IV.	ARTICLES	47474
V.	DISCOURS ET INTERVIEWS	49090
VI.	MEDIA ET SITES INTERNET	49393

I. OUVRAGES GENERAUX

-A-

ARON Raymond, *Penser la liberté, penser la démocratie*, nouvelle édition, Paris, Gallimard, 2005, 1820 pages.

ARON Raymond, *Paix et guerre entre les Nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1984, 794 pages.

-B-

BADIE Bertrand, *La diplomatie des droits de l'homme*, Paris, Fayard, 2002, 380 pages.

BADIE Bertrand, *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992, 334 pages.

BADIE Bertrand, *La diplomatie des droits de l'homme. Entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard, 2002, 328 pages.

BADIE Bertrand, **BIRNBAUM Pierre**, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset, 1979, 251 pages.

BALANDIER Georges, *Sens et puissance*, Paris, PUF, 2004, 334 pages.

BANEGAS Richard, *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003, 494 pages.

BAYART Jean-François, *La greffe de l'Etat*, Paris, Karthala, Coll. « Hommes et sociétés », 1996, 408 pages.

BURDEAU Georges, *Traité de science politique, Tome III, La Dynamique politique. La Dialectique de l'ordre et du mouvement*, Paris, LGDJ, 1981, 375 pages.

BURDEAU Georges et BURDEAU Georges, *Traité de science politique, tome II, « L'Etat »*, Paris, LGDJ, 3ème édition, 1980, 733 pages.

BURDEAU Georges, *Traité de science politique, tome IV, « Le statut du pouvoir dans l'Etat »*, LGDJ, Paris, 3ème édition, 1984, 648 pages.

-C-

CHEVALLIER Jacques, *L'Etat de droit*, Paris, Montchrestien, 1992, 160 pages.

-D-

DEBBASCH Charles, BOURDON Jacques, PONTIER Jean-Marie et RICCI Jean-Claude, *Lexique de politique*, 7e édition, Paris, Dalloz, 2001, 453 pages.

DENIAU Jean François, *Démocratie*, Paris, Gallimard, 1997 (document audiovisuel).

DEVIN Guillaume, *Sociologie des relations internationales*, Editions La Découverte & Syros, rue Abel-Hovelacque 75013 Paris, 2002, 121 pages.

DUVERGER Maurice, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1973, 476 pages.

DUVERGER Maurice, *Méthodes de la Science politique*, Paris, PUF, 1961, 503 pages.

DURKHEIM Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, 10^{ème} Ed., Paris, PUF, 2004, 132 pages.

-F-

FUKUYAMA Francis, *La fin de l'Histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992, 452 pages.

-G-

GANDOLFI Alain, *La perestroïka et le tiers-monde 1985-1991*, Paris, PUF, 1992, 227 pages.

GAYE Adama, *Demain, la nouvelle Afrique*, Paris, L'Harmattan !, 2016, 228 p.

GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, 11^{ème} édition, Paris, Dalloz, 2001, 1019 pages.

GRAWITZ Madeleine, *Lexique des Sciences sociales*, 6^{ème} édition, Paris, Dalloz, 1997, 402 pages.

GUILLIEN Raymond, VINCENT Jean, *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 2003, 619 pages.

-H-

HAMON Léo (Dir.), *Mort des dictatures ?*, Paris, Economica, 1982, 326 pages.

HERMET Guy, *Les désenchantements de la liberté. La sortie des dictatures dans les années 1990*, Paris, Fayard, 1993, 335 pages.

HERMET Guy, *Le passage à la démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, 128 pages.

HERMET Guy, *La démocratie*, Paris, Flammarion, 1997, 127 pages.

HERMET Guy, Badie Bertrand, BIRNBAUM Pierre et BRAUD Philippe, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques 7^{ème} édition*, Armand Colin, Paris, 2010, 384 pages.

HUGON Philippe, *Géopolitique de l'Afrique*, 3^{ème} édition, Ed. Armand Colin, 2013, 128 p.

HUNTINGTON Samuel, *Troisième vague: les démocratisations de la fin du XX^e siècle*, Paris, Nouveaux Horizons, 1996, 339 pages.

HUNTINGTON Samuel, *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 2001, 400 pages.

-J-

JAFFRELOT Christophe (Dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000, 638 pages.

-K-

KEZA Jean-Placide, *Valeurs culturelles et échec de l'aide au développement*, Paris, L'Harmattan, 2005, 303 pages.

KOURGANOFF Vladimir, *La recherche scientifique*, 2^{ème} édition, Paris, P.U.F, col. « que sais-je », 1961, 128 pages.

-L-

LAVROFF Dimitri Georges, *Histoire des idées politiques depuis le 19^{ème} siècle*, 9^{ème} édition, Paris, Editions Dalloz, 2007, 206 pages.

LINIGER-GOUMAZ Max, *La Démocrature : Dictature Camouflée, Démocratie Truquée*, Paris, L'Harmattan, 1992, 364 pages.

LOCHAK Danièle, *Les droits de l'homme*, Editions La Découverte, Paris, 2005, 127 pages.

-M-

MACHIAVEL Nicolas, *Le Prince*, Paris, Flammarion, 1991, 282 pages.

MANIN Bernard, *Principe du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, 274 pages.

MASSOT Jean, *Chef de L'Etat, Chef du Gouvernement. Dyarchie et hiérarchie*, Paris, Documentation française, 2008, 223 pages.

MERTON Robert King, *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, 1997, 384 pages.

MONGA Célestin, *Anthropologie de la colère : Société civile et démocratisation en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1994, 168 pages.

MONTESQUIEU Charles-Louis de Secondât, *De l'esprit des lois*, Livre XI, tome 1, Paris, Ed. Garnier, 1973, 566 pages.

MONTESQUIEU Charles-Louis de Secondât, *De l'esprit des lois*, Livre XI, tome 1, Paris, Ed. Garnier, 1973, 753 pages.

-N-

NAY Olivier, *Lexique de Science politique. Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 2008, 576 pages.

NAY Olivier, MICHEL Johann et ROGER Antoine, *Dictionnaire de la pensée politique. Idées, doctrines et philosophes*, 7^{ème} édition Paris, Armand Colin, 2005, 228 pages.

-P-

PACTET Pierre, *Institutions politiques, Droit constitutionnel*, 22e édition, Paris, Armand Colin, 2003, 596 pages.

PLASSERAUD Yves, *Les nouvelles démocraties d'Europe centrale. Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie, Bulgarie, Roumanie*, Paris, Montchrestien, 1991, 158 pages.

PING Jean ; *Eclipse sur l'Afrique, Fallait-il tuer Kadhafi*, Michalon Editeur, Paris, 2014, 217 p.

-R-

Revue Universelle des Droits de l'Homme, Volume 1, 1989, 524 pages.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Œuvres Politiques, Du contrat social, Livre II*, Paris, Ed. J. Roussel, Bordas, 1989, 508 pages.

-S-

SINDJOUN Luc, *La sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002, 243 pages.

STRAUSS Claude Lewis, *Race et histoire*, Paris, Unesco, 1952, 85 pages.

-R-

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Œuvres Politiques, Du contrat social, Livre II*, Paris, Ed. J. Roussel, Bordas, 1989, 698 pages.

-S-

SMITH Stephen, *La ruée vers l'Europe: La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent*, Paris, Grasset, 2018, 272 p.

SMITH Stephen et GLASSER Antoine, *Comment la France a perdu l'Afrique*, Paris, Calmann – Levy, 2005, 278 pages.

-T-

TOCQUEVILLE Alexis (de), *L'Ancien régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1985, 384 pages.

TOCQUEVILLE Alexis (de), *De la démocratie en Amérique*, Tome. I, Paris, Flammarion, 1999, 569 pages.

TOCQUEVILLE Alexis (de), *De la démocratie en Amérique*, Vol. II, Paris, Flammarion, 1993, 414 pages.

TOURAINÉ Alain, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, 1994, 297 pages.

TOUVET Laurent et DOUBLET Yves – Marie, *Droit des élections*, Paris, Economica, 2007, 595 pages.

-V-

VIRLLY Michel, *La pensée juridique*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1960, 225 pages.

-W-

WEBER Max, *Le Savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1963, 186 pages.

II. OUVRAGES SEPECIALISES

-A-

ADAMON Afise, *Le Renouveau démocratique au Bénin, la Conférence nationale des forces vives et la période de transition*, Paris, Harmattan, 1995, 223 pages.

ADJOVI Emmanuel, *Une élection libre en Afrique, La présidentielle du Bénin (1996)*, Paris, Karthala, 1998, 180 pages.

AGBOYIBO Yawovi, *Combat pour un Togo démocratique. Une méthode politique*, Paris, Karthala, 1999, 213 pages.

AIVO Frédéric Joël, *Le président de la République en Afrique noire francophone. Genèse, mutations et avenir de la fonction*, Paris, L'Harmattan, 2007, 644 pages.

AKINDES Francis, *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Dakar, Ed. CODESRIA, 1995, 246 pages.

AURACHER Tim, *Le Gabon, une démocratie bloquée ? Reculs et avancées d'une décennie de lutte*, Paris, L'Harmattan, 2001, 114 pages.

-B-

BANGUI Thierry, *La Chine, un nouveau partenaire de développement de l'Afrique, Vers la fin des privilèges européens sur le continent noir ?*, Paris, L'Harmattan, 2009, 294 pages.

BAYART Jean-François, *La politique africaine de François Mitterrand*, Paris, Karthala, 1984, 149 pages.

BAYART Jean-François, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, 2e éd., Paris, Fayard, 2006, 514 pages.

BOISBOUVIER Christophe, *Hollande l'Africain*, Editions La Découverte, Paris, 2015, 210 p.

BOKILO Julien, *La Chine en Afrique, La Chine en concurrence avec les anciens partenaires de l'Afrique et les pays Brics*, Paris, L'Harmattan, 2011, 94 pages.

BONGO Omar, *Blanc comme nègre*, Paris, Grasset, 2001, 320 p.

BOURGI Albert et CASTERAN Christian, *Le printemps de l'Afrique*, Paris, Hachette,

1991, 186 pages.

BOURMAUD Daniel, *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997, 160 pages.

-C-

CABANIS André et MARTIN Michel Louis, *Les Constitutions d'Afrique francophone. Evolutions récentes*, Paris, Karthala, 1999, 187 pages.

CISSE Lamine, *Carnets secrets de l'alternance. Un soldat au cœur de la démocratie*, Paris, Ed. GIDDEP, 2001, 208 pages.

Congés Pour la Démocratie et le Progrès, Ouagadougou, *L'Afrique face à la mondialisation, perspective pour une nouvelle coopération nord-sud et franco-africaine en particulier : 3^e forum franco-africain* (Ouagadougou, 25-26 Octobre 1997), 201 pages.

COULIBALY Abdou Latif, *Wade, un opposant au pouvoir. L'alternance piégée*, Dakar, Ed. Sentinelles, 2003, 300 pages.

-D-

DALLOZ Jean-Pascal et QUANTIN Patrick (Dir.), *Les transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997, 313 pages.

DIAGNE Malick, *Sénégal. Chronique d'une alternance*, Saint-Louis, Ed. Xamal, 2000, 102 pages.

DIAKITE Tidiane, *L'Afrique Malade d'elle-même*, Paris, Editions Kathala, 1996, 162 pages.

DIOP EL Hadji Omar, *Partis politiques et processus de transition démocratique en Afrique noire*, Paris, Ed. Publibook, 2006. 755 pages.

DISSOU Machioudi, *Le Bénin à l'épreuve démocratique. Leçons des élections de 1991 à 2001*, Paris, L'Harmattan, 2002, 164 pages.

DUMONT René, *L'Afrique noire est mal partie*, Le Seuil, Paris, 1962, 286 pages.

-E-

EBOUSSI BOULAGA Fabien, *Les conférences nationales en Afrique noire, une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 2009, 240 pages.

ELLIS Stephen (Dir.), *L'Afrique maintenant*, Paris, Karthala, 1995, 488 pages.

ETOUGHE Dominique et NGADI Benjamin, *Refonder l'Etat au Gabon. Contribution au débat*, Paris, L'Harmattan, 2003, 151 pages.

EYANCHAMA Cruz-Melchier, *Développement et droits de l'homme en Afrique*, Paris, Ed. Publisud, 1991, 438 pages.

FALL Ibrahima, *Sous-développement et démocratie multipartisane. L'expérience sénégalaise*, Dakar – Abidjan, NEA, 1977, 106 pages.

FALL Ismaïla Madior, *Le pouvoir exécutif dans le constitutionnalisme des Etats d'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2008, 310 pages.

FALL Ismaïla Madior, *Les révisions constitutionnelles au Sénégal, révisions consolidantes et révisions déconsolidantes de la démocratie sénégalaise*, CREDILA, 2011, 218 pages.

-G-

GABA Laurent, *L'Etat de droit, la démocratie et le développement économique en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2000, 399 pages.

GAUDUSSON Jean du Bois (de), CONAC Gérard et DESOUCHES Christine, *Les constitutions africaines*, Tome 2, Bruxelles Paris, Bruylant, La Documentation française, 1998, 458 pages.

GAYE Adama, *Chine-Afrique : Le dragon et l'Autriche*, Paris, L'Harmattan, 2006, 294 pages.

Glaser Antoine, *AfricaFrance : Quand les dirigeants africains deviennent les maîtres du jeu*, Paris, Fayard, 2014, 232 pages.

Glaser Antoine et SMITH Stephen, *Comment la France a perdu l'Afrique*, Paris, Calmann-Lévy, 2005, 278 pages.

GLASER Antoine et SMITH Stephen, *Sarko en Afrique*, Plon, Paris, 2008, 216 pages.

GONIDEC Pierre-François, *Relations internationales africaines*, LGDJ-EJA, rue Pierre et Marie Curie 75005 Paris, 1996, 208 pages.

-H-

HOFNUNG Thomas, *La crise en Côte-d'Ivoire. Dix clés pour comprendre*, Paris, Ed. La Découverte, 2011, 140 pages.

HOUNGBEDJI Adrien, *Il n'ya de richesse que d'hommes*, Paris, Ed. Archipel, 2005, 240 pages.

HOUNGNIPKO Mathurin, *L'illusion démocratique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2004, 256 pages.

HUGON Philippe, *Géopolitique de l'Afrique*, 2e éd., Paris, Ed. SEDES, 2009, 240 pages.

-I-

Institut Africain pour la Démocratie, *Bonne gouvernance et développement en Afrique*, Dakar Sénégal, Editions « Démocraties Africaines », 1997, 373 pages.

Institut des Droits de l'Homme et de la Paix, Dakar, *Les Droits de l'Homme en Afrique*, Dakar, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Juillet 1991, 240 pages.

-K-

KANTE Babacar et PIETERMAAT-KROS Merlies E. (Dir.), *Vers la renaissance du constitutionnalisme en Afrique*, Dakar, Gorée Institute, 1998.

KI-ZERBO Joseph, *Histoire de l'Afrique noire*, Paris, éd. Hatier, 1972, 702 pages.

KUENGIENDA Martin, *Quelle démocratie pour l'Afrique ? Pouvoir, éthique et gouvernance*, Paris, L'Harmattan, 2007, 292 pages.

-L-

LALOUPO Francis, *France-Afrique la rupture, maintenant ?*, Paris, Editions Acoria, 2013, 264 pages.

-M-

MANA Kä, *L'Afrique va-t-elle mourir ? Essai d'éthique politique*, Paris, Karthala, 1993, 218 pages.

MBAYE Kéba, *Les Droits de l'Homme en Afrique*, Paris (2ème éd), Editions A. Pedone, 1992, 312 pages.

-N-

NAUDE Gabriel, *Considérations politiques sur les coups d'Etat*, Edition Louis Marin, Paris, Les Editions de Paris, 1988.

NGBANDA NZAMBO – KO- ATUMBA Honoré, *Afrique : Démocratie piégée*, Condé-sur-Noireau, Ed. Equilibres Aujourd'hui, 1994, 187 pages.

NGOUPANDE Jean-Paul, *L'Afrique sans la France*, Paris, Albin Michel, 2002, 393 pages.

NGUYEN Eric, *Les relations Chine-Afrique*, Paris, Studyrama, 2009, 144 pages.

NOUDJENOUME Philippe, *La démocratie au Bénin, 1988-1993 : Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 1999, 393 pages.

-O-

ONANA ONANA, *Les Afriques postcolonies et leurs gouvernements*, Paris, L'Harmattan, 2007, 128 pages.

-P-

PABANEL Jean-Pierre, *Les coups d'Etat militaires en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1984, 189 pages.

-R-

RAY Olivier et SEVERINO Jean-Michel, *Le Temps de l'Afrique*, Odile Jacob, 2010, 346 pages.

RAYNAL Jean Jacques, *Les institutions politiques du Niger*, Sant-Maur, Ed. Séppia, 1993, 334 pages.

ROSSATANGA – RIGNAULT Guy, *L'Etat au Gabon, Histoire et institutions*, Libreville, Ed. Raponda – Walker, 2000, 236 pages.

-S-

SIDIBE Doudou, *Démocratie et alternance politique au Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2006, 230 pages.

SAWADOGO Yambangba Alfred, *Afrique : la démocratie n'a pas eu lieu*, Paris, L'Harmattan, 2008, 234 pages.

SMITH Stephen, *Négrologie. Pourquoi l'Afrique se meurt ?*, Paris, Calmann-Lévy, 2003, 230 pages.

SOUARE Issaka, *Guerres civiles et coups d'Etat en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 2007, 294 pages.

SOUMAH Ibrahima, *Avenir de l'industrie minière en Guinée*, Conakry, L'Harmattan, 2007, 257 pages.

-T-

TOURRE Brian, *De la « Françafrique » à la « Chinafrique » Quelle place pour le développement africain ?*, Paris, L'Harmattan, 2012, 133 pages.

-V-

VAN de Walle Nicolas et TIMOTHY A. Johnston, *Repenser l'aide à l'Afrique*, Paris, Editions Karthala, 1999, 166 pages.

VERSCHAVE François-Xavier, *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique ?*, Paris, Les Arènes, 2000, 591 pages.

VERSCHAVE François-Xavier, *La Françafrique. Le plus gros scandale de la République*, Paris, Stock, 1998, 379 pages.

VERSCHAVE François-Xavier, *France – Afrique. Le crime continue*, 3e édition, Paris, Ed. Survie, 2000, 114 pages.

-W-

WAUTHIER Claude, *Quatre présidents et l'Afrique. De Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand*, Paris, Ed. du Seuil, 1995, 732 pages.

-Z-

ZUCCARELLI François, *La vie politique sénégalaise 1940 – 1988*, Paris, CHEAM, 1988, 204 pages.

III. TRAVAUX UNIVERSITAIRES

-B-

BAL Lider, *Le mythe de la Souveraineté en Droit International, La souveraineté des Etats à l'épreuve des mutations de l'ordre juridique international*, Thèse de Droit international, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2012, 707 p.

BANEGAS Richard, *Transition et consolidation démocratique au Bénin*, Thèse de Science politique, Paris, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1998, 700 pages.

BASTART Hervé, *Constitutions et transitions démocratiques en Côte d'Ivoire de 1990 à 2012*, Mémoire en études internationales, Laval, Université Laval, 2014. 197 p.

BOLLE Stéphane, *Le nouveau régime constitutionnel du Bénin. Essai sur le construction d'une démocratie africaine par la constitution*, Thèse de Droit public, Montpellier, Université de Montpellier I, 1997, 807 pages.

-C-

CAUBIN Anthony, *La coopération économique chinoise en Afrique de l'Ouest : L'exemple de la Côte d'Ivoire*, Mémoire de recherches en Sciences Po, Toulouse, IEP de Toulouse, 2010. 100 p.

-D-

DIA Daouda, *Les dynamiques de démocratisation en Afrique noire francophone*, thèse de doctorat en Science Politique, Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3, 2010, 334 pages.

DUCIEL Tong Prosper, *Les conférences nationales en Afrique noire francophone : les chemins de la démocratie*, Thèse de Science politique, Lille, Université du Droit et de la Santé, Lille 2, 1997, 612 pages.

-G-

GAZIBO Mamoudou, *La problématique de la consolidation démocratique : les trajectoires comparées du Bénin et du Niger*, Thèse de Science politique, Bordeaux, Université Montesquieu Bordeaux IV, 1998, 588 pages.

-N-

NTSAKALA Raoul, *Les conférences nationales de démocratisation en Afrique francophone et leurs résultats*, Thèse de Droit public, Poitiers, Université de Poitiers, 2001, 611 pages.

-T-

THIRIOT Céline, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir : étude comparative à partir du Burkina Faso, Congo, Ghana, Mali et Togo*. Tome 1 et 2 Thèse de Science politique, Bordeaux, Université Montesquieu Bordeaux IV, 1999, 1035 pages.

IV. ARTICLES

-A-

ABOUDOU-SALAMI Mama Sani, « Les rapports entre les institutions de la transition démocratique au Togo », in *RBSJA*, n° spécial, décembre 1990, pp. 61-71.

AGONDJO – AKAWÉ Pierre-Louis, « L'Etat africain, un Etat hybride néo-colonial », in *L'Etat moderne horizon 2000*, Mélanges Pierre-François GONIDEC, Paris, LGDJ, 1985, pp. 23-46.

AKINDES Francis, « *Le monde sait quoi faire de l'Afrique, mais l'Afrique ne sait pas quoi faire du monde* » in *Géopolitique africaine* n° double 53-54, Paris, Edition Publicité, 2015, pp. 47-60

ARDANT Philippe, « Comment réaménager les pouvoirs du Président et du Premier ministre pour un régime primo – ministériel ? », in *La VI e République*, *RDP*, n° 1 / 2, 2002, pp. 247-260.

474

ARON Raymond, *Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ?*. In: *Revue française de science politique*, 17^e année, n°5, 1967, pp. 837-861.

ASSOGBA Yao, « Problématique de la Gouvernance en Afrique au Sud du Sahara : Tendances générales en Afrique Francophone » in *Revue canadienne d'études du Développement*, No Spécial, 1996, p. 57-73.

ATANGANA Amougou Jean-Louis, « La constitutionnalisation du droit en Afrique : l'exemple de la création du Conseil constitutionnel camerounais », in *Annuaire International de Justice constitutionnelle*, XIV, 2003, pp. 45-61.

ATANGANA Jean-Louis Amougou, Conditionnalité juridique des aides et respect des droits fondamentaux, *Revue Afrilex-Droits d'Afrique*, n°2, septembre 2001. 13 p.

-B-

BADIE Bertrand et Fardeau Jean-Marie, « La diplomatie des droits de l'homme », *Revue internationale et stratégique* 2/2003 (n° 50), p. 13-23

BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, « Le contournement de l'Etat », in *Cahiers français*. N° 263, 2005, pp. 58-69.

BADINTER Robert, « L'universalité des droits de l'homme dans un monde pluraliste », in *Revue Universelle des droits de l'homme*, Volume 1, 1989.

BAECHLER Jean, « Des institutions démocratiques pour l'Afrique », in *RJPIC*, Vol. 46, n° 2, avril – juin 1992, pp.163-181.

BAKARY AKIN T. D., « Des militaires aux avocats : une autre forme de coup d'Etat, la Conférence nationale souveraine », in *Géopolitique Africaine*, n° 15, septembre – octobre 1992, pp. 1-7.

BANEGAS Richard, « La démocratie est-elle un produit d'exportation en Afrique ? L'exemple du Bénin », in Christophe JAFFRELOT (Dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000, pp. 509-541.

BANEGAS Richard, « Mobilisations sociales et oppositions sous Kérékou », in *Le Bénin*, Politique Africaine, n° 59, octobre 1995, pp. 25-44.

BAYART Jean-François, « Bis repetita : la politique africaine de François Mitterrand de 1989 à 1995 », in Samy COHEN (Dir.), *Mitterrand et la sortie de la guerre froide*, Paris, PUF, 1997, pp. 251-294.

BAYART Jean-François, « La problématique de la démocratie en Afrique noire, la Baule, et puis après ? », in *Les chemins de la démocratie*, Politique Africaine, n° 43, octobre 1991, pp. 5-20.

BAYART Jean-François, « Les sociétés africaines face à l'Etat », in *Les pouvoirs africains*, Pouvoirs n° 25, avril 1983, pp. 23-39.

BAYART Jean-François, « Une mutation politique en cours », in *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, numéro hors série, spécial 50 ans, décembre 1995, pp. 190-191.

BAYART Jean-François, « La politique par le bas en Afrique. Questions de méthode », in *Politique Africaine*, n° 1, janvier 1981, pp. 53-82.

BAYART Jean-François, « L'avenir des régimes autoritaires en Afrique noire. Esquisse de problématique », in *RFEPA*, n° 128, août 1976, pp. 54-64.

BEDJAOUI Mohammed, « La difficile avancée des droits de l'homme vers l'universalité », in *Revue Universelle des droits de l'homme*, Volume 1, 1989, pp. 5-12

BEN ACHOUR Rafea, « la contribution de Boutros Boutros Ghali à l'émergence d'un droit international positif de la démocratie », in *Mélanges Boutros Boutros Ghali*, Bruxelles, Bruylant, 1998, pp. 925-944.

BERRAMDANE Abdelkhaleq, « Le discours de la Baule et la politique africaine de la France », in *RJPIC*, n° 3, septembre – décembre 1999, pp. 247-268.

BERARD Yann. Jean-Jacques Gabas (dir.), L'aide publique française au développement In: Pôle Sud, n°25, 2006. pp. 179- 181.

BEURET Michel et SERGE Michel, « La Chine a-t-elle un plan en Afrique ? », in *Afrique contemporaine*, 2008/4 n° 228, pp. 69-94.

BOURGI Albert, « L'évolution du constitutionnalisme en Afrique : du formalisme à l'effectivité », in *RFDC*, n° 52, 2000, pp. 721-748.

BOURMAUD Daniel, QUANTIN Patrick, « Le modèle et ses doubles : les Conférences nationales en Afrique noire (1990-1991) », in Yves MENY (Dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 165-182.

-C-

CARRERE D'ENCAUSSE Hélène, « La décomposition de l'Empire soviétique », in *Nationalismes, Pouvoirs n° 57*, 1991, pp. 19-31.

CASSESE Antonio, « Les Droits de l'Homme sont-ils véritablement universels ? » in *Revue Universelle des droits de l'homme*, Volume 1, 1989, pp. 13-18.

CHEVALLIER Jacques, « La mondialisation de l'Etat de droit », in *Droit et politique à la croisée des cultures*, in Mélanges Philippe ARDENT, Paris, LGDJ, 1999, pp. 325-338.

CONAC Gérard, « Régime présidentiel, présidentielisme », in Olivier DUHAMEL, Yves MENY (Dir.), *Dictionnaire constitutionnel*, Paris, PUF, 1992, pp. 812-821.

-C-

CHANTEBOUT Bernard, « La Constitution namibienne du 9 février 1990. Enfin un vrai régime semi-présidentiel », *Revue française de droit constitutionnel*, n°3, 1990, pp. 541, 542.

CONAC Gérard, « Le processus de démocratisation en Afrique », in Gérard CONAC (Dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, pp. 11-41.

CONAC Gérard, « Le juge constitutionnel en Afrique, censeur ou pédagogue ? », in *Les Cours suprêmes en Afrique, Tome 2*, Paris, Economica, 1989.

CONAC Gérard, « Les constitutions africaines et leur effectivité », in Gérard CONAC (Dir.), *Dynamiques et finalités des droits africains*, Paris, Economica, 1980.

CONAC Gérard, « Quelques réflexions sur le nouveau constitutionnalisme africain », in *Les institutions de la démocratie et de l'Etat de droit*, Actes de la deuxième réunion préparatoire du Symposium de Bamako, mars 2000.

CONAC Gérard, « Succès et crises du constitutionnalisme africain », in Jean Du Bois De GAUDUSSON, Gérard CONAC, Christine DESOUCHES, *Les constitutions africaines, Tome 2*, Bruxelles, Bruylant, Paris, La Documentation française, 1998, pp. 13-19.

CONAC Gérard, « Le juge et la construction de l'Etat de droit en Afrique francophone », in *Mélanges Guy BRAIBANT*, Paris, Dalloz, 1996.

COULON Christian, « Le Sénégal : la démocratie à l'épreuve », in *Bilan d'une politique africaine*, Paris, Karthala, 1992, pp. 50-61.

COUSSY Jean, « La participation française aux aides multinationales » in *l'aide publique française au développement*, La documentation française, Paris, 2005, pp. 55-78.

-D-

DAZIANO Laurence, « L'Afrique, levier de la puissance chinoise » in *Géopolitique africaine n° double 53-54*, Paris, Edition Publicité, 2005, pp. 71-77.

DAGOBERT Bisseck, « La gestion du contentieux électoral par les Cours constitutionnelles. L'expérience de la Cour suprême du Cameroun », in *Le rôle et le fonctionnement des Cours constitutionnelles en période électorale*, Bulletin n° 5. 2 de l'Association des Cours et Conseils constitutionnels ayant en partage l'usage du français (ACCPUF), mai 2005, pp. 141-144.

DEBENE Marc, « La Signification de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dans les Constitutions des Etats d'Afrique Noire Francophone », in *Revue Juridique Africaine*, No. 1, 1990, p. 45-61

DEBRAT Jean-Michel, GABAS Jean-Jacques et HUGON Philippe, « La politique française d'aide au développement (2005) » in *l'aide publique française au développement*, La documentation française, Paris, 2005, pp. 21-54.

DECOUDRAS Pierre-Marie et GAZIBO Mamadou, « Niger : Démocratie ambiguë. Chronique d'un coup d'Etat annoncé », in *Revendication politique et recomposition politique*, L'Afrique politique, Paris, Karthala, 1997, pp. 142-154.

DIALLO Falilou, « Elections et Démocratie en Afrique », in *Afrique, Démocratie et Développement*, n° 14, juin 1997, GERDDES, pp. 41-48.

DIALLO Falilou, « Les forces et les limites du Gouvernement de consensus national en Afrique », in *Afrique, Démocratie et Développement*, n° 18, juin 1998, GERDDES, pp. 19-25.

DIARRA Abdoulaye, « Les autorités administratives indépendantes dans les Etats francophones d'Afrique noire. Cas du Mali, du Sénégal et du Bénin » in *Afrilex*, 2000.

DIENG Amady Aly, « Gouvernance et développement », in *Bonne gouvernance et Développement en Afrique*, Éditions « Démocraties africaines », Institut africain pour la démocratie (IAD), 1997, pp.101-109.

DIOP Sérigne, « Du parti unique aux multiples partis ou la démocratie introuvable », in *Afrique Contemporaine*, n° spécial, 4ème trimestre 1992, pp. 145-152.

DJEDJRO Francisco Meledje, « Faire défaire et refaire la Constitution en Côte-d'Ivoire : un exemple d'instabilité chronique », *Draft paper presented at african Network of Constitutional Law conference on Fostering Constitutionalism in Africa*, Nairobi, avril 2007. 25 p.

DOBRY Michel, « Les processus de transition à la démocratie », in *Cultures et Conflits*, n° 17, 1995, pp. 3-8.

DOSSOU Robert, « Le Bénin : du monolithisme à la démocratie pluraliste, un témoignage », in Gérard CONAC (Dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, pp. 180-197.

DUHAMEL Olivier, « Remarques sur la notion de régime semi-présidentiel », in *Droit, Institutions et systèmes politiques*, Mélanges Duverger, Paris, PUF, 1988, pp. 581-590.

-E-

ÉTHIER Diane, « Is Democracy Promotion Effective? Comparing Conditionality and Incentives » in « *Democratization* », Vol. 10, No. 1, printemps 2003. pp. 99-121.

-F-

FALL Alioune Badara, « L'universalité des droits de l'homme et pluralisme des normes juridiques en Afrique. Analyse d'un paradoxe », in Jérôme FERRAND, 479

Adama SADIO - « Conditionnalité politique de l'aide publique au développement des partenaires occidentaux à l'Afrique : analyse des actions françaises en Afrique subsaharienne » - Thèse de doctorat – 2019.

Hugues PETIT et al. (Collectif), L'odyssée des droits de l'homme, Tome III, Enjeux et perspectives des droits de l'homme, Paris, L'Harmattan, 2004.

FALL Ibrahima, « esquisse d'une théorie de la transition : du monopartisme au multipartisme en Afrique », in Gérard CONAC (Dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, pp. 43-53.

-G-

GAMBAOTTI Christian, « Le XXI^e siècle sera africain » in *Géopolitique africaine n° double 53-54*, Paris, Edition Publicité, 2015, p. 29-38

GAUDUSSON Jean du Bois (de), « Le constitutionnalisme en Afrique », in Jean Du Bois De GAUDUSSON, Gérard CONAC, Christine DESOUCHES, *Les constitutions africaines, Tome 2*, Bruxelles, Bruylant, Paris, La Documentation française, 1998, pp. 9-12.

GAUDUSSON Jean du Bois (de), « Quel statut constitutionnel pour le Chef d'Etat en Afrique », in *Le nouveau constitutionnalisme*, Mélanges Gérard CONAC, Paris, Economica, 2001, pp. 329-338.

GAUDUSSON Jean du Bois (de), « Le mimétisme postcolonial, et après? », *Pouvoirs*, 2009, 129(2), 2009, pp. 45-55.

GAYE Adama et PLACCA Jean-Baptiste, La Démocratie ne tue pas : Interview d'Omar Bongo in *Jeune Afrique Economie*, No 138, Décembre 1990, p. 164-170.

GELLAR Sheldon, « Pluralisme ou jacobinisme : quelle démocratie pour le Sénégal », in *le Sénégal contemporain*, Karthala, 2002.

GLELE AHANZHANZ Maurice, « La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples » in *Afrique Contemporaine*, No. 156, 1990, p. 207-216.

GONIDEC Pierre-François, « Constitutionnalismes africains », in *RJPIC*, n° 1, janvier – avril 1996, pp. 23-50.

GONIDEC Pierre-François, « L'Etat de droit en Afrique. Le sens des mots », in *RJPIC*, 1998, pp. 3-32.

GONIDEC Pierre-François, « Esquisse d'une typologie des régimes politiques africains », in *Les pouvoirs africains*, Pouvoirs, n° 25, 1983, pp. 63-77.

GUEYE Babacar, « La démocratie en Afrique : succès et résistances », in *Revue Pouvoirs* n°129, 2009, pp. 5-26.

GUMEDE William, « Pour une croissance plus inclusive » in *Géopolitique africaine* n° double 53-54, Paris, Edition Publicité, 2015, pp. 101-112.

-H-

HAMON Léo, « La démocratie pluraliste en Afrique », in Gérard CONAC (Dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, pp. 79-80.

HERMET Guy, « Présentation : Le temps de la démocratie ? », in *Le Temps de la démocratie*, Revue Internationale des Sciences Sociales (*RISS*), n° 128, mai 1991, pp. 265-274.

HOLO Théodore, « Quel avenir pour la démocratie en Afrique », in *Processus de démocratisation en Afrique : impact et perspectives*, Actes du Colloque international, Cotonou, 11-14 avril 1994, p. 120.

HOUNGBEDJI Adrien, « Le Renouveau démocratique au Bénin. Genèse, enjeux et perspectives », Discours prononcé à l'Académie des Sciences d'Outre-mer, le 1^{er} Octobre 1993, in *RJPIC*, n° 1, janvier – avril 1994, pp. 17-26.

HUGON Philippe, « Les effets des politiques d'ajustement sur les structures politiques africaines », in Gérard CONAC (Dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, pp. 89-107.

-I-

IBRAHIM Jibrin, « Transitions et successions politiques au Niger », in Momar-Coumba DIOP et Mamadou DIOUF (Dir.), *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Paris, CODESRIA – Karthala, 1999, pp. 189-216.

-J-

JAFFRELOT Christophe, « Comment expliquer la démocratie hors d'occident », in Christophe JAFFRELOT (Dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000, pp. 6-57.

JOUBERT Jean-Paul, « La marge de manœuvre des Africains », in *Géopolitique Africaine*, n° 7-8, automne 2002, pp. 91-100.

-K-

KAMTO Maurice, « Les Conférences nationales africaines ou la création révolutionnaire des Constitutions », in Dominique DARBON, Jean Du Bois De GAUDUSSON (Dir.), *La création du droit en Afrique*, Paris, Karthala, 1997.

KAMTO Maurice, « Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme politique au Cameroun », in Gérard CONAC (Dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, pp. 209-236.

KODJO Edem, « Environnement international et Etat de droit : le cas de l'Afrique », in Gérard CONAC (Dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, pp. 82-89.

KOMBILA – IBOANGA Fidèle, « La résistance du pouvoir à l'instauration de la démocratie pluraliste en Afrique. Le cas du Gabon », in *RJPIC*, n° 1, janvier – mars 1991, pp. 10-23.

KOMBILA – IBOANGA Fidèle, « A propos de la pratique récente de la conférence nationale en Afrique noire à la lumière de la conférence nationale gabonaise : une nouvelle forme de déclaration des droits ? », in *RJPIC*, n° 3-4, octobre – décembre 1991, pp. 267-281.

KOKOROKO Dodzi, «Souveraineté étatique et principe de légitimité démocratique», in *Revue québécoise de droit international (RQDI)*, numéro 16.1-2003, mai 2004. pp. 37-59

-L-

LALOUPO Francis, « La conférence nationale au Bénin : un concept nouveau de changement de régime politique », in *L'Année Africaine*, 1992-1993, pp. 89-113.

LEROY Etienne, « La démocratie pluraliste face à l'obstacle des présidentiaismes africains francophones », in Gérard CONAC, *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, pp. 129-138.

LOADA Augustin, « La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone », in *Afrilex, CEDRADI – CEAN*, n° 3, juin 2003, pp. 139-174.

LULA Mbonko, « Le Zaïre. De la Deuxième à la Troisième République », in *Les Figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, in Momar-Coumba DIOP, Mamadou DIOUF (Dir.), Paris, CODESRIA – Karthala, 1999 ; pp. 331-355.

LUVAUX Philippe, « L'illusion du régime présidentiel », in *La République*, Mélanges Pierre AVRIL, Paris, Montchrestien, 2001, pp. 329-347.

-M-

MALEKOU Paul, « La gestion du contentieux électoral par les Cours constitutionnelles. L'expérience de la Cour constitutionnelle du Gabon », in *Le rôle et le fonctionnement des Cours constitutionnelles en période électorale*, Bulletin n° 5. 2 de l'Association des Cours et Conseils constitutionnels ayant en partage l'usage du français, mai 2005, pp. 163-166.

MANE Ibrahima, « La démocratie malienne à l'épreuve », *Revue Trimestrielle de l'Institut Africain pour la démocratie*, n° 11, juillet – août – septembre 1997, p. 20.

MANE Ibrahima, « Les Nouveaux défis Africains » in *Démocraties Africaines*, No. 3, Avril Mai Juin 1995, p. 9-11.

MARCHESIN Philippe, Démocratie et développement. In: *Tiers-Monde*. tome 45 n°179., 2004, pp. 487-489.

MARCHESIN Philippe, *Mitterrand l'Africain*, in *Politique africaine*, n° 58, juin 1995, pp 5-24.

MARTIN Denis-Constant, « Le multipartisme pour quoi faire ? » in *Les chemins de la démocratie*, *Politique Africaine*, n° 43, octobre 1991, pp. 21-30.

MASCLET Jean-Claude, « Contentieux électoral », in Pascal PERRINEAU, Dominique REYNIE (Dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, pp. 251-262.

MAYRARGUE Cédric, « Le Bénin depuis le retour au pouvoir de M. Kérékou : démocratie apaisée ou paralysie politique ? », in *Entre Transition et conflits*, *L'Afrique Politique*, 1999, pp. 107-123.

M'BA Charles, « La Conférence nationale gabonaise : du Congrès constitutif au Rassemblement Social Démocrate Gabonais (RSDG) aux assises pour la démocratie pluraliste », in *Afrique 2000 – Revue Africaine de Politique Internationale*, n° 7, octobre – décembre 1991, pp. 75-90.

MBEMBE Achille, « Notes Provisoires sur la Postcolonie », in *Politique Africaine*, n° 50, 1995, pp. 75-109.

MBEMBE Achille, « Crise de légitimité, restauration autoritaire et déliquescence de l'Etat », in Peter GESCHIERE, Piet KONINGS (Dir.), *Itinéraire d'accumulation au Cameroun*, Paris, Karthala, 1993, pp. 334-374.

MBEMBE Achille, « Diagnostic sur les dérapages de la transition démocratique en Afrique », in *Afrique 2000 – Revue Africaine de Politique Internationale*, n° 12, février 1993, pp. 57-64.

MBOME François Xavier, « Les transitions démocratiques en Afrique : l'exemple du Cameroun », in *Juridis Périodique*, n° 41, Edition spéciale Janvier – février – mars 2000, pp. 1-21.

MEDARD Jean-François, « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », in *Les chemins de la démocratie*, *Politique Africaine*, n° 43, octobre 1991, pp. 92-104.

MEDARD Jean-François, « La spécificité du pouvoir africain », in *Les pouvoirs africains*, *Pouvoirs*, n° 25, avril 1983, pp. 5-21.

MEDARD Jean-François, « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire », in Jean-François MEDARD (Dir.), *Etats d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991, pp. 323-353.

MEDARD Jean-François, « L'Etat patrimonialisé », in *Politique Africaine*, n° 39, septembre 1990, pp. 25-36.

MEHLER Andréas, « Cameroun : une transition qui n'a pas eu lieu », in Jean-Pascal DALLOZ, Patrick QUANTIN (Dir.), *Les transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997, pp. 95-138.

MENY Yves, « La greffe et le rejet. Les politiques du mimétisme institutionnel », in Yves MENY (Dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 7-38.

MONGA Célestin, « L'indice de démocratisation : comment déchiffrer le nouvel aide mémoire de l'autoritarisme », in *Afrique 2000 – Revue Africaine de Politique Internationale*, n° 22, juillet – août – septembre 1995, pp. 63-77.

MOREL Yves, « Démocratie en Afrique noire : les Conférences nationales », in *Etudes*, n° 376, juin 1992, pp. 733-743.

MOUDDOUR Badroum, « La fin d'un mythe : l'avènement du multipartisme en Afrique », in *RJPIC*, n° 1, janvier – mars 1992, pp. 38-45.

MOUELLE KOMBI II Narcisse, « La conférence nationale africaine : l'émergence d'un mythe politique », in *Afrique 2000 – Revue Africaine de Politique Internationale*, n° 7, novembre 1991, pp. 35-55.

MOUKOKO MBONDJO Pierre, « Le retour au multipartisme au Cameroun », in Gérard CONAC (Dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, pp. 237-250.

MUBIALA Mutoy, « L'aide à la démocratie », in *Revue Africaine de politique internationale*, Institut Panafricain de Relations Internationales, Bruxelles, Avril Mai Juin 1994, pp. 27-33.

-N-

NAMBO Joseph- John, « Parodie d'élection présidentielle au Gabon », in *Politique Africaine*, n° 53, mars 1994, pp. 133-139.

NGAIDE Moustapha, « Quelques remarques sur la réforme du droit de dissolution au Sénégal : du rituel à la pratique », *Revue EDJA*, n°66, 2005, pp7-44.

NGUEMA Isaac, « Pratiques et conceptions africaines de la démocratie : expériences vécues », in Gérard CONAC (Dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, pp. 165-169.

NGEMA Isaac, « Violence, Droits de l'Homme et Développement en Afrique » in *Alternatives Sud*, Vol. 2, No. 2, 1995, p. 125-139.

NUBUKPO Kako, « Des espoirs d'émergence en butte à une croissance sans prospérité » in *Géopolitique africaine n° double 53-54*, Paris, Edition Publicité, 2015, pp. 121-135.

NZOUANKEU Jacques Mariel, « Pour la démocratie pluraliste dans le Tiers-Monde », in *Annuaire du Tiers-Monde*, Tome IX, Fernand Nathan, Paris, 1987, p. 34.

NZOUANKEU Jacques Mariel, « L'Afrique devant l'idée de démocratie », in *Le temps de la Démocratie. La transition démocratique à l'Est et au Sud*, Revue Internationale des Sciences sociales, n° 128, mai 1991, pp. 397-409.

NZOUANKEU Jacques Mariel, « La transition démocratique au Mali », in *Alternative démocratique du Tiers-monde*, n° 3-4-5, 1991, pp. 123-316.

-O-

OULD BOUBOUTT Ahmed Salem, « Les juridictions constitutionnelles en Afrique : évolutions et enjeux », in Babacar KANTE et Marlies E. PIETERMAAT – KROS (Dir.), *Vers la renaissance du constitutionnalisme en Afrique*, Dakar, Gorée Institute, 1998, pp. 91-108.

OTAYEK René, « Démocratie, culture politique, sociétés plures : une approche comparative à partir de situation africaines », in *RFSP*, 47 (6), décembre 1997, pp. 798-822.

OTIS Ghislain, « La conditionnalité démocratique dans les accords d'aide au développement conclu par l'Union européenne », in Organisation Internationale de la

486

Francophonie, *Symposium sur l'accès aux financements internationaux, actes de la table ronde préparatoire n°3 « La bonne gouvernance : condition et objet du financement »*, 2003. pp. 147-167.

-Q-

QUANTIN Patrick, « La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990 », in Christophe JAFFRELOT (Dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000, pp. 479-507.

QUANTIN Patrick, « Pour une analyse comparative des élections africaines », in *Politique Africaine*, n° 69, mars 1998, pp. 12-28.

QUANTIN Patrick, « Les élites politiques face aux transitions démocratiques », in *Le meilleur, le pire et l'incertain*, Afrique Politique, Paris, Karthala-CEAN, 1995. pp. 277-285.

-R-

RAYNAL Jean-Jacques, « Les Conférences nationales en Afrique : Au-delà du mythe, la démocratie », in *Rec. Penant*, octobre – décembre 1994, pp. 310-321.

RIEDEL Eibe; WILL Martin, « Clauses relatives aux droits de l'homme dans les accords extérieurs des communautés européennes », in *L'Union Européenne et les Droits de l'Homme*, Bruxelles, Bruylant Bruxelles, 2001, pp. 753-785.

ROBERT Jacques, « Les procédés juridiques de reconnaissance des libertés », in *Droits de l'homme et libertés fondamentales*, Paris, Montchrestien, 1997, pp. 95-119.

ROY Maurice-Pierre, « Le Bénin : un modèle de sortie de dictature et de transition démocratique en Afrique noire », in *Revue de la Recherche Juridique. Droit Prospectif*, n° 3, 1992, pp. 585-604.

-S-

SALL Alioune, « Le droit de dissolution en question : L'article 75 bis de la Constitution sénégalaise à l'épreuve de l'alternance », *Revue EDJA*, n°46, 2000, pp. 61-65.

SIMMA Bruno, ASCHENBRENNER Jo Beatrix et SCHAULTEYE Constanze, « Observations relatives aux droits de l'homme en ce qui concerne les activités de coopération au développement de la communauté européenne », in *ALSTON P. (sous la direction de), L'Union européenne et les droits de l'Homme*, pp.596-597.

SINDJOUN Luc, « Cameroun : le système politique camerounais face aux enjeux de la transition démocratique (1990-1993) », in *Afrique Politique*, 1994, pp. 143-165.

SINDJOUN Luc, « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Eléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurales », in *L'Afrique Politique*, 2000, pp.19-40.

-T-

TCHINVOUNDA Pambou Guillaume, « Essai de synthèse sur le Premier ministre africain », in *RJPIC*, n° 3, septembre 1979, pp. 259-283.

TOULABOR Comi, « Les mots sont fatigués ou la désillusion démocratique au Togo », in *Politique Africaine*, n° 64, 1996, pp. 62-72.

TOURAINÉ Alain, « Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ? », in *Le temps de la démocratie. La transition démocratique à l'Est et au Sud*, Revue internationale des Sciences sociales, n° 128, mai 1991, pp. 275-284.

TRAORE Aminata, « Afrique : les nouvelles démocraties » in *Le courrier ACP-CEE*, n° 138, mars-avril 1993.

TSYMYEMBE Mwayila, « Résistances actuelles à la démocratisation en Afrique », in *Afrique 2000 – Revue Africaine de Politique Internationale*, juillet – août – septembre 1993, pp. 39-45.

-V-

VARGAS Uribe, « La troisième génération des droits de l'Homme », *RCADI*, vol. 184, 1984. pp. 355-376.

VITTIN Théophile, « Bénin, du « système Kérékou » au Renouveau démocratique », in Jean-François MEDARD (Dir.), *Etats d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991.

VON TROTHA Trutz, « C'est la pagaille : remarque sur l'élection présidentielle et son observation internationale au Togo », in *Politique Africaine*, n° 52, 1993, pp. 152-159.

-Y-

YABI Gilles Olakounlé, « L'Afrique n'a pas besoin de démocratie « KPAYO » » in *Géopolitique africaine n° double 53-54*, Paris, Edition Publicité, 2015, pp. 165-174.

YAKEMTCHOUK Romain, « L'Union européenne et le respect des droits de l'Homme par les pays tiers » in *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, 2005. pp. 46-54.

YONABA Salif, « La Conférence nationale et le droit : les leçons de l'expérience burkinabé », in *RJPIC*, n° 1, janvier – mars 1993, pp. 78-108.

-W-

Waline Jean, « Les révisions de la constitution de 1958 », in *Droit et politique à la croisée des cultures*, Mélanges Philippe Ardant, L.G.D.J, 1999. pp. 235-250.

WALLE Nicolas Van de, « Les bailleurs et l'Etat », in Jean DU BOIS DE GAUDUSSON, Jean-François MEDARD (Dir.), in *L'Etat en Afrique : entre le global et le local*, Afrique contemporaine, n° 199, juillet – septembre 2001, pp. 25-35.

WAMBA – DIA – WAMBA Ernest, « Démocratie en Afrique et démocratie pour l'Afrique », in *Bulletin du CODESRIA*, n° 2, 1994, p. 2-11.

WODIE Francis, « Problématique de la transition démocratique en Afrique », in *Alternative Démocratique dans le Tiers-monde*, n° 6, juillet – décembre 1992, pp. 5-12.

-Z-

ZORGBIBE Charles, « La naissance du pluralisme politique en Afrique francophone », in *Géopolitique Africaine*, n° 10, avril 2003, pp. 295-303.

V. DISCOURS ET INTERVIEWS

- ✓ Allocution prononcée à la Baule le 20 juin 1990 par François Mitterrand à l'occasion de la séance solennelle d'ouverture de la 16ème conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique.

- ✓ Allocution prononcée par François Mitterrand, président de la République française, au cours du déjeuner offert par le président du Rwanda, Kigali, 7 octobre 1982.

- ✓ Allocution de le président de la République à l'issue du diner en l'honneur de son Excellence M. le président de la République gabonaise et Madame Omar Bongo, Palais de l'Élysée, 3 octobre 1984.

- ✓ Allocution de François Mitterrand à l'ouverture du 4e sommet de la francophonie, 19 novembre 1991.

- ✓ Discours prononcé par François Mitterrand, président de la République française, à l'occasion du dîner offert en l'honneur de M. le président de la République française à Abidjan, le 21 mai 1982.

- ✓ Discours du Maire de Paris Jacques Chirac en février 1990 à Abidjan (Côte d'Ivoire) à l'occasion de la réunion de l'Association des Maires francophones.

- ✓ Discours du Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros Gali à la Conférence de Tunis (2-6 novembre 1992) pour le Sommet mondial de Vienne sur les droits de l'homme.

- ✓ Discours de M. François Mitterrand, président de la République, lors de la séance solennelle d'ouverture de la XVIII^e conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique, Biarritz, 8 novembre 1994.
- ✓ Discours de Nicolas Sarkozy qu'il a prononcé à Cotonou le 19 mai 2006, en qualité de ministre de l'Intérieur.
- ✓ Discours de Wen Jiabao, Premier ministre du Conseil des Affaires d'Etat chinois, lors de son séjour à Brazzaville en juin 2006.
- ✓ Discours du Président congolais Denis Sassou Nguesso à l'occasion de la visite de Wen Jiabao, Premier ministre du Conseil des Affaires d'Etat chinois en juin 2006.
- ✓ Discours du président Nicolas Sarkozy, à l'occasion de la conférence des ambassadeurs, le 27 août 2007 à Paris.
- ✓ Discours du président sénégalais, Abdoulaye Wade, au sommet UE-Afrique de Lisbonne, décembre 2007.
- ✓ Discours du président Ali Bongo lors de la visite officielle de son homologue français Nicolas Sarkozy le 24 février 2010.
- ✓ Discours à la Nation du président Abdoulaye Wade, le 3 avril 2010, jour de la fête de l'Indépendance du Sénégal.
- ✓ Discours de François Hollande prononcé le 12 octobre 2012 à Dakar à l'occasion de sa première visite en Afrique.

- ✓ Discours de Paul Kagamé lors du vingtième anniversaire du génocide le 7 avril 2014.
- ✓ Discours de politique générale, mardi 8 avril 2014, du Premier ministre français Manuel Valls.
- ✓ Discours de M. Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine à la Conférence commémorative du 60e anniversaire de la publication des Cinq Principes de la Coexistence pacifique, le 28 juin 2014.
- ✓ Interview du président Macky Sall sur Itélé, le 25 octobre 2015.
- ✓ Interview de Jean Marie Bockel au quotidien *Le Monde* le 16 janvier 2008 intitulé : « Jean-Marie Bockel : « Je veux signer l'acte de décès de la « Françafrique » ».
- ✓ Interview du président ivoirien Laurent Gbagbo au quotidien français *Le Figaro*, août 2008.
- ✓ Discours de Macky Sall, Président de la République du Sénégal, prononcé le 6 février 2015 à Paris, à l'occasion du Forum franco-africain « pour une croissance partagée » accueilli par le ministère français de l'Economie et de l'industrie.

VI. MEDIA ET SITES INTERNET

1. PRESSE

L'Express

Le Figaro

Le Monde

Le Point

Le Populaire

Le Nouvel Observateur

Le Soleil

Jeune Afrique

2. RADIOS

RFI

RFM (Dakar-Sénégal).

3. SITES INTERNET

Afrik.com

axl.cefan.ulaval.ca

cairn.info

cour-constitutionnelle-niger.org

Democratie.francophonie.org

elysee.fr

esa.un.org

halshs.archives-ouvertes.fr

humanite.fr

jeuneafrique.com

latribune.fr

Lemondediplomatique.fr

L'Obs.fr

mg.ambafrance.org

Politique-africaine.org

Rfi.fr

Seneweb.com

tresor.economie.gouv.fr

medefinternational.fr

TABLE DES MATIERES

DEDICACES	2
REMERCIEMENTS.....	3
RESUME.....	5
SOMMAIRE	9
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	11
INTRODUCTION GENERALE.....	18
I. LA DÉFINITION DES CONCEPTS.....	25
1.1. <i>La démocratie : un système politique aux définitions multiples.....</i>	<i>25</i>
1.2. <i>L'aide publique au développement.....</i>	<i>29</i>
1.3. <i>La souveraineté et la légitimité démocratique</i>	<i>32</i>
1.3.1. <i>La souveraineté étatique : la marque de la société internationale</i>	<i>33</i>
1.3.2. <i>La souveraineté et l'ingérence démocratique : la tendance à une primauté de l'ingérence démocratique</i>	<i>37</i>
II. L'INTERET ET LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE	42
II.1.1. <i>L'intérêt historique de la recherche.....</i>	<i>42</i>
II.1.2. <i>L'intérêt d'actualité de l'étude</i>	<i>44</i>
II.1.3. <i>L'intérêt théorique de notre objet de recherche</i>	<i>44</i>
III. LES CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES.....	54
III.1. <i>Le cadre théorique de la recherche : une construction hybride.....</i>	<i>55</i>
III.1.1. <i>La présentation des paradigmes idéaliste et réaliste.....</i>	<i>56</i>
III.2. <i>L'échantillonnage.....</i>	<i>61</i>
III.2.1. <i>La délimitation spatiale de l'étude</i>	<i>62</i>
Les pays d'Afrique subsaharienne francophone.....	63
Les pays d'Afrique subsaharienne anglophone	66
La France.....	67
Les acteurs secondaires de notre étude.....	69
III.2.2. <i>La limite chronologique de la recherche: de 1990 à 2010.....</i>	<i>70</i>
PREMIERE PARTIE : LA CONDITIONNALITE POLITIQUE DE L'APD FRANÇAISE AUX ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : MOTIVATIONS ET JUSTIFICATIONS	72
CHAPITRE I : LES MOTIVATIONS DE LA CONDITIONNALITE POLITIQUE DE LA FRANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.....	74
SECTION I. : <i>L'évolution historique de la conditionnalité politique de l'APD française.....</i>	<i>76</i>
<i>Paragraphe 1. Les Etats-Unis : les géniteurs de la conditionnalité politique de l'aide publique au développement</i>	<i>76</i>

<i>Paragraphe 2. Les institutions de Bretton Woods et l'Union européenne s'approprient la conditionnalité politique.....</i>	84
<i>Paragraphe 3. Le discours de La Baule de juin 1990, un tournant dans la coopération franco-africaine.....</i>	91
SECTION II. Les objectifs de la conditionnalité politique de la France.....	97
<i>Paragraphe 1. Le lien entre la démocratie et le développement</i>	97
<i>Paragraphe 2. La relation démocratie-développement n'est pas aussi flagrante.....</i>	104
<i>Paragraphe 3. La démocratie et les droits de l'Homme, des valeurs universelles</i>	111
<i>Paragraphe 4. Le relativisme culturel, un obstacle à l'universalité des principes démocratiques et de droits de l'Homme.....</i>	123
1.1. Le Droit à l'homosexualité, un droit de l'Homme diversement apprécié	129
Conclusion du premier chapitre.....	134
CHAPITRE II. LES JUSTIFICATIONS DE LA CONDITIONNALITE POLITIQUE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT DE LA FRANCE AUX ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE.....	137
SECTION I. Le bilan mitigé des processus de démocratisation des Etats d'Afrique au sud du Sahara, deux décennies après le discours de La Baule.....	139
<i>Paragraphe 1. Les processus électoraux demeurent souvent tendus</i>	140
<i>Paragraphe 2. La personnalisation du pouvoir ou le pouvoir personnalisé.....</i>	154
<i>Paragraphe 3. Le peu de considération à la sacralité de la Constitution, encore une réalité... ..</i>	166
<i>Paragraphe 4. La persistance des coups d'Etat.....</i>	172
SECTION II. La volonté de rupture face au réel.....	177
<i>Paragraphe 1. La personnalisation des relations étatiques</i>	180
<i>Paragraphe 2. Le discours de La Baule, une dynamique pas déterminante dans le processus démocratique en Afrique subsaharienne</i>	185
<i>Paragraphe 3. L'ambivalence de la France sur sa politique africaine après le sommet de La Baule.....</i>	189
<i>Paragraphe 4. La politique de deux poids deux mesures dans l'application de l'esprit de La Baule.....</i>	205
Conclusion du deuxième chapitre	212
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	216
DEUXIEME PARTIE: LES DYNAMIQUES DU DECLIN DE L'INFLUENCE FRANCAISE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	219
CHAPITRE I. LE REcul DE L'INFLUENCE FRANCAISE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.....	224

SECTION I. L’Afrique subsaharienne : un enjeu géostratégique et économique pour la France sur la scène internationale	226
<i>Paragraphe 1. L’Afrique subsaharienne dans la diplomatie mondiale.....</i>	226
1.1. Le poids diplomatique très relatif de l’Afrique sur la scène mondiale.....	226
1.2. L’Afrique subsaharienne, un élément majeur pour la « grandeur » de la France sur la scène internationale.....	234
<i>Paragraphe 2. Les intérêts économiques de la France en Afrique subsaharienne</i>	240
<i>Paragraphe 3. L’influence économique française en Afrique subsaharienne en régression</i>	247
SECTION II. Le temps de la ferveur de nouveaux acteurs et vers la nécessité d’une reconsidération de la politique africaine de la France.....	257
<i>Paragraphe 1. L’opinion publique africaine plus connectée et plus exigeante</i>	257
1.1. Une société civile regardante de la coopération franco-africaine	257
1.2. Les nouveaux mouvements citoyens ou générations facebook.....	264
<i>Paragraphe 2. L’émergence d’un leadership politique plus conscient des enjeux de l’Afrique dans le monde.....</i>	270
1.1. Le regard des chefs d’Etat africains sur le choix des ambassadeurs français	274
1.2. Le cinquantenaire des indépendances africaines et menace sur la présence militaire française au Sénégal et au Tchad, un symbole du recul de l’influence française en Afrique subsaharienne	276
1.3. La tentative de chefs d’Etats africains de tourner la page du « paternalisme » français	278
Conclusion du premier chapitre.....	290
CHAPITRE II. LA CONDITIONNALITE POLITIQUE FRANÇAISE A L’EPREUVE DE LA COOPERATION SINO-AFRICAINE	293
SECTION I. La coopération sino-africaine, une alternative pour les Etats africains face à la conditionnalité politique française	299
<i>Paragraphe 1. Le parallélisme entre les échanges commerciaux sino-africains et ceux franco-africains.....</i>	300
<i>Paragraphe 2. Les infrastructures de grande envergure, l’annulation de dettes et les contrats faramineux : une stratégie chinoise peu explorée par la France en Afrique subsaharienne</i>	316
<i>Paragraphe 3. Le leadership politique africain tombe sous le charme de la coopération sino-africaine.....</i>	324
SECTION II. La diplomatie économique chinoise, un échappatoire de pays africains mis au ban de la communauté internationale.....	330
<i>Paragraphe 1. L’offensive diplomatique de la Chine en Afrique subsaharienne.....</i>	330

<i>Paragraphe 2. La diplomatie chinoise, un paravent pour les pays africains en rupture de ban avec les occidentaux</i>	341
<i>Paragraphe 3. La France revendique sa stratégie de conditionnalité politique, la Chine applique en « douceur » son principe du « lui ou moi »</i>	347
Conclusion du deuxième chapitre	353
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	358
CONCLUSION GENERALE.....	363
ANNEXES.....	374
TABLE DES ANNEXES	375
BIBLIOGRAPHIE	458
I. OUVRAGES GENERAUX	460
II. OUVRAGES SEPECIALISES.....	466
III. TRAVAUX UNIVERSITAIRES.....	473
IV. ARTICLES	474
V. DISCOURS ET INTERVIEWS	490
VI. MEDIA ET SITES INTERNET	493
TABLE DES MATIERES.....	495